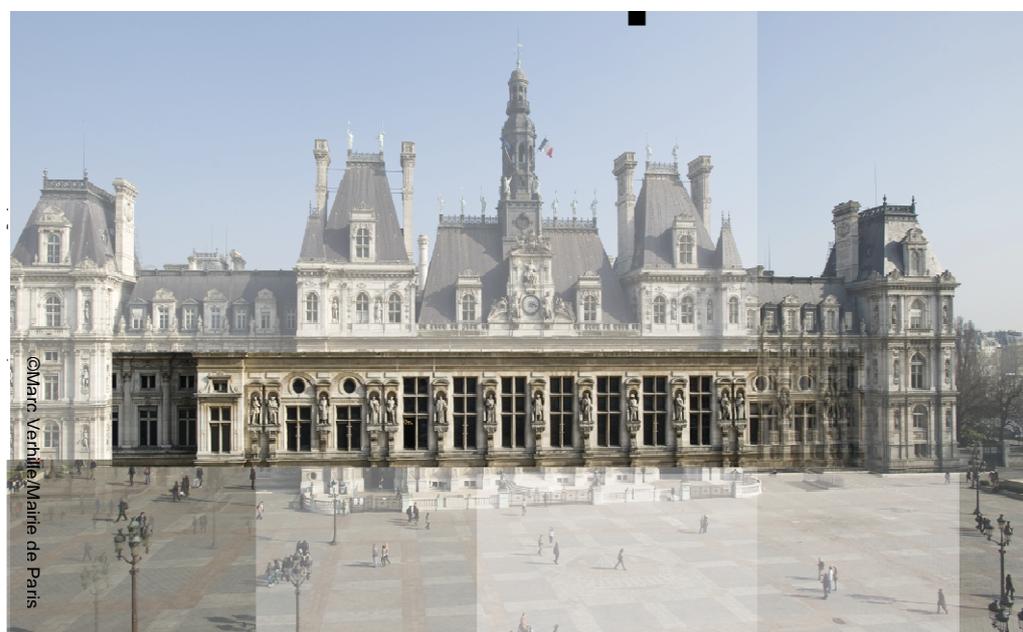


## **Conseil municipal et départemental**



**Séance des lundi 26, mardi 27 et  
mercredi 28 septembre 2016**

<http://www.paris.fr>

---

**Vendredi 4 novembre 2016**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2016 SG 29 - Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Déclaration de projet.....	31
Hommages aux victimes des attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray.....	3	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement des transports collectifs et des circulations douces.....	31
Condoléances.....	3	Vœu déposé par l'Exécutif.....	31
Adoption de comptes rendus.....	6	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la limitation du diesel.....	31
Rappel au règlement.....	6	Vœu déposé par l'Exécutif.....	31
Rappel au règlement.....	7	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture de voie semi-piétonne.....	31
Inscription en urgence du projet de délibération DASCO 58 G à l'ordre du jour du Conseil.....	8	Vœu déposé par l'Exécutif.....	32
2016 SG 29 - Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Déclaration de projet.....	8	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à des études complémentaires sur une continuité piétonne et cyclable.....	32
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement des transports collectifs et des circulations douces.....	8	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la suspension du projet de fermeture.....	32
Vœu déposé par l'Exécutif.....	8	2016 SG 30 - Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Avenants aux conventions et convention avec le Port Autonome de Paris.....	32
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la limitation du diesel.....	8	2016 SG 36 - Conventionnement entre Airparif et la Ville de Paris pour la réalisation d'un suivi de l'évolution de la qualité de l'air suite à la piétonisation des voies sur berges rive droite au centre de Paris.....	32
Vœu déposé par l'Exécutif.....	8	2016 DEVE 146 - Attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Biodiversité. (Suite).....	32
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture de voie semi-piétonne.....	8	Suspension et reprise de la séance.....	55
Vœu déposé par l'Exécutif.....	8	2016 DASCO 148 - Communication de la Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2016.....	55
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à des études complémentaires sur une continuité piétonne et cyclable.....	9	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'école publique sur le territoire parisien.....	55
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la suspension du projet de fermeture.....	9	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mixité sociale et scolaire et aux établissements privés.....	55
2016 SG 30 - Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Avenants aux conventions et convention avec le Port Autonome de Paris.....	9	Vœu déposé par l'Exécutif.....	55
2016 SG 36 - Conventionnement entre Airparif et la Ville de Paris pour la réalisation d'un suivi de l'évolution de la qualité de l'air suite à la piétonisation des voies sur berges rive droite au centre de Paris.....	9	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la distribution des produits non-consommés des cantines scolaires.....	55
2016 DEVE 146 - Attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Biodiversité.....	9		
Suspension et reprise de la séance.....	31		

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'apposition de la devise républicaine aux frontons de toutes les écoles publiques. ....	55	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la consultation (marché ARE).....	56
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des écoles.....	55	2016 DASCO 145 - Décharges de classe des directrices et directeurs d'école parisiens pour l'année scolaire 2015-2016 - Convention avec l'Etat.....	57
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'implantation de caméras de vidéo-protection à proximité des collèges et lycées parisiens.....	56	2016 DASCO 48 G - Divers collèges publics - Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2017.....	57
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des abords de la cité scolaire Henri IV. ....	56	2016 DASCO 50 G - Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations 2017 (11.220.648 euros).....	57
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'organisation et à la surveillance des points écoles.....	56	2016 DASCO 51 G - Subventions (140.000 euros) pour 28 résidences artistiques dans les collèges, attribuées à des associations, établissements culturels, société coopérative dans le cadre de l'Art pour Grandir. ....	57
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à la formation aux premiers secours pour les agents vacataires.....	56	2016 DASCO 53 G - Collèges publics - Subventions d'investissement (4e tranche: 189.605 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (4e tranche : 238.121 euros).....	57
Vœu déposé par l'Exécutif.....	56	2016 DASCO 54 G - Contribution (4.953 euros) et convention avec le Département de la Marne au titre des charges de fonctionnement de collégiens parisiens scolarisés dans un collège marnais.....	57
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme des caisses des écoles.....	56	2016 DASCO 56 G - Divers collèges publics parisiens - Subventions (88.311 euros).....	57
2016 DASCO 30 - Subventions (21.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et convention avec l'association "Culture 2+". ....	56	2016 DASCO 57 G - Divers collèges publics parisiens - Dotations (95.499 euros).....	57
2016 DASCO 31 - Subventions (14.500 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (19e) et conventions avec les associations "D'une langue à l'autre", "Cafézoïde", "Tribudom" et "Korhom". ....	56	2016 DASCO 59 G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales 2017 (2.724.428 euros).....	57
2016 DASCO 32 - Subventions (16.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (20e) et conventions avec les associations "Réseau Mom'artre" et "Raconte-nous ton histoire". ....	56	2016 DPA 59 - École Maternelle 45, rue de Picpus (12e) - Mise en polyvalence - Dépôt des autorisations administratives. ....	57
2016 DASCO 103 - Réalisation d'une école polyvalente de 15 classes sur la parcelle actuellement occupée par une école maternelle 56-58, rue Erlanger (16e) - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage.....	56	2016 DPA 66 - Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance 20e - Regroupement des services - Permis de démolir et permis de construire. ....	57
2016 DASCO 106 - Lycée municipal parisien Gautier Vosges (4e) - Dotation (9.828 euros).....	56	2016 DPA 69 - Ecoles Maternelles (12e) - Création d'auvents - Dépôt des autorisations administratives. ....	57
2016 DASCO 107 - Lycée municipal public parisien Bachelard (13e) - Subvention (6.690 euros).....	56	2016 DPA 70 - Groupe Scolaire Bignon Lemonnier (12e) - Restructuration - Dépôt des autorisations administratives. ....	57
2016 DASCO 137 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2017-2018.....	56	2016 DPA 77 - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes (8 maternelles et 10 élémentaires) ZAC Beaujon, lots 3-4 et n° 15 rue de Monceau (8e). Avenant n° 3 au marché de travaux.....	57
2016 DASCO 139 - Lycées municipaux transformés en EPLE - Dotations 2017 (962.460 euros).....	56	2016 DPA 81 - Agrandissement du réfectoire de l'école Pereire (17e) - Permis de construire. ....	57
2016 DASCO 140 - Subventions (17.960 euros) et nouvelles conventions avec deux associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE.....	56	2016 DASCO 117 - Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (17.474 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	57
2016 DASCO 143 - Accord-cadre pour l'organisation, l'animation et le suivi des temps d'activités périscolaires et des ateliers bleus scientifiques ou culturels pour les élèves des écoles publiques de la Ville de Paris.....	56	2016 DASCO 118 - Caisse des Écoles (2e) - Subvention (33.429 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	57

2016 DASCO 119 - Caisse des Ecoles (3e) - Subvention (29.058 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DASCO 133 - Caisse des Écoles (17e) - Subvention (150.616 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58
2016 DASCO 120 - Caisse des Ecoles (4e) - Subvention (41.823 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DASCO 134 - Caisse des Écoles (18e) - Subvention (287.455 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58
2016 DASCO 121 - Caisse des Écoles (5e) - Subvention (62.841 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DASCO 135 - Caisse des Écoles (19e) - Subvention (247.716 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58
2016 DASCO 122 - Caisse des Ecoles (6e) - Subvention (22.871 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DASCO 136 - Caisse des Écoles (20e) - Subvention (238.814 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	59
2016 DASCO 123 - Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (29.424 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DSTI 10 - Mise en œuvre, hébergement, maintenance et évolutions de la solution Open ENT NG à destination des établissements scolaires parisiens - Modalités - Autorisation - Signature. ....	99
2016 DASCO 124 - Caisse des Ecoles (8e) - Subvention (21.132 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DSTI 6 G - Mise en œuvre, hébergement, maintenance et évolutions de la solution Open ENT NG à destination des établissements scolaires parisiens - Modalités - Autorisation - Signature. ....	99
2016 DASCO 125 - Caisse des Écoles (9e) - Subvention (52.610 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	Compte rendu de la 1ère Commission. ....	91
2016 DASCO 126 - Caisse des Écoles (10e) - Subvention (116.484 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DFA 10 - Groupement de commandes - Prestations de produits d'impression - Accords cadres de services - Modalités de passation. ....	92
2016 DASCO 127 - Caisse des Écoles (11e) - Subvention (140.813 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DFA 126 - Convention de délégation de service public avec "Le Jardin d'Acclimatation/La Compagnie des Alpes" portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Jardin d'Acclimatation (16e). ....	93
2016 DASCO 128 - Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (146.756 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au recours aux travailleurs détachés. ....	96
2016 DASCO 129 - Caisse des Écoles (13e) - Subvention (206.202 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DAJ 22 - Approbation du contrat de cession de droits d'auteur portant sur la création de kiosques. ....	97
2016 DASCO 130 - Caisse des Écoles (14e) - Subvention (141.566 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DRH 29 - Attribution d'une NBI à certains personnels au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville, à la suite de la création des quartiers prioritaires de la politique de la ville. ....	99
2016 DASCO 131 - Caisse des Écoles (15e) - Subvention (174.458 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DAE 71 G - Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique et signature d'une note d'orientation stratégique avec l'État. ....	100
2016 DASCO 132 Caisse des Écoles (16e) - Subvention (71.167 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. ....	58	2016 DAE 159 - Mission Vital Quartier 1 confiée à la SEMAEST - Compte rendu de l'exercice 2015. ....	102
		2016 DAE 160 - Mission Vital Quartier 2 confiée à la SEMAEST - Compte rendu de l'exercice 2015. ....	102
		2016 DPA 60 - Marché Beauvau (12e) - Restauration après sinistre - Dépôt des autorisations administratives. ....	104
		2016 DAE 354 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2016 : Avis du Conseil de Paris. ....	104

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux commerces liés aux circuits courts et à l'E.S.S.....	109	Société "WSN Développement", fixation de la tarification de la redevance. ....	132
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au Règlement des étalages et terrasses. ....	111	2016 DAE 337 - Site des Frigos (13e) - Protocole d'accord avec la SEMAEST sur la conclusion d'un bail emphytéotique après déclassement du domaine public. ....	133
Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au commerce prévu 94, avenue Gambetta (20e). ....	113	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion du site "Les Frigos". ....	133
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au commerce prévu 94, avenue Gambetta (20e). ....	113	2016 DASCO 138 - Ecoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.919.700 euros) et subventions d'investissement (1.080.440 euros), au titre des exercices 2016 et 2017. ....	137
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	113	2016 DICOM 20 - DAC - Convention de mécénat Nuit Blanche 2016. ....	137
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux marchands des 4 saisons sur l'espace public. ....	116	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la prolongation de l'opération "Paris-Plages" sur le bassin de la Villette. ....	137
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une coopérative SCIC de coursiers à vélo. ....	117	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à une expérimentation du naturisme à Paris. ....	138
2016 DAE 5 G - Convention de coopération en matière de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi entre le Département de Paris et Pôle Emploi... 119		Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux célébrations de la journée nationale de la laïcité. ....	140
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux grévistes de l'avenue de Breteuil. ....	122	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la plantation d'un Arbre de la laïcité dans le 2e. ....	140
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des travailleurs sans-papiers du chantier 46, avenue de Breteuil (7e). ....	122	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la Commission du Vieux Paris. ....	142
2016 DAE 73 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Aurore" (13e). ....	124	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux relations avec l'entreprise "Lafarge". ....	143
2016 DAE 329 - Prolongement du tramway T3 Porte de la Chapelle - Porte d'Asnières (18e, 17e) : nomination de la présidente et communication du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable. ....	126	2016 DAC 681 - Subvention (150.000 euros) et convention avec la Régie autonome des transports parisiens relatives au renforcement du service de transports pendant l'opération "Nuit Blanche" du 1er octobre 2016. ....	144
2016 DFA 138 - Garantie à 75 % des emprunts souscrits par la Fondation nationale des sciences politiques pour l'acquisition et la réhabilitation de l'Hôtel de l'Artillerie (7e). ....	127	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au service Noctilien. ....	144
Compte rendu de la 2e Commission. ....	128	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution du nom de Michel Rocard à un lieu parisien. ....	147
2016 DAC 127 - Subvention (7.123.000 euros) et avenant avec l'association "Théâtre musical de Paris Châtelet" (1er). ....	129	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un espace Elie Wiesel dans le 3e. ....	148
2016 DAC 139 - Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e). ....	129	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'une voie Edmonde Charles-Roux dans le 12e. ....	149
2016 DAC 612 - Subventions (12.500 euros) à 7 associations du 11e arrondissement au titre de l'action culturelle locale. ....	130	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la dénomination d'une rue Claude Montal dans le 7e. ....	150
2016 DAC 615 - Subvention (1.000 euros) à l'association "Fetart" (19e). ....	131	2016 DDCT 42 - Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017. ....	151
2016 DAC 691 - Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme. ....	131	2016 DDCT 44 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017. ....	152
2016 DAE 328 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8e).			

2016 DFA 139 - Réaménagement d'un prêt obligataire au profit de l'EP Cité de la Musique - Philharmonie de Paris souscrit auprès de Société Générale SCF. Maintien garantie Ville de Paris et convention de financement.....	152	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux sites Internet des mairies d'arrondissement. (Suite).....	170
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au réaménagement du prêt de la Philharmonie.....	152	2016 DDCT 97 - Subventions à 58 associations pour le financement de 59 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens. Appel à projets "Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République" 2016. ....	186
2016 SG 33 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à l'examen de la gestion de l'opération de construction de la Philharmonie de Paris.....	152	2016 DPP 14 - Subvention (4.800.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS). ....	190
2016 DAC 296 - Conventions avec l'Académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre, XIIIe et XVIIIe relatives aux classes à horaires aménagés musique.....	161	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tranquillité publique Portes de Saint-Ouen et Montmartre. ....	194
Rappel au règlement. ....	161	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des édifices culturels. ....	196
Suspension et reprise de la séance.....	162	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (L.A.P.I.). ....	197
2016 DEVE 104 - Subventions (6.500 euros) à trois associations promouvant une alimentation et une agriculture durables. ....	162	2016 DEVE 72 - Instauration du dispositif "Un arbre dans mon jardin". - Subvention en nature d'arbres contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Paris.....	199
2016 DEVE 107 - Subvention (1.000 euros) à l'association "Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie" pour la quatorzième édition de son festival.....	162	2016 DEVE 9 G - Travaux de fouilles et de plantations d'arbres sur la voirie, dans les jardins et espaces verts, les bois, les cimetières et les établissements de Paris. - Marché de travaux. - Modalité de passation. ....	200
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'installation des compteurs Linky. ....	163	2016 DEVE 118 - Subvention (1.500 euros) à l'Union nationale de l'apiculture française (4e) pour l'élaboration du projet de création d'une "Maison de l'abeille" à Paris.....	201
Suspension et reprise de la séance.....	164	2016 DEVE 126 - Subvention (4.500 euros) au Centre ornithologique Ile-de-France (CORIF) pour ses actions en faveur de la biodiversité en ville.....	203
2016 SG 34 - Communication de la Maire de Paris sur la modernisation de l'administration parisienne.....	164	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la diminution du nombre des moineaux. ....	203
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture de la bibliothèque Hélène Berr le dimanche.....	164	2016 DEVE 129 - Subvention (2.000 euros) à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires "Ciné-jardins 2016" dans les jardins partagés (18e, 19e et 20e). ....	204
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la médiathèque Hélène Berr. ....	164	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'interdiction de cirques utilisant des animaux sauvages. ....	205
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une charte de la parentalité dans les administrations parisiennes.....	164	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	205
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux sites Internet des mairies d'arrondissement.....	164	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au dispositif "Permis de végétaliser". ....	207
Suspension et reprise de la séance.....	169	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture nocturne estivale des parcs et jardins.....	208
2016 SG 34 - Communication de la Maire de Paris sur la modernisation de l'administration parisienne.....	169	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une convention avec les organisateurs d'événements sur le Champ de Mars. ....	210
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture de la bibliothèque Hélène Berr le dimanche.....	169	2016 DVD 96 - Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). Ouvrages de franchissement du faisceau ferroviaire Saint-	
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la médiathèque Hélène Berr. ....	169		
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une charte de la parentalité dans les administrations parisiennes.....	169		

Lazare (17e). Avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre pour le pont et la passerelle.....	211	Suspension et reprise de la séance.....	247
2016 DVD 4 G - Prolongement du R.E.R. E - Eole à l'Ouest. Protocole-cadre relatif aux engagements financiers et convention n° 2 de financement des travaux.....	213	Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif au stationnement des professionnels de santé.....	247
2016 DVD 12 G - Extension T3 à Porte Maillot. Avenant à la convention avec le S.T.I.F. pour la concertation préalable, le schéma de principe et le dossier d'enquête publique.....	214	Vœu déposé par l'Exécutif.....	247
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la création d'une traverse dans le Quartier Latin.....	215	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LR relatif au déploiement des bornes de recharges électriques Belib' dans le 15e.....	249
Suspension et reprise de la séance.....	216	Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif au parking d'autocars de la Porte Maillot.....	250
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la création d'une traverse dans le Quartier Latin (suite).....	216	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurité routière des deux-roues dans le cadre des livraisons.....	251
Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'éclairage public (15e).....	217	Vœu déposé par l'Exécutif.....	251
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux embouteillages liés au chantier du tramway.....	218	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise à disposition par la Ville des places de parking disponibles.....	252
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux travaux du tram entre la porte de la Chapelle et la porte de Saint-Ouen.....	220	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la privatisation du contrôle du stationnement payant.....	253
Dépôt de questions d'actualité.....	222	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la propreté dans le 20e.....	256
Suspension et reprise de la séance.....	222	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'usine d'incinération d'Ivry.....	257
Examen des questions d'actualité.....	222	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'usine d'incinération d'Ivry et aux prochaines décisions du SYCTOM.....	257
I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil des migrants et réfugiés sur le territoire parisien.....	223	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LR relatif à la propreté des berges de Seine et de l'Esplanade des Invalides.....	260
II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'ouverture prochaine d'un centre d'accueil pour les réfugiés.....	225	2016 DEVE 10 - DAE G - Subvention (18.635 euros) et avenant à convention avec l'association "Espaces" pour la réalisation d'un projet d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces de la Petite Ceinture ferroviaire (15e).....	261
III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la maternité des Bluets.....	227	2016 DPE 40 - Plan de relance du tri. - Subventions (60.600 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif... 262	
IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre les ventes à la sauvette.....	229	2016 SG 27 - Convention de financement avec l'ADEME, concernant l'appel à projets MODEVAL-URBA 2016, pour la mise en place et l'évaluation de la future plateforme numérique "Végétalisons Paris".....	266
V - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la menace terroriste.....	232	2016 DDCT 143 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques"... 267	
VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à une identité urbaine de Paris à l'épreuve du renouvellement de son mobilier urbain.....	235	2016 DDCT 67 - DFPE - DASCO - Subvention (34.500 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (A.F.E.V.) pour deux projets sur les quartiers prioritaires parisiens.....	269
VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à l'audit de la Ville sur le service Vélib'.....	237	Compte rendu de la 4e Commission.....	271
2016 SOCA 1 - Evolutions de la carte "citoyenne-citoyen de Paris".....	239	2016 DDCT 40 - Subventions (230.000 euros) à dix associations, conventions et avenants à conventions au	

titre de la prévention, mise à l'abri et la lutte contre la traite des êtres humains.....	271	l'occupation temporaire de locaux situés 12, rue Georges-Citerne (15e) à usage de distribution alimentaire.....	309
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la "loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel".....	271	2016 DASES 300 G - Subventions (3.368.747 euros) à 13 associations relatives à la gestion de 18 accueils de jour dont 12 Espaces Solidarité Insertion (E.S.I.) parisiens à destination des personnes et familles. ....	311
Vœu déposé par l'Exécutif.....	272	Vœu déposé par le groupe LR relatif aux campements sauvages (18e).....	312
2016 DDCT 124 - Subventions (120.000 euros) à 20 associations et conventions au titre de la lutte contre les discriminations et l'égalité filles-garçons. ....	276	2016 DASES 340 G - Subvention (149.024 euros) et avenant avec l'association "Gaïa Paris" (11e) pour les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques sur le site de l'hôpital Lariboisière (10e).....	314
2016 DASES 179 G - Subvention (11.000 euros) à l'association "Les élus locaux contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida" (E.L.C.S.) (3e). ....	276	Compte rendu de la 5e Commission. ....	322
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la modernisation de l'A.P.-H.P. ....	277	2016 DLH 90 - Transfert, par "Paris Habitat OPH", de 59 structures collectives à la société anonyme "Habitation confortable".....	322
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des Instituts de jeunes sourds et de jeunes aveugles.....	278	2016 DLH 156 - Subvention (30.000 euros) et convention annuelle avec la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne. ....	324
2016 DFPE 248 - Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans Paris. ....	280	2016 DLH 175 - Réalisation 10-14, rue Labrouste (15e) d'un programme de 8 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 3 PLUS) par "Toit et Joie". ....	326
2016 DLH 233 - 58 à 72, boulevard Ney (18e). - Création d'un centre de premier accueil humanitaire mis en œuvre par l'association "Emmaüs Solidarité". ....	283	2016 DLH 179 - Location de l'ensemble immobilier 39, rue des Apennins (17e) à la société "Immobilière 3F". - Bail emphytéotique. ....	327
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en place d'un dispositif de régulation et de médiation.....	283	2016 DLH 180 - Location du terrain communal 25, rue Jasmin/11-13, rue Henri-Heine (16e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	328
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un comité d'évaluation.....	283	2016 DLH 183 - Location de l'immeuble 11, rue Bergère (9e) à "Elogie". - Bail emphytéotique. ....	330
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accueil des exilés et aux solutions d'hospitalité.....	283	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la production de logements sociaux pour les familles et de locaux adaptés pour les professionnels de santé.....	330
2016 DASES 28 - Subvention (1.637.262 euros) relative au fonctionnement du "pôle accueil" du centre de premier accueil humanitaire en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe et en situation d'errance.....	283	2016 DLH 207 - Réalisation 65, rue Jean-Jacques-Rousseau - 43, rue Etienne-Marcel (1er) d'un programme de création de 17 logements sociaux (12 P.L.A.-I. et 5 PLUS) par "Toit et Joie". ....	331
2016 DASES 367 G - Subvention (1.316.631 euros) relative à l'investissement du "pôle accueil" du Centre de premier accueil humanitaire en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe et en situation d'errance.....	283	2016 DLH 221 - 9, villa Sainte-Croix (17e). - Remplacement de menuiserie. - Autorisations d'urbanisme.....	331
2016 DASES 31 - Subventions (45.000 euros) et conventions avec deux associations qui accompagnent la mobilisation des bénévoles dans le cadre de l'accueil des réfugiés à Paris. ....	284	2016 DLH 232 - Acquisition 52-52 bis, boulevard Saint-Jacques et 6, rue Leclerc (14e) d'un programme de 6 logements P.L.A.-I., 5 PLUS et 52 P.L.S. par la R.I.V.P.....	333
Suspension et reprise de la séance.....	308	2016 DLH 254 - Fixation des montants de loyers plafonds applicables au dispositif "Multiloc".....	335
2016 DASES 381 G - Fixation de la redevance annuelle pour l'occupation de locaux à Forges les Bains (91), à visée de C.H.U. à destination des migrants sans domicile fixe "Emmaüs Solidarité". ....	308	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la lutte contre les punaises de lit. ....	337
2016 DASES 26 - Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association "Aurore" pour		Désignation de représentants du Conseil de Paris ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes.....	339

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux expulsions de ménages DALO.....	339	2016 DVD 156 - Transport de marchandises et logistique urbaine. Convention de partenariat avec la Poste.....	359
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux logements de l'A.P.-H.P.....	340	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la composition du comité de suivi.....	359
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la situation des locataires des logements sociaux de l'A.P.-H.P.....	340	2016 DAE 292 - Réhabilitations d'immeubles d'activités (11e, 13e, 18e, 19e et 20e). - Garanties d'emprunts à la R.I.V.P. et conventions.....	363
Vœu déposé par l'Exécutif.....	340	2016 DASCO 146 - Réévaluation du forfait communal versé aux écoles sous contrat d'association et sous contrat simple avec l'Etat et signature d'une convention avec les écoles sous contrat simple.....	363
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la réforme des A.P.L.....	342	2016 DASCO 58 G - Réévaluation du forfait d'externat matériel versé aux collèges sous contrat d'association avec l'Etat.....	363
Vœu déposé par l'Exécutif.....	342	2016 DAE 301 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Ecole d'économie de Paris pour la création d'une chaire de recherche "chaire travail" (14e).....	366
Désignation de représentants du Conseil de Paris ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes (suite).....	344	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au Forum de rentrée "Etudiants à Paris".....	367
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la préservation de la chapelle Sainte-Rita.....	344	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution du statut de réfugié politique à un étudiant de Paris I.....	368
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création de logements sociaux 1 bis, place des Vosges.....	346	Suspension et reprise de la séance.....	370
2016 DU 80 - "Réinventer Paris", désignation du lauréat de l'APUI au 61, rue de Buzenval (20e) et autorisation à la Maire de Paris de signer les actes de cession.....	347	Compte rendu de la 7e Commission.....	370
2016 DU 83 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - site 13/17, rue de la Bûcherie (5e). - Désignation du lauréat, déclassement du bien et signature de l'acte de vente.....	347	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à M. Can DÜNDAR.....	371
2016 DU 89 - Appel à projets urbains innovants sur le site Ordener (18e). - Désignation du lauréat et autorisation de la Maire de Paris à signer les actes.....	347	2016 DJS 48 - Subvention (65.000 euros) et convention avec l'Union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.) (12e).....	373
2016 DU 200 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Acquisition d'une emprise correspondant à un parking autocars.....	350	2016 DJS 122 - Subvention (230.000 euros) et convention avec la Fondation "Paris Saint-Germain" au titre de la saison 2016-2017.....	374
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la relocalisation de la base territoriale de la DPP.....	350	2016 DJS 285 - Indemnisation des exploitants de commerces situés sur l'espace public en dédommagement de l'interruption temporaire de leur activité consécutive à la fermeture, pendant l'Euro 2016.....	376
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au "Brexit".....	351	Vœu déposé par le groupe LR relatif aux mesures d'indemnisation des commerces proches de la "fan zone".....	376
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux appels à projets "Réinventer Paris" et "Réinventer la Seine".....	353	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'indemnisation des débits de boissons.....	376
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'adhésion à l'Association des départements de l'Axe Seine.....	354	2016 DJS 286 - Convention avec l'Association nationale des directeurs et des intervenants d'installations et des services des sports pour la réalisation d'une étude sur l'impact social de l'Euro 2016.....	376
2016 DLH 182 - Z.A.C. "Porte Pouchet - Terrain "Auboin" (17e). - Convention de transfert de gestion au profit de la Préfecture de police de Paris (préfourrière)....	356	Vœu déposé par le GEP relatif à l'empreinte carbone de l'Euro 2016.....	376
2016 DLH 241 - Réalisation 2, cité Charles-Godon (9e) d'un programme de construction neuve de 13 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 4 PLUS) par la R.I.V.P.....	357		

Vœu déposé par le GEP relatif aux dégâts engendrés lors de la finale de l'Euro 2016. ....	376	Désignation de représentants du Conseil de Paris ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes (suite). ....	408
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au lancement d'un nouveau marché de panneaux historiques. ....	381	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	409
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la subvention de la manifestation "Echecs en fête". ....	382	Clôture de la séance. ....	410
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la diffusion de messages au sein du réseau R.A.T.P.....	383	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.....	410
2016 DDCT 133 - Adhésion et cotisation 2016 de la Ville de Paris à l'association "La 27e Région". ....	385	QE 2016-21 Question des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative à la prévention de la radicalisation.....	410
2016 DJS 278 - Déploiement de la démarche de BAFA citoyen parisien : subvention (195.000 euros) et avenant n° 3 à la convention avec l'association "Mission Locale de Paris" (18e).....	386	QE 2016-22 Question de M. Claude GOASGUEN à Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture nocturne des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil. ....	411
2016 DJS 10 G - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de formation du contingent 2016/2017 des volontaires du Service civique. ....	389	Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. ....	411
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LR relatif à la réforme des Maisons des associations. ....	391	QE 2016-17 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la tarification de la C.P.C.U. ....	411
Vœu déposé par l'Exécutif.....	392	QE 2016-20 Question de Mmes Anne SOUYRIS, Aurélie SOLANS, M. Jérôme GLEIZES et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'emprunt contracté pour la réalisation de la Philharmonie de Paris. ....	412
2016 DJS 256 - DDCT - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association pour le dialogue et l'orientation scolaire - A.D.O.S. (18e). ....	394	Votes spécifiques. ....	412
2016 DEVE 101 - DJS - Aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil (12e). - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération.....	395	Votes spécifiés.....	415
Vœu déposé par le GEP relatif à la communication d'une évaluation environnementale.....	395	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	415
Vœu déposé par le GEP relatif à l'étude de la piétonisation de la partie Nord de la route de ceinture du lac Daumesnil. ....	395	Comptes rendus des Commissions.....	441
Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une piscine dans le secteur Bercy-Charenton. ....	395	Listes des membres présents. ....	449
2016 DGRI 59 - DDCT - Subvention (25.500 euros) et convention avec l'association "Reporters sans frontières" (2e).....	401	Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 13 et 14 juin 2016. ....	453
2016 DJS 304 - Garanties et financements en vue du dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.....	402	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	454
		Tableau des votes des groupes politiques. ....	461

*La séance est ouverte à 9 heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

## **Hommages aux victimes des attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, cet été deux attentats terribles ont endeuillé notre pays. À Nice, le fanatisme le plus inhumain a frappé indistinctement des hommes, des femmes, des enfants, dont le seul crime était de vouloir vivre ensemble. Ce sont 86 personnes qui ont été tuées, 86 personnes aussi diverses que la société française, et assassinées aveuglément. Nous conserverons leurs souvenirs avec celui de nos victimes parisiennes des attentats de janvier et de novembre 2015.

A Saint-Etienne-du-Rouvray, c'est un prêtre et un homme de dialogue et de paix qui a été tué pour ce qu'il croyait et pour ce qu'il était. Ces crimes abominables nous ont bouleversés comme nous bouleversent les attentats auxquels se livrent dans de nombreux autres pays des terroristes dénués de toute conscience et de toute dignité. Mais ils ne nous feront pas renoncer à ce que nous sommes, des êtres humains qui aspirent à vivre libres, à être égaux et à se reconnaître frères. Nous leur résisterons comme nous leur résistons depuis près de deux ans avec honneur et dignité.

Mes chers collègues, comme celles dont notre ville a été victime, ces attaques terroristes visent à nous faire douter de nous-mêmes et à nous faire douter des uns et des autres. Elles doivent nous trouver unis et sûrs de nos valeurs face à ceux qui n'en ont aucune. Au nom des Parisiens, au nom de notre Assemblée comme en mon nom personnel, je souhaiterais affirmer haut et fort au maire de Nice, au maire de Saint-Etienne du Rouvray, aux catholiques, aux citoyens de ces deux villes, les condoléances, le soutien et la solidarité indéfectibles de Paris. Je vous propose de manifester notre solidarité en observant une minute de silence.

Je vous remercie.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

## **Condoléances.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris la disparition survenue le 8 septembre 2016 de M. Jacques Dominati, ancien ministre, ancien sénateur, ancien député et ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller général de la Seine, ancien conseiller de Paris, ancien conseiller régional d'Ile-de-France.

Résistant, journaliste, secrétaire général de l'Union pour la nouvelle république, Jacques Dominati a obtenu son premier mandat électif à Paris en 1959. Elu au Conseil de Paris de 1959 à 1977, puis de 1983 à 2001, Jacques Dominati a accompli 36 années de mandat. Durant cette période, il a été président du Conseil de Paris de 1973 à 1974 ; maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de 1983 à 1995 ; adjoint au maire de Paris chargé des questions relatives aux relations internationales de 1983 à 1989 ; puis chargé de la circulation, du stationnement, des transports et de la voirie de 1989 à 1995 ; et enfin, Premier adjoint au Maire de Paris chargé de la coordination de l'action municipale dans ses aspects politiques et administratifs, de 1995 à 2001.

Il a fait partie en 1974 de la Commission pour la réforme du statut de la région parisienne, militant pour que Paris ait un maire élu. Il a également siégé au conseil régional d'Ile-de-France de 1976 à 1977 et en 1986. En outre, Jacques Dominati a représenté Paris à l'Assemblée nationale de 1960 à 1977 et de 1982 à 1993, puis au Sénat de 1995 à 2004.

Jacques Dominati a été l'un des fondateurs des Républicains indépendants aux côtés de Valéry GISCARD d'ESTAING. Il est devenu secrétaire général de ce mouvement de 1974 à 1977. Il a participé au Gouvernement de Raymond Barre, de 1977 à 1981 en qualité de secrétaire d'État aux rapatriés et à la fonction publique, et il a été à l'origine de la loi sur la liberté d'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978.

Jacques Dominati a consacré toute sa vie à la politique, en particulier à Paris où il a principalement œuvré. Il a été et demeurera une figure marquante du Gouvernement de notre ville. Je veux saluer aujourd'hui son engagement au service des Parisiens.

Ses obsèques ont été célébrées le 12 septembre 2016 en l'église Saint-Roch d'Ajaccio en Corse du Sud. En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches que je salue, les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Je vous remercie.

Il y a des demandes des groupes, je crois. M. GOASGUEN et M. AZIÈRE.

Vous avez la parole, Monsieur GOASGUEN.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16<sup>e</sup> arrondissement. - Je ne vais pas revenir sur ce que vous avez dit concernant les multiples fonctions que Jacques Dominati a pu occuper, mais pour ceux qui ne l'ont pas connu, il y en a, mais beaucoup d'entre nous l'ont connu de très près, je voudrais expliquer le caractère du personnage, car il s'agit d'un personnage.

C'est un personnage qu'il ne faut pas oublier, notamment pour le rôle qu'il a tenu à Paris, où il a été l'un des inspirateurs notables du nouveau statut de Paris. En effet, dans cette commission que vous avez évoquée, c'est là que Jacques Dominati, qui au même moment ou quasiment était président du Conseil de Paris, un des derniers, a suscité l'élection au suffrage universel du maire de Paris que nous connaissons aujourd'hui.

Surtout, je voudrais évoquer le personnage qu'il était dans sa complexité, que nous avons connue. Il a fini Premier adjoint, c'était votre prédécesseur, Madame le Maire, en 2001. C'est un personnage qui est né en Corse, dans un village de montagne qu'il aimait à rappeler. Il s'est engagé à 14 ans dans la Résistance. Cet engagement à 14 ans dans la Résistance, contre le fascisme et l'hitlérisme est au fond la marque essentielle de son caractère qu'il gardera toute sa vie. C'est un homme de combat, un homme qui avait un caractère pas facile, on s'en souvient. Jacques CHIRAC lui-même était le premier à le regretter quelquefois tant les affrontements entre les deux hommes étaient sévères dans son bureau.

C'est un personnage qui a toujours eu le goût du combat pour la liberté. Après être tombé gravement malade à la fin de la guerre, il est devenu le collaborateur d'André Malraux, qui l'avait remarqué, pour être son secrétaire personnel, puis de Jacques Soustelle. Gaulliste de la première heure, il était secrétaire général des jeunes du RPF. Puis des désaccords l'ont opposé au Général de Gaulle sur la question de la guerre d'Algérie. Il a suivi Jacques Soustelle et a quitté le mouvement gaulliste.

Cette empathie méditerranéenne a toujours été la caractéristique de Jacques Dominati. Il n'a jamais oublié la Méditerranée et la Corse. Il n'a jamais oublié les châtaignes de son village, et vous, Madame HIDALGO, qui connaissez la Corse qui ressemble tellement à la région dont vous êtes issue, vous devez savoir qu'il y a là des personnalités farouches, des personnalités qui se battent jusqu'au bout.

Il s'est battu jusqu'au bout. Il a adhéré à un mouvement, le mouvement libéral, avec Valéry GISCARD d'ESTAING. Après avoir été journaliste au "Parisien", il est devenu ce personnage qui était incontournable à Paris mais aussi au niveau national. Le Président GISCARD d'ESTAING lui-même se souvient de ses colères épiques ; nous nous souvenons pour quelques-uns d'entre nous des difficultés que nous avons rencontrées avec lui puisque nous partagions le même groupe. C'était un personnage.

On dirait en Corse que c'était un lion, tant il était farouche dans ses combats. Il a mené une carrière politique qui est plus qu'estimable ; il a occupé toutes les fonctions avec ténacité. On lui doit surtout ce travail qu'il a conduit pour les rapatriés lorsqu'il était secrétaire d'Etat. Toujours ce goût de la Méditerranée qu'il n'oubliera jamais, son amitié pour Israël, indéfectible, toujours cette même tension vers la mer bleue.

Puis, secrétaire d'Etat à la fonction publique, ministre de la Fonction publique, vous l'avez rappelé, cette innovation qui malheureusement n'est pas toujours, Monsieur le Préfet, acceptée, c'est-à-dire l'ouverture des documents administratifs.

Enfin, Jacques Dominati, je voulais le dire, c'est quelqu'un que l'on ne pourra pas oublier, et je voudrais que les Parisiens s'en souviennent. Je voudrais qu'ils se souviennent du combat qu'il a mené pour eux, avec des défaites, avec des victoires, mais avec une ténacité exceptionnelle. Je dois dire que, personnellement, j'ai connu, comme

Jacques CHIRAC et Valéry GISCARD d'ESTAING, ses colères, ses foucades et ses oppositions, c'est avec beaucoup d'émotion que j'appelle à ce qu'on se souvienne de ce grand Parisien qui a fait beaucoup pour Paris.

Je vous remercie de votre attention et du souvenir que vous aurez pour lui.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Claude GOASGUEN.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

A mon tour, au nom du groupe UDI-MODEM et en votre nom à tous, je voudrais tout d'abord dire à la famille de Jacques Dominati, à ses enfants, Isabelle, Philippe et Laurent, à ses petits-enfants, à tous ses proches, combien la disparition de leur père nous touche tristement et douloureusement. Je voudrais leur adresser ce matin nos pensées les plus affectueuses.

Les démocrates, les libéraux, les indépendants que nous rassemblons dans ce groupe aujourd'hui doivent à celui qui les a précédés sur ces bancs le maintien dans le débat parisien de convictions pour lesquelles Jacques Dominati s'est battu sans relâche avec courage toute sa vie : la liberté, la fidélité et l'indépendance.

C'est pour libérer son pays qu'en septembre 1943 ce jeune homme de 16 ans, les armes à la main, déverse des tombereaux de pierres sur les routes pour retarder les convois allemands qui cherchent au sud de la Corse, débarquant de Sardaigne, à s'ouvrir la route d'Ajaccio. Ce jeune homme de 16 ans court sous les tirs de mortiers des Chemises noires dans un maquis en flammes bombardé par l'aviation allemande et il n'a pas peur.

Grâce à ces dix jours de combat décisifs, le 19 septembre, les premiers éléments du bataillon de choc en avant-garde de l'opération "Vésuve" débarquent à Ajaccio depuis Alger sans l'avis et l'accord du Général de Gaulle. Malgré les contre-attaques, malgré les exécutions de patriotes, l'ultimatum lancé par les Allemands menaçant de raser le village, les résistants de Levie Alta Rocca obligent la division SS Reichsführer à rebrousser chemin après de lourdes pertes. Jacques Dominati a 16 ans.

Il a 20 ans quand dans ce Paris de l'après-guerre, jeune étudiant, il vit et respire enfin à pleins poumons, ce vent tourmenté de la Libération, qui libère des idées nouvelles, exalte les passions politiques des étudiants parisiens, pressés de reconstruire un nouveau modèle, de nouveaux équilibres en France et en Europe dans un contexte de guerre froide qui divise et anime le Quartier latin.

Plus tard, jeune journaliste au "Parisien libéré", le bien nommé, il assiste à la mise en place d'une nouvelle organisation de la presse française qui confisquera 188 journaux collaborationnistes au nom des ordonnances de 1944.

Cette révolution dans la presse d'après-guerre va le rapprocher de deux ministres de l'information, André Malraux et Jacques Soustelle, vis-à-vis desquels il ne démentira jamais une fidélité faite de combats partagés et de travail en commun.

Les événements algériens vont précipiter son engagement politique. En effet, secrétaire national des étudiants du R.P.F., il en sera exclu parce qu'il sait déjà, lui, à ce moment, que l'on vienne de Corse ou d'Algérie, qu'on ne traverse la Méditerranée du sud au nord ni par plaisir, ni par hasard, hier comme aujourd'hui.

Méditerranéen, il vit le drame algérien sans haine ni violence, mais avec les poings serrés, qui retiennent autant qu'il est possible la colère et le chagrin d'un peuple qu'il voit abasourdi et que l'histoire rappelle brutalement à la raison nationale.

Il ne manquera pas plus tard, à ce qu'il invoque alors comme secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, à un devoir de solidarité nationale à l'égard de nos compatriotes victimes d'une politique voulue et acceptée par la France et à ceux qui les ont accompagnés sur le chemin de ce drame national, les harkis. C'est le moment qu'il choisit de son engagement politique au centre et à Paris en 1959, avec les indépendants puis les autres sensibilités centristes dans la préfiguration de ce qui sera bientôt l'U.D.F, le groupe Paris-Liberté. La liberté, encore et toujours.

Il est temps alors de mener une nouvelle bataille, cette fois pour l'indépendance de Paris, dont l'Etat ne veut pas alléger la tutelle qu'il exerce. Il se bat sans relâche depuis 1973 contre la mauvaise volonté gouvernementale, contre les forces conservatrices qui s'opposent à un nouveau statut et bloquent l'évolution des institutions parisiennes, bloquent la libération du régime parisien.

De 1974 à 1976, contre l'avis du Premier Ministre de l'époque, qui en sera le principal bénéficiaire, il fait adopter la loi du 31 décembre 1975 qui recrée le poste de Maire de Paris disparu depuis 1871, le Préfet conservant

les pouvoirs de police. C'est le début d'un combat pour l'indépendance de Paris que nous menons encore aujourd'hui et dont il doit - j'en suis sûr - espérer, de là où il est, que nous parvenions à le gagner.

Dans les propositions qu'il formule, on retiendra le redécoupage des arrondissements pour qu'ils ne dépassent pas les 80.000 habitants, une redéfinition des pouvoirs du Maire de Paris en matière de police et, enfin, son souhait visionnaire métropolitain de mener une intercommunalité de projets avec les communes de la petite couronne. Je vous laisse apprécier la pertinence et la modernité de cette inspiration réformatrice.

Il ne sera jamais fatigué de se battre jusqu'au bout, pour son honneur, pour sa famille, pour sa santé. Comme au tout premier jour pour son île, il jette toutes ses forces dans la bataille.

Liberté, fidélité, indépendance, trois principes, trois convictions, trois serments d'engagement, dont nous pensons que Jacques Dominati nous a fait, à nous centristes, par sa disparition, ses légataires universels. Puisse-t-il nous en être dignes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Eric AZIÈRE, au nom de votre groupe et, pour le groupe les Républicains, Claude GOASGUEN, d'avoir rappelé aussi, parce que vous étiez ses compagnons de route, les nombreux combats de Jacques Dominati.

Je vous remercie et je salue à nouveau bien sûr toute la famille de Jacques Dominati.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 juillet 2016 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie

### **Rappel au règlement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je crois qu'il y a une demande de rappel au règlement, pour nous mettre en forme dès le matin.

La parole est à Mme la Présidente du groupe les Républicains.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Oui, bonjour Madame la Maire, précisément il y a deux demandes de rappel au règlement aujourd'hui.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je suis contrainte en effet de faire un rappel au règlement sur la base de l'article 18 concernant la sincérité et l'exhaustivité de l'information donnée aux conseillers de Paris relative aux projets de délibération à l'ordre du jour.

En effet, la dernière séance est venue rompre définitivement la confiance que nous aurions été en droit de réclamer. Nous devons disposer, par la loi, de toutes les informations pour nous prononcer sur tel ou tel projet de délibération, et force est de constater que lors de la dernière séance, de votre fait, Madame la Maire, ce n'était pas le cas.

Au cœur de l'été, la presse s'est fait l'écho d'un rapport de l'Inspection générale sur les relations contractuelles entre la Ville et JCDecaux concernant le marché Vélib'. Ce rapport, très critique, semble-t-il, vous a été remis en février dernier, sans que nous ne jugiez utile de porter ses conclusions à la connaissance des conseillers de Paris pour la séance de juillet, durant laquelle pourtant nous avons examiné un avenant au contrat Vélib'.

Mes chers collègues, nous sommes là face à une rétention d'information volontaire, une entrave manifeste à nos travaux, bien loin de la transparence exigée pour tout débat d'assemblée délibérante et en particulier quand il

s'agit de contrat de cette importance. La jurisprudence administrative sanctionne quasiment automatiquement ce type de manœuvre.

La légalité de la délibération de juillet peut d'ailleurs être remise en cause facilement. Le délai de six mois pour la publication des rapports de l'Inspection générale ne saurait servir de refuge face à des dispositions législatives et réglementaires on ne peut plus claires.

Au-delà de ce cas précis, on peut se poser la question : combien de rapports, combien d'autres documents dorment encore, Madame la Maire, dans votre bureau, privant les représentants élus des Parisiens d'une information transparente ?

En tout état de cause, nous vous demandons, d'une part, de porter immédiatement le rapport à la connaissance des conseillers de Paris ; d'autre part, de remettre le projet de délibération à l'ordre du jour du prochain Conseil de façon à ce que le débat puisse se dérouler en toute connaissance de cause.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais vous faire passer tous les éléments de droit qui effectivement attestent que les rapports de l'Inspection générale n'ont pas à être transmis avant le délai justement de caractère contradictoire qu'ils gardent.

Par ailleurs, ils ne relèvent pas des documents à transmettre au Conseil de Paris, mais nous avons toujours joué la transparence et nous continuons à la jouer. Ces rapports, dès lors que les personnes qui sont citées ont la possibilité d'apporter leurs réponses pour faire valoir ce caractère contradictoire, sont publics et à disposition non seulement des conseillers de Paris, mais aussi plus largement des citoyens.

Je vous remercie.

### **Rappel au règlement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Encore une demande ? Quelle est votre demande ?

Une autre demande de rappel au règlement puisqu'il faut que la prise de parole soit conditionnée par un élément qui permette de prendre la parole.

Je suppose, Monsieur LEGARET, que c'est une deuxième demande de rappel au règlement ; c'est cela ?

**M. Jean-François LEGARET,** maire du 1er arrondissement. - Vous l'avez deviné, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Cela va mieux en le disant !

**M. Jean-François LEGARET,** maire du 1er arrondissement. - Nous avons demandé un rappel au règlement, vous ne pouvez pas l'ignorer.

Ce rappel au règlement se fonde sur les articles 13 et 19 de notre règlement intérieur. Nous avons reçu tardivement, dans les derniers jours de la semaine dernière, un projet de délibération qui concerne une convention que vous allez proposer de passer avec Airparif. Ce projet de délibération est tombé hors délai. J'imagine que vous allez nous proposer de voter l'urgence sur ce projet de délibération.

Ceci étant dit, cela se heurte à deux difficultés majeures. La première est que ce projet de délibération n'a pas été examiné par les Commissions puisqu'il est tombé après la tenue de la dernière Commission. La deuxième difficulté majeure est qu'un droit fondamental est consacré par le CGCT dans toutes les communes de France : tout conseiller municipal a le droit de déposer des amendements.

Or, il aurait fallu déposer les amendements avant les séances des Commissions. Nous vous demandons donc de retirer ce projet de délibération qui n'est pas conforme à notre règlement et qui n'est pas conforme à la loi. Vous pourriez naturellement imaginer de réunir dans la matinée la Commission ad hoc, mais cela n'enlèvera pas le fait que nous n'avons pas eu la possibilité de déposer des amendements.

Il s'agit, comme on le sait, de mettre en place des capteurs. C'est ce que nous avons souhaité. Sur le fond, cela nous donne donc raison. Toutefois, tout dépend de l'endroit où ces capteurs seront mis en place. C'est la raison pour laquelle notre droit d'amendement a tout son intérêt.

Je vous demande donc, Madame la Maire, de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mao PENINO, quelques précisions ?

**M. Mao PENINO**, adjoint. - En l'occurrence, vous avez tort, d'une part parce que le délai légal d'introduction de cinq jours a été tout à fait respecté ; d'autre part, parce que vous avez tout à fait le droit d'amender en séance un projet de délibération, et vous en avez d'ailleurs déjà usé dans cette Assemblée.

Vous pouvez commencer à aborder l'ensemble de ces débats - et je crains que vous ne le fassiez dans la suite de ce Conseil - uniquement sur la forme parce que vous avez du mal à aller sur le fond, mais honnêtement, cela ne trompera personne.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci pour la réponse apportée.

Mes chers collègues, nous n'avons pas la même interprétation que vous et nous poursuivons donc nos débats.

### **Inscription en urgence du projet de délibération DASCO 58 G à l'ordre du jour du Conseil.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L. 3121-19 du Code des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande, en revanche, sur un autre projet de délibération, de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération DASCO 58 G qui concerne la réévaluation du forfait d'externat matériel versé aux collèges sous contrat d'association avec l'Etat.

Je vous propose de voter à main levée pour inscrire ce projet de délibération, concernant le scolaire, à l'ordre du jour de notre présente séance.

Qui est pour ?

Contre ?

Les Républicains, vous êtes pour, vous êtes contre ?

Vous êtes pour.

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

Il est donc adopté.

Le projet de délibération DASCO 58 G sera donc inscrit en 6e Commission.

### **2016 SG 29 - Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Déclaration de projet.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement des transports collectifs et des circulations douces.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la limitation du diesel.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture de voie semi-piétonne.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à des études complémentaires sur une continuité piétonne et cyclable.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la suspension du projet de fermeture.**

**2016 SG 30 - Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Avenants aux conventions et convention avec le Port Autonome de Paris.**

**2016 SG 36 - Conventonnement entre Airparif et la Ville de Paris pour la réalisation d'un suivi de l'évolution de la qualité de l'air suite à la piétonisation des voies sur berges rive droite au centre de Paris.**

**2016 DEVE 146 - Attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Biodiversité.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous allons à présent procéder au débat organisé sur l'aménagement des berges de la Seine. Il contient plusieurs projets de délibération : SG 29, SG 30, SG 36 et DEVE 146. La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura, bien sûr, dans les temps de parole définis, la présentation des amendements et des vœux.

Avant de donner la parole à l'ensemble des orateurs et juste après moi à M. le Préfet de police, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, le projet de reconquête des berges de Seine rive gauche avait été inauguré en 2013. Il est désormais plébiscité par les Parisiens et les visiteurs de notre ville. Nous vous invitons à prolonger cette expérience réussie en piétonnisant à présent les berges de Seine de la rive droite.

Cette piétonisation avait été pensée avant 2001 et je veux être tout à fait honnête intellectuellement : ce sont les Ecologistes qui portaient ce projet dans la campagne de 2001. Cela a été proposé ensuite en 2008 par Bertrand DELANOË, poursuivi en 2014, puis aujourd'hui en 2016. 15 ans de reconquête de la Seine, cela a été débattu avec les Parisiens durant trois campagnes électorales et après de nombreux votes au sein de notre Assemblée, cette vision se concrétise enfin aujourd'hui.

Le projet que nous vous soumettons aujourd'hui est tout à la fois souhaité par les Parisiens, bénéfique sur les plans urbains et culturels et absolument indispensable sur le plan sanitaire et environnemental. Ce projet a respecté toutes les étapes de délibération de notre Assemblée et de concertation.

Après avoir été présenté aux Parisiens et à la Commission d'enquête, ce projet est désormais soumis au vote de notre Assemblée comme le droit le prévoit. Si vous décidez de l'adopter, il fera l'objet au fil des mois d'une évaluation extrêmement précise, en lien avec M. le Préfet de police car, comme vous le savez, les textes prévoient une décision de la Maire de Paris et un avis conforme du Préfet de police.

Le projet de piétonisation des berges de Seine rive droite a été construit de manière rigoureuse dans le cadre d'une large concertation de plus de quatre mois dans tous les arrondissements concernés et après plusieurs débats en Conseil de Paris et ce, depuis notre élection en mars 2014.

Petit rappel :

Juin 2014, premier vœu de l'Exécutif prévoyant que soient lancées les études d'aménagement des berges rive droite dans les 1er et 4e arrondissements visant à accorder la priorité aux piétons et aux circulations douces et à mettre en valeur le paysage des berges, projet adopté à la majorité de notre Assemblée.

Décembre 2014 : adoption du programme d'investissement de la mandature prévoyant l'apaisement des circulations au cœur du projet d'aménagement et de végétalisation des berges de la Seine rive droite, pour lequel nous avons prévu d'investir près de 8 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature. Projet adopté, avec une majorité de notre Assemblée.

Mai 2015 : nous approuvions par une majorité les objectifs du projet et le lancement de la concertation sur la piétonisation des berges rive droite.

Décembre 2015 : nous approuvons, à la majorité de notre Assemblée, le bilan de la concertation et le choix du tracé incluant les tunnels.

Aujourd'hui, nous serons amenés à, je l'espère, approuver à la majorité, car nous n'avons pas dans cette Assemblée de 49.3 qui permettrait de passer en force et je m'en réjouis, mais nous avons à approuver aujourd'hui le projet de piétonisation des berges de Seine, après le succès de la piétonisation des berges de Seine rive gauche auprès de ses habitants. Rappelons que plus de 6 millions de visiteurs ont été accueillis en trois ans. Ceux-ci souhaitent que nous reproduisions sur l'autre rive cet aménagement réussi.

Un sondage IFOP, publié il y a quelques jours, montre ainsi que 55 % des Parisiens sont favorables au projet, dont plus de 60 % parmi les habitants du Centre de Paris, et dont 60 % de femmes qui, je vous le rappelle, aux deux tiers sont celles qui utilisent les transports en commun.

A l'issue de la consultation, les Parisiens ont donc opté pour un projet ambitieux visant à piétoniser un linéaire de 3,3 kilomètres, du tunnel des Tuileries au bassin de l'Arsenal.

Ce projet d'aménagement s'inscrit en outre dans le mouvement collectif de toutes les grandes métropoles françaises et mondiales, tendant à reconquérir les berges de fleuve et les cœurs de ville au profit des piétons et des circulations douces. Vous connaissez ces villes, comme Bordeaux ou Lyon en France, mais aussi plus loin Séoul, Rio, New York et bien d'autres sur la planète.

S'il est largement souhaité, c'est aussi que chacun a conscience que ce projet est indispensable sur le plan environnemental et sanitaire. J'en rappelle la principale raison d'être : diminuer la place de la voiture et préserver la santé de nos concitoyens dans la droite ligne des engagements de la COP 21 et de l'accord historique de Paris.

Dans la métropole de Paris, la pollution de l'air provoque 6.500 décès chaque année et prive les habitants, mais cela importe visiblement peu la santé des habitants de Paris, de plus de deux ans d'espérance de vie.

Ces chiffres sont inacceptables au regard de notre capacité collective à les faire baisser. Nous savons comment nous attaquer à la pollution en réduisant bien sûr le trafic routier, car celui-ci génère aujourd'hui deux tiers des émissions de dioxyde d'azote et 56 % des particules fines dans Paris. C'est trop, c'est infiniment trop et, nous qui savons, nous avons la responsabilité d'endiguer ce funeste phénomène.

Bien sûr j'entends le point de vue de chacune et de chacun, mais ce projet est indispensable car précisément il améliorera le cadre de vie et la santé de tous les Parisiens. Nous devons agir vite contre cette pollution qui tue.

Cinq grands professeurs de médecine, spécialistes reconnus des maladies respiratoires, chefs de différents services de pneumologie, ont publié récemment une tribune sur le JDD.fr pour défendre ce projet de piétonisation. Ils déclarent qu'il s'agit d'une, je cite : "mesure utile à la préservation de la santé de tous". Leur message est clair. Je cite : "Il est urgent d'agir contre la pollution de l'air, ne rien faire, c'est se rendre coupable de non-assistance à personne en danger."

En dépit de l'urgence, la Commission qui a conduit l'enquête publique sur la piétonisation des berges, entre le 8 juin et le 8 juillet 2016, a émis le 9 août un rapport se concluant par un avis défavorable. Mais conformément au droit, cet avis est consultatif.

Le rôle du commissaire-enquêteur, au sens des textes, est d'organiser le débat et d'assurer l'information des citoyens, de retranscrire les avis recueillis et de fonder les observations de la Commission sur le respect des textes en vigueur.

Je souhaite donc apporter les réponses factuelles, les seules opposables dans le cadre du droit qui régit les Commissions d'enquête publique en matière d'urbanisme et d'aménagement.

La piétonisation de la rive gauche de la Seine présente un bilan très positif en matière de qualité de vie et d'écologie, avec une diminution en moyenne de 15 % du dioxyde d'azote sur le site, avec le développement rapide de la biodiversité, des reports de circulation maîtrisés et une forte diminution des niveaux de bruit sur les berges au niveau du quai, de jour comme de nuit.

Des résultats similaires seront atteints grâce à la piétonisation de la rive droite. Comment penser, en effet, qu'en fermant une infrastructure automobile, on ne réduit pas l'impact en termes de pollution ? Tout comme la création d'une voie de circulation crée du trafic, la suppression d'une voie circulée induit nécessairement une baisse du trafic automobile. Alors, dans ce cas, pourquoi attendre ? Nous devons faire vite et suivre la voie définie ici même à Paris par tous les Etats du monde, il y a moins d'un an, lors de la COP 21.

Nous avons signé à cette occasion un document, extrêmement important pour l'avenir de notre planète, qui s'appelle l'Accord de Paris. Certains l'ont peut-être déjà oublié, nous ici, non. Nous n'avons plus aucune excuse pour choisir l'immobilisme.

La Commission d'enquête estime que le périmètre d'enquête est insuffisant, étant limité aux quatre arrondissements d'implantation du projet : 1er, 4e, 7e et 12e. Cet argument ne tient pas au regard du droit et ce pour deux raisons : d'abord, parce que le périmètre de l'enquête publique a été défini par la Commission d'enquête elle-même, avant qu'elle ne lance ses travaux. Et donc, la Ville n'en est pas comptable.

Ensuite, parce que la Cour administrative d'appel de Paris précise justement, dans son arrêt du 10 juin 2014 concernant les berges rive gauche - parce que je vous rappelle qu'il y a eu des recours sur la fermeture des voies sur berges rive gauche, aujourd'hui chacun prend plaisir à s'y promener et oublie qu'il y a eu des oppositions farouches - mais que disait la Cour administrative d'appel en juin 2014 ? L'enquête publique ne doit s'étendre qu'au territoire sur lequel se situe le projet de l'opération.

La Commission d'enquête estime par ailleurs ne pas disposer d'éléments suffisants concernant les conséquences sur la circulation dans les villes limitrophes de la Capitale. Nous avons pourtant fourni des études d'impact absolument incontestables réalisées par les bureaux d'études indépendants reconnus : Systra et Arcadis.

Ces études démontrent que la piétonisation des berges rive droite ne créera aucune augmentation sensible de trafic, ni de pollution dans les villes de la métropole du Grand Paris. Ces études que nous avons souhaitées - nous les avons décidées, sans qu'elles ne nous soient imposées - ont été réalisées sur un périmètre allant jusqu'à l'A86 et elles confirment que l'impact des reports de circulation est concentré et absorbable sur l'hyper centre de Paris et que les reports en banlieue sont quasi inexistants.

La piétonisation des berges de Seine rive gauche avait soulevé des inquiétudes, des oppositions, des blocages. Rappelez-vous, disons-nous les choses : votée en 2008 par l'équipe municipale conduite par Bertrand DELANOË, devant être mise en œuvre en 2010, la mise en œuvre de la piétonisation des berges de la rive gauche s'est trouvée confrontée à un blocage à l'époque du Gouvernement de M. FILLON - je passe sur qui était Ministre de l'Environnement à l'époque - qui a bloqué ce projet en donnant l'ordre à l'administration du Port, mais aussi à l'ancien Préfet de police - qui pourtant ici même, Michel GAUDIN, avait dit son soutien à ce projet - avait donné l'ordre à l'administration de ne pas travailler avec la Ville de Paris pour la piétonisation des berges de la rive gauche. Il a fallu attendre 2012, le Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, pour que soit levée cette interdiction faite aux administrations de l'Etat de travailler avec l'Exécutif parisien pour la mise en œuvre d'une mesure pourtant votée par l'Assemblée légitime pour décider de Paris, à savoir cette assemblée parisienne.

La piétonisation, après quelques semaines de fermeture des voies sur berges sur la rive droite, nous pouvons d'ailleurs déjà dresser un premier bilan. Les faits sont là. Les relevés de la circulation réalisés au mois de septembre par la Direction de la Voirie et des Déplacements montrent que, contrairement à ce qui avait été affirmé par certains, on circule dans Paris en ce mois de septembre. L'allongement de la durée des parcours est plus faible que ce que les études prédisaient. Il est de huit minutes maximum sur le parcours Tuileries-Henri IV, mais il est beaucoup plus faible sur des parcours plus longs. En effet, sur le quai de Bercy, on circule mieux. Les automobilistes se rendant, par exemple, dans le Val-de-Marne, rattrapent sur le quai de Bercy le temps perdu en amont sur les quais hauts.

La Commission d'enquête estime, enfin, que si le projet génère des embouteillages, cela pourrait entraîner un effet négatif sur l'économie locale. Cette affirmation est infondée et non étayée. Au contraire, de très nombreuses études et expériences dans le monde démontrent qu'à l'inverse, la qualité du cadre de vie, dont participe fortement la qualité de l'air et des espaces publics, constitue un facteur essentiel dans le choix d'implantation des grandes entreprises. D'ailleurs, ces grandes entreprises - cela vous sera rappelé tout à l'heure - sont nombreuses à se réimplanter dans Paris.

Dans les critères de choix d'implantation d'un siège social à Paris, ou ailleurs, le critère de qualité de vie, le critère notamment de pollution d'espace public aménagé, apparaît comme un critère majeur parce que les grandes entreprises ont aussi le souci des collaborateurs et de leur santé lorsqu'elles décident de s'implanter dans un pays étranger au leur.

Comme sur la rive gauche, la reconquête des berges rive droite permettra de développer de nouveaux usages et de générer de nouvelles activités en lien avec la Seine, notamment dans les secteurs du tourisme et du transport fluvial. De nombreux exemples en France ou à l'étranger le prouvent. Nous ne sommes pas la première ville à transformer une voie rapide en voie urbaine ou piétonne et, je vous le dis ici, nous ne serons sans doute pas la dernière. Les Parisiens continueront à être associés au projet pendant toute sa mise en œuvre. Nous voulons pouvoir leur fournir la preuve concrète que celui-ci possède des impacts positifs. Nous allons donc mettre en place un processus d'évaluation du projet avec M. le Préfet de police qui l'évoquera dans un instant, qui devra par ailleurs se prononcer sur l'arrêté que j'aurai à prendre à l'issue de nos délibérations.

Les indicateurs permettant de mesurer l'impact du projet sur la circulation, sur le niveau de pollution et sur le bruit ont été définis et seront suivis pendant plusieurs mois. Les indicateurs sur la circulation mesurent les flux circulés sur l'ensemble des tronçons des berges - quais hauts, rive droite - mais aussi sur les principaux axes de report de circulation, comme le boulevard Saint-Germain. Des indicateurs plus macroscopiques sur l'évolution des volumes de circulation et sur la vitesse moyenne dans Paris et sur le périphérique seront également suivis.

Pour ce qui est de la qualité de l'air, nous travaillons avec Airparif qui mettra en place de nouveaux capteurs permettant de mesurer le niveau de la qualité de l'air dans différents sites potentiellement concernés par le projet et dans un périmètre très large pour vérifier d'éventuels impacts dans Paris et au-delà de Paris. De la même façon, Bruitparif est associé pour mettre en place un processus de relevé des niveaux de bruit dans le périmètre concerné par le projet.

Nous présenterons, bien sûr, un premier bilan de l'ensemble de ces impacts d'ici six mois, puis dans un an. Le comité de suivi est mis en place avec le Préfet de police qui nous accompagnera dans toute la démarche, mais également en associant la Métropole du Grand Paris.

Mes chers collègues, je l'ai déjà dit, on ne saurait limiter ce projet à un projet d'aménagement urbain. Les enjeux sont bien plus profonds. Il s'agit de santé, de solidarité. Les réserves émises par la Commission d'enquête excèdent le cadre juridique des commissions d'enquête pour se concentrer sur des éléments d'opportunité qui appartiennent à notre Assemblée. Nous ne renoncerons nullement à une étape aussi décisive dans la lutte contre la pollution dans notre ville.

Je le redis, vouloir freiner ce projet, c'est faire preuve d'un déni coupable de l'urgence climatique, déni qui, comme sur la question du diesel, conduira celles et ceux qui n'ont pas agi en connaissance de cause à répondre de leur responsabilité morale et pénale. Mais je ne serai pas la Maire qui aura laissé prospérer le péril environnemental au détriment de la santé des Parisiens qui, pour moi, n'est pas une option. C'est même le sens de mon action.

C'est pourquoi je vous présente aujourd'hui à vous tous, membres de l'Assemblée élue par les Parisiens, ce projet de délibération d'une importance cruciale pour chacun d'eux, car c'est pour eux, pour que les enfants de notre ville puissent respirer, n'en déplaise à celles et ceux qui considèrent qu'au contraire, il faudrait de nouvelles autoroutes, plus de voitures.

Je pense, bien sûr, à la Région Ile-de-France en disant cela, la Région Ile-de-France qui n'investit pas sa compétence en matière de transport et qui se disperse en contestant la compétence des autres collectivités, qu'il s'agisse de la Métropole ou de la Ville de Paris. Je vais vous donner un exemple des réponses que nous attendons de la Région Ile-de-France dans le domaine qui est celui de ses compétences propres, à savoir en matière de transport. Par exemple, nous attendons toujours, en application du contrat de plan Etat-Région et du contrat particulier signé avec Paris, des nouvelles sur les engagements de la Région sur le financement de plusieurs projets pourtant inscrits dans ce C.P.E.R. Par exemple, le bouclage du T3 à l'Ouest et à Nation. Rappelons que le T3 est emprunté par beaucoup d'habitants franciliens, car un usager sur deux est métropolitain.

Autre dossier sur lequel nous attendons des réponses : la ligne à haut niveau de service sur les quais hauts qui participera pourtant aux alternatives à la voie Georges-Pompidou et qui permettra de proposer un transport en commun. La prolongation de la ligne 10 du métro jusque dans le Val-de-Marne, à Ivry. Le transport fluvial de personnes qui est au point mort depuis l'arrêt de Vogüé. Nous attendons, avec la Métropole du Grand Paris, des réponses que la Région ne nous apporte pas pour pouvoir déployer des transports de voyageurs sur la Seine, dont nous savons toutes et tous - et sur tous les bancs de cette Assemblée, je crois que l'on est d'accord - qu'il s'agit d'une alternative intelligente à la voiture.

Nous attendons toujours sur les aménagements de vélos. Jusqu'à présent, la Région nous accompagnait financièrement par des subventions pour la construction de pistes cyclables. Nous attendons un engagement de même nature du nouvel Exécutif régional pour nous engager et nous accompagner dans la mise en œuvre de notre Plan Vélo. Nous attendons toujours le renforcement de l'offre de bus, avec la restructuration du réseau de bus qui vient d'être annoncée, mais sur laquelle aucune concertation n'a encore eu lieu avec la Ville de Paris pour permettre une amélioration de l'offre. Nous attendons toujours des réponses sur l'ouverture du métro la nuit. Et je pourrai faire une liste bien plus longue que cela.

Au lieu de cela, on nous annonce la création d'autoroutes. Je demande solennellement, en notre nom à tous et au nom des Parisiens, d'une part, à la Région, de respecter l'Exécutif et la majorité parisienne en travaillant sur ces projets-là, comme nous respectons la majorité régionale et son Exécutif, mais je demande aussi à la Région de se concentrer sur ses compétences et de cesser d'aller discuter les compétences que la loi ne lui accorde pas, qu'il s'agisse de Paris ou de la Métropole du Grand Paris.

Je demande aussi solennellement que la Région explique quelles sont les nouvelles autoroutes qu'elle envisage de faire, dans quelles villes, dans quels arrondissements seraient-elles susceptibles de passer, pour quel programme, dans quelle durée, avec quelle procédure ? Je demande que, puisque l'annonce a été faite en grande pompe, nous puissions être tenus au courant, que les Parisiens sachent si la Région Ile-de-France a prévu de nous faire traverser de nouvelles autoroutes et, sur le Plan engagé par la Région Ile-de-France, où déboucheraient-elles. Je pense que chaque citoyen de cette métropole et de cette région, y compris les Parisiens, a le droit de savoir. Bref, avec le succès de la piétonisation de la rive gauche qui, aujourd'hui, fait consensus, nous transformons cette autoroute urbaine en espace de liberté et de respiration offert à tous. Nous apportons donc les solutions du XXI<sup>e</sup> siècle aux Parisiens qui nous ont élus et pour lesquels nous travaillons.

Je vous remercie.

Merci, mes chers collègues.

Je donne la parole à M. le Préfet de police. Monsieur Michel CADOT, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Messieurs, Mesdames les Conseillers, le projet de délibération qui est soumis aujourd'hui au vote du Conseil de Paris est une décision dont chacun mesure l'importance. Il s'agit en effet d'un choix politique porté par la Ville de Paris et son Exécutif depuis de nombreuses années, vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

C'est un projet également au cœur de votre projet de mandature et qui vise à offrir aux Parisiens et aux Franciliens, une réappropriation des rives de Seine autour desquelles notre Capitale s'est construite depuis des siècles. Ce choix prépare aussi une ville et une métropole durables en renforçant la qualité de l'environnement et en luttant contre la pollution.

Mais cette décision est aussi une décision de conséquence pour les 43.000 automobilistes qui empruntent chaque jour cet axe majeur et qui expriment actuellement des inquiétudes sur les conditions de mise en œuvre de la fermeture de la voie sur berge rive droite à l'automobile entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV.

Enfin, ce choix affecte sur plusieurs points les modalités de déplacements urbains dans Paris, au sein de l'agglomération et de la métropole et au sein de la Région parisienne. A ce titre, les collectivités, les organismes publics concernés n'ont pas manqué de prendre part, ces dernières semaines, au débat qui va s'ouvrir dans quelques instants dans votre Assemblée.

Si l'ensemble de ces éléments peuvent expliquer la passion soulevée par ce projet de délibération, il me semble qu'il faut apprécier l'ensemble de ces prises de position à leur juste mesure. Ce sont, à mon avis, davantage les modalités de mise en œuvre de la fermeture à la circulation de la voie sur berge rive droite qui font débat que l'orientation elle-même de redonner progressivement droit de cité à la partie centrale de la rive droite des berges de Seine, comme cela avait été fait il y a 14 ans maintenant sur la rive gauche.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure, Madame la Maire. Souvenons-nous en tous. Ce projet avait, à l'époque, suscité des débats tout aussi passionnés, des oppositions même, comme vous l'avez rappelé. Avec le recul des années, nous devons constater que les impacts en termes de circulation sont moindres que ceux qui avaient été annoncés dans la phase d'instruction de ce premier projet et que l'obligation de réversibilité, qui avait déjà été instaurée à l'époque, a été préservée encore aujourd'hui par la mise en place d'aménagements adaptés sur les quais de la rive gauche.

Ce qui doit concentrer nos efforts collectifs, en ce jour, relève donc d'abord des modalités de mise en œuvre de cette interruption de circulation automobile sur la rive droite et des précautions qui doivent accompagner la mise en œuvre de ce changement. Ces modalités figurent pour l'essentiel dans le projet de délibération qui est soumis aux élus parisiens et sur lequel le Préfet de police doit donner de par les textes son avis.

Il me reviendra, en effet, lorsque j'en serai saisi par la Maire et après le vote que vous prononcerez tout à l'heure, de me prononcer formellement sur ce projet, au regard strict des compétences qui sont les miennes, dans mes doubles fonctions de Préfet de la zone de défense de Paris, d'une part, et de Préfet de police, d'autre part.

En ma qualité de Préfet de zone, d'abord, en application de l'article L. 1214-6 du Code des transports, pour ce qui relève de la fluidité de la circulation sur les réseaux départementaux à caractère structurant de la Région Ile-de-France, réseau qui inclut en particulier la voie sur berge rive droite dans le Plan de déplacement urbain approuvé en 2014. Dans mes responsabilités de Préfet de police ensuite, par l'application des articles L. 2512-13 et L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales. Ce dernier article dispose en effet que le Maire de Paris détermine, après avis conforme du Préfet de police, les règles de circulation et de stationnement sur les axes parisiens permettant

d'assurer la continuité des itinéraires principaux dans l'agglomération parisienne et la Région Ile-de-France, en précisant que la liste de ces axes est fixée par décret.

Le décret correspondant, qui est un décret du 18 décembre 2014, intègre, à ce jour, la voie sur berge qui fait l'objet du projet d'aménagement évoqué. La décision qui sera donc prise par l'arrêté de la Maire de Paris devra tenir compte des préconisations de l'avis formulé par le Préfet de police pour garantir la continuité des itinéraires principaux dans l'agglomération et la Région.

De fait, mon avis ne sera évidemment établi que sur des éléments objectifs qui devront répondre à une double obligation : en premier lieu, prendre en compte et analyser l'impact du projet sur la circulation dans Paris intra-muros bien sûr, mais également à l'échelle de l'agglomération et de la Région parisienne; en second lieu, j'examinerai également ce projet au regard de ses conséquences sur les conditions de circulation des services d'urgence, des forces de sécurité et des services de secours dans ce secteur central et stratégique de Paris.

Vous le comprenez, en ma qualité d'autorité chargée de l'ordre public sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, de l'ordre public et de la sécurité des personnes et des biens dans Paris, il est de ma responsabilité de garantir le respect des conditions d'accès des services de sécurité et de secours dans Paris et son agglomération. L'actualité et les événements tragiques de ces dernières années ne permettent, évidemment sur ce point, aucune faille et exigent de ma part une très grande vigilance sur ce point.

Enfin, si le contexte a quelque peu changé depuis 2002, ma position finalement n'est pas véritablement originale par rapport aux discussions de l'époque et les points d'attention sont identiques à ceux que mes prédécesseurs avaient examinés à l'occasion du projet de fermeture des quais de la rive gauche. J'ajoute que les études qui ont déjà été effectuées en matière de circulation et de conditions de circulation et d'impact de la mesure sur la fluidité me conduisent à veiller à assortir mon avis conforme au respect de six prescriptions. Ces six prescriptions, que je vais rapidement vous présenter ont fait l'objet de nombreux échanges avec vous, Madame la Maire, dans un esprit de dialogue et de responsabilité. Je vous en remercie. Elles sont conformes également aux informations que j'ai pu donner à un certain nombre d'élus qui m'ont demandé rendez-vous, que j'ai reçus, et également dont j'ai fait part dans la presse quand j'ai été interrogé.

La première prescription concerne l'objectivation de l'impact sur les conditions de circulation dans Paris et à l'échelle régionale.

En raison des enjeux que représentent le trafic routier en Ile-de-France, la loi a confié au Préfet de police cette responsabilité pour les axes départementaux structurants de la Région. Ces pouvoirs me conduisent à être obligé de veiller à assurer la continuité, la fluidité et la sécurité de la circulation sur ces itinéraires principaux de la Région Ile-de-France.

Dans ce cadre, je voudrais d'abord rappeler que les études initiales et les analyses complémentaires qui ont été réalisées au mois de septembre dernier par le cabinet "Systra" ont fait l'objet d'une validation technique de la part des services de l'État, des services de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, la DRIEA, qui a confirmé la pertinence des principes et critères qui ont été établis pour cette étude.

Je rappelle d'ailleurs que le modèle d'étude et la fiabilité des principes qui lui sont appliqués sont les mêmes que les études qui avaient été mises en œuvre pour la piétonisation de la rive gauche et qui ont fait l'objet de recours allant jusqu'à la cour administrative d'appel, qui avait validé à l'époque les principes et les modalités de ces études dont le schéma a été repris pour la rive droite.

L'examen des principes de comptage retenu et du cahier des charges n'a suscité par ailleurs aucune critique de la part de la DRIEA. Celle-ci évoquait le fait que le projet ne devrait avoir que des impacts marginaux en dehors de Paris et que les seules incidences concerneraient certains itinéraires de report intra- parisiens, à certaines heures de la journée.

A partir de cet avis, il me sera nécessaire de vérifier sur une période que nous avons établie à six mois, la traduction réelle de ces reports et de ces retenues potentielles de circulation de façon à s'assurer que ce qui a été prévu dans ces études, qui s'est confirmée sur la rive gauche, correspond au comportement actuel des automobilistes sur la rive droite.

Il a été donc demandé, pour cette première préconisation, aux services de l'État, à la DRIEA, de m'adresser mensuellement l'état des conditions de circulation sur les grands axes d'Ile-de-France, avec une analyse qui tiendra compte des éventuels impacts exogènes au projet de voies sur berges, ce qui pourrait correspondre à des travaux d'entretien sur les routes, ou autoroutes, ou à des incidents spécifiques qui évidemment doivent être neutralisés.

Ce travail sera effectué sur un dispositif de comptage pérenne comparatif sur les années précédentes, doté de dizaines de capteurs sur l'ensemble du réseau, et je rappelle que ces capteurs et leur implantation n'ont jamais été contestés et que les analyses ainsi effectuées permettront de comparer les conditions de circulation vis-à-vis des mois et années précédentes.

Dans Paris, la Maire l'a évoqué tout à l'heure, la Municipalité de Paris a effectué, sur les axes de report qui ont été identifiés, des relevés quotidiens du trafic. Ces relevés permettant d'apprécier le nombre de véhicules, la vitesse moyenne de circulation, et les temps de parcours.

La Ville va le faire avec les capteurs dont elle dispose, sur un très grand nombre de points que je ne vais pas reprendre mais que je tiens à votre disposition, au moins une dizaine dans Paris.

Il y a également des tronçons complets sur la voie rive droite entre Tuileries et boulevard Bourdon et il est fait report sur la totalité du boulevard Saint Germain et sur la partie entre Mazas et la porte de Bercy.

Enfin, il y a une mesure des temps de parcours cumulés sur un itinéraire plus important portant sur la quasi-totalité de la traversée d'Ouest en Est dans Paris

Je demanderai sur ces différents points, à mes services en charge de la circulation, de procéder parallèlement à un certain nombre d'observations, de relevés et d'analyses venant compléter les relevés par capteurs qui sont effectués par la Direction de la voirie et que Mme la Maire a annoncés tout à l'heure.

Voilà pour la première prescription. Il s'agit donc d'afficher et de partager la réalité des résultats concernant l'intégration de cette fermeture dans les tronçons sur Paris.

La deuxième prescription, concerne l'impact du projet sur les conditions de déplacement des véhicules de police et de secours dans Paris. C'est un enjeu majeur. Je l'ai évoqué tout à l'heure, je voudrais rappeler dans quel contexte s'inscrit cette mesure, puisque nous avons mesuré l'évolution des temps moyens de déplacements et la durée moyenne des interventions aussi bien pour les sapeurs-pompiers de la BSPP que pour la police depuis 2011 et sur la période 2011-2015.

Il apparaît que le temps moyen de déplacement, le temps nécessaire pour un véhicule d'urgence pour se rendre de la caserne à son lieu d'intervention, a augmenté entre 2011 et 2015 de 30 secondes pour les véhicules de secours à victimes et de 12 secondes pour les engins d'incendie. Ces temps ont augmenté davantage encore en banlieue dans les départements de la petite couronne.

Pour ce qui est de la durée moyenne des interventions qui est un autre indicateur utile, qui mesure le temps d'acheminement et de retour sur le casernement, et donc sur l'indisponibilité des moyens de secours, là aussi, les durées moyennes ont évolué de manière contrastée. Pour Paris, elles ont augmenté de 8 minutes entre 2011 et 2015 pour les véhicules de secours aux victimes et de 6,50 minutes pour les engins d'incendie. Alors que pour les départements de la petite couronne, l'augmentation est de 6 minutes et 12 minutes respectivement pour les VSAV et pour les engins d'incendie.

Je suis désolé d'être aussi long, mais comme vous le voyez, les évolutions constatées en termes d'allongement aussi bien des temps d'intervention que de la durée moyenne des interventions concernent aussi bien l'agglomération que Paris. C'est un phénomène général qui tient évidemment à un certain nombre de facteurs, mais notamment aux conditions de circulation, aux difficultés d'accès sur certains points et peut-être aussi dans une certaine mesure, un certain nombre de précautions qui sont prises en ce qui concerne les interventions elles-mêmes mesurées dans le temps global d'intervention.

La conséquence que je retire de ces constats, c'est l'obligation qui a été évoquée avec la Maire en amont de la décision, et qui a été acceptée, de réserver un accès permanent, définitif, de jour comme de nuit, tous les jours de l'année, à la voie sur berges de la rive droite pour les services de police et de secours.

Cette aménagement permettra de préserver une voie susceptible d'être empruntée en toute circonstance par ces services de secours ou de police pour contourner les éventuelles retenues de circulation, en cas de nécessité et d'urgence, qu'il s'agisse de situations exceptionnelles ou de situations particulières.

Des tests seront conduits hebdomadairement afin de comparer pendant cette période de six mois, sur le terrain, la réalité des déplacements d'Est en Ouest des services de secours et de police sur le quai haut et en utilisant la voie sur berges, nous avons commencé à le faire et cela permettra d'avoir des éléments d'appréciation sur le maintien évidemment de notre efficacité en termes de rapidité d'arrivée des services de secours et de police quels que soient finalement les itinéraires ou voies sur berges qu'ils seraient amenés à utiliser dans l'avenir. Je pense que nous aurons dans ce cadre-là des éléments solides sur la sécurité parisienne et dans l'agglomération parisienne.

La troisième prescription est celle de la phase d'observation et du principe de réversibilité, dans le souci de transparence évoqué au début de cette séance. Les chiffres donnent souvent lieu à interprétations, à commentaires, certains trouvent que le délai d'observation sur lequel on les établit n'est pas le bon. Après avoir évoqué ce sujet - et dans un premier temps, nous avons évoqué un délai de trois mois, Madame la Maire -, il nous a semblé qu'il était sans doute préférable d'avoir une analyse objective sur une période plus longue et nous avons donc arrêté un délai d'observation de six mois pendant lequel nous pourront mesurer ces chiffres et les évolutions de temps de circulation.

Outre les analyses du trafic - volume, délai de parcours -, ce délai permettra de constater sur une période suffisamment longue la réalité du principe d'évaporation du trafic, hypothèse sur laquelle reposent les premières simulations qui ont été présentées dans les études jointes au dossier d'enquête publique.

Cette évaporation - cette réduction - du trafic, de son volume a été constatée sur d'autres projets de même nature ; elle a été constatée sur la rive gauche. Cette réduction de flux automobile est sans doute un élément qu'il faut apprécier sur cette période de six mois, permettant ainsi d'absorber, pour partie, les pics de circulation aux heures de pointe. Comme tout autre projet de cette nature, le principe de réversibilité s'impose également. Sur ce point, je tiens à dire ici que la Maire de Paris a confirmé par écrit son engagement à cet effet.

La quatrième prescription concerne la constitution d'un Comité technique de suivi qui, comme je l'ai indiqué depuis le début de ce projet, permettra d'assumer pour le Préfet de police dans son avis conforme sa responsabilité dans la plus grande transparence.

A cet effet, avec les données que je viens d'évoquer en matière de circulation ou en matière de secours, je souhaite pouvoir partager ces données et les analyser avec les acteurs qui seront directement impliqués dans ce dossier, autour bien entendu prioritairement de la Maire, mais également par une information sur un rythme bimestriel, régulier des services de l'Etat concernés, de la préfecture et des préfectures de département notamment mais également des collectivités ou établissements publics : Métropole, Conseil régional, STIF Conseils départementaux de la petite couronne, Port de Paris, Voies navigables de France et un certain nombre d'acteurs associatifs ou consulaires et représentants d'usagers et grands opérateurs de transports comme la RATP ou dans d'autres domaines comme Bruitparif et Airparif. Ce Comité technique sera installé le 3 octobre prochain, il se réunira à un rythme bimestriel et permettra de partager les informations utiles.

La cinquième prescription est celle concernant la pollution et le bruit de façon à partager également dans ces données les informations que la Mairie de Paris va collecter auprès d'Airparif ainsi qu'auprès de Bruitparif. Nous avons un accord avec Airparif pour qu'ils m'adressent en parallèle ces résultats qui seront intégrés aux travaux du Comité technique de suivi. Il en sera de même pour Bruitparif auquel j'ajouterais un certain nombre de mesures qui seront effectuées par le laboratoire de la Préfecture de police.

La sixième et dernière préconisation enfin, c'est la reprogrammation de certaines opérations d'aménagement. Je me permets également de mentionner ce point sans m'immiscer dans la mise en œuvre des projets portés par l'Exécutif, par la Mairie de Paris, ce qui n'est pas ma responsabilité. Toutefois, comme nous en sommes convenus dès le départ, il importait de limiter les impacts cumulés d'autres projets urbains pendant les premiers mois de la mise en œuvre de la fermeture de la voie sur berges.

Pendant ce délai de six mois sur lequel nous sommes finalement tombés d'accord, nos services ont échangé sur ce sujet, ont identifié les projets dont la réalisation aurait pu avoir un impact direct et aggravant sur les conditions de circulation dans les prochains mois. Je pense en particulier à l'aménagement de la place de la Bastille ou à la déclinaison du Plan Vélo dans le secteur très proche du quai haut de la rive droite, dans le secteur de la rue de Rivoli par exemple.

La mise en place de ces chantiers sera préparée évidemment par les dossiers techniques pendant cette période, mais ne sera mise en œuvre sur le terrain qu'une fois la phase d'observation de six mois effectuée. Durant cette période, les secteurs impactés pourront anticiper les travaux, mais ne seront pas directement affectés.

Voici, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les six préconisations qui accompagneront mon avis conforme. Je ne peux tout de même passer sous silence, avant de conclure, les actions qui ont été engagées ces dernières semaines en accord entre la Mairie et la Préfecture de police et en amont de toute décision municipale qui interviendra dans quelques heures, les mesures qui ont été prises pour faciliter les conditions de circulation sur les quais hauts, avec la modification du cycle des feux tricolores du carrefour du Pont Neuf - qui a été mis en place depuis le 13 septembre, qui a apporté de premières améliorations visibles -, avec la nécessité de réduire les emprises de certains chantiers : celui de La Samaritaine, celui du Louvre notamment, pour libérer les espaces qui peuvent l'être au profit des usagers de la route du quai haut.

Enfin, j'ai donné des instructions pour que l'on contrôle de manière effective la présence des tricycles dans les voies bus, tout particulièrement dans les créneaux les plus sensibles, les plus chargés, de 7 heures à 9 heures 30 et de 16 heures 30 à 19 heures 30.

Je sais que des contacts sont engagés par vos services, Madame la Maire, sur différentes sociétés de transport de type Citybus pour que les escales n'interviennent pas dans les couloirs de bus et pour faciliter la circulation des transports collectifs, mais qu'elles soient décalées de quelques mètres sur le Pont Neuf, par exemple.

Je suis convaincu que tout ceci contribuera à améliorer les conditions globales de circulation qui sont effectivement parfois difficiles à certaines heures sur cet axe. Je tiens, en tout cas, à ce que la décision qui sera prise après le vote du Conseil de Paris puisse être suivie pendant cette période de six mois dans un contexte de transparence, de confiance et de dialogue constructif de la part de tous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police. Merci pour cette intervention précise, merci pour le travail sérieux et, comme vous l'avez dit, chacun dans le rôle qui est le sien. Je crois que les choses fonctionnent mieux quand on respecte le rôle de l'autre et qu'on essaie d'objectiver et de s'inscrire aussi dans les légitimités qui sont les légitimités à l'œuvre.

Je veux vraiment vous remercier parce que nous avons la chance à Paris de pouvoir avoir ce dialogue constructif et respectueux avec les représentants de l'Etat et vous-même en tant que Préfet de police. C'est un point important que je voulais rappeler devant nos collègues ici.

Les points que vous avez évoqués, on va y revenir dans le débat, sur notamment la prise en compte, la nécessité d'avoir des véhicules de secours qui puissent être mobilisés en cas de crise comme on a pu en connaître à Paris. C'est une évidence, c'est vraiment un point fondamental sur lequel nous avons toujours été d'accord et je crois que nous avons trouvé les solutions techniques, tout comme d'ailleurs vous avez parlé du report de projets.

En fait, il s'agit de projets dont le début - je pense à l'aménagement des places - n'intervenait pas dans l'année 2016 ni même courant 2017, même s'ils sont travaillés avec les habitants depuis longtemps. Il y a un phasage, bien évidemment, des chantiers des travaux des projets, mais qui nous permet, là encore, de façon tout à fait objective, d'avancer.

Je vous remercie vraiment pour l'état d'esprit et le sérieux de cette coproduction puisque, là aussi, nous sommes dans la coproduction.

Je vais à présent donner la parole au premier orateur des groupes : Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Le vote auquel nous allons procéder aujourd'hui sera historique. Il demande à nous tous, mais en particulier à la Maire de Paris, beaucoup de courage et de conviction, tant les...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Attendez, Monsieur le Président.

Je trouve que ce n'est pas très respectueux. Peut-on écouter l'orateur sans faire de bruit ? Les élus peuvent bien sûr se déplacer, mais les responsables, les secrétaires généraux des groupes, veuillez regagner vos places si vous n'avez rien à faire dans les travées. Je vous remercie.

Monsieur FÉRAUD ?

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Ce vote demandera beaucoup de courage, tant les pressions conservatrices sont fortes et d'ailleurs, la plupart du temps, irrationnelles dans ce débat. En même temps, les marques de fabrique de ce mandat sont reconnues : le volontarisme et la fidélité à nos engagements de campagne.

La piétonisation des voies sur berges est un projet phare du programme que nous avons présenté devant les Parisiens en 2014. Nous savons qu'il est aujourd'hui attendu, souhaité par une nette majorité de Parisiens. Le sondage IFOP réalisé à la demande de la Fédération socialiste de Paris, la semaine dernière, a montré des résultats sans appel : 55 % des Parisiens sont favorables à la piétonisation des berges de Seine rive droite, malgré la polémique. L'adhésion atteint 58 % chez les Parisiennes, 62 % pour la population des arrondissements centraux - je pense que certains devraient y être attentifs - car ces habitants sont conscients que leur cadre de vie en sera considérablement amélioré.

L'ouverture des berges de la Seine rive droite aux piétons est particulièrement populaire auprès des plus jeunes, ce sont les 25-34 ans, par les travailleurs, 65 % des commerçants et artisans y sont favorables, 59 % des artistes dans leur ensemble.

Par démagogie et caricature, certains parlent parfois et même très souvent d'une mesure de "bobos contre les pros". C'est en général ce qu'on dit quand on n'a plus aucun argument. Ce sondage vient rétablir la vérité : la piétonisation de la rive droite suscite l'adhésion des classes populaires avec 66 % des ouvriers et 63 % des employés qui s'y disent favorables.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous devriez écouter respectueusement.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Je pense d'ailleurs même que les élus de la droite parisienne devraient regarder les résultats au sein de leurs propres électeurs.

De même, ce projet s'inscrit dans le mouvement de toutes les grandes métropoles françaises et mondiales, celui de la reconquête des berges de fleuve, des cœurs de ville, au profit des piétons et des circulations douces.

Dans la droite ligne des engagements de la COP 21 que, nous, nous n'avons pas déjà oubliés, ces projets d'amélioration ont pour objectif de diminuer la place de la voiture, source majeure de pollution, et de préserver la santé de nos concitoyens.

Car cet enjeu de santé publique, et Anne HIDALGO l'a répété plusieurs fois dans son intervention, devrait primer sur tous les autres dans notre débat. Alors que la pollution atmosphérique tue chaque année 6.500 personnes dans la métropole du Grand Paris, elle réduit l'espérance de vie de nos concitoyens.

L'amélioration de la qualité de l'air est une préoccupation majeure des Franciliens, ce doit être aussi celle de leurs élus. Nous avons une obligation morale, si elle n'est pas légale, d'agir. Et contrairement à ce que l'on entend parfois chez les climato-sceptiques, qui se multiplient ces derniers temps, l'un des principaux leviers est d'agir sur le trafic routier, celui-ci générant deux tiers des émissions de dioxyde d'azote et plus de 50 % des particules fines à Paris.

J'avoue que j'ai d'ailleurs un peu de mal, comme tout le monde, à suivre la position des Républicains. Ils oscillent entre un Nicolas SARKOZY qui attribue maintenant le réchauffement climatique à la démographie et non aux activités humaines, une présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSE, qui rêve de construire de nouvelles autoroutes, qui donne la priorité à un plan, je cite, "anti-bouchons", plutôt qu'aux transports en commun, ce qui risque ainsi d'augmenter encore la circulation automobile, voire les voitures voulant entrer dans Paris, et une présidente du groupe au Conseil de Paris, candidate à la primaire de la droite, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, qui ne veut certes pas s'afficher trop hostile à une fermeture des voies sur berges, mais évidemment pas comme cela et surtout, surtout, pas tout de suite, alors que nous en parlions déjà lorsqu'elle était déjà députée de l'Essonne et pas encore Conseillère de Paris.

Soi-disant, la droite parisienne aurait voulu un autre projet qui aurait fait passer alternativement les voitures sur les quais hauts et les quais bas, dans une logique d'ailleurs qui échappe au bon sens, quitte à congestionner entièrement Paris en cas de crue de la Seine et surtout à créer davantage d'embouteillages au quotidien, embouteillages qui pourtant vous inquiètent tant. Bref, personne ne comprend rien à la position de la droite parisienne aujourd'hui, sinon qu'il est urgent d'attendre et que le statu quo ne dérangerait personne.

Alors que depuis l'élection de Bertrand DELANOË, il y a quinze ans, la circulation automobile a reculé de 28 %. Alors qu'une large majorité des Parisiens approuve cette évolution, veut qu'elle se prolonge et même qu'elle s'amplifie, j'ai envie de dire à la droite parisienne : vous n'êtes pas obligés d'être conservateurs tout le temps.

Nous le savons ! La question en réalité n'est pas de savoir s'il faut diminuer la place de la voiture en ville, ni même s'il faut fermer l'accès aux berges aux voitures, mais bien de savoir quand il faudra le faire. Dans quelques années, plus personne ne voudra revenir en arrière et vous verrez, on aura du mal à imaginer que ces berges classées au patrimoine mondial de l'UNESCO aient pu pendant un demi-siècle être une autoroute urbaine à l'usage exclusif des automobilistes. On aura encore plus de mal à croire que certains aient voulu que cela reste ainsi.

Alors nous ne nous découragerons pas, même à cause d'un avis défavorable de la Commission d'enquête publique, car ce rapport nous est apparu de parti pris. Aux études rigoureuses conduites par la Ville, il oppose des observations pas toujours étayées ou fiabilisées par des études ou enquêtes et qui reprennent souvent des préjugés fondés sur les habitudes d'aujourd'hui.

Notre responsabilité vis-à-vis des Parisiens, des familles, des enfants qui grandissent dans cette ville, des personnes fragiles, de tous les usagers et visiteurs de Paris, c'est de faire baisser la pollution. La piétonisation des

voies sur berges est un projet clé pour atteindre cet objectif. Il a été construit de manière rigoureuse dans la concertation.

Au-delà du projet lui-même et de son périmètre limité, il envoie un signal très fort et notre débat ce matin le prouve : rien ne pourra nous en détourner, et notamment pas l'intérêt des seuls conducteurs qui, dans le centre de Paris, sont pour 80 % d'entre eux seuls dans leur voiture. Car qui défendra l'immense majorité des habitants de Paris et de la métropole qui subissent tous la pollution de l'automobile, alors qu'ils utilisent chaque jour d'autres modes de déplacement ?

Sans revenir sur tous les éléments de l'enquête publique, je voudrais néanmoins dissiper quelques malentendus.

D'abord le périmètre de l'enquête a été défini en plein accord avec le président de la Commission, sur le territoire de lieu d'implantation de l'opération, mais bien entendu tous les citoyens ont eu la possibilité de s'exprimer, tous les périmètres d'études ont été pris en compte, et notamment les études d'impact ont été analysées à l'échelle de la région.

De même, toutes les études d'impact confirment que les reports de circulation sont absorbables dans Paris et que les reports en banlieue seront extrêmement mineurs.

En pratique, l'expérience de la rive gauche dans le mandat précédent - que n'avons-nous pas entendu à l'époque ! - a montré que la réalité est plus favorable que les simulations, que la circulation s'adapte vite aux aménagements réalisés, les allongements de temps de parcours effectifs sont bien moindres que ceux qui avaient été prévus par les modélisations.

D'ailleurs il apparaît que c'est d'ores et déjà le cas aujourd'hui rive droite. Car il faut raisonner de manière dynamique. Il n'y a pas seulement report de circulation, il y a d'abord évaporation parce qu'une partie des automobilistes choisit en conséquence d'autres modes de transport. C'est là l'objectif et nous ne nous en laisserons pas détourner.

Par ailleurs, le rééquilibrage constant depuis 2001 au profit des circulations douces s'est toujours accompagné d'un développement des offres de transports alternatives. Paris, par sa contribution au S.T.I.F., y contribue très largement, et cette contribution est passée de moins de 20 % à plus de 30 % aujourd'hui. Cette augmentation a permis de renforcer l'offre des différents modes de transport. Elle se poursuit aujourd'hui à travers de nouveaux projets d'investissements très importants. La Ville et le S.T.I.F. et la R.A.T.P. travaillent en vue du prolongement de la ligne 72 et de la création d'une ligne de bus à haut niveau de service sur les quais hauts, afin de répondre aux besoins de mobilité le long de la Seine.

Nous, nous attendons de la Région Ile-de-France qu'elle soutienne cette priorité en transports en commun, plutôt que de chercher assez maladroitement d'ailleurs à nous imposer le maintien d'une autoroute en plein cœur de Paris.

Quant à l'impact économique de la piétonisation des berges, là encore, nous savons qu'il sera bénéfique, comme ce qui se passe dans toutes les villes qui ont limité la place de la voiture dans leur centre et qui connaissent des développements économiques et une attractivité croissante.

On le voit à New York, Londres, Séoul, Lyon, Bordeaux : ce type de projets contribue à embellir la ville et à améliorer la qualité de vie. Il constitue un facteur essentiel dans le choix d'implantations des entreprises. Alors pourquoi en priver Paris ?

Enfin, en matière écologique, nous savons que ce projet va permettre de créer un véritable corridor naturel en ville, ce que l'autoroute en bord de Seine ne permet pas vraiment aujourd'hui, que ce projet participera donc à la préservation de la biodiversité à l'honneur, aujourd'hui, dans notre Conseil.

Je me réjouis que cette cause puisse être érigée au rang de citoyenne d'honneur de la Ville, si nous le votons, car la biodiversité est réellement menacée. Je dirai que l'amendement présenté par le groupe les Républicains, amendement de désinvolture à défaut d'être un amendement d'humour, vient d'une certaine manière renforcer cette conviction que la biodiversité est menacée et qu'elle l'est aussi par l'indifférence.

Pour toutes ces raisons, les élus Socialistes et Apparentés voteront pour ces projets de délibération. J'espère qu'ils seront largement adoptés. Il en va de notre responsabilité.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

Les Parisiens font partie de la biodiversité. C'est aussi pour cela que tout à l'heure nous en parlerons.

Monsieur BELLARD, vous avez la parole.

**M. David BELLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, avec ce projet de piétonisation des berges de Seine rive droite, Paris fait un nouveau pas dans cette transition vers moins de voitures qu'ont déjà entreprise depuis des années des grandes métropoles à l'international, comme d'ailleurs en France. Toutes ont fait le même constat : celui que les villes du monde sont à elles seules responsables de plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre et que 80 % de leurs propres populations sont exposées à une qualité de l'air avec des niveaux très élevés de polluants atmosphériques, pouvant atteindre jusqu'à 5 à 10 fois les limites fixées par l'O.M.S.

Toutes ces villes ont fait le constat que la pollution de l'air est responsable de près de 50.000 décès prématurés par an et je ne donne, ici, que les chiffres pour la France. A Paris, on estime que la pollution de l'air fait perdre pas moins de neuf mois d'espérance de vie à ses habitantes et habitants. Ces chiffres dressent un constat terrifiant de la situation sanitaire engendrée par un air dégradé et pollué. Donc, oui, il faut agir et agir vite.

Déjà, ce ne sont pas moins de 230 villes d'Europe, et d'ailleurs dans le monde, qui ont interdit les véhicules polluants. Oslo, Trondheim ou encore Durham ont mis en place des péages visant à interdire la voiture individuelle en leur centre. Tokyo a, elle, une politique volontariste contre le diesel. Quant à New York, San Francisco ou encore Séoul, elles ont supprimé purement et simplement des autoroutes urbaines en plein cœur de ville, sans créer le chaos, bien au contraire.

C'est vous dire à quel point les virulentes critiques de l'opposition municipale, et plus largement de l'Exécutif régional contre la piétonisation des berges de Seine, sont surprenantes tant elles apparaissent déconnectées de la réalité. Pour la droite parisienne et francilienne, Paris vivrait dans un monde parallèle, une sorte de quatrième dimension où la fermeture de voies autoroutières aurait des conséquences constatées nulle part ailleurs. Dans la presse, l'opposition nous prédit des embouteillages à n'en plus finir, sans jamais prendre en compte le principe d'évaporation constaté à chaque fois qu'on réduit l'espace dédié à l'usage des voitures individuelles, qui veut qu'une partie du trafic se déporte vers d'autres moyens de transport, comme le vélo, la marche à pied ou encore les transports en commun.

On tente, en outre, de nous opposer la perte d'attractivité économique sans jamais constater que là où les villes ont libéré leurs quais de la voiture, leur attractivité économique s'est renforcée. Pour cela, pas la peine d'aller à l'autre bout du monde : il suffit de prendre le train et de se rendre à Nantes, à Lyon ou encore à Bordeaux, dont le maire, qui ne me semble pourtant pas très enclin à voter Europe Ecologie Les Verts aux prochaines échéances, a banni la voiture des quais de la Garonne. Et je ne parle pas de la piétonisation des berges rive gauche qui, avec six millions de visiteurs l'année dernière, est un franc succès et a redonné vie à des espaces délaissés.

Enfin, j'entends la droite nous parler de manque de concertation, que nous nous précipitons. Mais a-t-elle seulement oublié que ce projet a été porté - et je vous remercie, Madame la Maire, de l'avoir mentionné - par les écologistes depuis 2001, c'est-à-dire depuis plus de 15 ans et que ce projet était inscrit noir sur blanc dans le programme de la gauche et des écologistes lors du second tour des élections municipales et qu'à cette occasion, le vote - processus démocratique par excellence - nous a donné une majorité pour mettre en œuvre ce projet ? C'est ce que nous faisons avec courage et en toute transparence.

Par contre, et c'est bien malheureux, l'urgence d'agir pour la santé des gens ou encore la nécessité d'améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi de toutes celles et de tous ceux qui visitent la Capitale, de cela, je n'en entends pas parler de la part des élus de l'opposition municipale, alors même que nous savons...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Qui préfère ne pas écouter. C'est vraiment impressionnant. Là, tout le monde écoute et là, personne. Montrez-nous que vous êtes à l'écoute des arguments. C'est tout de même hallucinant, je vous assure. C'est étrange que vous ne vouliez pas, à ce point, écouter les arguments des autres. On vous écouterait aussi sérieusement tout à l'heure quand vous prendrez la parole.

Allez-y, Monsieur BELLARD.

**M. David BELLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Alors même que nous savons que la réduction du trafic routier entraîne mécaniquement une baisse de la pollution atmosphérique. Rien que pour hier, journée sans voitures, Airparif a enregistré une baisse de 20 % à 35 % de dioxyde d'azote.

Tout cela laisse à penser que la droite parisienne et francilienne, comme d'ailleurs la Commission d'enquête publique, se font les porte-parole des seuls lobbies pro-voiture et du MÉDEF car, ne nous y trompons pas, qui défend aujourd'hui l'immobilisme et, par ricochet, l'usage intensif de la voiture individuelle en ville ? Les lobbies, qui veulent préserver la rente des industriels en défendant un usage intensif de la voiture en ville et de ses usagers, et qui sont - on ne le rappellera jamais assez - majoritairement des hommes issus de catégories sociales aisées, car les plus modestes, eux, utilisent depuis bien longtemps les transports en commun. Nous assistons donc à l'alliance des plus riches qui défendent leurs privilèges en s'opposant à la piétonisation des berges de Seine.

Nous, nous voulons une ville apaisée, où l'on n'utilise pas sa voiture lorsque cela n'est pas nécessaire, où l'espace public est redonné aux transports doux, une ville qui n'exclut personne. C'est la raison pour laquelle ce projet de piétonisation des berges s'inscrit dans un projet d'ensemble, notamment au travers du renforcement des modes de transports en commun pour répondre aux besoins de celles et ceux qui traversent la Capitale et des transports doux, avec, par exemple, l'effort considérable que nous faisons pour développer la pratique du vélo.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, mes chers collègues, nous voterons ce projet de délibération. Il faut agir et agir maintenant. Je laisserai mes collègues Jacques BOUTAULT et Anne SOUYRIS développer mes propos.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, David BELLiard.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, a la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, mes chers collègues, avant d'évoquer la question de l'aménagement des berges sur Seine, je voudrais vous dire, comme beaucoup de nos collègues sur les rangs de cet hémicycle, que nous avons été surpris de votre proposition de faire de la biodiversité une citoyenne d'honneur de notre Ville. Nous avons pris l'habitude de mettre sous protection de la Ville des personnalités en danger de mort pour leur engagement. Je pense, par exemple, à Marouane BARGHOUTI dans la lignée de Nelson Mandela. Mais finalement, à bien réfléchir, nous soutiendrons votre proposition car, aujourd'hui, c'est bien la vie, la diversité des espèces et des écosystèmes qui sont en danger.

Après la signature des accords de Paris par 177 pays, nous sommes tous impatients de passer aux actes et tous les actes ont leur importance. D'ailleurs, nous avons l'habitude d'entendre ici et là que l'écologie ne serait pas politique. Elle serait ni de gauche, ni de droite. Eh bien, le débat qui nous anime démontre que lorsqu'il s'agit d'agir, l'écologie ne peut être que de gauche à Paris. Oui, l'écologie politique ne peut être que de gauche, car elle n'a pas de compatibilité avec le capitalisme, ni avec la loi du marché et encore moins avec les politiques d'austérité.

Madame la Maire, nous saluons votre courage et votre ténacité pour mener une politique de gauche écologique à Paris et être le fer de lance face aux conservateurs et au lobbying en tout genre soutenu par le patronat.

D'ailleurs, Nicolas SARKOZY a minimisé la responsabilité de l'homme dans le dérèglement climatique, nous rappelant que, pour lui et sa famille politique, les questions d'environnement commencent à bien faire. On comprend alors pourquoi les premières mesures de Valérie PÉCRESSÉ sont le retour à la bagnole, avec son grand plan d'autoroutes régionales. Que dire de la droite parisienne qui passe par la Région pour interférer sur la politique de notre Ville ? Incapable de convaincre dans nos arrondissements, nos collègues préfèrent nier le choix des électeurs en déportant le débat à la Région.

On voit bien, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, que vos déclarations pro-environnement ne relevaient que de l'artifice de communication. L'air de nouveauté que semblait apporter votre candidature, s'estompé maintenant de jour en jour. La période actuelle est celle du retour à vos vieilles marottes. Place à la défense bas du front du Paris tout automobile et à l'inconséquence politique. Cette inconséquence vous a fait reconnaître à demi-mot que la piétonisation des berges sur la rive gauche était une réussite, alors que votre force politique avait, à l'époque, adopté une ligne similaire à celle d'aujourd'hui.

La vérité, mes chers collègues, c'est qu'en dehors de "c'est mal parce que c'est la gauche", vous n'avez aucune solution pour impulser un quelconque changement environnemental.

La réduction de la place de la voiture est, à terme, indispensable pour l'avenir de notre ville. C'est l'un des projets pour lesquels les Parisiens nous ont choisis et nous comptons bien réaliser cet engagement.

Depuis deux ans le groupe Communiste - Front de Gauche apporte son soutien à la piétonisation des voies sur berges pour deux raisons principales : d'abord, parce que les Parisiens souhaitent se réapproprié leur fleuve, comme dans toutes les grandes villes du monde, et la circulation automobile sur les berges est une barrière que nous devons lever. Nous avons pris acte de l'avis consultatif de la Commission d'enquête publique. C'est un élément supplémentaire dans le débat, mais cela n'efface pas notre principale raison d'agir, c'est l'urgence sanitaire de la lutte

contre la pollution. Cela passe inévitablement par la réduction de l'automobile et cela ne peut se faire qu'à condition que des mesures de transports alternatives soient mises en œuvre.

Si nous voulons réduire la circulation automobile dans Paris sans que cela soit vécu comme une mesure antisociale, il faut que tout le monde prenne sa part de responsabilité, à commencer par l'Etat et la Région.

Notre groupe a demandé à chaque débat au Conseil de Paris, plus de moyens pour les transports publics, une vraie réorientation des politiques publiques en faveur du fret ferroviaire et fluvial. Mes collègues Didier LE RESTE et Jean-Noël AQUA y reviendront en présentant nos propositions.

Enfin, Madame la Maire, même si nous avons décidé d'un cap, nous n'avancerons jamais si nous sommes seuls. Alors, écoutons et dialoguons avec les villes voisines qui craignent qu'une plus grande restriction de la circulation des voitures ralentisse les entreprises qui effectuent, chaque jour, des allers et retours entre Paris et leur territoire. C'est le cas de milliers d'artisans et de commerçants. Les critiques sont fondées, et nous ne pouvons pas les balayer d'un revers de main.

Sachez, Madame la Maire, vous faire des alliés parmi ces élus tels que les élus de la Seine-Saint-Denis qui vous ont apporté récemment leur soutien parmi lesquels les maires communistes d'Aubervilliers et de Stains.

La pollution ne s'arrête pas aux frontières du boulevard périphérique et c'est bel et bien collectivement que nous devons mener cette bataille. Nous proposons que Paris soit le moteur d'un mouvement collectif qui fera reculer la pollution.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous pour ces propos, cette intervention y compris sur la biodiversité citoyenne d'honneur sur laquelle nous répondrons tout à l'heure.

La parole est à Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la Ville de Paris est une ville dense qui souffre d'un choix passé, celui de laisser trop de place à la voiture individuelle. Les conséquences de cette vision du monde urbain héritées des années 70, nous les vivons aujourd'hui.

En effet, à Paris mais aussi plus largement en Ile-de-France, la pollution atmosphérique est une réalité mortelle. Une grande partie de cette pollution est liée aux émissions de particules fines du parc automobile. Des conséquences sont avérées pour la santé des Parisiens certes, mais aussi celle des Franciliens.

Alors, plutôt que de fermer les yeux, agissons, et agissons maintenant. Il nous faut adapter à l'enjeu nécessaire la baisse du trafic automobile, c'est le sens de l'histoire.

La Ville de Paris, sur les questions de la piétonisation, a en vérité pris quelques retards, comparée à d'autres métropoles mondiales, mais aussi à de grandes villes françaises qui ont piétonnisé leur centre.

D'ailleurs, il est temps de laisser aux piétons les rues de certains quartiers touristiques, qui ne sont pas adaptés à la voiture. Je pense à Montmartre, au Quartier Latin ou encore au Marais. La réussite d'opérations comme "Paris Respire" devrait nous enjoindre à rendre pérenne ces piétonisations, et au-delà des riverains et des véhicules de livraison, nous pensons que ces sites doivent être fermés à la circulation, c'est le sens du vœu que nous avons déposé.

A l'instar de mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ qui vient de dire que nous avons quelques interrogations concernant la volonté de faire citoyenne d'honneur la biodiversité, mais après réflexion et dans le cadre d'une unanimité, d'une majorité et d'une solidarité, j'en profite pour dire que nous voterons cette proposition.

En ce qui concerne les berges de Seine, la Ville a débuté ce processus de réaménagement lors de la dernière mandature avec les berges rive gauche. A l'époque, les opposants au projet prédisaient des conséquences catastrophiques, ce ne fut pas le cas. Nous avons donc aujourd'hui quelques doutes sur les dramatisations des adversaires au projet. Face aux réactions outrées, nous nous interrogeons : la droite parisienne a-t-elle une once de compréhension des enjeux du monde d'aujourd'hui, notamment sur les questions environnementales tant avec son plan anti-bouchon que "Réhabiliter la voiture"?

L'extension des voies de circulation aura pour seule conséquence d'amener plus de véhicules à emprunter le réseau routier, entraînant davantage de bouchons. Alors que nos modes de déplacement sont de plus en plus divers, la droite stagne dans le passé.

Nous ne pouvons attendre et proposer des moratoires retardant encore et toujours le passage à l'acte des pouvoirs publics. C'est la santé et la vie de tous les Franciliens et pas seulement des Parisiens qui aujourd'hui sont en jeu.

Il convient tout de même de prendre avec sérieux les nouveaux changements qui peuvent être induits par le réaménagement. Des reports de circulation vont en effet avoir lieu et il convient de faire le meilleur choix. Sur ce point, les premiers éléments fournis semblent positifs et il nous faut continuer à militer auprès du S.T.I.F. pour développer les transports alternatifs.

Car, encourager le recours au transport collectif, aux mobilités douces et au co-voiturage sont bien les seules solutions pour lutter efficacement et dans la durée contre la congestion des routes et donc, pour une meilleure qualité de vie.

Alors, oui, nous saluons le courage politique de la piétonisation des berges. Nous devons tenir bon face au conservatisme de tout bord. Nous pensons même que cela ne suffit pas. La piétonisation des berges est une action parmi d'autres engagées par la majorité parisienne, dans la lutte contre la pollution.

Sans opposer les publics, nous savons aujourd'hui que ce sont les citoyens les plus pauvres qui souffrent le plus en ce domaine. Une étude publiée par l'Inserm en 2015 a montré les effets beaucoup plus dévastateurs de la pollution pour les personnes en situation de précarité. C'est pourquoi nous demandons à travers notre vœu qu'une étude de faisabilité soit élaborée sur la transformation de nouvelles voies, notamment dans le Nord-Est parisien. Nous demandons que cette étude soit faite à l'horizon 2020 afin de prendre le temps de la concertation et de bien anticiper les alternatives qui pourraient être mises en place.

C'est donc le grand enjeu pour l'environnement, trouver des alternatives à la voiture polluante. Pour ce faire, il faut que le S.T.I.F. amorce des grands projets pour Paris et au-delà.

C'est aussi à cette condition que nous construirons une ville apaisée avec détermination et enthousiasme. Nous disons oui aux nouvelles berges de Seine.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Jean-Bernard BROS, pour ces perspectives.

La parole est à Mme présidente du groupe les Républicains.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, nous voici donc à l'épilogue d'une procédure de concertation qui n'aura eu de concertation que le nom.

Depuis l'annonce du réaménagement de la voie sur berge rive droite, chaque chapitre de ce projet a été conduit en force. Vous avez d'abord tout fait pour étouffer l'enquête publique. Vous avez limité sa durée à 31 jours, soit un jour de plus seulement que la durée minimale imposée par la loi. Vous avez fait le choix de la tenir à la lisière de l'été, durant l'Euro 2016, ce qui évidemment n'a pas aidé à la mobilisation des Parisiens et des habitants de la métropole.

En dépit de cela, la Commission d'enquête dénonce, comme nous, un périmètre d'enquête trop restreint. Nous n'avons cessé de vous interpellier ainsi que le Préfet de Région sur ce point. En vain. Le rapport de la Commission d'enquête y voit, je le cite, "un vide substantiel de nature à porter atteinte à la sincérité de l'enquête publique".

Sur ce point, Madame la Maire, la réponse de vos services est particulièrement maladroite en niant l'existence juridique des arrondissements, ils reconnaissent implicitement que la concertation aurait dû se faire au moins sur le territoire de la commune, c'est-à-dire sur l'ensemble de Paris.

Mais de toute façon la concertation ne pouvait se concevoir qu'à l'échelle de la métropole. Il aura fallu un vœu déposé par Gilles CARREZ au Conseil métropolitain pour provoquer enfin une réunion, mais après l'enquête publique, c'est quand même dommage, entre les maires de la métropole et vous-même. Les élus de tous bords ont déploré cette attitude égoïste qui consiste à renouer avec un Paris qu'on croyait révolu. Hier, Paris expédiait ses déchets et ses eaux sales dans ses banlieues, désormais, ce serait la pollution. Pourtant, chaque habitant de Paris et chaque habitant de la métropole a les mêmes droits, la santé des uns ne vaut pas moins que celle des autres. Comment pouvez-vous essayer de créer des clivages sur des sujets aussi consensuels que la lutte contre la pollution ? Qui peut croire que chaque maire, d'où qu'il soit, n'a pas pour unique but d'améliorer la vie de ses

habitants. La pollution de notre agglomération, mes chers collègues, ne sera efficacement combattue qu'à force d'une vision partagée et avec des projets coordonnés. On n'en prend pas le chemin.

Paroxysme de cette attitude méprisante et fidèle à votre habitude de la pratique du fait accompli, vous faisiez voter en Conseil de Paris de juillet un vœu pour anticiper la fermeture des voies, avant même que l'enquête publique ne soit achevée. Le nombre de pétitions lancées sur le sujet montre, s'il le fallait encore, que le débat a été confisqué et que votre projet manque singulièrement de maturité. Plus de trois quarts des contributions recueillies à l'occasion de l'enquête publique, dont je rappelle qu'elle est la seule voie officielle de consultation du public, au contraire par exemple du sondage dont se targue la Fédération socialiste de Paris, plus des trois quarts des contributions sont donc négatives, alors que 15 % seulement sont positives. Il y a un fait, précisément : cela correspond exactement au nombre de lettres type enregistrées dans le registre du 12e, qui reprennent mot pour mot l'argumentaire élimé de la Maire du 12e. La section locale du Parti socialiste a inventé le bourrage des registres.

Ce mépris à l'encontre des Parisiens qui pensent différemment de vous s'est doublé d'une arrogance inédite vis-à-vis des travaux de la Commission d'enquête.

Vous avez refusé de recevoir les commissaires-enquêteurs ; cela trahissait déjà une condescendance assumée. Vous avez fait systématiquement obstruction aux demandes d'information complémentaires de la Commission, ce qui parachevait votre attitude autoritaire. Rarement un rapport d'enquête publique aura été aussi négatif.

A la remise du rapport, certainement à court d'arguments, vous n'avez pas hésité à porter de graves accusations à l'encontre des membres de la Commission d'enquête, pourtant des personnalités qualifiées et au-dessus de tout soupçon. Quel manque de sérénité et de confiance en vos propres décisions. Alors, il fallait bien rebondir face à un projet bâclé et sans souffle. Vous vous êtes mis à agiter l'argument écologique pour tenter de couper court au débat.

Le vœu du mois de juillet utilise la COP 22 pour servir de caution à la fermeture des berges dans l'attente des délibérations nécessaires et de l'avis définitif du Préfet de police. Franchement, une rapide déambulation sur les quais démontre que cela aurait pu se tenir en rive gauche ou sur le parvis de l'Hôtel de Ville, car il s'agit de quelques panneaux.

Curieusement d'ailleurs, les arrêtés de fermeture temporaire à la circulation ne sont pas pris au motif de la COP 22, peut-être parce qu'il revenait alors au Préfet de police de les prendre.

Des travaux sont pris comme prétexte pour justifier la neutralisation du site, ce qui pose la question de la validité juridique de ces arrêtés, dans la mesure où nombre des travaux mentionnés ne sont en réalité pas détachables du projet général de fermeture, alors que d'autres ne prévoyaient pas initialement la fermeture des voies. Nous avons à cette fin saisi le Tribunal administratif.

Cette manipulation de l'écologie est grossière, comme en témoigne, là encore, le rattachement à ce débat d'un projet de délibération assez surréaliste pour attribuer la citoyenneté d'honneur de Paris à la biodiversité.

Madame la Maire, en janvier 2015, vous déclariez à propos de la citoyenneté d'honneur - je vous cite : "Cette distinction extrêmement élevée et très peu attribuée est réservée aux défenseurs les plus emblématiques des droits de l'homme de par le monde ; elle a récompensé d'immenses résistants à la dictature et à la barbarie." Votre prédécesseur avait déjà consacré la biodiversité en attribuant cette dignité au grand chef Raoni METUKTIRE.

Donner la citoyenneté d'honneur à la biodiversité aujourd'hui revient demain à la donner à toutes les causes, à toutes les valeurs, à toutes les qualités, à tous les symboles. Cela tourne en ridicule une distinction qui ne méritait pas un tel mauvais traitement. Nous vous proposerons tout à l'heure d'élargir finalement ce vote à l'amour, la paix dans le monde et au partage. Eux aussi méritent d'être citoyens d'honneur de la Ville de Paris.

Cette instrumentalisation du développement durable est la conséquence directe d'un projet mal préparé aux effets par ailleurs bien incertains. L'autorité environnementale, peu suspecte d'anti-écologisme, n'a d'ailleurs pas hésité à souligner la faiblesse de votre étude d'impact.

Mes chers collègues, le bien-fondé écologique d'un projet se démontre à l'appui d'études indiscutables, pas à coût de tribunes, surtout quand elles sont signées par quelques pointures écologiques dont certaines ont des intérêts bien compris, et encore moins sur la base de raisonnements aussi légers tels que ceux utilisés dans le projet de délibération.

Vous écrivez cette chose surréaliste : si l'on crée une route sur les berges, elle augmenterait la pollution ; si l'on en ferme une, la pollution baissera. Le professeur "Shadoko" n'aurait pas dit mieux.

Seule une campagne de mesures avant et après fermeture aurait pu trancher ce débat. Or vous nous l'avez systématiquement refusée. Nos vœux et interventions demandant une comparaison des niveaux de pollution avant et après la fermeture de la voie sur berge sont restés sans réponse. Ce manque a conduit la Région et la Métropole à demander ou à mettre en place des comités d'évaluation et, au dernier moment, nous voyons inscrite à l'ordre du jour une convention avec Airparif pour une double campagne de mesures cet hiver et au printemps prochain.

De qui se moque-t-on ? Qui peut croire que ces mesures seront utiles, dans la mesure où la fermeture précipitée de la voie sur berge et votre manque de transparence empêchent désormais d'établir une situation de référence avec les voies sur berges ouvertes à la circulation ? Pas de mesures avant, donc pas de comparaison et, de cette façon, on pourra dire n'importe quoi. La santé des Parisiens mérite mieux que vos petites manipulations de communication.

Les premiers éléments d'impact, au demeurant, sont particulièrement inquiétants. Il existe un capteur, celui d'Airparif, implanté sur les quais, au quai des Célestins. Sur les dix premiers jours ouvrés de septembre, la concentration en dioxyde d'azote était 40 % plus importante qu'à la même période l'an dernier. La pollution de fond, quant à elle, mesurée par l'indice CitéAIR, était certes plus élevée, mais dans une proportion nette non moindre, de l'ordre de 20 %.

On le voit bien, votre projet accumule les fragilités. Vous êtes incapables de livrer une vision aboutie d'un réaménagement, dont personne ici ne conteste la nécessité, et vous multipliez les improvisations. Vous avez décidé de fermer une route, voilà à quoi se résume votre projet. Par naïveté ou par méconnaissance, vous pensez que cela suffira à réduire la pollution dans la Capitale, mais c'est oublier une réalité somme toute évidente mais pas pour tous : ce sont les véhicules qui polluent, mes chers collègues, pas les routes.

Notre contre-projet, lui, était construit sur un autre raisonnement, nettement plus stimulant et visait à déterminer les espaces réellement intéressants à piétonner : tantôt les quais hauts, pour donner aux commerçants et aux bouquinistes des perspectives nouvelles, tantôt les quais bas, afin d'offrir de larges espaces au public en abord du fleuve. L'attractivité économique et culturelle était au cœur de notre réflexion.

Pour ce qui concerne la situation, nous prenions le temps de bâtir avec la Région des alternatives solides en transports en commun pour les habitants de la Métropole. Oui, c'était un projet pour tous. En somme, nous élargissions la focale là où vous vous contentez de marcher dans les pas, un peu trop grands, manifestement, pour vous, de votre prédécesseur.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Allez, allez... On continue.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, piétonner les berges de la Seine rive droite, c'est peut-être le projet phare de votre mandature mais force est de reconnaître que la méthode n'est pas éblouissante pour un phare. Vous nous avez habitués à mieux.

Disons la vérité à tous ceux qui ne comprennent rien à ce débat et à la précipitation auquel il donne lieu. En réalité, c'est la prise en compte d'un calendrier politique qui impose dans la panique la mise en œuvre de ce projet, que nous aurions soutenu avec un autre calendrier. Mais c'était alors se donner le temps nécessaire de bien le faire, c'était repousser la piétonisation à l'année prochaine, avec une autre majorité qui a déjà pointé son nez à la Région, un nouveau pouvoir, un nouveau Ministre de l'Intérieur, etc., etc.

Alors, tant pis pour la concertation avec les maires de l'agglomération parisienne ; hop, on passe en force ! Tant pis pour la consultation des Parisiens et Franciliens : 292 contributions sur 6 millions d'habitants ; hop, le temps presse ! Tant pis pour les études d'impact qui révèlent toutes une augmentation du trafic à Paris intramuros, autour de Paris et sur le périurbain, de 10 à 25 % ; hop, on fera avec !

Dans ce projet de délibération, tout est fait pour minimiser les inconvénients économiques qui sont réels, les inconvénients acoustiques qui sont réels, l'absence de nouvelles offres de transport qui sont réelles et cerise sur le gâteau, l'avis négatif de la Commission d'enquête. Tout est fait pour mettre en exergue des gains en termes de lutte contre la pollution qui ne sont pas avérés par les études actuelles, même si cela reste pour nous un sujet essentiel et majeur.

Madame la Maire, vous me faites penser à Léopold Saroyan qui rencontrerait Antoine Maréchal, plombier en Seine-Saint-Denis, devant le tunnel des Tuileries fermé à la circulation. Il vous dit : "Ah, bah, cela va rouler beaucoup

moins bien, forcément !" Vous : "Ce n'est pas grave, ce n'est pas grave". Lui : "Ce n'est pas grave, vous en avez de bonnes ; qu'est-ce que je vais devenir maintenant ?" Vous : "Eh bien, un piéton !"

Voilà, en effet, Madame la Maire, la brutalité avec laquelle vous vous comportez en procédant ainsi. Vous nous prenez pour des corniauds et vous prenez tous les banlieusards et les Parisiens qui travaillent pour des corniauds. Vous essayez de nous faire passer pour des chauffards et c'est vous qui êtes le pied au plancher dans une course de vitesse contre le temps politique. Madame la Maire, quelle mauvaise plaidoirie et quelle mauvaise méthode pour une bonne cause.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, la pollution tue. Nous devons donc prendre nos responsabilités et défendre l'intérêt général. Ce qui s'impose donc, c'est bien la piétonisation des voies sur berges. C'est l'inverse qui est assassin.

Près de 2.500 personnes meurent chaque année à Paris. Cela veut dire 60 fois plus que les morts des accidents de la route. Cela fait 6 à 7 décès par jour. L'absence de pollution ferait gagner deux ans d'espérance de vie aux Parisiennes et aux Parisiens. Cette pollution touche les publics vulnérables, les bébés, les enfants, les personnes âgées et les milieux défavorisés qui cumulent des conditions de vie plus dégradées.

Alors, oui, même si ce sera la galère pour certains, nous devons assumer et piétonner la voie Georges Pompidou, cette autoroute urbaine de 3,3 kilomètres. Moins il y a de voies rapides, moins il y a de voitures, moins il y a de pollution. La baisse du trafic routier sur la capitale a permis déjà, entre 2002 et 2012, de réduire de 30 % les émissions d'oxyde d'azote. Nous devons donc poursuivre.

Maintenant soyons clairs : évidemment que la fermeture des voies sur berges ne va pas suffire, évidemment qu'il faut continuer à dissuader l'usage de la voiture individuelle. Cela nécessite aussi de penser l'enjeu de la fabrication même des véhicules, mais surtout repenser l'aménagement du territoire afin de réduire les distances domicile/travail subies. C'est la raison principale qui fait que 23 % des ouvriers utilisent leur voiture quand il ne s'agit que de 12 % des cadres en Région Ile-de-France.

L'augmentation du "pass" Navigo imposée par Mme PÉCRESSÉ, en accord avec le Gouvernement, est une aberration. Alors qu'il faudrait, au contraire, tendre vers plus de gratuité. Le plan réaménagement des lignes de bus sur Paris, hélas, est prévu à moyens constants. Et que dire de la galère dans les trajets en RER ? Les conditions ne cessent de se dégrader du fait des coupes budgétaires et notamment de la maintenance qui est sacrifiée.

Quelle décision prend notre Gouvernement de mettre au contraire en concurrence et de privatiser de fait des T.E.R., de développer des cars Macron, sans parler du scandale des autoroutes ? Les logiques libérales, d'où qu'elles viennent, sont anti-écologiques.

Sachez par ailleurs que l'égoïsme des riches pollue. Quand l'usage de la voiture chez les ouvriers est contraint par le travail et par la distance domicile/travail du fait de la spéculation immobilière des centres villes, il n'en est pas de même pour la population du 16e arrondissement où 19 % de la population très aisée utilisent les déplacements en voiture quand ce pourcentage n'est que de 10 % sur la capitale.

Il n'est pas étonnant d'entendre les échos de discours irresponsables dans les rangs des Républicains. Combien de morts faudra-t-il attendre pour réviser votre logiciel de pensée pro-voitures ?

J'espère également que la libération de la Seine ne se traduira pas par une nouvelle emprise des intérêts privés des grandes enseignes. Oui, même s'il reste tant à faire, je voterai pour ce projet de délibération.

Mes chers collègues, la santé avant tout !

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

La parole est à M. le Maire, Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues.

Il est de notre devoir de regarder l'histoire en face. En effet, la défiguration du centre de Paris, des berges de Seine au pied de Notre-Dame, fut pour les Parisiens d'une grande violence écologique et esthétique dans les années 60 et 70.

Dès 1964, il y a donc plus de 50 ans, plusieurs personnalités protestèrent contre le projet de voie express sur les rives de la Seine, notre fleuve mythique, et adressèrent à André Malraux une lettre signée par Marc Eyrolles, Président du Touring Club de France, Roger Heim de l'Académie des sciences, Directeur du Museum nationale d'histoire naturelle, Jean Paulhan de l'Académie française, Louis Hautecœur, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, Gérard Bauër de l'Académie Goncourt, Mme Renée Mayer, fondatrice de la Semaine de la plus belle France, Bernard Champigneulle, Secrétaire général de la Ligue urbaine et rurale et Roger de Vilmorin, Président de la Société nationale de protection de la nature, membre de l'Académie d'agriculture dont voici des extraits : "Voilà, notent ces personnalités, qu'au moment même où une Commission nationale se voit confier la mission de dresser l'inventaire des richesses artistiques du pays surgit brutalement pour la beauté de Paris le plus grave péril qu'elle ait connu depuis un siècle : l'ouverture déclarée urgente sur la rive droite de la Seine entre la Concorde et le pont de Sully d'une voie de circulation express réservée au trafic automobile. Ne suffit-il pas, pour être persuadé de l'impérieuse nécessité de faire opposition à un tel projet, de suivre les quais de la rive droite du pont Royal au pont de Sully ?

Soulignant qu'il est temps encore d'éviter un désastre irréparable, ces personnalités indiquent qu'elles ne comprendraient pas que le ministre chargé des affaires culturelles ne soit pas appelé à donner son avis alors que l'intérêt national est en jeu.

En conclusion, elles s'en remettent à lui en toute confiance de la décision finale et demandent instamment qu'en toutes hypothèses, il soit sursis sur les berges de la Seine entre la Concorde et le pont de Sully à toute ouverture de chantier, à tout abattage d'arbres."

Le 4 janvier 1968, à quelques heures de l'ouverture de la circulation de la voie express rive droite et du tunnel du Louvre, un article du Monde précise : "A l'origine, il avait été promis que cette partie des berges serait rendue aux piétons dès l'achèvement de la voie expresse, mais cette promesse paraît sur le point d'être oubliée. A l'Hôtel de Ville, plusieurs démarches ont été faites pour que la berge reste ouverte à la circulation. "

Faut-il en conclure que les bords de Seine n'ont pas assez payé leur tribut à l'automobile ? Une fois de plus, cette affaire apporte la preuve que face à l'invasion des voitures, il est de plus en plus difficile de réserver aux piétons la place qui leur revient, même dans les sites parisiens voués à la promenade et à la flânerie.

Un nouvel article paru dans "Le Monde" le 7 novembre 1972, est titré : "Une nouvelle victoire de l'automobile ?" Le Préfet de Paris présente son projet de voie express rive gauche. Cherchant depuis deux ans à obtenir le consentement des élus parisiens pour mettre en œuvre ce projet, le Préfet présente alors son mémoire : "J'avais affirmé ma volonté de faire de ce projet une œuvre qui fut digne de l'incomparable paysage urbain que nous ont légué les siècles passés."

Toutefois, comme le précise l'article, pour partager la conviction du Préfet, il faudrait oublier les raisons profondes d'un tel empressement à construire la voie express rive gauche car les motifs sont avant tout financiers, aspect qui prend le dessus sur toute réflexion plus globale sur la place de cette autoroute urbaine dans la ville.

On sait - et on le dit - que dans Paris saturée par l'automobile, c'est aux transports en commun qu'il faudrait donner la priorité. Pourtant, on va engloutir des millions dans la Seine face à Notre-Dame. Selon les estimations préfectorales de l'époque, le devis de ce tronçon central est de 300 millions de francs.

Dès le début des années 70, les habitants du quartier Notre-Dame, traumatisés par la saignée dans Paris constituée par la voie express rive droite, se sont mobilisés pour empêcher la construction d'une voie rapide à l'identique sur la rive gauche. L'association Notre-Dame s'adressa alors aux deux principaux candidats à l'élection présidentielle de mai 1974 dont les réponses constituent des témoignages très intéressants, cher Eric AZIÈRE.

Valéry GISCARD d'ESTAING : "Madame la présidente, j'ai bien reçu votre lettre dans laquelle vous attirez mon attention sur la défense du cœur historique de Paris auquel je suis tout naturellement attaché. Parmi les points fondamentaux et les perspectives présidentielles que je propose, figure un effort important en faveur des transports en commun.

Dans un tel cadre, il est bien certain que le projet de voie expresse rive gauche, après malheureusement celui des voies express rive droite, doit être réétudié d'autant plus qu'il risque de porter atteinte à l'un des sites les plus prestigieux de la capitale, le site de Notre-Dame".

François Mitterand : "Madame la présidente, je vous remercie très sincèrement de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser au nom de l'association pour la défense de l'embellissement du site Notre-Dame.

Le site de Notre-Dame revêt-il aux yeux de tous un caractère symbolique ? Il y a près d'un siècle et demi déjà qu'il inspirait au jeune Hugo une remarque désabusée : "Tempus edax, homo edacior". Remarque à laquelle on ne

peut manquer de songer quand on contemple ces admirables rives de la Seine que tant de siècles ont patiemment modelés et qui risquent en quelques mois d'être à jamais défigurées.

Ce qui est en cause, vous le savez comme moi, c'est le pouvoir illimité de l'argent. C'est aussi l'autoritarisme d'une administration qui, à l'exemple du Gouvernement qu'elle sert, prétend régler seule les problèmes qui nous intéressent tous".

Enfin, je m'approche de ma conclusion. En mai 1976, il y a donc 40 ans, plusieurs associations de défense de Paris, notamment les droits des piétons, SOS Paris, Prestige et beauté de Paris, le Touring club de France demandent pour une valeur du site Seine, bien massacré, que soient rendues aux piétons les berges de la rive droite entre le pont Louis-Philippe et le pont Neuf, les dimanches et jours fériés de 11 heures à 19 heures pendant l'été.

Les informations que je vous ai révélées démontrent clairement qu'il était urgent de rendre les berges aux Parisiens et visiteurs 50 ans plus tard. Ne désespérons pas, comme ce fut le cas pour le Pacs au début du XXIe siècle, de convaincre certains et certaines de nos collègues de l'opposition. Le temps détruit, l'Homme aggrave, tempus edax, homo edacior.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci pour votre éloquence et ce rappel historique important.

Je vois que des collègues nous ont rejoints. Je les salue respectueusement. J'espère qu'ils prendront plaisir à écouter sereinement les débats de cette assemblée légitime pour décider de ce dont elle va décider aujourd'hui.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, particulièrement concerné par ces projets.

**M. Jacques BOUTAULT,** maire du 2e arrondissement. - On nous promettait l'embolie, l'asphyxie, la paralysie, il n'en est rien. A peine quelques reports de circulation boulevard Saint-Germain, rue Réaumur et sur les Grands Boulevards. Nous regrettons que le Préfet ait décidé de bloquer pendant six mois tout aménagement du type zone 30 ou modification de sens de circulation qui aurait permis de mieux gérer ces reports.

Mais, il était illusoire et inutile de tergiverser. En décidant d'ouvrir aux vélos et piétons la rive droite de la Seine, au cœur de Paris, sur 3 kilomètres et demi et d'en fermer la circulation aux engins motorisés, notre ville s'inscrit dans le mouvement des grandes métropoles.

Partout dans le monde, mais aussi en France, Des centres urbains sont reconquis sur la voiture. Des zones à faibles émissions sont mises en place.

Partout, une autre culture des déplacements se développe, qui favorise les moyens de mobilité alternatifs à la voiture. Paris devrait-il rester en dehors de cette dynamique ? Pour la droite, il semble que oui.

Devenue climatosceptique à l'échelon national, elle redevient "probagnole" à l'échelon parisien, ce qui a au moins le mérite de la cohérence. Je voudrais toutefois rappeler le succès de la piétonisation des berges rive gauche que nos collègues de l'opposition municipale avaient combattue avec la même véhémence avec laquelle ils s'opposent aujourd'hui à la piétonisation de la rive droite. Piétonisation sur laquelle plus personne, y compris l'opposition municipale, ne souhaite revenir. Rendus aux piétons en 2013, les quelque 2 kilomètres de rive gauche ont accueilli depuis cette reconquête plus de 6 millions de visiteurs dont de nombreux touristes, ce qui est bon pour notre économie.

Le bilan environnemental est tout aussi prometteur. Mieux protégé cet espace de vie a vu redynamiser sa biodiversité. Les berges de la Seine voient se développer une flore typique, unique. Or, au même titre que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur. Nous prenons conscience que l'avenir de la terre est lié au maintien de cette biodiversité qui contribue au bien-être des êtres humains, à leur subsistance, à leur sécurité, à l'adaptabilité des sociétés, aux relations sociales et à la santé.

Pourtant, l'Union internationale pour la préservation de la nature a récemment publié des chiffres accablants. La France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées. A ce titre, je me réjouis que l'Exécutif ait accepté la proposition formulée par Marc DUFUMIER, président de la fondation René-Dumont, formulée au nom d'une cinquantaine de personnalités du monde de l'environnement, de faire de la biodiversité la citoyenne d'honneur de la Ville. C'est un beau symbole et ce d'autant plus que cette reconquête des berges est une des actions concrètes de notre majorité pour lutter contre l'érosion de cette biodiversité.

Nous avons cependant encore des marges de progrès. Les berges sont trop minérales, il faut les débétonner pour redonner plus de place à la nature et désimpermeabiliser les sols, ce qui en outre permettrait de mieux lutter contre les risques d'inondations liés aux crues. Nous souhaitons plus d'espaces verts et de pleines terres dans cette phase de reconquête de nos berges.

Le groupe des Ecologistes demande que Paris définisse des objectifs concrets, quantitatifs, ambitieux qui devront figurer dans le second Plan biodiversité qui sera présenté dans quelques mois devant notre Assemblée.

Avec la piétonisation des berges rive droite doit s'opérer par ailleurs le réaménagement des quais hauts avec une nouvelle offre de transport en commun en site propre accompagnée d'un accroissement des fréquences de lignes de bus existantes de manière à pouvoir offrir une alternative supplémentaire et de qualité.

Alors même que le nouvel Exécutif régional réoriente ses investissements vers un développement du réseau routier favorisant la voiture individuelle, notre Ville, avec la reconquête de son fleuve et ses investissements importants dans les nouvelles formes de mobilité peut être fière de préparer un autre futur pour ses enfants.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le maire du 2e arrondissement.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communistes et Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Madame la Maire.

L'urgence de poursuivre la lutte contre les pollutions est une question fondamentale pour notre majorité. Lors des dernières élections municipales, nous avons pris des engagements clairs, concrets pour les diminuer et améliorer ainsi le cadre de vie de toutes et tous.

Nous nous sommes également engagés à poser les premiers jalons de la transition écologique de notre ville. La création du Paris de demain, un Paris durable et respectueux de son environnement, implique un profond changement de nos modes de vie et de notre économie.

Elle implique également un renouvellement total de nos déplacements pour les personnes comme pour les marchandises. Nous soutenons activement le plan général de lutte contre la pollution mené par l'Exécutif parisien. Il va dans le bon sens et propose un certain nombre de solutions pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Nous sommes également favorables au principe d'ouvrir davantage d'espaces à la circulation piétonne et aux circulations douces. Il est temps de remettre l'humain au cœur de l'utilisation de notre ville dont la majorité de l'espace public est aujourd'hui accaparée par les déplacements automobiles dont plus de 60 % sont du transit.

Nous suivons donc le projet d'ouvrir les berges de Seine à la promenade piétonne. Mais, nous ne suivons pas sans réserve et sans remarque. Un patrimoine fondateur de Paris est en passe de redevenir un lieu de vie et nous nous en félicitons. Mais nous devons mener ce projet étape par étape, dans la concertation, comme le disait Nicolas BONNET-OULALDJ avant moi, et surtout avec des moyens conséquents pour traiter ce problème de manière globale. Nous voulons offrir à ceux qui vivent, ceux qui travaillent à Paris comme à tous ceux qui la visitent, davantage d'espaces libérés de la voiture, ceci pour leur santé comme pour leur bien-être.

Mais Paris n'est pas qu'une ville touristique, c'est une ville où des centaines de milliers de salariés créent de la richesse, produisent des biens et des services. C'est une ville en connexion permanente avec les autres villes d'Ile-de-France pour l'économie comme pour les loisirs. Si nous voulons garder ce dynamisme, si nous voulons continuer à faire de Paris une ville qui bouge et pas une ville musée, nous ne devons pas limiter la mobilité dans Paris. Il faut réduire, certes, la part des véhicules polluants mais il convient dans le même temps d'assurer une alternative propre. Je pense bien entendu aux circulations douces, comme le vélo, et aux services que pourraient rendre, de ce point de vue, le rail et le fluvial dans une conception multimodale.

La réponse à ce problème est celle que nous développons inlassablement : il faut mettre les moyens nécessaires pour développer cette alternative non polluante. Ce n'est pas une marotte ou une obsession, mais bel et bien la principale réponse au problème de la dégradation de l'environnement par l'activité humaine.

Nous avons l'obligation d'organiser ce report modal des déplacements automobiles et nous devons tout faire pour que le décalage, entre le temps d'application de nos propositions et celui de la mise en œuvre des modes de transports alternatifs, soit raccourci.

Se contenter de mesures isolées, sans traiter le problème de manière globale, serait à nos yeux une grave erreur. La Mairie s'inscrit dans cette démarche mais elle ne peut pas tout faire toute seule. A fortiori, avec les réductions des dotations budgétaires de l'Etat et les non-réponses de la Région Ile-de-France sur des dossiers structurants.

C'est pourquoi nous soumettons un vœu au Conseil de Paris.

Nous souhaitons que notre Ville s'engage encore davantage pour cette transition écologique, en redoublant d'efforts auprès de l'Etat pour réaffirmer ses demandes de financement des transports collectifs à la hauteur des besoins.

Nous demandons un abaissement de la TVA à 5,5 % pour les investissements des collectivités et une augmentation du versement transports dans les zones les plus favorisées en matière de développement économique.

Nous demandons plus de ressources pour achever plus rapidement nos projets de transports propres.

Nous souhaitons également que le Syndicat des transports d'Ile-de-France bénéficie de plus de responsabilité dans l'organisation de la mobilité durable et qu'il bénéficie des marges de manœuvre supplémentaires pour faire avancer le développement des aménagements cyclables en Ile-de-France.

Nous approuvons le principe global de la lutte contre la pollution à Paris, comme nous approuvons ce projet, mais à condition de se donner des vrais moyens pour le réaliser. Ce temps de latence entre l'ancien modèle et le nouveau entraînera des difficultés importantes. Il faut à tout prix mettre nos énergies en commun pour réduire ce temps à son minimum.

Au-delà des manœuvres politiciennes, nous opposons une vision d'un service public qui avance pour développer des solutions sur le long terme. Notre rôle à nous, élus, c'est de ne pas lui faire défaut, en lui donnant les capacités de le réaliser efficacement et de réaliser aussi les ambitions que nous portons avec les Parisiennes et les Parisiens.

Des ambitions pour une société nouvelle, où vivre de façon durable ne dépend pas seulement des initiatives personnelles mais de l'intérêt général, c'est permettre en somme à une action politique d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Didier le RESTE.

La parole est à M. LELLOUCHE, pour le groupe les Républicains.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Merci, Madame.

Je voudrais d'abord après vous saluer nos collègues d'Ile-de-France qui sont venus nous rejoindre.

Je veux profiter de cette occasion ce matin et de ce débat pour vous inviter, Madame la Maire, à méditer sur cette phrase de Montesquieu, tirée de "L'esprit des lois" publié en 1748, qui résume à elle seule l'un des fondements de notre vie démocratique. Montesquieu nous dit : "Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir."

Or, à Paris, aujourd'hui tout semble indiquer que votre pouvoir, Madame la Maire, ne rencontre plus aucune limite ni aucun contre-pouvoir digne de ce nom. Pourtant, votre pouvoir, vous ne le tirez point de vos performances électorales personnelles dans le 15e arrondissement - où, dois-je vous le rappeler, vous n'avez rassemblé sur votre nom que 19 % des voix au premier tour et 36 % au second - mais d'une loi baroque, la loi PLM qui, fondée sur le nombre d'habitants et non sur le nombre des électeurs, vous garantit une sorte de majorité automatique grâce aux Conseillers de Paris issus de l'Est parisien.

Voici pour votre légitimité imparfaite car, je veux le rappeler, vous n'êtes pas élue, contrairement à tous les autres maires de France, au suffrage universel direct...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nulle part en France les maires ne sont élus au suffrage universel direct, permettez-moi juste de rapporter cette information.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Mais venons-en à l'usage que vous faites de ce pouvoir et aux contre-pouvoirs, Madame la Maire, que vous semblez ignorer - je vous remercie de me laisser la parole - pour prendre une décision aussi lourde de conséquences pour la vie quotidienne de centaines de milliers de Franciliens et de Parisiens.

La loi dispose d'au moins trois contre-pouvoirs.

Tout d'abord, la consultation des riverains. Vous en avez sciemment déformé les résultats et simplement ignoré tout ce qui pouvait vous gêner.

L'enquête publique en deuxième lieu. Celle-ci a bien eu lieu, mais là encore vous avez souverainement ignoré son avis négatif, pourtant étayé par des arguments de fonds.

Reste enfin l'avis conforme du Gouvernement, en l'occurrence celui du Préfet de police représentant le ministre de l'Intérieur, mais là encore, par le jeu de combinaisons internes au Parti socialiste, il semble que vous ayez déjà obtenu un avis favorable, il est vrai assorti d'une période de six mois. Elle s'imposait, cette période. Dois-je rappeler que nous vivons en état de guerre contre le terrorisme islamique, dicit le président de la République, et que nous vivons sous l'empire de l'Etat d'urgence prorogé à nouveau au mois de juillet dernier, après les attentats de Nice ?

Lors des attentats de Paris, Monsieur le Préfet, nous en avons parlé, pas moins de 123 véhicules de police et d'urgence ont dû intervenir. Que ferons-nous si nous sommes à nouveau attaqués au centre de Paris ? Le Préfet, ce matin, nous a indiqué - c'est une bonne chose car sur ce point nos arguments ont été entendus et je l'en remercie - qu'une voie spéciale devrait être créée sur les quais bas en permanence pour permettre l'acheminement des véhicules de secours et de police. C'est le moins. Il faudra voir comment ce système va fonctionner dès lors que l'on va ouvrir en même temps aux piétons.

En plus de ces contre-pouvoirs fixés par la loi, Madame la Maire, vous auriez pu avoir l'élégance de consulter les élus d'arrondissement concernés. Vous vous en êtes bien gardée et vous avez, là encore, souverainement ignoré toutes les contre-propositions émanant de notre groupe.

Comme vous avez souverainement ignoré les élus franciliens, qui représentent tout de même 10 millions de compatriotes de droite ou de gauche, et vous ont fait valoir à quel point cette brutale interruption de la circulation sur la voie Georges Pompidou crée une situation extrêmement difficile et de surcroît discriminatoire pour ces citoyens-là.

C'est un de vos collègues socialistes qui, dans "Le Monde", se rappelle ce week-end, je le cite, Madame la Maire, je cite Olivier FAURE : "Le premier outil de la mixité sociale, écrit-il, est la mobilité." En effet, et j'ajouterais pour ma part qu'il est curieux de voir une municipalité de gauche instaurer une sorte de double peine aux banlieusards : ils ne peuvent pas loger dans Paris parce que c'est trop cher et, en plus, vous leur infligez des temps de transports supplémentaires insupportables. Mais sûre de votre idéologie...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je demande à la tribune de ne pas manifester...

Attendez, Monsieur LELLOUCHE, je demande aux maires qui sont dans la tribune, et que j'accueille tout à fait avec plaisir parce que nous sommes des Républicains...

Bien, je vais demander une suspension de séance.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à onze heures vingt-quatre minutes, est reprise à onze heures vingt-sept minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien, mes chers collègues, nous allons reprendre la séance.

### **2016 SG 29 - Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Déclaration de projet.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement des transports collectifs et des circulations douces.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la limitation du diesel.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture de voie semi-piétonne.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à des études complémentaires sur une continuité piétonne et cyclable.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la suspension du projet de fermeture.**

**2016 SG 30 - Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) - Avenants aux conventions et convention avec le Port Autonome de Paris.**

**2016 SG 36 - Conventonnement entre Airparif et la Ville de Paris pour la réalisation d'un suivi de l'évolution de la qualité de l'air suite à la piétonisation des voies sur berges rive droite au centre de Paris.**

**2016 DEVE 146 - Attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Biodiversité. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je rappelle que nous ne sommes pas dans une salle de théâtre ou de spectacle. Je rappelle que nous sommes dans un lieu de démocratie où les élus qui siègent ici ont tous une légitimité. Je rappelle que nos débats sont publics et ouverts à celles et ceux qui veulent y participer, mais sans intervenir dans le débat. Les débats d'une séance démocratique, comme celle du Conseil de Paris et celles de tous les conseils municipaux de France, doivent être respectées, a fortiori par des élus qui viendraient assister à ces débats sans être eux-mêmes ni invités, ni même avoir fait savoir leur présence, et encore moins ayant le droit de participer à nos débats.

Je demande à chacune et chacun de garder le respect et le sens de la République qui se doit. Chacun peut assister au débat ici, mais nous allons les mener sereinement, sans pression, d'où qu'elle vienne, car les élus qui sont ici sont libres, voteront en toute liberté, en dehors de toute pression, quelle qu'elle soit. C'est cela, le sens de la démocratie, et chacune et chacun se doit de le respecter. Sinon, je serai amenée à prendre un certain nombre de mesures pour faire constater que des élus de la République s'inscrivent en dehors des règles de la République. Mais, à Paris, nous sommes accueillants. Je demande à chacune et chacun de bien vouloir respecter la sérénité d'une assemblée démocratique comme celle de Paris.

Monsieur LELLOUCHE, vous avez été interrompu à 4 minutes 53, je crois. Vous pouvez désormais poursuivre. S'il vous manque trois secondes, je vous les donnerai dans ma grande largesse et sans excès de pouvoir, je crois.

Monsieur LELLOUCHE, vous pouvez prendre la parole.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Madame, je compte naturellement sur votre honnêteté pour que tout cela soit fait parfaitement. J'ai commencé tout à l'heure en vous parlant de Montesquieu et ensuite, vous nous donnez des leçons de démocratie. La présence des collègues, ici présents, montre bien que la décision que vous avez prise touche énormément de gens : 12 millions de personnes. Il n'est pas absurde que les représentants de ces 12 millions de personnes soient là aujourd'hui. Donc, merci de ne pas leur donner des leçons de République et de démocratie parce qu'ils font leur travail.

J'en viens à ma conclusion.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Laissez poursuivre M. LELLOUCHE.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Vous êtes trop bonne, Madame. Cela fait juste quatre ou cinq fois que vous m'interrompez.

Sûre de votre idéologie, porteuse d'une vision pour le moins discutable d'une capitale sans voitures, vous vous abritez derrière un sondage commandé par le Parti socialiste parisien pour vous légitimer, alors même qu'un autre sondage paru dans "leparisien.fr" hier l'infirmit.

Madame la Maire, les Parisiens et les Franciliens sont nombreux, y compris dans votre propre camp, à ne plus supporter votre autoritarisme, pas plus qu'ils ne supportent ce qu'est devenue Paris : une ville sale, stressante, mal entretenue et peu sûre. Tout le monde n'est pas "bobo", Madame HIDALGO. Paris est une ville où l'on travaille et où

l'on doit donc se déplacer. Les banlieusards aussi qui, souvent, n'ont d'autre choix que d'utiliser leur voiture, faute de réseau suffisant de transports collectifs.

Vous êtes en train, Madame HIDALGO, de polluer littéralement, et à tous sens du terme, la vie de centaines de milliers de gens. En plus, vous refusez toute critique. Attention, Madame la Maire, l'histoire a montré que les Parisiens, les Franciliens, sont rebelles. Paris, Madame HIDALGO, n'est pas la Bucarest de Mme Ceausescu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Laissez-le parler. Ce sont des choses que l'on n'entend plus de nos jours. Cela fait du bien d'entendre, de temps en temps...

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Et pourtant, vous les méritez, ces choses, Madame !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - ... ce dont certains élus sont capables, encore aujourd'hui, en 2016, à Paris.

Laissez-le parler, il est le meilleur avocat de notre cause. Je vous assure.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Nous verrons, Madame. Nous verrons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il a fini. Ouf !

La parole est à M. WEHLING pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Quel respect pour l'opposition républicaine !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur WEHLING, vous avez la parole.

**M. Yann WEHLING.** - Madame la Maire, oui, bien sûr, il faut que Paris ne soit plus traversée par une quasi-autoroute urbaine. Fermer les voies sur berges, supprimer le transit interne de la ville va dans le sens de l'histoire. Bordeaux, Nantes, Strasbourg et tant d'autres en Europe l'ont fait aujourd'hui. Plus personne là-bas ne voudrait revenir en arrière.

Attendez que je finisse avant de m'applaudir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Déjà, c'était bien ce que vous avez dit. On est d'accord avec cela.

**M. Yann WEHLING.** - Je prendrai quelques secondes de plus à la fin, si vous me le permettez.

Justement, Madame la Maire, comparons. A Paris, contrairement aux villes que je viens de citer, dans le centre notamment, les voitures peuvent aller absolument partout, dans la quasi-totalité des moindres petites rues, se garer en surface presque partout. De ce point de vue, n'eût-il pas fallu commencer par la fermeture des quais hauts, permettant par là-même une belle piétonisation des places du Châtelet, de l'Hôtel de Ville, avec, pourquoi pas, s'il s'agissait de permettre un accès à la Seine, quelques aménagements, ici ou là, de couverture de la voie sur berge ?

On aurait pu imaginer un tram sur quai, allant des Tuileries au pont de Sully, une voie cyclable piétonne en parallèle largement végétalisée. C'était un peu la vision que j'avais. La réussite de Bordeaux, Strasbourg ou Nantes tient en deux principes simples : un plan global annoncé bien à l'avance, conduit en prenant le temps sur un, voire deux mandats, comme c'était le cas à Strasbourg, conçu et réalisé à l'échelle de toute l'agglomération. Ce plan d'agglomération métropolitain et régional, en l'occurrence à Paris, c'est ce que nous attendons. Avec une nouvelle offre structurante de bus, métro et vélo. Ma collègue, Maud GATEL, y reviendra. Avec un rôle nouveau donné au parking souterrain, tant public que privé, qui, associé au numérique et aux applications mobiles, permettrait de dégager massivement le parking de surface. Avec une vraie vision donnée à la voiture individuelle de demain qui doit se concevoir comme une sorte de transport en commun de nouvelle génération : électrique, autonome, partagée. C'est cela qu'elle doit devenir massivement à l'échelle de toute notre agglomération.

Pour cela, Madame la Maire, l'offre d'Autolib' doit être multipliée par 10. L'auto-partage doit être multiplié par 100, car, je le rappelle, une voiture partagée sous sa forme publique Autolib', ou sous toutes ses formes privées, ce sont 7 voitures individuelles en moins. Au lieu de tout cela, vous nous proposez de prendre une décision ponctuelle, inutilement polémique, parce que la vision métropolitaine et régionale n'est pas là, parce que, pire, le sentiment est fort de voir, une fois encore, Paris agir en méprisant - excusez-moi - les "bouseux de banlieusards", le tout dans un contexte d'un centre de Paris totalement et encore durablement livré à une circulation dense et étouffante. Bref. Quel dommage, Madame la Maire ! Cette décision est frustrante.

Je suis réellement et - croyez-moi - sincèrement pour la fermeture des berges, mais faute de s'inscrire dans un plan global de long terme cohérent, métropolitain et régional, libérant le centre réellement de la circulation dense et étouffante aujourd'hui, misant massivement sur l'électrique, sur la mobilité associée au numérique, sur l'auto-partage,

avec regret, Madame la Maire, je préfère, comme quelques-uns de mes collègues dans mon groupe, m'abstenir sur ce vote.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur WEHRLING.

Je prends vraiment votre intervention comme une intervention me poussant à aller beaucoup plus loin en matière, notamment, de limitation de l'accès du centre de Paris aux voitures. C'est vrai que cette étape que nous franchissons avec les voies sur berges doit nous permettre d'aller beaucoup plus loin. Je suis tout à fait en accord avec une partie de vos propos. J'espère, puisque vous siégez à la Région et d'autres siègent à la Métropole, que vous pourrez nous accompagner vers un plan métropolitain et régional, dont je n'ai pas, aujourd'hui, ni la charge ni la compétence, mais qui tarde un peu à venir. En tous les cas, pour le plan régional.

Merci à vous.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. -Madame la Maire, mes chers collègues, le Département investit chaque année plusieurs millions d'euros, 7,5 en 2014, pour permettre aux habitants d'investir les berges et pour développer la biodiversité. Ces travaux qui favorisent l'intégration paysagère des berges dans la ville et leur accès pour le public intègrent souvent des pistes cyclables. Ils offrent de nouveaux lieux de promenade et de loisirs. S'agit-il du Département de Paris qui s'exprime ainsi? Pas du tout, il s'agit du Val-de-Marne dont certains représentants sont ici présents, si j'ai cru comprendre. Il ne s'agit pas uniquement d'élus "écologiques", de gauche, pas uniquement, puisqu'ici, il s'agit du quai des Gondoles à Choisy-le-Roi, le port à l'Anglais et le quai Blanqui à Alfortville, le quai Ferber à Bry-sur-Marne, les berges de l'île de l'Hospice à Saint-Maurice, la piste cyclable à Villeneuve-Saint-Georges.

Partout, dans le Département, les bords de la Marne et de la Seine sont reconquis par nos collègues.

Ailleurs, ce sont les autoroutes urbaines qui sont retravaillées avec l'aménagement des berges de l'A 6 à Gentilly en promenade piétonne et cycliste ou encore le parc du Coteau, le long de l'A 6 entre Arcueil et Gentilly, un peu plus en aval de la Seine.

Le Département a le projet de continuer d'ouvrir la ville sur le fleuve et de rendre les berges aux habitants avec, pour objectif, de contribuer à renforcer l'attractivité économique du territoire sur le moyen et le long terme, en corrélation avec la politique départementale en matière de développement durable et en matière d'aménagement. Là aussi, s'agit-il de Paris? Pas du tout, cela aurait pu, mais toujours pas. Il s'agit bien de projets des Hauts-de-Seine et des Yvelines, pour le Val de Seine, en limite des communes de Sèvres, de Meudon, d'Issy-les-Moulineaux, ou encore de la promenade des berges de Seine aménagées en espaces verts destinés à la promenade le long du fleuve, d'une longueur totale de 20 kilomètres, qui traverse plusieurs communes, de Bougival à Gennevilliers, et notamment Rueil-Malmaison. Et je veux rendre hommage aujourd'hui pour ces réalisations à nos collègues. Je ne savais pas que certains seraient là. J'avais préparé mon intervention avant.

Les élus métropolitains ont été associés à plusieurs reprises et dès le début de ce projet. Ont-ils saisis ces occasions ? Certains l'ont fait, mais je me souviens aussi de ce groupe de travail mis en place par le Président de la Métropole du Grand Paris pour évoquer ce sujet auquel les élus métropolitains, maires LR, UDI, s'étaient inscrits, et pourtant aucun d'entre eux n'est venu pour participer à ce débat. Je suis ravie aujourd'hui de constater qu'ils ont trouvé le temps de venir assister au débat des élus de Paris qui sont plus que légitimes à aménager leur ville.

Pourquoi ce que mettent en œuvre nos collègues en amont et en aval de la Seine ne pourrait-il pas être faits à Paris? Pourquoi soutenir ces projets le long de la Seine et de la Marne, à l'extérieur de Paris et refuser de le faire dans ce site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? Par conservatisme ? Sûrement. Pourtant notre ville ne peut rester figée dans les années 60 où le tout-voiture était la règle. Vous pensez qu'il est urgent d'attendre ? Quoi, exactement ? J'avoue que je n'ai toujours pas compris. Nous considérons, au contraire, qu'il y a urgence à agir pour réinventer une autre ville, pour continuer à améliorer la qualité de vie qui en fait aussi son attractivité. Parce que restreindre la circulation automobile augmenterait la pollution ? Ou alors, comme cela a été dit ce matin, le problème, ce n'est pas les routes, c'est les voitures. Je ne comprends pas très bien ces propos.

En tout cas, encore hier, lors de la journée sans voitures, les mesures faites par Airparif montrent qu'en réduisant la circulation, la qualité de l'air que nous respirons est meilleure. Cela paraît assez intuitif mais ça a été quand même démontré en grandeur nature hier. Parce que limiter la place de la voiture nuit au développement économique ? Toutes les études démontrent le contraire.

Par peur de la réaction des Parisiens ? Soyez rassurés, chers collègues, les Parisiens se sont prononcés majoritairement favorables à ce projet par des sondages réalisés, là aussi, par des experts et pas simplement des

internauts qui cliquent sur un bouton. Pour ne pas empêcher les classes moyennes de se déplacer en voiture dans le cœur de Paris ? Mais c'est tout faux, ce sont des C.S.P. + qui sont majoritaires sur cet axe car, aujourd'hui, se déplacer en voiture à Paris comme dans la Métropole, comme dans la Région, cela coûte beaucoup trop cher pour bon nombre de nos concitoyens.

Enfin, parce qu'il n'y aurait pas assez de transports en commun ? Cette question est intéressante, elle est effectivement au cœur de nos préoccupations.

La fréquentation de nos transports en commun est en hausse constante en semaine, le week-end, en journée comme la nuit dans le Noctilien. Que fait la nouvelle Présidente de la Région Ile-de-France pour y remédier depuis qu'elle est élue ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je trouve que vous donnez un bien piètre spectacle d'élus de la République, vous donnez un très piètre spectacle d'élus de la République. Vous n'avez pas à intervenir, ni à vous manifester ni à menacer les élus libres de la Commune de Paris qui sont là en fonction de ce que les Parisiens ont décidé et, ne vous en déplaît, vous devez respecter ce choix. Si vous ne le respectez pas, vous ne pourrez pas rester. Pour l'instant, nous écoutons Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement et conseillère de Paris.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ,** maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'ai noté simplement que la première décision importante que la Présidente de la Région Ile-de-France a prise pour les transports en commun, c'est l'augmentation du "pass" Navigo. Nous n'avons pas été concertés sur ce sujet, nous n'avons pas manifesté dans l'hémicycle du Conseil régional à cette occasion. Pourtant, nous sommes opposés à cette décision. Mais peut-être a-t-elle l'intention d'investir dans les transports parisiens ? Mais peut-être pense-t-elle que l'on n'y trouve que des Parisiens comme dans les établissements culturels. Pourtant, à Paris, un déplacement sur deux est en direction ou en provenance de la banlieue, et qu'il faudra bien que nous continuions à investir dans les transports en commun.

Madame la Maire, nous avons beaucoup d'idées, beaucoup de choses sont déjà inscrites dans les relations institutionnelles entre nos deux collectivités et avec l'Etat : le prolongement de la ligne 10 par exemple, au hasard, parce que c'est une ligne parallèle aux berges et qui mériterait d'être prolongée. Pourrions-nous aussi envisager le fonctionnement des lignes 1 et 14 la nuit parce qu'il y a besoin de répondre à ceux qui travaillent en horaires décalés comme certains ont pu le faire remarquer ?

Enfin, il faudrait renoncer parce que vous n'auriez pas confiance dans les études démontrant l'impact limité et localisé au Centre de Paris. Pourtant, ces études ont été réalisées, comme toutes les précédentes, avec des outils et des méthodes validées par les services de l'Etat, études qui ont toujours été validées par les faits. Ce fut le cas pour le prolongement du tramway et ce fut le cas encore, ces quelques derniers jours, quand les études montrent que les chiffres que nous avons pu mesurer dans la réalité sont inférieurs aux prévisions annoncées dans l'étude d'impact.

Mais je vois encore ce matin qu'aucun argument rationnel ne peut vous convaincre, un peu comme le commissaire-enquêteur d'ailleurs, à qui j'avais personnellement souligné l'apaisement des quais de Bercy prévu par le projet et que nous constatons aujourd'hui. Mais bizarrement, cette partie de mon audition ne se retrouve pas dans le rapport.

Et puisque vous l'évoquez, Madame la Présidente du groupe LR, la seule pétition remise dans le cadre de l'enquête publique est une pétition favorable. Les autres n'ont été qu'évoquées oralement et le commissaire-enquêteur le regrette d'ailleurs page 34, je vous invite à le regarder.

Je regrette que nous ne soyons pas capables de trouver les conditions d'un débat serein et d'avancer sur ces sujets parce qu'il s'agit de santé publique et nos concitoyens méritent mieux que ces attaques partisans. Alors, aujourd'hui, je suis fière de défendre ce projet car je suis convaincue que, dans quelques années, chacun devra rendre des comptes sur ce projet.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Maire, pour ces rappels.

Madame Anne SOUYRIS, co-présidente du groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Madame la Maire, chers collègues. Oui, n'en déplaise à une certaine droite qui vogue encore sur le tout-voiture du siècle dernier et a de grandes difficultés avec la démocratie qui s'est exercée pour la mettre de côté à Paris depuis maintenant plus de 15 ans, oui, nous devons continuer la transformation de la ville, améliorer sa résilience, penser son organisation en intégrant chacun et chacune du plus petit au plus grand, parisien ou non. Et cela passe évidemment par nos façons de nous déplacer et de partager l'espace public.

La piétonisation des berges de Seine répond en partie à cette double volonté de redonner de la qualité de vie aux habitantes et aux habitants, et d'apaiser notre ville en limitant les circulations automobiles. C'est la raison pour laquelle nous serons attentifs à l'accessibilité des berges piétonnes, et en particulier aux personnes en situation de handicap, et à la bonne harmonie entre piétons et cyclistes qui occuperont ce nouvel espace. Cette diversité des usages doit aussi se retrouver dans les propositions d'activités proposées. Ne cédon pas à la tentation d'installer sur ces espaces uniquement des bars branchés ou des activités commerciales, favorisons l'économie sociale et solidaire et les activités non commerciales ouvertes ludiques et gratuites pour donner aux berges un caractère inclusif et ouvert.

Enfin, un dernier mot sur ce que ce projet signifie au regard de notre vision pour la ville. Cette piétonisation doit se penser comme un élément dans un projet d'ensemble et ce projet, justement, Monsieur WEHRLING, amorce une pensée métropolitaine. En effet, elle repense complètement la liaison entre la Bastille et la Tour Eiffel avec une piétonisation de la berge en rive droite bien sûr, mais aussi un réaménagement des quais hauts avec un projet de tramway-bus en site propre allant jusqu'à Maisons-Alfort et des renforts de transport collectif sur les lignes de bus existantes.

Tout cela s'intègre dans une volonté d'offrir une alternative supplémentaire en matière de transport collectif avec une ambition élargie au Grand Paris de réduire l'usage de la voiture individuelle en respectant la mobilité et la santé de chacun.

Nous avons à Paris déjà largement commencé ce travail. La prochaine étape est le nouveau plan de bus, bientôt déployé. De la même manière, nous avons souhaité voter ensemble l'objectif de la multiplication par deux du nombre de pistes cyclables à Paris d'ici 2020. Vous le voyez, nous investissons dans des modes de transport doux et collectifs pour le bien-être de tous et de toutes.

C'est bien différent de ce qui se passe à la Région. En effet, si la Ville de Paris fait des efforts inégalés en la matière, dans le même temps, le nouvel Exécutif régional réoriente ses investissements sur le développement d'un réseau routier dans un plan anti-bouchons vaporeux à contre-courant du mouvement impulsé par les grandes régions internationales équivalentes, et à contre-courant aussi du bien commun que sont notre santé et celle de la planète toute entière.

Madame la Maire, vous le savez, vous qui soutenez ce projet de piétonisation des berges de Seine dont nous vous savons gré, celui-ci va dans le sens d'une transformation pour nous systémique et vitale de la Capitale. Comme vous l'avez souligné, c'est un projet qui nous tient à cœur et que nous portons depuis de nombreuses années.

Ce projet, nous l'avons encore proposé pendant la campagne électorale des dernières municipales, appelant de notre vœu la création d'un grand parc en plein cœur de notre ville, piéton et végétalisé, avec pour horizon que la ville du XXI<sup>e</sup> siècle à laquelle nous aspirons retrouve le lien avec son fleuve. Nous l'avons porté ensemble dès le deuxième tour avec toute la gauche, en toute transparence démocratique.

Ainsi, Madame la Maire, parce que cette piétonisation constitue une étape importante et essentielle dans cette démarche, nous voterons ce projet de délibération.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS, pour votre soutien et votre détermination.

Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la fermeture des voies sur berges participent à notre action pour changer les habitudes de transport et pour favoriser les modes respectueux de l'environnement et de la santé.

Ne pas agir, par manque de moyens, par négligence ou par calcul politicien, n'est pas une option pour nous. Entendre les arguments du MEDEF relayés par Mme PÉCRESE et des élus de cette Assemblée n'est malheureusement plus étonnant. Mais, répétons-le, la pollution de l'air est la cause de nombreux décès : près de 6.500 par an sur l'Île-de-France. Répétons-le, la pollution de l'air d'aujourd'hui sera la cause de pathologies sérieuses pour les générations futures. C'est un problème grave qui ne peut être repoussé encore et toujours.

Au-delà du problème sanitaire, cette fermeture contribue à produire un environnement de qualité pour tous en rendant le fleuve aux Parisiens et Franciliens. Même sur Paris, tout le monde n'a pas la chance de partir en vacances, d'avoir une maison proche d'un bois prestigieux ou une maison secondaire bucolique. Permettre aux familles, aux jeunes, à toutes les classes sociales de profiter de cet axe naturel, de ce lieu de respiration est le marqueur d'une politique tant écologique que sociale.

Pour être efficace, bien sûr, cette mesure doit s'insérer dans un plan proposant des transports alternatifs comprenant le développement des transports en commun et du vélo ainsi que les financements pour le faire. Par ailleurs, la fermeture des voies sur berges s'insère plus largement dans le plan visant à réduire la place de la voiture et en particulier celle du diesel.

Comme tout est donc lié, permettez-moi de revenir sur deux enjeux qui nous semblent devoir être abordés en même temps : la prise en compte des plus modestes ainsi que le ciblage du diesel.

Premier point que nous avons déjà souligné : les interdictions abruptes de certains véhicules vont impacter les plus modestes. De nombreux salariés habitants à Paris mais travaillant en banlieue, ou l'inverse, ont réellement besoin de leur véhicule pour travailler. Par exemple, ceux qui travaillent en horaires décalés quand les transports en commun ne sont pas une réponse. Que faisons-nous pour eux ? Les aides financières pour l'achat d'un véhicule moins polluant sont insuffisantes. Notre groupe propose des dérogations pour ces travailleurs. Ne pas le faire risquerait de provoquer une incompréhension et un rejet de notre action.

Afin de quantifier plus précisément ces situations, nous proposons dans un vœu de réaliser une consultation auprès des populations concernées. Elle pourrait s'inspirer de l'enquête auprès des automobilistes, qui a servi de base à l'étude d'impact de la fermeture des voies sur berges. En réponse, l'Exécutif propose une enquête sociale qui aura lieu en 2020 mais cela nous paraît insuffisant. N'ayons pas peur d'évaluer notre action.

Deuxième point : les mesures d'interdiction de certains véhicules prises par l'Exécutif ne ciblent pas les motorisations diesel ; elles ciblent les véhicules selon les normes européennes. Or ces normes européennes - je me permets de le répéter - tout d'abord ne permettent pas d'interdire les diesels, ensuite sont mal adaptées à décrire la conduite en ville et, enfin, sont facilement contournées par les constructeurs, le scandale Volkswagen venant le confirmer.

Nous le savons, le diesel est le plus grand responsable de la pollution. Nous proposons donc des mesures précises et ciblées s'attaquant à ces véhicules en visant leur élimination progressive.

Les tarifs de stationnement et les cartes résidents. Tout d'abord, nous proposons de renouveler les tarifs de stationnement des parkings publics et privés en fonction de la motorisation des véhicules. Cela suppose bien entendu de faire évoluer la législation, mais il paraît nécessaire d'afficher cette ambition ici sur Paris afin d'obtenir cette évolution.

Deuxième mesure : les cartes résidents. Une façon simple et efficace de défavoriser progressivement les véhicules diesel est de ne plus attribuer ces cartes aux nouveaux véhicules diesel, aux véhicules nouvellement achetés. Ainsi, progressivement, les diesels disparaîtront sans frapper brutalement le portefeuille des plus modestes. Deux mesures simples donc, qui approfondiraient la lutte spécifique contre le diesel sans être anti-sociales.

Vous l'aurez compris, nous militons pour un rééquilibrage des transports vers les transports en commun, le vélo et tous les modes de transport doux. Si cela doit passer par des mesures d'interdiction, nous sommes sensibles à la fois au fait qu'elles soient progressives et acceptables par tous et qu'elles soient accompagnées d'une nouvelle offre alternative avec les moyens dédiés. L'écologie ne peut être que de gauche, elle ne peut être que sociale.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour les Républicains.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je suis heureux de saluer les élus, parlementaires, conseillers régionaux, conseillers départementaux, maires, conseillers municipaux, qui sont présents. Je leur dis bienvenue. Bienvenue pour faire entendre votre voix avec la nôtre : la voix républicaine de la légalité et de l'équité.

Aux termes de ce débat, Madame la Maire, vous allez nous demander de délibérer sur la fermeture des voies sur berges ; mais de quoi délibérons-nous ? Les voies sur berges sont fermées, nous ne le savons que trop. Cette fermeture s'est faite sur la base d'un arrêté dont les justifications sont inexactes et qui ne respectent pas la légalité. Ce projet de délibération de régularisation est donc entaché d'illégalité.

Il est d'ailleurs complètement inédit comme est inédit l'avis de l'autorité environnementale, inédites les conclusions totalement défavorables de l'enquête publique, inédit le fait que les commissaires-enquêteurs ont refusé de se prononcer sur l'utilité publique de ce projet, et inédites vos déclarations selon lesquelles vous ne tiendrez aucun compte de ce rapport d'enquête publique, que la loi rend pourtant obligatoire.

Mais il y a un fait nouveau : nous apprenons par la lecture d'un journal dominical que vous auriez connaissance, vous, Madame la Maire, vous, Monsieur le Préfet, de certaines évaluations qui tendraient à démontrer sans aucun souci de cohérence que, depuis début septembre, la situation est finalement moins grave que vous ne l'aviez craint, ce que laissait entrevoir une étude réalisée pour la Ville de Paris par l'organisme "Systra".

En organisant cette fuite dans la presse, vous aggravez singulièrement votre cas. Ainsi, vous disposiez, sans doute depuis longtemps, d'une étude que vous vous êtes bien gardée de communiquer, dont les élus, les Conseils d'arrondissement n'ont pas eu connaissance et que vous n'avez pas transmise à l'enquête publique. D'ailleurs, le présent projet de délibération n'en fait même pas état. Nous dénonçons cette dissimulation inacceptable.

Au demeurant, qu'apprenons-nous ? Que les reports de circulation sur les quais hauts et sur les boulevards Saint-Germain sont massifs, que les temps de parcours sont rallongés. Or, chacun sait que des voitures, qui sont bloquées dans des bouchons, polluent plus que lorsqu'elles roulent.

Vous prétendez que votre objectif est de lutter contre la pollution automobile. Indiscutablement, et les faits le démontrent, vous aggravez la pollution singulièrement dans le centre de Paris et même bien au-delà.

Sur ce point, je vous interpelle, Madame la Maire et vous, Monsieur le Préfet de police. Vous avez dit que la pollution, générée par la circulation automobile, est dangereuse et qu'elle provoque plus de 6.000 décès par an en Ile-de-France. Un responsable, qui prend sciemment une décision qui aggrave la situation, même localement, peut être poursuivi pour mise en danger de la vie d'autrui.

Mais ce désormais célèbre rapport "Systra" - vous allez voir que je suis peut-être mieux informé que vous ne le pensez - soulevait d'autres points que vous dissimulez encore.

Vous aviez annoncé, votre prédécesseur plutôt avait annoncé qu'on ne fermerait les voies sur berges rive droite qu'une fois qu'on aurait renforcé l'offre de transports en commun. Cela n'a pas été fait mais, bien plus grave, l'offre de transports en commun est aujourd'hui gravement détériorée. Les lignes de bus, qui empruntent les quais hauts, que font-elles ? Elles laissent leurs passagers à la Concorde pour interruption de service. Or, je sais que cette étude "Systra" prédisait qu'en termes de régularité, l'impact de la piétonisation pourrait se propager sur d'autres axes que les quais hauts rive droite. Elle évoquait vingt-cinq lignes de bus parisiennes sur les soixante-quatre lignes intra-muros qui seraient impactées en régularité par ce projet.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de transmettre à tous les élus et de rendre publique la totalité du rapport "Systra". S'il existe, nous devons en prendre connaissance en totalité.

Enfin, si les élus qui sont responsables des communes et des départements riverains sont là, c'est parce que, vous le savez très bien, cette mesure a un impact sur l'environnement de Paris. En réalité, la desserte des transports en commun est bien plus favorable à Paris qu'elle ne l'est de l'autre côté du boulevard périphérique. Ils sont beaucoup moins bien desservis.

Cette mesure a donc un impact direct et, contrairement à ce que vous prétendez, ce ne sont pas les élus de droite contre les élus de gauche. D'ailleurs, des parlementaires, un parlementaire porte-parole du Parti socialiste s'est exprimé dans "Le Monde", il a demandé un phasage. Nous, nous demandons un moratoire. Vous voyez que nos positions ne sont pas si éloignées que cela.

Assumez vos propos, les responsables régionaux apprécieront.

Situation inédite, dissimulation, illégalité, déni de démocratie. Nous aurions pu vous accompagner, travailler utilement avec tous les élus sur la bonne façon de diminuer la pression automobile et améliorer la qualité de l'air. A la concertation, vous avez préféré le coup de force. Au bon sens, vous avez préféré le dogmatisme.

Nous voterons en conscience et en responsabilité contre ce projet de délibération. Et, sachez-le, nous continuerons à agir, à nous battre pour les Parisiens et pour les Franciliens que vous avez refusé d'entendre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame Édith GALLOIS, vous avez la parole, pour le groupe UDI - MODEM.

**Mme Édith GALLOIS.** - Merci, Madame la Maire.

Cette fermeture, on est bien d'accord, a pour seul objectif annoncé la diminution de la pollution. La méthode en force, autoritaire, concentrée sur un parisianisme exacerbé, que vous utilisez, faisant fi du rapport de la Commission d'enquête, faisant fi de la dimension métropolitaine dans laquelle la capitale doit s'inscrire, faisant fi du besoin de circuler pour travailler, faisant fi des progrès industriels n'est pas à la hauteur des enjeux économiques, ni atmosphériques de la capitale.

Vous évoquez une large concertation alors que vous n'avez recueilli que 933 contributions parmi lesquelles seulement 45 % étaient positives, c'est-à-dire que vous vous reposez sur une contribution positive de 420 personnes. C'est ce que vous appelez une large concertation.

Je veux me concentrer sur un seul sujet puisque nous parlons de pollution. Un sujet dont personne ne parle ici : le report de circulation sur les deux-roues motorisés. A ce jour, votre politique est exclusivement concentrée sur la diminution de la part automobile. Aucune solution alternative de transport n'a encore été proposée. J'imagine que vous attendez l'arrivée du Grand Paris Express en 2020. Donc le report de transport automobile se fait en très grande partie sur les deux-roues motorisés, scooters et motos.

Pour éviter les embouteillages, pour aller vite, pour ne pas chercher de places introuvables, pour éviter les procès-verbaux, pour être libre, ne pas être victime des grèves des transports en commun, quoi de mieux en effet que le deux-roues motorisé dans Paris ?

Le problème, c'est qu'ils sont très polluants. L'autre problème, c'est que vous semblez l'ignorer. Vous faites comme si ce phénomène n'existait pas. D'ailleurs, aucune étude n'est faite les concernant. On ne sait pas combien ils sont en circulation. La dernière étude date de 2010 et, en 2010, on décelait une augmentation de 35 % par rapport à 2001. On ne connaît pas les chiffres, mais il suffit de circuler dans Paris pour constater qu'ils sont toujours plus nombreux. On ne connaît pas précisément non plus leur part de pollution, sauf pour le bruit. Là, oui, on sait qu'ils sont la deuxième cause de pollution sonore après les camions. On sait malheureusement enfin que l'on a vingt-sept fois plus de chances de mourir en scooter qu'en voiture.

Alors, que les choses soient bien claires, je ne suis pas là pour stigmatiser toute une partie de cette population pragmatique qui utilise ce mode de transport pratique, rapide et libre, je veux simplement pointer ici ce phénomène grandissant, qui occupe une très grande part de la voie publique et des trottoirs aussi, et qui a surtout une part de responsabilité non négligeable dans la pollution, ce que vous occultez totalement.

Selon vous et votre dialectique, seule la voiture individuelle est source de pollution. Pas les camions. Pas les scooters, ni les motos. Quelques chiffres seulement dont je dispose, ils sont bien peu nombreux. Un deux-roues motorisé moyen émet six fois plus de composés organiques volatiles par kilomètre parcouru qu'un véhicule personnel à essence. Il émet seulement deux fois moins de particules fines qu'un véhicule diesel. En émission de CO<sub>2</sub>, les deux-roues émettent plus qu'une voiture à essence récente.

Madame la Maire, je souhaite vous poser une question : avez-vous intégré les deux-roues motorisés dans le facteur d'évaporation des véhicules sur lequel vous comptez pour baisser le taux de pollution ? Parce qu'aussi pitoyable que cela puisse paraître, on en est là : à l'évaporation des voitures.

Puisque vous ne proposez rien, puisqu'aucune proposition non plus n'a été faite par la Région ni par le S.T.I.F. entre 1998 et 2015, puisqu'aucune solution alternative sérieuse et structurante de transport n'a été faite, aucun projet innovant en matière de circulation des personnes ni des marchandises, puisque vous ne comptez que sur la baisse de la circulation, il vous a fallu trouver un truc, un truc magique.

Ce truc, c'est l'évaporation ! Hop ! On coupe l'effet d'aubaine - en parisien, cela s'appelle la voie sur berge - et évaporées les bagnoles ! Disparues ! On leur supprime une possibilité de circuler, une aubaine, alors elles ne circulent plus et ne polluent plus. Il fallait franchement y penser, mais il y en a qui ne sont pas complètement idiots et qui ont vraiment besoin de se déplacer. Pour travailler, par exemple, alors ils sautent sur une moto. C'est vraiment une aubaine, cette moto. On pourrait croire à un sketch, mais non, c'est désespérément vrai.

Votre posture écologique est bien fragile. Jamais dans la proposition ni dans l'innovation, elle se réduit à l'évaporation, mais seulement l'évaporation des voitures individuelles. Ces scooters ne vont pas s'évaporer, au contraire ils vont se démultiplier et ils vont polluer.

Dans votre vocabulaire, dans votre logiciel, je ne vous demande qu'une chose maintenant, c'est d'ajouter ou de modifier votre expression voitures individuelles par véhicules polluants.

Vous comptez sur l'évaporation, mais le contraire de l'évaporation est la condensation. Nous en sommes là, il va vous falloir trouver un second tour de magie. Je le devine, à l'issue de la période d'essai de six mois demandée par le Préfet de police de Paris, le nouveau statut de Paris aura été voté et les pouvoirs de police du Préfet auront été évaporés.

Voilà où nous en sommes.

Alors, Madame la Maire, au nom du groupe et pour conclure, je veux dire que les centristes ayant horreur qu'on leur force le bras, certains d'entre nous et la majorité votera contre votre projet, parce que votre méthode est inacceptable. D'autres, vous l'avez compris, préféreront s'abstenir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - J'annonce juste pour votre collègue suivant, puisque vous avez pris 6 minutes 08, et que vous aviez 8 minutes en tout, il reste à peine 2 minutes. Mme GATEL tout à l'heure aura deux minutes pour intervenir.

Monsieur Claude DARGENT, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Claude DARGENT.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, ceux qui s'intéressent à ces questions le savent depuis 20 ans, les berges de Seine à Paris seront un jour ou l'autre interdites au trafic automobile. La question n'était pas de savoir si la voie Georges Pompidou serait fermée aux voitures, mais quand elle le serait. La tendance est tellement systématique qu'elle est devenue un lieu commun en matière de politique de déplacement. Toutes les villes qui ont la chance de posséder un bord de rivière ou de mer le réservent aux circulations douces, piétons et vélos. Bordeaux, Lyon et d'autres l'ont fait en France. Boston, New York, Montréal, San Francisco et d'autres le font dans le monde.

Classé au patrimoine mondial par l'UNESCO, le site parisien du Val-de-Seine impliquait davantage que d'autres encore une telle évolution.

Les opposants à cette transformation, comme à toute réduction de la circulation automobile dans Paris, invoquent toujours le même argument : mais que va-t-il advenir du flux qui empruntait ces voies ?

A ce compte, depuis 2001, la Ville de Paris n'aurait pas pu créer des couloirs de bus. Elle n'aurait pas pu implanter le tramway sur le boulevard des Maréchaux. Elle n'aurait pas pu reconfigurer l'avenue de Stalingrad dans le 19e et tant d'autres voies dans Paris. La première erreur de la droite sur ces questions est toujours la même, elle raisonne à partir d'un trafic automobile incompressible.

Or, année après année, la circulation automobile dans Paris recule. Depuis 2001 et l'engagement de politiques de rééquilibrage de l'espace public, on constate une réduction de 28 % des déplacements en voiture dans Paris. 28 %, plus d'un quart de trafic en moins, soit une baisse de 2 à 3 % par an.

Là encore, il y a là une tendance que l'on constate dans toutes les grandes villes occidentales. Mais cette tendance peut être confortée ou freinée par les politiques municipales. Elle a été clairement confortée à Paris.

La seconde erreur de la droite dans ces dossiers est qu'elle surestime la place du trafic automobile dans les déplacements des Parisiens. C'est un chiffre méconnu, mais 80 % des déplacements concernant Paris se font en transports publics. J'entendais M. LEGARET, Mme GALLOIS nous expliquer qu'une amélioration des transports publics devait être un préalable à la fermeture des berges, mais c'est oublier que cette amélioration est continue depuis 15 ans. L'offre de métros a augmenté de 9 % entre 2004 et 2014, l'offre de RER de plus de 10 % sur la même période, l'offre du réseau de surface a augmenté de 19 % entre 2004 et 2015.

Ces améliorations qui concernent également les travaux en cours sur le RER A et le RER C concernent explicitement les déplacements Est-Ouest qui sont en jeu dans la fermeture aux véhicules motorisés des voies sur berges.

On voit que cette offre supplémentaire de transports publics concerne bien l'ensemble de l'Île-de-France et pas seulement Paris, même si les études, je le signale par rapport à certaines interruptions, montrent que 2 % seulement des usagers de la voie Georges Pompidou vont de banlieue à banlieue.

La seule question qui se posait était donc de savoir à quelle date les voies sur berges de la rive droite pourraient être fermées au trafic automobile. Cette hypothèse avait déjà été évoquée lors de la précédente mandature, et les études avaient montré que si la fermeture de la rive gauche était possible, celle de la rive droite se révélait prématurée.

Qu'a-t-on entendu de la part de la droite de cet hémicycle à l'époque ? Cette fermeture de la rive gauche allait créer une thrombose gigantesque qui allait paralyser notre ville.

On le constate, il n'en a rien été. Une fois passé l'inévitable période d'ajustements, tout le monde constate aujourd'hui les bienfaits de cette mesure. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

Mais une des caractéristiques de la droite parisienne, c'est qu'elle n'apprend rien de ses erreurs. Elle nous rejoue donc aujourd'hui le même scénario. Pourtant, les aménagements réalisés en 2013 déjà, rive droite avec la création de traversées piétonnes, ont contribué à diminuer la circulation automobile.

Les études nous indiquent donc que ce qui n'était pas possible en 2013 l'est devenu en 2016. Il est possible désormais de rendre la voie rive droite aux circulations douces. C'est plus d'agrément pour nos concitoyens, moins de pollution et moins de problèmes de santé publique.

Chers collègues, puisque rendre les berges rive droite aux piétons est désormais possible, offrons ce beau projet aux Parisiens, aux Franciliens et aux touristes.

Nous vous devons beaucoup plus, avons-nous entendu lors de la dernière campagne régionale. Eh bien en tout cas, cette reconquête des voies sur berges, cette reconquête des berges de la Seine, nous la devons clairement à nos concitoyens. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Claude DARGENT. Vous avez rappelé avec raison toutes ces évolutions en matière de transports collectifs, d'alternatives que nous avons posées depuis 15 ans, puisque je rappelle 3 élections municipales, 3 mandats, 3 projets portés avec cette idée de piétonisation des berges, c'est un processus de long cours qui heureusement a pu être accompagné de 2001 à aujourd'hui, aussi par la Région Ile-de-France et le Syndicat des transports Ile-de-France, sauf sur le transport fluvial où là nous n'avions pas été suivis, mais nous n'aurions pas eu toutes ces alternatives s'il n'y avait pas eu effectivement ce travail dans le respect des autres collectivités territoriales compétentes, elles aussi, sur le sujet.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, la commission d'enquête publique sur le projet de fermeture à la circulation automobile de la voie Georges Pompidou a publié son rapport le 22 août dernier. Le verdict est sans appel, fait rarissime, l'avis est totalement défavorable.

Mais autre fait rarissime et à ma connaissance sans précédent à Paris, vous avez choisi de traiter les membres de cette commission, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'enquête publique, avec le plus grand mépris, en passant outre les conclusions de la commission.

Or, les conclusions de la commission, n'en déplaise à mes chers collègues de la gauche, sont très inquiétantes. Non seulement la grande majorité des contributions sont opposées au projet, mais qui plus est, le périmètre d'enquête que vous avez imposé ne prend pas en compte les arrondissements qui subissent des reports de circulation, en particulier les arrondissements limitrophes. Je peux, comme mon collègue maire du 6e arrondissement, témoigner de ces reports totalement embolisants.

La commission dit également que l'intérêt du projet dépasse les limites de Paris, et qu'en conséquence il ne peut se faire sans concertation avec les communes concernées. Il dit enfin que les impacts économiques d'un tel projet seront négatifs.

Les conclusions sont sans appel, mais Madame la Maire, vous passez outre. Triste déni de démocratie quand hier encore vous faisiez la leçon à un certain Emmanuel MACRON à propos des zones touristiques internationales. "Votre démarche, disiez-vous alors, n'est fondée sur aucune étude d'impact et ne prévoit pas de véritable retour d'expérience". Vous parliez alors "d'une décision hâtive, je vous cite, dirigiste, centralisée et imposée aux élus", ce sont vos propres mots. C'est exactement ce que vous faites aujourd'hui.

Ce débat, vous le refusez non seulement aux citoyens, mais également aux élus franciliens, et s'ils sont en tribune, c'est précisément parce que vous ne leur avez jamais donné la parole.

Car comme l'a très justement rappelé la Présidente de la Région Ile-de-France, la voie Pompidou est une infrastructure d'intérêt régional avec, c'est vrai, une circulation comparable à celle d'une route nationale. Des milliers de Franciliens empruntent cette voie pour aller travailler et ce ne sont pas, Madame la Maire du 12e arrondissement, simplement des CSP ++, ils l'empruntent faute de solution alternative. Car aujourd'hui, personne ne prend plus sa voiture par facilité ou confort.

En fermant les voies sur berges à la circulation, vous construisez, reconstruisez des barrières héritées d'un autre âge entre les territoires. Vous "bunkerisez" assez cyniquement la capitale, tout en prétendant dans d'autres cénacles, défendre la métropole du Grand Paris et la solidarité avec les départements limitrophes. Quelle hypocrisie !

La fermeture sans préparation ni concertation de la voie Georges Pompidou ne crée pas que des embouteillages monstres, je vous invite à venir rue Lagrange, rue du Petit Pont dans mon arrondissement, vous le constaterez.

Elle rajoute aussi des milliers de voyageurs dans les trains Paris-banlieue et les RER déjà bondés et dont la rénovation a été totalement délaissée par le précédent Exécutif régional, vos propres amis politiques.

C'est précisément ce point qui a largement contribué à motiver l'avis négatif de la commission d'enquête qui estime, je la cite, que "la fermeture des voies sur berges devait être précédée d'une amélioration significative en qualité comme en quantité de l'offre de transports en commun en Région Ile-de-France". Mais vous vous entêtez, car vous êtes atteinte d'un mal dangereux en politique, que le philosophe ENTHOVEN appelle le "cratylisme".

Pour régler un problème - les conséquences de la voiture sur la santé publique -, dont chacun s'accorde à dire qu'elles sont négatives, il suffirait simplement d'imposer une solution. Mais la solution ne règle pas le problème. Faute de concertation et de préparation, elle l'aggrave ou elle le déplace. L'étude SYSTRA - mon collègue, Jean-François LEGARET, en a remarquablement parlé - que vous avez commandée, a démontré qu'une fermeture des quais rive droite aurait pour conséquence d'augmenter significativement le trafic, en particulier boulevard Saint-Germain, dans le 6e et dans le 5e arrondissement. Je ne reviens pas sur les chiffres. Or, ces reports de circulation vont détériorer la qualité de l'air.

Chers collègues, la santé des habitants de la rive gauche vaut bien celle des habitants de la rive droite et vice-versa. Vous déplacez seulement le problème, vous ne le résolvez pas. Ce report a également un impact déjà mesurable sur les activités des petits commerces et des artisans.

Monsieur FÉRAUD, je crois que nous ne fréquentons pas les mêmes commerçants et les mêmes artisans.

Enfin, dans un contexte de menace terroriste et d'état d'urgence, les embouteillages constituent de dangereuses menaces pour l'efficacité du travail des secours, indépendamment de la proposition de M. le Préfet pour aménager un axe particulier, mais à partager, si j'ai bien compris, avec les pompiers, ce qui ne va pas faciliter la vie.

Puisque vous vous entêtez, Madame la Maire, actez au moins, sans aucune ambiguïté, le principe de la réversibilité de votre projet après six mois, comme le préconise M. le Préfet de police. J'espère, Monsieur NAJDOVSKI, que vous vous sentirez lié par l'avis du Préfet rendu à l'issue de la période d'essai, contrairement à ce que vous avez avancé de manière peu républicaine le 21 septembre dernier.

Le Conseil de Paris va aujourd'hui se prononcer sur le déploiement de capteurs pour mesurer la qualité de l'air sur les quais hauts de la rive droite et sur les zones touchées par les reports de circulation. Comme mon collègue maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, je souhaite évidemment que le boulevard Saint-Germain fasse l'objet d'une attention toute particulière. Je rappelle, par ailleurs, que nous avons réclamé l'installation de ces capteurs dès le début de l'année pour avoir une idée de la situation avant la piétonisation. Sans disposer de références fiables, on reste tout de même perplexe sur ces mesures. Il en va de même pour les nuisances sonores.

Vous savez que la Région - mais vous paraissez l'ignorer -, qui est la collectivité chef de file pour la protection de l'air, va fort heureusement créer un comité d'évaluation régional indépendant pour analyser les conséquences de la piétonisation en matière de pollution, de bruit et de trafic. Oui, on ne peut pas faire l'économie d'un travail de concertation entre les élus des différentes collectivités qui composent la Région.

Madame la Maire, en refusant le débat, en refusant de prendre en compte l'avis de la commission d'enquête publique et en restant sourde à l'inquiétude des élus de la petite et de la grande couronne, qui relaie celle des Franciliens, vous prenez en otage le sujet majeur de la santé des Parisiens et des Franciliens, dont vous n'êtes pas l'exclusive propriétaire éclairée. Sauf à ce que, Madame la Maire, telle une déesse antique, vous soyez thaumaturge et guérissiez les conducteurs franciliens malades en imposant les mains sur les voitures pour les faire disparaître, hypothèse quand même sérieusement envisagée par votre adjoint avec la fameuse théorie de l'évaporation des voitures.

Eh bien, oui, il faudra revenir dans six mois avec un vrai projet concerté et préparé sérieusement avec la Région, les communes et les départements limitrophes. C'est comme cela que nous pourrions effectivement faire reculer le poids de la voiture.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame Maud GATEL, vous avez deux minutes 50.

**Mme Maud GATEL.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, pour dessiner la ville de demain, il nous faut rééquilibrer la place de la voiture au profit d'autres usages. C'est la raison pour laquelle nous proposons, dès 2007, de piétonner les quais. Nous pensons que l'adhésion du plus grand nombre, intra et extra-muros, est possible pour un meilleur partage de l'espace public, à condition de ne pas passer en force. Car au-delà de notre critique sur la brutalité de la méthode, c'est la réussite du projet qui est en jeu. Paris a agi seule, sans concertation, en niant le caractère métropolitain des berges et l'impact que cela aurait pour les Franciliens. Et en agissant ainsi, vous avez fait de ce projet une politique pour les Parisiens, mais contre les banlieusards.

Votre méthode s'est affranchie de son environnement institutionnel, mais vous n'avez pas tenu compte non plus de l'actualité des travaux dans Paris et sur le réseau ferroviaire francilien, de la fermeture, tous les étés, de la portion parisienne du RER A, ou encore la diminution drastique du nombre de trains sur la ligne du RER C liée aux travaux de régénération du réseau francilien, comme si vous considériez que l'intendance suivrait.

Nous aurions aimé que le volontarisme dont vous vous prévaliez aujourd'hui soit de mise avec le souci d'améliorer l'offre de transport en commun en quantité et en qualité. Depuis 15 ans, vous auriez pu, vous auriez dû exiger de la part du STIF que des alternatives soient proposées et que l'offre de transport en commun soit significativement renforcée pour faire face aux transports saturés. Or, aucune offre complémentaire n'arrivera avant 2020, voire 2025, par manque de volontarisme.

J'aurais aimé également que vous fassiez preuve de la même intransigeance pour exiger, via le STIF, que la RATP propose enfin une qualité de service à la hauteur de ses responsabilités. Car aussi incroyable que cela puisse paraître, Monsieur BELLARD, Parisiens et Franciliens ne prennent pas leur voiture par plaisir de polluer, mais parce qu'ils n'ont pas le choix. C'est le manque d'accessibilité qui est particulièrement en cause. C'est une question centrale qui concerne aussi bien les familles avec des poussettes, les touristes avec des valises que les personnes ayant des difficultés pour se déplacer. La RATP fait preuve d'une passivité coupable et nous ne vous avons pas beaucoup entendu sur le sujet.

Si nous partageons la philosophie du projet, nous vous exhortons à agir différemment à l'avenir. Paris n'avancera pas contre sa banlieue.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Patrick BLOCHE.** - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues.

En cette fin de débat, il n'est peut-être pas inutile de revenir à l'essentiel, de rappeler une nouvelle fois ce qui nous amène à réaliser, dès maintenant, l'acte II de la reconquête des voies sur berges. Ce sera le sens de mon intervention comme Conseiller de Paris, mais aussi comme Député des 4<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements, en phase avec Christophe GIRARD et Catherine BARATTI-ELBAZ.

Lutter contre la pollution atmosphérique est un impératif d'intérêt général. Cela nécessite de poursuivre la réduction de la place de l'automobile dans la ville, entamée à Paris, il y a 15 ans. L'urgence sanitaire guide nos choix, comme vous l'avez si justement rappelé, Madame la Maire, car il est de notre responsabilité d'agir, ou plutôt de continuer d'agir, tant le décès prématuré, chaque année, de 2.500 personnes à Paris et de 6.500 personnes à l'échelle de la métropole n'est plus acceptable.

Le projet de délibération, à cet égard historique, qui est soumis aujourd'hui à l'approbation de notre Assemblée est l'expression d'une volonté politique forte : celle de permettre à Paris d'avoir toujours un temps d'avance. Les Parisiennes et les Parisiens ont parfaitement compris cet enjeu majeur pour l'avenir de notre ville, clairement porté, voire même osé, lors des élections municipales de 2014. Leur soutien majoritaire en est la meilleure illustration.

Qui peut, d'ailleurs, nier les bénéfices de l'acte I de la reconquête des voies sur berges, de la piétonisation de la rive gauche de la Seine ? Qui peut nier, en effet, le succès que rencontre cet aménagement urbain et son caractère attractif ? Six millions de visiteurs en trois ans ! Qui peut, en effet, nier l'impact de cet aménagement sur la qualité de l'air ? 15 % en moins en moyenne de dioxyde d'azote. Que n'avait-on pourtant entendu ! Comme, d'ailleurs, pour un autre réaménagement majeur de la Capitale : celui de la place de la République. Pierre AIDENBAUM et Rémi FÉRAUD en gardent, comme moi, le souvenir.

De fait, le débat que nous avons aujourd'hui illustre classiquement - banalement, oserai-je dire - le clivage entre droite et gauche, entre conservatisme et immobilisme, d'une part, entre réformisme et mouvement, d'autre part. Aujourd'hui comme hier, l'opposition peut bien nous dire : "Il est urgent d'attendre". Nous, nous disons : "Aujourd'hui comme hier, il est urgent d'agir !". Car, nous pensons que l'enjeu environnemental est une absolue nécessité pour faire de Paris une ville écoresponsable, une ville durable. Et, que cet enjeu est primordial pour les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi pour les Franciliennes et les Franciliens. Stéphane TROUSSEL, le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, avec neuf maires de ce département, vient de le rappeler avec force : décongestionner Paris, c'est dans le même mouvement décongestionner la Métropole.

Par conséquent, nous avons le devoir d'agir ici et maintenant, dans la droite ligne de l'accord de Paris et dans la perspective de la COP 22 qui débutera dans 2 mois au Maroc. Rappelons enfin que cette reconquête de la rive droite des berges de la Seine est attendue parce qu'elle constitue une formidable opportunité de revaloriser le site fondateur de l'identité de Paris et parce qu'elle permet de réconcilier notre ville avec son fleuve, à l'instar de nombreuses autres grandes villes du monde.

Alors, oui, ce débat nous éclaire et éclaire les Parisiennes et les Parisiens sur notre détermination à surmonter tous les conservatismes pour améliorer leur qualité de vie et rendre notre ville plus humaine. Alors, oui, nous sommes fiers de voter, aujourd'hui, ce projet de délibération qui doit tant, Madame la Maire, à votre courage et à votre conviction.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Patrick BLOCHE.

Oui, ce que nous faisons là, c'est de nous occuper de ceux qui nous ont élus. Et qu'on ne vienne pas nous reprocher de nous occuper de ceux qui nous ont élus. Je pense qu'une partie des problèmes de notre démocratie tient au fait que parfois on s'occupe de choses pour lesquelles on n'a pas de compétences, et parfois on ne fait pas quand on doit faire et qu'on en a la compétence. Donc je vous remercie, Monsieur BLOCHE.

Deux derniers orateurs qui doivent se partager 4 minutes 30, Valérie MONTANDON puis Thierry HODENT. Vous vous débrouillez, 4 minutes 30 pour les deux. Merci.

**Mme Valérie MONTANDON.** - Merci, Madame la Maire.

Nous avons en effet des visions totalement différentes des moyens de lutter contre la pollution. Vous considérez que couper une route suffit. Quid des reports ? Quid des temps d'allongement ? Aucune importance puisque, par magie, il y a évaporation. Dois-je vous rappeler qu'Airparif, lors des crues, lors des fermetures des berges en juin à cause des intempéries, a enregistré une dégradation de la qualité de l'air. Dois-je aussi vous rappeler les remarques du rapport de la Commission d'enquête qui dit : "Il semble difficile d'évaluer l'impact global du projet sur la qualité de l'air dans Paris en ne prenant en compte que le flux de véhicules qui continueront à circuler sur les quais hauts."

Alors, non, Monsieur BLOCHE, ce n'est pas simplement un débat de droite et gauche. Nous ne sommes pas défavorables à des aménagements de berges. Seulement, nous considérons que chaque projet doit s'évaluer et se faire avec une synchronisation des transports en commun, ainsi que des projets de véhicules propres. Tout comme d'ailleurs la nécessité de créer des parkings aux alentours et aux portes de Paris. Chose que vous auriez pu faire lors des différents G.P.R.U., il y en a eu 9 à la dernière mandature et sous cette mandature. Mais là encore, rien n'a été anticipé.

Nous avons voulu ouvrir la réflexion avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET sur des projets alternatifs qui justement s'inscrivaient dans le temps et permettaient de synchroniser les offres de transport. Mais là encore, vous les avez refusés.

Aujourd'hui, Madame la Maire de Paris, dans l'Est parisien, je vous propose un vœu pour une étude complémentaire sur une voie piétonne qui partirait de la Bastille jusqu'à Charenton. Ce projet a l'avantage d'avoir été une évolution au niveau des conseils de quartier et instances de concertation. C'est aussi un projet qui a l'avantage de relier Paris à sa banlieue car vous en parlez souvent de la continuité entre Paris et sa banlieue, mais là encore, dans ce projet que vous nous proposez, elle est totalement absente.

Je voulais quand même vous remercier, Madame HIDALGO, d'avoir énuméré tout l'immobilisme du mandat HUCHON. En effet, vous nous avez montré l'immobilisme, l'augmentation des dépenses de fonctionnement ainsi que la baisse de l'investissement. Sachez qu'à la Région, avec Valérie PÉCRESE, nous avons en effet l'intention d'inverser la tendance, notamment grâce à 1,4 milliard qui a été consacré, en 2016, soit 600 millions d'euros d'investissement, soit 8,5 % de plus que par rapport à 2015.

Enfin, en ce qui concerne le "pass" Navigo unique, sachez, là encore, que la majorité socialiste, dois-je vous le rappeler, n'a pas financé cette promesse électorale de 400 millions d'euros qui sont récurrents chaque année. Donc il nous paraît bien irresponsable d'amener cet argument sur le débat, autant irresponsable d'ailleurs de la façon dont vous menez la concertation sur le projet des voies sur berges.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Dernier orateur, Monsieur HODENT, vous avez 2 minutes.

**M. Thierry HODENT.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, il faut croire que le 7e arrondissement est définitivement un arrondissement privilégié dans la mesure où nous avons eu la chance, enviée par mes collègues des 5e et 6e arrondissements, d'être inclus dans le périmètre de la Commission d'enquête.

C'est d'ailleurs assez cocasse dans la mesure où nous partageons pourtant le principal itinéraire de report, à savoir le boulevard Saint-Germain.

Pour les habitants du 7e arrondissement, le réaménagement des berges, c'est en quelque sorte la double peine, voire la triple peine. La première peine qu'on a eue, boulevard Saint-Germain, c'était, je vous le rappelle, les banquettes Baupin avec les autobus, au début des années 2000, puis la fermeture des voies sur berges rive gauche qui a, bien évidemment, créé un nombre d'embouteillages non négligeables sur les quais hauts rive gauche et enfin, la fermeture des voies sur berge qui fait ce report sur le boulevard Saint-Germain et qui nous amène aujourd'hui à avoir une pollution largement agrandie, tant au niveau du bruit qu'au niveau du CO2, et ceci touche aussi bien les riverains que les commerçants.

Nous sommes bien loin, Madame la Maire, de cet apaisement que vous revendiquez. C'est directement leur santé qui est mise en danger par votre propre décision. Comment peuvent-ils vous croire quand vous présentez de manière opportuniste ce projet comme étant un élément de votre plan contre la pollution ? Vous ne faites que déplacer le problème. Je n'ose croire qu'il s'agit là d'une punition pour des arrondissements qui sont loin de penser comme vous.

Face à la contestation, vous vous résignez enfin à effectuer des mesures de l'exposition des habitants aux polluants. C'est bien trop tard, comme le soulignait Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET tout à l'heure, étant donné que nous n'avons plus de points de comparaison possibles avec la fermeture inopinée de la voie sur berge.

Malgré cela, nous serons particulièrement vigilants à ce que M. le Préfet de police s'assure, ainsi que les services de secours et d'intervention, qu'ils ne subissent aucune dégradation sur leur temps de parcours dans - ce que tout le monde a signalé et apprécié - l'intervention des secours, tant sur la rive gauche que sur la droite. Il ne faut pas oublier qu'il peut aussi y avoir des attentats rive gauche et que la rive droite n'est pas uniquement à privilégier dans ce domaine, malheureusement.

Donc nous attendons le bilan des six mois...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faut conclure, Monsieur HODENT, vous devez terminer.

**M. Thierry HODENT.** - Oui, je termine, Madame la Maire.

Je voulais dire que nous vous donnons rendez-vous dans six mois, à la fin de cet essai, pour faire le bilan.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons, à l'issue de ce débat procéder maintenant aux réponses de l'Exécutif.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI que je remercie pour le travail, l'engagement, la persévérance, le sérieux, l'écoute qui sont autant de qualités qu'il cumule, alors qu'il ne cumule pas les mandats, comme beaucoup d'autres ici.

Christophe NAJDOVSKI ?

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il y a moins d'un an, le 12 décembre 2015, était signé l'Accord de Paris adopté par 195 pays lors de la COP 21. Un accord historique qui doit permettre de lutter contre les changements climatiques.

Le dérèglement du climat, qui est provoqué par le réchauffement global est, contrairement à ce qu'affirment certains climato-sceptiques irresponsables, bien dû à l'être humain. Et c'est la conviction de la quasi-totalité des scientifiques qui s'intéressent à la question.

Et Paris doit être à la hauteur de cet accord. A Paris, où le secteur des transports est responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre, est aussi la principale source de pollution atmosphérique, la lutte contre le dérèglement climatique et la lutte contre la pollution atmosphérique vont de pair.

Nous devons prendre des mesures qui s'inscrivent dans ce combat pour le climat. C'est ce que nous faisons avec la piétonisation des berges de Seine : nous luttons pour le climat et nous rendons aux Parisiens et à tous les amoureux de Paris, des berges qui ont été asservies à une seule fonction : le transit automobile.

Il s'agit bien d'une re-piétonisation des berges de Seine car celles-ci, il faut le rappeler, étaient en partie piétonnes avant d'être transformées en autoroute urbaine. Elles reviennent ainsi à leur fonction originelle : celle d'un lieu qui fait le lien avec le fleuve nourricier, la Seine, qui est la ligne de vie de notre ville, dont elle a été séparée il y a cinquante ans.

Pour mener à bien ce projet, la Ville de Paris a, conformément à la législation, mené une enquête publique en juin et en juillet dernier. Je ne reviendrai pas sur les arguments que vous avez notamment développés dans votre intervention liminaire, je me bornerai à rappeler quelques éléments en réponse que la Ville a apportés.

L'enquête publique s'est déroulée dans un périmètre qui est conforme au droit, en soumettant au public une étude d'impact établie sur un périmètre géographique large, qui est adapté aux enjeux environnementaux qui sont soulevés par le projet.

Non, le périmètre géographique, c'était Paris et même en dehors de Paris...

L'analyse des impacts du projet a été élaborée de manière précise, avec des outils de modélisation éprouvés et partagés avec les services de l'Etat. Et cela démontre que le projet est un projet positif et bénéfique pour Paris, et à tous points de vue. Il a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'Etat, dès l'amont de la phase de concertation préalable et tout au long de son élaboration.

Plusieurs dizaines de réunions avec les différents services de l'Etat, dont la Préfecture de police que je salue ici, ont permis de prendre en compte des prescriptions importantes pour garantir la compatibilité de l'aménagement avec les contraintes du site et les impératifs de sécurité et d'ordre public dans la Capitale. Je cite en particulier le maintien d'une file permettant l'accessibilité des secours en toutes circonstances qui est assurée, et nous avons retenu, comme pour la berge rive gauche, le principe de réversibilité.

Malgré cela, la droite parisienne nous reproche d'avoir agi avec brutalité, et pourtant, faut-il rappeler, comme cela a été dit dans cet hémicycle, que cette question est débattue depuis maintenant 15 ans ? Faut-il rappeler le succès de "Paris Plages" sur les berges rive droite durant l'été depuis 15 ans, de "Paris Respire" chaque semaine qui ont préfiguré la piétonisation définitive des berges ? Faut-il rappeler que cet engagement de piétonisation figurait dans les engagements pris devant les Parisiens lors de la campagne des Municipales de 2014 ?

Faut-il rappeler encore que dès septembre 2015, vous-même, Madame la Maire, vous organisiez et présidiez une réunion avec une délégation représentative des maires de la Métropole pour partager le projet de piétonisation des berges ? Faut-il rappeler que les études ont été présentées à la Région et aux départements de la petite couronne et que ces études montrent que les effets théoriques en termes de circulation, qui sont d'ailleurs toujours supérieurs à la réalité que l'on constate, concernent quasi-exclusivement la Capitale, en particulier le Centre de celle-ci ?

Faut-il rappeler que la piétonisation des berges...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On n'interrompt pas l'Exécutif qui apporte ses réponses.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Mais cela vous dérange, Monsieur LEGARET.

Faut-il rappeler que la piétonisation des berges est soutenue par 55 à 60 % des Parisiens selon deux enquêtes menées, l'une au printemps, l'autre très récemment ? Faut-il rappeler les 20.000 signatures de soutien au projet que j'ai ici, qui vous ont été remises ce matin par le Président de l'association "Respire", 20.000 signatures favorables au projet de piétonisation des berges ?

Faut-il rappeler que l'offre de transport a été considérablement renforcée depuis 15 ans à Paris, avec la création de deux lignes de tramway, tramway auquel vous vous opposiez au début des années 2000, qui sont utilisées majoritairement par des non-Parisiens ? Faut-il rappeler le renforcement et le prolongement des lignes de métro et de bus ?

Tout cela a abouti à accroître le nombre de trajets quotidiens dans Paris en transports collectifs d'un million, sans oublier la création de Vélib' et d'Autolib' ou encore le développement de la pratique cycliste.

Faut-il rappeler que les études montrent que la capacité de la voirie actuelle est en mesure d'absorber les reports de circulation qui sont, comme le mentionne l'autorité environnementale, temporaires et limités et que nous sommes sur des volumes de circulation similaires à ceux de la rive gauche au moment où elle a été piétonisée.

Je voudrais dire aux élus de la droite de cet hémicycle que la brutalité, ce sont les 48.000 décès prématurés liés à la pollution de l'air en France dont 6.500 pour la Métropole du Grand Paris.

La brutalité, c'est ce que vivent les plus fragiles de nos concitoyens, enfants et personnes âgées notamment, lors des pics de pollution, lorsqu'ils sont confinés à la crèche, à l'école ou chez eux et sont sommés de ne pas sortir dehors ou d'avoir une activité physique quelconque.

La brutalité, c'est l'inaction face à la pollution, inaction à laquelle vous nous invitez sous le faux prétexte du manque de concertation de l'opposition Paris/banlieue. Paris subit beaucoup plus la pollution que le reste de l'agglomération, les cartes d'Airparif sont parlantes. Agir pour la qualité de l'air à Paris, c'est aussi améliorer la qualité de l'air dans toute la région.

Il y a certes une partie de la population pour laquelle l'automobile est nécessaire, mais en réalité, ce que l'on entend aujourd'hui, c'est une minorité qui s'agite bruyamment ; c'est celle des défenseurs de l'autosolisme qui considère que l'on doit défendre un modèle d'un autre âge ; celui de la voiture comme mode unique de déplacement et de préférence, seul dans sa voiture, à l'image des véhicules qui circulent dans l'hyper-centre de Paris.

Je voudrais dire deux mots d'une enquête que nous avons menée sur 1.000 conducteurs de véhicules motorisés dans le Centre de Paris. 79 % d'entre eux sont seuls dans leurs véhicules. Ce sont à 84 % des hommes et à 64 % des catégories socio-professionnelles aisées.

Seuls 22 %, Madame BERTHOUT, déclarent avoir besoin d'utiliser leurs véhicules ; autrement dit, les autres le font par confort, pour des trajets d'ailleurs qui sont majoritairement à l'intérieur de Paris.

On entend donc une minorité bruyante et agissante qui nous menace devant les tribunaux. Pour elle, le droit individuel à polluer de manière inconditionnelle est plus important que le droit de toutes et tous à respirer un air sain. Il est particulièrement navrant et désolant de voir que la droite de cet hémicycle emboîte allègrement le pas de ce lobby dans un combat d'arrière-garde.

Certes, comme le dit très justement notre collègue Bernard JOMIER, adjoint à la Santé, il n'y a pas de lobby des mamies essoufflées, pas plus que de lobby des bébés qui suffoquent, mais pour autant, l'urgence est là. En effet, c'est bien d'une vision de la ville et de l'aménagement urbain dont il est question. C'est bien la vision de la ville qui doit s'adapter à l'automobile qui nous a amenés à la congestion automobile et à la pollution atmosphérique et que la droite s'évertue à promouvoir encore.

Ce n'est pas votre projet incohérent, un projet alibi, bricolé à la hâte qui fera illusion. Ce pseudo projet consistait en réalité à créer de nouvelles rampes automobiles dans le lit du fleuve, en méconnaissance, en contradiction et au mépris de la loi sur l'eau pour un montant de 60 millions d'euros, excusez du peu, tout en maintenant une fonction d'autoroute urbaine avec une fonction de transit au cœur de Paris.

Près de 50 ans après la construction de la voie express, pour vous, pour la droite, la ville doit toujours s'adapter à la voiture. Ce ne sont pas vos circonvolutions langagières qui permettront de masquer cette orientation.

Au fond, vous restez fidèles à vous-mêmes. Vous vous êtes opposés aux couloirs de bus en 2001, vous vous êtes opposés à "Paris Plages" en 2002, vous vous êtes opposés au tramway en 2003 et vous aviez boycotté son inauguration en 2006.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On y était.

**Dans l'hémicycle.** - C'est vrai.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Vous vous êtes opposés aux berges rive gauche en 2012.

**Dans l'hémicycle.** - C'est vrai.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Je le dis avec force : on n'a jamais vu une ville améliorer la qualité de son air en donnant plus de place à la circulation automobile et en continuant à organiser du transit automobile au cœur des villes. Bien au contraire, regardez les exemples de ce qui se fait à New York, à San Francisco, à Séoul, à Montréal, à Rio de Janeiro ou bien encore, plus près de nous, à Lyon ou à Bordeaux.

Oui, Bordeaux, Mesdames et Messieurs, des autoroutes urbaines ont été transformées radicalement, voire supprimées.

Quand on passe de 10 files de circulation, Madame BERTHOUT, à 4 files de circulation, c'est qu'on transforme radicalement une autoroute urbaine en un boulevard urbain. Mais oui, mais oui, Madame BERTHOUT ! A Bordeaux - j'y suis allé -, on est passé de 10 voies de circulation à 4 voies. Allez à Bordeaux, Madame !

Des autoroutes ont été transformées radicalement, voire supprimées pour le plus grand bien-être des populations locales et même pour l'attractivité économique car la qualité de vie est un déterminant essentiel pour l'attractivité d'un territoire.

Avec la piétonisation des berges, nous prenons nos responsabilités, notamment à l'égard des générations futures qui auront raison de nous demander, dans quelques années ou quelques décennies : qu'avez-vous fait pour que nos sociétés restent des sociétés vivables ? Nous agissons en responsabilité et nous mènerons des actions indépendantes d'évaluation de la piétonisation des berges en lien avec la Préfecture de police mais aussi avec les services de l'Etat et ceux de la Métropole du Grand Paris. Pour objectiver de manière transparente l'évolution de la qualité de l'air dans Paris et dans les communes avoisinantes, des campagnes de mesure seront réalisées sur l'ensemble des polluants traceurs du trafic routier.

Nous pourrions observer, comme nous l'avons fait pour les berges rive gauche, que la diminution globale du trafic automobile va de pair avec une diminution de la pollution atmosphérique. Comme le montrent les études menées par la Ville, les flux cumulés des quais bas et des quais hauts seront en forte baisse, engendrant comme le montre le volet air et santé de l'étude d'impact, une diminution très significative de la concentration en polluants sur le secteur concerné.

Plus généralement, quand on réduit l'offre de déplacements automobiles, on réduit aussi la demande de déplacements automobiles. Ne vous en déplaise, Monsieur LEGARET, ne vous en déplaise, Madame BERTHOUT, l'évaporation du trafic est bel et bien une réalité, un constat empirique et non pas une théorie. Je sais que vous voyez des théories partout.

M. le Préfet de police nous l'a confirmé d'ailleurs tout à l'heure, Monsieur LEGARET, à propos des berges rive gauche avec la question de l'évaporation du trafic. Je citerai aussi les travaux de l'économiste des transports Frédéric HÉRAN. Je le cite : "La diminution de la capacité de la voirie entraîne d'abord un report de trafic vers les voiries parallèles - nous sommes dans ce temps trois semaines après la rentrée de septembre -, puis un report vers les modes alternatifs à l'automobile mais, en outre, une partie du trafic disparaît car certains usagers décident de raccourcir des déplacements, de renoncer à d'autres ou même de vivre et travailler plus près. Alors qu'une forte congestion devrait s'installer, la circulation n'est difficile que les premiers jours, puis les habitudes de déplacement se modifient en quelques semaines et finalement les embouteillages ne sont pas plus élevés qu'avant, sinon moindres. Le trafic automobile et la pollution sont bel et bien réduits."

A l'inverse, Madame BERTHOUT, la hausse de la capacité routière, de la voirie entraîne un trafic induit et, à ce titre, les projets routiers annoncés par Mme PÉCRESSE sont un contresens préoccupant dont tout le monde conviendra, je l'espère, y compris vous, à la droite de cet hémicycle, de la nécessité d'en mesurer l'impact sur la pollution. Il sera important de pouvoir mesurer l'impact sur la pollution et j'espère que vous serez d'accord pour que nous ayons un comité régional d'évaluation de la pollution causée par les projets routiers de Mme PÉCRESSE.

Quant aux berges, les premiers chiffres concernant les reports de circulation et les temps de parcours sonnent déjà comme un désaveu pour les Cassandre qui voulaient annoncer l'apocalypse et la thrombose au cœur de Paris.

M. LEGARET feint de découvrir que des mesures sont prises sur la circulation dans Paris. Oui, Monsieur LEGARET, nous avons un réseau de capteurs qui mesure en permanence et depuis des années la circulation dans la Capitale. Cela ne date donc pas d'hier...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ecoutez. Cela vous rendra peut-être plus connaisseur d'un sujet. Ecoutez ce qui est en train de se dire. Les élus qui sont debout dans les travées, etc., soyez attentifs.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - En trois semaines de mesures, depuis la rentrée de septembre, les temps de parcours sur les quais hauts rive droite sont conformes aux prévisions à l'heure de pointe du matin et sont même inférieurs aux prévisions à l'heure de pointe du soir.

Effectivement, à l'heure de pointe du matin, il y a un allongement du temps de parcours mais qui est conforme aux prévisions. A l'heure de pointe du soir, les études prévoient un allongement de 4 minutes sur le parcours quais hauts rive droite plus voie Georges-Pompidou aval. Il était en 2015 de 26 minutes et les études prévoient qu'il serait porté à 30 minutes. Sur les trois premières semaines de septembre, nous sommes respectivement à 25, 26 et 27 minutes de temps de trajet, soit un temps moyen identique avant la fermeture des berges.

Sur le trajet Saint-Germain... Eh oui, cela vous embête d'avoir des chiffres réels. Sur le trajet Saint-Germain plus voie Georges-Pompidou aval, alors que les études prévoyaient un allongement de 2 minutes, portant le temps de trajet de 22 à 24 minutes, les comptages réels indiquent respectivement 24, 23 et même 17 minutes la semaine dernière, soit même moins de temps qu'avant la fermeture en septembre 2015.

Ces premiers chiffres sont encourageants et nous renforcent dans notre détermination et notre volonté d'agir concrètement. De plus, la piétonisation des berges, c'est aussi offrir aux Parisiens, aux Franciliens, aux touristes un nouvel écrin au cœur de Paris, et je voudrais remercier notre collègue Christophe GIRARD d'avoir aussi parlé de la question de la beauté de Paris et d'avoir replacé cette question dans une perspective historique.

C'est d'abord la liaison piétonne et cyclable...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La beauté de Paris et la vie des Parisiens nous soucient. Je suis très surprise que des élus de Paris n'aient aucun intérêt pour la vie des Parisiens et pour la beauté de Paris. C'est quand même assez extraordinaire ! Je pense qu'il faut siéger dans d'autres assemblées si vous pensez que votre mandat n'est pas d'être quand même un peu celui qui défend et promeut la vie des Parisiens.

Monsieur NAJDOVSKI ?

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Les berges rive droite, c'est un nouvel écrin... Les berges rive droite sont un nouvel écrin au cœur de Paris. C'est d'abord les liaisons piétonnes et cyclables Bastille/Tour Eiffel et Bastille/Champs-Élysées qui se voient confortées : 3,3 kilomètres de voies et près de 5 hectares s'ouvrent aux mobilités douces.

La piétonisation des berges, c'est aussi de nouveaux usages permis par les aménagements paysagers et sportifs qui seront réalisés. C'est aussi une meilleure accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Ce sont une dizaine de locaux qui viendront animer les berges avec de la restauration mais aussi, par exemple, un atelier de réparation et de location de vélos. Ce sont des péniches situées Port des Célestins, qui vont enfin pouvoir trouver des conditions propices à leur activité. La piétonisation, c'est également une opportunité pour développer la logistique fluviale et ainsi réduire le trafic routier.

Avec la deuxième phase de l'appel à projets "Réinventer la Seine", piloté par notre collègue Jean-Louis MISSIKA, ce sont aussi de nouveaux usages et de nouvelles activités pour les tunnels Henri IV et des Tuileries.

Je conclurai, Madame la Maire, en disant que, à travers ce débat et cette mesure emblématique - n'hésitons pas à la qualifier d'historique - ce sont bien deux visions diamétralement opposées de l'avenir de nos villes qui se confrontent. Notre vision s'inscrit bien dans le long terme et dans un cadre global parisien, métropolitain, francilien, celui d'un engagement sans faille en faveur du climat et de la reconquête de la qualité de l'air.

Au moment de voter pour ce projet de délibération et pour la déclaration de projet de piétonisation définitive de la rive droite des berges de Seine, chacune et chacun va prendre ses responsabilités. Je voudrais citer une phrase célèbre : "La maison brûle et nous regardons ailleurs." Cette célèbre phrase du Président Jacques CHIRAC, auquel nous pensons tous en ce moment, cette célèbre phrase inspirée par Nicolas HULOT et prononcée en 2002 nous oblige. En annonçant qu'elle allait attaquer la délibération devant les tribunaux, la droite parisienne a décidé de regarder ailleurs. Nous lui laisserons la responsabilité de ce choix.

Quant à nous, majorité municipale, autour de vous, Madame la Maire, nous nous devons de répondre à l'impératif écologique et de tout mettre en œuvre pour que Paris, comme d'autres grandes métropoles, réponde aux défis du climat et de la qualité de l'air. C'est notre devoir et notre honneur que de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce débat. Beaucoup de choses ont été dites par les intervenants de la droite et notamment des Républicains qui m'ont préoccupé et je vais vous expliquer pourquoi je trouve cela préoccupant.

Il y a aujourd'hui des dizaines de recherches et d'études menées dans des universités du monde entier sur cette question de la diminution du trafic automobile dans les grandes villes. Toutes ces études - je pense notamment

à celle de Phil GOODWIN, de l'University College de Londres - montrent que quand on ferme une autoroute urbaine, cela diminue le trafic automobile et la pollution.

Ce que je trouve préoccupant, ce n'est pas que vous ne soyez pas d'accord avec cela, mais c'est que vous pratiquiez une sorte de déni de la science, des études scientifiques et qu'il y a chez vous une absence totale d'argumentation en sens contraire. Fournissez-nous les études qui montrent que la pollution augmente. Montrez-nous les études qui montrent que quand on ferme une autoroute, la circulation augmente. Il n'en existe aucune, en tout cas à ma connaissance et j'attends avec impatience... Vous êtes des climato-sceptiques qui s'ignorent, vous êtes des gens qui considèrent que quand un travail d'études a été fait, il est nul et non avénu et que personne ne doit s'en préoccuper. Je pense que vous prenez un risque considérable.

Il y a une intervention qui m'a particulièrement intéressé, c'est celle de Yann WEHRLING, car je partage son point de vue. Je partage son point de vue, nous ne devons pas nous focaliser sur 3 kilomètres de bitume parisien, au risque d'oublier le tableau d'ensemble et la vision globale.

Là où je suis en désaccord avec Yann WEHRLING, ce n'est pas sur l'analyse, c'est que paradoxalement il semble oublier que ce sont ses amis politiques qui détiennent les clés de ce grand plan de transformation et qui pour le moment ne font rien, absolument rien.

C'est quoi la vision globale ? C'est quoi le tableau d'ensemble ? C'est d'abord la troisième révolution industrielle. Cette troisième révolution industrielle, son impact le plus spectaculaire porte sur les déplacements et sur la mobilité et cela concerne aussi bien les transports de personnes que les transports de marchandises et les transports de déchets. C'est d'abord une révolution technologique : les carburants propres, les véhicules électriques, l'économie circulaire pour les carburants, le numérique, le big data qui va permettre aux véhicules avec chauffeurs, taxi ou VTC, d'aller chercher des gens là où ils sont, et bien sûr, le transport collectif à la demande.

Mais c'est aussi la robotique, les véhicules autonomes, c'est une révolution économique et socioculturelle, parce que l'on passe de la propriété individuelle d'un véhicule à un service de mobilité, parce que l'économie du partage s'applique aux vélos, aux motos, aux autos et au covoiturage également.

Partout dans le monde, les villes et les États anticipent et accompagnent cette révolution des mobilités. Et c'est ce que nous faisons à Paris avec les pistes cyclables, avec les voies de bus, avec le tramway.

Nous regrettons vivement que ce ne soit pas le cas partout. Je vais prendre l'exemple de la Présidente de la Région Ile-de-France, Mme Valérie PÉCRESSÉ, au lieu de gesticuler comme elle le fait sur des compétences qui ne sont pas celles de la Région, comme la circulation automobile, elle devrait se souvenir, ne serait-ce qu'un moment, qu'elle est présidente du S.T.I.F. Elle devrait prendre au sérieux la nouvelle définition du S.T.I.F., à savoir une autorité organisatrice de mobilité. Le S.T.I.F. doit prendre la mesure de cette révolution des mobilités plutôt que de faire toujours plus de la même chose. Il doit accélérer sur les transports nocturnes, sur la billettique, sur les bus électriques et bien sûr sur les navettes autonomes. Il est absolument invraisemblable que le S.T.I.F...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ce n'est pas en vociférant et en empêchant Jean-Louis MISSIKA de parler que ce qu'il dit ne sera pas retranscrit dans nos débats. Cela sera de toute façon retranscrit. Jean-Louis MISSIKA apporte des éléments extrêmement importants, je demande à chacun de les écouter.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Sur les navettes autonomes, il est invraisemblable que le S.T.I.F., sur les 8,5 milliards d'euros d'investissement prévus avec la R.A.T.P. d'ici 2020, prévoie 0 euro pour les véhicules autonomes, alors que l'investissement du S.T.I.F. devrait se chiffrer en centaines de millions d'euros.

C'est d'autant plus choquant que la France est un leader mondial dans ce secteur. La plupart des "start-up" les plus avancées sur les véhicules de transport collectif autonome sont d'origine française.

Ce qui menace le plus le développement économique de Paris, de la région et du pays, c'est l'absence d'investissement pour déployer ces technologies en temps et en heure. En temps et en heure, cela veut dire dès 2017 et non pas dans cinq ou dix ans.

J'ai présenté samedi, avec la Présidente de la R.A.T.P., Elisabeth BORNE, sur les quais, la navette autonome, que nous allons expérimenter en novembre, sur le pont Charles-de-Gaulle entre gare de Lyon et gare d'Austerlitz. Mais, il est fondamental que le S.T.I.F. prenne ses responsabilités en la matière.

C'est un déploiement massif de véhicules autonomes à l'horizon de 2025 dont nous avons besoin, je déposerai un vœu au prochain conseil du S.T.I.F. sur le sujet.

Il ne suffit pas de parler de "smart région", il faut investir et agir pour la créer. Du côté de la métropole du Grand Paris, qui a la compétence sur la mobilité durable, il faut assumer complètement cette compétence. Il faut transformer le groupe de travail lancé judicieusement par Patrick OLLIER sur la mobilité durable en une conférence métropolitaine sur la mobilité durable. Car oui, Yann WEHRLING, nous devons construire ensemble une vision prospective et partagée à court, moyen et long termes, de la transformation de la métropole en matière de mobilité.

Nous devons définir une feuille de route et faire des propositions à l'État, qu'il s'agisse de la transformation des autoroutes urbaines en boulevards urbains, car nous devons continuer cette transformation des autoroutes urbaines en boulevards urbains à l'échelle de la métropole. Qu'il s'agisse des solutions de liaison domicile-gare en transport à la demande et en navette autonome. Et bien sûr, qu'il s'agisse de la génération des véhicules autonomes.

Mais, il y a aussi les sujets de la logistique urbaine et du transport fluvial des déchets, et les sujets de l'autopartage.

Mes chers collègues, 3 kilomètres de voirie mobilisent les passions, parce que la sortie du tout-automobile touche à l'inconscient collectif et nous en avons tous conscience. Mais, nous devons nous engager résolument dans une révolution des mobilités. Nous devons nous émanciper de la dictature du statu quo pour que Paris devienne respirable, attractive et belle. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Jean-Louis MISSIKA.

La parole est à Pénélope KOMITÈS, puis Bernard JOMIER, rapidement.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais donc répondre principalement à l'amendement qui a été déposé par le groupe les Républicains. Je vois qu'en même temps que le débat sur la piétonisation des voies sur berges, où vous sous-estimez gentiment les effets de la pollution sur la santé des Parisiens, vous semblez persister avec la biodiversité que vous rabaissez allègrement dans votre vœu. Vous vous moquez totalement de l'appel qui a été signé il y a maintenant quelques mois par de grands noms de l'écologie, dont Yann ARTHUS-BERTRAND, Allain BOUGRAIN-DUBOURG et Nicolas HULOT. Vous aviez l'air plus attentionné avec les idées de Nicolas HULOT au moment du Grenelle de l'environnement, peut-être pour des raisons d'opportunisme.

Vous dire que la biodiversité, c'est l'ensemble de la nature. C'est un corps vivant, et corps vivant, individu, être humain, donc cela répond absolument à votre question sur pourquoi nous avons décidé de donner la citoyenneté d'honneur à la biodiversité, non pas à un individu, mais à une grande cause. J'imagine - j'ose espérer - que vous avez parcouru le dernier rapport de l'UICN qui souligne l'urgence de la situation sur la biodiversité et qui fait apparaître une disparition extrêmement importante d'espèces animales et végétales, et qui souligne l'efficacité des politiques de préservation.

Remettre la citoyenneté d'honneur à la biodiversité était un acte de responsabilité pour nous. Cela nous engage à la respecter, notamment à la respecter et à la développer sur les voies sur berges. Le programme que nous allons mettre en place, notamment sur les quais et sur tout l'aspect biodiversité et végétalisation des quais, va participer aussi à cet aspect. Nous nous y engageons en la préservant à travers l'adoption d'un certain nombre de règles d'urbanisme, notamment, comme nous l'avons fait au moment du PLU, avec le renforcement de la place de la nature dans la ville.

Vous dire également que nous portons aussi ce message à l'échelle internationale. Nous l'avons fait à l'occasion de la COP 21 et nous le referons au moment de la COP 13 qui se tiendra au Mexique en décembre prochain, qui sera, pour Paris, l'occasion de présenter... J'aurai le plaisir de vous présenter quand je ferai voter le prochain plan biodiversité, l'index de Singapour, qui est un indicateur international reconnu de biodiversité urbaine, que nous allons continuer à développer et à mettre en place.

Donc, offrir la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la biodiversité, c'est vouloir une planète simplement vivante pour les générations futures. C'est bien des générations futures dont nous nous préoccupons quand nous travaillons sur la piétonisation des berges également.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Docteur JOMIER, vous avez le mot de la fin pour cette réponse de l'Exécutif.

**M. Bernard JOMIER,** adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Je ne serai pas long parce que j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble des arguments. J'ai toujours - pardonnez-moi, le mot est peut-être un peu fort - l'angoisse que nous échappe un argument qui ferait croire que ce

projet ne serait pas bon pour la santé. Evidemment, vous comprenez combien je serai sensible à regarder de près cet argument et à l'étudier.

Je remercie l'ensemble des intervenants qui ont parlé de la santé et qui ont dit que c'était leur guide, mais, Madame BERTHOUT, clairement, quand on invoque la santé, on doit accepter le jugement des études scientifiques. Jean-Louis MISSIKA, avec le sens habituel de la modestie et de la mesure qui le caractérise, a dit qu'il y avait quelques dizaines d'études qui disaient toutes la même chose, mais c'est beaucoup plus. C'est beaucoup plus et c'est depuis longtemps. Croyez-moi que si un seul argument était recevable, j'en débattrai longuement avec vous.

Depuis plus de deux ans que cet Exécutif est en place, nous travaillons régulièrement avec l'Organisation mondiale de la santé qui recueille les données sur plus de 3.000 villes du monde. Nous travaillons avec l'ensemble des scientifiques. L'année dernière, avec l'A.P. -H.P., nous avons organisé un colloque sur la santé et la pollution de l'air. Nous regardons ce que font les autres villes du monde. C'est l'ensemble de ces travaux qui ont amené Madame la Maire à annoncer qu'un nouvel outil international, préparé avec l'OMS, nous permettra de mieux connecter les politiques publiques qui sont mises en place dans les grandes villes du monde avec les résultats en terme d'indicateurs de santé, parce que ce lien-là - vous avez raison - est absolument essentiel.

Il faut du sérieux dans les études. A propos de sérieux, la commission d'enquête qui a rendu son rapport a été interpellée publiquement et à raison par le professeur HOUSSET, l'un des cinq pneumologues de renom et respectables qui ont signé une tribune sur cette question. Bruno HOUSSET dit : "Cette commission d'enquête n'a auditionné aucun professionnel de santé, aucun scientifique. Qu'est-ce à dire ?" Qu'est-ce à dire ? Que les questions de santé n'intéressaient pas la commission d'enquête ?

Alors je veux bien vous laisser au débat des conséquences économiques, mais un certain nombre d'orateurs ont expliqué à quel point le projet serait bon sur cet angle-là aussi. Mais je constate que, sur les questions de santé, la commission d'enquête n'a rendu aucun avis autorisé parce qu'elle n'a auditionné aucune personne compétente en la matière et que les membres eux-mêmes de cette commission d'enquête, à juste titre, ne revendiquent pas de compétences en la matière. Alors acceptons, acceptez le parallélisme des résultats, que ce qui se fait dans d'autres villes, ce qui est prouvé par les études scientifiques, se réalisera à Paris.

Mais comme vous êtes sceptiques, nous allons mettre en œuvre deux types d'études : une avec Airparif et, là, il faut être très clair. Oui, il n'y avait pas assez de capteurs d'Airparif. Mais qui a supprimé les crédits à Airparif ? Quels conseils départementaux ont coupé les crédits à Airparif ? Qui, au début de cette séance, a tenté de faire retirer de l'ordre du jour le projet de délibération qui prévoit d'accorder 128.000 euros à Airparif pour faire ses études ? C'est vous ! Vous n'avez pas honte ? Vous demandez que l'on fasse des études avec Airparif et vous voulez couper les crédits d'Airparif ? Vous voulez casser un thermomètre que vous nous demandez d'utiliser toujours plus. C'est cela la réalité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ecoutez Bernard JOMIER qui ne fait que rappeler des vérités.

**M. Bernard JOMIER,** adjoint. - Le deuxième organisme qui va faire une étude. La lutte contre la pollution est importante, mais il y a à côté de la lutte contre la pollution d'autres bénéfices pour la santé à attendre.

Je n'insulte personne, je dis que vous avez tenté de faire retirer de l'ordre du jour le projet de délibération donnant des crédits à Airparif. C'est bien ce qu'a fait Jean-François LEGARET ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On va conclure et passer au vote.

**M. Bernard JOMIER,** adjoint. - Il faut assumer ses actes, c'est tout. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Le deuxième organisme qui va faire une étude...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ecoutez, on est au bout de ce débat. Laissez terminer l'Exécutif.

**M. Bernard JOMIER,** adjoint. - Le deuxième organisme, c'est l'APUR. Il va faire une étude d'impact en santé plus générale. Parce que, vous savez, libérer les voies sur berges, c'est aussi permettre aux Parisiens d'y faire de l'activité physique, du sport. Mon collègue Jean-François MARTINS sait combien c'est utile pour la santé et je salue son action en la matière.

La Présidente de la Région Ile-de-France a décidé de supprimer la subvention à l'APUR.

Je veux bien. Mettons-nous tranquillement. Dites-moi si vous souhaitez que d'autres organismes fassent ces études, mais, à un moment, acceptons ensemble le jugement des études scientifiques en toute tranquillité. Elles seront publiées parce que nous allons voter cette subvention.

Et j'en termine. Vous vous rappelez qu'au mois de juin dernier, l'Agence nationale de santé publique a publié une étude que tout le monde connaît, mais il y a un fait qui est paru qui n'a pas été vraiment relayé. C'est que, parmi les 48.000 morts de la pollution en France, si l'ensemble des grandes villes françaises amenait ses taux de polluants au niveau des 5 % les moins polluées, on arriverait à sauver 32.000 vies. C'est considérable. Cela montre la nécessité de mener les politiques publiques, en la matière, de réduction de la place de la voiture. Moi, je suis fier d'être membre d'un Exécutif qui fait de la santé sa priorité. Je suis fier de travailler avec une maire qui dit que la santé publique ne se négocie pas et que c'est la santé de nos habitants qui est le premier critère de nos politiques publiques. Votre premier critère, honnêtement, excusez-moi, je ne l'ai toujours pas compris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Nous allons maintenant passer au vote. Ecoutez, vous pouvez retarder, perturber, mais nous voterons tout de même.

Donc, Professeur DEBRÉ, allez-y !

**M. Bernard DEBRÉ.** - Je suis assez effaré de cette discussion. Monsieur JOMIER, et vous, Madame HIDALGO, nous sommes pour la diminution de la pollution, c'est évident. Donc, quand on nous dit qu'il faut tout faire pour diminuer la pollution, nous sommes tous d'accord. Le problème, c'est que la pollution est reportée ailleurs et pire, que cela soit boulevard Saint-Germain, quai de la Mégisserie et sur le boulevard périphérique. Ne dites pas que vous diminuez la pollution et que nous y sommes opposés. Dites seulement que vous la transférez.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bernard DEBRÉ, on ne va pas reprendre le débat. Rien ne vous donne la dernière parole, je suis désolée, c'est l'Exécutif. Nous allons maintenant, à l'issue de ce débat où clairement deux visions s'opposent, mais s'opposent démocratiquement, et vont être tranchées démocratiquement par le vote, qui n'est pas un acte brutal, qui est l'acte de la démocratie le plus exemplaire, un vote par une assemblée légitime pour décider sur le territoire qui lui est conféré par la loi, et donc, à présent, nous allons procéder au vote tout d'abord de l'amendement... et on ne perturbe pas le vote, vous irez vous répandre à l'extérieur, mais là, on fait les choses sérieusement.

Nous allons procéder au vote de l'amendement et des vœux rattachés au projet de délibération SG 29.

Je mets aux voix l'amendement... Mais M. le Préfet de police a parlé avant. Il estime qu'il a dit ce qu'il avait à dire et vous n'êtes pas là pour obliger qui que ce soit à parler.

Donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 est repoussée.

En réponse au vœu n° 2 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé le vœu n° 2 bis. Le vœu n° 2 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 2 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 252).

Je remercie le groupe Communiste - Front de Gauche du retrait du vœu précédent.

En réponse au vœu n° 3 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé le vœu n° 3 bis. Est-il maintenu ? Il est retiré. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 3 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 253).

En réponse au vœu n° 4 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, l'Exécutif a déposé le vœu n° 4 bis. Le vœu n° 4 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 4 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 254).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5, déposée par le groupe les Républicains assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par le groupe les Républicains assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 29).

Nous allons maintenant procéder au vote des projets de délibération SG 30 et SG 36, rattachés à ce débat.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 30).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 36).

Nous allons terminer par le vote de l'amendement n° 114 et du projet de délibération DEVE 146.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 114 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 114 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 146).

Mes chers amis, nous avons voté une décision historique: la fin d'une autoroute urbaine à Paris, et la reconquête de la Seine. Merci.

Bon appétit.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci d'être de retour après cette matinée intense.

### **2016 DASCO 148 - Communication de la Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2016.**

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'école publique sur le territoire parisien.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mixité sociale et scolaire et aux établissements privés.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la distribution des produits non-consommés des cantines scolaires.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'apposition de la devise républicaine aux frontons de toutes les écoles publiques.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des écoles.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'implantation de caméras de vidéo-protection à proximité des collèges et lycées parisiens.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des abords de la cité scolaire Henri IV.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'organisation et à la surveillance des points écoles.**

**Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à la formation aux premiers secours pour les agents vacataires.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme des caisses des écoles.**

**2016 DASC0 30 - Subventions (21.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et convention avec l'association "Culture 2+".**

**2016 DASC0 31 - Subventions (14.500 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (19e) et conventions avec les associations "D'une langue à l'autre", "Cafézoïde", "Tribudom" et "Korhom".**

**2016 DASC0 32 - Subventions (16.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (20e) et conventions avec les associations "Réseau Mom'artre" et "Raconte-nous ton histoire".**

**2016 DASC0 103 - Réalisation d'une école polyvalente de 15 classes sur la parcelle actuellement occupée par une école maternelle 56-58, rue Erlanger (16e) - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage.**

**2016 DASC0 106 - Lycée municipal parisien Gautier Vosges (4e) - Dotation (9.828 euros).**

**2016 DASC0 107 - Lycée municipal public parisien Bachelard (13e) - Subvention (6.690 euros).**

**2016 DASC0 137 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2017-2018.**

**2016 DASC0 139 - Lycées municipaux transformés en EPLE - Dotations 2017 (962.460 euros).**

**2016 DASC0 140 - Subventions (17.960 euros) et nouvelles conventions avec deux associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE.**

**2016 DASC0 143 - Accord-cadre pour l'organisation, l'animation et le suivi des temps d'activités périscolaires et des ateliers bleus scientifiques ou culturels pour les élèves des écoles publiques de la Ville de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la consultation (marché ARE).**

- 2016 DASCO 145 - Décharges de classe des directrices et directeurs d'école parisiens pour l'année scolaire 2015-2016 - Convention avec l'Etat.**
- 2016 DASCO 48 G - Divers collèges publics - Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2017.**
- 2016 DASCO 50 G - Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations 2017 (11.220.648 euros).**
- 2016 DASCO 51 G - Subventions (140.000 euros) pour 28 résidences artistiques dans les collèges, attribuées à des associations, établissements culturels, société coopérative dans le cadre de l'Art pour Grandir.**
- 2016 DASCO 53 G - Collèges publics - Subventions d'investissement (4e tranche: 189.605 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (4e tranche : 238.121 euros).**
- 2016 DASCO 54 G - Contribution (4.953 euros) et convention avec le Département de la Marne au titre des charges de fonctionnement de collégiens parisiens scolarisés dans un collège marnais.**
- 2016 DASCO 56 G - Divers collèges publics parisiens - Subventions (88.311 euros).**
- 2016 DASCO 57 G - Divers collèges publics parisiens - Dotations (95.499 euros).**
- 2016 DASCO 59 G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales 2017 (2.724.428 euros).**
- 2016 DPA 59 - École Maternelle 45, rue de Picpus (12e) - Mise en polyvalence - Dépôt des autorisations administratives.**
- 2016 DPA 66 - Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance 20e - Regroupement des services - Permis de démolir et permis de construire.**
- 2016 DPA 69 - Ecoles Maternelles (12e) - Création d'auvents - Dépôt des autorisations administratives.**
- 2016 DPA 70 - Groupe Scolaire Bignon Lemonnier (12e) - Restructuration - Dépôt des autorisations administratives.**
- 2016 DPA 77 - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes (8 maternelles et 10 élémentaires) ZAC Beaujon, lots 3-4 et n° 15 rue de Monceau (8e). Avenant n° 3 au marché de travaux.**
- 2016 DPA 81 - Agrandissement du réfectoire de l'école Pereire (17e) - Permis de construire.**
- 2016 DASCO 117 - Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (17.474 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 118 - Caisse des Écoles (2e) - Subvention (33.429 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**

- 2016 DASCO 119 - Caisse des Ecoles (3e) - Subvention (29.058 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 120 - Caisse des Ecoles (4e) - Subvention (41.823 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 121 - Caisse des Écoles (5e) - Subvention (62.841 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 122 - Caisse des Ecoles (6e) - Subvention (22.871 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 123 - Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (29.424 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 124 - Caisse des Ecoles (8e) - Subvention (21.132 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 125 - Caisse des Écoles (9e) - Subvention (52.610 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 126 - Caisse des Écoles (10e) - Subvention (116.484 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 127 - Caisse des Écoles (11e) - Subvention (140.813 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 128 - Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (146.756 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 129 - Caisse des Écoles (13e) - Subvention (206.202 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 130 - Caisse des Écoles (14e) - Subvention (141.566 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 131 - Caisse des Écoles (15e) - Subvention (174.458 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 132 Caisse des Écoles (16e) - Subvention (71.167 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 133 - Caisse des Écoles (17e) - Subvention (150.616 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 134 - Caisse des Écoles (18e) - Subvention (287.455 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2016 DASCO 135 - Caisse des Écoles (19e) - Subvention (247.716 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**

**2016 DASCO 136 - Caisse des Écoles (20e) - Subvention (238.814 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**

**2016 DSTI 10 - Mise en œuvre, hébergement, maintenance et évolutions de la solution Open ENT NG à destination des établissements scolaires parisiens - Modalités - Autorisation - Signature.**

**2016 DSTI 6 G - Mise en œuvre, hébergement, maintenance et évolutions de la solution Open ENT NG à destination des établissements scolaires parisiens - Modalités - Autorisation - Signature.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous démarrons cet après-midi avec la communication sur la rentrée scolaire 2016. Il s'agit du projet de délibération DASCO 148 auquel il convient d'adjoindre 47 dossiers à ce débat. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Bien sûr, ce temps inclura dans les temps de parole définis la présentation des vœux. Avant de donner la parole aux premiers orateurs et oratrices, je vais introduire le sujet.

Mes chers collègues, c'est encore avec un temps de recul que nous examinons cette année les conditions dans lesquelles les écoliers, les collégiens parisiens ont repris le chemin de l'école. Si chaque rentrée est l'occasion pour Paris de réaffirmer son attachement à l'école républicaine, cette conviction doit être aujourd'hui portée avec une force particulière. Face aux événements tragiques qui ont frappé notre pays, le rôle de l'école est plus que jamais essentiel. A côté de sa mission d'apprentissage, l'école a vocation à former les citoyens de demain.

L'éducation est donc une priorité qui commande un engagement concret mobilisant 850 millions d'euros par an en dépenses de fonctionnement, de travaux et de personnels.

Nos objectifs restent la réussite éducative et l'épanouissement de tous les enfants, ainsi que le partage concret des valeurs de la République. Pour les atteindre, nous avons tout d'abord adopté cette année un nouveau projet éducatif territorial pour Paris, le PEDT, mais je préfère qu'on le décline parce qu'à force de parler par sigle, plus personne ne nous comprend. C'est le projet éducatif territorial pour Paris. Il a été signé avec nos partenaires, que sont l'Education nationale, la Préfecture et la Caisse des allocations familiales. Il a mobilisé, plus largement aussi, les acteurs du territoire, les associations, les parents d'élèves et les enfants eux-mêmes.

Ce nouveau cadre de référence privilégie donc la coopération : entre les signataires, pour l'ensemble des acteurs qui pourront facilement se l'approprier, mais aussi par un système de gouvernance construit, intégrant pleinement l'échelon local. Avec ce nouveau projet, fédérateur et ambitieux, nous renforçons encore une manière de faire innovante, souple et démocratique. Les acteurs impliqués pourront ainsi trouver une méthode pour déployer leurs actions, en les ciblant sur les besoins éducatifs des territoires et en les adaptant aux besoins spécifiques des enfants.

La complémentarité est également au cœur de ce nouveau projet éducatif territorial : complémentarité des différents temps de l'enfant, complémentarité des projets conduits, complémentarité entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. Cette complémentarité doit être mise au service d'un parcours éducatif cohérent et de qualité pour chaque jeune, avec une attention particulière portée aux enfants qui ont des besoins éducatifs spécifiques. Je pense notamment aux enfants en situation de handicap.

Nous voulons, enfin, associer encore davantage l'ensemble des acteurs et notamment les familles. Pour ces différents buts, nous disposons déjà de nombreuses ressources, que nous développerons et compléterons. Nous devons non seulement offrir une meilleure reconnaissance aux professionnels, mais également renforcer leurs qualifications et leur formation.

Cette année, notre collectivité fait aussi le choix de faire participer activement les jeunes Parisiens à la vie de leur ville. C'est dans ce cadre que près de 75.000 enfants et adolescents disposent aujourd'hui de la carte citoyenne-citoyen de Paris. L'éducation à la citoyenneté doit d'abord s'incarner dans des projets qui permettent aux enfants de s'exprimer sur les sujets qui les concernent. C'est en particulier le sens de la mise en œuvre du budget participatif des écoles et des collèges doté de 10 millions d'euros. 300 écoles élémentaires et 19 collèges ont participé à cette expérience démocratique unique, soit plus de 66.000 jeunes Parisiens qui ont déjà participé au budget participatif de 2016. Les résultats des votes par école seront communiqués le 5 octobre prochain et, bien entendu, tous les projets choisis seront réalisés.

Les enfants et les adolescents doivent aussi prendre une part active aux grands rendez-vous parisiens. Après avoir été associés à l'Euro 2016, ils seront, cette année, au cœur de notre candidature aux Jeux Olympiques et

paralympiques. Le programme d'accompagnement permettra de développer l'accès à la pratique sportive, de faire découvrir l'histoire des Jeux, de transmettre l'esprit et les valeurs de l'olympisme. Un grand nombre d'initiatives y contribueront, qu'il s'agisse de l'organisation de tournois ou de l'utilisation de matériel pédagogique.

Enfin, parce que les jeunes sportifs doivent pouvoir mener de front une pratique intense liée à leur discipline et une scolarité réussie, je vous félicite que l'Académie de Paris mette en place un plan pour développer l'aménagement du temps scolaire pour les sportifs. Mis en place progressivement à partir de cette rentrée, il sera étendu à l'ensemble de l'académie à la rentrée 2017. D'ailleurs, j'espère qu'au-delà de Paris, beaucoup de jeunes petits Français auront accès à ce type de dispositif. Je peux vous dire que cette mesure est particulièrement bienvenue et regardée avec bienveillance, notamment au sein du monde olympique.

La troisième grande priorité de cette année est la prévention du décrochage scolaire. Nous devons agir à tous les niveaux. Paris développe, tout d'abord, des dispositifs spécifiques, avec une attention accrue portée sur les quartiers "politique de la ville" et d'éducation prioritaire. Ainsi, le dispositif "Action collégiens", les clubs ludothèques ou encore l'offre de séjours spécialisés, sont des actions concrètes destinées aux quartiers "politique de la ville" et qui voient notre engagement budgétaire particulièrement marqué. Je tiens à le dire ici parce que, souvent, on n'en parle pas et certains, parce que l'on n'en parle pas, pensent que cela n'existe pas. Mais, pourtant, c'est bien un choix politique délibéré de notre Assemblée et de notre Exécutif que de renforcer les quartiers prioritaires, notamment à partir de l'éducation.

Nous renforçons également notre partenariat avec l'Education nationale et avec l'Etat dans le cadre de ce nouveau plan, mais également au sein du groupement d'intérêt public pour la réussite éducative, en proposant notamment des parcours individualisés aux élèves en difficulté, dont près de 1.400 enfants bénéficient déjà chaque année.

Nous continuons, bien sûr, également, à soutenir les associations investies dans ce domaine et à développer l'aide à la parentalité, le lien avec les familles étant fondamental pour accompagner l'enfant dans un parcours de réussite. Le dispositif "Paris collèges familles" sera ainsi étendu à quatre nouveaux collèges cette année.

Enfin, l'orientation et la découverte du monde professionnel jouent un rôle essentiel dans la prévention du décrochage. Qu'il s'agisse des stages proposés par la Ville et ses partenaires, de l'ouverture d'une nouvelle plateforme numérique ou encore d'"Option start-up", nous agissons pour ouvrir les jeunes au monde du travail, de l'entreprise et de l'innovation. L'année dernière, 3.000 jeunes collégiens avaient bénéficié de cette option start-up dans toutes les "start-up" de notre écosystème, si performant.

Pour atteindre ces ambitions, nous devons garantir les moyens matériels et humains nécessaires.

Nous avons ainsi continué cette année de mobiliser les moyens financiers afin de développer, d'entretenir et d'embellir notre patrimoine scolaire en y associant toujours davantage les élèves.

Une nouvelle école maternelle a ouvert ses portes dans le 18e arrondissement pour répondre aux besoins scolaires du secteur des Poissonniers.

La sécurité de nos écoles est plus que jamais une priorité aussi et, après les terribles attentats qui ont frappé Paris, notre Ville a consacré près de 40 millions d'euros aux travaux de sécurisation menant 1.200 chantiers, réalisant plus de 550 opérations de sécurisation, engageant des diagnostics de sécurité quand cela s'avère utile. Nous poursuivons cet effort et nous le poursuivrons autant que nécessaire.

En parallèle, la préparation et la formation des personnels sont indispensables. Là aussi, la mobilisation et la coordination avec l'Education nationale sont maximales pour que l'école reste un lieu d'apprentissage et de vie serein et préservé.

La mise en œuvre concrète d'une telle politique éducative repose également sur un investissement humain considérable. Je tiens d'ailleurs, à ce titre, à saluer l'engagement précieux des personnels municipaux qui, chaque jour, effectuent un travail remarquable.

C'est ainsi que les recrutements se poursuivent pour cette rentrée scolaire, avec 300 nouveaux adjoints d'animation et d'action sportive titulaires, ainsi que 200 agents contractuels.

Pour assurer aux écoliers un suivi médico-social de qualité, une cinquantaine de médecins de santé scolaire sont mobilisés, soit un médecin pour 2.200 élèves en moyenne.

Vous le savez, l'inscription aux centres de loisirs est devenue obligatoire. Elle se poursuivra à cette rentrée scolaire pour les mercredis après-midi.

Un bilan de la réforme sera fait au printemps prochain, comme notre Assemblée l'a prévu, à partir duquel d'éventuels ajustements seront mis en œuvre.

Je rappelle que cette réforme doit permettre de proposer des activités encore mieux adaptées à l'âge des enfants et de construire davantage de projets sur la durée. Je rappelle aussi que nous souhaitons que les parents inscrivent leurs enfants parce que cela permet de mieux gérer les ressources humaines et matérielles, mais qu'il faudra du discernement dans la mise en place de cette démarche d'inscription pour qu'il n'y ait pas un couperet qui tombe et que des parents qui n'auraient pas vu passer l'information soient mis en difficulté.

Outre la gestion du patrimoine scolaire, la Ville doit donner aux établissements scolaires les moyens de fonctionner.

Aux côtés des dotations, la Ville a initié un véritable dialogue de gestion avec les équipes des 115 collèges parisiens, qui est amené à se poursuivre et à s'étendre, dans un esprit de coopération et d'équité.

Enfin, nous continuerons à œuvrer pour améliorer l'organisation de notre restauration scolaire. Nous voulons porter la part des produits issus de l'agriculture biologique dans les repas à 50 % minimum pour tous les enfants d'ici à 2020, développer une politique d'achat plus efficace et améliorer les conditions de travail des agents qui y travaillent avec dévouement et qui doivent être soumis à des règles similaires.

Il ne peut pas y avoir, et sur la question du soutien aux achats pour le bio et sur la question de la gestion des personnels, des difficultés liées à des pratiques qui, parfois, posent problème. D'ailleurs, j'ai demandé à l'Inspection générale de la Ville de conduire une mission dans chacune des caisses des écoles des 20 arrondissements.

Mes chers collègues, avec un nouveau projet éducatif territorial, une association toujours plus étroite des enfants aux projets portés par Paris, l'année qui s'ouvre se veut à la fois innovante et respectueuse des valeurs fondatrices de l'école et de la République.

Toutefois, ces différents chantiers ne seraient rien sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Je veux saluer Alexandra CORDEBARD, mon adjointe, qui porte, avec beaucoup d'énergie et de réussite, ce grand projet éducatif pour les petits Parisiens. Je veux saluer, bien sûr aussi, l'engagement et le professionnalisme des personnels de la DASCO, des directeurs d'école, des principaux de collège, des enseignants, des personnels administratifs et techniques de l'Education nationale et aussi des personnels des caisses des écoles dont j'ai parlé il y a un instant.

Je me réjouis que cette année encore les conditions d'une rentrée réussie soient réunies pour les 200.000 petits Parisiens et personnels concernés. En renforçant toujours plus la coopération entre les différents acteurs, Paris s'engage à rester mobilisée pour que l'école s'impose à tous comme le lieu de la réussite, de l'égalité et du vivre-ensemble républicain.

Je vous remercie.

Je vais à présent donner la parole à la première oratrice, Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Béatrice LECOUTURIER.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes tous d'accord sur votre constat, Madame la Maire : l'éducation est effectivement une priorité.

Elle est en réalité une priorité pour tous, pour la Ville de Paris, pour le Gouvernement, pour les Régions, et avant tout pour les parents.

Les moyens financiers mis en œuvre pour y arriver sont à la hauteur de cette ambition : premier budget de l'Etat avec 65 milliards d'euros, 400 millions d'euros pour la Région Ile-de-France et 850 millions d'euros pour la Ville de Paris.

Et pourtant, le classement de la France ne fait que dégringoler d'année en année dans le classement Pisa, plaçant notre pays au vingt-cinquième rang des pays de l'O.C.D.E.

Nous voyons bien, au travers de ces chiffres, que les moyens financiers ne sont pas la réponse unique au malaise de notre école. La vraie question est de savoir ce que nous mettons derrière ce terme de réussite scolaire et des choix politiques qui l'accompagnent.

Alors, à Paris, même si cette rentrée 2016 a une saveur particulière dans un climat de haute surveillance, les choses se sont bien passées pour les 200.000 jeunes Parisiens qui ont rejoint leur école ou leur collège, et c'est tant mieux.

Un bémol tout de même concernant la fermeture nette de 47 classes alors que le solde s'élevait l'année dernière à 35 classes. En effet, si la baisse des effectifs est un constat indéniable qui soulève d'ailleurs la question de l'attractivité des familles à Paris, notre groupe regrette et s'inquiète que certaines de ces fermetures interviennent dans le cadre des quartiers "politique de la ville" qui concentrent les difficultés sociales et scolaires.

Le seul critère démographique apparaît totalement inadapté à ces territoires qui méritent, plus que les autres, attention et qualité.

En revanche, cette rentrée s'est moins bien passée pour les professeurs qui se sont mis en grève dès le 8 septembre contre la réforme des collèges, une réforme mise en œuvre malgré l'hostilité des enseignants, des professionnels de l'éducation et de nombreux intellectuels sur le contenu de ces nouveaux programmes.

Concernant votre communication, Madame la Maire, nous sommes au groupe UDI-MODEM perplexes. Certains points que je vais développer nous semblent intéressants et aller dans le bon sens pour nos petits Parisiens, mais en revanche, la politique éducative de la Ville que vous nous présentez nous semble manquer de vision et d'ambition face aux défis de demain.

Le nouveau projet éducatif territorial que vous engagez pour la période 2016-2019 présente des axes positifs comme le développement des études encadrées, des temps plus nombreux de rencontre entre les différents acteurs de l'école. Le développement des activités sportives et artistiques est également une idée très intéressante.

Et si nous saluons la volonté affichée de la Mairie de Paris et du Rectorat de développer l'ouverture des classes des toutes petites sections de maternelle, en ouvrant 4 nouvelles classes cette année, il nous semble cependant que 14 classes sur le territoire parisien sont largement insuffisantes pour une ville comme Paris.

En effet, les inégalités scolaires démarrent dès le plus jeune âge et les inégalités de langage participent en premier lieu à ces inégalités scolaires.

L'ouverture de section de maternelle dès 2 ans, notamment dans les quartiers "politique de la ville", sera en partie une réponse à la lutte contre les inégalités.

Se pose néanmoins, encore une fois, la question de l'application rigide et sans appel que vous faites des rythmes scolaires à des tout-petits enfants et je rappelle que notre groupe a dénoncé, au moment de la M.I.E., l'application des rythmes scolaires aux enfants de maternelle qui, nous l'avons constaté sur le terrain, n'apporte aucune valeur ajoutée à des enfants encore perdus dans les limbes de leur sieste et ayant un temps de concentration très limité.

En ce qui concerne le handicap, seulement 600 enfants porteurs de handicap sont accueillis à Paris sur les temps péri et extrascolaires, au sein des écoles et des collèges parisiens, à en juger par votre communication. Or, ce chiffre est en contradiction avec ceux de la M.I.E. qui spécifiaient que ce sont 1.800 enfants en situation de handicap qui étaient inscrits à la pause méridienne, 1.500 aux ateliers périscolaires et 700 le mercredi après-midi.

Quelle est donc la réalité du terrain, Madame ? Comment déployer une politique inclusive si l'on ignore à quels publics elle s'adresse ?

Il nous faut repenser le handicap dans sa globalité et reconsidérer tous les obstacles qui entravent la vie d'un jeune handicapé pour se rendre à l'école ou au collège, à commencer par l'accessibilité au transport où il ne peut avoir aucune autonomie tant les structures sont défailtantes pour accueillir le handicap à Paris. Si l'enfant doit être mis au cœur des politiques éducatives, je dois vous faire part de notre interrogation sur la place grandissante que vous laissez à l'élève dans votre communication. En effet, si effectivement les élèves peuvent être consultés dans le cadre d'un budget participatif sur leurs désirs et leurs attentes, il revient néanmoins au professeur de décider et d'expliquer aux élèves la décision de son choix.

A force de faire de l'élève un élève roi, on enlève le savoir et la transmission au professeur ; et dès que le maître perd son savoir, il redevient un simple quidam. Ainsi, la dotation en tablettes tactiles paraît effectivement une idée très séduisante pour des élèves du primaire. Or, une étude Pisa de septembre 2015 a démontré que l'équipement numérique, s'il est nécessaire, n'est pas la solution miracle à l'échec scolaire. Mieux encore, cette étude explique que les résultats scolaires sont les meilleurs dans les pays qui font un usage modéré de l'informatique en classe.

Nous ne le répéterons jamais assez, Madame, c'est sur l'apprentissage des fondamentaux, lire, écrire, compter, qu'il faut davantage insister pour réduire l'échec scolaire et les inégalités qui l'accompagnent. Lorsque ce socle est solide, alors le numérique prend toute sa force dans la recherche et la compréhension d'informations. Sinon, il reste un outil stérile, réduit à la simple fonctionnalité de la collecte d'informations.

Je disais en introduction que cette communication manquait d'ambition et de vision, Madame, par rapport aux défis de demain et aux grands projets d'actualité de notre pays. Alors que la France est la triste championne des inégalités scolaires, rien ne figure à ce sujet dans la présentation de votre politique éducative pour Paris, capitale de la France qui devrait être moteur sur la question.

Même si le constat de la reproduction des inégalités scolaires sur le banc des écoles publiques est incontestable, laissant en panne l'ascenseur social de nos écoles républicaines pourtant restées longtemps la fierté de notre pays, il s'agit de laisser la liberté et l'initiative aux enseignants dans leur capacité à transmettre le savoir. Ce n'est pas un logiciel informatique qui pourra remplacer une patte humaine qui traitera avec intelligence la meilleure répartition sociale des enfants.

L'enseignement privé ne doit pas être non plus le bouc émissaire de ce débat. Il fait effectivement partie de la richesse et de la diversité de notre système éducatif, accueillant d'ailleurs de plus en plus d'enfants issus de familles de milieu défavorisé, familles qui souhaitent le meilleur pour leurs enfants.

Enfin, face au climat de haute tension dans lequel notre pays est plongé, nous nous inquiétons de l'absence totale de politique de prévention de radicalisation dans les collèges à Paris. En effet, la triste actualité nous prouve que ce sont des jeunes, de plus en plus jeunes, qui décident de perpétrer des actes terroristes, en témoignent les arrestations des trois adolescents de 15 ans à Paris et en Région parisienne.

Nous en avons pris, à la Région, toute la mesure en proposant à tous les lycéens des interventions de grands témoins qui ont souffert directement dans leurs chairs du terrorisme. Je pense notamment à Latifa IBN ZIATEN et Samuel SANDLER dont les enfants ont été victimes de Mohammed MERAH à Toulouse en 2012.

Il serait utile que la Ville de Paris réfléchisse à mettre en place ce type d'interventions auprès de nos collégiens pour les sensibiliser le plus tôt possible aux dangers du radicalisme dans le cadre d'une politique à la citoyenneté.

La sécurité est un pan également - je trouve - laissé de côté dans votre communication alors qu'elle est une priorité majeure des parents d'élèves dans ce contexte post-attentats. Les écoles restent une cible pour les terroristes et notre collectivité doit tout mettre en œuvre pour assurer une protection maximale de ces établissements scolaires.

Les systèmes de vidéo-surveillance à l'entrée des crèches, des écoles, des collèges et des lycées restent bien sûr le premier rempart de sûreté. Il faut que chaque établissement en soit équipé. De plus, chaque acteur du monde éducatif doit se sentir concerné et connaître son rôle exactement en cas d'attaques terroristes ; et le vœu que nous déposons sur les points écoles va dans ce sens.

Vous rappelez la mise à jour des P.P.M.S. dans les écoles mais, là encore, les choses ne paraissent pas si simples dans la pratique. Les directeurs d'école sont confrontés à des questions auxquelles ils ne sont pas encore en mesure de répondre.

Tout simplement, par exemple : qui doit contacter les parents en cas de confinement des élèves, de quelle manière et avec quels mots sans affoler les parents ? C'est dans les détails que se cache le diable et il convient, en concertation avec le Rectorat, de donner une feuille de route très précise aux directeurs en cas de P.P.M.S.

Je ne reviendrai pas sur la réforme de la restauration scolaire que vous évoquez en fin de communication ni de la manière autoritaire dont vous avez fait preuve dans ce dernier Conseil.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il vous reste 20 secondes.

**Mme Béatrice LECOUTURIER.** - Oui, Madame, ce sera fait.

En guise de conclusion, notre groupe UDI-MODEM souhaite que la Ville de Paris prenne toute la mesure des nouveaux enjeux de la politique éducative qui ne figurent que trop faiblement dans votre communication.

Et c'est tenu. Merci, Madame.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette communication est, cette année encore, l'occasion de démontrer l'engagement très important de notre collectivité en faveur de nos écoles, donc de tous les Parisiens. Cet engagement, aussi bien sur le plan bâtimentaire qu'éducatif, nous permet de prendre toute notre place dans la réussite de tous les petits Parisiens, quel que soit leur milieu d'origine.

Voilà qui contraste - et c'est salubre - avec des choix que nous pouvons observer chez certains de nos voisins les plus proches qui en sont même, pour certains, à interdire d'accès à l'école à un certain nombre d'enfants pourtant présents sur leur territoire.

Comme vous l'avez indiqué, Madame la Maire, cette rentrée 2016 s'est bien passée à Paris. Je veux saluer le travail constructif qui s'est établi entre votre équipe, le Rectorat et les mairies d'arrondissement. Ce dialogue parfois vif - et je pense que c'est normal - a permis que soient prises en compte les spécificités de chacune de nos écoles dans l'attribution des moyens de l'Education nationale.

A ce titre, je me réjouis de voir se multiplier dans les écoles, par exemple, du 18<sup>e</sup> arrondissement, la présence d'un maître de plus que de classes qui est un outil unanimement salué comme extrêmement bénéfique par l'ensemble de la communauté scolaire.

Je crois aussi que le renforcement des brigades de remplacement est une bonne nouvelle. Il nous faudra avec le Rectorat analyser si ce renforcement est maintenant suffisant ou si un effort supplémentaire doit être attendu en la matière.

Si cette rentrée a été réussie, c'est aussi grâce à la mobilisation des services de la Ville. Je pense bien sûr à la Direction des Affaires scolaires, mais aussi aux sections locales d'architecture qui, cette année encore, ont réalisé de nombreux travaux dans les écoles pour en améliorer le confort, bien sûr, mais vous l'avez dit aussi la sécurité. Sur ce point, j'ai pu constater que de très nombreux travaux et de très nombreux chantiers ont été réalisés, d'autres sont programmés.

Au vu de certaines interventions notamment dans la presse, je ne crois pas totalement inutile d'apporter à notre Conseil un témoignage en la matière. Chacun le sait, en début d'année, le 18<sup>e</sup> arrondissement a été confronté à la mise en œuvre, dans la vraie vie, dans la réalité, des P.P.M.S. dans deux écoles et une crèche situées rue de la Goutte-d'Or.

J'ai donc pu, avec vous, constater la réactivité et le professionnalisme de tous les responsables de ces équipements dépendant de la Ville ou de l'Education nationale, mais aussi de la Caisse des écoles, qui ont mis en œuvre avec un grand calme et beaucoup de professionnalisme les consignes données notamment par la Préfecture de police. Je veux aussi témoigner du grand calme qui a été celui des parents qui ont suivi, tous sans exception, les consignes des autorités.

En la matière et forts de cette expérience, il est de notre responsabilité à nous tous, élus de Paris, de faire preuve de la plus grande mesure, du plus grand calme dans nos expressions publiques. Il y a là un sujet qui exige de mettre en sourdine le débat politique.

Au-delà, le rôle de la Ville ne se limitant pas à la gestion des bâtiments, je tiens à évoquer la politique très utile de réussite éducative que nous menons. Le renforcement du G.I.P. "Réussite Éducative" qui accompagne 1.400 élèves à Paris est un outil précieux pour lutter contre le décrochage scolaire.

Je veux aussi saluer le travail d'"Action Co" qui permet à des animateurs de travailler avec les élèves en difficulté et leurs familles.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, pouvez-vous faire baisser un peu le bruit de ce qui peut parfois ressembler à une volière et pas à une Assemblée qui écoute des débats qui sont consacrés, en l'occurrence, aux petits Parisiens.

Eric LEJOINDRE ?

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je parlais donc d'"Action Co" qui permet à des animateurs de travailler avec les élèves en difficulté, mais aussi avec leurs familles dans les quartiers populaires. Je pense aussi à "Paris collèges familles" qui permet de mieux associer les familles à la vie scolaire de leurs enfants. Je n'oublie pas en la matière le soutien de Paris aux collèges des quartiers populaires pour financer des projets collectifs.

Tous ces dispositifs contribuent aussi à l'attractivité de nos collèges dans les quartiers populaires. Ils sont donc un outil utile, indispensable même pour favoriser la mixité dans ces établissements, mixité qui est un élément essentiel pour la réussite de tous nos enfants. Nous aurons l'occasion, tout au long de l'année, d'en reparler.

Enfin, vous avez évoqué, Madame la Maire, les budgets participatifs et je veux parler un peu du 18<sup>e</sup> arrondissement en la matière puisque nous avons pu bénéficier cette année de la réfection de plusieurs cours d'école décidée directement par les Parisiens dans le cadre de ces budgets participatifs ; preuve s'il en était besoin que l'ensemble des Parisiens se soucie de l'école et de la qualité de vie des enfants à l'école. C'est la démonstration que les Parisiens ont su se saisir de ce nouvel outil démocratique.

Notre investissement en faveur de l'école et des écoliers à Paris est important, il est indispensable même. C'est donc, il me semble, une politique dont nous pouvons tous être fiers.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la rentrée 2016 à Paris a vu donc la signature d'un nouveau projet éducatif de territoire, document cadre des politiques et des partenariats autour de l'école dont nous avons besoin. Après quatre ans de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, les évolutions, les changements rendaient nécessaire ce travail.

Comme partout en France, cette rentrée est marquée par la sécurisation des écoles qui a été une préoccupation importante dans le contexte national actuel et après les événements tragiques que nous avons connus. Cela a représenté une mobilisation indispensable qui doit se poursuivre et que nous devons pouvoir évaluer, y compris sur le plan pédagogique.

Côté scolaire, notre Ville a obtenu des ouvertures de classes et aussi des fermetures, encore trop nombreuses, même si parfois elles ne suscitent pas d'opposition au vu des baisses d'effectifs. Mais elles s'appliquent avec une logique encore bien trop comptable. Leur application au fil de l'eau, année scolaire après année scolaire, doit faire place à une réflexion concertée.

Ces fermetures de classe vont de pair avec une baisse de la démocratie scolaire dans nos établissements publics. Ces effectifs en baisse, que disent-ils de la réalité démographique de nos quartiers ? Que masquent-ils ?

Cela a fait l'actualité des journaux en cette rentrée parisienne. Les stratégies d'évitement des familles vont bon train. Les établissements privés concentrent une forte proportion d'enfants de milieux favorisés et dans certains de nos établissements publics parisiens jusqu'à 65 % d'enfants de milieux défavorisés.

Et que dire de notre sectorisation qui structure de fait une forme de ségrégation spatiale avec des collèges publics, accueillant une majorité d'élèves plus favorisés quand d'autres collèges accueillent à l'inverse une majorité des moins favorisés socialement. Ce n'était pas l'intention du dispositif mais il y a là des inégalités que nous ne pouvons perpétuer.

De façon évidente dans bien des quartiers, la mixité sociale réelle n'est plus représentée dans les classes. Nos quartiers populaires parisiens, si métissés, si riches de diversité, terreau d'un vivre ensemble ouvert à l'autre et au monde, en sont mis à mal dans leur identité. Je peux en témoigner en tant qu'élue du 19<sup>e</sup> arrondissement. Dans des quartiers si familiaux, l'école est lieu de rencontre, d'échange, de construction de lien social. Nous devons agir pour que cette réalité perdure. D'autant que nous le savons, la mixité sociale favorise la réussite scolaire de chacun.

La refonte annoncée des procédures d'affectation dans les collèges est un élément de réponse qui doit être débattu et mis en œuvre. Paris doit travailler avec l'Education nationale à une sectorisation multi-collège qui favorise la mixité sociale. C'est ce que les élus écologistes parisiens demandent aujourd'hui au sein d'un vœu de mobilisation autour de l'école publique parisienne sur deux axes forts. Il y a urgence à construire une école de la réussite de tous.

Premier axe donc : l'école publique doit devenir plus attractive et plus mixte socialement. La sectorisation en est un élément et mon collègue Yves CONTASSOT y reviendra pour le groupe écologiste. Paris doit amplifier la mobilisation des moyens matériels et humains pour un accueil dans des conditions favorables au service de projets éducatifs bienveillants et de pédagogie sans cesse renouvelée.

Deuxième axe : des instruments de pédagogie innovante doivent être développés. Le temps de classe, même s'il n'est pas de notre ressort direct, doit demeurer central dans nos préoccupations. Il faut impulser une transformation des pratiques et des dispositifs pédagogiques. C'est bien sûr avec des moyens : travail collectif,

formation continue, renforcement des Rased, les réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté par exemple. Eh oui, ce dispositif, plus de maîtres que des classes, doit se développer en réseau d'éducation prioritaire.

Il faut enfin se saisir des expériences pédagogiques qui ont montré leur intérêt et fait leur preuve. Des établissements publics innovants avec des équipes constituées sur projets devraient émerger à Paris. Des projets de classe, y compris pour répondre à des situations d'urgence, peuvent être impulsés, avec une aide de la Ville, dans un partenariat avec l'Education nationale.

Enfin, l'accueil des parents et l'accompagnement de la parentalité demande une mobilisation dans une école qui, malgré des intentions officielles fortes, avance lentement sur ce point, alors que les recherches sur le sujet les désignent comme cruciaux. Sur un tel enjeu, notre collectivité porte la problématique avec des projets novateurs. Elargissons le champ de ces actions autour de la parentalité au champ scolaire.

Au niveau municipal, nous devons mettre en œuvre tout ce que nous pouvons pour soutenir la réussite des enfants, pour accompagner les équipes éducatives. Le nouveau P.E.D.T. enregistre des avancées et des ambitions renforcées. L'accueil périscolaire se professionnalise et cinquante préconisations de la mission d'information et d'évaluation, à laquelle Marie ATALLAH et moi-même avons participé au nom du groupe écologiste, ont enrichi une feuille de route. Rappelons que le temps du périscolaire correspond à un temps équivalent à la classe pour certains enfants.

Les propositions en matière d'accès à la culture s'élargissent, s'enrichissent. Nos écoles, nos collèges portent des projets exemplaires, novateurs avec des partenariats, avec de grands établissements culturels parisiens, le Louvre, la Philharmonie, Radio France, ou encore avec des classes à horaires aménagés, des classes Freinet, des classes Montessori. Mais cela ne suffit pas à inverser la tendance. La ségrégation, il faut l'appeler ainsi, gagne du terrain dans nos écoles. Certains quartiers concentrent toujours trop d'échecs scolaires et de décrochages scolaires.

Je veux donc, pour finir, revenir et insister sur nos propositions en matière d'innovations pédagogiques.

Un des axes centraux de votre communication, Madame la Maire, porte sur la lutte contre le décrochage scolaire. Dans ce domaine, les pédagogies innovantes ont fait leur preuve. Ce combat est au centre des préoccupations de celles et ceux qui les portent. Avec le Rectorat, les parents, les enseignants, les acteurs éducatifs dans et hors les écoles, des chercheurs, sociologues, pédagogues, nous devons construire des démarches innovantes pour renouveler l'école.

En cette rentrée, le groupe écologiste en formule le vœu. Nous resterons attentifs, mobilisés et disponibles pour cet enjeu majeur pour Paris.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Aurélie SOLANS.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette année encore des milliers de petits Parisiens ont fait leur rentrée scolaire, et cette année encore la Ville de Paris s'engage pour améliorer le service public.

Le programme donné dans votre communication le démontre bien : l'école avance grâce à l'implication de l'Exécutif et de toutes les sensibilités de la majorité, mais surtout grâce à des milliers de personnels de l'Education nationale comme de la Ville qui contribuent quotidiennement à former les citoyennes et les citoyens de demain.

Beaucoup de choses vont arriver cette année, notamment les propositions issues de la Mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire à Paris. Des propositions attendues et demandées par notre groupe, comme la mise en place progressive d'un référent par école ou encore la création d'une véritable filière d'animation avec la venue prochaine d'une école parisienne spécifique.

Nous saluons cette décision qui viendra améliorer le travail et les conditions de travail des animateurs.

Nous nous inscrivons pleinement dans les objectifs fixés pour le nouveau projet éducatif territorial qui a été signé au début du mois. Ce projet conclu entre la Ville, l'Education nationale et les différents services de l'Etat vise à plus de cohésion entre les temps de l'enfant, à plus d'adaptation aux conditions de vie des parents et plus d'égalité des droits entre les enfants. Nous soutiendrons bien sûr sa bonne marche avec une attention et un soutien sans faille.

Nous voyons également d'un très bon œil le renforcement de la lutte contre le décrochage scolaire et notamment le dispositif "Action Collégiens" qui nous tient particulièrement à cœur. Nous pourrions d'ailleurs ajouter à ce dispositif celui de la mise en place de SOS Rentrée dans nos départements voisins comme le Val-de-Marne.

Nous continuons de penser que ce numéro d'urgence, pour ceux qui n'ont pas de place pour poursuivre leur scolarité ou ceux pour qui le choix d'orientation n'a pas été respecté, serait un vrai plus pour les jeunes. Il permettrait de nous doter d'une palette assez large pour lutter contre le décrochage qui peut très vite devenir une spirale de déclassement social.

Enfin, un point sur la restauration scolaire. Notre position au Conseil précédent était claire, nous devons avancer sans revoir intégralement notre copie. Cette réforme doit corriger les lacunes du modèle actuel sans pour autant supprimer tout ce qui se fait de bien. Il doit apporter de véritables garanties pour le statut des agents et une meilleure nourriture pour nos enfants, tout en laissant une vraie place à la démocratie locale.

Je n'ai évoqué qu'une partie de ce que la Mairie compte mettre en place cette année mais notre message est clair : si tout n'est pas parfait, s'il reste encore énormément de choses à faire, force est de reconnaître que la Mairie met les moyens pour une école plus efficace pour lutter contre les inégalités sociales.

La majorité de gauche, avec la force de l'ensemble de ses composantes, a placé dans les faits et dans les actes l'école comme une priorité, ce qui est malheureusement différent au niveau de l'Etat.

Cette dernière rentrée du quinquennat HOLLANDE nous appelle à formuler, même synthétiquement, un bilan et une analyse de la politique gouvernementale en matière d'éducation.

Commençons par le point positif : la gestion de l'éducation sous la présidence HOLLANDE est moins pire que celle des années SARKOZY. C'était en même temps difficile de faire le contraire. L'effort de rattrapage existe, notamment en termes de recrutement pour combler les plaies béantes des gouvernements précédents. On a pu noter l'annonce de beaux projets, comme le dispositif "Plus de maîtres que de classes", le développement des très petites sections, mais ces projets ont été profondément minés par des considérations financières et tronqués par l'austérité. Toutes les mesures qui avaient toutes pour objectif de répondre à des problématiques bien réelles se sont heurtées à la dureté et l'âpreté des exigences de la finance et de la pression par la dette.

L'objectif du recrutement des 60.000 postes d'enseignants n'a pas été rempli.

De même, la réforme du périscolaire, par exemple, n'a pas d'intérêt pédagogique dans sa forme actuelle et c'est le principal point de désaccord avec votre communication.

Elle peut avoir un intérêt à Paris, parce que notre Ville avait encore les reins solides pour assumer un tel projet éducatif et je n'ai pas besoin de vous rappeler que même à Paris, cela ne s'est pas fait sans heurts.

Mais comment porter l'intérêt éducatif d'une réforme nationale quand on en confie la gestion et la responsabilité aux collectivités qui disposent de ressources différentes ?

Comment croire qu'elle n'a pas aggravé les inégalités scolaires ?

La réforme du collège, qui fait encore débat, tient de la même logique. Malgré l'opposition des enseignants et des parents d'élèves, elle a imposé l'aggravation de la concurrence entre les établissements. Elle privilégie l'aménagement des difficultés plutôt que de les combattre, en pratiquant les politiques d'établissements et des formations qui peuvent différer d'un collège à un autre.

Dans toutes les filières et dans tous les établissements, la réforme est contestée par les enseignants. Un moratoire devient indispensable si nous ne voulons pas nuire durablement au service public.

La vérité, c'est que l'État ne veut plus accorder les moyens nécessaires pour faire des réformes d'ampleur. Elles se parent de bonnes intentions et se privent des ressources, ce qui donne des tentatives tronquées et des semblants de propositions qui créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

Pire, elles sont maintenant accolées à des logiques propres au monde économique, inefficaces et absurdes pour ce service public.

L'école, sous le quinquennat Hollande, a été marquée par le renoncement. Celle de l'aménagement des difficultés, des baisses de moyens, celle qui a renoncé à se doter des moyens pour réduire les inégalités.

Plus que jamais, un plan d'urgence pour l'école est indispensable. La voir comme une marge d'économies dans les dépenses de l'État est une erreur fondamentale, il faut reconstruire une Education nationale qui porte haut

l'exigence de savoirs communs de grande qualité, pour permettre aux futurs citoyennes et citoyens de notre pays de préparer l'avenir dans les meilleures conditions.

Nous avons besoin d'un service public de l'orientation qui fonctionne, géré par l'État, car nous entendons qu'il assume ses responsabilités et pas qu'il nous les délègue.

Nous voulons un état visionnaire, stratège, qui prépare l'avenir de notre pays, plutôt que de compter d'une année sur l'autre à l'aide d'une règle à calcul.

Si nous voulons améliorer la sécurité des enfants, nous devons avoir le souci de le faire en permanence. Loin des ponctuelles démonstrations de force à l'entrée des écoles, c'est bien d'un renfort de personnel dans l'établissement, de médecins, d'infirmières, de surveillants, de conseillers d'éducation dont nous avons besoin.

Retirer à la finance les moyens de préparer la société de demain, telle doit être notre boussole.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Emmanuelle BECKER.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - L'école joue un rôle fondamental dans l'équilibre des enfants et pour la transmission des savoirs et des repères nécessaires à leur vie future.

La rentrée 2016 et son nouveau PEDT est celle de la consolidation des évolutions menées à Paris en faveur de la réussite et de l'épanouissement de tous les petits Parisiens.

Ce nouveau PEDT s'inscrit dans une cohérence d'ensemble : instaurer une continuité entre les projets d'écoles, de collèges et de lycées.

C'est également l'occasion de faire évoluer l'articulation de nos temps scolaires et périscolaires pour donner aux enfants de meilleures conditions d'apprentissage.

Mais l'école, ce ne sont pas seulement les petits Parisiens, ce sont également leurs parents. La famille et l'école ont un rôle complémentaire et indissociable pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants.

Comme le disait Jules Ferry dans sa lettre aux instituteurs en 1883, la famille et la société vous demandent de les aider à bien élever leurs enfants.

Et cette articulation famille-école n'est pas la plus facile.

En effet, tandis que certains parents ont le sentiment de ne pas être suffisamment informés sur la vie de l'établissement, d'autres restent en retrait de l'école. C'est pourquoi nous devons impliquer tous les parents dans la scolarité des enfants, ce que la Ville fait, par exemple, dans le cadre de la politique de prévention du décrochage scolaire.

Nous devons également œuvrer pour une meilleure communication sur les activités menées sur le temps scolaire et périscolaire, sujet largement évoqué dans le cadre des travaux de notre précédente M.I.E.

Notre école a une autre obligation, celle de former des citoyens, dans leur intégralité. Aussi, les valeurs républicaines, leur apprentissage et leur exercice ont plus que jamais une place essentielle à l'école. Le budget participatif des écoles est ainsi un moment démocratique fort.

A l'école, comme au collège, nous devons veiller à ne pas abandonner un jeune avant qu'il ne possède un socle de compétences et savoir-être nécessaires à son insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Et là, l'ensemble de la communauté éducative n'a pas seulement une obligation de moyens, mais une obligation de résultat.

L'école doit reconnaître et exploiter au mieux les potentialités de chaque enfant, qu'elles soient physiques ou intellectuelles.

Il en va de même pour les enfants en situation de handicap, si nous constatons une progression du taux de scolarisation de ces élèves, ne perdons pas l'objectif d'une scolarisation de tous les enfants.

Plus largement, nous rappelons qu'une école qui classe, trie et sélectionne les élèves n'est certainement pas notre idéal républicain. C'est pourquoi nous devons accorder une grande exigence pour gommer les disparités territoriales entre nos établissements.

L'école doit donner sa chance à chacun et ne pas être un outil de reproduction sociale.

En cette rentrée 2016, un sujet particulier est également sur la table. Le niveau "Alerte attentat" est maintenu en Ile-de-France. De nombreuses mesures de sécurité avaient déjà été mises en place, de nombreux travaux de sécurisation ont été effectués dans les bâtiments.

Nous saluons ces mesures indispensables, elles doivent maintenant être complétées par la formation de tous les personnels et de tous les élèves aux gestes de premiers secours.

En cette rentrée 2016, je souhaite revenir sur un projet de délibération rattaché à la présente communication, celui des décharges d'enseignement des directeurs d'écoles.

Paris compte 662 écoles primaires et maternelles qui accueillent près de 200.000 jeunes Parisiens, et ce régime spécifique à Paris coûte à la ville près de 19 millions d'euros.

Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, ce chiffre est conséquent.

Alors que la Chambre régionale des comptes préconisait déjà en 2013 la suppression de ce régime, nous avons souhaité y revenir. Nous espérons que la Ville ouvrira le débat avec les partenaires sociaux pour revoir le statut des directeurs d'écoles.

Enfin, la question de la réforme de la restauration scolaire est un dossier important.

Le temps de la pause repas joue un rôle essentiel dans l'équilibre alimentaire des enfants et dans leur formation au goût.

Compte tenu du taux élevé de fréquentation des cantines, nous devons en faire un lieu d'excellence.

Nos élus seront vigilants sur les propositions à venir sans préjuger en amont l'impact négatif de la réforme.

Et c'est justement pour une cantine exemplaire que nous portons un vœu pour la redistribution des produits non consommés sur la pause méridienne.

Le gaspillage alimentaire est un sujet qui préoccupe notre collectivité.

C'est pourquoi nous proposons d'expérimenter dès la rentrée 2017, des partenariats entre les cantines et les associations caritatives volontaires pour la récupération des produits encore emballés et non consommés.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LECOQ, maire du 6e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Pierre LECOQ,** maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce débat sur la rentrée scolaire nous permet chaque année de nous pencher sur un des budgets les plus importants de notre Ville, vous l'avez rappelé dans la communication, ce sont 850 millions d'euros qui sont dépensés chaque année en fonctionnement et en investissement.

Vous vous félicitez une nouvelle fois de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en œuvre par votre prédécesseur à marche forcée, et dont les enquêtes indépendantes ne cessent de souligner le caractère ambigu et les résultats médiocres.

Pour ma part, je suis très favorable à l'abandon, dès l'année prochaine, d'une réforme qui a profondément désorganisé les écoles, perturbé les professeurs et leur travail, et instauré des germes potentiels d'insécurité dans les écoles. En multipliant les heures de sortie, elle complique la tâche des directeurs qui doivent contrôler la présence et/ou l'absence des élèves dans le contexte que nous connaissons.

Certes, pendant l'été, de nombreux travaux de sécurisation des écoles ont été réalisés, mais ils restent insuffisants dans de nombreux endroits.

Des audits de sécurité seront réalisés, mais nous savons tous déjà qu'il conviendra de réaliser de nouveaux travaux.

Mais au-delà, la mise en sécurité des communautés scolaires exige la mise en œuvre de protocoles auxquels chacun se doit d'obéir, qu'il s'agisse des enseignants, des agents de services ou de ceux des caisses des écoles.

Dans ce contexte, mes chers collègues, la tenue des points écoles est essentielle, non seulement pour rassurer les parents, mais également en cas d'incident, si une école venait à être évacuée, soit dans le cadre d'un exercice, soit dans le cadre d'une alerte.

Or mes chers collègues, vous le savez, plus de trois semaines après la rentrée, de nombreux points écoles ne sont pas tenus dans plusieurs arrondissements - j'allais dire dans tous les arrondissements -, beaucoup de vacataires n'étant pas recrutés ou en formation.

En dépit des promesses, les agents de la surveillance de Paris sont loin de prendre le relais et certains responsables de la police nous disent même qu'ils se retranchent derrière la réforme en cours pour renvoyer la Ville à ses responsabilités, qui sont de fait entières.

Sur l'entretien des écoles et des collèges, je soulignerai la difficulté, faute d'un nombre suffisant d'écoles de repli, à réaliser des travaux de grande ampleur pendant les congés d'été. Nombre d'écoles parisiennes mériteraient des restructurations de locaux, qui ne peuvent pas être mis en œuvre, faute d'écoles de repli.

S'agissant des postes de professeurs, nous notons le renforcement de la brigade de remplacement, tout en souhaitant que ces 30 postes soient suffisants pour faire face cette année aux besoins qui se sont exprimés de façon forte, vous le savez, tout au long de l'année antérieure. Un véritable renforcement nécessiterait une réforme ambitieuse de la carte scolaire publique, qui reste à faire si l'on veut durablement renforcer l'enseignement public à Paris.

Autrement dit, mes chers collègues, ce n'est pas en masquant ses insuffisances que l'école publique retiendra ses élèves. Ce n'est pas dans une attaque frontale contre l'enseignement privé qu'elle ira mieux. Ces deux systèmes sont complémentaires et il conviendrait d'ailleurs d'examiner dans un climat dépassionné, si c'est possible, les possibilités de passer plus facilement d'un système à l'autre. Evidemment, je n'attends rien de l'actuel ministre et de l'actuel Gouvernement, et ce sera manifestement après l'été 2017 un nouveau chantier à entreprendre.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'histoire en est remplie d'exemples : renoncer à une réforme mal engagée comme celle de la restauration scolaire n'est pas un drame ; ce serait même une preuve d'intelligence. Nous attendons avec confiance votre décision.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci.

Non, Madame la Maire, ce n'est hélas pas une bonne rentrée, ni à Paris ni ailleurs, et les inégalités scolaires à l'échelle de l'ensemble du pays ne cessent de s'aggraver.

Ce n'est pas une bonne rentrée parce que le Gouvernement ment depuis le début de cette mandature. Les enseignants le savent, les promesses de 60.000 postes dans l'éducation pour pallier partiellement les suppressions sous SARKOZY, dans les faits, c'est du "pipeau". Le Ministère fait passer des titularisations de contractuels pour des créations de postes, ne distingue pas les stagiaires et j'en passe.

Sur la capitale, la mobilisation des enseignants et des parents a permis d'empêcher des suppressions de classes mais pas toutes. Certaines demeurent, y compris dans les quartiers "politique de la ville".

Les problèmes de remplacement perdurent. Côté collège, la réforme est catastrophique : source d'inégalités, destructrice d'enseignements disciplinaires et synonyme de soumission des enseignants aux logiques managériales. Dans cette communication, la Ville ne fait qu'accompagner la territorialisation de l'école. La confusion se poursuit entre les temps périscolaires et scolaires avec cet aménagement des rythmes éducatifs avec lequel je ne suis toujours pas d'accord.

Sur le périscolaire, nous attendons toujours la mise en place de la filière animation, et des précisions sur le calendrier de l'école de formation serait bienvenu. J'espère que la réponse de l'Exécutif permettra d'étayer à ce sujet.

Malgré les travaux dans les écoles, nombreux je le sais, beaucoup de problèmes remontent sur le terrain. Pour le second degré, de nombreux C.I.O. ont fermé et là, j'insiste : notre Assemblée en porte une lourde responsabilité, une écrasante responsabilité. Combien de fois j'ai alerté sur le fait que nous allions avoir cette suppression du fait de cette décision du Département de Paris de retirer sa responsabilité de la gestion d'un certain nombre de C.I.O. départementaux.

Maintenant, un dernier mot sur la réforme des caisses des écoles. Je voudrais rapidement présenter mon vœu rattaché. En finir avec l'opacité des caisses des écoles, j'estime que c'est une bonne chose, sauf si l'opacité se déplace dans une caisse plus grande. La réforme doit garantir plus de transparence, doit permettre de sortir de la précarité les agents des cantines, augmenter le bio et le circuit court par une amélioration de l'assiette de tous les Parisiennes et Parisiens par des commandes en petits lots, favorisant l'émergence de nouvelles filières. Nous devons veiller à la pérennité des projets existants dans les arrondissements, comme les goûters gratuits ou les projets augmentant la part de bio ou l'approche de repas de types végétarien ou "vegan".

J'estime que c'est une rentrée contrastée. Globalement, regardons bien utilement la situation à l'échelle du territoire. Si, sur la capitale, nous avons beaucoup de moyens, les choix de la politique gouvernementale impactent néanmoins la logique municipale et prenons garde à cette logique de territorialisation dans laquelle nous nous engouffrons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Madame la Maire, évidemment, je ne suis pas d'accord, en partie, avec ce qui vient d'être dit par ma collègue Danielle SIMONNET, mais cela ne surprendra personne.

La rentrée scolaire et périscolaire des petits et des jeunes Parisiens est chaque année un moment fort, important pour les élèves et leur famille, comme l'a rappelé Jean-Bernard BROS, ainsi que pour la communauté éducative et l'ensemble des femmes et des hommes qui inlassablement agissent pour que l'éducation ne soit pas un vain mot à Paris mais au contraire se réalise dans les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage.

J'adresse d'ailleurs à tous une bonne année scolaire, bien sûr aux 200.000 jeunes accueillis dans nos 790 établissements municipaux, et, au-delà, à la totalité des élèves collégiens et lycéens scolarisés dans la capitale, ainsi qu'aux équipes encadrantes d'enseignement, d'animation, de direction, de gestion, de service, de surveillance dont il convient ici, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, de saluer l'engagement et le dévouement.

Je veux tout particulièrement souligner la qualité de la contribution des personnels de la Ville sous votre autorité, Madame la Maire, et celle de votre adjointe Alexandra CORDEBARD, dont le travail exemplaire à tous égards est salué et apprécié comme il se doit par l'ensemble des acteurs et par les élus de Paris bien au-delà des bancs de notre majorité.

Beaucoup l'ont dit avant moi, de part et d'autre de cet hémicycle du reste et cela mérite d'être souligné, la rentrée scolaire 2016-2017 s'est bien passée malgré évidemment les contraintes nécessaires liées à l'état d'urgence. Je rappellerai d'ailleurs que la veille de la rentrée scolaire la ministre de l'Education et le ministre de l'Intérieur sont venus dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, qui a été tristement touché l'an dernier, comme vous le savez, pour s'assurer évidemment de la sécurisation des écoles et pour conforter les équipes pédagogiques.

Elle s'est bien passée parce que - c'est mon second point - le travail partenarial réalisé sous l'égide de notre collectivité avec les services de l'Académie de Paris, avec la C.A.F. et l'ensemble des partenaires de l'éducation, a permis de renforcer les moyens et d'améliorer les dispositifs.

Enfin, plus que jamais dans le contexte général que nous connaissons et, comme je le rappelais tout à l'heure, en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, l'éducation est un outil des plus précieux, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, dans votre communication, pour la transmission des valeurs de la République et la formation du citoyen de demain.

Si cette rentrée s'est déroulée et se déroule dans de bonnes conditions, ce résultat est le fruit d'un engagement prioritaire de notre collectivité en faveur de l'éducation, qu'il s'agisse des ressources mobilisées à l'échelle parisienne ou de l'action dans les arrondissements.

Vous l'avez dit, chaque année, nous consacrons 850 millions aux dépenses de fonctionnement courant, travaux et personnels, afin d'accueillir les petits et les jeunes Parisiens dans les meilleures conditions au sein des établissements scolaires municipaux, du premier ou du second degré. On n'a pas attendu l'été pour tout faire, l'été

restant bien entendu un moment crucial pour atteindre nos objectifs, répondre aux nouveaux besoins et adapter nos équipements aux évolutions comme aux menaces.

C'est ainsi que, pour deux mois de travaux, le budget d'été 2016 d'entretien et de sécurisation des écoles, collèges et lycées municipaux s'est élevé, comme vous l'avez rappelé, à 40 millions d'euros consacrés à pas moins de 1.171 opérations de rénovation et d'entretien. A titre d'exemple et pour ne citer que certaines opérations d'envergure, je pense au collège Condorcet dans le 8e pour un montant d'1,3 million d'euros. Il en est de même - cela fera plaisir à Mme BARATTI-ELBAZ -, pour le collège Germaine Tillon dans le 12e arrondissement pour 380.000 euros de travaux. Enfin, un petit mot à Rémi FÉRAUD puisque dans le 10e arrondissement, au collège Bernard Palissy, on a créé des pôles scientifiques et on a déplacé le centre de documentation et d'information pour un montant de 363.000 euros.

S'agissant de mon deuxième point, la qualité de la rentrée scolaire et périscolaire parisienne est également le fruit d'un important travail partenarial ayant abouti à la mise en œuvre d'un nouveau projet éducatif territorial, lequel a notamment bénéficié des conclusions de la Mission d'information et d'évaluation périscolaire parisienne qui s'est déroulée dans nos locaux, de novembre à mai dernier.

Un nouveau projet éducatif territorial pour Paris, produit par la Ville, le Rectorat, la Préfecture, la C.A.F. et proposant des parcours éducatifs cohérents de la maternelle au lycée pour la période 2016-2019 est entré en vigueur le 1er septembre dernier après évaluation du premier PEDT initié en 2013.

Ce projet nous engage, mes chers collègues, sur des objectifs fondamentaux que sont la réussite et l'épanouissement personnel, la socialisation, l'autonomisation ainsi que l'égalité des droits, la cohérence éducative entre le scolaire, le péri et l'extrascolaire, et l'association, bien entendu, des parents et le soutien des familles.

Le nouveau PEDT a bénéficié du travail de la Mission d'Information et d'Evaluation de la politique périscolaire parisienne à laquelle j'ai eu grand plaisir à participer aux côtés de Catherine BARATTI-ELBAZ, notre rapporteur, et l'ensemble de nos membres. J'en profite d'ailleurs - cela a été rappelé par Aurélie SOLANS tout à l'heure - pour saluer le travail sérieux qui a été fait au sein de cette Mission. Pour preuve, les 50 préconisations qui ont été votées à l'unanimité des membres de notre Assemblée.

C'est ainsi que les partenaires s'engagent à approfondir la démarche de co-construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école pour chaque jeune Parisien. Ce qui permet, par exemple, aux animateurs et intervenants associatifs de contribuer au parcours citoyen d'éducation artistique, culturelle ou de santé mis en place par l'Education nationale, en s'appuyant sur des dispositifs comme "l'Art pour grandir". C'est aussi dans ce cadre qu'en 2016-2017, 35 résidences artistiques seront mises en œuvre dans nos collèges.

Il est à noter que nous saluons l'arrivée d'un nouveau dispositif de parcours de sensibilisation musicale qui sera déployé à destination de tous les élèves de cours préparatoire qui bénéficieront, sur le temps scolaire, de six heures d'atelier de découverte musicale et de pratique d'un instrument assurées par les enseignants des conservatoires et les professeurs de la Ville de Paris.

De même, les contenus des temps périscolaires seront repensés, notamment sur le temps de la pause méridienne. Au-delà, l'articulation entre les ateliers périscolaires et les ateliers bleus sera renforcée.

De plus, l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap est remarquable et réaffirmée. J'insiste sur ce point : plus de 600 enfants accueillis sur le temps scolaire et périscolaire.

Enfin, Madame la Maire, mon troisième point, que je souhaite aborder pour conclure : une bonne rentrée est aussi affaire de qualité des ressources humaines. Vous l'avez rappelé. J'en veux pour preuves les initiatives que vous prenez en matière périscolaire pour renforcer la formation de nos personnels. Il faut sans doute redire que notre ville assure chaque semaine la participation de 108.200 enfants à 16.200 ateliers éducatifs sur le temps d'accueil périscolaire et 33.400 enfants aux centres de loisirs du mercredi après-midi.

Ainsi, conformément aux préconisations de la M.I.E., dont je parlais tout à l'heure, et pour faire face à la qualité et à la richesse de l'offre périscolaire et extrascolaire parisienne, saluée par la M.I.E. et le PEDT, vous envisagez de créer une école des métiers de l'animation et de mettre en place des formations communes aux professionnels de l'Education nationale et de la Ville de Paris. Au-delà, il faut noter qu'en 2015, la formation des agents de la DASCO a concerné 7.600 femmes et hommes, soit 63 % de l'effectif.

J'ajoute enfin qu'en 2016, sont mis en place des parcours de formation à destination des animateurs et de leurs encadrants, soit 12,5 jours de formation sur 2 ans portant sur 3 axes : le sens et les valeurs éducatives, le

management et la relation avec les usagers et les partenaires. Quant au parcours spécial animateur, il portera cette année sur 9 jours par an pour 600 animateurs.

Tout cela pour vous redire, Madame la Maire, que votre politique scolaire, périscolaire et extrascolaire a le soutien de mon groupe politique et de l'ensemble des élus - j'espère - qui sont pour que l'école de la République soit une valeur sûre et une valeur forte à Paris.

Juste une petite citation d'un illustre homme politique qui disait, pour répondre à ce que disait Emmanuelle BECKER par rapport à l'effort qui a été fait par le Gouvernement depuis six ans en termes de créations de postes, de loi de programmation de l'éducation : "De l'éducation de son peuple dépend le destin d'un pays".

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Philippe DUCLOUX.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Madame la Maire.

Lorsqu'on est étudiant en sciences de l'éducation, on apprend très rapidement que l'on juge un pays en fonction de ce qu'il investit dans l'éducation de sa jeunesse. Cela est évidemment vrai également au niveau local. A cet égard, on peut affirmer que Paris investit beaucoup, et depuis de nombreuses années, pour rattraper les retards accumulés. Les efforts sont incontestables.

Peut-on cependant s'en contenter lorsqu'on voit à quel point l'école publique en général pâtit d'une image moins bonne que l'école privée ? La différence entre les deux est certes moins grande que dans l'imaginaire de nombreux parents, mais il n'en demeure pas moins que l'école publique doit redevenir la référence, l'école que l'on envie, l'école dans laquelle on a envie d'inscrire ses enfants tant ils y sont bien, bien accueillis, dans des locaux agréables et fonctionnels, avec des moyens humains, financiers et matériels à la hauteur, dans laquelle le plaisir d'apprendre les rend heureux de s'y rendre le matin.

Aurélié SOLANS a développé des aspects liés aux inégalités et à la pédagogie, pédagogie dont on sait qu'elle est à la base de tout apprentissage efficace et épanouissant. Je n'y reviendrai pas. J'insisterai donc uniquement sur les moyens.

A cet égard, je dois souligner l'incompréhension de nombreux parents à propos du budget participatif dédié aux écoles. Trop souvent, les projets relèvent de l'entretien courant et les parents comprennent mal pourquoi cela n'est pas pris en charge par le budget normal, le budget participatif devant, selon eux, être réservé à des projets innovants ou spécifiques. Il faut donc sans doute mieux communiquer sur ce point.

Pour nous, écologistes, il faut que l'école bénéficie, au plan local comme au plan national, d'un véritable "plan Marshall" étalé sur plusieurs années et qui garantisse l'accessibilité de toutes et tous à toutes les écoles : une rénovation thermique et patrimoniale, des moyens en matériel pour faire face à la révolution numérique, des livres en quantité dans les bibliothèques, etc. C'est pourquoi nous demandons qu'une première étape soit inscrite au plan local dans le budget 2017, même si nous savons qu'il y a déjà des sommes conséquentes.

En matière de numérique notamment, on constate la difficulté de nombreux enseignants faute d'un accompagnement qualitatif et quantitatif suffisant. A l'heure où le Gouvernement met en place la grande école du numérique, nous devons sans doute prévoir la création de professeurs de la Ville de Paris - P.V.P. numériques - pour accompagner cette révolution. Ceci est très important, surtout dans les R.E.P., quartiers à fort potentiel - on le sait - pourvoyeurs de codeurs-développeurs. Il est indispensable de ne pas attendre qu'ils deviennent adultes et inscrits au chômage pour leur délivrer des formations novatrices, bien au contraire. Apprendre à coder dès l'école sera bientôt aussi indispensable que d'apprendre à lire ou à écrire. Il ne faut pas prendre de retard dans ce domaine.

De même, l'éducation à l'environnement et au développement durable mériterait d'être très largement renforcée. On le sait, on le constate : on ne naît pas "écologiste", on le devient. En la matière, l'école doit jouer un rôle essentiel face au devenir de l'avenir de l'humanité.

Madame la Maire, la Ville fait déjà beaucoup et nous en sommes fiers, mais elle peut faire mieux encore et montrer à quel point elle mise sur la jeunesse, à quel point elle investit dans l'avenir, à quel point elle entend que l'école ne soit plus le lieu de la reproduction des inégalités, mais, au contraire, l'école de la République et de ses valeurs d'égalité.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Madame la Maire, mes chers collègues, mon intervention dans ce débat se concentrera sur la question de la mixité sociale et du poids de l'enseignement privé dans ce problème. Cette rentrée aura été marquée par un débat vif sur le sujet initié par la tribune de Thomas PIKETTY dans le journal "Le Monde". Les travaux de Julien GRENET le démontrent, en effet, depuis de nombreuses années, la ségrégation scolaire à l'œuvre à Paris est forte, trop forte. Et les établissements privés portent une lourde part de responsabilité dans la production de cette ségrégation.

Evidemment, personne ne nous dira, du moins officiellement : "Je ne veux pas que mon enfant se mélange aux pauvres". Mais la vie n'est pas un long fleuve tranquille, la famille GROSEILLE et la famille LE QUESNOY ont toujours très peu de chances de voir leurs enfants partager les mêmes bancs d'école. La ségrégation sociale et scolaire est inacceptable à plusieurs titres. Je n'en prendrai que deux.

Premier point, la ségrégation scolaire porte en germe une société fracturée, faite de classes sociales qui se croisent sans se connaître. Soyons honnêtes : cette ségrégation participe de la construction d'une société toujours moins fraternelle. Certains prétendent porter dans leur cœur la devise de notre République : "Liberté, égalité, fraternité". Mais ne nous payons pas de mots quand les actions visent en fait au déterminisme : inégalité et égoïsme. L'école que nous construisons aujourd'hui est le terreau de la société de demain. Sa mixité est essentielle pour une société tolérante et juste.

Par ailleurs - et c'est mon deuxième point -, la mixité sociale à l'école est certainement une mesure de justice sociale. Comment comprendre, en effet, que les établissements privés sous contrat bénéficient de l'aide de la collectivité quand il s'agit de payer leurs professeurs, mais échappent au devoir de la collectivité quand il s'agit d'accueillir tous les enfants ? Nous sommes donc très inquiets sur Paris. Tout d'abord, par le fait que les établissements privés sont tous classés - j'insiste - parmi les mauvais élèves de la mixité sociale. Ensuite, par le fait que le nombre d'élèves scolarisés dans le privé ne cesse d'augmenter à Paris pour atteindre cette année plus de 40 %. C'est plus qu'alarmant. Alors que faire ?

Nous devons, bien sûr, agir pour rendre plus attractifs les établissements publics, mais ce combat est perdu d'avance si nous laissons prospérer, par ailleurs, la concurrence faussée avec les établissements de l'entre soi.

Il nous semble donc important, aujourd'hui, de lutter pour réduire la part du privé sur Paris. Nous proposons plusieurs mesures. Tout d'abord, créer un observatoire des inégalités sociales sur Paris. Cet outil nous permettrait d'avoir les données nécessaires et objectives, et d'énoncer des préconisations pour lutter contre ce fléau.

Nous nous réjouissons que l'Exécutif valide cette demande dans son vœu, et nous reviendrons bientôt dans ce Conseil avec des propositions concrètes pour sa création et sa mise en pratique rapide.

Par ailleurs, le Rectorat va proposer des mesures afin de favoriser la mixité sociale dans les collèges. Il nous semble important que ces mesures concernent tous les établissements, publics comme privés. Pour ce faire, nous demandons à ce que les établissements qui ne respectent pas les règles de mixité sociale soient placés hors contrat.

En effet, si la collectivité finance des établissements, elle doit être légitime à imposer des règles. Nous demandons que la Ville agisse auprès de l'Etat pour faire respecter ces règles de mixité.

Soyons clairs, la société que nous léguons à nos enfants a bien besoin d'une école publique, condition peut-être pas suffisante mais certainement nécessaire au vivre-ensemble.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe les Républicains.

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, je voudrais axer mon propos sur la sécurité étant entendu que, sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, la restauration scolaire, j'adhère en tout point à ce que mon collègue, maire du 6e arrondissement, a dit.

Après les événements dramatiques qui ont une nouvelle fois endeuillé la France cet été, il est de notre responsabilité collective d'assurer un niveau de sécurité maximale pour nos écoles car, comme l'a rappelé la Ministre de l'Education nationale, la menace, je la cite, "reste exceptionnelle".

La découverte dans mon arrondissement, il y a 15 jours, d'une voiture contenant des bonbonnes de gaz, à 2 pas de Notre-Dame et du quartier touristique de la Huchette, constitue, hélas, une alerte à prendre très au sérieux.

L'école, lieu de la transmission et des savoirs mais aussi lieu de l'expérimentation concrète de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, est bien évidemment, hélas, en première ligne dans ce contexte.

Chacun attend donc que la Ville apporte des réponses appropriées et adaptées en évitant le double écueil du déni de réalité et de la psychose. Et à Paris, je ne suis pas certaine que nous ayons tout à fait atteint ce juste équilibre.

Parmi les préoccupations plus fortes des parents et de la communauté éducative, figure la sécurisation des espaces vulnérables, que sont en particulier les accès isolés, les façades exposées ou encore les salles de classe en rez-de-chaussée. Des travaux ont été entrepris, ces derniers mois, dans les écoles parisiennes pour renforcer la sécurité, et je salue l'investissement de la Ville à nos côtés, sur ce point.

Mais l'indispensable contrôle à l'entrée des établissements et la surveillance renforcée aux abords touchent aujourd'hui leurs cruelles limites en l'absence de renforcement des moyens policiers. A titre d'exemple, entre les mutations du début de l'été et la sortie de la prochaine promotion de l'école des gardiens de la paix, nous aurons subi une perte d'une trentaine de policiers sur le commissariat des 5e et 6e arrondissements. Cette situation est préoccupante si l'on tient compte de la rentrée universitaire qui concerne, dans mon seul arrondissement, près de 80.000 étudiants.

Dans un tel contexte, le renforcement de la vidéo-protection aux abords des établissements est une impérieuse nécessité.

Il faut enfin que l'Exécutif parisien lève le tabou sur ce dossier, et cesse d'autoriser l'installation de caméras au compte-gouttes, seulement 4 supplémentaires dans mon arrondissement pour le 5e Plan que vous avez soumis au Conseil de Paris. J'ai déposé, Madame la Maire, plusieurs vœux relayés, je vous assure, par la communauté éducative et les parents d'élèves, notamment pour demander l'implantation de caméras de vidéo-protection à proximité de la cité scolaire Henri IV. Je souhaite que vous preniez enfin vos responsabilités sur ce sujet.

J'ajoute que le Ministre de l'Education nationale a annoncé que le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, qui est doté de 70 millions d'euros, était abondé de 50 millions d'euros, précisément pour aider les communes à renforcer la sécurité des établissements scolaires, et je ne crois pas vous avoir entendu solliciter la moindre aide alors que Paris souffre d'un déficit cruel en la matière, comparée aux grandes capitales européennes.

Entre déni et psychose, nous devons développer une nouvelle culture de la sécurité. Cette culture ne peut rester cantonnée aux contrôles accrus à l'entrée des écoles et aux exercices de sécurité organisés en milieu scolaire, elle doit également se traduire pour la Ville par des formations adaptées pour tous les agents qui interviennent dans le cadre scolaire et périscolaire. Pouvez-vous nous assurer que tous les personnels ont reçu ou recevront, dans les meilleurs délais, une formation à la hauteur de la menace terroriste ?

Concernant plus spécifiquement la surveillance des points écoles, pouvez-vous vous engager à faire évoluer les missions des agents vacataires afin de permettre une surveillance et une sécurisation accrues à proximité des écoles ? Il ne s'agit évidemment pas de confier aux vacataires des missions de sécurité, mais bien de les faire participer à cette exigence partagée autour de l'école. C'est le sens du vœu que j'ai déposé à ce sujet.

Comment expliquer, par ailleurs, que près d'un mois après la rentrée scolaire, la surveillance de dizaines de points écoles ne soit pas encore assurée. Par exemple, depuis que vous avez repris à votre charge les points écoles précédemment tenus par la Préfecture de police, deux des points écoles dans le 5e ne sont pas assurés.

Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots.

Enfin, j'ai déposé un vœu, parce qu'évidemment c'est la devise républicaine que nous défendons partout dans les écoles, pour que la Ville entreprenne une campagne pour les installer au frontispice de toutes nos écoles.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés. Il n'est pas là. La parole est donc à Mme Delphine BÜRKLI, pour le groupe les Républicains.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

On a le sentiment, Madame la Maire, en cette nouvelle rentrée que toutes les forces ont été mises en 2013 dans la bataille contre la montre pour dérouler, tant bien que mal, en temps et en heure, la réforme des rythmes scolaires mais que, depuis, vous vous cherchez en quelque sorte. Autrement dit, en lisant votre communication 2016, j'ai eu l'impression de lire celle de l'année dernière et de l'année d'avant.

Dans un contexte si particulier qui a changé, on ne peut plus se contenter de ronronner, de répéter un modèle qui semblait fonctionner. La menace terroriste, devenue permanente, nous pousse à nous dépasser et à ne surtout rien considérer comme acquis.

Lorsque je vous dis, depuis un an, qu'il y a un problème de sécurité dans un des établissements du 9e arrondissement, le centre Valeyre, qui accueille, sur un même site, aux entrées et sorties totalement imbriquées les unes aux autres, une bibliothèque, un T.E.P., un gymnase, une piscine, un centre d'animation et une école maternelle, je ne le fais pas pour m'amuser à se faire peur, mais bien parce que ce site, qui a été pensé à une certaine époque de notre société, n'est plus adapté à celle que nous vivons.

Vos services ne peuvent pas se constater de me répondre "des sites comme celui-ci, il y en a d'autres à Paris". Aujourd'hui, un plan de sécurisation du centre Valeyre est en train d'être finalisé, à l'issue de 10 mois de réunions sur place, mais que d'énergie il a fallu déployer pour en arriver là et mettre autour d'une même table les différents services concernés.

Quand j'entends dire aussi, depuis plusieurs mois sur le terrain par les services de la C.A.S.P.E., qu'un plan P.P.M.S. Intrusion est en cours de rédaction, mais que je ne vois toujours rien venir, là encore, non seulement je m'inquiète, mais je ne comprends pas cette torpeur qui semble vous envelopper sur ce sujet.

L'innovation, dans cette communication sur la rentrée scolaire, vous la placez dans des projets, comme la réforme de la restauration scolaire, sujet évacué en 10 lignes. Je pense que le sujet mérite un peu plus qu'un paragraphe sur 9 pages.

Il est indispensable de se fixer des objectifs toujours plus ambitieux quand c'est la santé des jeunes Parisiens qui est en jeu.

La réactivité des caisses des écoles au quotidien tient au fait de la maîtrise totale par elles de la gestion du personnel de production, de la conception des menus et de l'achat des matières premières. Ajouter un échelon supplémentaire ou unifier les pratiques reviendrait à mettre à mal le process.

C'est la raison pour laquelle je continue de penser, avec mes collègues, que ce dont les caisses des écoles parisiennes ont besoin, ce n'est pas d'un établissement public mais d'un bureau central de restauration scolaire qui tienne la route et qui soit centre de ressources dont l'expertise serait un progrès pour tous, sur la déprécarisation des personnels comme sur la bonne gestion des commandes.

En tant que présidente de la caisse des écoles du 9e, mon objectif est de "ré-enchanter" la cantine comme lieu où l'on se nourrit certes, mais également de sociabilité par la commensalité. Je vous invite à prendre ainsi connaissance de l'étude menée en ce sens, cette année, par deux chercheuses du C.N.R.S. dans deux cantines du 9e, dont les préconisations de bon sens sont en cours d'application par les équipes formidables de la caisse des écoles de mon arrondissement.

Des idées pour innover, adapter notre école au XXIe siècle, il n'en manque pas. J'ai recensé pas moins de 70 projets soumis actuellement au vote des Parisiens dans le cadre du budget participatif ayant trait à la vie scolaire, dont rien qu'une vingtaine propose d'équiper les écoles en tableaux numériques interactifs. Le message est fort, on ne peut pas nier cette évolution et, au-delà de la seule période de vote du budget participatif, il nous invite à financer ces nouveaux outils pour nos écoles, tout en s'interrogeant sur leur utilisation, notamment sur le temps périscolaire.

Plus que la qualité des outils, c'est la qualité de l'éducation numérique qui est aujourd'hui en jeu. La question ne se pose pas en termes d'efficacité, mais de réalité. L'école ne peut pas occulter ce qui fait notre quotidien.

Bien sûr, l'école ne doit pas devenir un "cirque numérique". L'idée n'est pas de laisser en continu un élève devant un écran, mais d'utiliser le numérique comme un outil au service de la relation entre l'élève et l'enseignant de manière ciblée et limitée. C'est aussi le rôle de l'école d'apprendre aux enfants les limites de l'outil numérique qui appartient inexorablement à leur quotidien.

Je précise que les 50 autres projets concernant l'école, soumis au budget participatif, concernent des travaux, non pas des travaux somptuaires, mais des travaux usuels de la rénovation d'une cour, de salles de classe, à la mise en place de toilettes, en passant par l'insonorisation de réfectoires, des travaux d'entretien de nos écoles qui sont

une des prérogatives premières d'une municipalité, des projets de travaux qui, alors qu'ils devraient relever de la politique courante de la Ville, sont mis en compétition les uns avec les autres.

Pour garantir les meilleures conditions d'enseignement, il faut accentuer les efforts déjà conséquents alloués à l'entretien des équipements. Chaque maire d'arrondissement ici présent, qu'il soit à gauche ou à droite de cet hémicycle, pourra témoigner de l'étroitesse de l'enveloppe allouée par la Ville de Paris dans le cadre des I.I.L. pour mener ces travaux face à l'immensité du patrimoine scolaire parisien.

Un autre paragraphe a retenu toute mon attention, ce sont les quelques lignes sur l'accueil des enfants porteurs de handicap. J'espère pouvoir compter sur les bonnes relations de travail que vous entretenez avec le Rectorat, ainsi que vous l'indiquez, pour que puisse voir le jour la classe de maternelle thérapeutique pour les enfants ayant des troubles du spectre autistique, que je vous ai proposée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons la structure encadrante, les locaux, il ne manque plus que l'accord du Rectorat.

Il ressort, en effet, de différentes études que les enfants autistes sont particulièrement concernés par la non-scolarisation et la difficulté pour leurs parents à trouver des structures adaptées. Le Conseil de l'Europe accuse régulièrement la France de ne pas respecter le droit des enfants autistes à être scolarisés dans des établissements ordinaires. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité d'ouvrir cette classe dans une école ordinaire du 9<sup>e</sup> arrondissement, ne passons pas à côté.

Je terminerai en disant deux mots sur le PEDT, pour constater - Madame la Maire, il faut dire les choses - une fuite croissante des élèves soit du public vers le privé, soit de Paris vers la banlieue ou la province ; et la réforme des rythmes scolaires, notamment en maternelle, n'y est pas étrangère. Nous le regrettons fortement, mais c'est en se posant les bonnes questions que les familles retrouveront le chemin de l'école publique.

Les bonnes questions ont été posées par les membres de la M.I.E. sur le périscolaire, présidée par Jean-Baptiste MENGUY et à laquelle a activement participé notre conseillère de Paris du 9<sup>e</sup> arrondissement, Gypsie BLOCH. Cette M.I.E. a adopté un certain nombre de préconisations pour simplifier cette offre et surtout la recentrer sur l'objectif premier : celui de favoriser les apprentissages, et c'est une bonne chose.

Un regret cependant, Madame la Maire, le refus total, votre refus de réviser la répartition des horaires et des temps scolaires et périscolaires pour les élèves des écoles maternelles. J'aimerais qu'au sujet des petites et moyennes sections de maternelle, Madame, vous fassiez un peu plus preuve de pragmatisme en oubliant tout dogmatisme. Paris, me direz-vous, est fortement tributaire de l'Education nationale et on ne peut pas dire, en effet, que sur ce point, le quinquennat qui s'achève vous ait beaucoup aidée.

Comment faire en sorte qu'à la sortie du primaire tous les élèves maîtrisent les apprentissages fondamentaux ? C'est pour moi la seule question qui vaille. C'est une question dont on devrait tous se saisir comme responsables, comme élus parisiens et quelles que soient nos sensibilités politiques. Nous le devons à tous les petits Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Nicolas NORDMAN, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Nicolas NORDMAN.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

L'éducation au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves, l'éducation comme moyen pour les conduire vers l'autonomie, pour faire des petits Parisiens des citoyens éclairés de notre République est une priorité de l'action de notre Municipalité, de votre Municipalité, Madame la Maire.

C'est pourquoi je veux souligner, pour commencer et pour m'en féliciter, les bonnes conditions dans lesquelles cette année 2016, une nouvelle fois, a été préparée et les bonnes conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée scolaire.

Je ne vais pas tout spécialement parler de mon arrondissement, mais comme élu chargé des affaires scolaires et périscolaires dans le 19<sup>e</sup> arrondissement qui ne compte pas moins de 75 écoles et 13 collèges - je souhaite d'ailleurs souligner l'ouverture en cette rentrée scolaire de l'école du boulevard MacDonald -, après avoir arpenté un certain nombre de ces écoles durant cette rentrée, je souhaite confirmer que nous avons eu une bonne rentrée 2016.

Je souhaite d'ailleurs remercier l'ensemble des personnes, personnels de la Ville, personnels de l'Education nationale, mais aussi les parents qui ont concouru à la bonne réussite de cette rentrée. Je souhaite aussi particulièrement remercier Mme la Maire Alexandra CORDEBARD que nous trouvons toujours à nos côtés et que nous avons trouvée, comme chaque fois, en cette rentrée 2016.

Je reviens à l'échelle parisienne pour vous dire tout d'abord que nous avons eu raison de nous mobiliser comme nous le faisons chaque année au moment de l'élaboration de la carte scolaire par l'Académie de Paris pour le maintien à Paris du nombre d'enseignants malgré la baisse du nombre d'élèves. Ce maintien du nombre d'enseignants, qui permet de donner à nos élèves de meilleures conditions d'encadrement, participe incontestablement de la réussite de cette rentrée.

Je souhaite souligner également - et c'est une bonne nouvelle qui a déjà été soulignée aujourd'hui - l'effort consenti par l'Académie concernant les brigades de remplacement, plus 30 postes pour cette nouvelle année, nous nous sommes beaucoup mobilisés sur ce point avec nos collègues chargés des affaires scolaires, vous-même, Madame la Maire, Alexandra CORDEBARD, pour obtenir ce renfort très attendu, tant nous savons que remplacer un professeur absent dans des délais les plus brefs est un impératif pour la qualité des apprentissages.

Nous nous félicitons également de l'annonce du Rectorat de limiter les départs des enseignants en formation durant les périodes les plus tendues, notamment les périodes hivernales, ceci encore pour accélérer les remplacements des enseignants absents.

Je souhaite aussi souligner la poursuite du déploiement sur Paris de dispositifs pédagogiques innovants : plus de maîtres que de classes, plus 15 postes sur Paris, l'ouverture en maternelle de très petites sections - nous avons pu en bénéficier dans le 19e arrondissement - pour permettre l'accueil des enfants de moins de trois ans.

Ces deux dispositifs pédagogiques, qui reposent sur la très forte mobilisation et le volontariat des équipes enseignantes, sont des dispositifs particulièrement nécessaires dans les quartiers populaires de la Capitale. Ils permettent à la fois de renforcer les équipes dans les écoles, de permettre les travaux en petits groupes, mais aussi d'avoir parfois plusieurs enseignants dans une même classe et concernant les T.P.S., de pouvoir assurer des enseignements à des enfants de moins de trois ans, ce qui est particulièrement nécessaire pour les enfants de familles défavorisées ou qui maîtrisent mal la langue française.

Cette rentrée est aussi une réussite compte tenu de l'engagement important de la Ville de Paris pour cette rentrée. Je ne m'attarderai que sur un point déjà évoqué, mais je souhaite insister particulièrement notamment sur les mesures prises, dans le contexte malheureux de lutte contre le terrorisme, en matière de prévention et de sécurité.

Ces initiatives permettent de rassurer les familles et les équipes enseignantes et cela contribue incontestablement au bon climat de cette rentrée scolaire. L'Etat bien sûr dont c'est la prérogative principale doit assurer la sécurité et cela a d'ailleurs été le cas notamment autour des écoles. Toutefois, l'engagement de la Municipalité de ce point de vue est aussi très important et nécessaire, notamment par les mesures complémentaires qui ont été prises de sécurisation des bâtiments scolaires.

Ce sont, en effet, pas moins de 550 opérations de sécurisation qui ont été réalisées pour un budget total de 11 millions d'euros dans les écoles et dans les établissements accueillant les enfants. C'était une demande forte à laquelle nous répondons.

Ainsi, un certain nombre d'équipements ont été équipés de visiophones, d'alarmes anti-intrusion, de rehaussement de clôtures, de pose de film opacifiant ou encore de remplacement de portes d'accès. D'autres opérations plus lourdes sont, bien entendu, aussi prévues pour poursuivre dans ce sens.

Je ne serai pas beaucoup plus long, je pourrais développer sur de nombreux aspects ce qui explique que nous ayons eu une rentrée réussie. En tout cas, cette rentrée témoigne une nouvelle fois de l'engagement de l'équipe municipale pour l'éducation. En effet, la réussite des élèves est une priorité, la réussite de cette rentrée scolaire en témoigne une nouvelle fois.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur NORDMAN.

Madame BOUGERET, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Il vous reste 4,25 minutes pour deux orateurs, cela ira ? Largement.

**Mme Alix BOUGERET.** - Merci, Madame la Maire.

La rentrée scolaire est pour nous tous l'occasion de parler de l'école, de ce que l'on attend de l'école, de ce que les pouvoirs publics peuvent apporter à l'école et de son rôle dans l'éducation ou plutôt l'instruction de nos enfants.

Preuve s'il en était besoin de l'intérêt du sujet, les nombreuses interventions de mes collègues sur lesquelles je ne reviendrai pas en détail. Chaque sujet mériterait un débat spécifique, tant il impacte en soi la vie quotidienne des écoles et de la communauté scolaire.

Beaucoup de sujets donc dans votre communication qui, "in fine", donnent l'impression d'une communication fourre-tout qui au final, mais je ne peux imaginer que cela soit volontaire, élude la vraie question : quelle école voulons-nous pour nos enfants ?

Bien sûr, une école plus sûre. Les nombreux vœux déposés par mon groupe en ce sens le démontrent, notamment celui à l'initiative de Brigitte KUSTER vous invitant à déployer davantage de caméras de vidéo-surveillance à proximité des établissements scolaires.

Il est surréaliste qu'il ait fallu un vœu de l'opposition pour que vous preniez la mesure d'urgence en déposant une fois encore, un vœu de l'Exécutif. Idem pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance, qu'attendiez-vous pour vous inscrire dans ce processus ?

La sécurisation des bâtiments est une priorité, la formation des personnels aussi, et votre auto satisfecit sur le sujet est déconcertant, tant les attentes sont grandes, les craintes légitimes et la lenteur de l'action municipale parfois regrettable.

Bien sûr, nous souhaitons une offre périscolaire plus ambitieuse, moins morcelée, et à ce titre je veux saluer l'initiative de mon groupe d'avoir porté une M.I.E. présidée par Jean-Baptiste MENGUY sur le périscolaire dont les travaux ont largement inspiré le PEDT.

Nous souhaitons une restauration scolaire de qualité, or l'usine à gaz que vous essayez de monter dans la douleur va à l'encontre, vous le savez, des objectifs de réactivité et de proximité dont seules les caisses des écoles sont capables.

Je ne reviendrai pas sur les budgets participatifs des écoles, sur les TAP, l'autosatisfaction sur les nouveaux rythmes scolaires, la participation des enfants à la candidature des JO, et les inscriptions aux centres de loisirs.

Et l'école dans tout cela ? Comment ne pas s'inquiéter de l'effritement continu de l'enseignement scolaire ? Comment ne pas dénoncer la désastreuse réforme du collège dont l'objectif n'est autre que de niveler par le bas un maximum d'adolescents ? Comment ne pas regretter que tant d'enfants entrent au collège sans maîtriser le français et je crains d'ailleurs qu'un dialogue de gestion n'y change pas grand-chose.

Vous me répondez que cela relève du Gouvernement, de la ministre de l'Éducation nationale, que vous n'êtes pas responsables des programmes. C'est faux. Vous participez pleinement à ce mouvement désastreux, vous l'amplifiez même en morcelant le temps scolaire, en détournant les enfants de l'apprentissage des fondamentaux, en multipliant les opérations paillettes pour mieux cacher l'essentiel : l'école va mal et cette rentrée devrait être pour vous l'occasion de dresser un bilan objectif de la situation plutôt que d'embrouiller les Parisiens dans une communication fourre-tout, un catalogue à la Prévert décrivant une école qui ne remplit plus son rôle.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. MENGUY, qui a 1,45 minute.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Merci, Madame la Maire, mais les collègues de mon groupe ayant tout dit, je vais dire le reste. Je voudrais juste aborder un ou deux points concernant la MIE, qui est largement évoquée sur tous les bancs de cette Assemblée. D'ailleurs, Monsieur DUCLOUX, vous avez cité l'excellent travail du rapporteur Mme BARATTI-ELBAZ, je tiens à saluer aussi votre participation toute aussi importante aux travaux que j'ai eu l'honneur de présider.

Dans cette communication, vous semblez vous féliciter que la M.I.E. ait salué l'intérêt pédagogique des ateliers périscolaires proposés par la Ville de Paris. Autant je suis d'accord avec certaines citations du rapport que vous reprenez dans cette communication, mais à aucun moment la M.I.E. ne s'est félicitée de l'intérêt pédagogique des ateliers périscolaires à Paris, loin s'en faut puisque aucune cohérence ne semble se dégager de la politique périscolaire parisienne.

Nous l'avons déjà dit, trop de périscolaire tue le périscolaire, et tue l'intérêt d'une politique périscolaire pour les enfants. La politique périscolaire à Paris doit être rationalisée, simplifiée pour avoir une meilleure offre et mieux contrôler les adultes qui interviennent devant les enfants. Dans cette communication, à aucun moment Madame la Maire ne revient sur les préconisations de la mission en la matière et c'est bien dommage.

Je prendrai un exemple, le temps de rencontre que vous appelez de vos vœux dans cette communication, que ne l'avez-vous déjà fait ? Que de temps perdu pour que tous les acteurs qui interviennent au sein de l'école puissent trouver un moment pour se parler.

C'est d'autant plus vrai dans le contexte de terrorisme qui nous menace, et d'ailleurs nous n'avons jamais eu de réponse sur la question que vous aviez vous-même soulevée il y a un an et demi, Madame la Maire : la possibilité de savoir si des adultes dépendants de la Ville sont l'objet d'une fiche S.

Je n'ai pas le temps de revenir sur la réforme des cantines, c'est une mauvaise réforme, et même si cela vous fait bâiller Madame la Maire, elle n'est absolument pas pertinente en l'état, et les moyens humains et financiers de la Ville devraient être mieux utilisés plutôt que de se lancer dans une nouvelle aventure qui se retournera contre vous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Avec 2,6 minutes, j'ai fait preuve d'un laxisme à l'égard de votre groupe, qui me sera reproché par les autres groupes.

Je vous remercie pour ce débat, vous étiez le dernier orateur.

Je vais donner la parole à Mme Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci mes chers collègues.

Avant de répondre aux remarques et observations formulées par certains de nos collègues, je voudrais revenir à mon tour sur quelques points saillants de cette rentrée scolaire. Tout d'abord, Madame la Maire, vous l'avez rappelé, la rentrée scolaire à Paris s'est globalement déroulée dans un climat particulièrement serein cette année et je voulais le souligner de nouveau.

Je rappelle aux uns et aux autres que le taux d'encadrement des élèves à Paris s'est encore amélioré cette année et que ce résultat positif pour nos écoles, pour les enfants de Paris, est le fruit d'un travail collectif.

Je tiens d'abord à souligner la mobilisation sans comparaison des agents de la DASCO, de la DPA d'ailleurs également, et en particulier des SLA pour la campagne de travaux d'été particulièrement intensive qu'ils ont menée dans des conditions difficiles, parce que naturellement l'ensemble des travaux de sécurisation supplémentaires que nous avons dû mener cet été était considérable. Nous leur sommes très redevables.

Le résultat de cette rentrée, c'est aussi le fruit du dialogue que nous avons eu tout au long de l'année avec l'Académie de Paris. Le maintien du nombre de postes a créé des opportunités pour renforcer les dispositifs de refondation de l'école. Vous l'avez dit les uns et les autres, et c'est une bonne chose, même si le rattrapage de la scolarisation des moins de 3 ans est encore à faire. Mais nous avons fait des progrès dans ce domaine et je m'en satisfais donc, pour cette année.

Merci à mes collègues et notamment merci aux maires d'arrondissement, qui par leur mobilisation, il faut bien le dire, ont permis d'aboutir à cette situation.

Mes chers collègues, je voudrais vous le dire, cette rentrée est l'occasion de mesurer les effets d'une politique qui défend, d'une part, la nécessité que des enseignants soient présents en nombre suffisant devant les enfants, et d'autre part, qu'un effort particulier soit porté aux élèves dans les quartiers populaires.

Dans ce domaine, tout de même, il y a des comparaisons que nous pouvons faire. Je vous rappelle le nombre considérable, 80.000 si ma mémoire est bonne, d'enseignants qui ont disparu sous la mandature législative précédente. Vous conviendrez que cela n'est pas exactement la même chose que de prôner sans cesse la réduction massive des effectifs de fonctionnaires, des effectifs d'enseignants en particulier, au motif que l'éducation serait toujours trop chère, mais pas à Paris bien entendu.

Je tiens enfin à remercier particulièrement les agents de la DASCO, en particulier les gardiens mobilisés toute l'année pour assurer la sécurité des biens et surtout des personnes et des enfants. Je tiens à remercier les agents d'entretien pour leur dévouement, ou encore les animateurs qui ont permis que cette première campagne de préinscription obligatoire dans les centres de loisirs se déroule bien et nous veillerons à être attentifs à ce que les parents qui n'ont pas encore correctement eu l'information la reçoive. Mais presque tous l'ont eue, je pense.

Mes chers collègues, nous entrons dans la quatrième année de la refondation de l'école, et désormais les temps d'activités périscolaires des mardis et vendredis font partie du paysage éducatif parisien.

Sans y revenir trop longtemps, Madame la Maire, vous en avez parlé beaucoup, le projet éducatif territorial de Paris peut se résumer peut-être en trois mots : co-éducation, complémentarité éducative et enfin cohérence.

C'est autour de ces trois notions, et grâce aux contributions de nombre de nos collègues de l'Exécutif et également de la M.I.E., je veux le dire, que le PEDT pourra devenir un outil concret, qui se déclinera pendant les trois années à venir. C'est une feuille de route.

Le PEDT, s'il affirme des valeurs qui guident notre action éducative, propose des outils très concrets pour que ces valeurs s'incarnent au quotidien. Deux exemples : vous parlez de démocratie, on peut dire combien elle est désirable, mais le budget participatif des écoles et des collèges, qui ne met absolument pas les écoles en concurrence entre elles mais plutôt propose à chacune d'y participer, a été une grande réussite et une grande chance pour donner l'occasion aux élèves de s'emparer de la chose démocratique.

Enfin, un petit mot - c'est plus anecdotique mais tout à fait significatif de ce que nous faisons -, certaines "classes à Paris" désormais sont à destination des écoles et impliquent à la fois le scolaire et le périscolaire. C'est concret et cela fait travailler les équipes ensemble.

Donner concrètement - pardon de répéter ce mot mais je le trouve important -, là encore les clefs de la réussite scolaire à tous les jeunes Parisiens, c'est évidemment le faire particulièrement pour ceux qui sont les plus en retard, les plus défavorisés, qui en ont le plus besoin. Cela nécessite de renforcer un certain nombre de dispositifs, vous avez été plusieurs à le dire.

En effet, Paris s'engage pour la mixité. Vous l'avez vu, vous avez lu un certain nombre de choses dans la presse. Nous nous engagerons dans un observatoire des inégalités pour suivre les progrès que nous ferons à Paris, et une grande concertation sur la mixité va démarrer dans quelques jours.

Mes chers collègues, un petit mot. La vocation de l'école est d'accueillir les enfants, tous les enfants. Madame la Maire, vous avez rappelé récemment que l'inaction, l'indifférence ne pouvait constituer une réponse digne à la crise des réfugiés, à laquelle est confrontée l'ensemble de l'Europe, notre pays et bien sûr Paris. Face aux peurs, vous avez rappelé les valeurs de Paris. Dans cet esprit, comme je l'avais fait l'année dernière, je tiens à redire que les écoles et les collèges de Paris accueillent et continueront d'accueillir les enfants de réfugiés qui séjournent dans notre ville.

Je remercie d'ailleurs les directeurs d'écoles, les principaux de collège, les enseignants pour leur engagement dans ce domaine et aussi ceux des maires d'arrondissement, pas tous hélas, qui s'engagent eux aussi.

Mes chers collègues, vous m'avez interpellé ainsi que Colombe BROSEL et je vais répondre pour elle car elle a dû s'absenter un moment. Vous m'avez interpellée sur la sécurisation des écoles. C'est naturellement notre première préoccupation ; elle mobilise, je l'ai dit, les services de la Ville. Nous vous avons rappelé les nombreux travaux qui ont été effectués, d'autres qui sont encore à venir, et, sur cette question, l'Exécutif parisien exerce pleinement ses responsabilités. C'est pourquoi l'essentiel des travaux menés cet été a concerné le renforcement de la sécurité des écoles, celles qui en avaient besoin et les travaux qui avaient été fléchés, notamment et surtout par vous, les maires d'arrondissement.

Dire aujourd'hui, comme je l'ai lu ici ou là, que 200 écoles n'auraient bénéficié d'aucune intervention, c'est de la polémique stérile. Vous le savez, nous avons commencé ces travaux dès janvier 2015. Certains ont été effectués d'ailleurs par vous, vous devriez le savoir et le comptabiliser, certains ont été réalisés cet été et d'autres, moins prioritaires, sont à venir.

Je voudrais m'éloigner de ces polémiques un peu pathétiques. L'Exécutif parisien sera aux côtés de tous les maires d'arrondissement en lien avec les services de l'Etat pour mettre en œuvre toutes les réponses appropriées, y compris nouvelles, selon les préconisations qui seraient émises par les autorités.

Je vous rappelle par ailleurs que la sécurité est peut-être et surtout une question de réponse humaine. Dans nos écoles, je vous le rappelle, nous avons des gardiens, nous les avons formés ainsi que l'ensemble des personnels, nous participons à des réunions communes avec l'Education nationale, nous nous sommes organisés pour que ce qui est rassurant, ce qui compte, la présence humaine dans les écoles soit un vrai bouclier de protection pour nos enfants.

L'ensemble des polémiques que vous pouvez lancer sur ce sujet n'est pas à la hauteur des enjeux.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Madame CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Bien sûr.

Alors un mot sur la restauration scolaire. Que vous dire de plus sinon que vous êtes également à ce sujet dans la caricature ? Plutôt que ces grandes tirades de Mmes BÜRKL et BERTHOUT, peut-être serait-il plus utile à notre

Conseil de savoir pourquoi vos caisses des écoles disposent respectivement de plus de 1 million, 1,5 million d'euros en excédent et ce que vous comptez en faire. Voilà ce qui nous instruirait sur votre politique.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame CORDEBARD, je vais vous demander à chaque fois votre avis. D'accord ?

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - D'accord.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie beaucoup pour ces réponses et nous allons maintenant procéder au vote des vœux rattachés au projet de délibération DASCO 148.

En réponse aux vœux n<sup>os</sup> 7 et 8, l'Exécutif a déposé un vœu n° 8 bis. Le vœu n° 7 du groupe Ecologiste de Paris de Paris est-il maintenu ? Il est retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 8 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 8 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 255).

Concernant le vœu n° 9 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 256).

Je vois que Jean-Bernard BROS a eu peur mais voilà, je pose la question à l'Exécutif.

Concernant le vœu n° 10 déposé par le groupe les Républicains. Votre avis, Madame CORDEBARD ?

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Retrait, sinon défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Est-il retiré ?

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Non.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse aux vœux n<sup>os</sup> 11, 12, 13, 14 et 15, l'Exécutif a déposé le vœu n° 15 bis.

Le vœu n° 11 du groupe les Républicains est-il maintenu ? Oui.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n°12 des Républicains est-il maintenu ? Oui.

Avis de l'Exécutif ?

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 13 du groupe les Républicains est-il maintenu ? Oui.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 14 du groupe les Républicains est-il maintenu ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 15 des groupes UDI-MODEM et les Républicains est-il maintenu ? Oui.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI-MODEM et les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 15 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 257).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16, déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 258).

Nous allons maintenant procéder au vote des autres projets de délibération rattachés à ce débat ainsi qu'au vœu n° 17 déposé par le groupe les Républicains sur le projet de délibération DASCO 143.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, DASCO 30).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 31).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 32).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 103).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 106).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 107).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 137).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 139).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 140).

Concernant le vœu n° 17 déposé par le groupe les Républicains sur le projet de délibération DASCO 143.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 143).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 145.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 145).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 48 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 48 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 50 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 50 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 51 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 51 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 53 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 53 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 54 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 54 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 56 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 56 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 57 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 57 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 59 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 59 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 59).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 66).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 69).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 77).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 81).

Nous allons maintenant procéder au vote des projets de délibération concernant les caisses des écoles des vingt arrondissements de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 117, pour le 1er arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 117).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 118, pour le 2e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 118).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 119, pour le 3e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 119).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 120, pour le 4e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 120).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 121, pour le 5e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 121).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 122, pour le 6e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 122).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 123, pour le 7e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 123).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 124, pour le 8e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 124).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 125, pour le 9e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 126, pour le 10e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 127, pour le 11e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 127).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 128, pour le 12e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 128).

Abstention du groupe LR et de l'UDI-MODEM et vote favorable des autres.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 129, pour le 13e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 129).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 130, pour le 14e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 130).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 131, pour le 15e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 131).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 132, pour le 16e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 132).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 133, pour le 17e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 133).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 134, pour le 18e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 135, pour le 19e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 135).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 136, pour le 20e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 136).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DSTI 10).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DSTI 6 G).

Merci. Nous avons adopté les projets de délibération suite à cette communication sur la rentrée scolaire de nos petits Parisiens.

## **Compte rendu de la 1ère Commission.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant à la 1ère Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Pierre GABORIAU, président de la 1ère Commission, pour 3 minutes.

**M. Pierre GABORIAU.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, après avoir accueilli notre collaboratrice, Delphine FLEURIER, désormais en charge des travaux de la 1ère Commission, notre réunion a commencé, comme à l'habitude, par les tableaux de bord financiers arrêtés à fin août.

Citons en particulier la fiscalité immobilière pour laquelle, sur les neuf premiers mois de l'année comptable 2016, de décembre à août, la recette atteint 978,9 millions d'euros, en progression de plus de 30 % par rapport à 2015, soit plus de 231 millions d'euros. Mais restons tout de même prudents.

Par ailleurs, en matière de dette et de trésorerie, un nouvel emprunt de 50 millions d'euros a été conclu en juillet sur quatorze ans, ce qui porte la dette totale de notre collectivité à 461 millions d'euros empruntés et 54,89 % du taux d'utilisation de l'autorisation d'emprunt.

A la suite ont été abordés les sujets suivants successivement : la communication de la Maire de Paris sur la modernisation de l'administration parisienne, la communication sur la Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la société du Grand Paris, une série de subventions pour soutenir l'activité économique et l'initiative des entreprises. Citons en particulier le Plan d'aide aux commerces parisiens, avec la mission Vital'Quartier 1 et Vital'Quartier 2.

Enfin plusieurs subventions aux quartiers parisiens pour les illuminations de fin d'année. Rappelons que, comme souvent, ces subventions sont versées tardivement, postérieurement à l'événement.

Présentée et travaillée lors de plusieurs séances de commission des élus pour les concessions emblématiques, la Convention de délégation de service public du Jardin d'acclimatation et La Compagnie des Alpes a été commentée sur les intéressantes conditions finales arrêtées, à savoir : environ 50 millions d'investissements avec une durée de concession de vingt-cinq ans et une redevance de 2 millions d'euros en moyenne sur la durée de la concession, au lieu de 410.000 euros auparavant. Si certains tarifs ont été adoptés pour certaines catégories de personnes et si les investissements peuvent le justifier, le prix normal d'entrée est encore trop élevé.

Enfin, il a été précisé que le maintien du Poney-Club avec une structure couverte est une nécessité pour la pratique de ce beau sport pour les enfants et la joie des familles avec plus de 700 membres.

Pour terminer nos travaux de la 1ère Commission, la discussion s'est ouverte sur le réaménagement du quartier des Halles avec le rapport d'activité de la Commission de règlement amiable et la nomination de la présidente de la Commission.

Discussion également sur le rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes, sur la gestion de l'opération de construction de la Philharmonie de Paris.

Et enfin la présentation des garanties et financements en vue du dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Je vous remercie.

*(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Oui, vous êtes parfait.

## **2016 DFA 10 - Groupement de commandes - Prestations de produits d'impression - Accords cadres de services - Modalités de passation.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous allons pouvoir passer à l'étude des différents projets de la 1ère Commission et nous commençons avec le projet de délibération DFA 10 relatif au groupement de commandes pour des prestations de produits d'impression.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je serai rapide.

Dans la transition écologique de notre Ville, la commande publique est un levier important. Notre collectivité avance à bons pas dans cette démarche où sa responsabilité sociale et environnementale est de plus en plus prise en considération et au centre dans nos cahiers des charges. Nous nous réjouissons donc de ce projet de délibération et de ce qui est proposé.

De quoi s'agit-il ? De renouveler des marchés à bons de commande des prestations relatives aux produits d'impression destinés aux services de la Ville ou du Département, aux mairies d'arrondissement, aux services, c'est-à-dire l'ensemble des imprimés nécessaires au fonctionnement. C'est donc très important car cela représente plus de 2.000 commandes par an.

Nous nous réjouissons car il y a vraiment une réelle prise en compte des propositions que nous avons faites précédemment. Pour rappel, c'était un marché dont nous avons débattu en Conseil de Paris en 2015 et que nous avons amendé à cette occasion pour demander davantage de critères sociaux et environnementaux.

Pour ce renouvellement, nos remarques ont été prises en compte. Il y a quinze lots et deux lots réservés aux emplois protégés. Une attention est portée pour l'achat de papier qui respecte les normes environnementales et également, comme c'est de plus en plus intégré, une attention à des conditions de livraison plus écologiques.

Nous voterons bien sûr ce projet de délibération avec enthousiasme et cela nous semble intéressant dans une sorte de préfiguration de ce que pourrait être le travail démocratique d'orientation vers des achats plus écologiques et responsables, lorsque sera créée la Commission d'anticipation des achats en projet.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Madame SOLANS. Je n'ai rien à ajouter.

En effet, la commande publique est un équilibre entre les critères techniques, le prix bien sûr car il faut faire des économies, mais aussi l'écologie et nous cherchons toujours à atteindre cet équilibre. On peut être à la fois économe et écologique, et c'est ce que montre aussi ce projet de délibération. Avec Antoinette GUHL, nous travaillons à la bonne application du Schéma de la commande publique responsable et nous le faisons au quotidien dans les différents achats que nous passons, donc merci de continuer à nous y encourager.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAF 10).

### **2016 DFA 126 - Convention de délégation de service public avec "Le Jardin d'Acclimatation/La Compagnie des Alpes" portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Jardin d'Acclimatation (16e).**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 126 relatif à une convention de délégation de service public, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 22.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Monsieur le Maire, cher Julien, chers collègues, ce projet de délibération me permet une nouvelle fois d'intervenir sur la délégation de service public concernant la gestion du Jardin d'Acclimatation. Ce projet de délibération est tout sauf une surprise puisque nous avons eu l'occasion d'en débattre lors du Conseil de juillet, tout comme en Commission des concessions. Nous arrivons donc à la fin des négociations en cours. C'est sans surprise également concernant l'attribution, car l'actuel délégataire, L.V.M.H., s'est retrouvé seul après s'être associé avec l'autre prétendant au marché, la société "Compagnie des Alpes", respectivement à 80 % et à 20 %.

Que dire de plus, si ce n'est répéter ce que j'ai dit à propos de la Fondation PINAULT ou de L.V.M.H. : nous ne sommes pas sur des marchés concurrentiels ; il y a des barrières d'entrée très importantes qui privilégient les sortants ou des grandes sociétés. Paris est aussi dans une situation de monopole puisqu'elle décide elle-même des conditions d'entrée dans notre Ville, de l'exploitation des espaces publics, de l'usage du nom de Paris. Les règles de la concurrence ne s'exercent pas, car Paris est unique et c'est pour cela qu'elle attire tous ces grands groupes internationaux.

Au cœur de cela, je souhaite apporter deux points de vigilance. Certes, le futur délégataire s'est engagé à réaliser un programme de travaux ambitieux - presque 50 millions d'euros - mais la durée de concession de 25 ans, contre 20 ans évoqués initialement, nous semble trop longue. Deuxième point de vigilance : nous avons insisté et avons obtenu en Commission des concessions qu'il y ait des tarifs préférentiels, notamment pour les minima sociaux.

Nous vous remercions donc pour l'amendement technique qui assure la gratuité du Jardin aux enfants de moins de trois ans, aux personnes à mobilité réduite et aux bénéficiaires du R.S.A. Cependant, le tarif plein nous semble tout de même particulièrement élevé. Ainsi, une entrée avec 15 attractions coûtera 35 euros. Nous voterons cependant ce projet de délibération, car il est important que le Jardin d'Acclimatation puisse continuer à proposer cet espace de respiration aux Parisiennes et aux Parisiens.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai parfois le sentiment de parler dans le vide, mais quand il s'agit de la clause sociale, c'est le vide sidéral toujours, comme aujourd'hui pour la convention de délégation de service public du Jardin d'Acclimatation. Je n'aurai pas la prétention de porter un point de vue sur les aspects techniques de ce contrat concernant l'exploitation, l'entretien, la valorisation du Jardin d'Acclimatation et la démarche environnementale et de développement durable qui accompagne ses objectifs. Mais, sur l'absence complète de tout volet clause sociale, oui, je voudrais bien que l'on m'entende enfin.

Concernant les clauses sociales, je ne peux pas imaginer que la DFA ignore le guide "Les clauses sociales dans les partenariats public-privé" édité en 2012 par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur, qui rappelle que le présent guide a été réalisé pour faciliter la mise en œuvre des clauses sociales dans les partenariats public-privé, que la délégation de service public relève bien du P.P.P., que la D.S.P. se caractérise notamment par certains éléments susceptibles d'amplifier grandement la portée des clauses sociales par son caractère multifonctionnel : construction, maintenance, exploitation et sa longue durée. Tout est dit et, pourtant, rien, rien de rien dans la convention.

La société "Le Jardin d'Acclimatation", qui dépend de L.V.M.H., aurait-elle oublié une obligation imposée par la consultation ? Reconnaissons que le délégataire a répondu à toutes les exigences de celle-ci. Le problème était qu'il n'y avait rien sur les clauses sociales dans la consultation, à moins d'une clause secrète comme dans les grands accords internationaux. Au regard du niveau financier prévisionnel et de la durée de 25 ans du contrat, il ne peut pas être recevable que la clause d'insertion soit négligée à ce point. Je ne vais pas m'attarder sur la contradiction que cette lacune révèle avec notre contrat commun que nous avons passé avec les Parisiennes et les Parisiens pour la mandature.

Je voudrais souligner un autre souci que nous avons : celui des tarifs. Ce beau jardin, avec tous ses atouts et ses activités, doit pouvoir être accessible à tous et la tarification ne doit pas être un facteur d'exclusion. Il faut que le délégataire prenne en compte une politique tarifaire, tant pour l'entrée que pour les attractions, adaptée aux familles et un tarif dégressif pour les familles nombreuses.

Madame le Maire, usez de votre autorité sur les directions pour qu'elles prennent en compte réellement et systématiquement les clauses sociales dans tous les marchés.

J'espère qu'un jour nous verrons, enfin, dans les délégations de service public, de l'insertion. Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ah, quand il s'agit de Bernard ARNAULT, quel bonheur d'intervenir ! Merci, patron ! Merci, patron !

Voilà. On renouvelle la D.S.P. sur le Jardin d'Acclimatation. Donc nous avons une convention de délégation de service public avec le Jardin d'Acclimatation et la Compagnie des Alpes pour un seul projet commun sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du jardin. Donc, finalement, la filiale de L.V.M.H. va pouvoir continuer à gérer le lieu. C'est dommage, d'ailleurs, que le projet de délibération ne nous dise pas quels sont les profits engendrés par la délégation de service public, mais je me souviens, l'an dernier, quand j'avais épluché l'ensemble des D.S.P., que les recettes n'étaient pas exorbitantes. Mais on ne doit pas regarder le problème que sous cet angle.

C'est cher, ce parc. Vous y allez avec vos enfants, pour ceux qui en ont ? Vous êtes peut-être déjà allés vous promener et regarder le prix des manèges ? C'est tout de même un sacré budget quand vous y passez, ne serait-ce qu'une après-midi, et ce n'est pas donné à tout le monde. Évidemment, vous mettez en place des tarifs préférentiels. C'est une bonne chose pour les enfants du R.S.A., mais, honnêtement, quand vous voyez l'ensemble des sollicitations, pour y passer une après-midi, ce sera, à mon avis, à mesurer, mais je doute que nous arrivions véritablement à démocratiser - si l'on en reste là - sociologiquement celles et ceux qui iront dans ce parc.

Or, ce terrain appartient à la Ville. On devrait œuvrer à au moins réduire les tarifs, si ce n'est accéder à la gratuité. On n'a pas tant de grands parcs que cela sur la Capitale. Et, surtout, finalement, ce projet, c'est quoi ? C'est un projet sur lequel on devrait dire "Merci, patron", parce qu'ils investissent 50 millions d'euros, moyennant quoi on leur donne l'autorisation d'exploiter pendant plus de 25 ans. Mais c'est qui Bernard ARNAULT ? C'est qui cette fondation ? Vous avez vu le film. Si vous ne l'avez pas encore vu, allez le voir. Vous verrez bien ce que ce délinquant de la fraude fiscale a fait comme mal au pays, comment il pille les caisses de l'Etat en faisant de l'optimisation fiscale. Vous verrez également comment ce délinquant de l'emploi a fait du mal à l'emploi dans ce pays. Regardez "Merci, patron" et comprenez comment des entreprises et nombre d'emplois ont été sacrifiés.

Là, que lui permet-on une fois de plus ? On lui permet une fois de plus de travailler totalement son image de marque et de jouer les bons seigneurs donateurs pour redorer totalement son blason en gérant le Jardin d'Acclimatation. Cela lui permet d'avoir une belle vitrine, après la Fondation Louis-Vuitton. Voilà. L'économie du luxe se redore son image.

Alors, non, je pense que l'on doit avoir bien plus d'ambition dans notre politique municipale, dans l'accès aux loisirs, avoir une autre réflexion. Quand on a un si beau terrain que celui-ci, on doit pouvoir penser l'accès aux loisirs pour toutes et tous, à des activités de plaisir pour les enfants, mais aussi sportives, d'éducation populaire. Je trouve que là, on est finalement dans une logique libérale que n'importe quelle autre majorité politique aurait pu faire. Ce n'est vraiment pas à votre honneur. Même s'ils mettent 50 millions d'euros sur la table pour faire les travaux, je ne voterai pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Jardin d'Acclimatation, c'est 18 hectares, l'un des symboles du patrimoine de la Ville de Paris. Inauguré en 1860, la période des grands parcs, c'est un lieu de promenade, un lieu qui a accueilli 1,3 million de visiteurs en 2013 et 1,8 en 2014.

Les objectifs du nouveau contrat étaient de redonner une identité forte au lieu d'étendre son rayonnement touristique, d'élargir son public à toute la famille, de moderniser le site en profondeur et de faire évoluer le modèle économique du site. C'est vrai, Monsieur GLEIZES, tout cela est un équilibre. Il y a un équilibre, comme toujours, entre la durée du contrat, le montant des investissements, la redevance garantie et le contenu en animation qui est attendu. Effectivement, la durée est longue, mais c'est ce qui permet d'assurer ce projet, vous l'avez dit vous-même, ambitieux d'investissement, 50 millions, le double de ce qui était initialement envisagé par la Ville de Paris.

Un thème central, "Paris Nature", décliné autour de la deuxième moitié du XIXe siècle, une offre variée de 43 divertissements au lieu de 32 actuellement, et une forte augmentation des capacités d'accueil de scolaires et des centres de loisirs.

Je voudrais répondre déjà sur ce point à Mme SIMONNET. Nous augmentons la redevance attendue sur ce lieu puisque cela passe à 2,1 millions d'euros. Je crois là que l'effort demandé au privé est réel. De même pour les tarifs, il y aura bien une tarification spécifique selon les publics et, Madame SIMONNET, vous dites que les attractions sont chères. Mais justement là, nous avons introduit une tarification forfaitaire. On aura donc la possibilité d'acheter des tickets au forfait qui donnent accès à plusieurs divertissements pour la première fois. Je crois que c'est un plus. Et vous avez vous-même souligné qu'il y a aussi la gratuité pour les enfants de moins de 3 ans, les titulaires du R.S.A., des tarifs réduits pour les seniors, les familles nombreuses, des tarifs adaptés pour les écoles et centres de loisirs.

Il sera ouvert 365 jours par an, même pendant les travaux. La programmation événementielle est variée. Pendant l'année, de nouveaux services connectés sont mis en place ainsi qu'une offre de restauration avec notamment des food-trucks. Je crois vraiment que l'amélioration et la modernisation sont réelles pour le Jardin d'Acclimatation.

Pour vous répondre, Madame PREMEL, c'est vrai qu'il n'y a pas de clause d'insertion alors même qu'avec Mme Antoinette GUHL, nous y travaillons beaucoup. Franchement, nous le faisons systématiquement pour nos marchés, mais là, c'est différent parce qu'évidemment, cela n'est pas la même chose pour les concessions. Nous menons des réflexions pour appliquer aux concessions ce que nous faisons actuellement sur les marchés publics, où nous le faisons, là, de façon systématique.

En effet, les contrats de concession impliquant un transfert du risque d'exploitation, contrairement au marché public, les mesures et les clauses sociales existantes pour ces derniers ne peuvent pas être transposées telles quelles sur ces contrats. Elles doivent donc être ajustées et retravaillées pour pouvoir être insérées dans ces derniers, mais je vous assure que ce travail est en cours et que nous veillerons dans l'avenir à voir comment, vu l'environnement juridique différent des concessions que l'environnement des marchés, nous pourrions introduire de telles clauses également sur ces sujets-là.

Voilà ce que je pouvais vous répondre et je pense que nous pouvons nous féliciter que, dans de très bonnes conditions, les négociations ont été compliquées, longues, mais elles ont permis d'aboutir à un équilibre que je trouve finalement bien mené, bien conduit. Cet équilibre permet d'avoir une durée plus longue de la concession mais beaucoup plus de travaux que prévu, une belle grille tarifaire et beaucoup plus d'animations. Je crois que nous pourrions nous réjouir de ce Jardin d'Acclimatation nouvelle période.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe les Républicains. Monsieur GABORIAU...

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, le groupe les Républicains, comme l'ont fait auparavant Claude GOASGUEN et l'ensemble des élus du 16<sup>e</sup> arrondissement, vont donner un vote évidemment favorable à ce projet de délibération et, comme l'a rappelé notre collègue, dans de très bonnes et belles conditions.

Je voulais juste une explication de vote en rappelant l'obligation morale du maintien du poney-club à l'intérieur de la concession. L'Exécutif parisien a travaillé pour, avec la Compagnie des Alpes et le Jardin d'Acclimatation. Il faut maintenant absolument trouver un accord avec les A.B.F. pour que cette concession de manège soit couverte et qu'on puisse pratiquer le poney-club de façon couverte, comme il l'est aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 22 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 22 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 126 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFA 126).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au recours aux travailleurs détachés.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché, référencé n° 23, relatif au recours aux travailleurs détachés.

La parole est à Mme PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a eu recours, au moins par deux fois, à des sociétés qui emploient des travailleurs détachés.

En effet, la Direction des Affaires culturelles a fait appel à une société britannique pour l'installation de plus de R.F.I.D. sur des documents pour permettre la mise en place d'automates de prêt.

Dans le cas de la bibliothèque Parmentier dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, c'est la société "Bibliotheca", leader européen sur le secteur, qui intervient en faisant appel, pour les tâches de manutention, à un sous-traitant britannique qui emploie des travailleurs détachés résidant en Grande-Bretagne. Toute la nuance se trouve dans ce terme de "résidant". La Grande-Bretagne est l'un des pays européens où les charges sociales sont les plus basses. Beaucoup de sociétés y domicilient donc leurs employés, alors qu'ils sont d'une autre nationalité et vivent dans un autre pays, le but de la manœuvre étant de pouvoir bénéficier d'une main d'œuvre moins chère. C'est ce qu'on appelle communément le dumping social.

Dans le cas qui nous intéresse, nous craignons que ce soit le montage mis en place. La Ville de Paris se retrouverait alors, bien malgré elle, complice de cette pratique qui s'appuie sur l'exploitation des travailleurs détachés sans protection sociale et au salaire misérable, et qui de plus constitue une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises françaises. Dans le cas des bibliothèques, la Ville aurait pu faire appel à des agents titulaires ou à des vacataires pour réaliser la manutention et uniquement la société britannique pour les supports techniques. C'est d'ailleurs ce qui avait été fait dans d'autres bibliothèques municipales au moment du passage au prêt automatique.

Voilà pourquoi nous demandons au Conseil de Paris de prendre position pour que la DAC et l'ensemble des Directions de la Ville cessent d'avoir recours aux services d'entreprise qui utilisent ces travailleurs détachés.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Je remercie les élus du groupe Communiste - Front de Gauche de nous rappeler la nécessité d'être vigilants quant à l'application de la législation du travail, en particulier concernant le recours abusif au travail détaché. Mais je dois préciser qu'il n'est pas juridiquement possible d'écarter des marchés publics des entreprises candidates au seul motif qu'elles ont recours à des salariés détachés.

Il est donc préférable, si vous en êtes d'accord, de modifier votre vœu dans le sens d'une meilleure sensibilisation aux obligations que le Code du travail fait peser sur elles. Cette démarche permettrait de dissuader les opérateurs qui seraient tentés de faire du recours à des travailleurs salariés, un instrument de dumping social.

Je vous propose donc la rédaction suivante pour la conclusion de votre vœu: "... que la Ville de Paris maintienne sa vigilance quant au respect des obligations découlant du Code du travail par les entreprises prenant part aux procédures de commandes publiques, notamment pour celles ayant recours à des travailleurs détachés, afin de se prémunir des cas de qualification abusive de détachement dans un but de dumping social". Sous ces modifications, je pourrais accepter votre vœu.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je suppose que vous acceptez cet amendement. Merci, Madame PRIMET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 260).

## **2016 DAJ 22 - Approbation du contrat de cession de droits d'auteur portant sur la création de kiosques.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 22 portant sur le contrat de cession de droits d'auteur à propos de la création de kiosques.

La parole est à M. de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération qui nous propose d'approuver un contrat de cession de droits d'auteur portant sur la création de kiosques sur la Tour Eiffel. Mais mon intervention sera plus générale et j'y associe ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE dont je voudrais saluer le rôle, depuis des années, dans la défense du patrimoine et sur toutes les questions d'urbanisme, au-delà de toute polémique.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est parce que nous avons été un peu échaudés par l'expérience que nous avons eue à propos d'un dossier plus important mais comparable à celui qui nous intéresse ici avec la Tour Eiffel, et qui est celui du remplacement des kiosques parisiens.

Je crois qu'il faut vraiment que l'Exécutif parisien s'engage fermement à changer de méthode quand il s'agit de projets qui ont une incidence importante sur le paysage urbain et qui ont un rôle dans la définition de l'identité visuelle de Paris. Il n'est pas normal qu'année après année, au détour de votes de délibérations, nous découvriions que la Mairie de Paris a un projet de remplacement de kiosques, qu'elle a désigné un designer sans qu'il y ait aucune concertation préalable.

Je crois que, sur ces sujets-là, cela aurait été valable pour les kiosques de la Tour Eiffel, cela l'était encore plus pour les 300 et quelques kiosques qui vont être remplacés sur tout Paris, qu'on mette en place un protocole qui consiste déjà à replacer toutes les décisions dans un plan d'ensemble.

Il faut avoir une stratégie en matière de mobiliers urbains à Paris. On ne peut pas prendre des décisions de façon ponctuelle et sans vision d'ensemble. Il faut que cette vision puisse être discutée et partagée notamment au Conseil de Paris. Il faut que toutes les décisions qui concernent ce genre de projet soient précédées d'une consultation préalable avec le maximum d'acteurs. Dans ces consultations, le critère esthétique doit être absolument central. Il n'est pas normal, pour l'affaire des kiosques qui nous a occupés, que le critère esthétique ne comptait que pour 7 %, ce qui fait que ce n'est pas du tout le prestataire qui offrait la performance esthétique, si je puis dire, la meilleure qui a été retenue.

Tout cela doit se faire dans le cadre de la remise sur pied de la Commission du mobilier urbain, ce que nous réclamons depuis longtemps, Claire de CLERMONT-TONNERRE le réclame à longueur de Conseils de Paris. Nous demandons que pour l'avenir soit solennellement pris l'engagement que le protocole que je viens de décrire soit respecté.

Pour le reste, nous voterons favorablement ce projet de délibération qui ne pose pas en lui-même un problème, mais qui pose plus généralement un problème de méthode sur toutes ces questions qui concernent le mobilier urbain parisien.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

La parole est à M. BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

De la même manière, nous voterons favorablement ce projet de délibération. Toutefois, une remarque sur les modalités de cession des droits d'auteur. La Ville de Paris a sollicité l'Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville pour imaginer le "design" spécifique de ces futurs kiosques de vente de souvenirs et de friandises qui seront donc implantés au pied de la Tour Eiffel. Un concours a été proposé aux étudiants de deuxième année. Un jury a retenu le travail de deux étudiantes qui ont accepté de céder à titre gratuit - c'est là où je veux en venir - leurs droits d'auteur.

C'est donc une pratique que je sais être des plus classiques puisque ces étudiantes vont ajouter une ligne à leur curriculum vitae et la collectivité, en échange d'une certaine manière, devient gratuitement propriétaire d'un travail qu'elle a jugé de qualité.

Autant vous le dire, je ne suis pas à l'aise avec cette gratuité. Je profite de ce projet de délibération pour demander qu'une autre méthode soit employée à l'avenir pour ce type de cession. Une rétribution autre que symbolique nous semble en effet nécessaire. Tout travail - et notamment tout travail intellectuel - mérite salaire.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur de FROMENT, vous aviez une intervention d'ordre général, plutôt sur la méthodologie, je n'y répondrai donc pas. Je n'ai que la modeste responsabilité de ce projet de délibération sur des cessions de droits d'auteur.

Même si je retiens de ce que vous avez évoqué que la méthode, en l'espèce, utilisée dans ce cas présent fonctionnait puisque c'est à la demande de la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement qu'une consultation a été engagée avec un concours en partenariat avec l'E.P.S.A.A., avec un jury présidé par ma collègue Olivia POLSKI et auquel la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement participait. Nous étions en termes de méthode, je crois, exemplaires pour les kiosques de la Tour Eiffel.

Monsieur BELLIARD, effectivement, le principe de ces appels à concours auprès d'étudiants est en général qu'il n'y a pas de rétribution. C'est l'une des dispositions contractuelles. Je vais transmettre aux services et aux adjoints concernés votre remarque pour voir dans quelles conditions une rétribution pourrait être organisée.

Dès lors, c'est souvent moins un travail d'étudiants, une compétition, puisque dès que l'on fait rentrer une contrepartie financière, on rentre dans une catégorie qui ressemble furieusement à l'appel d'offres. Toutefois, je ferai un point avec la Direction des Affaires juridiques pour vérifier s'il est possible d'engager une rétribution.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAJ 22).

## **2016 DRH 29 - Attribution d'une NBI à certains personnels au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville, à la suite de la création des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 29 relatif à l'attribution d'une NBI, d'une bonification indiciaire, à certains personnels au titre de la mise en œuvre de la "politique de la ville".

La parole est à Mme PRIMET.

Nous allons éviter qu'Emmanuel GRÉGOIRE fasse d'abord les réponses et faire plutôt dans l'ordre. Vous allez d'abord faire les questions, nous allons rester classiques en la matière ! L'adjoint chargé de l'innovation n'étant pas là, nous restons dans cet ordre.

Madame PRIMET ?

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Excusez-moi, je suis désolée, j'étais partie dans autre chose.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, certains agents de la Ville, ceux qui interviennent auprès des habitants des quartiers prioritaires bénéficient d'une bonification indiciaire qui prend en compte les missions supplémentaires qu'ils doivent effectuer dans les quartiers de la "politique de la ville".

Vous le savez, la réforme toute récente de ce dispositif a notamment abouti à la redéfinition des contours de la géographie prioritaire. L'administration parisienne doit donc modifier son dispositif.

Concrètement, ce que l'on appelait les "zones urbaines sensibles", les Z.U.S. n'existent plus et ce sont maintenant les quartiers de la "politique de la ville" qui serviront de territoires de référence pour accorder ou non cette nouvelle bonification indiciaire.

L'impact financier est variable selon le poste occupé, mais nous parlons tout de même de plus de 180 euros annuels en moyenne, ce qui n'est pas rien pour les agents dont les salaires restent modestes.

J'aurai trois remarques à faire sur le sujet. Premièrement, des agents seront sortis du dispositif car certains quartiers Z.U.S. ne sont pas des quartiers "politique de la ville". Ces agents ne toucheront plus de NBI, mais

continueront pourtant à travailler avec des populations qui rencontrent des difficultés. Je ne souhaite pas rouvrir le débat sur la méthodologie qui a permis d'arrêter les nouveaux contours de la géographie prioritaire, mais nous regrettons que cette spécificité de leur travail ne soit plus reconnue.

Deuxièmement, nous avons du mal à comprendre comment sera appréciée la notion d'équipements desservant. Le délibéré précise que les agents seront éligibles à la NBI dès lors qu'ils travailleront en relation directe et majoritairement avec la population résidant dans ces quartiers. Ce critère sera plus ou moins difficile à apprécier selon l'activité. Entre les éboueurs qui ne sont pas rattachés à un équipement et les auxiliaires de puériculture qui le sont, il faudra trouver la bonne solution.

Quoi qu'il en soit, nous espérons que la prise en compte des réalités vécues par les agents sera la priorité et que la Ville ne cherchera pas à simplement minimiser le coût final qu'elle devra supporter.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame PRIMET, vous avez bien résumé la problématique. Suite au vote de la loi modifiant les quartiers prioritaires "politique de la ville" qui remplacent les Zones Urbaines Sensibles, il y a eu une réorganisation de ce dispositif indiciaire qu'on appelle la nouvelle bonification indiciaire puisque des agents entrent ou sortent avec la modification du périmètre géographique.

Environ 800 agents vont sortir en sifflet de ce dispositif. C'est pour eux une contrainte, mais c'est la règle qui s'impose à nous en matière réglementaire de nouvelle bonification indiciaire puisque c'est un dispositif qui disparaît lorsque l'on ne remplit plus les conditions d'attribution.

La bonne nouvelle est qu'il y aura plus d'agents bénéficiaires de cette NBI anciennement appelée Z.U.S. que l'on appelle désormais NBIPPV ou Q.P.V., quartiers prioritaires "politique de la ville". Nous accompagnerons évidemment la sortie progressive des agents concernés.

Vous avez raison d'être vigilante sur la notion d'établissement desservant, mais c'est une réalité qui s'imposait déjà à nous ; et la Ville sait appliquer cela avec intelligence. Des agents sont dans des établissements en quartiers prioritaires "politique de la ville" et sont donc bénéficiaires de la NBI et des règles de gestion sont adaptées pour les autres. Cela ne change pas nos difficultés en matière de gestion car nous étions déjà confrontés à ce problème.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 29).

## **2016 DAE 71 G - Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique et signature d'une note d'orientation stratégique avec l'État.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 71 G relatif à un projet de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 116 G.

La parole est à Mme ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Par le présent projet de délibération, vous nous proposez d'approuver la note d'orientation avec l'Etat pour déterminer le cadre partenarial parisien de mise en œuvre de la coordination des actions de l'Etat, de la Ville et du Département de Paris en faveur du soutien et du développement de l'insertion par l'activité économique.

Cette stratégie s'articule avec les axes du Plan parisien de l'insertion par l'emploi, le Contrat de ville pour la période 2015-2020, le Schéma parisien de la commande publique responsable et le Pacte parisien de la lutte contre la grande exclusion.

Ce que nous apprend ce document surtout, c'est que Paris, en tant que département et donc chef de file en ce qui concerne les politiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, entend reprendre la main sur cet enjeu d'insertion par l'activité économique, tout en respectant les compétences exercées par l'État et les autres collectivités dans ce domaine, d'où la nécessité d'une coordination concertée sur nos territoires.

Le rôle accru de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion, du Comité des financeurs et du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique en est l'expression. Le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique sera force de proposition auprès du Comité régional de l'IAE, afin que les évolutions décidées à l'échelon régional prennent en compte les axes stratégiques départementaux nous dit ce document.

Ainsi, le rôle de notre collectivité parisienne est nettement affirmé et nous ne pouvons que soutenir et saluer cette orientation qui, nous le pensons aussi, permettra d'accroître la lisibilité, la cohérence et la complémentarité des différentes actions et interventions, de simplifier les procédures et d'alléger les charges administratives des services.

Pour finir, nous tenons à exprimer ici notre grande satisfaction de constater, à travers ce projet, une meilleure reconnaissance institutionnelle des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des efforts supplémentaires à développer les clauses d'insertion dans les marchés publics, et in fine, un meilleur accompagnement vers une réinsertion plus durable pour les personnes éloignées de l'emploi.

Reste un point qui nous interpelle dans ce projet : celui du volet de la formation. Le présent projet nous apprend qu'à la suite de la réforme de la loi relative au financement de la formation, le coût de la formation des bénéficiaires pèse lourdement sur les structures d'insertion par l'économie et c'est au département de Paris d'y faire face, surtout que la nouvelle majorité en place au Conseil régional a réduit ses financements pour les structures.

Etant donné l'enjeu de la formation, notamment pour les jeunes non qualifiés ayant besoin de se former pour favoriser leur insertion professionnelle, pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous apporter un éclaircissement sur ce point de financement relatif à la formation des bénéficiaires des structures de l'économie sociale et solidaire.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, sans surprise et avec constance nous soutenons cette démarche très utile, initiée par notre collectivité.

Je vous en remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Conseillère de Paris, merci pour votre intervention, il s'agit d'un sujet important, cette stratégie de l'insertion par l'activité économique constitue une fondation de plus dans l'édifice de solidarité, d'insertion et d'emploi que nous construisons.

Tout au long de cette année, nous avons présenté ici en Conseil plusieurs documents stratégiques visant à renforcer les chances et les opportunités d'insertion pour les Parisiennes et Parisiens les plus éloignés du marché de l'emploi.

Je fais mention de deux d'entre eux, le Plan parisien de l'insertion et de l'emploi, piloté par Dominique VERSINI pour lequel nous avons convoqué le premier comité de pilotage cette semaine. Autre dispositif, le schéma de la commande publique responsable, présenté avec mon collègue Julien BARGETON, que nous avons adopté à l'unanimité en février.

L'enjeu de la stratégie que nous présentons ici est de conjuguer les efforts du département de Paris avec ceux de l'État pour permettre des parcours d'insertion plus fluides et plus solides, et ceci est d'autant plus important dans le contexte régional actuel. A l'heure où la Région Ile-de-France, on la cite de nouveau sur ce dossier et à regret, choisit de se désengager et d'arrêter son soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, et ce sur plusieurs plans, vous avez cité la formation professionnelle, je citerais également une baisse des aides pour la création d'activités économiques d'insertion professionnelle et d'IAE notamment.

Enfin, par l'arrêt des aides à l'Atelier, le centre de ressources d'économie sociale et solidaire qui est aussi un soutien aux structures d'IAE.

Paris, elle, bien au contraire, réaffirme son ambition forte pour l'emploi et pour l'emploi des plus exclus. Soutien à l'accompagnement, soutien à l'embauche des bénéficiaires du RSA, soutien encore à la formation des salariés en insertion. Ce sont au total plus de 7 millions d'euros qui sont mobilisés par le Département chaque année pour accompagner celles et ceux qui sont exclus du marché du travail.

Deux derniers points, si vous le permettez Monsieur le Président. Ce cadre stratégique met également l'accent sur les publics qui devront faire l'objet d'une attention plus particulière. Parmi les publics "plus prioritaires", nous avons retenu les seniors bien entendu, les chefs de famille mono-parentale et je sais notamment votre intérêt pour une attention particulière pour les femmes en situation de mono-parentalité, les habitants des quartiers populaires, mais également, et c'est une avancée de ce cadre stratégique, les réfugiés.

En effet, notre engagement fort pour l'accueil des réfugiés nécessite d'anticiper leur future insertion professionnelle et j'ai donc tenu à ce que les réfugiés soient spécifiquement inclus dans ces publics prioritaires.

Nous avons également défini le cadre de soutien aux nouvelles activités d'insertion, avec l'orientation vers les secteurs les plus porteurs d'emploi, à savoir le numérique et l'hôtellerie restauration, mais également les secteurs d'avenir tels que ceux de la transition écologique.

Le marché du travail étant un marché violent, concurrentiel, il est de notre responsabilité en tant que collectivité solidaire de soutenir celles et ceux qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. C'est le sens du document que nous vous présentons aujourd'hui. Il s'agit là d'un des ferments de la cohésion sociale et vous savez comme moi combien il est vital d'y veiller aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 116 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 116 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 71 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAE 71 G).

## **2016 DAE 159 - Mission Vital Quartier 1 confiée à la SEMAEST - Compte rendu de l'exercice 2015.**

## **2016 DAE 160 - Mission Vital Quartier 2 confiée à la SEMAEST - Compte rendu de l'exercice 2015.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant conjointement les projets de délibération DAE 159 et 160, qui ont trait à la mission Vital quartier 1 pour le 159, et la mission Vital quartier 2 pour le 160.

La parole est à M. GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Chers collègues, la Ville de Paris mène depuis plusieurs années une politique volontariste visant à préserver et développer le commerce et l'artisanat de la Capitale. Cette politique s'incarne notamment par les deux dispositifs dit Vital quartier qui ont inspiré le contrat de revitalisation commerciale de la loi dite Pinel.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le vœu n'est plus rattaché au projet de délibération. Il sera examiné ultérieurement à l'ordre du jour.

Je tenais juste à vous le préciser.

Vous pouvez vous exprimer, pas de souci.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je continue. Dans le déroulé, il est encore attaché.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Il n'est plus attaché.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je pense que c'était une erreur. Il s'agit de projets de délibération sur Vital quartier et vous intervenez sur le contrat "Paris commerces", raison pour laquelle cela a été disjoint. C'est le premier vœu de ma liste. Cela arrive incessamment.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je vous propose de reporter votre intervention, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, au moment de l'étude du vœu.

**M. Jérôme GLEIZES**. - C'est le déroulé qui a été distribué en début de séance.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - L'inscription est comme cela. Le vœu avait été disjoint, c'était sans doute une erreur de l'attacher. L'erreur est rectifiée.

Pour la cohérence des débats, la parole est à M. BOULARD, sur ce projet de délibération.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais évidemment vous rappeler que le bilan de la S.E.M.A.EST est un bilan salué de la part de tous les élus sur ces bancs. L'objectif initial de l'opération Vital'Quartier, notamment dans le 17e arrondissement, était de réduire la vacance commerciale. L'objectif est atteint sur une période courte puisque la réduction se porte à 37 %. Aujourd'hui, c'est une bonne dizaine de commerces qui sont gérés par la S.E.M.A.EST. Je voulais évidemment m'en féliciter.

Je voudrais rappeler que c'est un travail au quotidien, avec les mairies d'arrondissement qui sont réunies dans le cadre de groupes de travail locaux, que la recherche de locataires, d'entrepreneurs est un sujet majeur qui nécessite une mobilisation de tous les acteurs.

Je voudrais saluer le travail de l'équipe menée par Didier DELY et la présidente Joëlle MOREL parce qu'on arrive à des résultats. C'est vrai que c'est un travail long, qui ne se voit peut-être pas immédiatement, mais on l'a vu sur le secteur de la Jonquière qui subit une véritable transformation.

Je voulais saluer le travail et évidemment nous voterons favorablement ce projet de délibération.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Si tous les bancs de cet hémicycle sont d'accord pour se féliciter du résultat, je ne peux que m'en réjouir aussi.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - C'est parfait !

Merci, Madame POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 159).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 160).

### **2016 DPA 60 - Marché Beauvau (12e) - Restauration après sinistre - Dépôt des autorisations administratives.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 60 qui a trait au marché Beauvau, dans le 12e arrondissement.

Je suis sûr que Catherine BARATTI-ELBAZ ne s'est pas retirée et qu'elle va nous expliquer son propos.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je ne me suis pas retirée et je suis prête, mais j'irai rapidement pour me féliciter de ce beau projet de délibération qui nous assure la possibilité de rénover comme il se doit cette halle du marché Beauvau qui est située dans le marché d'Aligre, qui a été victime d'un incendie en juillet 2015.

Il s'agit aujourd'hui pour nous de travailler à la restauration de ce bâtiment, qui est classé, afin que l'on puisse à nouveau accueillir beaucoup, beaucoup de Parisiens et amoureux de ce marché d'Aligre, et également des Franciliens et des touristes qui sont nombreux à fréquenter ce marché, avec une organisation des travaux qui, je l'espère, limitera la fermeture du marché et permettra de pénaliser le moins possible les commerçants et l'ensemble des clients très nombreux de ce marché.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame BARATTI.

La parole est à Mme POLSKI pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je veux en profiter aussi pour réaffirmer notre attachement à ce très beau marché, sur lequel nous étions d'ailleurs ce dimanche matin et dont on sait à quel point les habitants du 12e et au-delà sont extrêmement attachés.

Juste aussi en profiter pour saluer l'action des services de la Ville de Paris et du délégataire qui se sont vraiment très fortement mobilisés pour limiter les conséquences le plus possible pour les commerçants et leurs clients suite à l'incendie. Dire que nous serons extrêmement vigilants pour que les travaux, qui se sont déjà passés un peu cet été et dont la deuxième phase se fera l'été prochain, pénalisent le moins possible les commerçants et leurs clients.

Bien évidemment nous serons aux côtés de la maire d'arrondissement pour aller au-devant des commerçants et expliquer les travaux si besoin.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 60).

### **2016 DAE 354 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2016 : Avis du Conseil de Paris.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 354 portant sur des dérogations à la règle du repos dominical pour 2016.

La parole est à Mme PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est tout d'abord une victoire : celle de la conquête du droit de la Ville de Paris d'être une ville comme les autres. La limitation spécifique du droit et des prérogatives de la Maire de Paris par rapport à ses homologues, archaïque mais héritée de l'histoire politique de notre capitale, ne pouvait pas durer éternellement et nous nous en réjouissons.

La Maire de Paris a désormais le droit, comme tout maire dans notre pays, de définir le nombre de dimanches où les magasins peuvent être ouverts. C'est une avancée démocratique pour notre collectivité, une injustice réparée grâce à la question prioritaire de constitutionnalité posée par la Ville.

Le Conseil constitutionnel a donné satisfaction à la Ville. Le débat sur l'ouverture dominicale sera désormais une question en partie dépendante du Conseil de Paris. Je dis bien en partie, parce que la désignation des zones touristiques internationales a profondément amoindri la portée de notre victoire.

Encore une fois, l'Etat décide de nier le rôle de représentants démocratiquement élus par les Parisiennes et les Parisiens, en créant ces zones où les magasins sont ouverts 7 jours sur 7 sans que la Ville puisse donner le moindre avis.

Parmi les nombreux points négatifs de la loi Macron, ce camouflet adressé une nouvelle fois aux Parisiennes et aux Parisiens en niant la légitimité de leurs représentants, n'est pas un des moindres.

Pour ce qui concerne le vote sur cet avis, nous y voterons favorablement, parce que nous héritons de ce nouveau droit en cours d'année et qu'il faut maintenir la stabilité des décisions politiques prises par le Préfet l'année précédente. Le nombre de dimanches ouverts cette année a été défini en 2015 en concertation avec différentes organisations professionnelles et syndicales, et nous nous y tiendrons. Mais nous serons stricts sur l'avis à donner pour les dimanches ouverts de l'année prochaine et nous militerons pour le moins d'ouvertures possibles.

Dans ce temps futur mais proche, il nous faudra prendre en compte la nouvelle donne, celle de la métropole qui sera saisie pour avis. Nous savons par avance qu'il nous faudra engager un débat sans concession pour porter, au sein de la métropole, notre position d'élus de Paris qui refusent de croire aux chimères libérales du travail du dimanche et qui continueront à défendre l'art de vivre dans sa famille et sa cité.

Nous défendrons toujours le principe du repos dominical, ce repos commun à la grande majorité des personnes qui travaillent dans notre pays. Beaucoup de salariés qui travaillent dans les zones touristiques internationales se plaignent d'une dégradation sensible de leurs conditions de travail, du passage brutal à un mode de vie décalé et de leurs difficultés plus grandes à mener une vie de famille.

Derrière les arguments idéologiques développés par la droite, derrière les fausses promesses d'emploi scandées par le Medef, c'est bel et bien cela la suppression du repos dominical : une baisse de la qualité de vie des salariés, une baisse du temps dévolu à la vie sociale et familiale et, par ricochet, une dégradation du vivre ensemble. C'est aussi de plus grandes difficultés pour les petits commerces indépendants de Paris qui n'arrivent pas à tenir la cadence des grandes surfaces et ainsi freiner le dynamisme de Paris.

Nous continuerons à militer pour un temps libéré pour les salariés, un temps commun dédié à la vie sociale et aux loisirs qui suppose que la grande majorité des habitants de notre ville bénéficient d'un temps libre au même moment. Nous militerons toujours pour un jour de repos hebdomadaire régulier qui est une des conditions pour un rythme de vie stable et une vie familiale équilibrée.

Nous serons donc vigilants sur le fait que cette avancée pour le statut de Paris soit une avancée pour toutes celles et ceux qui travaillent à Paris et celles et ceux qui ont le cœur à gauche.

Merci.

*(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

La parole est maintenant à Mme Anne TACHÈNE, pour 5 minutes maximum.

**Mme Anne TACHÈNE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après d'ultimes péripéties sur lesquelles je ne reviendrai pas, nous voici amenés à nous prononcer sur les dérogations temporaires au repos dominical des salariés des commerces de détail à Paris, autrement appelés les dimanches du maire.

En effet, désormais compétente en la matière, la Ville de Paris va devoir fixer le nombre de dimanches durant lesquels ces commerces peuvent être autorisés à employer des salariés le dimanche, selon des conditions fixées par le Code du travail, sous condition d'accord du salarié et avec des modalités de compensation adéquate.

Bien évidemment le groupe UDI-MODEM s'en réjouit et il s'en réjouit notamment parce que depuis le début de nos échanges sur le sujet, il y a bientôt dix ans, nous aurons été sans cesse et, avec conviction, forts de propositions permanentes car, vous en conviendrez tous ici, depuis bientôt 10 ans, nous avons à plusieurs reprises et chaque année réitéré nos demandes pour une consultation des Parisiens et des touristes, pour des réunions avec les partenaires sociaux sur les conditions d'ouverture le dimanche, pour l'actualisation des périmètres des zones touristiques ou bien pour une expérimentation dans le secteur des grands magasins, demandes qui pourtant avaient toutes été refusées en leur temps, alors même que plusieurs ministres du Gouvernement de votre propre majorité s'étaient prononcés favorablement, à l'instar de Laurent FABIUS, de Jean-Marie LE GUEN ou de Fleur PELLERIN.

Aujourd'hui, certaines expériences concrètes existent et vous pouvez enfin le reconnaître. Si le dimanche n'est pas et ne doit pas être un jour de travail comme les autres, l'ouverture dominicale des magasins ne se fait pas toujours dans la douleur. J'en veux pour preuve l'ouverture depuis le début du mois de juillet du BHV ou bien les phases de consultation, de discussion, de négociation et même d'information en cours actuellement aux Galeries Lafayette et qui seront menées à leur rythme.

Notre groupe a toujours insisté pour que ces temps longs de discussion au sein des entreprises puissent avoir lieu. Je voudrais à ce moment saluer le travail précieux conduit par les directions des ressources humaines, qui gèrent avec pragmatisme et humanité ces négociations. Ces négociations, je le rappelle, permettent à la fois des conditions salariales complémentaires pour les salariés volontaires mais également des embauches de façon significative.

Aussi, et alors que nous allons nous prononcer sur le nombre de 12 dimanches concernés par ces dérogations collectives, nous ne boudons pas notre plaisir et voterons ce projet de délibération.

Pourtant, vous le savez bien, elle n'est que provisoire puisque chaque année nous aurons à exprimer notre avis sur le nombre de dimanches autorisés. Monsieur le Maire, vous le rappelez sans cesse, les modes de vie ont changé, les modes de déplacement ont évolué, les modes de consommation se modifient. Permettre aux Parisiens et aux touristes de bénéficier de l'ouverture des commerces 12 dimanches par an ou toute l'année dans les zones touristiques, c'est permettre à Paris de rester ambitieuse pour sa stratégie touristique, permettre à Paris d'oser le XXI<sup>e</sup> siècle.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame TACHÈNE.

La parole est à présent à M. Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes maximum.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération soumettant à notre avis les dimanches d'ouverture autorisés pour les commerces parisiens est l'occasion de revenir sur le débat qui a beaucoup occupé notre Assemblée. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a fait évoluer la législation en matière de dérogation des ouvertures dominicales, et c'est une bonne chose.

En effet, la situation précédente n'était pas satisfaisante à plusieurs titres. D'ailleurs, le choix de créer une M.I.E. sur le sujet a démontré cette insatisfaction. Nous avons alors défendu une vision équilibrée, la volonté de faire évoluer le cadre sans tomber dans une dérégulation qui n'avait pas d'intérêt aussi bien économique que social.

Je crois que la loi a permis un nouvel équilibre. La possibilité a été donnée aux commerces d'ouvrir plus largement avec l'extension des Z.T.I. et l'augmentation du nombre de dimanches dérogatoires. Les garanties compensatoires et la nécessité de demander l'avis aux salariés ont été entérinées. Le seul défaut du texte restait que les 12 dimanches du maire n'étaient non pas soumis à Paris, à l'autorisation de la Maire mais à celle du Préfet. Le Conseil constitutionnel a permis de supprimer cette anomalie et nous saluons cette décision.

Aujourd'hui, un certain nombre de dates sont soumises à notre avis, et le nôtre sera positif. En effet, les dates proposées sont le fruit d'une négociation sociale. C'est une responsabilité politique pour favoriser l'émergence d'une démocratie mature, de faire aussi confiance au dialogue social. C'est pourquoi nous respecterons les propositions faites par le projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Jean-Bernard BROS.

La parole est maintenant à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour le groupe LR. Jean-Baptiste de FROMENT tout seul et en silence.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objet de ce projet de délibération, c'est de valider la décision qui a été prise déjà par le Préfet après les négociations dont il a été question, Préfet qui avait décidé, alors que c'était encore son pouvoir, de permettre 12 dimanches d'ouverture par an.

Nous nous réjouissons que la Maire de Paris récupère cette compétence et moi-même j'avais dit lors de la M.I.E. qu'il était évident que s'il y avait une Q.P.C. contre la disposition des dimanches du Maire qui étaient en fait les dimanches du Préfet à Paris, le Conseil constitutionnel censurerait la disposition parce qu'il y avait une rupture d'égalité en défaveur de Paris, absolument indéfendable.

Simplement, je constate que l'Etat, et à juste titre malheureusement, a si peu confiance dans l'Exécutif municipal parisien qu'il s'est empressé d'anticiper la perte de la compétence du Préfet en créant le nouveau concept de zones touristiques internationales, qui permettent au Ministre de l'Economie - le dispositif légal étant différent, il n'y a absolument aucun problème constitutionnel - de reprendre la main. Pourquoi ? Parce que je rappelle que la décision ou la non-décision de la Maire de Paris à l'issue de la Mission d'information et d'évaluation que nous avons menée sur le sujet, est de dire qu'en 2016, ou en 2015 à l'époque, il était urgent que la Ville de Paris reste la seule grande métropole internationale qui n'ouvre pas le dimanche alors que c'est le cas à Rome, que c'est le cas à New York, dans toutes les villes asiatique et c'est le cas bien entendu à Londres.

La question qui se pose aujourd'hui... Nous sommes évidemment favorables à ce projet de délibération puisque l'idée est de dire qu'on laisse ouvert les dimanches qui avaient été prévus par le Préfet en sachant que 12 dimanches seraient ouverts. Il aurait été de très mauvaise méthode de revenir en arrière en cours d'année. Mais la question se pose pour 2017 et nous aimerions dès maintenant avoir une réponse claire de l'Exécutif parisien et qu'il nous dise combien de dimanches seront ouverts l'année prochaine au titre des dimanches du Maire.

C'est une question très importante, très attendue par tous les commerçants parisiens et par les touristes dans un contexte, je n'ai pas besoin de le rappeler, très difficile pour notre ville, un contexte de baisse de la consommation commerciale. Si la Maire de Paris, comme ses alliés Ecologistes et Communistes l'y invitent, prenait la décision de repasser à moins de 12 dimanches, à 5 dimanches, pourquoi pas à 3 dimanches ou zéro dimanche car elle peut le faire, ce serait une décision extrêmement grave pour l'attractivité de notre ville et nous aimerions en être informés dès maintenant.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme il a été dit, il y a eu une Mission d'information et d'évaluation, une M.I.E. sur le travail dominical. On a vite vu qu'il n'y avait pas de réelles justifications à l'ouverture des commerces et notamment des grandes surfaces le dimanche, si ce n'est une volonté, d'ailleurs assez mal argumentée, de récupérer davantage de clientèle, au détriment du commerce de proximité.

Il y a eu un passage en force du Gouvernement sur ce sujet comme sur d'autres. On l'a vu, la question prioritaire de constitutionnalité a permis de défaire, si j'ose dire, M. MACRON, en espérant d'ailleurs que cette défaite en appellera d'autres le concernant parce que je crois que cela suffit, ce mépris des salariés et de tous ceux qui ne sont pas nés avec des cuillères d'argent dans la bouche.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui, d'une certaine manière, c'est un coup parti puisque les prochaines ouvertures sont prévues dimanche prochain. Il semble assez compliqué de dire à des commerçants qui avaient prévu d'ouvrir dimanche prochain qu'ils ne vont pas ouvrir ; cela ne nous semble pas de bonne méthode.

Nous n'allons donc pas nous opposer mais nous allons nous abstenir. Nous abstenir parce qu'effectivement, nous ne sommes pas d'accord pour l'ouverture de 12 dimanches par an, cela ne nous semble pas utile. Nous préférons ne pas donner une caution au principe tout en ayant conscience de ne pas pouvoir remettre en cause totalement ce qui a déjà été décidé. En même temps, cette abstention vaut signal pour l'Exécutif d'une extrême

vigilance pour 2017 car, en ce qui nous concerne, nous entendons bien que la Maire de Paris puisse faire usage de son droit retrouvé et de limiter au strict minimum le nombre d'ouvertures dominicales.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à présent à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci.

A quoi bon, finalement, gagner sur le fait que c'est à la Mairie de Paris de décider du nombre de dimanches ouverts, et non à la Préfecture, si, au final, c'est pour valider les 12 dimanches prévus initialement par la Préfecture ? Il faut tout de même reconnaître que c'est "ballot", comme on pourrait dire. Franchement, toute cette bataille, pour cela ? C'est à regretter qu'il n'y ait pas eu une autre anticipation. Maintenant, on peut comprendre la situation transitoire bien compliquée puisque, légalement, il fallait les arrêtés en décembre dernier. Mais tout de même ? Le bras de fer aurait pu aussi aller sur les conclusions et pas simplement sur le fait de reprendre la main. Comment cela va se passer l'an prochain ?

Par principe, et en cohérence, je ne voterai pas ce projet de délibération. Je voterai contre parce qu'il n'y a aucun progrès humain à ouvrir les commerces le dimanche. Aucun.

Nous devons, au contraire, émanciper Paris du consumérisme et contribuer à l'émancipation des Parisiennes et des Parisiens du consumérisme effréné. On doit ralentir la vie en ville au moins un jour par semaine et on doit contribuer à l'harmonisation des temps sociaux. Oui, il faut se souvenir que, lorsque les gouvernements étaient dirigés par des partis politiques de droite - je ne dis pas quand ils menaient des politiques de droite parce qu'aujourd'hui, j'estime que l'ouverture des dimanches et la loi Macron sont des politiques de droite - le PS, à l'époque, s'opposait et ne voulait pas un seul dimanche de plus ouvert. Pourquoi les choses ont-elles changées ?

Il faut un peu de constance dans ses convictions. Pour ma part, c'est clair : pas un seul dimanche ouvert de plus n'est nécessaire. L'extension du travail du dimanche est néfaste pour les salariés. Par ailleurs, oui, l'extension du travail du dimanche est néfaste pour la diversité des petits commerces. Alors j'entends M. Jean-Bernard BROS qui dit : "Oui, super, il y a eu un grand dialogue social. Donc c'est génial, il faut le respecter". Franchement, la tête du dialogue social ! Même la CFDT n'est pas d'accord. Vous imaginez ? Aucune des organisations salariales n'est favorable à l'atterrissage sur ces 12 dimanches ouverts.

Maintenant, qu'en est-il pour les petits commerces ? Ils en pensent quoi, les syndicats des petits commerces ? Il y en a de très intéressants qui sont dans le collectif "Clic-P". Ils ne veulent pas des dimanches supplémentaires ouverts parce qu'ils savent très bien que la provocation, c'est quoi ? Et quel est le lobbying qu'il y a derrière la volonté de ces dimanches ouverts ? Ce sont les grandes enseignes !

On vient d'aborder un projet de délibération sur "Vital'Quartier 1" et "Vital'Quartier 2", un dispositif de la Ville pour protéger la diversité des petits commerces. Il serait intéressant de prendre un peu de distance avec les documents d'auto-satisfaction de la Ville et de regarder la réalité parisienne. Là, vous verrez qu'il y a de quoi être beaucoup moins fier. Quand toutes les grandes enseignes de supérettes - Franprix, Monoprix, Carrefour, avec toutes les formules différentes, petit Casino, Intermarché, U express, A 2 pas, Auchan et j'en passe, et là, je ne reste que dans l'alimentaire - quand toutes ces enseignes ont progressé de 40 % en France, ce qui est déjà énorme, elles ont progressé de 111 % à Paris en 10 ans. Au détriment de qui, à votre avis ? D'ailleurs, grâce à qui ? A Nicolas SARKOZY. Parce que, sous son mandat, il avait fait disparaître la nécessité d'un avis préalable des maires avant leur ouverture. Merci, par ailleurs, au Gouvernement de HOLLANDE qui n'a pas abrogé cette loi permettant cette disposition.

Résultat : des commerces le dimanche et en nocturne vont, de fait, également aggraver le développement de ces grandes enseignes. C'est cela, la guerre qu'elles se mènent à travers ces ouvertures, avec également les grandes enseignes de l'habillement, du luxe et dans d'autres secteurs. Ceux qui en sont victimes sont les petits commerçants. J'entends d'autres collègues qui s'expriment en pleurant et regrettant : "Mais Paris serait la seule ville qui n'ouvre pas tous les dimanches". Mais tant mieux ! Ce serait une sacrée force. Mais quelle fierté ! Oui, Paris est la seule ville, la seule capitale monde qui n'ouvre pas le dimanche, la seule capitale monde qui préserve la diversité de ses petits commerces, la seule capitale monde où vous pouvez vous promener le dimanche pour autre chose que d'aller acheter les mêmes produits que vous avez dans toutes les autres capitales monde. Baladez-vous d'une capitale à une autre : les centres commerciaux sont exactement les mêmes, les rues piétonnes sont exactement les mêmes. Alors, justement, faisons de Paris une autre ville, autrement, différente.

Puis je terminerai, mais il y a un vœu là-dessus. Regardez. Arrêtons de laisser ces grandes enseignes. On parlera du Carrefour Gambetta qui est tout de même un sacré scandale. Pour terminer sur le travail du dimanche, j'espère justement que l'on va respecter de vraies négociations, mais des négociations sur la base de principes, et pas des négociations où l'on prétend que l'on a fait un dialogue social parce que l'on a fait une concertation, moyennant quoi on n'a absolument pas respecté la parole des représentants de syndicats de salariés.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à vous et merci à l'ensemble des orateurs.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je vais résister, contrairement à certains de mes collègues, à vous refaire le débat de la M.I.E. J'irai à l'essentiel. Juste pour vous dire qu'effectivement, nous avons un projet de délibération qui est la conséquence immédiate de la décision prise par le Conseil constitutionnel qui a reconnu, fin juin, notre spécificité parisienne qui était jusqu'à présent que les fameux dimanches soient déterminés par le Préfet. Cette décision prévoit désormais que notre commune puisse aussi bénéficier de cette compétence pour la Maire de Paris.

Les arrêtés pris pour 2016 se sont retrouvés privés de base légale - cela a déjà été dit - et la Maire de Paris était tenue d'y substituer deux nouveaux dans les meilleurs délais. C'est donc l'objet de la présente décision qui vous propose, pour l'année 2016, de reprendre les dates précédemment arrêtées par le Préfet. Nous avons d'ailleurs consulté les organisations patronales et syndicales par courrier en date du 22 juillet 2016 sur cette proposition de maintien. Nous avons aussi déjà engagé des échanges avec les partenaires sociaux sur la détermination des dimanches pour lesquels l'ouverture pourrait être autorisée pour 2017, puisque l'on m'interroge sur ce sujet.

Nous avons d'abord saisi les organisations professionnelles en juillet. Elles ont répondu début septembre. Sur cette base, les organisations syndicales ont été consultées par courrier il y a quelques jours. Des réunions menées par Pauline VÉRON et moi-même leur seront proposées dans les prochaines semaines. Après retour de leur part et analyse de leurs réponses, le Conseil de Paris et la Métropole du Grand Paris seront saisis puisque - cela a été évoqué - la question de la métropole est aussi désormais obligatoire.

Je tiens à préciser tout de même que, s'agissant de 2017, nous sommes aussi contraints par l'urgence, car les arrêtés doivent être pris avant le 31 décembre. Nous réfléchissons, dans le même temps, à la procédure qui pourrait être mise en œuvre dès l'année prochaine pour la détermination des autorisations accordées pour 2018, car nous aurons alors une année pleine qui permettra une démarche plus complète avec l'ensemble des parties prenantes.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 354.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 354).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux commerces liés aux circuits courts et à l'E.S.S.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu non rattaché, référencé n° 24, est relatif aux commerces liés aux circuits courts et à l'E.S.S.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour deux minutes, pour présenter ce vœu du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez raté le couac tout à l'heure. Il a été rattaché et "dérattaché" en cours de séance, puisqu'il tire les conséquences d'un projet de délibération sur Vital'Quartier 1 et 2. C'est à partir de cette expérience que nous avons déposé ce vœu.

La Ville de Paris mène depuis plusieurs années une politique volontariste visant à préserver et développer le commerce artisanal de la Capitale. Cette politique s'incarne notamment par les deux dispositifs dits "Vital'Quartier" qui ont inspiré le contrat de revitalisation commerciale de la loi dite PINEL, dont le but est de lutter contre la mono-activité et la désertification commerciale. Entre autres chiffres parlants, la baisse globale de la vacance des locaux commerciaux, qui était de moins de 9 % en 2015 contre 9,6 % en 2011, démontre bien la pertinence des actions de la Municipalité.

Cela dit, entre économie et solidarité, la revitalisation du commerce de proximité nous pose un défi : favoriser le commerce diversifié, accessible à tous, y compris dans les quartiers les plus fragiles qui affichent un taux de vacance de plus de 30 %, et il en existe encore. Pour nous, écologistes, s'ajoute le défi de développer davantage les initiatives en circuit court et, plus généralement, issues du secteur de l'E.S.S., mais aussi éviter l'effet pervers d'une trop forte gentrification des quartiers concernés par ces opérations. Gentrification au sens où ceux qui peuvent accéder à ces parcelles ont des chiffres d'affaires très importants. Or, le constat est que certains commerces et activités installés via ces opérations ont eu et ont encore des difficultés, en euros, de loyers élevés.

Cela montre bien que le modèle économique choisi pour les opérations "Vital'Quartier", qui oblige notamment la S.E.M.A.-EST, parce qu'elle a à rembourser en totalité les sommes avancées par la Ville de Paris, à chercher une forte rentabilité. Cela ne permet pas toujours l'installation de commerces et d'activités à forte valeur ajoutée sociale et environnementale, pas qu'économique. Dans les quartiers populaires, cela peut entraîner une éviction d'artisans ou d'associations qui ne génèrent pas assez de chiffre d'affaires...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Normalement, j'avais 5 minutes initialement.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Il vous reste 10 secondes. Une minute et vous concluez.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci.

Dans les quartiers populaires, cela peut entraîner une éviction d'artisans et d'associations qui ne génèrent pas assez de chiffre d'affaires pour payer des niveaux élevés de loyer au mètre carré. Nous voyons très bien cette problématique avec la parcelle déjà évoquée dans cette Assemblée, celle de la métallerie Grésillon dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Nous l'avions eu aussi avec une librairie, "le Genre urbain", qui avait participé à revivifier le quartier du Bas-Belleville, mais à laquelle on proposait un nouveau loyer trop élevé une fois que l'économie du Bas-Belleville avait été relancée par cette librairie entre autres.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le travail qui se poursuit autour de la mise en place du futur contrat "Paris'Commerces" puisse prendre en compte cette réserve que nous formulons. C'est pour répondre à cette même réserve que nous avons déposé un vœu demandant qu'une part plus importante du budget pour la revitalisation commerciale soit allouée à des commerces liés au circuit court et à l'E.S.S. à des conditions financières adaptées à ce type d'activité.

De même, concernant le futur G.I.E. sur la gestion des rez-de-chaussée de bailleurs sociaux, il est important d'assurer la transparence des possibilités de location future. Je vous remercie de votre attention.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES, pour votre effort de concision.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je veux d'abord vous remercier pour votre vœu qui rappelle à la fois notre engagement pour la revitalisation commerciale et notre engagement aussi pour les types de structure d'E.S.S. Je sais combien la préservation et la diversification du commerce de proximité sont un enjeu majeur pour nous tous ici, nous l'avons dit précédemment.

Nous partageons avec vous l'objectif de faciliter l'installation des commerces issus de l'E.S.S. et d'une alimentation durable grâce à ces dispositifs. Dans le cadre de "Vital'Quartier", la S.E.M.A.-EST a d'ailleurs, depuis deux ans, aidé à implanter déjà une trentaine d'activités remarquables de l'E.S.S. Nous continuerons de promouvoir ces installations, tout comme nous sommes aussi attachés à installer des commerces et artisans de proximité, des lieux de fabrication, comme cela a pu être évoqué dans la M.I.E. "Fabriquer à Paris", ou des professionnels de santé.

Vous proposez, dans votre vœu, qu'une part plus importante du budget du futur contrat "Paris'Commerces" soit allouée à des commerces liés au circuit court ou à l'E.S.S. Je ne peux pas envisager de réserver ou d'augmenter la part de ce budget puisque je vous rappelle que les objectifs et les critères d'appréciation des offres qui constituent le

cahier des charges de ce contrat ont été validés en mars dernier par cette Assemblée, avec le vote de la délibération du lancement du contrat "Paris'Commerces".

La procédure d'attribution de ce contrat est en cours et il nous est évidemment impossible de modifier le cahier des charges ou de communiquer d'ailleurs des informations sur le contenu des offres des candidats. Je tiens néanmoins à vous réaffirmer que le cahier des charges du contrat "Paris'Commerces" prévoit une liste d'activités à installer en priorité, dont les commerces proposant une alimentation saine, durable et de qualité, ainsi que des activités issues de l'E.S.S.

Je vais vous proposer d'amender votre vœu, d'abord en rajoutant un alinéa qui serait "considérant que les caractéristiques du contrat "Paris'Commerces" prévoient une liste d'activités à installer en priorité, à savoir des lieux de vie, de restauration, d'animation, des artisans de service de proximité, des commerces accessibles à tous à prix modérés, des lieux de fabrication et artisanat d'art, des commerces proposant une alimentation saine, durable et de qualité, circuits courts, bio, A.M.A.P., vente directe, halle alimentaire, des activités d'économie sociale et solidaire, des lieux de culture innovant et hybrides, des lieux destinés à l'enfance et à la jeunesse". C'est un considérant.

Dans le dispositif final, le premier alinéa serait supprimé et rédigé ainsi : "comme pour les opérations de "Vital'Quartier", la Ville de Paris présente, chaque année à la collectivité, un compte rendu d'activités du contrat "Paris'Commerces" détaillant les activités installées par l'opérateur dont celles liées à une alimentation saine, durable, de qualité et à l'E.S.S".

Un second alinéa est ajouté et rédigé comme tel : "que conformément au cahier des charges du contrat "Paris'Commerces", la commercialisation de locaux accorde une attention particulière à l'installation de commerces proposant une alimentation saine, durable et de qualité et aux activités d'économie sociale et solidaire."

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

J'imagine que Jérôme GLEIZES accepte ces amendements...

**M. Jérôme GLEIZES**. - Oui, parce que par plus importante, vous voulez dire par rapport à l'existant, vous ne voulez pas que ce soit une domination de l'E.S.S. sur les affectations, donc cela nous convient parfaitement.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 261).

## **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au Règlement des étalages et terrasses.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 25 relatif au Règlement des étalages et des terrasses.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT pour 2 minutes, au nom du groupe des Ecologistes de Paris.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les terrasses, on les aime, elles font partie du paysage parisien et contribuent à la convivialité de notre ville. Mais trop de terrasses tuent la convivialité, particulièrement dans le Centre de Paris où les conflits d'usage sont nombreux, liés au non-respect du règlement par les détenteurs d'une autorisation d'occuper l'espace public, voire par des occupations d'espaces publics sans autorisation du tout.

Bruits incessants, impossibilité de circuler sur les trottoirs sont quelques-uns de ces phénomènes irritants dont les riverains se plaignent. C'est la raison pour laquelle les Ecologistes avaient déposé un vœu qui a conduit la Maire de Paris à demander une enquête de l'Inspection générale de la Ville de Paris, enquête intitulée "Audit des modalités d'attribution et de vérification des autorisations de terrasse". L'enquête a été rendue publique durant l'été.

Son verdict est sans appel. Je vous livre une partie de la conclusion : "L'occupation anarchique du domaine public par les terrasses et étalages non autorisés ou en dépassement n'est pas jugulée en raison du faible montant

des amendes encourues et des importants délais de jugement du Tribunal de police. La mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions relatives à l'application du règlement et à la verbalisation des infractions nécessite une volonté politique ferme, nécessaire pour mettre fin à la situation actuelle. Un règlement compliqué qui n'est ni appliqué, ni respecté, ni sanctionné".

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Ville de Paris, dans son ensemble, fasse preuve de cette volonté politique nécessaire et qu'un groupe de travail soit mis en place afin de voir la façon dont nous mettons en œuvre les préconisations de ce rapport de l'Inspection générale.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI, pour 2 minutes.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme vous le savez, a été publié sur Paris.fr, le rapport de l'Inspection générale. Les terrasses, vous l'avez rappelé, font partie intégrante du paysage de Paris et sont tout à la fois un atout économique pour les restaurateurs dont vous n'êtes pas sans savoir, par ailleurs, que certains souffrent particulièrement de la baisse de la fréquentation touristique cette année. Mais c'est aussi un lieu de vivre ensemble et de convivialité et nous nous souvenons tous à quel point cela avait été un lieu touché au moment des attentats et que c'était un symbole qui était par-là visé.

Il est important aussi que les trottoirs restent accessibles à tous les piétons et à toutes les personnes à mobilité réduite. Nous souhaitons maintenir un équilibre entre l'occupation de l'espace public par les terrasses et son utilisation par le plus grand nombre. C'est avec l'objectif de maintenir cet équilibre et de minimiser les conflits d'usage que s'était faite la révision du Règlement des étalages et des terrasses en 2011, en concertation avec les associations de riverains, les associations de piétons, les organisations professionnelles, les maires d'arrondissement et les représentants des groupes politiques de notre Conseil.

Depuis l'adoption de ce règlement et dans un souci de continuer à préserver cet équilibre, plusieurs mesures ont été prises et sont en cours de réalisation, ce que relève d'ailleurs le rapport de l'Inspection générale. Consciente des difficultés dans l'efficacité des sanctions à l'égard des restaurateurs qui ne respectent pas le Règlement des terrasses, j'avais écrit d'ailleurs à la Secrétaire d'Etat chargée du commerce afin de demander une modification législative de la verbalisation des terrasses pour permettre aux agents de la Ville d'infliger aux contrevenants des sanctions plus dissuasives.

Je partage avec vous, Monsieur BOUTAULT, votre souci du respect du Règlement des terrasses et milite comme vous pour son application. Je vous rappelle tout de même, et cela fait partie d'une difficulté de compréhension de ce rapport, que pas moins de 10.300 procès-verbaux ont été dressés en 2014 par les services de la Ville de Paris à l'encontre des commerçants et il faut noter que c'est une augmentation de plus de 63 % par rapport aux 6.264 procès-verbaux dressés en 2013.

La mise en place de la Brigade de lutte contre les incivilités, qui aura pour objet notamment de lutter contre les occupations illégales de l'espace public, pourra ainsi continuer le travail initié par les agents de la Direction de l'Urbanisme et de la DPP. Au regard des pistes concrètes proposées par le rapport de l'I.G., je vous informe que j'avais demandé à la Direction de l'Urbanisme d'élaborer un programme de travail en ce sens. Je vous propose d'organiser une réunion de travail avec les maires d'arrondissement pour travailler au respect de ce règlement.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon j'appellerai à voter contre. Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Le vœu est-il retiré ou maintenu, Jacques BOUTAULT ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je regrette qu'il n'y ait pas eu de dialogue, il aurait pu y avoir une proposition de groupe de travail formulée sous la forme d'un vœu de l'Exécutif, mais non rien. J'en déduis que l'on préfère ignorer le problème. A notre sens, l'équilibre dont parle Olivia POLSKI n'y est pas du tout. C'est en tout cas ce que pointe le rapport d'audit.

Je maintiens donc le vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous abstenons sur ce vœu à la tonalité bien trop répressive et militante sur les terrasses et étalages, qui sont parties intégrantes de la rue parisienne et de son économie.

Les élus du groupe LR, nous plaidons pour la création d'une commission dont la composition, les modalités d'action et les missions doivent être clairement définies entre les différents groupes politiques.

Nous avons d'ailleurs regretté d'apprendre la création de cette commission dans les médias cet été. Sur cette question, il est nécessaire de privilégier le dialogue, il en est parfois autrement avec des associations de riverains comme en attestent les échanges lors du dernier règlement des terrasses et étalages qui a été discuté avec les professionnels et qui a tourné parfois à la foire d'empoigne.

Les professionnels ne comprendraient pas cette fois, au regard de la situation gravissime qu'ils rencontrent, la création d'une telle commission qui prendrait inévitablement la forme d'un tribunal.

En revanche, nous sommes favorables à la création d'un groupe de travail rassemblant la Mairie de Paris, les élus d'arrondissement et les organisations professionnelles représentatives.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au commerce prévu 94, avenue Gambetta (20e).**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au commerce prévu 94, avenue Gambetta (20e).**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n<sup>os</sup> 26, 27 et 27 bis relatifs au commerce prévu 94, avenue Gambetta, dans le 20e arrondissement.

Je donne d'abord la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, au nom du groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Ce vœu concerne la parcelle du 94, avenue Gambetta dans le 20e, qui accueillait jusqu'ici le Rectorat de Paris, et aujourd'hui va voir l'installation d'un magasin Carrefour, alors que ce quartier compte déjà de nombreuses enseignes petites et moyennes comme Monoprix, Auchan, Franprix, etc.

La part de plus en plus grande des enseignes commerciales franchisées à Paris est dommageable pour préserver l'identité de nos quartiers. Ce que nous souhaitons dans ce vœu, c'est que soit revue l'attribution des 1.900 mètres carrés, dont la population ne veut pas et qui met en danger les commerces indépendants de proximité, gages de qualité.

La Ville ne peut pas racheter la parcelle à 53 millions, mais nous pouvons travailler avec les habitants, le promoteur, le Carrefour et les élus pour construire une offre alternative au Carrefour tel qu'il est actuellement.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes également.

**Mme Danielle SIMONNET**. - La population, qu'il s'agisse des habitants ou des commerçants, ne veut pas de ce temple de la consommation, de ce grand Carrefour de plus de 2.000 mètres carrés, et des autres commerces et bureaux prévus sur cet ancien bâtiment qui était occupé par le Rectorat de Paris. Ils n'en veulent pas.

Que s'est-il passé ? Une obscure société, "CVI Gambetta", sise à Neuilly avec 1.000 euros de capital social, une cascade de sociétés intermédiaires remontant à "Carval Investors", fonds de placement implantés à Singapour et au Luxembourg, pays peu transparents ni regardant sur l'origine des fonds, et une multinationale de l'agroalimentaire "Cargill", qui spéculé sur les cours mondiaux des aliments et déforeste à tours de bras... Bref, des

partenaires ô combien sympathiques, qui ont décidé de monter ce projet de grand Carrefour en face d'un Monoprix, et résultat puisqu'il s'agit d'un Carrefour de plus de 2.000 mètres carrés, cela devait passer en commission CDAP.

Qu'a fait la Ville ?

La Ville a signé.

Je veux savoir qui a signé l'autorisation de ce projet sans aucune concertation avec les habitants. Est-ce la Maire du 20e ? L'adjointe à la Maire de Paris ? Les services centraux de la Ville de Paris ? Qui est responsable ? Qu'en pensez-vous et quelles décisions prenez-vous ?

Quand on a la volonté politique, même si des erreurs ont été commises hier, on peut les reconnaître et agir dessus.

On n'en veut pas de ce projet. Evidemment, je pense qu'il peut y avoir de la volonté politique, mais je peux entendre que vous ne vouliez pas préempter la totalité de la surface. Mais à ce moment, faites en sorte que le Carrefour de 2.000 mètres carrés ne passe pas, et assumez de préempter une part plus conséquente que les 0,70 % prévus.

Dans ce quartier, on ne manque pas de grand Carrefour, mais d'équipements culturels, de locaux associatifs, de services publics travaillant avec la population et que votre démarche de prétendue concertation ne soit pas un véritable enfumage permanent comme cet exemple le montre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Pour préciser, c'est un vœu coprésenté avec le groupe Communiste.

Nous revenons devant cette Assemblée sur le devenir de l'ancien Rectorat et je pense que cela n'est qu'un début. C'est le nouveau "Grésillon" en cinq fois plus gros. La mobilisation sera à la hauteur de la superficie. 20.000 mètres carrés, dont 2.500 de surface commerciale. Nous avons perdu sur la modification du P.L.U., alors nous demandons qu'une concertation soit faite pour faire une offre alternative à la proposition actuelle d'une franchise commerciale Carrefour.

Nous l'avons fait avec la société qui avait acheté la parcelle Grésillon et avons obtenu un abandon du projet initial, donc c'est possible ici, puisque pour le moment, sur les 20.000 mètres carrés, seuls 2.500 seraient affectés, il reste encore 18.000 mètres carrés à affecter et cela va être compliqué sur la suite.

Nous ne voulons pas d'un énième supermarché dans nos quartiers. Une erreur a été commise sur ce local en laissant passer ce projet en CDAC. D'ailleurs, un avis défavorable a été donné la semaine dernière dans le 14e arrondissement, dommage qu'il n'y ait pas eu la même attention pour le 20e.

Nous pouvons nous tromper et rattraper nos erreurs, comme cela a été fait sous d'autres parcelles. Nous espérons que nous allons revenir sur cette erreur passée.

De même, je voudrais terminer sur un élément assez inquiétant, cela devrait intéresser l'Assemblée, on n'en a pas fini puisque la société qui a racheté la parcelle, intermédiaire entre Carrefour et un assureur, la "CVI Gambetta", 1.000 euros de capital social avec une cascade de sociétés intermédiaires qui remontent à "CarVal Inverstors", fonds de placement implanté à Singapour et au Luxembourg, pays notoirement peu transparents ni regardant sur l'origine de ces fonds et aussi une autre multinationale de l'agroalimentaire, "Cargill". Il serait bien que la Ville ne soit pas associée avec ce type de partenaires, parce que cela va nuire à son image et ce n'est qu'au début de la mobilisation. Nous allons suivre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Olivia POLSKI pour répondre à vous trois, qui en deux minutes va affirmer la position de l'Exécutif sur le sujet et présenter le vœu de l'Exécutif.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Vous avez donc souhaité nous alerter sur le projet privé de la "CVI Gambetta", qui a acquis en janvier 2015 l'ensemble immobilier situé aux 92-98, avenue Gambetta dans le 20e, pour un total de plus de 20.000 mètres carrés et plus particulièrement au sujet de l'installation de l'enseigne "Carrefour Market" au rez-de-chaussée.

Comme indiqué au Conseil de Paris de juin dernier, la maîtrise de la programmation n'est pas municipale et l'opération au rez-de-chaussée est aujourd'hui validée par des opérateurs privés ayant acquis cet ensemble immobilier.

A l'époque, la Ville s'est intéressée à l'acquisition de cet ensemble, mais nous n'étions malheureusement pas en capacité de préempter ce site dont l'estimation des Domaines était fixée à 51 millions d'euros. L'installation commerciale en rez-de-chaussée a fait l'objet de la signature d'un bail entre l'acquéreur et la société "CSF Carrefour", qui a obtenu toutes les autorisations administratives pour cette installation.

Il n'est donc plus aujourd'hui matériellement possible d'intervenir juridiquement sur la destination de ce local, sauf si l'acquéreur et Carrefour en sont eux-mêmes d'accord.

En conséquence, nous vous proposons de retirer vos vœux au profit d'un vœu de l'Exécutif qui propose de réunir l'ensemble des acteurs concernés dont les élus, afin de travailler à faire évoluer le projet de grande surface alimentaire programmée au 94, avenue Gambetta et de discuter de l'utilisation des surfaces restantes dédiées à l'activité économique.

Par ailleurs, et sur la question plus spécifique des grandes enseignes alimentaires qui ont été évoquées, la Maire de Paris a souhaité s'engager auprès de vous et d'autres aussi à lutter par tous les moyens à sa disposition contre les futurs projets d'implantation de très grandes surfaces alimentaires dans Paris.

Nous serons donc particulièrement vigilants en Commission départementale d'aménagement commercial sur ce sujet.

Enfin, nous interviendrons de nouveau auprès de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire pour que les seuils de saisines des C.D.S.C. soient revus considérablement à la baisse. Cela fait déjà plusieurs fois que nous évoquons ce sujet et nous voyons combien c'est important.

Je vous remercie et je vous propose donc ce vœu de l'Exécutif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je me tourne donc vers le groupe Communiste et le groupe des Ecologistes de Paris pour savoir si le vœu n° 26 est maintenu.

Madame PRIMET, est-il maintenu ?

Oui, il est maintenu. De toute façon, il suffit qu'un des deux groupes qui l'a déposé le maintienne pour qu'il soit maintenu.

Quant au vœu n° 27, est-il maintenu, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, il est maintenu d'autant que dans votre vœu de l'Exécutif, vous ne parlez pas de la concertation avec la population.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Oui car nous allons donner notre position sur le vœu de l'Exécutif.

Nous voterons aussi le vœu de l'Exécutif car il est complémentaire à notre vœu. Il y a des éléments supplémentaires, notamment sur le fait d'éviter l'erreur passée. Comme cela a déjà été fait sur le 14e arrondissement la semaine dernière, malheureusement ce serait bien de rattraper sur le 20e arrondissement l'erreur faite.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Nous mettons donc aux voix successivement les vœux n<sup>os</sup> 26, 27 et 27 bis.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26, déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 27 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 262).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux marchands des 4 saisons sur l'espace public.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à présent au vœu référencé n° 28 relatif aux marchands des 4 saisons sur l'espace public.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD pour deux minutes. Il va donc nous présenter ce vœu en respectant le temps qui lui est imparti.

Monsieur Geoffroy BOULARD, pour le groupe L.R.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être respectueux du temps de parole.

Chacun sait que la présence des vendeurs à la sauvette de fruits et légumes à proximité des stations de métro est interdite en France par l'article 446 du Code pénal et punie de six mois d'emprisonnement et 3.750 euros d'amende.

L'origine inconnue, voire douteuse des produits vendus et des risques en matière d'hygiène et de santé publique constitue une concurrence déloyale pour les commerces de proximité dans nos quartiers, alimentant des organisations clandestines et des réseaux mafieux.

La Ville de Paris ne peut rester inerte face au mécontentement de la filière des fruits et légumes et aux risques encourus pour les consommateurs. A Paris plus de 2.000 primeurs exerçant légalement leur activité en magasins ou sur un marché souffrent de cette situation. Il faut reconnaître que la vente de fruits et légumes sur voie publique à proximité des gares et stations de métro répond à une demande de la part de consommateurs parisiens.

Remplacer des points de vente illégaux par des points de vente légaux qui respectent les normes d'hygiène, apportent des garanties en termes de provenance et de qualité de produits et qui s'acquittent de leurs obligations fiscales et sociales est une voie à explorer.

Aussi, j'émets le vœu que la Ville de Paris lance une expérimentation d'implantation de marchands des 4 saisons sur l'espace public, en concertation avec les primeurs des quartiers concernés, les organisations professionnelles et chaque mairie d'arrondissement volontaire, avec une signalétique et une campagne de communication adaptées.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mesdames, Messieurs.

Monsieur BOULARD, vous nous faites part dans votre vœu de votre souhait de mener une expérimentation permettant la création de nouveaux emplacements dédiés aux marchands des 4 saisons sur l'espace public en lieu et place des vendeurs à la sauvette vendant des fruits et légumes.

Les problématiques soulevées par la vente à la sauvette sur l'espace public sont à la fois évidemment des problématiques de sécurité, des problématiques économiques, des problématiques sociales et des problématiques avec des conséquences urbaines. Cela impacte à la fois les commerçants - vous l'avez évoqué -, mais aussi les habitants et peut créer dans certains secteurs de fortes tensions entre "sauvette" et riverains ou entre "sauvette" et commerçants.

La vente à la sauvette - vous l'avez souligné dans votre vœu - est un délit. Cette pratique fait l'objet d'une attention très forte de la Préfecture de police qui est compétente en la matière pour gérer ce type de pratiques illicites. La Ville de Paris est également active sur le sujet puisque nous essayons conjointement de mettre en place différentes actions pour accompagner les dispositifs mis en œuvre par la Préfecture, avec notamment des actions coordonnées sur plusieurs secteurs avec saisine de marchandises régulièrement.

Je vous remercie dans votre vœu d'avoir si bien retranscrit la proposition qui a été faite par l'Union nationale des syndicats et détaillants en fruits et légumes et primeurs dans un récent courrier. Je vais donc vous faire part de la réponse que je leur ai donnée dans l'attente de les recevoir prochainement.

La question de la présence des vendeurs à la sauvette de fruits et légumes revêt de nombreuses facettes que nous ne pouvons appréhender uniquement sous l'angle de la réappropriation de l'espace public.

Je ne suis d'ailleurs pas à ce stade convaincue que la création d'emplacements de vente sur l'espace public nouveaux pour les primeurs dits "légaux" permette, en effet, de faire disparaître les actuels vendeurs à la sauvette. Cela permet au mieux de les déplacer tout en augmentant l'occupation du domaine public.

En outre, nous ne pouvons évacuer d'un revers de main de nos réflexions l'aspect insertion sociale à apporter comme réponse à ce phénomène complexe.

Pour nous permettre d'avancer avec des solutions viables sur un dossier aussi complexe, il nous faut pouvoir explorer tous les moyens à notre disposition.

En conséquence et comme on s'y était déjà engagé lors d'un précédent Conseil de Paris, nous ferons des propositions globales à l'issue de futures Assises de la vente à la sauvette qui seront prochainement organisées. Cela nécessite, bien entendu, un engagement de la Préfecture de police car nous ne pourrions avancer sans eux. Ces assises auront pour objectif de faire des propositions opérationnelles.

Un diagnostic général de la situation, mais aussi plus spécifique aux vendeurs illégaux de fruits et légumes, comme vous le demandez, sera donc établi en lien avec la Préfecture de police et les Services de la Ville pour mesurer le phénomène et nous examinerons cette proposition de l'U.N.F.D. à cette occasion.

Compte tenu de ces éléments et dans l'attente de la future tenue de ces Assises, je vous propose de retirer votre vœu ; sans quoi, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Est-il maintenu, Monsieur BOULARD ?

**M. Geoffroy BOULARD**. - Oui.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une coopérative SCIC de coursiers à vélo.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 29 relatif à la création d'une coopérative de courtiers à vélo.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, je suis très fière et très enthousiaste de vous présenter ce vœu.

Comme vous le savez, l'"uberisation" de notre société fait rage et notamment s'attaque prioritairement aux grandes villes et aux capitales. Dans le domaine de la livraison à vélo ayant pour objet la mise en relation de restaurateurs et clients pour la livraison de repas, un certain nombre de plateformes se développent : Foodora, Take Eat Easy, Deliveroo, Tok Tok Tok, Stuart.

La réalité sociale derrière tout cela, c'est un véritable esclavage. Les plateformes n'embauchent pas les livreurs à vélo, ils sont sommés de se mettre en statut d'auto-entrepreneur, statut soi-disant "indépendant". En fait, ils sont dans une subordination totale avec les plateformes, qu'il s'agisse des horaires et zones de travail contraints, du port d'une tenue particulière, de la fixation des tarifs qui d'ailleurs baissent généralement une fois qu'il y a suffisamment de livreurs.

Finalement, selon tous ces indices, ils sont en capacité de pouvoir exiger devant les Prud'hommes la requalification de leur statut en salariés. Ils mènent en même temps une bataille pour avoir d'autres statuts sociaux. Leur projet est de pouvoir se développer en coopérative. Une forme de coopérative toute particulière permettrait l'implication de la Ville dans ce beau projet, c'est la S.C.I.C.

Puisque la Ville est très engagée à la fois en faveur de l'innovation sociale et le soutien à l'économie sociale et solidaire, puisque la Ville est engagée en faveur du vélo, y compris de la pratique du vélo dans le cadre professionnel mais que cela se fasse dans le respect de ceux qui travaillent, dans l'intérêt général, puisque la Ville est également pour soutenir la diversité des petits restaurateurs, je propose à travers ce vœu, qui a été rédigé avec notamment un collectif de livreurs à vélo, dont je salue la présence d'un de ses représentants qui assiste à nos travaux, que la Ville puisse étudier et engager une réflexion qui associe des livreurs à vélo et les représentants des différents collectifs qui se constituent en vue d'envisager un modèle économique, social et coopératif innovant ; et notamment dans ce cadre, que l'on étudie la possibilité de créer une société coopérative d'intérêt collectif à laquelle la Ville s'associerait en tant que collectivité.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, par votre vœu, vous souhaitez attirer notre attention sur le développement des applications et des plateformes d'intermédiation mettant en relation des restaurants et leurs clients qui souhaitent être livrés. Ce service qui semble répondre effectivement à une demande de la clientèle peut permettre à des restaurants de se développer ailleurs autrement et nous sommes convaincus qu'il faut en effet travailler les doubles canaux, à la fois le digital potentiellement et le commerce physique, et que cela doit être un atout pour le commerce physique.

Bien évidemment, cela ne doit pas se faire au détriment des salariés, et la question que vous posez à travers votre vœu porte essentiellement sur la question de l'emploi de ces livreurs. Le fonctionnement de ces plates-formes repose sur la mobilisation de centaines de coursiers dans des conditions d'emplois variables selon les cas.

Vous l'avez rappelé, des actions en justice sont engagées et elles permettront de répondre aux interrogations qui sont les vôtres sur l'autonomie réelle des coursiers par rapport à la ou les plates-formes qui recourent à leurs services. Ce sujet n'est d'ailleurs pas spécifiquement parisien et des mouvements du même type sont en cours dans d'autres villes comme Los Angeles ou Londres.

Vous vous en doutez, la Ville de Paris n'a pas de compétences sur la question de déterminer si cette relation de travail est caractérisée ou non par un lien de subordination tel qu'il s'agirait de salariat déguisé avec l'ensemble des protections sociales qui devrait y être rattaché. Quant à savoir si la Ville pourrait intervenir dans le secteur sous la forme d'une S.C.I.C., ce n'est à ce stade pas le souhait de tous les coursiers eux-mêmes, qui pour la plupart souhaitent surtout un statut de salarié comme l'illustrent les actions en justice que vous rappeliez vous-même.

En revanche, la question des livraisons à deux-roues a vocation à s'intégrer aux réflexions engagées par la Ville de Paris avec les acteurs concernés et sur la question de la logistique urbaine durable, que je copilote avec Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI. Parallèlement, Pauline VÉRON anime une réflexion sur les nouveaux défis à relever en matière d'emploi, qui pourra permettre de s'appuyer sur votre vœu, sur les questions posées par les recours exercés par les livreurs.

Je vous propose donc d'amender votre vœu de sorte que le premier alinéa du dispositif final serait rédigé ainsi. Il s'agirait que dans le prolongement du travail engagé par la Ville sur les questions de logistique et d'emploi, soit engagée une réflexion avec les livreurs à vélo sur un modèle économique et social permettant de développer les livraisons à vélo dans la capitale et notamment leur projet de coopérative ou de S.C.I.C., tout en garantissant notamment aux travailleurs une protection sociale et des conditions de travail décentes. Le second alinéa du dispositif final serait supprimé.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Les propositions d'Olivia POLSKI vous conviennent-elles, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, puisque la réflexion est engagée, y compris sur le projet de coopérative et de S.C.I. C. et je l'en remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - C'est parfait. Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES et après nous passerons au vote.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste soutient la proposition de vœu de Mme SIMONNET parce que la structure de la S.C.I.C. est une structure très intéressante. Nous l'avons évoquée pour la question des kiosques et nous pensons qu'une réflexion doit être menée sur le développement d'une structure pour ce type d'activité, qui mélange des statuts de salariés précaires et qui pourrait leur permettre, comme dans les C.A.E., de stabiliser leur statut.

C'est pourquoi nous nous associons et nous voterons ce vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 263).

## **2016 DAE 5 G - Convention de coopération en matière de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi entre le Département de Paris et Pôle Emploi.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 5 G relatif à une convention de coopération en matière de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi entre le Département de Paris et Pôle Emploi.

Je donne la parole dans un premier temps à M. Jérôme GLEIZES, au nom du groupe des Ecologistes de Paris, pour cinq minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans une longue série de projets de délibération qui définissent la stratégie d'une politique d'emploi efficace à Paris. J'en profite pour féliciter Pauline VÉRON et les services qui l'accompagnent dans ce travail.

Paris a une véritable politique structurelle de l'emploi et de lutte contre le chômage. Nous ne sommes pas dans une logique libérale de laisser faire le marché et, d'ailleurs, j'invite les bancs de droite à regarder plus en détail les statistiques parisiennes plutôt que de citer les statistiques françaises, qui sont beaucoup moins bonnes notamment à cause d'une politique sociale-libérale désastreuse à l'échelle du pays, que les 20 milliards du C.I.C.E. illustrent parfaitement.

Ainsi, d'après l'I.N.S.E.E., Paris est le seul département francilien où le taux de chômage est inférieur en 2016 au chiffre de 2012 : 7,9 % contre 8 %. Paris est même en passe de devenir le département où le taux de chômage est le plus faible, à 0,2 point des Hauts-de-Seine. N'oublions pas que Paris représente aussi 31 % de l'emploi salarié francilien.

Ce projet de délibération a donc pour objectif de rapprocher l'offre de la demande d'emploi, d'améliorer l'appariement. Paris en tant que Département est chef de file de l'insertion pour s'engager aux côtés de ses partenaires et surtout innover en faveur de l'accès à l'emploi pour toutes et tous.

Le Plan parisien d'insertion par l'emploi, voté en juillet 2016 pour les années 2016 à 2020, est une feuille de route utile, surtout si elle permet d'innover, justement d'expérimenter des actions nouvelles. L'enjeu est important car Paris est un espace particulièrement dynamique mais reste un espace où se creusent encore les inégalités.

Sur ce, ce projet de délibération nous propose de valider une convention dont le but est de renforcer le partenariat existant entre Paris et Pôle Emploi, enfin je cite : "Déployer des actions auprès des entreprises des secteurs fortement pourvoyeurs d'emplois de la capitale, numérique, hôtellerie-restauration, médico-social, artisanat, commerces, accompagner des nouvelles implantations d'entreprises, coordonner des actions de formation et d'orientation en direction des chercheurs d'emploi, mise en œuvre des plans d'action dédiés à des publics spécifiques, personnes en contrat aidé de la Ville de Paris, publics en insertion, artistes, etc".

Améliorer la coordination entre des partenaires économiques ne peut qu'être bénéfique, mais il nous semble que cette convention aurait pu être élargie à d'autres acteurs, tels que par exemple les coopératives d'activité et d'emplois dont on a parlé précédemment, dont certaines sont très dynamiques et porteuses de bonnes pratiques.

Par ailleurs, cette convention ne fait pas explicitement mention, et c'est plus grave, à des secteurs très porteurs d'emplois à Paris, notamment ceux qui permettent la transition de notre économie : rénovation énergétique des bâtiments, réduction de l'usage des ressources naturelles, etc.

Il serait pourtant opportun de rapprocher des entrepreneurs de ces secteurs des acteurs publics ou non qui œuvrent dans la sécurité et l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Je terminerai en faisant une courte incise sur le Comité parisien pour l'emploi, qui est un espace de dialogue utile réunissant un grand nombre d'acteurs. Il nous apparaît aussi être le lieu adéquat pour discuter et évaluer des expériences nouvelles qui viendraient utilement compléter des initiatives traditionnelles comme celle qui nous est présentée ici.

Je rajouterai aussi, puisqu'il me reste un peu de temps, que dans un prochain projet de délibération, on va voter une subvention de la Ville de Paris sur une chaire Travail à l'École d'économie de Paris, et je pense que cette chaire pourrait faire un travail d'analyse sur les statistiques parisiennes, et pourrait être associée puisque Pôle Emploi est aussi associé à cette chaire. A travers l'École d'économie et de commerce de Paris, on pourrait aussi approfondir le travail et analyser ce qui se passe réellement à Paris.

Merci de votre attention.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est maintenant à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Madame la Maire, chers collègues.

Nous avons en juin soutenu le Plan parisien de l'insertion par l'emploi, P.P.I.E., en souhaitant que l'on passe d'un document d'intention, que nous pouvions partager, à un programme opérationnel qui transforme la réalité, qui interroge les institutions et les partenaires économiques, pour répondre à sa finalité : l'insertion par l'emploi.

C'est à l'aune de ce questionnement que nous avons examiné la Convention de coopération entre le Département de Paris et Pôle Emploi. La feuille de route de cet accord pour un rapprochement de l'offre et de la demande ouvre une mise en œuvre concrète stratégique de cet objectif. Et en soi, cette coopération ne peut être que bénéfique aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

Mais reconnaissons que cette convention se met en place dans un environnement difficile, de pression et de chantage du Medef qui demande toujours plus et sans honte. M. GATTAZ promet, à son université d'été, 2 millions d'emploi, alors que nous attendons toujours le million d'emplois prévus, sans parler de la loi Travail qui va mettre en concurrence les entreprises dans un dumping de moins-disant social.

Je sais bien que Paris et Pôle Emploi ne sont pas le Gouvernement, mais à leur niveau, dans leur travail avec les entreprises, posons le problème des conditions de travail de certains secteurs ciblés comme fortement pourvoyeurs d'emplois par la Convention, comme par exemple l'hôtellerie-restauration et l'artisanat-commerce.

La coordination des actions de formation devrait prendre en compte dans la formation non seulement les compétences et les qualifications du métier visé, mais aussi le droit du travail, l'organisation de la profession, les conventions collectives. Dans l'aide au recrutement des entreprises, développons la prise en compte des compétences transversales et la richesse de l'expérience de vie.

Enfin, soutenons les artisans et les petites entreprises qui, loin des grands comptes, sont une richesse pour Paris et intégrons les pistes de cette convention dans les perspectives développées par le rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris".

Voilà quelques réflexions pour dépasser le seul plan technique de cette convention que nous soutenons et dont nous souhaitons que les instances de gouvernance, le comité opérationnel, le comité technique puissent avoir une vision et une impulsion qui dépassent le simple accompagnement quantitatif du projet.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci pour vos interventions. Effectivement, il s'agit aujourd'hui d'une convention ambitieuse entre le Département de Paris et Pôle Emploi. Nous avions déjà par le passé eu des conventions avec Pôle Emploi, mais je crois que celle-ci change d'échelle pour véritablement nous mettre ensemble, mettre nos compétences, celles que la Ville de Paris a développées dans le domaine de l'emploi depuis quelques années, et celles de Pôle Emploi bien sûr au service des chercheurs d'emploi parisiens.

C'est vrai qu'à Paris, vous l'avez rappelé, la situation est moins difficile qu'ailleurs, mais nous avons encore un grand nombre de personnes qui cherchent un emploi et souvent sont en chômage de longue durée, qui est la caractéristique de Paris, avec ce chômage des seniors qui est difficile et pour lequel il faut déployer de nouvelles solutions pour aider ces seniors parisiens à se construire une deuxième carrière professionnelle.

Oui, nous mettons toute notre énergie en coopération avec Pôle Emploi pour essayer de travailler sur les secteurs en tension. J'entends Jérôme GLEIZES qui me parle des emplois verts, en quelque sorte, possibles notamment dans le B.T.P. Cela fait partie des secteurs que nous avons également identifiés.

Nous travaillons aussi à mettre en commun nos fichiers de chercheurs d'emploi, ceux que nous connaissons, parce qu'ils viennent pousser la porte des antennes de Pôle Emploi, mais aussi du service "Initiative emploi" que j'ai réorganisé ici, à la Ville de Paris, pour se mettre dans une position plus opérationnelle. Nous travaillons plus en amont aussi avec les entreprises qui viennent s'installer à Paris pour anticiper les besoins et pouvoir caler les formations en fonction des besoins, et nous essayons aussi - vous l'avez rappelé pour la question des contrats aidés, notamment à la Ville de Paris - de travailler sur des perspectives de sortie des contrats aidés de la mairie.

Donc, je crois que cette convention marque une nouvelle ère, une nouvelle période de travail de co-construction avec les services de l'Etat et avec Pôle Emploi, plus particulièrement, et je m'en réjouis. Je crois que nous avons la volonté de mettre notre énergie en commun et d'aller dans la même direction pour lutter contre le chômage à Paris et, comme je disais, plus particulièrement le chômage de longue durée.

Cette question du travail en commun avec la chaire d'économie de Paris, nous en avons discuté déjà avec la Maire de Paris qui le souhaite, notamment sur la question dite de l'"ubérisation" de la société, de pouvoir organiser un événement de réflexion avec les professionnels, avec les économistes sur cette question et sur l'impact à Paris en termes d'emplois. Nous allons nous rapprocher de la chaire d'économie et de l'Ecole d'économie de Paris pour organiser cet événement. J'en profite pour rappeler également que nous organisons un hackathon sur l'emploi les 18 et 19 novembre prochain. Après le hackathon "Fluctuat nec mergitur", nous organisons ce hackathon innovant sur les questions du chômage pour hacker le chômage.

Je vous remercie et je vous invite tous à y participer.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 5 G).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux grévistes de l'avenue de Breteuil.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des travailleurs sans-papiers du chantier 46, avenue de Breteuil (7e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n<sup>os</sup> 30 et 31 ont trait à la situation des travailleurs de l'avenue de Breteuil.

Je vais donner la parole, pour deux minutes maximum, à Didier LE RESTE puis à Danielle SIMONNET.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Depuis le 7 septembre dernier, les ouvriers du bâtiment qui travaillent sur un chantier de démolition dans le 7e arrondissement, sont en grève. Cette grève a été déclenchée à la suite d'un grave accident du travail qui a touché l'un des travailleurs qui n'était pas suffisamment protégé. De plus, l'employeur n'a pas souhaité faire appel aux secours, ce qui a déclenché la colère des 25 salariés présents sur le chantier. Au-delà de ces motivations, cette grève met une nouvelle fois en lumière les conditions de travail déplorables dans lesquelles travaillent les travailleurs sans papiers. Ici, les travailleurs sont employés par une entreprise de démolition qui intervient sous les ordres de COVEA Immobilier, un groupement des mutuelles MMA, MAAF et GMF.

L'opération immobilière se situe sur l'avenue de Breteuil, l'une des avenues les plus cotées de notre ville, mais cela n'empêche pas les employeurs de faire travailler ces personnes sans les déclarer et sans leur fournir les équipements de base, comme des chaussures de sécurité. Par conséquent, ces hommes se retrouvent dans des situations de vulnérabilité : sans contrat de travail et sans fiche de paye en bonne et due forme. Ils ne peuvent donc prétendre à être régularisés par la Préfecture.

Pendant ce temps-là, les employeurs les exploitent en leur versant des salaires bien en-dessous de la législation en vigueur et sans payer aucune cotisation sociale. En début de mandature, nous avons fortement soutenu les travailleuses et les travailleurs sans papiers des salons de coiffure du boulevard de Strasbourg du 10e arrondissement qui se trouvaient dans une situation équivalente. Cette lutte a permis de régulariser, par le travail, ces femmes et ces hommes et de mettre fin aux pratiques de ces employeurs, dont certains sont actuellement devant la justice. La mobilisation avait aussi permis de compléter le contrat parisien de prévention et de sécurité avec une fiche action portant sur la lutte contre le travail dissimulé.

Nous demandons aujourd'hui à la Ville de Paris de s'engager auprès des grévistes de l'avenue de Breteuil pour que leur situation puisse être régularisée dans les meilleurs délais : d'abord, sur le plan de leur situation d'emploi, puis sur le plan de leurs conditions de séjour sur le territoire.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, cette histoire est totalement scandaleuse. On voit vraiment des patrons voyous sans aucun scrupule. Et puis, comme l'a dit mon collègue, c'est donc suite à un accident du travail de l'un de leurs collègues qui, actuellement, est toujours hospitalisé à Cochin, que la grève des travailleurs sans papiers s'est déclenchée, non seulement pour exiger que l'accident de travail - puisqu'il s'agit d'un accident de travail - soit bien déclaré pris en charge par l'employeur et que cette situation de surexploitation de travailleurs sans droits cesse, c'est-à-dire que ces travailleurs doivent être déclarés avec des contrats de travail, avec des feuilles de paye. Ils doivent avoir toutes leurs feuilles de paye et pouvoir, avec ces feuilles de paye, se battre pour exiger la régularisation de leur situation administrative.

Mais je rajouterai que, dans cette affaire, il y a aussi le groupe COVEA qui est le maître d'œuvre du chantier, qui se comporte d'une manière totalement scandaleuse puisque COVEA, maître d'œuvre du chantier, a assigné en justice les ouvriers qui tiennent un piquet de grève pour demander leur expulsion. Le groupe COVEA a même exigé qu'aucun soutien, y compris les syndicalistes, ne puisse accéder aux ouvriers grévistes. Dans quel monde vivons-nous et dans quel siècle sommes-nous ?

A travers ce vœu, comme le vœu présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche, je demande qu'à la fois la Maire de Paris interpelle le Ministère du Travail, le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture pour la régularisation de la situation administrative des travailleurs du 46, avenue de Breteuil, et que la Mairie de Paris engage une médiation dans le conflit de l'avenue de Breteuil avec l'ensemble des protagonistes et œuvre à ce que la grève soit reconnue et que les demandes d'expulsion du piquet de grève soient abandonnées, que les accidents du travail qui ont eu lieu soient reconnus et indemnisés comme tels, et que les revendications des grévistes soient prises en compte, comme la reconnaissance et l'édition du contrat de travail et des feuilles de paye pour l'ensemble des travailleurs concernés.

Comme, en plus, sur ce lieu, je pense qu'il y a du logement et qu'il doit bien y avoir aussi une part de logement social dans ce chantier...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Il me semble que la Ville a tous les arguments dans la main pour pouvoir peser de tout son poids.

Je vous en remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, merci d'attirer notre attention sur cette situation inacceptable et qui se passe pourtant en plein Paris. La situation de ces 25 travailleurs sans papiers embauchés dans des conditions indignes sur un chantier de démolition du 7<sup>e</sup> arrondissement.

La situation de vulnérabilité de ces manœuvres les expose à des conditions de travail inacceptables. Les deux accidents de travail que vous avez rappelés en sont la conséquence presque inévitable : pas de protection ni de tenue réglementaire, pas de fiche de paye, matériel de travail extrêmement vétuste, refus d'appeler les secours au moment des accidents, et j'en passe.

Ces pratiques d'exploitation, nous devons les dénoncer fermement et publiquement. Aussi, je vous remercie de nous donner l'occasion de le faire, ici, en Conseil de Paris. Les 25 travailleurs du chantier de l'avenue de Breteuil soutenus par la CGT ont osé dénoncer le système. Ils sont en grève et occupent le site depuis le 7 septembre, même si le juge des référés a été saisi pour leur demander de quitter le chantier. Je tiens à saluer ici, avec vous, leur combat courageux.

Bien entendu, les différents donneurs d'ordre jouent de la sous-traitance en cascade, qui est malheureusement fréquente dans le secteur du B.T.P., et plaident l'ignorance. C'est aussi cette chaîne de responsabilités qu'il faut dénoncer et mettre à jour.

En tout état de cause, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler dans cet hémicycle, ce n'est parce que l'on est sans papiers que l'on est sans droits, et les salariés sans papiers ont heureusement droit au respect de certains droits fondamentaux, comme le droit au respect de la dignité et, selon le Code du travail, le travailleur sans papiers est assimilé, à compter de la date de son embauche, à un salarié régulièrement engagé au regard des obligations de l'employeur. Il a donc droit au droit du travail.

Pour l'ensemble de ces raisons, il va de soi que nous soutenons l'action des travailleurs de l'avenue de Breteuil. Au nom de l'Exécutif, je donne un avis favorable au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, sous réserve d'un amendement, afin que nous ayons une action plus efficace en interpellant directement la D.I.R.E.C.C.T.E., dont c'est le rôle de contrôler ce genre pratique, plutôt que d'interpeler l'employeur pour qu'il y ait un contrôle, et que la D.I.R.E.C.C.T.E. fasse ce qui est dans sa compétence. Aussi, je vous propose l'amendement suivant : "le Conseil de Paris demande à la Ville de Paris d'interpeler la D.I.R.E.C.C.T.E. Ile-de-France afin que COVEA Immobilier régularise la situation des salariés, notamment par l'obtention de fiches de paye et l'établissement de contrats de travail".

Le deuxième alinéa est maintenu : "s'engage à soutenir auprès de la Préfecture les demandes de régularisation de ces salariés".

Aussi, je vous propose, ainsi qu'à Danielle SIMONNET, ce vœu ainsi amendé. Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VÉRON.

Monsieur LE RESTE, est-ce que la proposition vous convient ?

**M. Didier LE RESTE**. - Oui, elle me convient dans la mesure où elle complète et renforce notre vœu. Donc, on se range vers ce vœu amendé.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - D'accord. Merci.

J'ai cru comprendre que la proposition d'amendement s'adressait également à Danielle SIMONNET. Est-ce que cette proposition vous convient, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, tout à fait.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 264).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 265).

### **2016 DAE 73 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Aurore" (13e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 73 G relatif à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros à l'association "Aurore".

Je vais donner la parole à Mme Anne-Christine LANG.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Merci, Madame la Maire.

Le 18 février dernier, l'Assemblée nationale adoptait en lecture définitive la proposition de loi d'expérimentation territoriale "Territoire zéro chômeur de longue durée". Dès le lendemain, le 13e arrondissement, séduit par cette démarche innovante en matière de lutte contre le chômage, manifestait son intérêt pour figurer parmi les 10 territoires pilotes et prenait l'attache de la Maire de Paris, de la ministre du Travail et d'ATD Quart Monde qui est à l'initiative de cette expérimentation. De quoi s'agit-il ?

Dans un contexte où la France peine malheureusement à résorber le chômage, cette expérimentation part du principe que personne n'est inemployable et que l'immense majorité des personnes peut occuper un emploi utile, fournir un service ou réaliser une production. Deuxièmement, que si les emplois sont rares, le travail ne manque pas et qu'il existe une multitude de besoins non satisfaits et de travaux utiles qui ne sont pas réalisés aujourd'hui simplement parce qu'ils ne sont pas solvables, et donc insuffisamment lucratifs pour le marché classique. Enfin, et c'est le résultat d'une étude macroéconomique réalisée par ATD Quart Monde, le coût pour la collectivité nationale du chômage est d'environ 15.000 euros par personne et par an. Le projet est donc de rediriger les flux de dépenses engendrées par la privation d'emploi au niveau d'un territoire, pour financer de nouveaux emplois durables et adaptés aux aspirations et aux compétences des personnes en chômage de longue durée.

Dès le début du mois de mars, avec le soutien de Pauline VÉRON et des services de la Ville qui n'ont pas ménagé leurs efforts, avec celui de Marie-Pierre de LA GONTRIE, présidente de la commission des finances de la

région Ile-de-France, qui a fait voter à l'unanimité un amendement au budget pour financer cette expérimentation, avec le soutien des élus du 13e arrondissement, avec la participation d'ATD Quart Monde, nous avons multiplié les réunions d'information auprès des conseils de quartier, des habitants du secteur Chevaleret-Oudiné-Bédier-Boutroux, des acteurs de l'emploi et de ceux de l'E.S.S. et des associations pour informer sur cette expérimentation, faire émerger les besoins du quartier et recenser les personnes potentiellement concernées.

Nous montons aujourd'hui notre dossier de candidature qui devra être remis le 28 octobre prochain. Pour mener à bien cet important travail d'identification des profils et des compétences des chômeurs de longue durée, de prospection des activités et de mobilisation de tous les acteurs, il nous est apparu primordial de confier cette mission de préfiguration du projet à un acteur majeur de l'emploi et de l'insertion fortement implanté à Paris et dans le 13e arrondissement.

Je me réjouis donc aujourd'hui que l'association "Aurore", forte de son expérience en matière d'accompagnement de personnes en situation de précarité vers une insertion sociale et professionnelle, soit prête à élaborer le dossier de la candidature parisienne avec nous et à le porter, si nous sommes retenus, ce qui n'est pas encore totalement fait, pour la mise en œuvre de ce projet expérimental innovant.

C'est l'objet de ce projet de délibération qui prévoit le versement d'une subvention de 50.000 euros et la signature d'une convention avec "Aurore".

Je voudrais ici les remercier pour leur implication dans ce projet et réitérer mes remerciements à l'Exécutif et aux services de nous avoir immédiatement soutenus pour la mise en œuvre de cette utopie réaliste, pour reprendre un terme cher à "ATD Quart Monde", ainsi qu'aux élus, aux associations et à tous ceux qui n'ont pas renoncé à se battre.

Pour eux et avec eux, nous continuerons à défendre avec acharnement et détermination, la candidature de Paris à cette expérimentation.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LANG.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, chère Anne-Christine LANG, je vous remercie pour votre intervention et votre soutien à ce projet de délibération.

Vous n'avez pas non plus ménagé votre peine et votre travail pour que nous puissions déposer notre candidature, la candidature de la Mairie de Paris, et plus particulièrement de ce territoire du 13e arrondissement, à cette expérimentation permise par la loi, "Territoires zéro chômeur de longue durée", qui s'inscrit en cohérence avec l'ensemble de notre politique de l'emploi. Nous avons ainsi tenu à l'inscrire dans le Plan parisien de l'insertion par l'emploi voté en Conseil de Paris en juin, suite au vœu voté en Conseil de Paris et que vous aviez présenté, chère Anne-Christine LANG, pour que nous puissions présenter cette candidature du 13e arrondissement.

Nous sommes attachés à ce dispositif, vous l'avez rappelé, car il propose de renverser l'état d'esprit sur le chômage. Nous savons que personne n'est inemployable et l'immense majorité des personnes peuvent occuper un emploi utile, sinon LADAPT l'emploie. Avec ce dispositif nous faisons le choix de financer les emplois manquants et de permettre à toute personne qui le souhaite de travailler.

En un an, le nombre de chômeurs de longue durée a certes légèrement diminué, mais il reste l'une de nos préoccupations majeures en matière de politique de l'emploi, d'autant qu'il existe de grandes disparités d'un quartier à l'autre, voire d'une rue à l'autre. Le quartier Chevaleret-Oudiné-Bédier, objet de la candidature parisienne du 13e arrondissement, compte environ 200 chômeurs de longue durée. Un ménage sur six vit sous le seuil des bas revenus, 40 % des habitants sont non diplômés et une famille sur trois est une famille monoparentale modeste.

Or, ce bout du 13e arrondissement bénéficie d'un tissu dynamique aussi économiquement, en plein renouvellement et maillé par un réseau d'acteurs de l'insertion et de l'emploi important. Il remplit donc à nos yeux tous les critères pour être retenu par le fonds d'expérimentation.

Même si cette expérimentation a été pensée à l'origine pour des territoires ruraux, il nous paraît essentiel que les quartiers populaires urbains ne soient pas oubliés, et c'est aussi l'objet de cette candidature.

La subvention qui est proposée aujourd'hui à l'association "Aurore" sert à approfondir le travail de préfiguration nécessaire à la présentation de notre candidature. Il consiste à rencontrer les chômeurs de longue durée et à

recueillir leurs compétences et envies professionnelles, ainsi que le travail de conviction et de mobilisation de toutes les forces du quartier qui fera la qualité de notre candidature.

L'expertise d'"Aurore", sa connaissance du terrain et sa reconnaissance par les acteurs locaux seront un atout précieux. Je rappelle que la liste des territoires retenus sera annoncée en fin d'année et que donc, nous présenterons la candidature dans les semaines qui viennent.

Je voulais vous rappeler que la Région Ile-de-France s'est engagée également en votant à l'unanimité un amendement budgétaire porté par Marie-Pierre de LA GONTRIE, également notre collègue du Conseil de Paris, qui fera que si la candidature de Paris est retenue, la Région apportera également une contribution financière permettant à l'expérimentation de se déployer.

Je me réjouis vraiment de notre avancée main dans la main, dans cette lutte contre le chômage de longue durée et je vous remercie également pour le travail commun, considérable, rendu possible grâce à l'étroite collaboration avec Anne-Christine LANG mais aussi avec Jérôme COUMET, la mairie du 13e arrondissement et les équipes ici de l'Hôtel de Ville pour, je l'espère, emporter la candidature.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Madame VÉRON, vous étiez tout à fait dans votre temps de parole.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 73 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 73 G).

### **2016 DAE 329 - Prolongement du tramway T3 Porte de la Chapelle - Porte d'Asnières (18e, 17e) : nomination de la présidente et communication du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 329 concernant le prolongement du tramway T3 Porte de la Chapelle - Porte d'Asnières, nomination de la présidente et communication du rapport d'activités de la Commission de règlement amiable.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour 5 minutes maximum, et c'est Mme Olivia POLSKI qui vous répondra.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, concernant l'indemnisation des commerçants sur le tracé du T3 impactés par le tracé des travaux, nous voterons favorablement ce projet de délibération. Toutefois, c'est l'occasion, pour moi et pour notre équipe municipale, d'attirer votre attention sur le fait qu'une grande partie des dossiers sont rejetés en Commission de règlement à l'amiable en raison notamment de critères beaucoup trop restrictifs.

N'oublions pas les commerçants du boulevard Berthier qui sont situés de l'autre côté de la porte d'Asnières et qui subissent également les travaux et nuisances et qui n'entrent pas dans le périmètre d'étude des dossiers d'indemnisation.

Je rappelle également que nous avons demandé, en vain, au dernier Conseil de Paris, que la Maire de Paris puisse faire bénéficier un certain nombre de commerçants, du boulevard Bessières notamment, et dans un périmètre élargi d'exonérations de droits de taxe de voirie, notamment dans le cadre de ses compétences.

Je voulais attirer l'attention de notre Conseil sur le fait que ces commissions de règlement à l'amiable sont bien trop restrictives pour permettre à des commerçants durement impactés par des travaux d'être indemnisés.

Nos demandes d'assouplissement raisonnables des critères d'indemnisation - durée de chantier, localisation - de cette Commission ont été toutes rejetées par votre majorité.

Il est regrettable, comme l'a souligné la Chambre de commerce, que les entreprises E.D.F., G.R.D.F., France Telecom, Orange, concessionnaires œuvrant sur le tracé, soient aux abonnés absents de cette Commission.

Nous demeurerons extrêmement vigilants.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

C'est donc Mme Olivia POLSKI qui vous répond.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie.

Juste pour vous rappeler qu'effectivement l'objet de cette Commission est d'éviter aux professionnels de recourir à une démarche contentieuse, longue et présentant un coût important. Et donc, la Commission se doit de statuer conformément à la jurisprudence administrative en matière de dommages de travaux publics et toute indemnisation qui serait octroyée avec des règles moins strictes que celles de la jurisprudence expose la Commission, et plus largement la collectivité parisienne, à un risque juridique et financier. Le risque encouru correspond notamment à l'obtention d'un avantage injustifié.

A ce titre, il est donc important de souligner d'ailleurs qu'à ce jour, tous les recours à l'encontre des décisions de la Commission ont été rejetés par le Tribunal administratif.

Depuis le 20 novembre 2014, la Commission s'est réunie à 7 reprises, et sur les 13 votes des membres présents et représentés concernant notamment le 17<sup>e</sup> arrondissement, il y a eu unanimité dans 11 cas et une majorité avec abstention dans seulement deux cas. Je ne peux aussi que déplorer comme vous l'absence de certains opérateurs, et nous leur écrivons régulièrement pour leur demander d'être présents.

En ce qui concerne l'exonération automatique des droits de voirie, je dois également vous rappeler, je l'ai déjà fait à plusieurs reprises dans cette Assemblée, que cette exonération ne relève pas de la Commission de règlement à l'amiable mais relève d'une délibération qui date du Conseil de Paris des 15 et 16 mai 2006.

Le Conseil de Paris avait adopté les conditions d'abattement des droits de voirie en cas de travaux sur la voie publique affectant l'usage des étalages et des terrasses.

Les commerçants concernés sont invités à prendre contact avec la Direction de l'Urbanisme en vue d'un examen de leur situation respective, au regard des dispositions tarifaires en vigueur, et il s'agit de l'examen de leur situation individuelle à chaque fois. On ne peut pas examiner un dispositif global pour tout le monde, il faut que chacun fasse la démarche auprès de la Direction de l'Urbanisme.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 329.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 329).

## **2016 DFA 138 - Garantie à 75 % des emprunts souscrits par la Fondation nationale des sciences politiques pour l'acquisition et la réhabilitation de l'Hôtel de l'Artillerie (7e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 138 et l'amendement n° 32. C'est une garantie à 75 %.

Il n'y a plus d'intervenant, c'est uniquement l'amendement que je soumets à votre vote et qui concerne donc le projet de délibération DFA 138, garantie à 75 % des emprunts souscrits par la Fondation nationale des sciences politiques pour l'acquisition et la réhabilitation de l'Hôtel de l'Artillerie. Cet amendement est technique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 32 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 32 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 138 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFA 138).

Merci, mes chers collègues.

## **Compte rendu de la 2e Commission.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen des dossiers de la 2e Commission et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à sa présidente, Mme Fadila MÉHAL, pour trois minutes.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour la Commission du 19 septembre, il y avait 18 présents, toujours une assiduité assez remarquable.

Et comme toujours, le programme des événements culturels qui se déroulent à Paris de septembre à octobre a été distribué. Un grand merci à la DAC pour ce travail important.

En préliminaire, j'ai informé la Commission que Mme Danièle PREMEL a émis le souhait de participer aux travaux de notre Commission en tant qu'auditrice, ce que permet d'ailleurs le règlement. Mme PREMEL est vice-présidente chargée de la culture de la Métropole du Grand-Paris et je pense que sa présence pourra resserrer nos liens avec la Métropole en matière culturelle, et je m'en réjouis.

Bienvenue donc à Mme PREMEL et merci d'être venu grossir les rangs de cette belle Commission.

139 projets de délibération à l'ordre du jour, dont 2 du Conseil départemental.

Pour la mémoire et Mme VIEU-CHARIER chargée des anciens combattants, correspondant défense, je voulais souligner deux projets sur lesquels elle a beaucoup insisté, notamment sur l'association Comité "Tlemcen Paris" et sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux résistants torturés 180, rue de la Pompe.

Il n'y a pas eu de question, il y a eu un consensus général.

Mme GOLDGRAB a présenté l'association "Librest" pour les petits Libraires et l'association "Comité latin", consensus total, pas de remarque.

Et puis, M. JULLIARD.

M. JULLIARD, beaucoup de propositions. Il a souligné l'importance des projets relatifs aux théâtres et aux équipements tels que la Philharmonie, avec le réaménagement d'un prêt au profit de l'établissement public.

On y reviendra tout à l'heure.

Il a mis en évidence les conventions avec l'Académie de Paris pour le conservatoire et l'approbation d'un nouveau règlement pour les bibliothèques. Il y a eu cinq amendements, dont quatre de l'Exécutif, je ne vais pas y revenir. Beaucoup sont très techniques.

Huit vœux non rattachés ont été déposés.

Je ne vais pas tous les citer, mais je vais tout de même vous en examiner quelques-uns par groupe.

L'avis favorable de l'Exécutif sur les trois vœux socialistes d'attribution de voies ou de plaques pour M. Rocard, Mme Charles-Roux et M. Elie Wiesel.

J'ai moi-même présenté le vœu sur la laïcité que je vous présenterai tout à l'heure et le groupe les Républicains a présenté le vœu du lancement d'un nouveau marché de panneaux historiques à Paris, qui a donné lieu à de nombreuses interventions.

M. JULLIARD a indiqué par ailleurs que cela relevait du champ de compétences de M. MARTINS.

La réunion s'est conclue, mais nous nous sommes rendus au quai Branly, puisque nous faisons des visites, pour visiter la belle exposition réalisée par Jean-Jacques AILLAGON sur le dialogue des cultures, cher à Jacques CHIRAC.

Cette visite a revêtu une émotion particulière du fait évidemment de l'hospitalisation de Jacques CHIRAC, à qui je souhaite en votre nom un prompt rétablissement, et par ailleurs sur l'actualité même du thème "Dialogue des cultures", qui dans notre contexte de peur et de division nous invite à sortir de notre ethnocentrisme et à regarder l'autre comme un facteur de concorde, d'unité et surtout d'universalité.

Je termine par une chute très technique, il y a eu beaucoup d'interpellations par rapport à la date de la prochaine Commission, c'est le 31 octobre, cela tombe pendant les vacances, donc il a été demandé qu'elle puisse être décalée.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

### **2016 DAC 127 - Subvention (7.123.000 euros) et avenant avec l'association "Théâtre musical de Paris Châtelet" (1er).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Sans transition avec la date des vacances, nous allons examiner le projet de délibération DAC 127. Il s'agit d'une subvention et d'un avenant avec l'association "Théâtre musical de Paris Châtelet".

La parole est à Danielle SIMONNET, qui n'est pas là.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 127).

### **2016 DAC 139 - Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 139 concernant l'attribution d'une subvention de 10.000 euros et d'un avenant à la convention avec l'association "L'Onde et Cybèle".

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Nous y revoilà, comme une ou deux fois par an dans cette Assemblée, à évoquer "L'Onde et Cybèle" et notamment son festival "Rhizomes".

Voilà un festival, je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup comme celui-là qui fassent une telle unanimité localement, sur tous les bancs, et qui en même temps aient un rapport, je ne vais pas dire qualité/prix parce qu'on est dans la culture, mais en tout cas coût, qualité de la prestation et public concerné, si on regarde ces trois éléments, un rapport aussi intéressant que dans ce cas-là.

Et donc, depuis maintenant trois ans, à chaque fois, il faut se battre à travers un amendement, essayer d'obtenir que l'association passe l'année, passe le cap.

Alors là, on s'en réjouit, grâce notamment à l'action du maire du 18e et de sa première adjointe, l'association a passé le cap de 2016. Mais le passera-t-elle en 2017 ?

"Rhizomes" aura-t-il lieu en 2017 ?

Le principe d'une prestation gratuite dans les jardins sera-t-il maintenu ?

Probablement oui, puisque ne serait-ce que pour des raisons techniques, juridiques, il est difficile de faire autrement.

Enfin bref, je souhaite simplement que les discussions à venir, qui vont rassembler à la fois l'association et le cabinet de l'adjoint à la Culture, aboutiront à ce que nous souhaitons unanimement dans le 18e, c'est-à-dire une stabilisation sur son modèle économique, de ce festival, parce qu'il n'y en a pas d'autres comme cela dans Paris.

Ou alors, je veux qu'on me les montre et que l'on en discute.

C'est une intervention qui vise simplement à encourager les discussions, pour qu'elles aboutissent positivement et que ma foi, on n'ait plus à en parler qu'une fois par an, au moment du vote de la subvention.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme Pascal JULIEN vient parfaitement de le dire, nous avons très régulièrement l'occasion de rappeler l'attachement de la Ville aux manifestations organisées par l'association, et en effet notamment le festival "Rhizomes", je serai donc très bref de ce point de vue.

Je souligne qu'avec un niveau de subvention qui reste stable et couvre plus du quart du financement du festival "Rhizomes" concerné, avec par ailleurs la mise à disposition de nombreux espaces verts du 18e, la Ville apporte un soutien considérable à l'association pour porter des manifestations de qualité et gratuites.

J'adhère à ce que dit Pascal JULIEN mais dans un souci d'égalité, d'autres festivals existent, cher Pascal JULIEN, qui ont peut-être moins de relais dans cet hémicycle, mais ont aussi besoin d'être soutenus.

Il faut que nous trouvions les voies et moyens pour que bien sûr, la pertinence du festival "Rhizomes" se poursuive pendant non seulement l'année 2017, mais aussi, je l'espère bien, d'autres éditions.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 139).

## **2016 DAC 612 - Subventions (12.500 euros) à 7 associations du 11e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 612 et l'amendement n° 33 déposé par l'Exécutif.

Monsieur JULLIARD, c'est technique ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 33 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 33 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 612 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAC 612).

### **2016 DAC 615 - Subvention (1.000 euros) à l'association "Fetart" (19e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 615 relatif à l'attribution d'une subvention de 1.000 euros à l'association "Fetart", dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA, que je ne vois pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 615.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 615).

### **2016 DAC 691 - Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 691 et l'amendement technique n° 34 déposé par l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 34 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 34 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 691 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAC 691).

**2016 DAE 328 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8e). Société "WSN Développement", fixation de la tarification de la redevance.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 328 relatif au salon de prêt-à-porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde, développement, fixation de la tarification de la redevance.

M. Jérôme GLEIZES est bien là, pour cinq minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire. Oui, je suis bien là.

Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération concerne un accord d'occupation du domaine public qui a commencé le 23 septembre et courant jusqu'au 3 octobre 2016.

Je commencerai par indiquer que comme au moins un autre projet de délibération de moindre importance au Conseil, il est demandé à cette Assemblée de valider a posteriori un accord déjà effectué par la Ville et il nous est donc difficile de voter contre.

Ce projet de délibération nous demande donc d'entériner l'application d'une tarification spécifique et dérogatoire pour l'occupation de 4.200 mètres carrés du domaine public municipal dans le 8e arrondissement. Cette tarification spéciale bénéficie à une société, "WSN Développement", qui est déjà installée. Le Salon "Who's Next", leader mondial de la mode féminine à quelques minutes d'ici pour 11 jours.

Il nous est précisé que ce salon accueillera près de 700 marques dont un grand nombre d'entreprises parisiennes et 50.000 visiteurs. Il nous est indiqué qu'avec le tarif spécifique et dérogatoire appliqué, la redevance versée pour cette manifestation s'élèvera à 180.600 euros pour être précis. Nous comprenons que la structure est mutualisée avec l'association "Carrefour pour l'emploi", qui organise la manifestation "Paris pour l'emploi" le 6 octobre 2016.

Toutefois, nous souhaiterions avoir une précision sur ce montage ; notre question est simple et en trois points.

Première question : pourquoi la tarification spécifique et dérogatoire est appliquée au bénéfice de cette société ? Deuxième question : quel est le montant réglementaire qui aurait dû être versé ? Troisième et dernière question : quelle contrepartie retire la Ville de ce rabais offert à cette société ?

Merci de vos réponses.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre aux trois questions de Jérôme GLEIZES, qui concernent ce projet de délibération qui fixe la tarification de redevance d'occupation de l'espace public sur la place de la Concorde pour cette société "WSN Développement" que vous avez citée.

Le tarif est en effet dérogatoire puisque dans la convention que nous vous proposons il est de 4,78 euros par mètre carré et par jour, le tarif normal étant de 6,24 euros par mètre carré et par jour. Nous avons proposé ce tarif dérogatoire pour soutenir un secteur de la mode qui connaît actuellement une très forte concurrence des villes de New York et de Londres, et Paris est en difficulté en raison du contexte que connaît la ville depuis maintenant un an et demi et le début de l'année 2015.

L'occupation de la place de la Concorde pour ces salons permet également à "WSN Développement" de mutualiser la structure avec l'association "Carrefour pour l'emploi", qui organise "Paris pour l'emploi" - là, c'est la Ville de Paris elle-même -, ce qui assure à "Carrefour pour l'emploi" une économie de 100.000 euros.

Par ailleurs, nous avons demandé et obtenu de "WSN Développement" qu'un stand des ateliers de Paris soit mis à disposition gratuitement pour accueillir des entreprises émergentes choisies par la Ville de Paris, incubées dans les ateliers de Paris pour leur donner ainsi une visibilité nécessaire au développement de leur activité, ce qui d'ailleurs chaque année fonctionne remarquablement bien.

J'ajoute que la "Fashion week" ou, plutôt, la Semaine de la mode, prêt-à-porter automne/hiver, est un moment fort pour ce secteur où l'on dénombre pas moins de 90 défilés qui voient les créateurs du monde entier rivaliser de

talent et une cinquantaine d'événements sur l'ensemble du territoire et nous souhaitons que Paris demeure incontestablement la capitale internationale de la mode et elle se doit de le rester.

A l'intérieur de l'ensemble des activités que nous menons pour favoriser cette domination de Paris dans le domaine de la mode, il y a ce soutien à "WSN Développement", place de la Concorde.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 328.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 328).

### **2016 DAE 337 - Site des Frigos (13e) - Protocole d'accord avec la SEMAEST sur la conclusion d'un bail emphytéotique après déclassement du domaine public.**

#### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion du site "Les Frigos".**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 337 et le vœu n° 35 sur le site des "Frigos", protocole d'accord avec la S.E.M.A.-EST sur la conclusion d'un bail emphytéotique après déclassement du domaine public.

La parole est à Yves CONTASSOT puis à Danielle SIMONNET.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Ce dossier revient régulièrement devant notre Conseil car depuis plus de 30 ans aucune solution durable n'a été apportée aux occupants ; ce n'est pas la faute de la Ville uniquement bien évidemment, la S.N.C.F. ayant joué un rôle important.

Lors du dernier Conseil au cours duquel nous avons évoqué "Les Frigos", nous avons voté à l'unanimité un vœu donnant les orientations à retenir pour une future gestion du lieu. Or ce qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas - c'est le moins que l'on puisse dire - conforme à ce vœu.

En effet, le projet de délibération qui nous est proposé reprend les mêmes orientations que celles qui ont prévalu pour la gestion du site de la Cour de l'Industrie dans le 11e arrondissement, gestion qui ne satisfait pas les occupants.

Il nous proposait en effet de confier la gestion de ce site à la S.E.M.A.-EST, ce qui ne soulève pas d'oppositions de principe, mais vous précisez dans le même temps que cela préfigure le passage du site dans le domaine privé de la Ville et sa gestion sous forme de baux on ne peut plus classiques faisant ainsi fi de la spécificité du lieu, de ses acteurs et de son histoire.

"Les Frigos" ne sont en effet pas un simple lieu commercial qui relève de baux commerciaux mais au contraire un lieu singulier mélangeant de nombreuses activités à caractère culturel et artistique. Nous avons avancé diverses pistes pour une gestion innovante des Frigos. Malheureusement, vous ne reprenez que la forme la plus commerciale sans avoir approfondi d'autres hypothèses comme la création d'une S.C.I.C. ou d'une coopérative, la gestion sous forme de C.O.D.P., etc.

Plutôt que de décider aussi rapidement un mode de gestion qui ne convient qu'à une toute petite minorité d'occupants, soucieux avant tout de valoriser commercialement et prochainement un bail commercial, nous vous demandons de remettre l'ouvrage sur le métier afin d'explorer les pistes indiquées, pistes qui montreraient les capacités de la Ville à innover et à prendre en considération les besoins des usagers. C'est le sens de notre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Que veut-on faire de ce lieu ? C'est vraiment la grande question que l'on pourrait se poser. Qu'est-ce qu'on veut faire de ce lieu de façon pérenne ? On sait bien qu'il n'y a pas une surface à Paris qui ne soit pas l'objet d'intéressements pour des logiques spéculatives, ne soyons pas des grands naïfs. Tout mètre carré à Paris est regardé de très près par toutes celles et ceux qui seraient intéressés pour faire de la spéculation immobilière.

Quand on a des lieux comme cela où il y a une telle richesse d'activité culturelle, artistique... En plus, disons-le, à part dans son quartier, il y a une histoire, une âme dans "Les Frigos", même si je ne suis pas de cet arrondissement.

Pourquoi prendre le risque - à moins que ce ne soit l'objectif - de faire en sorte que le cadre juridique, celui de baux commerciaux puisse permettre finalement des reventes ultérieures possibles, pour que la surface rentre dans une logique purement spéculative avec tout le danger sur la non-pérennité soit des activités, soit du type de profil, qui est aujourd'hui implanté et développé.

Vraiment, je suis en total désaccord avec ce choix qui a été fait et qui montre à minima une absence totale d'innovation sociale. Mon collègue précédemment parlait de S.C.I.C., dont on a parlé tout à l'heure justement pour les livreurs à vélo. Le statut de coopérative particulière, dans lequel la collectivité peut rentrer, peut être une piste intéressante qui permet de faire en sorte qu'un projet comme celui-ci échappe aux logiques de la spéculation immobilière et qu'il puisse y avoir une vraie implication, association de ces acteurs.

De plus, je trouve que cela repose, comme chaque fois, la logique de la S.E.M.A.-EST. A un moment donné, cette logique est toujours de remettre dans le domaine privé les baux qu'elle peut quelque part "préempter", même si ce n'est pas le terme précis d'un point de vue juridique. Je ne suis pas d'accord avec cette logique et je trouve que cela porte atteinte à la pérennité de l'âme de ce lieu, au statut de ce lieu, je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Très rapidement puisque je n'étais pas inscrit sur ce projet de délibération et que l'on a eu l'occasion d'en débattre, y compris en Conseil d'arrondissement.

J'aurais envie de dire que Mme SIMONNET pose la bonne question - que veut-on faire de ce lieu ? - même si je n'aboutis pas à la même conclusion qu'elle. Evidemment, nous voulons le pérenniser et c'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a racheté "Les Frigos", faut-il encore le rappeler. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a ouvert juste à côté des "Frigos" de nouveaux ateliers sur le même principe, c'est-à-dire en faisant en sorte d'avoir une pépinière où coexistent à la fois des artistes et des entreprises à vocation artistique, des artisans d'art. C'est cela, toute l'originalité des "Frigos", qui n'est d'ailleurs pas facile à poursuivre, et c'est cette histoire que nous voulons continuer.

Spéculation immobilière : il n'y aura pas ! Ce n'est, bien sûr, pas notre souhait. Cela n'aurait évidemment aucun sens. Maintenant, nous essayons d'avancer. J'entends la demande d'Yves CONTASSOT d'arriver à des innovations, et dans le 13e nous portons beaucoup d'innovations.

Le problème, c'est qu'en France il y a des lois, des règles, des règlements et il faut trouver un cadre juridique adéquat pour accompagner les choses. On ne va pas inventer un cadre juridique spécifique pour "Les Frigos". Dans la loi française, cela n'existe pas. Essayons d'avancer, on continuera à être vigilant sur la pérennisation de l'originalité des "Frigos" et sa destination artistique.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie Yves CONTASSOT au moins pour une chose, c'est qu'il met notre patience à rude épreuve. Cela nous impose de cultiver une certaine "zénitude" pour essayer de rester calmes devant ces différentes interventions sur ce sujet.

Il se trouve que - vous l'avez rappelé - la Ville est propriétaire du site des "Frigos" depuis 2003. "Les Frigos" sont occupés depuis de très nombreuses années par des artisans, des artistes et des entreprises de production et de création.

Depuis plusieurs années maintenant, depuis 2003, depuis que nous sommes propriétaires, la Ville n'a de cesse d'essayer de trouver une solution pour que ces artisans, ces artistes et ces entreprises de production ou de création puissent demeurer sur le site dans des conditions plus égalitaires et plus justes qu'aujourd'hui, dans des conditions de sécurité plus satisfaisantes qu'aujourd'hui.

Les deux associations de locataires portent des revendications de longue date que très régulièrement d'ailleurs, Yves CONTASSOT, vous nous avez rappelées. Toutefois, je note en effet que lorsque certaines d'entre elles ou plutôt certains individus portent d'autres revendications, vous pouvez les porter à nouveau, même si elles sont contradictoires avec celles que vous avez pu porter les Conseils de Paris précédents.

Les deux associations de locataires portent les revendications suivantes :

D'abord, une harmonisation des redevances d'occupation : c'est ce que nous avons fait au Conseil de Paris de décembre 2015.

Ensuite, la réalisation de travaux de mise aux normes : c'est en cours et nous avons prévu dans le plan d'investissement de la mandature un peu moins de 5 millions d'euros de travaux.

Et enfin, le déclassement du site dans le domaine privé de la Ville afin que les occupants bénéficient de contrats de droit privé, c'est-à-dire des baux commerciaux leur assurant une plus grande sécurité par rapport aux conventions d'occupation du domaine public actuelles qui sont par essence précaires.

Ce projet de délibération aujourd'hui constitue la première étape du classement du site dans le domaine privé de la Ville. Il a été décidé de confier la gestion du site à la S.E.M.A.-EST en raison de son expérience dans la gestion de lieux comparables. Je pense évidemment au Viaduc des Arts ou encore à la Cour de l'Industrie que vous avez citée et dont par ailleurs, personnellement, je suis satisfait de la gestion.

La Ville suivra toutefois de très près la gestion de ce site. Il ne s'agit en aucun cas d'un désengagement de la Ville puisqu'elle aura toujours à sa charge les travaux de réfection, de mise en sécurité du site, mais aussi parce qu'elle participera à la Commission d'attribution des locaux mis en place par la S.E.M.A.-EST assurant ainsi que la sélection de nouveaux locataires corresponde bien à l'identité du lieu pour lequel nous nous engageons aujourd'hui.

Le vœu présenté par le groupe Ecologiste est donc en contradiction avec l'objet même du projet de délibération et constitue une négation du travail de concertation mené par les Directions de la Ville avec les occupants du site et en particulier avec les deux associations de locataires, sans même parler de vous-même, cher Yves CONTASSOT.

Il ne fait, en fait, que relayer, selon une approche que je trouve assez clientéliste, les positions d'une petite poignée d'occupants qui reprochent à la Ville son inaction, mais qui dans le même temps refusent tout changement sans proposer de solution viable.

Je rappelle que le déclassement du domaine public n'était pas l'option initiale retenue par la Ville, mais nous avons essayé d'entendre et de comprendre les attentes d'une très grande majorité d'occupants qui souhaitent se maintenir sur le site mais qui souhaitent également - et on le comprend - disposer de visibilité et de sécurité pour développer leurs activités. C'est ce que permettra le passage en domanialité privée de ce site.

Le vœu que vous présentez présuppose, par ailleurs, que la Ville aurait engagé cette mutation sans avoir étudié les différentes options. En même temps, vous nous reprochez très régulièrement d'avoir pris trop de temps à prendre des décisions parce que justement, nous étions en train d'étudier les différentes options.

Donc, non seulement les études ont été faites, mais elles ont été longuement présentées et partagées aux associations de locataires et je ne parle même pas des rendez-vous en votre présence ou lorsque le groupe Ecologiste a été tenu informé des réflexions et des projets.

Le mode de gestion "ad hoc" auquel il est fait référence dans le vœu n'existe pas dans le droit français. Il se trouve que pour l'instant, dans cet hémicycle, nous n'avons pas encore l'occasion de modifier la loi et il faut désormais - et c'est l'objet de mon intervention - faire preuve de réalisme.

Par ailleurs - et je conclus, Madame la Maire -, tous les engagements demandés dans le vœu ont été pris, que soit sur les tarifs pratiqués, le programme des travaux, la méthode d'attribution des locaux, la définition de plans d'apurement pour les résidents ayant des retards de paiement.

Tout ce que vous attendez dans votre vœu, de fait, nous le garantissons avec le projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle j'émettrai au nom de l'Exécutif un avis défavorable sur ce vœu qui revient à abandonner toute évolution du site. De fait, ce sont les locataires actuels des "Frigos" qui seraient les premières victimes du non-vote de ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

J'ai été saisie de deux demandes d'explication de vote : l'une de Mme PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, l'autre de M. HODENT, pour le groupe les Républicains.

Madame PRIMET ?

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, je tiens à excuser mes collègues du 13e arrondissement qui ne pouvaient pas être présents ce soir.

Mon explication au vote est brève et sans surprise. Nous voterons le vœu de nos amis écologistes et contre le projet de délibération. Le débat a déjà eu lieu, je ne reviens pas dessus. Nous n'avons évidemment rien contre la S.E.M.A.-EST, mais nous considérons que laisser la gestion totale des "Frigos" à la seule S.E.M.A.-EST n'est pas la meilleure des options.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur HODENT, vous avez la parole.

**M. Thierry HODENT**. - Oui, merci, Madame le Maire.

Nous allons voter pour le projet de délibération et le vœu des écologistes. Nous ne voulions pas au départ voter le vœu parce que le premier alinéa nous posait un problème. Visiblement, ce problème, d'après les explications que nous venons d'avoir, est levé. Nous votons donc aussi le vœu des écologistes.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix d'abord le vœu, puis le projet de délibération.

Pardon, dernière explication de vote sur un vœu que vous avez déposé ?

**M. David BELLIARD**. - Petit rappel au règlement.

Monsieur l'adjoint au maire en charge de la Culture a mis en cause nommément Yves CONTASSOT, je demande donc un droit de réponse pour l' élu de mon groupe.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Pas de problème, mais ne passons pas trop de temps dans ces débats.

**M. Yves CONTASSOT**. - Non, ce sera très court.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Monsieur CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Dire que je demanderai autre chose que la S.C.I.C., la coopérative ou la C.O.D.P., c'est nier ce qui est écrit, c'est-à-dire que ce n'est pas vrai.

Par ailleurs, dire qu'il y a du clientélisme, je demande que l'on retire ce mot ou alors on parlera du clientélisme sur "Les Frigos" mais avec des noms, Bruno ! Parce que cela suffit, ces accusations et ces mensonges, alors un peu de clarté et un peu de respect !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons très sereinement passer maintenant au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 337.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 337).

**2016 DASCO 138 - Ecoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.919.700 euros) et subventions d'investissement (1.080.440 euros), au titre des exercices 2016 et 2017.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 138 et l'amendement n° 36 qui est technique.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Absolument !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Il est technique, nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 36 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 36 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 138 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DASCO 138).

**2016 DICOM 20 - DAC - Convention de mécénat Nuit Blanche 2016.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 20 relatif à une convention de mécénat Nuit Blanche pour l'année 2016.

La parole n'est donc plus à Mme Danielle SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 20 - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DICOM 20 - DAC).

**Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la prolongation de l'opération "Paris-Plages" sur le bassin de la Villette.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 37, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, est relatif à la prolongation de l'opération "Paris Plages" sur le bassin de la Villette.

C'est Mme Léa FILOCHE qui le présente.

**Mme Léa FILOCHE**. - Oui. Je vous prie d'excuser François DAGNAUD qui ne pouvait pas être présent ce soir. De ce fait, je présente en son nom et au nom des élus du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement un vœu en lien avec la grande réussite de "Paris Plages" sur le bassin de la Villette. Cette grande réussite mérite, selon nous, qu'elle puisse aussi bénéficier, comme l'opération "Paris Plages" sur les sites historiques parisiens, de la prolongation qui avait été proposée cette année.

Nous souhaitons donc par ce vœu rappeler que le bassin de la Villette et les habitants du 19<sup>e</sup> arrondissement qui ont participé à "Paris Plages" du bassin de la Villette puissent bénéficier de "Paris Plages" jusqu'à la veille de la rentrée.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, à Léa FILOCHE et à tous les élus du 19<sup>e</sup> arrondissement car ce vœu constitue une très belle occasion de se féliciter du bilan de "Paris Plages" 2016, tant sur les berges de Seine, mais aussi en effet sur le bassin de la Villette.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire - et de le répéter d'ailleurs tout à l'heure pour répondre à un vœu de Danielle SIMONNET dans quelques instants -, nous avons besoin de nous réinterroger sur le fonctionnement, l'organisation et la programmation de "Paris Plages" dès l'année 2017 en raison de la piétonisation définitive des berges de Seine rive droite que nous avons votée ce matin.

Je proposerai, en effet, que dans le cadre de cette réflexion, nous intégrions dès le début l'extension de la manifestation pour l'année 2017. Avis favorable à ce vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 266).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à une expérimentation du naturisme à Paris.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous arrivons maintenant au vœu que vous attendez tous, le vœu référencé n° 39 relatif à une expérimentation du naturisme à Paris.

C'est David BELLARD qui le présente en deux minutes maximum, et c'est Bruno JULLIARD qui y répondra.

**M. David BELLARD**. - Je sais que tu as très envie que je le présente nu, mais je vais le présenter habillé. Ce vœu devrait nous réunir, en tout cas réunir les groupes de la majorité.

En effet, il part du constat que Paris ne comporte pas, à ce jour, de lieu en plein air permettant la pratique du naturisme, contrairement à de grandes villes dans le monde qui ont mis en place des espaces autorisés sans qu'il n'y ait aucun problème.

Or, ces pratiques se développent. Elles concernent tous les ans 2 millions de personnes en France, et un récent sondage I.F.O.P. indique que plus de 10 % des Françaises et des Français seraient tentés par cette pratique.

Pour répondre à ces aspirations bien légitimes, dans le respect de chacune et de chacun, nous émettons le vœu que Paris étudie la possibilité d'un lieu en plein air, délimité au sein d'un espace vert ou piéton parisien, permettant donc la pratique du naturisme.

Je vous remercie.

*(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président de groupe, chers collègues, d'abord je ne doute pas, et c'est déjà le cas d'ailleurs depuis ce matin, que certains profiteront de ce débat pour laisser libre cours à un déchaînement "anti-bobo", dénôçant des élus soi-disant coupés des réalités ou regrettant que l'on perde du temps avec des sujets de cette nature. Je veux rassurer ces détracteurs, le temps qui y sera consacré ne dépend en réalité essentiellement que d'eux et il leur revient de faire polémique de tout et de rien et d'envahir les plateaux télé pour expliquer doctement qu'il est vraiment absurde de parler de ce dont ils sont justement en train de parler.

Quelques mots en toute sérénité, comme vient de le faire David BELLIARD, sur cette demande respectable dont personne ne considère qu'elle se hisse au premier rang des priorités municipales, pas même vous-même, mais qu'en même temps, c'est une question qui honnêtement peut tout à fait se poser.

En effet, la Fédération naturiste internationale définit le naturisme comme "une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par une pratique de la nudité en commun, et qui a pour but de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et celui de l'environnement".

A l'inverse, le nudisme, c'est simplement être nu.

Le naturisme implique donc toute une philosophie, un respect de la nature et de la personne, et ce n'est donc pas, comme j'ai pu le lire depuis ce matin, une négation de la culture et de la civilisation par un retour à l'état primitif.

Il n'y a aujourd'hui à Paris aucun espace public dans lequel la pratique du naturisme est autorisée, et cela alors même que la France est la première destination touristique mondiale pour les naturistes. Tout le monde ne le savait peut-être pas.

A Berlin, dès que le thermomètre passe les 25 degrés, je reconnais que ce n'est pas tous les jours, il n'y a pas tous les jours une canicule à Berlin même si les canicules nous emballent, il est fréquent de voir le parc du Tiergarten, sous les fenêtres mêmes de la Chancellerie fédérale, investi par des hommes et des femmes de tout âge, nus, sans pudeur excessive ni ostentation gênante, dans un pays où on compterait entre 8 et 12 millions de nudistes.

La Maire de Paris est en effet habilitée à autoriser le naturisme dans l'enceinte de certains jardins, parcs et bois parisiens. Cette autorisation devrait être assortie d'un encadrement réglementaire visant à empêcher que cette pratique ne crée de troubles à l'ordre public de nature à menacer la tranquillité et la sécurité des usagers. C'est la raison pour laquelle, comme nous sommes favorables à ce vœu, à une expérimentation de la pratique du naturisme, il nous faudra trouver un espace adapté.

Je ne suis pas sûr qu'il faille commencer par le centre de Paris, par les berges comme j'ai pu l'entendre, même si les berges sont à vous, mais nous pourrions tout à fait imaginer d'autres lieux dans Paris, pourquoi pas des espaces verts ou autres, pourquoi pas un des deux bois, pourquoi pas près d'un lac. Ma collègue Pénélope KOMITÈS et moi-même sommes preneurs de toutes vos suggestions de lieux pour répondre favorablement à votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Cette intervention rejoindra directement l'album de la Comtesse.

Je crois que le président AZIÈRE qui souhaitait faire une explication de vote n'est pas là. Je n'ai donc pas d'autres demandes d'explications de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 268).

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux célébrations de la journée nationale de la laïcité.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la plantation d'un Arbre de la laïcité dans le 2e.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 40 est relatif aux célébrations de la Journée nationale de la laïcité.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci Monsieur le Maire. C'est nettement moins drôle mais peut-être aussi utile pour notre vivre-ensemble.

Notre société est traversée par de nombreuses fractures, et ne nous le cachons pas, la vague d'attentats qu'a subie la France a renforcé ces tensions.

En tant que responsables politiques, nous nous devons de rassembler plutôt que de diviser, d'élever le débat plutôt qu'attirer les peurs, offrir des perspectives plutôt qu'invoquer une perpétuelle sinistrose. Les valeurs qui doivent nous rassembler sont celles de la République. Et même si elle n'a pas sa place sur les frontons de nos mairies et de nos écoles, la laïcité doit être un socle commun. Malheureusement, l'usage fait de ce concept est aujourd'hui dénaturé. Je pense à l'utilisation par certains groupes extrémistes qui font de la laïcité l'expression d'une volonté d'oppression.

C'est pourquoi nous devons rappeler le véritable sens et l'origine de la laïcité française. La célébration de sa loi fondatrice, celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, serait un moyen pertinent de faire une pédagogie nécessaire.

Sur le modèle d'un projet proposé lors du budget participatif et dont les modalités de mise en œuvre ont été votées à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement, nous vous proposons de célébrer la loi du 9 décembre 1905 dans tous les arrondissements parisiens.

Il s'agirait d'organiser un moment solennel mais également pédagogique dont le choix des modalités et d'organisation serait laissé aux maires d'arrondissement: arbre de la laïcité, ateliers, expositions, il me semble que chaque idée est la bienvenue pourvu qu'elle redonne du sens à la valeur fondamentale qui est la sienne.

Je vous remercie en vous disant que l'on aurait pu aussi demander que la Ville de Paris accorde... enfin bref, vous m'avez compris!

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Non. Pouvez-vous préciser ?

**M. Jean-Bernard BROS.** - La citoyenneté d'honneur pour la laïcité.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Il y a deux vœux.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Non, j'ai le vœu n° 40.

Les vœux n<sup>os</sup> 40 et 41 ?

Vous l'avez présenté ? Non ?

Je donne donc la parole à Mme Fadila MÉHAL pour présenter le vœu n° 41.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Merci.

Chers collègues.

C'est vrai que je pourrais prolonger ce que vient de dire notre collègue dans la mesure où nous siégeons tous les deux à l'Observatoire de la laïcité de Paris où nous essayons notamment, après ces années douloureuses de l'emprise du religieux dans l'espace public, de faire en sorte que ce bien le plus précieux puisse être approprié par le maximum de personnes.

Vous savez, l'année dernière, nous avons fait voter à l'unanimité un vœu pour ces Assises de la laïcité, et je remercie d'ailleurs l'Exécutif, et Mme HIDALGO d'avoir repris cette idée pour le mois de décembre qui vient.

Alors, l'occasion m'est donnée, on a fait référence au 2e arrondissement qui a porté un projet dans le cadre du budget participatif, l'arbre de la laïcité. Nous voudrions prolonger ce vœu, cette proposition, en faisant en sorte que la plantation de cet arbre puisse se faire le 9 décembre, journée non seulement de la date anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat mais également, depuis 2015, la date officielle de la Journée annuelle de la laïcité à l'école.

Nous voudrions aussi en effet que tous les élèves des établissements scolaires de l'arrondissement soient conviés, dans la mesure du possible, à l'inauguration de cet arbre de la laïcité et bien sûr, nous souhaitons qu'il y ait toute vigilance, qu'elle soit effective, notamment dans la détermination du lieu de plantation, afin de prévenir toute dégradation potentielle de cet arbre, qui porterait atteinte au symbole républicain.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD pour une réponse globale.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Oui, pour répondre à ces deux vœux pour lesquels, au nom de l'Exécutif, je donnerai un avis favorable, la laïcité est une valeur fondamentale de la République. Elle a subi de nombreuses attaques et critiques, singulièrement durant l'année 2015, pourtant année du 110e anniversaire de la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, année durant laquelle Paris a été meurtrie par des attentats sanglants commis au nom d'un fondamentalisme religieux mortifère.

La laïcité ne consiste pas et n'a jamais consisté en une négation des religions. Non, la laïcité est avant tout une condition de la liberté et un outil de dialogue universel, qui nous invite à vivre ensemble malgré les divergences, qu'elles soient sociales, morales ou encore religieuses.

La laïcité doit donc nous permettre de lutter contre toutes les formes de fondamentalisme et d'intégrisme qui alimentent dans notre pays des dérives fanatiques, ces dérives qui sont fondées précisément sur la négation de l'autre, de l'humanité même, la négation de l'altérité.

L'affirmation de la laïcité, mais aussi et surtout les moyens de la faire appliquer concrètement, la transmission des valeurs de la République sont donc des enjeux majeurs sur lesquels nous nous devons d'agir collectivement.

La Journée nationale de la laïcité doit être l'occasion de cette action commune et il me paraît en effet très judicieux que les mairies d'arrondissement participent à défendre la laïcité en organisant des manifestations le 9 décembre prochain, et en y associant au maximum les enfants via les établissements scolaires ou encore les structures périscolaires ou extrascolaires.

Quant au projet d'implantation d'un arbre de la laïcité, place des Petits-Pères dans le 2e arrondissement, il a été en effet très heureusement retenu par les habitants du 2e arrondissement dans le cadre du budget participatif de l'année 2015 et cette implantation nécessite un aménagement de voirie.

Malheureusement le projet a pris un peu de retard parce qu'il a été repoussé comme d'autres par l'A.B.F. dans sa mouture retravaillée pendant l'été. La situation devrait néanmoins évoluer favorablement dans les semaines à venir, et j'espère que nous pourrions l'inaugurer le 9 décembre.

Avis favorable à ces deux vœux.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 40, déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 269).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 41, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 270).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la Commission du Vieux Paris.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 42, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à la Commission du Vieux Paris.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole pour 2 minutes.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Commission du Vieux Paris poursuit assidûment ses travaux qui sont toujours très passionnants, et lors de la dernière séance, notre excellente collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE a posé la question de savoir pourquoi le bilan annuel pour 2015, qui a été adopté par la Commission le 18 mars dernier, n'avait toujours pas été présenté au Conseil de Paris.

Donc, nous avons souhaité par ce vœu rappeler l'engagement qui avait été pris lors de l'adoption du vœu de notre Conseil du 30 septembre 2014, vœu créant l'obligation que la Commission rende compte annuellement de ses travaux devant le Conseil de Paris.

Voilà les raisons pour lesquelles il nous semble utile d'avoir ce compte rendu et éventuellement ce débat sur les travaux de la Commission du Vieux Paris et de tous ceux qui sont actifs, assidus et dévoués à la cause de la protection du patrimoine parisien.

Je souhaite donc que ce vœu soit adopté. J'ai cru comprendre, à la suite du dépôt de ce vœu, que quelques petites indications allaient dans le bon sens, ce que M. JULLIARD va probablement nous confirmer dans quelques instants.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Messieurs les Maires.

Bernard GAUDILLÈRE, président de la Commission du Vieux Paris m'a effectivement saisi après l'adoption du bilan par la Commission du Vieux Paris, il y a quelques mois de cela maintenant, pour que nous puissions en débattre lors d'une séance du Conseil de Paris, comme nous nous y sommes effectivement engagés fin 2014, si ma mémoire est bonne.

Il est donc effectivement nécessaire que nous débattions en Conseil de Paris de ce bilan. Nous sommes convenus avec Bernard GAUDILLÈRE d'inscrire lors du prochain Conseil de Paris un débat sur le bilan annuel 2015 de la Commission du Vieux Paris.

Ce sera donc un avis favorable à ce vœu.

Par ailleurs, dans cette même dynamique de transparence, et là encore conformément aux engagements que nous avons pris, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour rappeler que les comptes rendus de séance de la Commission du Vieux Paris, ainsi que l'ensemble des résolutions qui y sont adoptées, sont publiés et accessibles à tous sur le site de la Ville.

Si vous en êtes d'accord, Mao PENINOU, l'examen de ce bilan pourrait prendre la forme d'une communication sans vote, sur laquelle chaque élu pourra s'inscrire et intervenir, et suivie d'une réponse de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ou un débat organisé.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 271).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux relations avec l'entreprise "Lafarge".**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 43 est relatif aux relations avec l'entreprise "Lafarge".

Mme Danielle SIMONNET pour nous parler du sable.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, "Lafarge", le retour !

Si vous vous souvenez bien, au mois de juillet, lors du Conseil de Paris, j'étais intervenue pour dénoncer ce qui me semblait être une monstrueuse hypocrisie, le fait que la Ville de Paris puisse signer une convention avec "Lafarge" pour pouvoir bénéficier du sable de "Lafarge" pour "Paris Plages", alors que "Le Monde", fin juin, avait révélé dans le cadre de ses enquêtes que l'entreprise "Lafargeholcim" avait, pour pouvoir continuer à exploiter sa cimenterie située à Jalabiya en Syrie, a priori participé à des financements indirects de Daech via divers djihadistes, en payant des taxes, en achetant des matières premières, et que ce scandale ne pouvait pas en rester là.

Sachez qu'un extrait de mon intervention dans cette séance du Conseil de Paris a été mis sur Facebook sous-titrée et il a fait 1.130.000 vues. Je n'en tire pas une gloire mais cela veut dire qu'il y a une grave préoccupation : 1.130.000 citoyens et citoyenne ont souhaité partager et ont transmis énormément de messages parce qu'ils trouvent cela totalement scandaleux qu'il y ait une telle impunité. D'ailleurs, l'O.C.D.E. rappelle, dans des rapports récurrents, les déficiences de la France en matière de lutte contre la corruption des entreprises françaises à l'étranger.

La lutte contre les terroristes et l'organisation Etat islamique Daech nécessite de s'attaquer économiquement à ce qu'ils représentent. Voilà pourquoi je demande dans ce vœu que nous interpellions le Gouvernement. Notamment je demande quoi ? J'exprime le fait que la Ville de Paris ne peut pas fermer les yeux sur les agissements des entreprises avec lesquelles elle collabore, qu'il s'agisse de marchés, de concessions ou autres. Là, je peux entendre que la Ville de Paris a été prise de cours entre l'enquête du "Monde" fin juin, la délibération qui était déjà prévue et le fait qu'il n'y ait pas non plus une contre-expertise, une contre-enquête.

A travers ce vœu, je demande que l'on interpelle nos députés - certains cumulent d'ailleurs dans cette Assemblée, hélas évidemment comme à chaque fois ils sont absents - qu'ils demandent la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire digne de ce nom, afin de faire toute la lumière sur d'éventuels liens entre les entreprises françaises et Daech, et de disposer de l'accès aux documents non transmis lors de la mission d'information qui, elle, a eu lieu de manière bien trop hâtive.

Et que par ailleurs, on en profite aussi pour prendre l'engagement, ici, d'abandonner le recours au sable sur "Paris Plages", puisque nous savons que le sable sur "Paris Plages" est par ailleurs totalement anti-écologique.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Danielle SIMONNET.

Il y a deux éléments dans votre vœu : la question de "Lafarge" et des possibles liens entre les entreprises françaises et Daech, et le second sujet concerne l'abandon de l'utilisation du sable dans le cadre de l'opération "Paris Plages", l'un n'étant pas forcément lié à l'autre.

Concernant ces deux éléments, d'abord, le groupe "Lafarge" en effet, d'après le journal "Le Monde" - nous en avons discuté lors du Conseil de Paris du mois de juillet dernier - aurait pendant plus d'un an directement financé

Daech en essayant de faire fonctionner coûte que coûte son usine en Syrie, du printemps 2013 à la fin de l'été 2014, je cite : "Au prix d'arrangements avec les groupes armés environnants, dont l'organisation dite Etat islamique".

Sans les nier par principe, nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'ensemble des allégations qui figurent dans votre vœu, pas même dans l'article et l'enquête détaillée du "Monde". C'est pourquoi je vous proposerai de modifier votre vœu et d'enlever une partie conséquente des considérants, c'est-à-dire les quinze derniers considérants qui, de fait, reprennent l'ensemble des éléments de l'enquête du "Monde" puisque par ailleurs, vous-même, vous nous demandez, même si ce n'était pas le rôle de la Ville, de demander une Commission d'enquête parlementaire. En revanche, cela peut être notre rôle d'interpeller le Gouvernement pour que toute la lumière soit faite sur les liens éventuels entre "Lafarge" et l'Etat islamique.

Nous demandons que toute la lumière soit faite et je suggérerai que, dans les considérants, nous ne considérons pas justement l'ensemble des faits comme étant acquis.

C'est la première modification que je vous demanderai d'accepter à votre vœu.

Quant à votre second souhait, c'est-à-dire l'abandon de l'utilisation du sable dans le cadre de l'opération "Paris Plages", comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il nous faut de toute façon repenser une partie de l'organisation de "Paris Plages".

Je suis personnellement favorable à ce que nous cessions d'utiliser du sable en grande partie comme c'est le cas là, pas uniquement en raison du problème "Lafarge", cela m'apparaît aujourd'hui moins pertinent que cela n'était le cas il y a quelques années. On aura l'occasion, dans les toutes prochaines semaines, d'échanger avec ceux qui sont intéressés par ce sujet.

Si vous acceptez les petites modifications, c'est-à-dire la suppression des 15 derniers considérants ainsi que du segment de phrase "interpelle les députés parisiens pour qu'ils demandent la constitution d'une commission d'enquête parlementaire afin de", remplacé par ce que je vous ai proposé, c'est-à-dire "interpeller le Gouvernement pour que toute la lumière soit faite", ce sera un avis favorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Modifiez-vous, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Tout à fait, et je vous remercie, à travers la proposition d'amendement de l'Exécutif, des deux engagements, premièrement, d'interpeller le Gouvernement pour que toute la lumière soit faite sur le lien entre les entreprises françaises et Daesh. Deuxièmement, que l'on réfléchisse à l'abandon de l'utilisation du sable qui est, je vous l'accorde, un autre sujet.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 272).

## **2016 DAC 681 - Subvention (150.000 euros) et convention avec la Régie autonome des transports parisiens relatives au renforcement du service de transports pendant l'opération "Nuit Blanche" du 1er octobre 2016.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au service Noctilien.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet délibération DAC 681 et le vœu référencé n° 44 qui y est rattaché, concernent l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la Régie autonome des transports parisiens, relatives au renforcement du service de transport pendant l'opération "Nuit Blanche".

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est dommage que l'on n'ait pas l'adjoint aux Transports, mon intervention portera surtout sur la politique de la nuit menée ici par l'Exécutif.

C'est un projet de délibération qui naturellement est bienvenu et on le votera au groupe les Républicains, mais c'est un projet de délibération très insuffisant au regard de ce qu'il se passe ailleurs en Europe.

Je rappelle qu'au moment où nous nous satisfaisons de préparer l'ouverture pendant une seule nuit de 12 stations de métro sur les 302 du réseau parisien, il y a 3 semaines, le maire de Londres, M. Sadiq KHAN, personnalité qui visiblement suscite beaucoup d'intérêt à Paris, notamment auprès de la Maire de Paris, a inauguré le métro le week-end à Londres sur deux lignes stratégiques toute l'année, tous les week-ends.

Ce projet de délibération fait un peu décalage entre ce qu'il se passe ici à Paris où l'on obtient péniblement des avancées sur le métro nocturne et par rapport à ce qu'il se passe à Londres et également dans d'autres villes mondiales, qui sont en compétition avec Paris.

Paris doit se mesurer à New York, à Chicago, à Berlin, même à Barcelone, même à d'autres villes de moindre importance comme Bilbao où l'on a le métro le week-end et parfois même de plus en plus la semaine.

C'est un vrai défi qui doit être posé à la Ville de Paris et à l'Exécutif, au niveau du "Tourisme nocturne". Si nous voulons gagner en attractivité touristique, il faut que le tourisme nocturne puisse être modernisé.

Je profite de ce projet de délibération, que naturellement on va voter, pour appeler l'Exécutif à aller beaucoup plus loin sur le sujet.

Je sais très bien ce que dira l'Exécutif, on a parlé ce matin de transports, tout cela est de la faute de la Région bien sûr !

Mais il ne vous aura pas échappé que la Région a été présidée pendant 18 ans par la gauche, par M. Jean-Paul HUCHON, c'est cela ?

Nous avons déjeuné avec la présidente tout à l'heure. Vous n'êtes pas au courant de tout !

Si la Maire de Paris, pour la question des transports, question majeure pour les Parisiens, n'a que cela à opposer en disant, c'est la faute de la Région, c'est tout de même très léger. Vous ne tiendrez pas très longtemps là-dessus.

Peu importe, il y a ce problème.

Mais c'est vrai, très objectivement, il y a un problème de gouvernance au niveau des transports, c'est souligné, la Région dit à la Ville que c'est de son ressort et inversement, et je ne parle même pas des deux gros mastodontes d'État que sont la S.N.C.F. et la R.A.T.P., qui sont véritablement victimes d'inertie étatico-syndicale même parfois, etc.

Je crois aussi qu'il y a un problème que je veux pointer du doigt qui fait que l'on avance très lentement par rapport aux deux métropoles mondiales, qui est le problème de la sécurité.

Quand on lit le projet de délibération sur la "Nuit Blanche", la R.A.T.P. dit qu'elle va renforcer les moyens de sécurisation des stations de métro qui seront ouvertes, en mettant à disposition 37 agents de sécurité de la R.A.T.P. On n'est vraiment pas à la hauteur de l'enjeu de sécurisation des transports et du métro parisien en particulier.

Je sais que la présidente de la R.A.T.P. a dit, "l'insécurité dans les transports de la R.A.T.P. n'est pas une réalité, mais un sentiment".

Cela me rappelle furieusement les propos de Lionel JOSPIN avant le 21 avril 2002, mais je crois tout de même que pour tout le monde, c'est une réalité.

Je crois qu'à un moment donné, l'Exécutif municipal, s'il veut vraiment avancer sur la nuit parisienne, sur le tourisme parisien, doit avancer sur la gouvernance des transports à Paris, tout n'est pas uniquement de la faute de la Région, et si l'on attend tout de la Région, on va attendre encore longtemps.

Il y a aussi un autre problème, celui de la sécurité, là encore il faut que la Mairie de Paris soit un peu plus allante.

Je termine sur la sécurité en disant une chose.

M. Sadiq KHAN, qui visiblement est l'une des rares personnalités politiques qui peut être digne d'augure auprès de la Maire de Paris, a inauguré ce métro nocturne le week-end et pour assurer la sécurisation de ce métro londonien le week-end, il va falloir installer 2.000 caméras.

Cela aussi peut expliquer le fait qu'au sein de l'Exécutif, de la majorité de manière plus générale qui nous gouverne, il y ait autant de freins qui aujourd'hui empêchent le développement d'une nuit parisienne pleinement vécue par les touristes, mais aussi par les Parisiens qui veulent faire la fête, ou d'une manière générale vivre comme c'est le cas avec la Nuit des musées.

Je termine très rapidement sur le vœu n° 44 que l'on m'a confié, le vœu de Mme KUSTER sur la circulation du Noctilien.

Le Noctilien ne circulerait pas à la prochaine "Nuit Blanche" dans le Centre de Paris, il vous est demandé de faire pression sur la R.A.T.P. pour qu'on puisse le mettre en place, afin que dans le Centre de Paris on puisse circuler avec le Noctilien, sachant que dans le Centre de Paris, très peu de lignes de métro sont mises en service.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Alexandre VESPERINI, laissez-moi vous dire que pour une bonne partie de votre intervention, notamment toute cette partie appelant à une grande ambition pour les nuits parisiennes passant par un renforcement de la présence des transports en commun la nuit, j'y adhère, comme l'ensemble de cette majorité, totalement.

D'ailleurs, j'espère que vous saurez être un excellent intermédiaire entre nous-mêmes et Mme Présidente de la Région Ile-de-France pour pouvoir porter ce discours, parce que nous essayons d'en convaincre celle qui est la première responsable de la politique des transports en Ile-de-France, à savoir Mme PÉCRESSE.

Vous nous avez informés avoir déjeuné avec elle à midi, vous avez de la chance parce que la Maire de Paris essaie d'organiser des réunions de travail avec la Présidente de la Région Ile-de-France depuis de nombreuses semaines et pour l'instant, nous n'avons pas la joie de déjeuner avec Mme PÉCRESSE, encore moins de pouvoir travailler avec elle dans le cadre de réunions de travail, parce que Frédéric HOCQUARD qui est conseiller délégué chargé de la nuit serait très heureux de pouvoir travailler avec la Région Ile-de-France.

Vous nous dites, Mme PÉCRESSE est présente depuis peu de temps, donc ne peut pas être comptable du bilan de la gestion de la gauche des dernières années.

Certes, mais je vous rappelle tout de même qu'un amendement porté par les élus parisiens lors du C.A. du S.T.I.F. de juin 2016 - sauf erreur de ma part, Mme PÉCRESSE était Présidente de la Région - demandait justement un complément de financement du S.T.I.F pour le dispositif de transport le soir de la "Nuit Blanche". Cet amendement a été rejeté par la majorité de Mme Valérie PÉCRESSE.

Je veux bien que l'on nous donne des leçons ici même, mais permettez tout de même de souligner qu'il se trouve qu'en l'occurrence, c'est bien la Présidente de la Région Valérie PÉCRESSE et sa majorité qui n'accèdent pas à l'ensemble de nos demandes.

Par l'intermédiaire de votre déjeuner, et plus encore par l'ensemble des nombreux élus parisiens et parisiennes présents au Conseil régional, j'espère que nous pourrions avancer sur ce sujet majeur qui est l'amélioration des conditions de transport la nuit à Paris.

Enfin, concernant le vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, il est vrai que sur la base d'expériences difficiles il y a quelques années, en raison du succès populaire majeur de "Nuit Blanche" depuis 15 ans, cher Christophe GIRARD, il y a beaucoup de monde dans le cœur de Paris et la R.A.T.P., suite à des expériences difficiles, a préconisé lors des dernières éditions de "Nuit Blanche", de suspendre le service Noctilien dans les quartiers centraux, afin d'éviter de reproduire des situations génératrices de grande insécurité, c'est-à-dire lorsque des voies sont bondées de monde et en même temps, des bus sur ces mêmes voies.

Il est tout de même important de rappeler que cette suspension du service dans les quartiers centraux s'accompagne d'un renforcement de l'offre en périphérie et sur la rocade N1 et N2, armature du réseau Noctilien, et qui relie les grandes gares parisiennes. Par ailleurs, cette dégradation est également compensée par l'ouverture nocturne de lignes et de portions de ligne de métro, c'est l'objet de ce projet de délibération, qui rétablissent des liaisons dans le Centre de Paris et qui irriguent les quartiers qui accueillent le Off de "Nuit Blanche", notamment les lignes 1 ou 9, ou encore le bus 92.

Ce sera donc un avis défavorable sur ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 681.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 681).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution du nom de Michel Rocard à un lieu parisien.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 45 est relatif à l'attribution du nom de Michel Rocard à un lieu parisien.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, rocardien historique de cette fédération.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, le 2 juillet dernier disparaissait Michel Rocard, ancien Premier Ministre et personnalité importante dans l'histoire politique française. Au vu de sa notoriété et de son apport éminent à notre pays, nous avons souhaité que notre Conseil propose de lui attribuer un lieu qui porterait son nom dans Paris.

Michel Rocard a en effet marqué de nombreuses générations tant ses prises de positions novatrices et son audace ont su emmener derrière lui des citoyens engagés et épris de renouveau. Sans retracer toutes les étapes de sa vie, on peut noter combien la période de Mai-68 a été marquante pour Michel Rocard. Ce fut, comme l'a très bien dit Edmond MAIRE lors de l'hommage national aux Invalides, pour lui l'occasion de saisir une volonté profonde de démocratisation de la société, de diffuser les pouvoirs dans une perspective d'autogestion, d'émancipation individuelle et collective.

Quand il devient Premier Ministre de François Mitterrand, Michel Rocard concentre beaucoup de son énergie à réduire les inégalités et créer ainsi le Revenu Minimum d'Insertion voté par l'Assemblée nationale à l'unanimité, et instaure la Contribution Sociale Généralisée. De même, la signature des accords de Matignon, le 26 juin 1988, mit fin aux violences en Nouvelle-Calédonie, ce qui reste un moment très important dans son action politique et dont notre pays peut être fier.

La vie et la carrière de Michel Rocard témoignent à la fois de son immense intelligence, de la solidité de ses convictions et de sa confiance inébranlable dans le progrès humain guidé par la raison.

Michel Rocard était un homme d'Etat qui a profondément marqué la gauche française et, au-delà, toute la République. Il compte pour beaucoup dans l'engagement de nombre d'entre nous, j'en fais partie. Il a beaucoup parlé, écrit, agi, et laisse un héritage politique reconnu. Nous lui avons rendu hommage lors du dernier Conseil de Paris. Il serait donc légitime qu'un lieu de la Capitale porte son nom.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Rémi FÉRAUD, pour cette intervention. Je réponds à ce vœu au nom de Catherine VIEU-CHARIER qui est malheureusement souffrante aujourd'hui.

Nous sommes attachés à honorer les grandes personnalités politiques qui ont marqué notre histoire, évidemment Michel Rocard en fait partie, et si j'en juge par la conversation de mes deux voisins de gauche, il a contribué à l'engagement politique d'un certain nombre de membres présents dans cet hémicycle. Qu'ils aient poursuivi leur carrière dans le courant rocardien ou pas, il n'en demeure pas moins que nous souhaitons tous unanimement rendre hommage à Michel Rocard.

Il faut maintenant étudier les pistes de lieux dans Paris. Je sais qu'un certain nombre de maires d'arrondissement sont candidats et qu'ils ont même des idées de lieu. Je pense à Christophe GIRARD dans le 4e arrondissement, mais peut-être d'autres. Ce sera l'objectif et le travail de l'une des prochaines commissions de dénomination à venir. Nous aurons donc l'occasion de revenir vers vous à ce sujet. Avis favorable, bien évidemment.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien. S'il n'y a pas de demande d'explication de vote, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 273).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un espace Elie Wiesel dans le 3e.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 46.

Le même jour que Michel Rocard disparaissait un prix Nobel, Elie Wiesel.

M. Pierre AIDENBAUM pour nous en parler.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 11 juillet dernier, Mme la Maire de Paris nous avait rassemblés dans les salons de l'Hôtel de Ville pour rendre un hommage unanime et solennel à Elie Wiesel qui a consacré sa vie à la mémoire de la Shoah et à la dénonciation des persécutions dans le monde, et dont la disparition est une perte immense pour l'humanité.

Revenu de l'enfer des camps de la mort, Elie Wiesel a toujours considéré que son histoire était impossible à décrire, encore moins à comprendre et pourtant nécessaire à raconter.

Lorsqu'il reçut le prix Nobel de la paix en 1986, le Comité l'honora avec ces mots : "Sorti de l'abysse des camps de la mort, il est devenu un messager pour l'humanité, porteur non pas d'un message de haine ou de revanche mais de fraternité."

Sans relâche, Elie Wiesel a tenté de trouver les mots; sans relâche, il s'est élevé contre l'injustice, l'indifférence et l'oppression. Je le cite: "J'ignore comment j'ai survécu. Trop faible et trop timide, je n'ai rien fait pour. Cependant, ayant survécu, il m'incombe de conférer un sens à ma survie. Je témoigne avant tout pour les jeunes d'aujourd'hui, pour les enfants qui naîtront demain, afin que mon passé ne devienne pas leur avenir." Elie Wiesel incarnait mieux que quiconque le devoir de mémoire, cette obligation de témoigner, de se souvenir et de ne jamais oublier.

Dans son plaidoyer intitulé "Le monde apprendra-t-il jamais" prononcé à Buchenwald où son père est mort, il s'interroge sur ceux qui pourraient dire à son père, sur ce que le monde lui a appris, et je le cite encore : "Le monde n'a pas appris, beaucoup d'entre nous étions convaincus qu'au moins une leçon aurait été tirée, apprise, que jamais il n'y aurait plus de guerre, que la haine n'est pas une option, que le racisme est stupide, et la volonté de conquérir est dénuée de sens. Il est temps de rassembler les gens, la mémoire doit rassembler les gens plutôt que les diviser. Les souvenirs ne doivent pas semer la colère dans nos cœurs mais, au contraire, un sentiment de solidarité pour tous ceux qui ont besoin de nous."

A sa libération du camp, Elie Wiesel, alors orphelin et apatride, est recueilli en France, à l'âge de 13 ans, par l'Œuvre de secours aux enfants, l'O.S.E., qui avait son siège dans le 3e arrondissement. C'est un grand honneur pour moi, comme maire de cet arrondissement, et c'est avec une grande émotion que le 3e arrondissement va

inscrire la mémoire d'Elie Wiesel dans le quotidien des Parisiens en attribuant son nom au square du Temple, ainsi qu'il a été proposé par la Commission de nomination des voies présidée par Catherine VIEU-CHARIER que je voudrais remercier chaleureusement.

Ce square est emblématique du 3e arrondissement, il est vivant, convivial, paisible, un jardin dans lequel on aime se retrouver non loin d'un autre jardin qui porte le nom d'Anne Frank et qui a accueilli, en mai dernier, les statues à la mémoire de Paul Celan, le poète de la traversée d'Auschwitz. A travers cet hommage à Elie Wiesel, je veux rendre hommage naturellement à toutes celles et ceux, et c'est cela le symbole, les plus nombreux hélas qui ne sont pas revenus. Celles et ceux dont le visage et la voix ne seront jamais perdus. Il est plus que jamais urgent de ne pas oublier et surtout de réfléchir à ce que cette mémoire implique de nos jours. Je terminerai en rappelant une dernière phrase d'Elie Wiesel qui disait : "L'oubli est le crime numéro 2."

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre AIDENBAUM.

La parole est à M. JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Pierre AIDENBAUM, pour ce très beau vœu et cette non moins belle présentation que vous venez de nous livrer. C'est un vœu très important qui rend hommage à Elie Wiesel, une personnalité unique qui nous manque déjà cruellement collectivement. Vous l'avez rappelé, un rescapé de la Shoah qui n'a cessé, sa vie durant, d'interpeller, d'attirer notre attention sur nos erreurs passées, d'éviter de répéter l'horreur et le crime le plus abominable du XXe siècle afin que nous puissions en tirer les leçons dans nos engagements quotidiens, et surtout pour préparer l'avenir.

Suite à son décès, c'est avec tristesse que nous lui avons rendu hommage le 11 juillet dernier, ici même à l'Hôtel de Ville, et c'est maintenant avec fierté et par devoir que nous devons ancrer sa mémoire dans le paysage parisien, à travers son nom, son histoire, son engagement, et ce qu'il représente, ni plus ni moins qu'une source d'inspiration pour faire face à nos défis contemporains, à nos fléaux du XXIe siècle qui voudraient nous plonger à nouveau dans les eaux ténébreuses de la haine, du racisme, de l'antisémitisme et de l'intolérance.

C'est donc un avis favorable à ce vœu. Depuis son adoption au Conseil d'arrondissement du 3e arrondissement, le lieu a été déterminé en Commission de dénomination le 22 septembre 2016, et vous l'avez cité, il s'agira du square du Temple, en face de la mairie du 3e arrondissement, très beau lieu pour ce grand nom, Elie Wiesel.

Avis très favorable à ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 274).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'une voie Edmonde Charles-Roux dans le 12e.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 47.

Nous abordions, il y a quelques instants, la déportation. Nous abordons maintenant la résistance.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ pour nous parler d'Edmonde Charles-Roux.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - J'ai souhaité avec tous les élus du 12e arrondissement vous présenter ce vœu autour de la mémoire d'une femme au parcours exceptionnel, à laquelle nous pourrions, si vous en êtes d'accord, rendre hommage en inscrivant son nom dans l'espace public du 12e arrondissement.

Edmonde Charles-Roux s'est éteinte le 20 janvier 2016 à l'âge de 95 ans. Son parcours hors du commun, les combats courageux qu'elle a menés durant la Seconde Guerre mondiale, son talent, la liberté qui la définissait et la guidait au quotidien, méritent d'être portés à la connaissance des générations futures et gravés à jamais dans cette ville.

Figure féministe, journaliste, attentive à la création et à la mode, grande femme de lettres, figure de la Résistance, Edmonde Charles-Roux a marqué notre histoire par son courage et son inébranlable liberté. Elle a mené des batailles au sein de divers réseaux de résistants et de régiments militaires. Blessée à plusieurs reprises, elle ne renonça jamais, car elle était résolue à se battre contre l'envahisseur pour notre liberté. Nous lui en sommes définitivement redevables.

Retracer son histoire, c'est la suivre forcément entre Paris et Marseille, deux villes qui lui sont chères, reliées par le train au départ et à l'arrivée de la gare de Lyon. Le projet urbain Daumesnil-gare de Lyon nous offre différentes opportunités de dénominations. Et je souhaiterais que l'une des voies de ce futur quartier soit dédiée à la mémoire d'Edmonde Charles-Roux, quartier qui émergera donc le long de ces voies de chemin de fer que l'on imagine aisément qu'elle a dû emprunter si souvent.

Cette nomination nous permettra peut-être de continuer à réduire l'écart indécent entre les rues de mon arrondissement honorant la mémoire des hommes et des femmes. Sur 400 voies, en effet, seulement 20 portent le nom de femmes. Je pense que nous pourrions nous honorer de contribuer modestement à réduire ce déséquilibre. Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Je voudrais remercier Catherine BARATTI-ELBAZ pour cette proposition, ainsi que le conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> arrondissement qui a adopté ce vœu, vous remercier pour cette proposition qui correspond, par ailleurs, à l'objectif - vous l'avez cité - d'honorer des femmes lors de nouvelles dénominations. Edmonde Charles-Roux est une grande figure féminine de la Résistance, femme de lettres, lauréate du prix Goncourt et membre de l'Académie.

Suite à l'adoption du même vœu au conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> arrondissement, le principe de cet hommage a été validé lors de la commission de dénomination du 22 septembre 2016. Ce sera d'autant plus un avis favorable à ce très beau vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 275).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la dénomination d'une rue Claude Montal dans le 7<sup>e</sup>.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 48 est relatif à la dénomination d'une rue Claude Montal dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à M. POZZO di BORGIO.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Monsieur le Maire, Claude Montal, aveugle de naissance, fut un remarquable inventeur, créateur à l'Institut national des jeunes aveugles, de la classe "Accord-facture de piano". Ce fut un industriel de renom qui fut nommé, en 1853, "facteur officiel de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie".

De nombreux hommages lui ont été rendus en 2015, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition. C'était une personnalité très forte qui a été très utile pour les aveugles et qui est également reconnue par l'ensemble des aveugles de France. En cette occasion, le Conseil de Paris avait adopté, en avril 2015, un vœu visant à lui consacrer la dénomination d'une voie dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Je fais ce vœu pour rappeler cela, mais je sais que la Ville de Paris a cherché et qu'elle a eu des difficultés pour trouver un lieu, et je comprends très bien cela.

Si je me suis permis de refaire ce vœu, c'est parce que je sais qu'il y a une hypersensibilité dans le monde des aveugles qui ont l'impression qu'on ne les accompagne pas. C'est la raison pour laquelle, Monsieur l'adjoint, je vous rappelle ce vœu-là, en examinant s'il n'est peut-être pas possible de prendre un bout de rue et peut-être de lui attribuer le nom de Claude Montal, avec l'accord de la maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, évidemment.

Merci de m'avoir écouté.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme Yves POZZO di BORGO vient de le rappeler, lors du Conseil de Paris d'avril 2015, votre premier vœu avait été adopté à l'unanimité pour rendre un hommage amplement mérité à Claude Montal. Des réserves avaient été exprimées puisque, comme vous le savez, il n'y a pas de voie disponible dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, ce qui rend très compliqué l'application de ce vœu. Dans l'attente d'un lieu, la possibilité d'une plaque a été évoquée. Cette piste est à l'étude. Elle est en cours d'instruction à la direction des affaires culturelles. La recherche d'un lieu sera également étendue à d'autres arrondissements et étudiée lors d'une prochaine commission de dénomination.

Nous notons ce que vous venez de proposer. Nous pouvons essayer de voir s'il y a un morceau de rue ou de voie, avec toujours la même difficulté. S'il y a des habitants dans cette portion de rue, cela rend toujours très compliqué de dénommer une voie. Mais je vous propose tout de même que nous puissions étudier cette idée. En tout état de cause, avec un avis favorable à votre vœu, il faut que nous trouvions un moyen rapidement d'honorer dans l'espace public la mémoire de Claude Montal.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - C'est donc un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 276).

## **2016 DDCT 42 - Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - L'amendement n° 49 est rattaché au projet de délibération DDCT 42 qui nous parle des Etats spéciaux d'arrondissement.

Je ne sais pas qui le présente au groupe les Républicains. Monsieur LEGARET ?

Il est défendu. Je donne donc la parole à M. Bruno JULLIARD pour y répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Très brièvement, je le rejeterai aussi vite qu'il a été défendu. C'est une demande très régulière du groupe les Républicains de ne pas prendre en compte de critères socio-économiques dans la répartition des dotations d'animation et de gestion locale. Bien évidemment, c'est une conviction profonde de cette majorité que de prendre en compte ces particularités socio-économiques.

Avis défavorable à ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 49 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 49 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 42).

### **2016 DDCT 44 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - L'amendement n° 50 porte sur le projet de délibération DDCT 44.

C'est un amendement technique, Monsieur JULLIARD ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Technique.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 50 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 50 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 44 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DDCT 44).

### **2016 DFA 139 - Réaménagement d'un prêt obligataire au profit de l'EP Cité de la Musique - Philharmonie de Paris souscrit auprès de Société Générale SCF. Maintien garantie Ville de Paris et convention de financement.**

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au réaménagement du prêt de la Philharmonie.**

### **2016 SG 33 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à l'examen de la gestion de l'opération de construction de la Philharmonie de Paris.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des projets de délibération DFA 139, SG 33 et du vœu référencé n° 51 qui y est rattaché. Ils ont trait à la Philharmonie de Paris.

Je vais donner la parole successivement à M. POZZO di BORGO, Mme MÉHAL, M. LEGARET, M. GLEIZES, Mme SIMONNET, Mme SOLANS, Mme KONÉ et Mme PRIMET.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes amenés à débattre aujourd'hui. Je pense que les deux projets de délibération de la Chambre des comptes sont communs ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Tout à fait.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Merci bien.

Aujourd'hui, du rapport de la Chambre régionale des comptes relatif au financement de la construction de la Philharmonie, beaucoup de choses ont été dites dans cette Assemblée, et même au Parlement, depuis l'annonce de ce projet. Ce rapport de la CRC vient, en effet, confirmer quelques craintes et quelques alertes.

Je rappelle que le groupe UDI-MODEM, et Mme Fadila MÉHAL le rappellera, soutient le projet. Nous ne pouvons que constater avec satisfaction le succès de cet établissement, dont la fréquentation a atteint 1,2 million de spectateurs durant sa première année d'exploitation. Cependant, et c'est la remarque que je vais essayer de faire, ce succès aurait pu être bien moins onéreux pour les Parisiens, notamment pour la Ville de Paris. Tout d'abord, permettez-moi de souligner que je m'inscris en faux - je crois, d'ailleurs, comme l'Exécutif - par rapport à la première partie du rapport de la CRC, qui conteste le bien-fondé du projet retenu. Ce n'est pas le rôle de la CRC, ni de ses fonctionnaires, de porter des jugements d'opportunité sur ce genre de dossier. La Cour des comptes et les cours de comptes régionales ont la fâcheuse habitude - je suis désolé de parler devant M. BARGETON qui vient de la Cour des comptes - de porter des jugements sur les décisions des politiques. Ce n'est pas leur rôle.

Cependant, cette ingérence du préambule ne doit pas, pour autant, décrédibiliser les questions financières soulevées par la CRC. En premier lieu, le choix d'une association loi 1901, qui n'a pas vocation à être rentable, comme l'a précisé l'Inspection générale des finances, en tant que maître d'ouvrage de l'opération, a impliqué de facto un taux d'intérêt plus élevé que s'il avait été contracté directement par la Ville de Paris. Tout comme nous depuis de nombreuses années, la CRC pointe du doigt cette méthode coûteuse : un taux d'emprunt de 5,186 %, auquel se sont ajoutés les 300.000 euros hors taxes de rémunération de la Société Générale pour avoir créé ce montage obligataire. Compte tenu que les taux sont presque négatifs actuellement, tout cela est un peu excessif. Tandis que la CRC établit différents scénarios alternatifs démontrant qu'un taux d'intérêt inférieur aurait été possible si la Ville avait directement emprunté le montant nécessaire ; la collectivité riposte en justifiant l'emprunt obligataire comme une sécurité habituelle pour ce genre de projet permettant de prévoir à l'avance un taux d'emprunt fixe et laissant la porte ouverte à de futures renégociations d'emprunt.

Effectivement, ce Conseil de Paris a inscrit à son ordre du jour un projet de délibération prévoyant d'abaisser le taux d'emprunt ainsi renégocié par la Philharmonie aidée par la ville auprès de la Société générale à 4,7 - franchement, ce n'est pas énorme -, soit une baisse totale renégociée de 4,35 millions d'euros, mais encore supérieure au taux du scénario de la C.R.C.

Sérieusement, dans le contexte actuel des taux, tout cela n'est pas sérieux. Ces efforts concédés par la Société générale paraissent bien pingres à la lumière de son statut de grand mécène de la Philharmonie. Je crois vraiment que nous avons un problème de relations avec cette banque.

Dans cette bataille de scénarios et d'hypothèses entre la C.R.C. et la Ville de Paris, il en est un qui ne me semble pas avoir été totalement envisagé par la C.R.C. et j'aimerais en connaître la raison. Vous le savez, la Cité de la musique, avant sa fusion avec la Philharmonie était un E.P.I.C. sous tutelle du Ministère de la Culture. Or un E.P.I.C. dispose d'une garantie illimitée de la part de l'Etat français. On peut donc supposer qu'un emprunt contracté par un E.P.I.C. connaît un taux d'intérêt attractif. La Ville de Paris n'aurait-elle donc pas pu négocier avec l'Etat un renforcement de sa position au sein de l'E.P.I.C. Cité de la musique puis confier à ce dernier la construction de la Philharmonie ?

Concernant les différents surcoûts des travaux, nous avons déjà dénoncé une série de glissements successifs. Nous n'allons donc pas revenir sur ce point dans le détail, d'autant plus qu'une fois encore la Ville préfère jouer sur les mots en trouvant, je cite, "particulièrement incontestable" le mode de calcul de la C.R.C.

La Ville justifie ainsi ce surcoût d'une part en raison de problèmes rencontrés en 2009 au moment de suspendre le chantier en attendant de décider de continuer ou non la poursuite du programme suite aux offres trop élevées lors de l'appel d'offres aux constructeurs, d'autre part en raison des difficultés rencontrées avec le cabinet Jean Nouvel. Vous oubliez de dire que ces problèmes sont justement dus à la sous-évaluation du projet dès 2006, mais tous les acteurs de ce projet l'ont cautionné. Ce que vous présentez comme une conséquence est en fait une cause.

Monsieur le Maire, ce débat comptable est stérile car l'addition totale au final est payée par le contribuable. On peut d'ailleurs s'étonner... Puis-je prendre une minute de plus à cause du projet de délibération ? Merci. On peut s'étonner du choix du cabinet de conseil chargé d'établir le premier chiffrage. A peine créé en 2005, il se voyait confier un an plus tard cette mission, omettant au passage - je cite le rapport de la C.R.C. - "les provisions pour révisions de prix, les dotations pour les premiers équipements, l'orgue", et oubliant de "suffisamment provisionner pour les assurances".

Comme professionnalisme, c'est un peu surprenant pour une agence de conseil qui s'est d'ailleurs soldée sans surprise par la liquidation d'une grande partie de ses activités en 2011. Quand on voit comment elle travaillait, tout cela est compréhensible. Quel manque de professionnalisme, surtout de votre part, de lui avoir confié une telle mission pour un projet d'envergure presque mondiale ? Est-ce que ce sont des amis ou pas ? C'est un peu surprenant. De là à imaginer qu'il s'agissait d'une sous-estimation volontaire destinée à mieux faire passer la pilule auprès des Parisiens et des financeurs... Je sais que l'ensemble des acteurs, l'Etat comme vous-mêmes, ont joué ce jeu-là.

Monsieur le Maire, c'est le vrai problème. Si dès le départ le projet avait été présenté comme ambitieux et nécessitant plus de moyens, nous en aurions débattu mais au moins nous aurions su à quoi nous attendre, plutôt que de découvrir le pot aux roses des années après.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, la Philharmonie, c'est finalement l'illustration même de notre position que nous avons défendue dans cet hémicycle d'opposition constructive.

Opposition constructive, cela veut dire deux choses. Nous sommes là pour pointer quand il y a des dysfonctionnements, quand il y a des dérives, quand il y a des abus, et nous sommes là pour interpeller la Municipalité dans un esprit de construction pour qu'en effet les choses puissent être réparées.

Mais nous sommes là aussi pour soutenir quand nous pensons que le projet est pertinent et quand nous pensons parfois même qu'il y a derrière ces projets culturels de l'audace et de l'innovation. Je crois que c'est le cas de la Philharmonie d'avoir choisi ce lieu dont on a dit qu'il était trop populaire pour ce type de public, dont on a dit qu'on ne pourrait pas avoir une démarche métropolitaine, dont on a dit qu'en effet l'excellence ne pouvait pas toujours se résumer avec le plus grand nombre, c'est l'illustration parfaite que ceux qui pensaient cela se sont trompés.

C'est pourquoi je salue très honnêtement le succès incontestable de la Philharmonie avec bien évidemment, vous l'avez évoqué, 1,2 million de visiteurs, 340.000 qui ont assisté à des concerts payants avec un taux de remplissage de 97 % et plus de 4 millions de visiteurs dans le nord-est pour venir, voir, écouter découvrir ses expositions temporaires. Il y avait 193.000 participants pour les activités éducatives pour lesquelles nous pensons que la culture est une remédiation importante. 75.000 visiteurs pour une activité en accès libre et puis, la métropolisation, 48 % du public est composée de Parisiens, bien sûr, mais 42 % viennent des arrondissements du nord et de l'est ainsi que de la banlieue, dont 19 % de Seine-Saint-Denis.

Alors, le tarif a permis peut-être cette accessibilité puisqu'il est de 10 à 50 euros. Je ne vais pas égrener toutes les choses positives parce que sans doute y a-t-il des choses à améliorer, des marges de progrès mais je voudrais quand même dire qu'au-delà de l'excellence, au-delà des grands noms qui se sont produits à la Philharmonie, c'est le partenariat, ce lien indissoluble avec les territoires qui font qu'évidemment beaucoup aujourd'hui veulent travailler avec la Philharmonie. Je pense à "L'Art pour grandir", je pense aussi aux collègues, aux équipements, au dispositif A.R.E., le programme "Agir au Lycée", aux collaborations avec les conservatoires et avec les villes de Pantin comme de Rosny-sous-Bois. Je pense aux conventions qui ont été signées dans le cadre de la politique de la ville, des conventions qui adossent la médiation comme un élément extrêmement structurant avec tous les conservatoires de l'Ile-de-France.

Je voudrais quand même qu'on se rappelle que le dispositif d'éducation musicale et orchestrale, le fameux Démos, qui fait la fierté de l'Ile-de-France mais aussi, au-delà, de la Région, a été reconduit avec l'ambition de passer à des normes plus importantes.

Voilà pour vous dire que sur ce plan-là, sur cette pédagogie, sur cette audace, nous vous suivons même si, parfois, vous avez grincé des dents quand nous avons dénoncé, comme d'autres, tous les éléments que vient de dénoncer et d'une façon très simple d'ailleurs sans animosité, sans idéologie, sans sectarisme mon collègue tout à l'heure.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, je ne reprendrai pas ce qui vient d'être dit par Yves POZZO di BORGO et Fadila MÉHAL.

Certes, le rôle des magistrats de l'ordre financier n'est pas de reposer la question des choix politiques. Les choix politiques ont été arbitrés, ont été délibérés par des instances délibérantes, mais ce que dit la Chambre régionale des comptes, et c'est là où les magistrats de l'ordre financier sont dans leur rôle, c'est que la maîtrise de l'évolution de ce dossier a entraîné des surcoûts. Le fait que l'on ait recherché des implantations qui n'étaient pas les implantations initialement décidées dans le cadre de la Cité de la musique a effectivement entraîné des surcoûts avec des dérapages considérables.

C'est ce qui est dénoncé et je crois qu'on ne peut pas contester aux magistrats de l'ordre financier de se prononcer sur ce point.

L'autre point qui nous interpelle, c'est le montage je dirais original, pour ne pas dire assez inédit, auquel la Ville de Paris a pensé pour apporter sa contribution aux emprunts souscrits par la Philharmonie. C'est là qu'intervient cette association, association ad hoc qui n'a été constituée finalement que pour cela.

Pourquoi la Ville de Paris a-t-elle recouru, contre toute habitude et contre toute attente, à ce montage ? Tout simplement parce qu'elle ne voulait pas que les 150 et quelques millions que représentait l'encours de ces emprunts ne s'ajoutent aux encours des emprunts de la Ville et n'augmentent la charge déjà excessive de ses emprunts au regard des critères de gestion suivis par la Chambre régionale des comptes. Ceci explique cela. Il n'y a pas d'autres explications à donner et c'est là-dessus que les magistrats sont tombés, c'est sur ce point qu'ils vous disent que ce montage était irrégulier, qu'il n'était absolument pas conforme à l'éthique financière et on ne peut pas leur donner tort.

En réalité, au lieu des 151 millions que représentait l'apport contractuel, l'apport conventionnel de la Ville au regard de ses obligations à l'égard de l'Etat aurait dû apparaître à hauteur de 151 millions mais, par ce subterfuge, il a été divisé par dix puisqu'il est apparu à hauteur de 15,6 millions.

C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé, avec les élus de notre groupe en octobre 2014, de nous apporter des éclaircissements - oui c'était fin septembre ou début octobre 2014 - et nous avons dénoncé ce montage. M. JULLIARD nous avait alors répondu de manière assez brutale, en disant que nous pratiquions la polémique, l'amalgame, voire l'insulte. C'était insultant de poser la question qui est aujourd'hui la question posée par la Chambre régionale des comptes !

Voilà, modérons-nous, parlons-nous calmement, ce rapport existe, vous ne pouvez pas en faire abstraction. Il dit exactement ce que nous avons dénoncé. Vous nous aviez dit que nous disions des mensonges et que nous pratiquions des insultes. Non, nous avons tout simplement eu le tort de dire la vérité trop tôt, vraisemblablement. Et puisque la Chambre régionale des comptes dit désormais exactement la même chose que nous, il faudra bien que vous en conveniez.

Alors, comment peut-on sortir finalement de cette situation et se mettre en règle, d'abord avec les règles de transparence financière et avec les recommandations de la Chambre régionale des comptes ? Eh bien en souscrivant évidemment cet emprunt. Il y a d'ailleurs tout intérêt à le faire, parce que si l'emprunt en question de 151 millions - qui se monte finalement à 158 si l'on prend la totalité dans l'encours des intérêts d'ores et déjà ajoutés - si cet emprunt avait été souscrit par la Ville de Paris sur le marché obligataire aux conditions auxquelles elle accède habituellement, avec vraisemblablement des emprunts à remboursement in fine, elle aurait naturellement obtenu des conditions infiniment plus favorables. Et vous savez que l'économie est loin d'être anecdotique puisque, si l'on fait le différentiel entre ce que la Ville aurait pu emprunter et ce qu'elle a finalement emprunté par le biais de cette association, l'économie budgétaire, qui aurait pu être réalisée, pourrait se monter à 20 et même à 25 millions d'euros.

On a donc perdu, on a dilapidé, on a jeté par les fenêtres 25 millions d'euros, simplement pour faire cet habillage factice de l'emprunt souscrit par une association, parce que l'on ne voulait pas que soit comptabilisé dans le budget de la Ville de Paris cet encours d'emprunt de 151 millions d'euros.

J'ai tout dit. Je vois que vous ne voulez pas me laisser parler plus longtemps, alors qu'il y avait deux projets de délibération, et je conclus.

Nous avons dit la vérité, la Chambre régionale dit la vérité, il vous reste maintenant, et c'est d'ailleurs le deuxième projet de délibération, non seulement à régulariser et tenter de souscrire, mais un peu tard, car les intérêts qui ont déjà couru de toute façon ont fait tourner le compte.

C'est une mauvaise opération. La Chambre régionale des comptes a raison de relever, nous le dénonçons et c'est la raison pour laquelle nous nous exprimons ce soir pour dire que nous avons eu, hélas, cela nous arrive parfois, le tort de dire la vérité trop tôt.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

**M. Jérôme GLEIZES.** - On devrait faire une compilation des débats dans le temps par rapport à des sujets qui durent, qui durent, qui durent, on serait un peu surpris entre ce qui peut être dit et ce qui peut être rapporté.

Je pense qu'à une époque tout le monde votait les délibérations sur la Philharmonie, le seul groupe qui votait contre, c'étaient les écologistes, notamment à cause du financement.

Monsieur LEGARET ne m'écoute pas, ce n'est pas grave...

Revenons sur cette histoire du financement de la Philharmonie et revenons aussi sur la délibération dont personne ne parle, celle qui renégocie le prêt. Pour souvenir à cette assistance, la renégociation est suite à un vœu écologiste déposé en 2014 puis en 2015 qui a permis que la Ville renégocie. Sinon, il n'y aurait pas eu de renégociation et le premier projet de délibération sur lequel nous parlons.

Le débat n'est pas sur l'opportunité de ce bel établissement culturel mais sur la renégociation du prêt au profit de l'établissement public, la Cité de la musique Philharmonie de Paris, puisque depuis l'association a disparu pour rentrer dans cet E.P.I.C. Les choses sont passées quand même et l'association, c'était il y a longtemps déjà.

Ma collègue Fatoumata KONÉ reviendra sur l'aspect établissement public et ce que fait aujourd'hui la Philharmonie dans la musique

Ce projet de délibération est un piège car, pour le profane, il peut apparaître comme une victoire, une victoire écologiste, avec la baisse de plus de 4,3 millions d'euros de la charge d'intérêts pour la Ville. Mais cette baisse de 0,41 % reste très faible au regard des conditions du marché actuel et de ce que les autres banques font aujourd'hui. Cette baisse reste faible au regard de l'encours de la dette restante - aujourd'hui on est à 137 millions et plus à 150 - et de la durée restante de douze ans. Cela fait à peu près 360.000 euros par an de gains.

Le taux fixe de 4,776 % proposé par la Société Générale reste un taux quasiment usurier, vu les conditions de Paris. Même les ménages peuvent renégocier leur emprunt immobilier à des taux plus faibles, puisqu'aujourd'hui les taux pour les prêts immobiliers sont entre 1,7 % sur vingt ans jusqu'à un maximum de 2,6 %, là on propose 2 points de plus. Et Paris comme collectivité territoriale a une capacité d'emprunt très bonne. Ainsi le dernier emprunt réalisé par la Ville, qu'on nous a présenté en 1ère Commission, sur 14 ans le 5 juillet dernier, a été souscrit à un taux inférieur de 1 %, avec 0,951 %. Là on est encore à 4,5 %. C'est tout de même assez scandaleux de la part de la Société Générale.

Donc le geste de la Société Générale est insuffisant pour ne pas dire scandaleux, d'où notre demande qu'à l'avenir - c'est le vœu qu'on a adossé à ce projet de délibération - la Ville de Paris ne contracte pas de nouveaux emprunts par l'intermédiaire de la Société Générale.

Pour défendre, je vais écarter d'emblée l'argument de la concurrence obligatoire pour ces contrats. La banque n'est ici qu'un intermédiaire financier. On peut en choisir d'autres et on a d'ailleurs d'autres partenaires. Il n'y a aucune mise en concurrence obligatoire, d'après le code monétaire et financier, il faut donc que Paris joue son rôle de collectivité territoriale chef de file. Par son action, elle doit agir et peut agir sur le marché du prêt aux collectivités territoriales et écarter des banques non éthiques, comme la Société Générale qui nous propose un taux à 4,7, alors qu'elle se refinance à des taux négatifs, c'est-à-dire qu'elle a une marge à 5 % et donc qu'elle ne perd rien sur cette renégociation et gagne peut-être même de l'argent, si on rentre dans le détail de la partie financière du refinancement par derrière.

Si, je m'y connais bien en économie financière, Monsieur JULLIARD, et on pourra en rediscuter sans problème.

Maintenant je vais aborder la question du rapport de la Cour régionale des comptes puisque les deux projets de délibération sont regroupés. Nous pouvons nous féliciter de cette communication qui donne raison a posteriori à nos critiques, que nous portons depuis la dernière mandature.

En tant qu'écologistes, plutôt que nous féliciter, nous ne pouvons que tristement constater que la majorité des observations faites dans ce rapport de la Chambre régionale des comptes avaient déjà été prononcées au fur et à mesure de l'avancement du projet par notre groupe devant cette Assemblée. Je ne reviendrai que sur quelques points de ce rapport très dense dont je conseille vivement la lecture à tous mes collègues même si c'est parfois un peu ardu et difficile à comprendre.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - On y arrive.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Mais vous êtes magistrat financier ou magistrat administratif, je ne sais plus quel ordre.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Mais tout le monde n'a pas forcément les clés de lecture par rapport à cela.

Mais vous êtes maire ! Je continue car on me coupe.

Avant et pendant la construction, absence ou tardives informations du Conseil de Paris, je lis ce qui est écrit dedans : "Le Conseil de Paris n'ayant pas eu au préalable de débat général sur son principe, la participation de la Ville, l'ampleur de l'opération, son coût et son mode de financement. Ce n'est qu'en mars 2011, à l'occasion d'une séance du Conseil de Paris, qu'un débat sur la justification du projet, son coût, son ampleur a eu lieu alors que le projet était largement engagé puisque l'architecte avait choisi des travaux préliminaires déjà réalisés". À cette époque, tout le monde soutenait. Le Gouvernement était de droite, donc le Gouvernement n'a pas non plus utilisé son droit de regard et donc l'Etat, la Ville, la Région, tout le monde a soutenu et personne n'a protesté sur le montage financier qui était déjà scandaleux.

La formule de financement était inadaptée, cela a déjà été dit par beaucoup de personnes, alors qu'un rapport de mission d'inspection de l'inspection générale des finances et l'inspection générale des affaires culturelles mentionnait le caractère inadapté du mode de financement dès 2009. Et pourtant, on a persisté dans l'erreur.

Le taux de l'emprunt - on en a déjà parlé et qui était trop haut - qui entraîne un surcoût de 20 à 25 millions et on ne récupère que 4 millions, c'est-à-dire qu'il reste encore 20 millions qui sont à la charge du contribuable, ce qui est toujours scandaleux. Bien sûr, il y a aussi une dérive des délais et des coûts mais on commence à être habitué sur pas mal de projets, notamment Les Halles où la dérive va être aussi très importante.

Donc, dérive à la fois sur les délais et les coûts. Il était prévu de l'avoir en février 2014 et on l'a eu en janvier 2015 - il y a eu aussi des problèmes techniques et pas que financiers. Et le plus gênant est constitué par les dérives sur les coûts puisque, d'après les chiffres qui nous sont donnés, le projet a été multiplié par 2,6 par rapport aux chiffres initiaux.

J'espère que cela va nous servir de leçon pour les projets futurs, mais en attendant je vous demande quand même de voter notre vœu par rapport à la Société Générale, de façon à ce qu'on ne commette pas les mêmes erreurs avec la Société Générale, qui est aussi bien connue avec l'affaire Kerviel aujourd'hui et qui donc va encore gagner de l'argent sur le dos des Parisiennes et Parisiens, si nous continuons à travailler avec eux.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, professionnellement parlant, je ne suis absolument pas de la partie et je pense qu'on est là en tant que Conseillers de Paris et qu'on a un avis politique à donner en fonction de l'intérêt général. Il n'y a pas forcément besoin d'avoir une compétence technique précise. A un moment donné, il y a des évidences qui sautent aux yeux.

Le débat évidemment, comme cela a été dit précédemment, ne porte pas sur la nature du projet de la Philharmonie, mais sur les modalités de sa réalisation, même si on pourrait tout de même s'interroger quand on voit globalement, sur la politique en matière culturelle, la concentration extrêmement forte de notre budget, de nos moyens sur des gros équipements - je trouve - au détriment d'une politique plus d'ensemble. C'est un avis en aparté plus global.

Je n'ai pas pu intervenir tout à l'heure sur le projet de délibération relatif au théâtre du Châtelet. Cela représente à lui tout seul comme équipement 5 % du budget de la culture. Certains rapports comme ceux-là sont quand même problématiques dans le fait que l'on concentre les moyens sur quelques gros équipements. J'aurais une autre conception, moi, des politiques culturelles que je souhaiterais voir.

Le contenu de notre débat sur la Philharmonie, lié au rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, est forcément lié à la question du coût de la Philharmonie. Comme cela a pu être dit précédemment, ce projet conçu par l'architecte Jean NOUVEL était passé de 173,1 millions d'euros en 2006 à 534,7 millions d'euros en 2015. En plus de la dérive des délais, c'est surtout la dérive des coûts qui est problématique et qui pose, comme cela a été dit, la question du mode de financement.

Pourquoi avoir choisi un emprunt obligatoire souscrit par une association au point de départ montée pour porter le projet à la Société Générale ? On aurait mieux fait de faire un emprunt direct. Résultat : cela nous a coûté entre 20 à 25 millions d'euros de perdus.

Certes, il y a une renégociation maintenant que l'on passe directement avec la Société Générale mais, comme cela a été dit, on récupère à peine 4 millions d'euros. On a donc bien une perte de plus de 20 millions d'euros, si j'ai tout compris.

On était donc à des taux d'intérêt de 5,186 % alors qu'on aurait pu avoir des taux d'intérêt beaucoup moins forts. Je ne comprends pas pourquoi la Chambre régionale des comptes parle de taux d'intérêt de 3,5 % quand on voit en 1ère Commission que des taux d'intérêt beaucoup plus faibles peuvent être négociés aujourd'hui - peut-être pas à l'époque.

Finalement, cela pose toute la question de la logique libérale. J'interviens à chaque débat budgétaire pour dire qu'il faut assumer d'avoir recours à l'emprunt. Il existe de bonnes dettes. Avoir recours à l'emprunt quand on prépare l'avenir, des équipements pour des décennies qui seront utiles aux Parisiennes et Parisiens, c'est une bonne chose.

J'ai toujours été contre ce discours libéral qui veut réduire absolument la dette publique et qui, du coup, amène soit à des logiques de partenariat public/privé pour que surtout, on ne voit pas les dettes et que cela soit finalement une location ou bien par des montages bien étranges comme celui qui a prévalu ici et qui permettait de transformer une dette en subvention allouée chaque année à la structure porteur de l'emprunt.

Oui, il y a de bonnes dettes. C'est pour cela que je suis un peu étonnée par le discours du groupe les Républicains.

En effet, vous, comme les socialistes au Gouvernement, vous soutenez ce discours libéral contre les dettes, contre le recours à l'emprunt. Je suis donc étonnée que vous ayez à plusieurs reprises dénoncé ce montage alors que finalement, ce sont des montages de préconisations libérales. Je trouve qu'il y a là une contradiction.

Plus globalement, la mauvaise gestion, la mauvaise gestion, très bien, mais que n'avez-vous pas, lorsque SARKOZY était au Gouvernement - hélas, je regrette et sans aucune illusion HOLLANDE ne l'a pas fait non plus - créé un véritable pôle public bancaire qui aurait pu permettre à une réelle banque publique d'investissement de prêter directement aux collectivités et les émanciper des marchés financiers et des banques et donc, les amener tout de suite dans un autre rapport face à l'emprunt pour financer leurs politiques publiques. Or, non.

Pourquoi êtes-vous si silencieux dans la critique des politiques européennes que vous soutenez totalement comme le soutient le Gouvernement actuel et qui justement imposent également ces logiques libérales et cette dépendance totale par rapport aux marchés financiers.

Ce dossier pose vraiment la question de notre conception des politiques publiques. Je préférerais que l'argent soit réparti sur plusieurs équipements. Sinon, en matière de financement, Paris est loin d'être la ville la plus endettée. On aurait donc tout à fait la possibilité d'avoir un autre recours à l'emprunt quand vous voyez les villes de Lille par exemple et de Marseille.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup. Ceci est transmis à notre adjoint aux finances qui appréciera.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues.

La Philharmonie a déjà fait l'objet de nombreuses discussions au sein de cet hémicycle, avant et après son ouverture en janvier 2015. La raison de mon intervention porte sur l'établissement culturel et notre souhait d'améliorer l'accessibilité de l'établissement et de la culture à toutes et tous les Parisiens, voire même Franciliens.

Outre la question de son financement, la Philharmonie dans le 19e arrondissement est une réussite. Cinq mois après son ouverture au public, nous discutons ici même de son bilan positif affichant un taux de remplissage de 90 % en moyenne ; désormais 1,2 million de visiteurs, les habitants du 19e arrondissement représentant près de 10 % des abonnés.

Ce succès s'explique en partie par son attraction pour de nouveaux publics, une programmation équilibrée, une tarification accessible, entre 10 et 50 euros. Ainsi, à l'heure où de grandes inquiétudes subsistent quant à l'avenir de la musique classique, nous ne pouvons que nous réjouir de ces chiffres de fréquentation. La Philharmonie de Paris est donc la preuve qu'un établissement de prestige peut exister dans les quartiers populaires du Nord-Est parisien et même s'y développer.

Pour continuer dans cet élan positif, il est donc inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil de Paris un projet de délibération concernant la négociation du prêt octroyé auprès de la Société Générale. En effet, dès 2014 - mon collègue Jérôme GLEIZES l'a d'ailleurs rappelé -, les élus écologistes étaient interpellés par le versement par la Ville de Paris à l'association "Philharmonie de Paris" d'une subvention d'un montant total de 15 millions d'euros dont 7 millions de subvention au titre de l'investissement - remboursement du capital - et 8 millions d'euros au titre du fonctionnement - remboursement des intérêts.

Nous avons alors demandé, à travers vœux et nombreuses interventions, la renégociation du taux d'intérêt. Le groupe Ecologiste de Paris se félicite donc que sa demande ait enfin été entendue. Cette renégociation permettra à la Ville de faire une économie de plus de 4 millions d'euros. Il s'agit donc d'une première marche, une première avancée et le groupe Ecologiste de Paris émet le souhait que cette somme dégagée puisse profiter aux quartiers populaires et aux Parisiens éloignés de la culture.

Dans un objectif d'égalité et d'équité entre tous les quartiers parisiens, pourquoi pas une extension du programme "Demos", dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, ou encore accentuer le lien avec les classes des quartiers et communes limitrophes - ateliers pédagogiques "hors les murs", par exemple ?

Nous devons encourager la diversification des publics parisiens à la Philharmonie, mais aussi des territoires voisins. L'ouverture vers les communes limitrophes doit permettre de donner une plus large part aux habitants de Seine-Saint-Denis.

Pour accroître la cohésion à l'intérieur des quartiers populaires où la Philharmonie se trouve, elle doit rester toujours plus accessible, accueillante, active en faveur de l'égalité dans l'accès à la culture.

Les écologistes sont intervenus à de nombreuses reprises devant cette Assemblée pour faire en sorte que cet établissement de prestige soit un équipement inséré dans son territoire, à l'écoute des attentes du public des quartiers environnants. Elle en prend le chemin, mais doit aller plus loin. La réussite de la Philharmonie doit servir à ce qu'elle s'ouvre davantage pour un accès à la culture plus équitable.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD qui sera synthétique, je n'en doute pas.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Bien sûr, Monsieur le Maire.

D'abord concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes, comme cela a été noté, la posture de ce rapport est particulièrement à charge. D'ailleurs, la Ville comme la Philharmonie de Paris ont fourni de nombreux éléments d'information et de précision qui n'ont pas été intégrés au rapport. C'est pourquoi la Philharmonie comme la Ville de Paris ont souhaité répondre au rapport définitif. Ces réponses sont jointes au rapport.

Je vous invite d'ailleurs à en prendre connaissance car ces réponses sont fort éclairantes et permettront peut-être de rectifier quelques inexactitudes que parfois vous avez pu reprendre.

Par exemple, quelques réponses à apporter face aux principaux points ou griefs que vous avez vous-mêmes soulevés ou que vous avez repris : d'abord, sur l'opportunité du projet, je ne m'étendrai pas trop sur ce point, mais je regrette fortement que la Chambre se saisisse de cette question qui ne relève pas véritablement de sa compétence et qu'elle ne soit pas parvenue à comprendre que la Philharmonie n'est pas une simple salle symphonique supplémentaire, mais bien un nouveau projet d'ampleur avec une forte ambition de renouvellement des publics des musiques savantes et d'aménagement du territoire francilien.

Bref, qu'elle fasse le même chemin que le groupe Ecologiste de Paris qui, si j'ai bien écouté, a voté contre toutes les délibérations, mais si l'on comprend bien la dernière intervention, se félicite du succès de la Philharmonie.

Avec effectivement 1,2 million de visiteurs en un an et un taux de remplissage des concerts très élevé, mais peut-être plus important encore que le taux de remplissage, même si c'est une première satisfaction, c'est la diversité du public qui est particulièrement importante et au nom de la Ville, j'ai demandé à la Philharmonie de pouvoir disposer d'une enquête sur cette diversité des publics, même si j'ai toute confiance dans la qualité de ses résultats.

Concernant l'absence de débat en Conseil de Paris, ces informations semblent injustifiées au regard du nombre conséquent de délibérations que j'ai moi-même été amené à rapporter, avant moi Christophe GIRARD, qui ont été soumises aux votes et débats du Conseil de Paris, pas moins de 10 délibérations sur ce projet entre 2006 et 2014.

Sur la méthode de financement choisie par la Ville et le soi-disant manque de transparence, je ne vais pas refaire l'ensemble d'un débat qui s'est déjà déroulé maintes fois en séance du Conseil de Paris, mais rappeler cependant le souci de transparence de la Ville, car depuis ces échanges, l'emprunt obligataire contracté par la Philharmonie et non par la Ville a fait l'objet d'une inscription comptable dans la catégorie "autres dettes", cher Julien BARGETON, de la collectivité en 2015 alors même que le contrôle de légalité a réaffirmé que l'octroi d'une garantie à un tiers, l'association "Philharmonie", ne pouvait s'assimiler à une dette.

Ensuite, l'association "Philharmonie", cher Jean-François LEGARET, n'a pas été créée uniquement pour porter l'emprunt au nom de la Ville et d'ailleurs de l'État, puisqu'à l'origine le montage financier choisi était un montage partagé par l'État et par la Ville.

L'État a choisi finalement de changer le montage financier, mais l'association, elle, avait une existence plus que réelle, puisque c'est l'association elle-même qui était maître d'ouvrage de la Philharmonie. Je vois mal comment une association peut avoir une plus grande importance qu'en assurant la maîtrise d'ouvrage et la construction du bâtiment, l'objet même du projet.

En aucun cas il ne s'agissait d'une association transparente, comme vous aviez l'air de le suggérer.

Ensuite, sur le coût véritable du projet, la Ville et la Philharmonie n'arrivent pas du tout au même montant que la Chambre régionale des comptes, puisque la Chambre annonce un surcoût de 361 millions d'euros en additionnant l'ensemble des coûts, sans prendre en compte ni les effets de périmètres, puisque la C.R.C. intègre à ces coûts la révision des prix, le premier équipement, les travaux de voirie, qui n'étaient pas compris dans le périmètre d'origine, pas même en intégrant les effets de l'inflation. Si l'on prend en compte ces éléments, le surcoût est de 94 millions d'euros, montant certes conséquent mais très inférieur à ce qui est avancé par la Philharmonie.

J'ajoute que nous-mêmes, moi le premier dans cette séance, j'ai à plusieurs reprises regretté que quelques dysfonctionnements entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre amènent à cette augmentation du coût de la Philharmonie, puisque nous avons d'ailleurs refusé après l'élection d'Anne HIDALGO, de contribuer au dernier surcoût de 50 millions d'euros et c'est l'État qui a assumé la totalité de ce surcoût. C'est la démonstration que nous-mêmes avons des griefs sur l'augmentation du coût de la Philharmonie.

Concernant l'emprunt, j'aurais pu dire, chère Danielle SIMONNET, que la Philharmonie ne s'est pas faite au détriment du reste de la politique culturelle, puisque la subvention de fonctionnement, que nous avons ramenée à 6 millions au lieu des 9 prévus, a été financée totalement en augmentation du budget de la culture et pas en diminuant les autres subventions de la politique culturelle.

Concernant l'emprunt, après de nombreuses rencontres avec mon collègue Julien BARGETON, avec la Maire de Paris et les équipes de la Société Générale, après des négociations difficiles, nous sommes arrivés à une négociation que nous jugeons, à l'inverse de beaucoup d'entre vous si je comprends bien, satisfaisante, puisque le taux a baissé de 0,41 point en passant de 5,186 % à 4,776, pour un montant d'emprunt total actuellement de 136 millions d'euros, soit une économie réalisée pour la Ville de 4,350 millions d'euros. Cette différence porte uniquement sur le remboursement des intérêts. Le capital, lui, ne change pas évidemment, il reste à 159 millions d'euros.

J'en profite pour remercier les équipes de la Société Générale et j'en conclus par cela, le résultat de ce travail est satisfaisant, car la négociation était particulièrement compliquée, puisque d'un strict point de vue financier et commercial, la Société Générale n'avait aucun intérêt ni obligation de le faire.

En effet, il existe dans les contrats des émissions obligataires, des conditions d'indemnité de résiliation qui viendraient annuler le potentiel gain espéré par remboursement anticipé ou renégociation.

Par ailleurs, et j'en conclus vraiment par cela, c'est le point soulevé, le taux d'emprunt peut paraître élevé aujourd'hui, même après renégociation, compte tenu du niveau actuel très faible des taux. Ils sont aujourd'hui de l'ordre de 1%.

Cependant, par rapport à l'année 2011 à laquelle il doit être comparé, qui a été marquée par la crise des dettes souveraines, il ne l'est pas. Cette année-là, la Ville avait elle-même emprunté à 4,42 % sur une maturité de prêt plus courte, de 14 années.

Enfin, pour émettre un avis défavorable au vœu du groupe Ecologiste de Paris, je me permets de noter que la Société Générale est aujourd'hui notre troisième partenaire bancaire dans notre encours de dette, et c'est un partenaire solide, nous ne souhaitons pas ne plus faire appel à ce partenaire pour lever des emprunts sur les marchés, raison pour laquelle ce sera un avis défavorable à votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 139).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 33).

### **2016 DAC 296 - Conventions avec l'Académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre, XIIIe et XVIIIe relatives aux classes à horaires aménagés musique.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons l'amendement n° 52 se rapportant au projet de délibération DAC 296. Il est technique, nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 52 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 52 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 296 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAC 296).

### **Rappel au règlement.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance d'un quart d'heure.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous pouvez demander une suspension de séance, mais c'est moi qui détermine le temps. Vous maintenez cette demande de suspension ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Le motif est le respect des horaires. Vous aviez dit qu'on arrêterait à 21 heures, vous avez indiqué la liste des projets de délibération et commissions qui passeraient, ce n'est pas respecté. Cela suffit comme cela. On a eu une journée très dense. On va recommencer demain et après-demain. Il serait temps de suspendre la séance.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - J'accorde une suspension de séance de 30 secondes.

Vous voulez jouer à cela, on joue.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à vingt heures cinquante-huit minutes, est reprise à vingt heures cinquante-neuf minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).*

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La séance est reprise.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - On ne travaille pas bien dans ces conditions-là.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous avez travaillé pendant des années avec des séances de nuit !

### **2016 DEVE 104 - Subventions (6.500 euros) à trois associations promouvant une alimentation et une agriculture durables.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 104 relatif à l'attribution de subventions à trois associations promouvant une alimentation et une agriculture durables, je sais ce que je fais, merci.

La parole est à Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - C'est une erreur !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 104).

### **2016 DEVE 107 - Subvention (1.000 euros) à l'association "Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie" pour la quatorzième édition de son festival.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 107 relatif à l'attribution d'une subvention (1.000 euros) à l'association "Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie" pour la quatorzième édition de son festival.

Monsieur Pascal JULIEN ?

**M. Pascal JULIEN**. - Je suis là, je vais prendre mon temps puisque nous avons la nuit devant nous.

Chacun connaît ici, j'espère, le Festival du livre et de la presse d'écologie qui aura lieu le 8 et 9 octobre prochains, autour du thème de l'océan. Il abordera l'océan non seulement sous son aspect environnemental, réchauffement climatique, rareté de la biodiversité, mais également sous son aspect géopolitique, réfugiés climatiques, politiques aussi du reste qui franchissent les océans pour aller dans les pays riches, etc.

C'est un festival qui dure deux jours, mais qui a aussi fait des actions hors les murs ces derniers temps.

Cela sera la 14<sup>e</sup> édition. C'est le seul festival de ce type lié directement à l'environnement. Et cette quatorzième édition intervient au lendemain de la COP 21 et à la veille de la COP 22. J'imagine que la Ville de Paris, qui a soutenu cet événement, est désireuse que cet événement soit un succès et se confirme.

Or, les subventions sont à la baisse. Il y a les subventions de la DAC, les subventions de la DEVE et il y a une baisse de subvention. Je n'entrerai pas dans les chiffres, vu l'état des troupes dans l'hémicycle, vu l'heure tardive. Ma question est politique. On baisse, je crois, de 1.000 euros et quelque, enfin, de peu. Ma question est très simple : comment la Ville de Paris compte-t-elle agir pour que le "Felipé" puisse se tenir cette année comme il se tient depuis 14 ans ? On ne comprendrait pas, au lendemain de la COP 21, à la veille de la COP 22, que la Ville de Paris laisse tomber un événement pareil. Cela ne serait pas compris des Parisiennes, des Parisiens, encore moins des écologistes. Ma question est très simple : que va faire la Ville pour que ce "Felipé" se tienne et qu'il ne mette pas la clef sous la porte ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Célia BLAUDEL pour vous répondre.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour rassurer M. Pascal JULIEN, non, nous n'allons pas abandonner le "Felipé". Je vous rejoins sur le fait qu'effectivement, c'est une association qui a une action vraiment très intéressante. Le "Felipé" a la particularité d'être la seule association qui porte un festival du livre et de la presse d'écologie. C'est à ce titre, justement, que la Ville soutient fortement le "Felipé" depuis 2004 maintenant, avec une subvention au titre de l'environnement, mais aussi au titre des affaires culturelles.

Cette année, effectivement, la subvention est moins importante, mais ce n'est pas pour autant que nous sommes, comme vous le dites avec des mots forts, dans l'abandon de cette association. Nous lui avons proposé différentes modalités d'aides pour organiser cet événement, notamment logistiques par le prêt de salles municipales, ce qui n'est pas anodin sur l'organisation d'un tel événement, aides en termes de communication.

L'association - je dois le dire aussi - nous a rassurés sur le fonctionnement, cette année, puisqu'elle avait une réserve de trésorerie importante. Nous sommes dans un "Felipé" qui se tiendra bien les 8 et 9 octobre prochains avec le soutien de la Ville. Nous sommes dans un dialogue permanent avec l'association. Nous poursuivons. Je ne doute pas du fait que nous trouverons une encore meilleure solution l'année prochaine.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 107).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'installation des compteurs Linky.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Enfin, nous terminons cette séance, pour ce soir, avec le vœu non rattaché référencé n° 53, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à l'installation des compteurs Linky.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Ce n'est pas tout à fait Didier LE RESTE.

Le vœu que nous avons proposé se suffit à lui-même dans ses explications.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Célia BLAUDEL pour répondre.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Puisque mes collègues des Républicains semblent souffrir de rester quelques minutes de plus avec nous dans cette salle, je dirai que je partage le vœu de mes amis communistes, que je vous remercie de votre implication constante sur la question de Linky, que le vœu répond déjà à un certain nombre de choses puisque beaucoup de choses sont déjà prises en compte. Je donne donc un avis favorable à ce vœu et nous poursuivrons ce travail ensemble.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Pascal JULIEN qui aime faire durer le plaisir.

**M. Pascal JULIEN**. - Quand on aime, on ne compte pas.

Je me tourne vers mes amis communistes. Bien sûr, nous allons voter ce vœu qui s'interroge surtout sur le caractère éventuel de surveillance policière qu'implique le système Linky. Vous avez raison de vous interroger sur cette question, même si les réponses dont on dispose sont déjà assez rassurantes. Je vous invite alors à faire des vœux vous interrogeant sur la surveillance de type policière que peuvent impliquer les cartes bancaires, le "pass" Navigo, les différentes cartes commerciales. Il y a de très nombreuses occasions de se poser la même question. Vous avez raison d'avoir posé ce vœu - je vais le voter, nous allons le voter - mais j'attends de vous d'autres vœux du même type sur tant d'éléments qui nous entourent et qui sont du même acabit.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN, de cet avis éclairé.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 277).

Nous en finissons là avec la séance d'aujourd'hui. Nous reprendrons demain matin à 9 heures par le débat sur la modernisation de l'administration parisienne.

Je vous souhaite une excellente soirée à tous.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 26 septembre 2016 à vingt-une heures cinq minutes, est reprise le mardi 27 septembre 2016 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues bonjour, en ce mardi ensoleillé de Conseil de Paris.

### **2016 SG 34 - Communication de la Maire de Paris sur la modernisation de l'administration parisienne.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture de la bibliothèque Hélène Berr le dimanche.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la médiathèque Hélène Berr.**

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une charte de la parentalité dans les administrations parisiennes.**

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux sites Internet des mairies d'arrondissement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le thème de la modernisation de l'administration parisienne. Ce débat inclura les temps de parole... Vous ne pouvez pas vous mettre en situation de travailler et d'être sérieux dès le début. Il n'y a personne dans l'hémicycle... C'est extrêmement pesant tout ce brouhaha, on est une poignée et cela commence !

Alors, ce débat inclura bien sûr les temps de présentation des vœux et l'Exécutif y répondra, mais je vais l'introduire.

Mes chers collègues, forte de l'engagement, du professionnalisme et de la diversité de ses agents, notre administration s'attache à répondre...

Vous êtes extrêmement pénibles... A trois vous réussissez à faire... Je ne m'adresse pas à vous, Monsieur LEGARET !

Forte de l'engagement, du professionnalisme et de la diversité de ses agents, notre administration s'attache à répondre au mieux aux besoins des Parisiens. Cette mobilisation est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans un contexte difficile. Tout d'abord, elle a su faire face avec un engagement exceptionnel, un professionnalisme remarquable, aux attaques terroristes qui ont durement frappé Paris en janvier et novembre 2015.

Plus récemment, la gestion de la crue de la Seine ou l'organisation de l'Euro se sont déroulées dans des conditions exemplaires. Nous en avons tous été témoins et je veux bien sûr remercier, à travers le Secrétaire général de la Ville, l'ensemble des fonctionnaires qui ont permis de surmonter ces crises ou ces événements majeurs dans lesquels nous avons répondu présents malgré, parfois, le scepticisme.

La modernisation de l'administration est une priorité. Depuis deux ans, notre administration a su évoluer, changer ses pratiques, par exemple dans la manière de concevoir nos bâtiments publics, mais aussi développer la transversalité pour accompagner la mise en place du budget participatif ou encore l'appel à projets "Réinventer Paris".

Elle a entendu les attentes des Parisiens, qui sont désormais régulièrement consultés.

Enfin, après le succès de la conférence de Paris sur le climat, l'administration parisienne a définitivement pris le tournant de la responsabilité écologique.

Tous ces projets ont été conduits en dépit d'une baisse des dotations de l'État qui pèse encore fortement sur notre équation budgétaire.

Je veux, au-delà du Secrétaire général, remercier bien sûr tous les directeurs, tous les agents, mais aussi l'Exécutif et notamment Emmanuel GRÉGOIRE qui porte ce sujet, qui ne le porte pas seul, car chaque adjoint, chaque maire d'arrondissement est impliqué dans cette grande entreprise de modernisation de notre service public.

De nombreux chantiers de modernisation ont ainsi été lancés. Leur premier objectif est d'améliorer la qualité du service public.

En effet, il s'agit en premier lieu de développer un accueil de qualité.

Si un certain nombre de progrès ont été effectués dans ce sens, le recours au numérique doit nous permettre d'aller plus loin en développant une offre performante, simple et accessible, qui place véritablement l'usager au centre de la démarche.

De nouveaux outils permettront également d'atteindre les publics les plus éloignés du service public, nous continuerons aussi à adapter les jours et les horaires d'ouverture de nos équipements aux besoins et aux pratiques des Parisiens, en lien avec les organisations syndicales.

C'est le sens de notre politique d'ouverture dominicale des médiathèques, ou encore de la mobilisation de la brigade de lutte contre les incivilités, en accentuant notre présence le soir et le week-end, parce qu'une mairie est une organisation publique, une administration publique, fonctionnant, c'est vrai, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pas tous les services mais une partie.

La modernisation doit également permettre de simplifier les démarches des Parisiens. Nous avons ainsi fait le choix de développer la logique du guichet unique et une offre de proximité plus lisible.

Cet effort va se poursuivre avec les demandes de cartes de stationnement dont les conditions d'attribution vont être simplifiées à compter du 1er janvier 2017.

Lancée en effet en février dernier, la carte citoyenne a vocation à remplacer progressivement l'ensemble des cartes existantes pour les usagers des services publics municipaux. C'est un levier d'autant puissant que son succès se confirme avec déjà plus de 100.000 cartes délivrées.

En outre, nous cherchons à gagner de nouvelles marges de manœuvre par l'optimisation de notre fonctionnement pour plus d'efficacité et de lisibilité.

Dans la lignée de ce qui a été formulé par l'Inspection générale de la Ville de Paris, le Secrétariat général a fait des préconisations pour rationaliser nos organisations autour de six axes :

- la réduction du nombre de directions ;

- une meilleure organisation des fonctions support de la collectivité au service des équipes de terrain ;
- la rationalisation de l'organisation des services déconcentrés ;
- la diminution du nombre d'échelons hiérarchiques ;
- les réorganisations de directions ;
- le regroupement des directions sur des sites uniques.

Grâce à une approche innovante et participative, notre administration relève les défis qui se posent à elle.

Défi institutionnel tout d'abord, puisque nous devons prendre en compte l'émergence d'un nouveau paysage institutionnel. D'une part, la construction de la métropole du Grand Paris que je soutiens fortement, car c'est la bonne échelle pour aujourd'hui travailler sur bon nombre de sujets. Cette métropole du Grand Paris nous offre de nouvelles opportunités de synergies. D'autre part, la réforme du statut de Paris qui a été visée par le Conseil d'État avec un avis favorable, j'invite chacune et chacun à lire cet avis. Cette réforme du statut de Paris mettra fin à certains cloisonnements et prévoit le transfert de compétences de l'État.

A ce titre, 2.200 agents de terrain seront accueillis à la Ville de Paris d'ici 2018. J'ai d'ailleurs rencontré la semaine dernière avec le Préfet de police, l'ensemble des organisations syndicales à la Préfecture de police sur ce thème dans un climat constructif et tout à fait apaisé.

Nous devons également relever le défi budgétaire. Depuis plusieurs années, Paris est pionnière en matière de modernisation des fonctions financières et comptables. Notre administration va désormais s'engager dans une nouvelle étape essentielle : celle de la certification des comptes. Ce chantier, porté aussi par Julien BARGETON, est un chantier structurant. Il doit aboutir à une première certification expérimentale en 2022 pour les comptes de 2020. En outre, dans un contexte de changement pour les agents, nous avons fait le choix d'une politique sociale protectrice qui porte haut les valeurs de laïcité, d'égalité et de diversité.

Nous souhaitons notamment améliorer les conditions de travail en centrant nos efforts sur les métiers les plus pénibles ou encore en faisant respecter très prochainement le droit à la déconnexion. En nous appuyant sur un dialogue social de qualité, nous allons poursuivre cette dynamique toujours plus forte d'association et d'accompagnement des agents. Notre administration doit être à l'avant-garde de la mobilisation de Paris contre le changement climatique et pour la transition écologique.

Mais avant de parler de la transition écologique, je veux dire que, dans les sujets que nous mettons dans ce dialogue social et cet accompagnement social, il y a bien sûr la politique en faveur du logement des personnels de la Ville de Paris. Aujourd'hui, un agent sur quatre est concerné par les offres de logement social. C'est extrêmement important de pouvoir aussi pour les agents qui, notamment, ont des sujétions particulières - horaires - de pouvoir bénéficier de ces propositions de logement à proximité de leur lieu de travail. Je compte aller plus loin dans ce domaine. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec notamment Ian BROSSAT sur la politique du logement.

Notre administration doit donc être aussi à l'avant-garde de la mobilisation de Paris contre le changement climatique et pour la transition écologique. Je vous invite, là aussi, à écouter les informations de ce matin, notamment, sur les données relatives au nombre de morts que la pollution fait dans le monde : plus de trois millions de morts. Aujourd'hui, c'est devenu l'une des premières causes de mortalité sur la planète. Je me réjouis que nous soyons au lendemain et non pas, je dirai, que nous ayons agi avant, et non pas après, notamment en prenant la mesure historique, hier, de fermeture des voies sur berges aux voitures.

C'est le sens de la révision du plan de déplacement de l'administration parisienne et de la signature du premier contrat 100 % électricité verte ou encore de l'orientation de notre politique de consommation et d'achat. Nous appuyons, ici encore, sur la mobilisation des agents avec, par exemple, le développement du télétravail. Je remercie aussi Yves CONTASSOT des propositions faites sur, justement, la mobilisation de l'administration parisienne en matière de développement durable et notamment de transition énergétique.

Plus que jamais, notre administration veut aussi relever le défi de la participation citoyenne et de l'ouverture démocratique. Parce que la transparence en est la condition, nous avons mis en ligne les données budgétaires et celles du bilan social. Au-delà, nous associons concrètement les Parisiens à nos décisions. En témoigne le succès de la plate-forme "idee.paris" qui participe avec énergie à ce renouveau démocratique. Cette plate-forme a accueilli 16 campagnes d'idéation depuis son lancement en janvier 2015.

L'ampleur de ces défis nous invite finalement à revoir en profondeur nos manières de faire. C'est sans doute ce qu'il y a de plus difficile à modifier. C'est un changement culturel que nous accompagnons. Il s'agit d'innover pour transformer la fabrique même des politiques publiques. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'une démarche

d'innovation ouverte qui s'appuie sur la politique d'"open data", chère à Jean-Louis MISSIKA et aujourd'hui portée par l'ensemble de notre équipe et de l'administration. Cette "open data" se nourrit bien sûr de très nombreux partenariats. Nous l'avons vu, par exemple, lors du hackathon "Fluctuat nec mergitur" de janvier 2016, où l'écosystème parisien de l'innovation a répondu avec talent à la diversité des besoins issus de la menace terroriste.

Au niveau international, la Ville de Paris effectue une veille pointue, développe son réseau, identifie de bonnes pratiques. Signe de son engagement dans ce domaine. La Ville de Paris accueillera en décembre 2016, c'est-à-dire à la fin de cette année, le sommet de l'"Open Government Partnership" puisque nous avons été retenus. La France a été retenue et Paris l'a été. D'ailleurs, Emmanuel GRÉGOIRE est allé préparer cet événement la semaine dernière dans la réunion qui s'est tenue aux Nations Unies, à New York, sur ce grand événement.

Enfin, l'administration parisienne applique cette logique d'innovation en interne. C'est très important pour nous. Alors qu'elle modernise ses méthodes de travail, elle sera bientôt en mesure de développer son propre laboratoire interne. Mes chers collègues, en se modernisant, l'administration devient donc plus ouverte et plus attentive, plus agile et plus inventive, plus responsable aussi. En dépit d'un contexte budgétaire contraint, de circonstances parfois très difficiles, elle garantit ainsi aux Parisiens un service public de qualité. Elle se situe à l'avant-garde de grands projets municipaux, comme l'illustre sa mobilisation pour la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Je suis fière de ces progrès. Je porterai avec force l'approfondissement de ces chantiers qui sont très importants tout au long de notre mandature. Je pense que cette fierté, nous pouvons la partager. Les Parisiens savent qu'ils ont une administration performante qui accepte le changement, qui accepte les évolutions dans un contexte difficile. C'est vrai que c'est beaucoup plus difficile de conduire des réformes lorsque la baisse brutale des dotations, dont on voit les effets sur l'ensemble de l'économie de notre pays, a pour conséquence de nous contraindre fortement dans l'évolution du service public. Je le redis ici : 200 millions d'euros de baisse des dotations décidées par le gouvernement depuis 2014.

C'est quelque chose qui entrave, mais nous arrivons à surmonter cela grâce aux efforts considérables que font d'abord les élus, cet Exécutif, mais aussi les fonctionnaires qui, comme nous, sont soucieux de l'importance du service public. Lorsque j'entends ici et là mettre en cause les fonctionnaires, se poser la question ou même annoncer la diminution drastique du nombre de fonctionnaires, je réponds toujours de la même façon : les bébés vont-ils se garder tout seul ou va-t-il falloir arrêter de construire des crèches, des écoles ? Les A.S.E.M., tous ces personnels du périscolaire, nos professeurs de la Ville de Paris, tout cela serait de la dépense superflue qui creuse la dette et qui n'apporte pas de service ? Voilà de quoi il s'agit quand on parle de service public.

Donc, oui, ici, nous soutenons le service public, mais nous le soutenons en accompagnant ses mutations parce que, bien sûr, les pratiques sociales, la demande sociale se fait différente dans une ville où les Parisiens sont des citoyens comme les autres citoyens de toutes les villes. Ils ont aussi des besoins directs qui concernent leur vie quotidienne. L'honneur et la fierté du service municipal, c'est d'apporter des réponses à ces besoins quotidiens. Je redis ici à Philippe CHOTARD, à Emmanuel GRÉGOIRE, à l'ensemble des fonctionnaires, à l'ensemble de mon Exécutif et des maires d'arrondissement, ma gratitude, ma reconnaissance pour le travail extraordinaire qu'ils fournissent au quotidien. Je vous remercie.

Nous allons engager maintenant les prises de parole avec, tout d'abord, M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe les Républicains.

**M. Geoffroy BOULARD.** - Madame la Maire, mes chers collègues, plus de 8 milliards de budget, la première collectivité territoriale de France, un poids financier supérieur au P.I.B. d'un pays comme le Niger, la capitale de la 6<sup>e</sup> puissance économique mondiale doit disposer d'une administration à la hauteur de son prestige ou, tout du moins, de son impact économique, social et environnemental. Or, passé l'exercice convenu d'autosatisfaction, nous lisons le concours Lépine de la mesurette glanée auprès des différentes directions de notre collectivité.

Vous le savez, le succès de la démarche ne peut se mesurer qu'à la seule condition qu'une évaluation objective soit réalisée par un organisme indépendant au regard des objectifs, dont certains se doivent d'être chiffrés. Or, l'évaluation est la grande absente de votre communication. Vous avez systématiquement refusé tout audit depuis celui réalisé en 2001, lors de votre accession au pouvoir municipal. Il existe pourtant une abondante littérature en matière d'efficacité administrative et des indicateurs éprouvés. La taille de Paris devrait procurer des économies d'échelle importantes dont devraient bénéficier les Parisiens, soit par une pression fiscale moindre, soit par davantage de services publics.

En ce qui concerne la pression fiscale, chaque contribuable a pu constater la flambée des feuilles d'impôts locaux, des taxes et autres tarifs de services municipaux et paramunicipaux. Du jamais vu de mémoire de Parisiens. Le tout pour un service qui ne s'est pas amélioré... J'aimerais que vous ne m'interrompiez pas, Madame la Maire... Le tout pour un service qui ne s'est pas amélioré pour des besoins de base comme la propreté. Véritable désastre et

honte pour ce que l'on appelait autrefois la ville-lumière, comme l'a rappelé ou va le rappeler mon confrère Jean-Baptiste de Froment.

Quel usage est fait des rapports de l'Inspection générale, tout du moins lorsqu'ils sont rendus publics même très tardivement, comme celui concernant Vélib'. Vous semblez ainsi fâchée avec les chiffres en réussissant la performance de ne pas en aligner un seul en 11 pages de verbiage. Je pense en premier chef à ceux des ressources humaines. Faut-il rappeler la M.I.E. présidée à l'époque par notre confrère Alain DESTREM qui avait rendu public le dossier préoccupant de l'absentéisme dont souffre la Ville de Paris ? L'embauche de 3.000 agents, suite à l'accord Aubry-Delanoë sur les 35 heures sans compensation, de 3.000 autres chargés de mission ou assimilés proches de la majorité et ventilés à des postes politiques dans les directions sensibles de la Ville ainsi que la création de postes liés aux nouveaux équipements ont fait exploser les effectifs de la Ville autant que la masse salariale.

D'ailleurs, sur la modernisation du service public, je m'étonne que ma collègue Valérie MONTANDON doive à nouveau vous demander de réaliser une étude sur les attentes d'extension d'horaires en soirée ou le dimanche de la médiathèque Hélène Berr dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et en lien avec le personnel qui peut se porter volontaire sur ce type de dispositif. Que vous vous gargarisiez de la réduction du nombre de directions, qu'en est-il du nombre de cadres supérieurs ainsi désœuvrés ? Vous vous plaignez de la baisse des dotations de l'Etat et affirmez rationaliser les tâches administratives. Comment cela se traduit-il financièrement et particulièrement sur la masse salariale ? Silence.

La Ville de Paris a décidé de s'engager dans des échanges de cadres avec des villes à l'étranger, ce qui est une excellente initiative et nous la saluons

Il serait toutefois intéressant qu'elle envoie également ces cadres en stage dans des entreprises privées. Ils y découvriront le monde inconnu de la performance économique. En effet, le logiciel de l'administration parisienne fonctionne à pleine ressource et à faible rendement. Par exemple, pour une activité présentant d'importables fluctuations, la Ville embauche des agents permettant d'assurer le plus haut niveau d'activité au lieu de se caler sur l'étiage et de recourir à des vacataires pour encaisser les coups de chauffe.

Une autre surprise de votre communication, c'est l'absence du mot formation, qui constitue pourtant un levier puissant de la transformation des organisations et de promotion pour les agents occupant les emplois les moins qualifiés. Je ne peux passer sous silence la désorganisation des services que l'on constate depuis 2001, particulièrement dans les services opérationnels comme celui de la propreté qui faisait, sous Jacques CHIRAC et Jean TIBERI, la fierté de Paris.

Démotivation, déresponsabilisation, ambiance parfois délétère dans certains services, mais surtout défiance réciproque entre les agents de la Ville et l'Exécutif. C'est ce que nous rapportent les abondants témoignages d'agents de toutes conditions exerçant dans les directions. Le plus surprenant est certainement le mépris que ressentent les personnels de la part de l'Exécutif. S'il s'agit d'un ressenti vécu personnellement par chaque agent, on en perçoit la traduction à travers quelques mesures symboliques comme l'augmentation hors de toute mesure des tarifs de cantine ou le refus obstiné des tickets restaurant pour les personnes ne disposant d'aucune facilité de restauration proximité.

La défiance, vous la pratiquez également avec vos partenaires. Malgré les discours et les effets d'annonce, l'espace de réflexion s'arrête aux portes du périphérique et aucune synergie tangible n'a jamais été recherchée avec les autres collectivités territoriales ou les autres organismes, comme l'a illustré le déploiement consternant de Vélib' dans Paris intra-muros.

Cette crainte est infiniment regrettable alors que 2 millions d'habitants parisiens pourraient bénéficier du poids d'une agglomération de 10 millions d'habitants, du pouvoir de négociation et d'économie d'échelle à l'avenant.

La question centrale qui devrait orienter la modernisation de l'administration est celle du service rendu aux Parisiens et de l'organisation mise en place pour mettre l'usager au cœur de ses préoccupations. Or, on le constate plutôt, l'administration est totalement centrée sur l'ambition politique et clientéliste de la majorité. Vous parlez d'écouter les Parisiens, mais vous mettez en place des usines à gaz destinées à étouffer toute volonté d'expression sous couvert de participation, à toutes les sauces, dûment recadrées et retoquées par vos commissaires politiques.

Il en est ainsi du budget participatif dont les projets subissent un équarrissage en règle par une commission de rabotage destinée à recalculer les projets non désirés qui auraient eu le mauvais goût d'être retenus par un suffrage au demeurant contestable. Si faire et défaire c'est toujours travailler, il faudrait chiffrer le coût de ce remoulinage au plus haut niveau des dossiers déjà étudiés par les services de proximité.

La véritable expression populaire, incontestable, en dehors de l'élection des représentants des citoyens, c'est le référendum. Or, sur aucun sujet majeur, vous n'avez osé l'accorder, que ce soit sur le tramway, la salle de shoot et

maintenant la piétonisation des berges. La communication municipale sature les médias de gadgets coûteux qui font oublier l'essentiel: un Paris sale où l'on peut de moins en moins se loger, d'où les touristes ont fui autant que les investisseurs.

Nous ne pensons pas que la plate-forme d'idéation modifie la donne. Solliciter tous azimuts nos concitoyens pour n'en faire qu'à sa guise par la suite est une forme de manipulation dont ils ne sont pas dupes, qui brisent la confiance et les détournent de l'engagement public.

Madame la Maire, communication n'est pas modernisation. En matière numérique, les services les plus utiles ne sont pas mis à niveau comme "Dans ma rue" qui répond à un véritable besoin mais dont l'application n'est pas toujours déverminée. C'est d'ailleurs l'exemple même où le numérique perd sa crédibilité si le service concret ne suit pas. Ainsi, ces signalements effectués sur "Dans ma rue" sont suivis de manière aléatoire, et le retour d'information vers la personne qui a pris la peine de faire un signalement reste disparate. De même, les sites des mairies d'arrondissement sont figés dans un cadre totalement rigide et aucune des demandes d'évolution des mairies n'est mise en œuvre.

On nous annonce une nouvelle version qui serait apparemment aussi inconfortable que le nouveau site Internet de la ville, très tendance certes mais inefficace pour retrouver une information facilement.

Pour conclure, Madame la Maire, par clientélisme et par dogmatisme, vous entretenez aux frais du contribuable une administration aussi pléthorique que peu efficace, démotivée car cadenassée. En considérant vos personnels comme porte-voix de la doctrine municipale, vous ne tirez d'eux que méfiance et repli, conservatisme et désorganisation. Il est temps de fixer les priorités et les objectifs, de faire confiance, de libérer les bonnes volontés, d'évaluer mais surtout de concevoir l'administration au service des Parisiennes et des Parisiens plutôt qu'à la botte du pouvoir politique en place.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On dit "plus c'est gros plus cela passe". Je rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôt, ce que la presse a honnêtement relayé. Nous sommes une des rares villes qui n'a pas eu d'augmentation d'impôt.

Deuxièmement, les fonctionnaires apprécieront vos propos. Troisièmement, ce n'est pas parce qu'il y a des élections bientôt qu'on est obligé de tomber dans la bêtise et dans des propos qui sont tellement, mais vraiment tellement caricaturaux qu'ils ne sont pas dignes des travaux que nous avons à faire dans notre assemblée.

Alors nous continuons, nous poursuivons.

Monsieur Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM, vous avez la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Suspension de séance !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Cela n'a pas été demandé. Si vous la demandez, vous avez une minute.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance est suspendue une minute).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La séance est reprise.

### **2016 SG 34 - Communication de la Maire de Paris sur la modernisation de l'administration parisienne.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture de la bibliothèque Hélène Berr le dimanche.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la médiathèque Hélène Berr.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une charte de la parentalité dans les administrations parisiennes.**

## **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux sites Internet des mairies d'arrondissement. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Eric HÉLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues.

Vous le rappelez à juste titre dans votre communication : forte de ses 52.000 agents, l'administration de notre collectivité s'efforce de répondre quotidiennement aux besoins des Parisiennes et Parisiens. Qu'ils soient agents des crèches, des écoles, des équipements sportifs, culturels ou d'autres encore, les personnels évoluent dans un contexte tendu et pas seulement au niveau budgétaire.

Tout d'abord, je tiens au nom du groupe UDI-MODEM à rendre un hommage sincère et appuyé aux personnels de la Ville qui ont su faire face, comme tous nos concitoyens, aux attaques terroristes qui ont durement frappé notre Capitale en janvier et en novembre 2015. Leur professionnalisme mérite d'être salué.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vos collègues ne vous écoutent pas, c'est dommage !

**M. Eric HÉLARD.** - Une mobilisation d'ailleurs constante et qui ne peut souffrir de relâchement, tant la permanence des dangers qui nous menacent est pesante, qu'ils soient donc remerciés ; car hors la folie des hommes et des barbares, il faut hélas compter aussi avec les phénomènes naturels et, là encore, l'année en cours ne fut pas anodine. Je pense à l'intense mobilisation des services de la propreté et de la voirie lors de la crue de la Seine en juin dernier.

Pour être efficace au service de tous, l'administration parisienne doit donc relever plusieurs défis que vous avez bien voulu lister dans votre communication. Ils sont nombreux, je voudrais simplement m'attarder sur quatre d'entre eux.

Le défi institutionnel : vous évoquez la modernisation du cadre administratif avec la réforme annoncée du statut de Paris et notamment le renforcement des compétences des maires d'arrondissement. Sur ce point précis, nous sommes pour le moins sceptiques.

Entre la réforme des cantines scolaires qui se traduit par une nouvelle centralisation des caisses des écoles et le projet de réforme des Maisons des associations qui prévoit de mettre fin au principe institué par votre prédécesseur d'une Maison par arrondissement, il nous semble plutôt que l'Exécutif parisien tend à recentraliser un certain nombre de compétences à marche forcée, prenant ainsi d'une main ce qu'il attribue de l'autre. Nous aimerions être rassurés de ce point de vue, mais hélas, sans trop d'illusion.

Le défi écologique : le sommet des élus locaux pour le climat qui s'est tenu à l'Hôtel de Ville pendant la COP 21 avait pour ambition de porter la voix des autorités locales et pour finalité de démontrer que ce défi global pouvait d'abord être relevé au niveau pertinent, l'échelon local.

De ce point de vue, des actions ont été mises en place et de nombreux points positifs sont à relever. Je cite pêle-mêle : les réels efforts effectués pour tendre à l'économie circulaire, la mise en place du tri sélectif dans les bureaux, le tri à la source des gros producteurs municipaux de biodéchets, la lutte contre les gaspillages alimentaires dans les restaurants administratifs.

Nous partageons aussi un objectif affiché : celui d'améliorer la performance environnementale des bâtiments municipaux. A ce sujet, une mission avait été confiée à Yves CONTASSOT qui avait auditionné l'ensemble des groupes politiques. Nous souhaiterions savoir quel en est le bilan et quelles sont les mesures qui ont été décidées afin de remédier aux insuffisances en ce domaine.

Le défi d'un service de qualité aux Parisiens : au groupe UDI-MODEM, nous souhaitons encourager les politiques publiques innovantes. Nous préconisons que les diverses expérimentations, décidées dans cet hémicycle, donnent systématiquement lieu à de véritables bilans communiqués aux Maires et aux Conseillers de Paris et que les études préalables à leur mise en œuvre soient également transmises.

Or, la plupart du temps, tel n'est pas le cas ; ainsi, par exemple concernant l'adaptation des horaires et jours d'ouverture des parcs et jardins décidée avant l'été sans réelle concertation.

Nous demandons aujourd'hui un bilan précis de l'expérimentation de l'ouverture nocturne de l'été dernier, 24 heures sur 24. Nous avons proposé avec sagesse, me semble-t-il, de retenir l'heure de 23 heures pour la fermeture

des parcs, pour assurer la tranquillité des riverains et une sécurité optimale. Nous formulons une fois encore cette demande.

De manière générale, nous proposons de revoir et de revisiter les cycles horaires des services publics et de "booster" particulièrement l'ouverture le dimanche des bibliothèques. Aujourd'hui, cinq seulement d'entre elles sont concernées ; ce n'est pas assez.

Le défi social : il est important et je souhaite m'y attarder. Votre communication est placée sous l'angle de l'amélioration de l'organisation de l'administration afin de fournir un service optimal aux Parisiens et vous parlez de politique des ressources humaines protectrice, soit. Vous parlez d'actions en matière de prévention des absences, mais on ne les connaît pas ou mal et on n'en voit surtout pas vraiment les effets.

Pas un mot sur l'absentéisme chronique de certaines catégories de personnel, avec un taux de 11,38 % en 2015, qui témoigne vraiment d'une certaine souffrance au travail traduisant une déconsidération des agents. L'impact financier pour notre collectivité est lourd dans un contexte budgétaire - vous le rappelez vous-même - contraint et se chiffre en dizaine de millions d'euros.

Je répète une nouvelle fois que les agents de la Ville seraient beaucoup plus heureux si les maires d'arrondissement avaient la possibilité de travailler avec eux au plus près du terrain. Chacun se sentirait plus responsabilisé et même parfois - il faut le dire - mieux considéré.

Pourriez-vous nous faire un point précis sur le partenariat mis en place entre la Ville de Paris et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ? La première convention porte sur l'inaptitude et met l'accent sur la prévention de l'usure, de la pénibilité et des risques professionnels ; et la deuxième a justement trait à la prévention des absences au travail. Nous préconisons la nécessité d'évaluer régulièrement les dispositifs mis en œuvre au regard de l'aggravation des absences injustifiées.

Je voudrais maintenant appeler votre attention sur le télétravail qui connaît aujourd'hui dans les grandes entreprises un réel engouement car ses avantages sont très nombreux. Aujourd'hui bien souvent, on ne va plus chercher le travail comme on disait autrefois, mais c'est le travail qui vient à vous par les différents robinets de l'information.

Une étude récente démontre que 22 % de gains de productivité sont en moyenne réalisés dans les entreprises qui proposent le télétravail, grâce à une réduction justement de l'absentéisme, à une meilleure efficacité, à un surcroît d'autonomie et de mobilité de l'employé, à l'amélioration de l'aménagement de son temps de travail, à la réduction des trajets professionnels, à une économie de fatigue, de frais de transports.

Bref, les avantages sont nombreux et je n'oublie pas qu'il permet l'accès au travail de personnes handicapées ou atteintes d'une maladie chronique, un point fondamental à nos yeux. Ce qui est donc possible dans l'entreprise doit l'être forcément dans l'administration et la Fonction publique territoriale. Or, je trouve l'action de la Ville de Paris trop timide en la matière.

En 2015, l'administration parisienne a réuni l'ensemble des organisations syndicales représentatives afin de leur présenter des perspectives d'application à la Ville du télétravail. Une expérimentation devait avoir lieu sur un échantillon restreint d'agents représentatifs des métiers compatibles avec le télétravail et de la diversité en termes d'âge, de métiers, de sexe et de catégories professionnelles.

Je voudrais savoir ce qu'il en est aujourd'hui car les chiffres cités dans la communication, 160 agents seraient concernés, me semblent trop pauvres eu égard aux 52.000 agents de la Ville. Or, je pense qu'il y a là une piste sérieuse à approfondir pour améliorer concrètement non seulement les conditions de travail des agents qui seraient volontaires pour le télétravail qui offre 97 % de satisfaction là où il est proposé, mais aussi le service rendu aux Parisiens.

Votre communication embrasse tellement de sujets qu'il est complexe d'y répondre globalement. Je laisserai à ma collègue Valérie NAHMIAIS le soin de parler en compétences du défi numérique.

En conclusion, en se modernisant, l'administration doit effectivement devenir plus ouverte et plus responsable. Il reste beaucoup à faire. Vous aurez compris le sens de notre démarche : tout progrès au service des Parisiens aura notre soutien, mais toute faiblesse dans la politique mise en œuvre sera également et légitimement mise en lumière.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Eric HÉLARD. Vous aurez bien sûr des réponses.

Puisqu'on a parlé à deux reprises du rapport fait par Yves CONTASSOT sur la transition énergétique à l'échelle des bâtiments de la Ville, peut-être que les 1ère et 3e Commissions pourront se réunir pour avoir les éléments de préconisation du rapport et qu'ensuite, on pourra, bien sûr, revenir devant le Conseil de Paris - mais peut-être d'abord un passage en Commission.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Thomas LAURET.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

C'est un sujet éminemment important et éminemment difficile. A ce titre, je tiens à saluer le ton mesuré et constructif de l'orateur précédent qui participe de la qualité de nos débats qui étaient un peu mal engagés en tout début de séance.

Dès le premier Conseil de Paris de cette mandature, vous aviez consacré une communication à ce sujet de la modernisation de l'administration. Depuis, sous l'impulsion d'Emmanuel GRÉGOIRE et du Secrétariat général, l'administration a su montrer sa grande capacité d'adaptation en mettant en œuvre les principales préconisations de ce document.

Fort de l'examen systématique de la qualité de ses services aux Parisiennes et aux Parisiens, de ses missions, de son organisation et de son fonctionnement, notre administration a mis en œuvre un très grand nombre de chantiers. Ces chantiers sont d'autant plus remarquables qu'ils sont, on le sait, en matière de management, difficile à mener car ils touchent aux organisations et aux habitudes.

La modernisation de l'administration s'est déclinée en trois grandes perspectives. La première, c'est l'amélioration du service rendu aux Parisiens ; la seconde, la refonte de l'organisation de l'administration pour gagner en efficacité ; et la troisième, une approche innovante de l'action publique.

Tout d'abord, l'administration parisienne s'est attachée à développer un accueil de qualité et à simplifier les démarches suite à une consultation sur les services publics qui a eu lieu lors des mois de janvier et de février 2015 ainsi que la prise en compte des propositions du médiateur de la Ville. Cette amélioration du service rendu aux Parisiens passe par la transition numérique au service d'un accueil de qualité, de prestations accessibles avec, par exemple, l'adoption du nouveau schéma directeur de la Ville numérique. Celui-ci promeut une offre de services publics performante, accessible 24 heures sur 24 et rapide pour les Parisiens connectés, ce que ne semble pas avoir remarqué tous les intervenants précédents.

A cet égard, outre le lancement du nouveau site "Paris.fr", 53 nouveaux services numériques ont été lancés depuis le début de la mandature. Parmi eux, la bibliothèque numérique de la Ville de Paris, l'inscription dans les conservatoires - souvenons-nous il y a quelques années des queues devant les conservatoires - ou encore les demandes de permis de végétaliser qui rencontrent un grand succès auprès du public.

Une trentaine de nouveaux services numériques verront encore le jour à l'horizon 2017, parmi lesquels une nouvelle version de l'application "Dans ma rue", qui constitue un véritable succès, facile d'accès pour les Parisiens et qui leur permet notamment de signaler les incivilités aux services compétents. Je l'ai moi-même testée, Monsieur BOULARD, et j'ai reçu des réponses à chaque fois. Je ne pense pas que ce soit lié à mon mandat.

A l'été 2017, cet outil bénéficiera d'une meilleure ergonomie, d'une plus grande possibilité de signalement des anomalies et d'une réduction des délais de traitement. Il ne s'agit pas de tout mélanger, les tickets restaurant, les ordures, les taxes, le budget participatif, dans un style désordonné et outrancier en concluant à une administration pléthorique et accusée de faire mal. Non, il s'agit de constater le travail qui a été engagé, de saluer les efforts qui sont fait et de les accompagner. C'est de cette manière qu'on réussit les changements.

Ces avancées dans le numérique ne nous font pas oublier l'accueil des Parisiens et, là aussi, l'administration progresse. Le label "QualiParis" a été délivré à 641 sites en juin 2016 contre 580 sites il y a deux ans. A un échelon plus local, les mairies d'arrondissement ont reçu pour la troisième année d'affilée les trophées A.F.N.O.R., accueil et relations usagers, pour les villes de plus de 100.000 habitants.

Le développement d'un accueil de qualité pour le public va de pair avec la simplification des démarches. Celles-ci sont souvent vécues comme une perte de temps et il convenait de les simplifier en développant par exemple la logique du guichet unique. C'est ce qui a été fait avec le rattachement des services sociaux départementaux polyvalents au C.A.S.-V.P. Ce dernier est ainsi conforté dans son positionnement d'opérateur social généraliste de proximité et permet d'offrir l'ensemble des aides sociales de la Ville ; c'est un sujet dont on parlait depuis plus de 20 ans.

Cet effort de simplification va se poursuivre avec la réduction du nombre de pièces justificatives demandées, une exigence qui s'est largement retrouvée dans les propositions des Parisiens lors de la consultation de l'an dernier.

Enfin, la carte citoyenne/citoyen de Paris a vocation à remplacer progressivement toutes les cartes existantes pour les usagers des services municipaux de Paris. Elle peut déjà remplacer la carte d'inscription dans la bibliothèque de la Ville et, depuis le 1er septembre, la carte senior plus. Cet effort est particulièrement important puisqu'avec 100.000 cartes délivrées la carte citoyenne/citoyen de Paris est déjà un succès.

Deuxièmement, la refonte de l'organisation de l'administration vise à gagner en efficacité. Ce n'est pas une nouveauté. La baisse des dotations de l'Etat et la hausse de la péréquation nous mettent dans une contrainte budgétaire forte. L'Inspection générale de la Ville a donc été sollicitée pour faire des préconisations de rationalisation de l'administration.

Le Secrétariat général a émis plusieurs propositions.

D'abord, la réduction du nombre de directions, qui a été engagée dès les 100 premiers jours du mandat. Elle a permis une meilleure collaboration entre les services complémentaires, aboutissant à une plus grande efficacité de l'organisation de la Ville.

Deuxièmement, une meilleure organisation des fonctions supports de la Ville au service des équipes de terrain. Pour un exemple très concret, l'assistance informatique de proximité, qui était jusqu'à maintenant assurée par des relais techniques dans chaque direction, a été mutualisée dans un centre de services partagés, ce qui a permis une plus grande professionnalisation des intervenants et la garantie d'une continuité du service rendu.

Troisièmement, la rationalisation de l'organisation des services déconcentrés, les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance réunissent par exemple les fonctions supports entre les services de la Direction des Affaires scolaires et de la Direction des Familles et de la Petite enfance. Par ailleurs - nous en parlions au précédent Conseil de Paris -, les cartes territoriales de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ainsi que de la nouvelle Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection sont désormais alignés sur les 10 circonscriptions des C.A.S.P.E.

Ensuite, la diminution du nombre d'échelons hiérarchiques a été menée. A titre d'exemple, il n'y a désormais plus de groupements scolaires mais un responsable unique par école et la réorganisation des directions s'articule autour de deux grands axes : la mobilisation des moyens sur les priorités de la mandature et le regroupement des fonctions transverses pour encourager les spécialisations elles-mêmes sources d'efficacité.

Troisièmement, on est aujourd'hui sur une approche innovante de l'action publique, qui s'est fortement développée ces deux dernières années. L'évolution de nos compétences, les perspectives offertes par les outils numériques, l'évolution légitime des attentes des Parisiens en matière de service public, d'écologie mais aussi de participation citoyenne, même si vous semblez regretter parfois qu'on analyse la possibilité de réaliser les propositions qui sont faites, nous poussent à remettre en question notre manière de mener et de concevoir nos politiques publiques.

Six défis nous attendent. Le défi institutionnel avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris, dont la Ville est l'un des acteurs principaux et qui a poussé Paris à engager la mutualisation d'une partie de ses fonctions financières, comptables et informatiques avec la Métropole. La réforme du statut de Paris va également dans le sens d'une modernisation de l'administration puisque la fusion de la Commune et du Département mettra fin à des décennies de cloisonnement coûteux et dommageable de l'action municipale.

Cette réforme verra aussi le transfert de 2.200 agents de terrain de la Préfecture de police vers la Ville d'ici deux ans. Il s'agit donc de les accueillir dans de bonnes conditions.

Ensuite, le défi budgétaire : la Ville va s'engager dans une démarche de certification des comptes et s'est d'ailleurs portée candidate auprès de l'Etat dans le cadre de la démarche expérimentale prévue par la loi NOTRE.

Troisièmement, le défi social afin d'accueillir dans les meilleures conditions ses agents, la Ville a fait le choix d'une politique de ressources humaines moderne et protectrice qui s'appuie sur le dialogue social et qui porte haut les valeurs de laïcité, de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'amélioration des conditions de travail et une attention particulière aux personnels les plus fragiles font partie de nos priorités.

Ensuite, le défi écologique. La responsabilité environnementale se situe au cœur de la modernisation de l'administration. Les commandes publiques, la lutte contre le gaspillage, le plan de déplacement des agents, le plan d'alimentation durable ou encore le passage à l'économie circulaire sont quelques exemples qui illustrent la volonté de la Ville et sont tous des sujets qui ont été traités, engagés et menés depuis 2014.

La participation citoyenne. Les Parisiennes et les Parisiens sont concrètement associés aux décisions et les outils numériques permettent une réelle participation, ce qui est du point de vue démocratique une énorme avancée, que ce soit à l'occasion du budget participatif - je vous invite à penser à voter avant le 2 octobre - ou de la plateforme "Idée.Paris" qui a déjà accueilli 17 campagnes depuis son lancement en janvier 2015.

Par le défi de la transformation de la fabrique des politiques publiques par sa politique d'"open data" comme par son engagement dans le Transfo, premier laboratoire de l'innovation publique, ou bien encore par sa campagne d'idéation en direction des agents, Paris est réellement pionnière en matière d'innovation ouverte.

Ainsi, depuis deux ans, l'administration parisienne a su devenir plus inventive, plus ouverte, plus performante et plus responsable en dépit des défis auxquels elle a été confrontée. Les attentats de janvier et novembre 2015 ont montré mieux que jamais la mobilisation exceptionnelle et le professionnalisme des agents de la Ville. Les services de la Propreté et de la Voirie ont également été très fortement sollicités pour remettre en état les berges de Seine après la crue du mois de juin dernier, et le succès de l'Euro 2016, auquel a contribué Jean-François MARTINS et l'équipe parisienne dans le contexte difficile que nous connaissons, montre à nouveau la qualité du service assuré par les agents.

Depuis deux ans et malgré la baisse des dotations de l'Etat, l'administration a assuré la mise en place de l'appel à projets "Réinventer Paris" et du budget participatif porté par Pauline VÉRON, et travaille chaque jour à la réalisation des projets votés par les Parisiennes et les Parisiens. J'en profite pour rappeler qu'il est toujours possible de voter à nouveau avant le 2 septembre. Depuis deux ans et malgré les difficultés que j'ai évoquées, l'administration garantit ainsi aux Parisiennes et aux Parisiens un service public de qualité.

52.000 agents mobilisés dans tous les domaines agissent au quotidien au service des habitants de notre ville sous l'impulsion des directions de l'administration, des élus et de l'Exécutif. En notre nom à toutes et tous, je tiens à exprimer toute notre reconnaissance, à rendre hommage à cet engagement fort de l'Exécutif et à la capacité d'adaptation remarquable de notre administration.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Madame la Maire.

Il y a un peu plus de deux ans, nous avons déjà eu un débat sur la réforme de l'administration parisienne. Faire un point d'étape et proposer une nouvelle phase est une excellente chose car rien n'est plus dommageable que de ne pas évaluer les décisions prises et la façon dont elles sont mises en œuvre.

Dans son intervention, Jérôme GLEIZES reviendra d'ailleurs sur certains points de cette première étape.

Cependant, je veux déjà souligner deux éléments qui nous paraissent particulièrement positifs : l'effort important pour résorber l'emploi précaire et l'effort non moins important en matière de responsabilité environnementale.

En mai 2014, nous avons fait toute une série de propositions et certaines nous paraissent encore d'actualité.

Par exemple, la modernisation doit s'effectuer avec les acteurs à tous les niveaux, agents et usagers, qu'il s'agisse des citoyens et citoyennes, des associations, des conseils de quartier, etc. De même, la modernisation ne doit laisser personne au bord du chemin, ni en interne ni en externe. Nous pensons qu'il faut un accompagnement par des professionnels en interne et une vérification qu'il n'y a pas d'exclusion en interne. Il faut poursuivre et amplifier la rationalisation des structures pour favoriser la transversalité et sortir du fonctionnement en silo. Enfin, la modernisation doit être comprise : les enjeux, les objectifs, les moyens doivent être clairement identifiés, communiqués et les outils de mesure mis en place.

Je reprends rapidement quelques-uns de ces points.

Associer tous les acteurs à la modernisation.

Vous le savez, les Parisiennes et Parisiens ne savent pas toujours qui fait quoi à Paris, tant les intervenants sont nombreux et les compétences partagées entre la Ville, la Préfecture de police, la Région, l'Etat, etc. Toute évolution doit donc prendre en compte la capacité d'améliorer la lisibilité pour les citoyennes et citoyens de l'action publique et se traduire par une réelle amélioration du service rendu. Il faut que la compétence indiscutable de l'administration parisienne intègre ce que l'on appelle l'expertise citoyenne qui permet souvent de mieux répondre

aux besoins. De même, les organisations syndicales doivent être davantage associées au projet de modernisation car elles ont un réel pouvoir de propositions qu'il faut prendre en compte.

Ne laisser personne au bord du chemin.

La révolution numérique se traduit par un bouleversement des méthodes de travail, des outils, des concepts. Mais les outils, notamment le numérique, ne sont qu'au service des objectifs et pas des fins en soi. Trop souvent encore, des logiciels sont conçus sans associer les futurs utilisateurs, qu'ils soient agents de la Ville ou usagers du service public. Ainsi la carte citoyenne, qui nous est proposée comme futur support de la majorité des relations entre la Ville et les usagers, soulève de réelles interrogations en matière de lutte contre l'exclusion numérique.

De plus, il est envisagé que l'aide à l'utilisation des nouvelles procédures informatiques par les Parisiennes et Parisiens s'effectue uniquement en mairie d'arrondissement. Nous, écologistes, aurions préféré qu'on maintienne le rôle irremplaçable des espaces publics numériques - E.P.N. - qui font en sorte de donner de l'autonomie aux usagers plutôt que de faire à leur place. Comme le disait Confucius : "Lorsqu'un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher plutôt que de lui donner un poisson."

De même, un programme ambitieux de formation des agents doit accompagner ces évolutions, qu'elles soient organisationnelles ou fonctionnelles. Pour cela, nous sommes convaincus qu'il faut recourir à des soutiens externes pour écouter et accompagner les personnels. Nous suggérons à ce sujet de réfléchir à la création d'indicateurs de bien-être au travail et à leur suivi dans le temps.

La rationalisation des structures.

J'avais souligné notre intérêt pour une réorganisation des directions de la Ville, regrettant d'ailleurs que la réduction de leur nombre ne soit pas plus ambitieuse. En effet, la transversalité reste encore davantage un projet qu'une réalité quotidienne et le fonctionnement en silo marque encore trop la culture de notre administration. Des efforts ont été entrepris et nous nous en félicitons, notamment avec des approches par projet, mais cela pourrait incontestablement aller plus loin. Outre une meilleure visibilité, cela donnera sans doute des résultats plus rapides et plus efficaces. On peut prendre quelques exemples en matière d'entretien et de nettoyage des jardinières sur l'espace public partagé entre DPE et DEVE, la conception de l'espace public partagé entre la DU et DVD, etc.

Nous avons aussi souligné les risques d'une rationalisation insuffisamment préparée, notamment en ce qui concerne le S.G.C.P. Ainsi la centralisation de l'assistance informatique peut se traduire quelquefois par un allongement très important des délais d'intervention. Comme vous le voyez, nous souhaitons accompagner positivement la modernisation, tout en prenant soin que celle-ci soit comprise et donc acceptée, qu'elle soit source d'efficacité plus grande pour toutes et tous.

Je terminerai juste par une remarque supplémentaire à propos de la carte citoyenne. Vous indiquez que cette carte permettra de simplifier les relations entre les usagers et l'administration grâce aux nombreuses informations qu'elle contiendra, évitant ainsi de donner plusieurs fois les mêmes informations. Nous pouvons comprendre cet objectif, mais nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur les éventuelles conséquences d'une telle concentration d'informations sur un même support. A l'heure du tout numérique, nous assistons à un double phénomène : l'intégration de plus en plus d'informations dans les bases de données et, en même temps, de plus en plus de piratage de ces bases de données. Nous pensons que la façon dont les grands gestionnaires de ces bases de données, qui les utilisent par ailleurs à des fins de profilage, est attentatoire aux libertés individuelles. Evidemment nous ne faisons pas ce procès à notre administration, mais nous vous demandons en conséquence de prendre en considération ces risques et de ne pas contraindre qui que ce soit, ni maintenant ni demain surtout, à utiliser cette carte.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Yves CONTASSOT.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous sommes toujours pour la modernisation et les progrès, pour améliorer les services publics, les rendre plus efficaces et plus simples pour les usagers. Nous partageons donc les buts affichés de la communication, le développement de la participation citoyenne aux responsabilités environnementales avec la mise en œuvre du Plan climat énergie Paris, mais nous avons des doutes sur la réalité de la mise en œuvre.

Nous ne considérons pas l'administration comme un fardeau. Pour nous, les agents de la Ville ne sont pas une succession de chiffres dans un tableau ou une charge qui ne ferait qu'alourdir le budget de la Ville. Nous pensons au

contraire que les agents sont des pièces maîtresses de l'action publique : des cadres aux agents de ménage, des ingénieurs aux agents d'accueil, ce sont eux qui donnent corps à nos orientations politiques ; ils sont les mieux informés des besoins des Parisiens car ils sont en première ligne face aux usagers et aux situations qu'ils vivent.

Il est important de le rappeler car, depuis plusieurs années, les agents voient leurs conditions de travail se dégrader. La cause : le désengagement financier massif de l'Etat qui a entraîné la réduction des recettes de fonctionnement de 12 % en cinq ans. La communication le met peu en avant mais c'est un choc énorme qui a obligé l'administration à mettre en œuvre des plans d'économies qui reposent largement sur les épaules des agents.

Permettez-moi de vous dire que nous avons des désaccords avec cette communication qui sous-estime les dégâts de l'austérité budgétaire. Pour certains sur les bancs de cette Assemblée, la réduction des budgets serait une opportunité, un électrochoc qui nous obligerait à nous réinventer, à nous moderniser, à faire mieux avec moins.

Pour notre part, nous ne trouvons pas que la crise soit une chance ou qu'elle soit moderne. Quand nous lisons des termes comme simplification, efficacité, service au public, réorganisation, rationalisation, mutualisation, fusion, réduction, nous avons l'impression de retrouver le lexique libéral qui a permis d'enrober les politiques d'austérité depuis le tournant de la rigueur. Rien de très moderne, vous en conviendrez.

Nous ne devons pas discuter avec les mêmes agents de la Ville. Quand ils viennent nous voir, les agents nous alertent sur la dégradation de leurs conditions de travail, sur la souffrance au travail. Les services sous tension doivent composer avec des postes vacants et qui le restent durant de longs mois.

Les agents sont nombreux à soutenir les objectifs politiques de la majorité : 70.000 logements ou 5.000 places en crèche créées, cela leur va. Mais ils s'interrogent sur les capacités réelles à atteindre ces objectifs, alors que les organisations sont chamboulées et que leur charge de travail explose.

Nous avons conscience de noircir un peu le trait mais il nous faut bien compenser le ton employé dans cette communication. Les réductions des délais et les mesures de simplification sont vantées à chaque phrase, mais par exemple les contractuels de la Ville mettent toujours plusieurs mois avant de toucher le moindre centime d'allocation chômage en fin de contrat.

La qualité du dialogue social, mise en avant dans la communication, est insuffisante et reste très largement à améliorer, notamment en prenant en compte l'avis et les propositions des personnels et le temps pour la mise en place des réformes.

Il en est de même sur la numérisation des services. Nous mesurons bien les progrès pour la majorité des usagers -réduction des délais, simplification des démarches - mais beaucoup d'usagers n'ont pas encore accès à l'outil informatique ou ne le maîtrisent pas. En règle générale, ce sont justement ces personnes qui vivent les situations les plus difficiles et les plus complexes, ces situations qui ne rentrent pas dans les cases des formulaires. Or, nous craignons que la généralisation de la numérisation, que nous approuvons par ailleurs, n'ait comme seul objectif de réduire le nombre d'agents.

Nous avons pourtant besoin de personnels en nombre suffisant et suffisamment formés pour garantir un service public de haute qualité qui réponde aux besoins de la population. Ce qui est prévu pour l'accompagnement de ces personnes éloignées des technologies ne nous semble pas suffisant, ni à la hauteur des besoins. Le risque est grand d'accroître par ces biais les inégalités et d'avoir une ville taillée pour les classes dominantes, plus éduquées, mieux préparées à l'utilisation des nouvelles technologies.

L'approche des "Civic Tech" est intéressante, mais attention de ne pas penser que la crise du politique que nous vivons ne serait qu'un problème technique, un problème de communication qui pourrait être réglé grâce à la bonne application.

Pour conclure, pour nous, modernisation ne peut rimer avec austérité et malgré l'optimisme de la communication, nous avons l'impression qu'il nous est parfois proposé de faire plus avec moins. Nous pensons, nous, que la modernité et l'efficacité pour répondre aux besoins ne peuvent pas faire l'économie de plus de moyens financiers et humains.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Madame la Maire, Monsieur le Secrétaire général, mes chers collègues, la modernisation de l'administration parisienne est une nécessité, mais c'est aussi un chantier complexe dans une

maison comme la nôtre, une maison aux nombreux services, avec plus de 50.000 agents et des habitudes de travail ancrées.

Nous le savons, l'administration n'a pas toujours été tournée vers le service aux habitants. Nous connaissons l'œuvre de Kafka, qui en fit une si brillante caricature en soulignant les logiques souvent obscures et parfois inhumaines de l'administration.

Mais la rigidité d'une organisation n'est pas une fatalité. La Ville de Paris est en effet riche de l'engagement, du professionnalisme et de la diversité des femmes et des hommes qui la font vivre chaque jour.

L'Exécutif nous a présenté en 2014, les grandes orientations de la réforme de l'administration qu'il a souhaité impulser. Nous avons salué à l'époque cette volonté de changer le regard sur nos directions.

La réforme de l'administration parisienne a des objectifs et des buts clairement énoncés.

L'adaptation aux nouveaux besoins des Parisiens avec la volonté d'être réellement tournée vers le public en étant plus accessible.

La rationalisation des dépenses comme une manière de gérer avec la plus grande prudence les deniers publics, que nos finances soient là aussi véritablement tournées vers des actions de terrain.

L'innovation dans les méthodes de travail avec une volonté de transversalité ou une meilleure utilisation du numérique.

Enfin, et ce n'est pas le point le moins important, une administration dans laquelle chaque agent est respecté, où les évolutions sont possibles, sans discriminations.

Aujourd'hui, nous est présenté un point d'étape de la réforme portée par l'Exécutif, réforme que nous soutenons. La dynamique a d'ailleurs été concrètement lancée avec de nombreuses actions importantes comme l'adaptabilité des horaires du service public parisien, ou la fusion de directions.

La transition numérique est aussi une évolution nécessaire pour notre administration, pour beaucoup de citoyens, l'outil numérique est le premier contact avec les services publics. Et surtout, un premier contact qui peut se faire à toute heure et tous les jours.

Des progrès ont réellement été faits en la matière. Je pense à la refonte du site Internet de la ville, ou encore au projet d'un espace personnalisé permettant un accès unifié et simplifié au service numérique.

Cependant, nous nous interrogeons sur l'adéquation des sites Internet des mairies d'arrondissement avec ces nouveaux outils. Au-delà du site Paris.fr, de nombreux usagers se tournent vers les sites des arrondissements. C'est assez logique, car c'est l'échelon de proximité où les Parisiens effectuent de nombreuses démarches. L'interface actuelle manque de lisibilité, nous pouvons faire mieux en la matière. C'est le sens du vœu que nous avons déposé, et l'innovation n'est intéressante que si elle est partagée par le plus grand nombre.

A ce titre, les efforts qui seront faits en direction des personnes qui ne maîtrisent pas l'outil informatique sont une nécessité.

Par ailleurs, le groupe RGCI a déposé un vœu pour que la Ville de Paris mette en avant la question de la parentalité au sein de l'administration.

Nous connaissons les efforts faits en matière d'égalité femmes/hommes et dans le domaine de la conciliation vie professionnelle/vie privée. Nous pensons qu'un focus doit particulièrement être fait sur la question de la parentalité. C'est une situation de vie avec ses propres problématiques. Nous le voyons dans les actions déployées en ce domaine par la Ville en dehors de son administration. Ce serait tout à notre honneur et cela permettrait aussi de donner une cohérence à notre action en la matière.

Enfin, nous soutenons la réforme engagée, car elle va dans le bon sens, celui d'un service de qualité pour tous les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie, Monsieur BROS.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Deux minutes, c'est très court pour parler de la communication sur la modernisation de l'administration parisienne. Des démarches engagées sont intéressantes, comme je l'ai souligné, le bus "la mairie mobile" qui va au cœur des quartiers populaires et permet aux travailleurs sociaux, avec le simulateur d'accès au droit du Ministère, d'aider les Parisiennes et Parisiens de ne pas renoncer à leurs droits, comme c'est souvent le cas concernant le R.S.A.

Pour avoir participé à la caravane de l'accès au droit et de la France insoumise cet été dans d'autres villes, j'en ai fait l'expérience.

Cela m'intéressait également d'avoir des compléments d'information concernant les "start-up" internes, sans doute sur le pendant des "start-up" d'État, qui ont permis la création de cet outil simulateur des droits, comme l'application "Paris le taxi". J'en profite pour déplorer l'absence totale de visibilité de la communication parisienne sur la mise en route de cette application. Pourquoi ? Quelle occasion ratée.

Je regrette qu'il y ait si peu de moyens, par contre, pour contrôler les abus sur "Airbnb" ou pour poursuivre les publicités illégales, pour agir contre la prolifération des grandes enseignes sur la capitale, et surtout contrôler les marchés, les DSP : Vélib', JCDecaux, la Philharmonie, tous ces dossiers noirs montrent les conséquences financières très lourdes pour les Parisiennes et Parisiens d'un certain nombre de choix libéraux.

Mais globalement, la modernisation, franchement, c'est surtout un mot de la novlangue libérale pour réduire les dépenses, réorganiser les services face à la baisse des recettes que vous avez évaluée à 1 milliard d'euros, mais qui dans les faits est plus conséquente du fait de la dette de l'État due aux Parisiennes et Parisiens.

Vous prétendez prendre en compte la souffrance au travail et les risques psychosociaux, mais dans les faits vous savez pertinemment que cette souffrance au travail ne cesse de progresser du fait des restructurations et des dégradations des conditions de travail.

Or, sans les agents, tout le travail que nous faisons est vain et nous devons tous ici continuer à saluer et féliciter le travail des agents, mais respecter leurs conditions de travail.

Je conclus. Vous parlez de concertations avec les Parisiens, mais elles n'ont lieu que sur les domaines sur lesquels vous avez bien voulu en consentir. Quelle concertation des Parisiens prévoyez-vous sur la privatisation des perruches, la verbalisation du stationnement ? Je doute que vous l'ayez engagée.

Mes chers collègues, arrêtez de vouloir faire croire que l'on peut faire mieux avec moins. L'austérité est une vis sans fin et n'aboutit qu'à la souffrance au travail des agents, à la dégradation du service rendu et au recours in fine au privé. L'austérité est d'ailleurs l'objectif de ce transfert aux intérêts privés. C'est ce que vous êtes en train d'organiser.

*(Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROUSSEL,** adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Certains courriels adressés au personnel de la Ville en disent plus long sur la conception que se fait la Maire de Paris de l'administration, que la présente communication, où franchement il n'y a pas grand-chose.

Le 13 septembre 2016, à 12 heures 45, M. le Secrétaire général de la Ville de Paris adressait à tous les personnels encadrants de la Ville, en mairie centrale comme en arrondissement, un message circonstancié leur indiquant ce qu'il convenait de penser de la piétonisation des voies sur berges.

Projet qui, je le rappelle, n'avait pas encore été soumis au vote de ce Conseil, puisque ce vote a eu lieu hier.

Et donc, j'ai le mail devant moi, il y a plusieurs arguments pour expliquer la baisse de la pollution, que la commission d'enquête était très méchante, qu'elle avait rendu un avis défavorable, mais que bien entendu elle avait tort, et en concluant : "dans la mesure où il s'agit d'un projet majeur de l'action municipale, il m'a paru utile de partager cet argumentaire avec chacun d'entre vous. Il s'agira de l'un des projets de délibération importants soumis au prochain Conseil de Paris, à qui il appartiendra d'en décider".

Alors, tout cela vraiment se passe de commentaire. Je livre à la méditation de mes collègues ce petit fait vrai, mais je serais heureux tout de même que Mme la Maire de Paris, qui d'ailleurs est revenue pour l'occasion, j'en suis heureux - même si elle discute avec son adjoint -, je serais heureux, Madame la Maire, que vous puissiez me donner une explication sur cette façon de faire.

Je dis un mot de cette communication qui est moins intéressante : beaucoup de généralités, beaucoup de bons sentiments comme d'habitude, vous prétendez tout centrer sur les services rendus aux Parisiens, mais le problème est qu'on ne voit pas cette approche concrètement à l'œuvre dans le propos. On ne parle dans cette communication principalement que de moyens, de structures et jamais de résultats. Vous parlez d'une réforme. J'ai entendu les collègues de la majorité louer la réforme, mais j'ai envie de poser la question : quelle réforme ? Je ne sais pas de quoi l'on parle, et vraiment cette communication est quasiment muette sur ce point.

Vous n'avez pas engagé la révolution copernicienne de l'administration parisienne, et rien n'indique dans cette communication que cette révolution aura lieu à l'avenir.

Donc, il y a bien entendu des choses qui sont intéressantes dans cette communication, sur la transition numérique par exemple. Vous annoncez une trentaine de nouveaux services en ligne, la possibilité de réserver un tennis à partir d'un smartphone. C'est très bien. Il y a surtout quelque chose qui est mieux, qui est l'annonce de la création, en juin 2017, d'un compte numérique personnel qui s'appelle "Mon compte". J'espère qu'effectivement cela se fera dans les délais parce qu'on aurait pu attendre ce type de service un peu avant, mais, personnellement, je m'en réjouis. Le 9<sup>e</sup> arrondissement - je l'indique tout de suite - est tout à fait prêt à tester à l'avance un certain nombre de ces innovations numériques.

Vous parlez ensuite, et c'est aussi une bonne chose, de l'adaptation des jours et horaires d'ouverture des équipements. Mais on est quand même très loin de la révolution des horaires qu'avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pendant la campagne, nous avons proposée. On nous parle, par exemple, de l'ouverture d'une 5<sup>e</sup> bibliothèque municipale ouverte le dimanche. On nous parle aussi de l'ouverture qui, là, franchement, n'a pas toujours été appréciée et bien vécue sur le terrain, de 129 espaces verts, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour le reste, on n'en sait pas plus. Il n'y a pas d'objectif. On ne nous dit pas quelles seront les grandes conquêtes en matière d'évolutions horaires que les Parisiens attendent beaucoup.

Suit ensuite un très long développement technocratique sur le fait que l'on aurait regagné - je cite - "des marges de manœuvre par l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement". Ce n'est pas très convaincant parce que, comme l'a dit mon collègue Geoffroy BOULARD, il n'y a strictement aucun chiffre. Non seulement il n'y a pas d'évaluation indépendante, mais vous-même, Ville de Paris, vous ne fournissez aucun chiffre. On ne sait pas combien d'emplois ont été redéployés, quelle marge de manœuvre effectivement on a gagné. Sachant qu'en général et au global, les effectifs continuent à être pléthoriques dans la Ville de Paris. On aimerait bien en savoir plus sur les marges de manœuvre.

Ensuite, il n'y a rien sur les services concrets "en dur", j'ai envie de dire, qu'attendent les Parisiens. Il n'y a rien sur la propreté. Et à quoi sert une communication de la Maire de Paris si on n'aborde pas franchement les problèmes ? On sait bien qu'il y a un problème avec la propreté. On a un problème de grève. On a un problème de qualité de service rendu. On a un problème d'absentéisme. Ce n'est pas stigmatiser les agents que de constater qu'effectivement il y a un sujet d'absentéisme. On était à 10,4 % d'absentéisme en 2014, 12,8 % au sein des éboueurs. Que fait-on pour résoudre ce problème ? Pourquoi on n'en parle pas dans cette communication ?

De même, sur la grève, dispositif de prévention des grèves. On a des grèves récurrentes dans tous les services.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez dépassé votre temps de parole, Monsieur FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Cela tombe bien parce que j'ai dit l'essentiel, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est bien.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Donc, il vous reste quatre ans pour être vraiment utile aux Parisiens...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Tout à fait.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - ... Et pour remettre à niveau un service public...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Là, il ne vous reste même plus quatre secondes.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - ... Que chacun juge aujourd'hui dégradé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à Valérie NAHMIAS pour le groupe UDI-MODEM, à qui il reste 1 minute 55 compte tenu des temps de parole de ses collègues.

**Mme Valérie NAHMIAS.** - Madame la Maire, mes chers collègues, la modernisation de l'administration parisienne se doit d'être ambitieuse. Ce n'est pas seulement un concept, c'est un ensemble d'actions concrètes en amont, en aval, qui s'inscrivent dans une perspective globale. L'objectif est de rendre léger un système lourd par essence. Toujours compliqué de faire simple. Mais les nouveaux outils informatiques, numériques, technologiques, tels les objets connectés ou plateformes, sont d'une aide précieuse et offrent tellement de perspectives.

J'ai lu avec attention les nombreuses pages de votre communication "Les multiples services numériques lancés et les futurs projets". Quatre aspects que je souhaite valoriser.

Un : quels sont les retours ? Taux d'utilisation, satisfaction des Parisiens sur ces outils. Quel est le bilan des différents travaux initiés ou des demandes effectuées par d'autres dans cet hémicycle ?

Deux : la mise en place de services digitaux sous-entend que l'on soit réactif dans l'amélioration de l'application, comme de la réparation des dysfonctionnements. Cela n'a pas été le cas sur de nombreuses applications, telle "Dans ma rue".

Trois : la participation, le collectif, le créatif. C'est votre politique, mais elle n'est pas lisible dans votre page où vous tendez à la centralisation et au modèle unique et rigide, tels les sites internet des mairies d'arrondissement, avec aucune possibilité d'initiative locale.

Oui à la simplification, à l'optimisation, à la rationalisation, et l'on peut continuer tout au long de cette présentation.

Nous sommes d'accord : le rôle facilitateur d'une mairie est essentiel, d'autant plus quand il s'agit de la Mairie de Paris. Nous nous devons d'être exemplaires, leader mondial dans notre stratégie et dans les outils.

Comme il me reste malheureusement très peu de temps et que j'avais d'autres choses à dire, je vais arriver à ma conclusion. Le groupe UDI-MODEM continuera d'encourager les politiques publiques innovantes et préconise que les diverses expérimentations donnent systématiquement lieu à de véritables bilans communiqués aux conseillers de Paris, que les études préalables à leur mise en œuvre soient également transmises. Nous devons rendre la vie plus simple, plus rapide, plus innovante, avoir un rôle facilitateur. Nous remercions tous ceux qui y travaillent et y contribuent quotidiennement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Là, il faut vraiment conclure, car vous avez largement dépassé.

**Mme Valérie NAHMIAS.** - Je conclusais.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour commencer, je m'associe à tous les remerciements faits aux agents de l'administration parisienne, mais aussi à tous les salariés des structures satellites de la Ville qui participent à la résilience de notre collectivité. Ils ont su faire face, durant cette année 2016, à deux événements imprévus, deux attentats majeurs, mais aussi - on ne les a pas cités - deux incidents climatiques : la crue de la Seine et l'épisode de chaleur de cet été. Nous savons que ces événements exceptionnels ne peuvent que se multiplier. La résilience, qui a aujourd'hui mission spécifique dans la Ville, doit être le centre de notre politique publique.

L'expression de modernisation de l'administration est moins pertinente que celle de résilience. Elle renvoie au nouveau management public le "new management" public anglo-saxon qui est dépassé par les événements. Celui-ci avait pour objet d'augmenter sur le papier la productivité des employés, mais, en fait, les pressurait davantage. Alors que dans la résilience, le facteur humain est central, comme l'ont montré les quatre événements auxquels la ville a dû faire face. D'autres villes ont su faire face, comme New-York, avec l'ouragan Sandy ou les attaques du 11 septembre, et ont donc revu leur mode de gestion du personnel.

Les indicateurs dont parle M. BOULARD se sont révélés inefficients au regard de la singularité de ces crises. Monsieur BOULARD, il faudrait abandonner la relation bilatérale usager-administration issue du monde de l'entreprise pour avoir une relation trinomale entre le citoyen, les fonctionnaires et la collectivité territoriale, ce que les Américains ont su mettre en place aux Etats-Unis, notamment après l'ouragan Sandy. Ce n'est pas grave si c'est barbare. L'essentiel, c'est que cela dise des choses. Partant de là, tout ne peut être qualifié de défi. Le défi

budgétaire n'est pas un défi, mais une contrainte imposée par l'Etat. D'ailleurs, je remarque que Mme la Maire a parlé de défi dans sa communication, mais a parlé d'entrave dans son intervention orale puisque c'est plus qu'un défi, c'est vraiment une entrave à laquelle nous devons faire face.

En effet, un milliard de moins pour la Ville est un choc budgétaire inacceptable. Ces contraintes affectent principalement les agents de la Ville qui doivent faire mieux avec moins. Le mal-être a une conséquence qui mériterait d'être mieux analysée, comme l'a dit mon collègue, M. CONTASSOT, notion subjective certes, mais qui se révèle à travers des mouvements sociaux, des taux de "turn-over" parfois élevés, de nos discussions partielles avec les agents de la Ville qui expriment leur désarroi, tout en préservant leur professionnalisme.

Le nouveau management public adore les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, mais la fracture numérique est là. Elle ne se résorbe pas uniquement par un accès facilité à des ordinateurs, mais surtout par une formation du personnel, par une adaptation des postes. Cela ne se mesure pas par un budget, mais par un accompagnement individualisé pour comprendre ce mal-être qu'ont certains agents à qui l'on demande des actions qui paraissent simples pour des jeunes agents, mais qui provoquent des difficultés insurmontables pour des agents plus âgés. La Ville a fait énormément pour résorber la précarité, mais ce n'est pas qu'une question de valorisation salariale et d'indice. C'est aussi une formation adaptée à chaque situation individuelle. La convention avec l'A.N.A.C.T., dont on a déjà parlé, est aussi une bonne manière pour trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Le nouveau management public pousse aussi à la concentration des services et au regroupement des directions. Mais la réduction des échelons qu'il faut faire ne doit pas conduire automatiquement à une concentration humaine trop importante. Sinon, il y a un risque de contre-productivité qu'avait développé le grand penseur Illich. En effet, lorsqu'elles atteignent un seuil critique, les grandes institutions de notre société moderne s'érigent parfois, sans le savoir, en obstacles à leur propre fonctionnement. Les communications deviennent si denses et si envahissantes que plus personne n'écoute et ne se fait entendre. Les directions deviennent si imposantes qu'elles ne peuvent faire face à la taille de la tâche à accomplir. La concentration des activités entraîne une perte de proximité, donc de la réactivité qui, au final, entraîne une perte de temps. La rationalisation s'avère, au final, très coûteuse. M. CONTASSOT a parlé de l'exemple de l'informatique, qui est un exemple très parlant de cette rationalisation qui peut s'avérer très coûteuse.

Pour terminer, nous estimons, ici, plusieurs points de vigilance.

Premier point : la question des effectifs et des moyens des directions de la Ville reste toujours une question importante. Elles sont sollicitées fortement par le "Réinventer Paris" et la politique de redéploiement depuis 2009, dont la pérennité et la soutenabilité ne sont pas interrogées dans cette communication. L'objet du numérique est surreprésenté et il y a une faiblesse de la présentation du dispositif d'accompagnement que j'ai cité précédemment. La rénovation des directions décidée dans les premières semaines de mandature a été vécue de façon brutale par une partie du personnel. La concentration dans le quartier Joseph Bédier devra, par exemple, faire l'objet d'une évaluation pour savoir si les bénéfices attendus sont atteints. Pour terminer, la question de la pénibilité de certains métiers - égoutiers et éboueurs - est toujours là encore: qu'est-ce qui est entrepris de concret ? La dématérialisation ne peut pas tout faire disparaître.

M. HÉLARD a parlé aussi d'un autre élément sur le télétravail qui nous apparaît trop timide. 140 cas, c'est insuffisant par rapport à ce que cela peut apporter pour l'amélioration de nos services.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Mes chers collègues, je vais concentrer mon propos sur un passage de la communication qui propose d'adapter les jours et les horaires d'ouverture de nos équipements aux besoins des Parisiens. Nous avons déposé justement un vœu sur ce sujet qui concerne la bibliothèque Hélène Berr.

Nos positions sur le travail de nuit et le travail du dimanche ont le mérite d'être claires. Nous sommes opposés par principe à la dérégulation continue de nos modes de vie. Toutefois, nous ne voulons pas être dans la caricature. Certains services, et notamment services publics, doivent nécessairement fonctionner le dimanche en horaires décalés. Je pense notamment aux transports publics, aux hôpitaux ou aux équipements sportifs. Ces services sont nécessaires au bon fonctionnement de la société dans son ensemble et nous ne remettons pas en cause cela.

En revanche, nous restons fermement attachés à la préservation de moments de respiration, de temps libre qui permettent à tout un chacun de passer du temps avec ses proches et de s'adonner à des activités de loisirs. C'est

une question de cohésion sociale qui nous semble primordiale, surtout dans la période difficile à plusieurs égards que nous traversons actuellement.

Voilà pourquoi nous sommes opposés à l'ouverture continue des services publics à toute heure et tous les jours. D'autant que ce n'est pas une demande récurrente des Parisiennes et des Parisiens.

Si je prends le cas de la médiathèque Hélène Berr dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, la très grande majorité des usagers n'a pas exprimé cette demande. Je m'en tiens au résultat de l'enquête de satisfaction liée à la démarche "QualiParis". Il faut déjà se rendre compte que la question des horaires n'est pas centrale pour les usagers. Ces derniers sont nombreux à demander l'enrichissement du fonds documentaire et l'amélioration des conditions d'accueil. Ensuite, si l'on se concentre sur la question des horaires, la plupart des usagers demandent l'ouverture le lundi, le jour où les bibliothèques sont traditionnellement fermées car les agents travaillent tous le samedi.

Ensuite, les usagers demandent des ouvertures en matinée car la bibliothèque n'ouvre jamais avant 10 heures, voire 13 heures. Ce n'est finalement qu'une minorité qui demande l'ouverture du dimanche. On peut donc s'interroger sur la principale motivation de ce projet qui serait de répondre aux besoins des usagers. En creusant le débat, certains me répondent que le but est de répondre aux besoins d'espaces de travail des étudiants car notamment les bibliothèques universitaires sont fermées et les étudiants vivent souvent dans des petits logements qui ne leur permettent pas de travailler dans de bonnes conditions. D'abord, je ne suis pas persuadé que ce soit aux bibliothèques municipales de répondre aux travers du marché de l'immobilier qui obligent les étudiants à se loger dans de petits logements.

Par ailleurs, dans le cas précis de la bibliothèque Hélène Berr, je ne vois pas pourquoi la future université, qui ouvrira ses portes à quelques centaines de mètres, ne pourrait pas accueillir des espaces de travail adaptés au rythme particulier des étudiants, notamment le dimanche.

Et puis, nous avons une réflexion avec Jean-Louis MISSIKA sur les espaces de co-working qu'il faudrait développer à Paris et qui pourraient être une réponse à ces besoins.

Vous l'aurez compris, nous ne saisissons pas les objectifs politiques de l'ouverture du dimanche comme un problème. D'ailleurs Raphaëlle PRIMET, dans son intervention, l'a énoncé: l'Etat diminue notre budget de fonctionnement de 15 % en 5 ans et la Direction des affaires culturelles doit aujourd'hui fonctionner avec des moyens constants qui ne permettent pas de créer des postes nécessaires au bon fonctionnement sur des plages horaires plus larges.

Cela veut dire que les ouvertures du dimanche se feront a minima, comme c'est d'ailleurs le cas dans les cinq médiathèques parisiennes qui le font déjà. Les agents sont cantonnés aux postes informatiques sur l'enregistrement des retours de documents et ne peuvent pas faire un travail d'accompagnement et de conseil aux usagers.

J'ai rencontré les agents de la bibliothèque Hélène Berr, à leur invitation, le 2 septembre dernier. Ils m'ont fait part de leurs craintes de se retrouver en position difficile alors qu'ils seront peu nombreux sur le site pour gérer des problèmes tels que les questions d'évacuation en cas d'incendie, les situations de tension avec les agents et les usagers. Des questions s'accumulent et la DAC ne peut répondre de manière satisfaisante dans un carcan budgétaire que l'Etat nous impose.

Voilà pourquoi, Madame la Maire, je vous saisis aujourd'hui par un vœu pour abandonner le projet, ou en tout cas le revoir, sur l'ouverture dominicale de la bibliothèque Hélène Berr.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Ce débat est donc terminé. Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour apporter les réponses aux différents orateurs et oratrices.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Merci Madame la Maire. Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs questions, leurs félicitations adressées aux agents, et je vais essayer également rapidement de répondre à quelques interrogations.

Monsieur BOULARD, on a coutume de dire que ce qui est excessif est insignifiant. Je ne reviendrai pas sur les formules à l'emporte-pièce, mais sur les contradictions nettes que j'ai observées dans votre intervention. La première chose, c'est qu'après avoir lourdement critiqué les augmentations d'effectifs, vous regrettez quand même l'absence de service public. En plus, vous regrettez que nous recrutions des emplois temps plein sur des besoins que vous identifiez comme des besoins à pic et devant relever de l'utilisation de vacataires. Bref, comme d'habitude depuis le début de la mandature, vous maniez l'injonction contradictoire qui est de dénoncer les hausses de dépenses et en

même temps, à chaque fois sur des cas particulier, de regretter que nous ne mettions pas plus d'argent. Je veux bien, mais le principe des gens qui sont en responsabilité, c'est qu'ils ne peuvent pas mettre en œuvre des injonctions contradictoires et qu'il faut pouvoir suivre un chemin qui a du sens.

Deuxièmement, je sais que vous ne vous intéressez pas beaucoup à mes sujets, mais vous évoquez l'absence d'ambition en matière de formation. Je vous rappelle que nous avons adopté, en octobre 2015, un grand plan stratégique 2016-2020 en matière de formation qui non seulement confirme l'ambition et les engagements financiers de la Ville, mais permet de former beaucoup plus d'agents.

Les explosions des effectifs, oui, ils sont assumés, Monsieur BOULARD. Il y a une règle sacro-sainte en matière de gestion des ressources humaines, c'est que quand on ouvre un équipement, à moins d'y mettre des robots, il faut y mettre des agents. Nous avons fait le choix d'y mettre des agents publics. L'intégralité des augmentations d'effectifs correspond à de la création de service public en plus.

Monsieur HÉLARD, je vous rejoins tout à fait sur la préoccupation concernant les absences au travail. Simplement pour rappeler, vous l'avez évoqué, ce n'est pas du tout un sujet qu'on ignore, mais un, il ne faut pas tirer à boulets rouges sur nos agents. Les absences au travail sont un phénomène important dans l'ensemble du monde du travail, et particulièrement dans la fonction publique et les collectivités territoriales, qui a plusieurs causes complexes qui s'entrecroisent et qui font l'objet d'un travail patient, obstiné de la part de l'administration.

Vous avez évoqué le travail déjà engagé depuis un moment avec l'A.N.A.C.T. Bien évidemment, vous aurez, quand l'A.N.A.C.T. sera en mesure de rendre ses premières préconisations, un compte rendu précis.

Sur le télétravail, je sais votre impatience et je l'ai entendue de votre bouche, également dans celle d'intervenants notamment du groupe Ecologiste de Paris, d'abord pour rappeler que l'expérimentation qui est en cours est la plus grande expérimentation en France en matière de nombre d'agents engagés. Deuxièmement, nous avons, grâce à cette expérimentation, pris beaucoup d'avance puisque désormais nous avons, depuis février 2016, le décret qui nous permet d'avoir un cadre juridique précis pour la mise en œuvre du télétravail et que, grâce à cette expérimentation dont nous tirerons le bilan à la fin de l'année, nous serons en mesure de présenter le programme télétravail comme annoncé dans la communication et nous le mettrons en œuvre dès le début de l'année 2017.

Merci, Monsieur CONTASSOT, Monsieur LAURET, d'avoir repris et souligné un grand nombre de mesures et de réformes qui ont été mises en œuvre et qui, comme le disait Mme la Maire, engagent l'ensemble des agents, l'ensemble des adjoints, l'ensemble des maires d'arrondissement car tous les secteurs sont concernés par ces sujets.

Quelques nuances, Monsieur CONTASSOT, en revanche. Vous dites que la modernisation doit réellement associer les agents. Nous ne sommes jamais parfaits, j'en ai conscience, mais c'est précisément l'objectif que nous nous fixons depuis le début de la mandature.

Avec Pauline VÉRON, nous avons entamé un travail très important de formation méthodologique des agents au développement des méthodes participatives. Nous avons systématisé les enquêtes de consultation pour recueillir sur des plateformes d'idéation l'avis des agents que - je le rappelle - nous doublons de groupes de travail présentiels pour les agents qui ne disposent pas d'accès simple à Internet.

Et puis, merci de les avoir cités, c'est l'objet de trois grands programmes qui vont monter en puissance dans les mois et années à venir : le programme "Transfo" dont l'objectif est de préfigurer un laboratoire interne d'innovations pour que nos agents puissent s'accompagner eux-mêmes dans les méthodes d'innovation, notamment les méthodes d'innovation managériale ; le programme "Start-up de ville" qui a été évoqué effectivement dont l'objectif est de stimuler et de répondre aux appétences de nos agents pour porter des projets d'innovation précis ; et ce sujet sur lequel je compte beaucoup parce que là, il y a beaucoup de progrès à faire, c'est le sujet "Paris simple" : revoir, passer au tamis nos procédures internes et supprimer tout ce qui n'est utile ni à l'administration ni aux Parisiens.

Peut-être que dans des temps anciens - et Mme la Maire me l'a souvent rappelé - des logiciels pouvaient être choisis sans l'avis des utilisateurs, que ce soient les agents ou les usagers, j'ai le sentiment, en tout cas, c'est ce que nous essayons de faire, que ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Petite confusion, mais elle a son importance, sur les espaces publics numériques. L'objectif de la réforme de notre relation avec les E.P.N. est précisément de redonner aux E.P.N. leur mission initiale qui est de faire de l'animation thématique numérique et de muscler considérablement le travail en matière de médiation numérique. C'est un travail que nous menons avec Colombe BROSSEL.

Oui, il y a un sujet de fracture numérique. Oui, il faut l'accompagner ; l'accompagner par des dispositifs de type bus ou en mairies de médiation numérique et aussi par le développement d'outils complémentaires.

Beaucoup de sujets ont été abordés, je n'aurai pas le temps.

Toutefois, je reviens, Madame PRIMET, sur un sujet qui me semble très important en matière de culture du service public que nous souhaitons défendre collectivement. Je suis persuadé que nous serons d'accord sur ce point. Quand vous dites que simplification, service au public et efficacité, ce sont les mots de l'austérité, on ne peut pas dire cela. Ce sont les mots de la crédibilité du service public. Ce sont les mots de la qualité du service public.

C'est précisément, y compris dans le contexte budgétaire que nous connaissons, ce que le service public doit démontrer. Il doit être capable de démontrer son efficacité ; sinon, à la fois le consentement à l'impôt et l'attachement des Parisiens et plus largement des citoyens au service public pourraient s'éroder et c'est précisément ce contre quoi nous nous battons.

Un exemple : vous évoquez le retard des paiements des indemnités de chômage des contractuels. C'était un vrai problème, cela l'est toujours encore un peu car, de toute façon, le délai sera trop long. Toutefois, c'est grâce au travail de la DRH sur la réorganisation du Bureau des retraites et de l'indemnisation que nous avons pu réduire considérablement ce délai d'indemnisation.

Merci, Monsieur BROS, concernant les deux vœux que vous présentez sur la parentalité sur lesquels j'ai proposé des amendements et, s'ils vous convenaient, j'émets évidemment un avis favorable.

Sur le site Internet des mairies d'arrondissement, une manière de vous donner raison à tous est de dire que le travail a été engagé par Bruno JULLIARD et son cabinet depuis maintenant près d'un an. D'ores et déjà, le "back office" technique est prêt. La DSTI et la DDCT attendent les remontées des mairies d'arrondissement et pour ceux qui le feront vite, ce sera opérationnalisable dès la fin 2016 pour la mise en ligne.

La modernisation, ce n'est pas un mot de la novlangue libérale, Madame SIMONNET, sauf quand des gens utilisent ce mot pour masquer des réductions de moyens. Sans vouloir faire de provocation, j'ai tout de même tendance à penser que parfois, nous pouvons faire mieux avec moins. C'est en tout cas ma mission de l'explorer.

Monsieur de FROMENT, vous êtes chagriné que le Secrétaire général partage avec les agents de la Ville de Paris un certain nombre d'informations. Cela traduit votre conception et peut-être que cela éclaire sur votre position sur le débat sur les berges. Vous partez du principe que nous avons manifestement conçu cette position en chambre, entre membres de l'Exécutif. En l'occurrence, c'est une décision prise sur une instruction et des avis techniques des Services de la Ville de Paris.

Quand vous contestez donc les avis techniques que très modestement nous relayons dans cette Assemblée, en réalité, comme d'habitude, vous contestez le travail des agents de la Ville de Paris, y compris jusqu'à les accuser de partialité et pour reprendre ce mot que j'ai trouvé extrêmement dédaigneux de M. BOULARD, les qualifier de "commissaires politiques" de la Ville de Paris.

Vous appelez donc à une révolution copernicienne. Si par révolution copernicienne vous entendez les projets qui consistent à supprimer 300.000 fonctionnaires à partir de mai 2017, je vous rassure ou, en tout cas, je l'assume, il n'y aura pas de révolution de cet ordre-là à la Ville de Paris. Nous défendons le service public. Il n'y aura pas de licenciement de fonctionnaires. D'ailleurs, j'attends encore qu'un certain nombre de gens m'expliquent comment techniquement ils comptent faire.

Les niveaux de redéploiement, vous dites qu'il n'y a pas de chiffres dans la communication. Je veux bien que l'on remette tous les chiffres car manifestement, vous les oubliez. Pourtant, je sais que vous ne les oubliez pas car je sais vos qualités en la matière.

Les redéploiements sont dans les tableaux emplois de façon totalement transparente. A chaque fois, vous nous dites qu'ils ne sont pas assez ; d'autres dans l'hémicycle, c'est leur rôle, nous disent qu'ils sont trop importants. Notre travail est de trouver, en la matière, un équilibre.

Madame NAHMIAS, merci beaucoup pour votre intervention. Je retiens que vous avez une demande très importante, qui rejoignait d'ailleurs les remarques sur l'évaluation, qui est de vous transmettre les bilans, les études préalables et les évaluations ex-post. Evidemment, je suis tout à fait disposé ainsi que les services de la Ville à partager plus en détail - ce n'est sans doute pas dans cette Assemblée que nous pouvons le faire - les évaluations sur les sujets que vous souhaiterez en matière de réorganisation.

J'aurais eu plaisir à débattre du "new public management" avec Jérôme GLEIZES. C'est un courant de pensée des théories du management qui est totalement obsolète. J'espère qu'à la Ville de Paris, nous ne faisons pas cela. En tout cas, j'espère vous en convaincre.

Cela m'amène au dernier sujet qui concerne deux vœux sur les bibliothèques. Je ne sais pas d'où on peut tirer que les usagers ne sont pas en demande d'ouverture supplémentaire d'équipements culturels le dimanche car précisément, toutes les enquêtes que nous avons menées ont démontré le contraire.

Je le dis pour ne pas être suspect de conflit d'intérêts, je suis un usager personnel de la bibliothèque Hélène Berr et mes enfants se réjouiront d'y aller y compris le dimanche et moi aussi pour les occuper. C'est parfois un divertissement salutaire.

Je rappelle que c'est un engagement de mandature. Cela compte, les engagements de mandature. C'est écrit noir sur blanc dans le projet que nous avons porté. Bruno JULLIARD porte l'ouverture de sept équipements culturels, bibliothèques ouvertes par grand territoire démographique.

Par ailleurs, je ne comprends pas très bien la logique qui consiste à considérer comme légitime que les équipements sportifs soient ouverts le dimanche, mais que les équipements culturels ne le soient pas. Je sais que c'est un débat et je n'ai pas encore réussi à vous convaincre.

Le sujet de l'utilisation par les étudiants se pose, mais clairement, ce n'est pas l'unique sujet. Il s'agit de rendre accessibles des équipements publics un peu plus pour les usagers. C'est encore, là aussi, une philosophie que nous avons. Je ne ressens pas cela comme une contrainte et je crois savoir que tous les agents ne le ressentent pas comme telle non plus.

Certains ne sont pas contents, mais ils ne le ressentent pas tous car je rappelle qu'ils sont rémunérés pour cela, il y a des repos compensatoires et c'est sur la base du volontariat. Personne ne peut être forcé à travailler le dimanche. J'ai le sentiment que nous réunissons les conditions pour que cela se passe bien.

Je voulais remercier tout le monde. Ce sont des sujets importants qui engagent au-delà de la mise en œuvre des politiques publiques qui nous occupent, adjoints et maires d'arrondissement. Au-delà, nous avons un combat à mener pour la crédibilité du service public, pour l'efficacité du service public dans ce contexte exigeant et de débats parfois un peu difficiles dans notre pays.

Je suis très heureux qu'à la Ville de Paris nous arrivions à montrer que le combat pour l'efficacité du service public ne veut pas dire renoncer à l'ambitieux programme de mandature que nous avons présenté aux Parisiens avec la Maire de Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE, pour ces réponses précises.

Je redis ici la fierté d'avoir une administration qui à la fois est capable de répondre aux crises, aux grands événements - elle l'a montré tout au long de cette année et bien avant cette année - mais aussi capable de bouger en fonction des besoins de la population parisienne.

Et je ne peux que souscrire à ce que vous avez dit sur l'ouverture du service public culturel des bibliothèques le dimanche. Il y a un besoin énorme, toutes les bibliothèques et médiathèques qui ont été ouvertes le dimanche sont pleines, remplies de Parisiens, d'enfants qui viennent parce que, je le rappelle, Paris est une ville où il y a beaucoup de promiscuité, où les appartements sont petits, où il pleut souvent l'hiver - et l'hiver est relativement long. Et c'est le besoin d'avoir des lieux qui permettent de se cultiver. Je soutiens totalement cette politique du livre et de la lecture publique qui passe aussi, disons-le, par l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

Nous allons maintenant passer au vote des vœux rattachés à la communication SG 34.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20, déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 259).

Idem pour le vœu n° 21. Non, c'est une demande de retrait ? Parce qu'en fait il n'a pas d'objet. C'est une demande de retrait compte tenu de la réponse qui vous a été faite sur les sites d'arrondissement. Il est donc retiré. Je vous remercie.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote sur la communication SG 34.

Je vous remercie.

## **2016 DDCT 97 - Subventions à 58 associations pour le financement de 59 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens. Appel à projets "Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République" 2016.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 97 relatif à l'attribution de subventions à 58 associations pour le financement de 59 projets sur les quartiers "politique de la ville", avec un appel à projets "Citoyenneté, laïcité, valeurs de la République" pour 2016, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 54.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Jean-Noël ?

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsqu'après les attentats qui nous ont durement frappés, notre groupe et d'autres ont porté l'idée qu'il fallait, au-delà des mesures de sécurité indispensables, faire un appel à projets pour que des associations, petites ou grandes, s'impliquent autour de trois thématiques : renforcer le dialogue autour des valeurs de la République, lutter contre les préjugés et les discriminations et contre le racisme et l'antisémitisme, comprendre et décrypter l'information, nous avons appuyé cette demande très fortement.

Nous sommes heureux de voir passer aujourd'hui ce nouveau projet de délibération. Ma collègue, amie et camarade, Danièle PREMEL, avait en son temps demandé la pérennisation et l'élargissement des appels à projets sur ces thématiques. Je constate aujourd'hui que cela est fait sur la pérennisation. Sur l'élargissement des territoires concernés, le projet de délibération en revanche ne nous donne pas assez d'éléments, mais il semble que nous avons été entendus.

59 projets par 58 associations figurent dans ce projet de délibération. Ils recouvrent la diversité des initiatives prises sur notre territoire. Petites associations rayonnant sur un seul quartier ou fédérations nationales de grandes associations d'éducation populaire, toutes ont remis des projets qui concourent à une meilleure connaissance de ces sujets. Mais surtout la plupart des projets impliquent les jeunes et les moins jeunes dans leur réalisation.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici même, et même durant ce Conseil, nous considérons que la Ville est dans son rôle : elle permet à des groupes de citoyenne et de citoyens de réfléchir et d'agir sur le monde qui les entoure ; elle permet à celles ceux qui sont le plus éloignés des cercles de décision et de pouvoir de ne pas être seulement spectatrices ou spectateurs mais actrices et acteurs. C'est tout le sens de la démarche.

Si l'obscurantisme dans ses versions les plus extrémistes, si le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie prospèrent, c'est que le terreau de la crise et du mal vivre le favorisent. C'est qu'une partie des femmes et des hommes politiques font leur miel de la division des Français. C'est le bouc émissaire que l'on ressort périodiquement quand on ne veut pas s'attaquer aux racines du mal et de la mal vie. Ce sont les médias qui hiérarchisent et qui font croire que le principal problème des Français serait leur crise d'identité et non pas les questions économiques et sociales.

Alors, si modestes soient-elles, les actions que nous soutenons sont à l'antithèse de la tendance actuelle qui va vers une simplification à l'extrême et à la division de notre peuple en sous-ensembles qui seraient irréconciliables. Notre travail est de tisser du commun, de faire que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse décrypter le monde et non pas que l'on décrypte à sa place.

Il est indispensable qu'en ces temps de schématisme et de régression sémantique, on fasse confiance à celles et ceux qui ont décidé que le chemin du travail collectif et de l'éducation populaire est celui qu'il nous faut emprunter, pour que reculent les propos, les comportements qui exacerbent les divisions.

Longue vie donc à cet appel à projets, que de nombreux partenaires s'y impliquent.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les attentats qui ont meurtri notre ville ont entraîné une réponse extraordinaire et magnifique de fraternité de nos concitoyens le 11 janvier 2015. Mais le temps passant, les polémiques se sont amplifiées et un climat, une tension palpable se sont installés de manière plus prégnante dans l'ensemble de notre pays depuis l'attentat de Nice.

Si les interrogations qui sous-tendent notre vivre-ensemble, notre citoyenneté, notre attachement collectif à la France existent, l'attachement aux principes et valeurs de notre République est réel, quels que soient l'origine, la religion, la couleur de peau des uns et des autres.

Nos concitoyens originaires d'Afrique du Nord sont certainement les plus intransigeants vis-à-vis de l'intégrisme, ce qui est logique puisque beaucoup l'ont fui, certains ont même vu leurs familles assassinées par les islamistes. Les amalgames Maghrébins musulmans islamistes sont ineptes.

Certains semblent s'éloigner de la République laïque, sociale, universelle, porteuse de l'idée d'une commune humanité, recherchant l'effectivité des Droits de l'homme et du citoyen et de la Fraternité. Cet éloignement n'est-il pas une raison cardinale de la fragilisation de notre vivre ensemble qui explique une certaine perte de repères d'une partie de notre jeunesse ?

Je dois donc dire non seulement mon total soutien mais aussi mon admiration de la ligne ferme et courageuse que porte notre Municipalité par la voix de sa Maire, Anne HIDALGO. Ne pas céder aux polémiques, jamais, fussent-elles estivales, tout en ayant la laïcité au cœur, sans être changeante au gré du vent, voilà l'honneur de Paris. Bien éloigné de certains politiques qui, au moment de Nice, ont tenté d'orchestrer par d'effroyables amalgames les peurs et les doutes de nos concitoyens à une seule fin : leurs intérêts et ambitions personnels.

La gestion de la crise lors des attentats a été exemplaire, à la hauteur de la solidarité des Parisiens et de celle de l'ensemble des personnels des services publics. Nous avons pu mesurer de quelle abnégation et de quel héroïsme sont capables nos concitoyens.

Je n'oublie pas, pour ma part, la reconnaissance manifestée par la Maire de Paris aux concierges pour leur rôle joué lors des attentats du Bataclan et celui, quotidien, de renforcement du lien social. Ce geste a su toucher tous ceux qui, anonymes, participent tous les jours par leur travail ou leur bénévolat à l'édification de notre vivre ensemble.

Je ne reviens pas sur les nombreuses mesures prises depuis 2015, que ce soit la carte du citoyen de Paris, la plateforme du bénévolat, le doublement des jeunes pour le service civique à Paris...

Plus généralement, notre majorité a toujours souhaité développer dans un contexte problématique de désengagement de l'Etat et désormais de la Région, une politique publique permettant de créer du lien social dans nos quartiers. Nous savons que le vivre ensemble ne se décrète pas, mais nous savons que nous avons notre part de responsabilité à prendre et que nous devons, à notre niveau, travailler sur sa consolidation sur le long terme.

Il est heureux de constater qu'autant d'associations ont répondu présentes à l'appel aux projets 2016. Cela démontre l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité.

Développer dans ces quartiers des actions pour discuter des valeurs et principes de la République, lutter contre les discriminations et les préjugés dont les jeunes, plus que d'autres, sont l'objet constant est nécessaire à notre action, si nous la voulons efficace.

Cette subvention permettra de mener 59 actions. Leur intérêt est de s'adresser prioritairement, essentiellement, à la jeunesse et/ou aux femmes qui constituent les deux clés de la solution.

Je n'en citerai qu'une, emblématique - il faudrait essayer d'aider à son essaimage : celle des 3.000 euros pour l'association féministe "La Maison des Femmes de Paris" pour le projet "Unis contre le racisme et l'obscurantisme". Il est important que des conférences, des débats aient lieu. Nous ne devons pas laisser le terrain à ceux qui voudraient nous faire confondre tolérance et asservissement de la femme ou à ceux pour lesquels l'origine de la République française remonte aux Gaulois ou à Charles Martel.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marinette BACHE.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, ce projet de délibération doit nous permettre de poursuivre le débat que nous avons déjà eu ici.

Il est important de non seulement promouvoir la laïcité, l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination mais aussi promouvoir l'implication citoyenne, promouvoir les mouvements d'éducation populaire, promouvoir l'action des associations féministes pour justement permettre une appropriation collective et un ancrage d'autant plus fort chez l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes de ces principes-là et de les faire vivre sur l'ensemble des territoires.

En cela, j'approuve cet aspect du projet de délibération. Maintenant, évidemment, la contextualisation, après les terribles attentats, la mobilisation citoyenne de janvier 2015, ces appels à projets ont aussi un autre sens, fort, pour que nous fassions France soudée sur nos principes républicains.

Mais, ce qui me met mal à l'aise, c'est que nous soutenons un projet de délibération pour insister sur les actions en quartier "politique de la ville". Pourquoi ? Pourquoi faut-il cibler les quartiers en politique de la ville ? Est-ce qu'on sous-entend que c'est dans les quartiers "politique de la ville" qu'il y aurait moins d'adhésion aux principes fondamentaux de la République ? Ou bien est-ce qu'on pense que c'est issu des quartiers "politique de la ville" qu'il y aurait plus d'engagements au Jihad ?

Si l'on pense que c'est dans les quartiers "politique de la ville" qu'il y a d'autant plus de victimes des discriminations, qui agit, qui les discrimine ? Sont-ils issus de ces mêmes quartiers "politique de la ville" ?

Je voudrais vous rappeler, par exemple, que l'an dernier on s'est tous exprimés pour dénoncer les manifestations à caractère clairement raciste dans le 16<sup>e</sup> arrondissement à l'encontre du cirque Romanès. Nous sommes nombreux ici à être choqués par les propos, y compris par ceux tenus par des élus, non des moindres, et des maires de certains arrondissements ici présents, qui ont pu être proférées à l'encontre des centres d'hébergement, des camps humanitaires. On voit donc bien que cette bataille pour les principes qui sont les nôtres ne doit pas se limiter à une classe, comme si les classes laborieuses étaient forcément des classes dangereuses et en désaccord ou en décalage avec nos principes républicains.

Vous savez quoi ? En fait, je crois tout l'inverse. Je pense qu'il y a un vrai travail à faire également dans les ghettos de riches. Il y a un vrai travail à faire au niveau des consciences également dans ces ghettos de riches. Je souhaiterais qu'on délocalise... Bien sûr, après c'est intéressant de développer et de soutenir les associations qui travaillent parmi les publics les plus abandonnés socialement par les services publics, mais ne croyons pas que c'est l'action de l'éducation populaire qui va supplanter les services publics. Ils s'en prennent d'ailleurs plein la "tronche" en termes de baisse de subventions, au même titre que les services publics se font matraquer par des politiques d'austérité.

Autre parenthèse, qui ne me met pas complètement à l'aise. Il y a une association et j'aimerais entendre la Maire du 14<sup>e</sup> ou les élus du 14<sup>e</sup>, qui, j'en suis persuadée, pourraient me rassurer à ce sujet. Il existe une association "CEPIJ", qui est une association paroissiale. Elle a été fondée en 1992 par la paroisse Saint-Pierre de Montrouge, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, et va être subventionnée pour mener des actions en matière de laïcité. J'ai visiblement l'impression que sur le papier il n'y a vraiment aucun souci puisque ses projets menés en lien avec le M.R.A.P., me

semblent extrêmement intéressants. Les échos que personnellement j'ai pu avoir de l'action que cette association mène sur le quartier, m'avaient l'air tout à fait laïcs.

Néanmoins, il faudrait avoir une discussion avec cette association, comme avec d'autres, pour voir s'il n'y a pas une possibilité qu'il y ait à un moment donné un changement de leur objet déposé loi 1901. En effet, vous comprenez bien qu'il est quand même un peu particulier de donner des missions sur la laïcité à une association qui a encore la définition "culturelle" de son objet, même si dans sa pratique elle y échappe. Vous voyez ce que je veux dire ? J'ai eu le même problème en 2001 avec une autre association qui faisait un travail très bien sur le terrain, mais qui, à un moment donné, devait accepter d'assumer un autre rapport à la paroisse si elle souhaitait bénéficier de l'argent public et il fallait qu'elle se laïcise véritablement.

Dans d'autres endroits en France, notamment à Colombes, à Suresnes, les antennes de cette même association, elles, assument complètement un lien très étroit avec la paroisse. Ce n'est pas le cas du 14e et je ne vous appelle pas à ne pas soutenir ce projet, mais vous comprenez la subtilité que je souhaite engager.

Dernière chose pour conclure. N'oublions jamais que c'est à l'Education nationale que revient la première tâche de contribuer à l'éducation citoyenne et civique des futurs citoyens de la République et de la création surtout de leur libre-arbitre. Par contre, bien sûr, que l'ensemble des contributions de la Ville pour que le mouvement d'éducation populaire puisse permettre d'amplifier l'implication citoyenne à tous les niveaux, le libre-arbitre et l'émancipation est une nécessité absolue.

Je vous remercie et voterai donc pour ce projet de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci.

Très rapidement, merci à chacun d'entre vous d'avoir salué, pour la nouvelle édition de cet appel à projets d'abord le fait que, en effet, nous en avons acté la pérennisation lors du vote de notre budget. Mais, au-delà, vous avez salué chacun à votre manière la cohérence mais aussi et surtout la qualité des différents projets qui sont soutenus.

En effet, nous sommes dans une vraie démarche d'éducation populaire qui consiste à rendre acteurs les habitants, et nous avons un certain nombre de réalisations vraiment extrêmement intéressantes.

Je profite du temps qui m'est imparti pour vous donner quelques informations et vous dire que la DDCT travaille à ce que l'ensemble des structures qui portent des projets, qui accueillent du public, puissent se retrouver pour un temps de formation et d'échanges de bonnes pratiques. Sur ces sujets, il importe là aussi d'avancer tous ensemble et nous allons donc organiser cela d'ici la fin de l'année avec du retour et du partage d'expérience.

En parallèle, nous accompagnons ceux qui le souhaitent, qu'ils soient salariés ou bénévoles de ces associations, sur les questions de laïcité et de valeurs de la République car je pense, nous pensons que c'est en faisant avancer chacun en même temps et de front, que ce soient les acteurs associatifs, les services publics, les habitants, que nous contribuerons à faire France, comme le disait je ne sais plus si c'était Jean-Noël, Marinette ou Danielle. Nous contribuerons à faire Paris et à faire du commun.

Nous travaillons également en lien avec la DJS et notamment avec Pauline VÉRON et Jean-François MARTINS à mutualiser les outils d'accompagnement des porteurs de projet. Cet appel à projets, dont je revendique le caractère expérimental, continue à se structurer et à prendre sa place et toute sa place.

J'entends, et c'est d'ailleurs la troisième année que nous l'avons, le débat sur la politique de la ville et le fait que cet appel à projets soit porté dans les quartiers "politique de la ville". Je redis ce que j'ai toujours dit. D'abord, je ne suis modestement qu'en charge de la politique de la ville et je m'occupe du périmètre qui me revient en termes de délégation.

Au-delà de cela, je pense qu'il y a du coup une méprise sur ce qu'est la politique de la ville. C'est pourquoi je revendique que cet appel à projets soit tel qu'il est. La politique de la ville, ce n'est pas l'attention exclusive qui est portée, en l'occurrence par une collectivité, dans les quartiers populaires : c'est ce qui est fait en plus, et en plus du droit commun dans l'ensemble de la ville.

Ce qui fait "le plus" dans les quartiers populaires à Paris, c'est en tout cas le choix que nous avons fait, un choix résolument porté par la Ville notamment en matière d'investissement avec le P.I.M., mais aussi en matière de

fonctionnement : c'est bien que le droit commun soit présent, et plus présent dans les quartiers populaires. Et l'accompagnement spécifique de la politique de la ville n'est que de l'accompagnement spécifique.

Ce n'est pas l'un ou l'autre, ni l'un contre l'autre, c'est l'un avec l'autre. C'est bien ce que je développe avec l'ensemble de mes collègues de l'équipe municipale, c'est que dans les quartiers populaires, c'est d'abord le droit commun, et c'est en plus la politique de la ville. Et le droit commun, c'est ce qui fait le socle de ce que nous sommes ensemble et le socle de la politique municipale.

Ce socle, on l'oriente, on le réoriente et on a affirmé un certain nombre de choix politiques ensemble, y compris dans le vote du budget, quand on cible un certain nombre d'investissements, je ne reviens pas sur le P.I.M., ou de fonctionnement dans les quartiers politiques de la ville. Je sais que cela peut faire débat, mais je suis extrêmement attachée à ce que l'on ne fasse pas jouer à la politique de la ville un rôle qui n'est pas le sien. Je n'ai pas de problème particulier à ce que l'on travaille plus spécifiquement sur les questions de lutte contre les discriminations. Dans les quartiers populaires, je pense que cela fait sens.

Concernant le CEPIJ, en effet je vous confirme que cette association fait un très bon travail, très intéressant, très ancré sur le terrain avec les acteurs de proximité, que ce soient le club de prévention spécialisée, les opérateurs culturels, ou les acteurs associatifs. Il y a une qualité reconnue par la direction, par la mairie d'arrondissement. Je suis moi-même allée l'année dernière rencontrer le CEPIJ. Allons les voir ensemble, y compris pour échanger avec eux. N'ayez crainte sur la qualité du travail effectué, c'est un travail d'une remarquable qualité et d'une vraie utilité dans le quartier dont nous parlons.

Merci à tous les trois pour votre soutien et j'espère que nous aurons l'occasion de revenir, année après année, et à chaque fois sous une forme plus aboutie, sur cet appel à projets.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 54 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 54 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 97 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DDCT 97).

## **2016 DPP 14 - Subvention (4.800.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPP 14 relatif à l'attribution d'une subvention au G.P.I.S.

La parole est tout d'abord à M. Eric HÉLARD.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Celui qui finance, c'est celui qui décide. C'est ce que nous, élus centristes, avons clamé à propos des agents de surveillance de la voirie, les fameuses pervenches, pour appeler à ce que la Ville récupère une autorité fonctionnelle sur les agents de la Préfecture en charge de la surveillance de la voirie, agents qu'elle finance pour des résultats décevants. Seuls 10 % des Parisiens paient la redevance d'occupation de la voirie.

Vous semblez désormais convaincus, car si la réforme du statut de Paris était adoptée, la Ville récupérerait demain non seulement de nouvelles compétences de police, mais aussi l'intégration de ces ASP au sein de la

direction de la prévention et de la protection dans le cadre de la mise en place de la brigade de lutte contre les incivilités. Agents que la DPP compte bien réaffecter en fonction de ses priorités.

Avec ce projet de délibération, vous franchissez la première étape nécessaire à une évolution qui sera peut-être à l'avenir plus ambitieuse, concernant le maintien de la sécurité et de la tranquillité dans les logements sociaux relevant des quartiers "politique de la ville".

Bien sûr, pour ménager vos partenaires, vous parlez plus volontiers de maintien de la tranquillité que de la sécurité des personnes. Je note que le mot sécurité est de moins en moins tabou, puisque avec la réforme du statut de Paris, vous reprendrez la compétence en matière de sécurité des équipements collectifs dans les immeubles d'habitation, si j'en crois l'article 25 du projet de loi.

Je constate surtout et peut-être suis-je là un incorrigible optimiste, que la brigade de lutte contre les incivilités, embryon de police municipale, ne demande qu'à grandir et intégrer de nouvelles compétences et de nouveaux agents sous l'autorité directe de la DPP.

Ce sera le cas, au lendemain de la réforme du statut de Paris, si elle est votée, et c'est peut-être ce qu'annonce ce projet de délibération.

En effet, celui qui paie, c'est celui qui contrôle. Par ce projet de délibération, il vous sera, je l'espère, plus facile d'exercer une autorité pour que le G.P.I.S., fort de 200 agents d'intervention, remplisse les objectifs fixés dans le contrat parisien de prévention et de sécurité pour les années 2015 - 2020 et notamment sécuriser et tranquilliser le patrimoine locatif des immeubles sociaux et lutter contre les regroupements à l'origine de nuisances, notamment en début de soirée et la nuit.

Par ailleurs, en mars dernier, dans votre communication relative à la gestion locative, vous avez souhaité aller beaucoup plus loin et installer une "task force" rassemblant la Ville de Paris, le Parquet, la Préfecture de police et les bailleurs sociaux d'ici à fin 2016, afin de permettre l'accompagnement des procédures d'expulsion pour troubles de jouissance et accélérer les dispositifs de réparation et de prévention de la récidive.

Nous attendons donc, après ce premier acte, un acte 2 de la lutte en faveur de la sécurité et de la tranquillité dans le parc social.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Bien, la parole est à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Paris verse directement une subvention au G.P.I.S. en lieu et place d'une aide à chaque bailleur. Cela permet une certaine égalité entre les bailleurs, dans la mesure où il n'y a plus de prime aux bailleurs historiques au détriment de ceux intégrés plus récemment.

Cependant, cela perturbe un peu notre visibilité sur l'action du G.P.I.S., chaque statistique étant désormais globale. Cela peut donner l'impression que la Ville abandonne tout pilotage du dispositif pour se contenter d'apporter une subvention. J'espère que ce n'est pas un signe avant-coureur d'une disparition du G.P.I.S...

La sécurité n'est pas le cœur de métier d'un bailleur social alors que la Ville a créé, sous mon impulsion d'ailleurs, une direction spécialisée qui pilotait à l'époque le G.P.I.S. Aujourd'hui, les deux entités s'ignorent superbement au lieu d'être partenaires. Ce sentiment de désengagement est accru par la baisse continue de la subvention aux bailleurs sociaux.

Jusqu'en 2003, la Ville consacrait 11 millions d'euros chaque année pour surveiller environ 60.000 logements en permanence dans tous les arrondissements qui le nécessitaient. En 2016, la Ville ne consacre plus que 4,2 millions d'euros, soit une diminution de 56 %. Désormais, la Ville ne couvre plus que 37 % du budget du G.P.I.S., contre 60 % en 2003, 4 millions de plus suffiraient pourtant à garantir un niveau de surveillance convenable. C'est 4 fois moins que ce que coûtera le centre d'accueil des réfugiés que vous allez ouvrir !

Les bailleurs se demandent s'ils vont continuer à servir de variable d'ajustement budgétaire. Certains parmi eux remettent même en cause leur participation au G.P.I.S., j'aimerais vous entendre sur ce point.

Avec moins de crédits, la surveillance des ensembles sociaux est forcément moins bien assurée, cf : la suppression des patrouilles diurnes.

De plus, une inégalité s'instaure entre les locataires sociaux, seuls les très grands ensembles en bénéficiant aujourd'hui au détriment des petits. Les immeubles sociaux dit pacifiés sortent du dispositif. Leurs résidents redoutent alors le retour des occupations des halls d'immeubles.

Le G.P.I.S. a une approche assez statique, or les bandes se déplacent en permanence pour se fixer dans les immeubles les moins surveillés, voire ceux qui ne le sont pas du tout. Les bailleurs rechignent toujours à y implanter la vidéo-protection pourtant tout à fait complémentaire.

Le désengagement de la Ville se traduit par une double peine pour les locataires, leur sécurité étant moins bien assurée et leurs charges progressant irrémédiablement.

Des moyens de protection sont indispensables aussi pour les agents du G.P.I.S. En juillet dernier, chacun se souvient que 3 d'entre eux ont été violemment agressés dans le 20e alors qu'ils accomplissaient une ronde en voiture. Les avoir dotés du tonfa, grâce à mon amendement dans la loi sur les bandes, ne suffit plus face aux violences urbaines.

La réforme de la DPP est une occasion ratée à ce sujet. Je ne reviendrai pas sur l'urgence de mettre en place une police municipale à Paris, qui pourrait se déployer dans les ensembles sociaux, mais la nouvelle structure aurait dû intégrer la mission de surveillance des ensembles sociaux, d'autant plus que la loi permet aux agents municipaux d'inclure cette mission dans leur champ d'action depuis un amendement que j'ai fait voter à l'Assemblée, à l'unanimité.

Une base supplémentaire dans le sud-ouest parisien facilitée par la réforme de la DPP, dans sa recherche de locaux, permettrait également d'assurer une meilleure répartition des forces sur le terrain et de gagner du temps pour les équipes.

Pour terminer, je déplore que les critiques émises l'an dernier par l'I.A.U.R.I.F. sur le G.P.I.S. n'aient pas été entendues. Nous ne disposons à ce jour d'aucun indicateur pertinent permettant d'évaluer le dispositif.

Le rapport de l'I.A.U.R.I.F. avait pointé une tendance particulièrement inquiétante. Je cite : "Les locataires se résignent et n'appellent plus le G.P.I.S. pour intervenir." Nous regrettons aussi qu'aucun bilan annuel du G.P.I.S. ne soit joint au projet de délibération malgré les engagements pris par la Municipalité à chaque demande.

Voilà, Monsieur le Maire, quand allez-vous enfin entendre la détresse des locataires sociaux ? Ou alors les considérez-vous comme des Parisiens de seconde zone à peine dignes d'une sécurité au rabais ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Très bien.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD.** - Vous connaissez, avec Philippe GOUJON, notamment notre attachement aux missions du G.P.I.S., qui intervient avec courage et professionnalisme tous les soirs dans plusieurs arrondissements parisiens, terrains de leur action de surveillance du patrimoine des bailleurs sociaux.

Avec un montant de 4,8 millions d'euros, je l'affirme, cette subvention n'est pas à la hauteur des enjeux de sécurité et de tranquillité publique dans des quartiers notamment classés en politique de la ville. Au regard des tensions dans certains quartiers parisiens, il nous faudrait plutôt l'augmenter et lui permettre de retrouver le niveau initial d'engagement financier de la Ville dans cette structure opérationnelle. Je le rappelle, en 2005 la Ville de Paris l'avait porté à 62 % du budget du G.P.I.S. contre 37 % aujourd'hui.

Je tiens à rappeler la transparence de cette structure qui a fait preuve de son efficacité et qui recompte chaque trimestre, avec les élus d'arrondissement et les bailleurs concernés, des appels reçus, des rondes effectuées, des découvertes réalisées et des opérations conjointes avec la Préfecture de police.

Je rappelle également que 95 % de la masse salariale de cette structure concerne des agents qui œuvrent sur le terrain, soit près de 200 professionnels recrutés avec une grande rigueur.

Enfin, il est à noter que la formation des agents s'est accrue l'an dernier face à la recrudescence des agressions dont a parlé Philippe GOUJON et je veux rendre hommage à ces agents blessés en opération.

J'attends que vous précisiez votre politique vis-à-vis du G.P. I.S. pour les prochaines années.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - Je me joins aux hommages rendus au courage, à l'efficacité du G.P.I.S. et à ses agents quand, bien sûr, ils se heurtent aux difficultés ou aux incidents graves qui se sont passés au mois de juillet dernier.

Il couvre 11 arrondissements et c'est plus de 200 salariés, je crois, dont les trois quarts sont sur le terrain. C'est un bel exemple de coproduction. Si quelque part la coproduction n'est pas un vain mot, là, on y est. Bailleurs, Préfecture, Mairie de Paris, mairies d'arrondissement, Parquet, concourent à assurer la tranquillité et la sécurité.

Je voudrais dire à M. HÉLARD, si c'est à mon groupe qu'il faisait allusion, que nous n'avons jamais considéré la sécurité comme un tabou. Simplement, nous ne la confondons pas avec la tranquillité. Des gamins qui tiennent les murs, c'est effectivement quelque chose qui crée un climat, mais ce n'est pas non plus de l'insécurité ; il ne faut pas confondre les choses. Nous savons bien que la sécurité est votre fonds de commerce. C'est normal, vous en rajoutez toujours avec des exposés caricaturaux, comme vous l'avez fait depuis ce matin.

Sur le niveau de participation de la Ville de Paris, qu'elle ait donné une impulsion au début de l'histoire du G.P.I.S., c'est normal. Je trouve qu'aujourd'hui, à 37,5 %, on est à un niveau de participation qui me semble tout à fait convenable. Cela fait 64 euros par logement, donc beaucoup moins par locataire et, excusez-moi de vous le dire, pour une efficacité qui est quand même meilleure que la vidéosurveillance dont je vous rappelle qu'une seule caméra - installation et connexion -, c'est 72.000 euros. 72.000 euros pour installer et connecter une caméra et je ne parle pas ensuite des frais de fonctionnement.

On a avec le G.P.I.S. quelque chose qui relève de la gestion urbaine de proximité qui suscite l'adhésion de mon groupe.

Alors maintenant, je trouverai quand même normal, chère Colombe BROSSEL et également Claude DARGENT même s'il n'est pas là, qu'en 3e Commission nous ayons un jour une discussion sur le G.P.I.S., un bilan des chiffres qui nous soient donnés, qu'un échange puisse avoir lieu, un échange qui en Commission peut être plus souple qu'il ne peut l'être en séance.

Je le dis d'autant plus qu'il y a un problème avec certaines commissions. La dernière 3e Commission a été expédiée en 30 minutes, montre en main, lundi dernier. Une demi-heure ! 5 adjoints et non des moindres, une demi-heure. Cela laisserait du temps pour que la Commission fasse son boulot, c'est-à-dire approfondir certaines questions, ce que l'on ne peut évidemment pas faire dans une séance.

Voilà la proposition que je fais sans passer par un vœu. Je me dis qu'une proposition ainsi formulée peut être tout aussi efficace qu'un vœu pieux. Il y a beaucoup de vœux qui sont pieux et j'espère que je serai entendu.

J'évoquais la vidéosurveillance et j'en profite pour dire que j'attends toujours que le Comité d'éthique se réunisse. Il est fantôme. Quand je pense qu'on nous a vendu la vidéosurveillance en nous rassurant en nous disant il y a un comité d'éthique... Il est fantôme ! J'en fais officiellement partie maintenant et j'attends toujours une date pour qu'il se réunisse. A quand ?

Ensuite, j'espère aussi que le Représentant du Préfet, M. BOULANGER, va pouvoir nous dire maintenant en séance quand le Préfet viendra devant la 3e Commission pour que l'on puisse justement discuter, là, d'un problème de sécurité, effectivement, qui concerne les tactiques et les moyens de sécurisation des manifestations publiques sur la voie publique. J'avais déposé un vœu sur ce sujet suite aux graves incidents concernant les manifestations contre la loi Travail. Cela reste d'actualité.

J'espère que cette 3e Commission aura l'honneur de recevoir le Préfet, qu'une discussion aura lieu. J'aimerais que là, maintenant, on décide d'une date.

Enfin, que le G.P.I.S. continue d'exister, c'est une bonne chose et, bien sûr, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole pour répondre à ces interventions est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, merci de vos interventions, qui ont parfois dépassé le strict cadre de ce projet de délibération. Merci aux uns et aux autres.

Les interventions de Philippe GOUJON se suivent et se ressemblent année après année sur la question, mais dans cette injonction paradoxale qui devient de plus en plus étonnante, à savoir que la sécurité n'est pas le métier des bailleurs mais saluons le travail du G.P.I.S. qu'il faudrait financer plus...

La nouveauté cette année, c'est d'opposer le G.P.I.S. aux centres humanitaires d'accueil, mais pourquoi pas, après tout, les séances du Conseil de Paris doivent aussi être rythmées par les nouveautés. Je n'y reviendrai donc pas et vous pouvez continuer à affirmer Conseil après Conseil des choses qui sont fausses, Monsieur GOJJON. Non, le G.P.I.S. n'est pas demandeur d'une nouvelle implantation dans un autre endroit de Paris. Vous pouvez le répéter tous les ans dans vos interventions, cela ne fera pas naître la demande de ceux qui sont principalement concernés. Tout comme vous pouvez continuer à affirmer que les bailleurs sociaux n'installent pas de vidéo-protection dans les parkings. C'est faux et, d'ailleurs, avec Ian BROSSAT, nous les voyons régulièrement pour avancer avec eux, y compris sur la programmation des travaux.

Ce n'est pas parce qu'on affirme régulièrement des choses qu'elles sont par nécessité vraies. Cela ne marche pas dans la vraie vie. Voilà, je ne reviendrai donc pas sur cette intervention qui, ma foi, n'apporte pas grand-chose à nos travaux.

Oui, Monsieur HÉLARD, vous rassurer sur le fait que nous travaillons avec Ian BROSSAT sur la question des expulsions pour troubles de jouissance. C'est un point qui est régulièrement rappelé lorsque le Procureur de Paris réunit l'ensemble des maires d'arrondissement deux fois par an. Sur ce point, comme d'ailleurs sur la proposition de Pascal JULIEN de pouvoir avoir des échanges thématiques en 3e Commission, peut-être serait-il utile que ces sujets souvent appréhendés à l'échelle des 20 maires d'arrondissement puissent également être posés en 3e Commission.

Dont acte et mille excuses pour mon absence lors de la dernière 3e Commission. Nous avons, vous le savez, une cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme à ce moment-là. Mais, en tout cas, que ce soit sur les expulsions pour troubles de jouissance ou sur les questions qui ont été posées par Pascal JULIEN, j'y suis, pour ma part, tout à fait favorable et je le redis ici officiellement, même si je sais que M. BOULANGER l'a déjà dit : il y a bien une date pour le comité d'éthique qui est en train d'être calée, donc vraiment, il va avoir lieu. Je vous promets que nous y travaillons les uns et les autres, et il se réunira rapidement.

De la même façon, nous sommes en train de travailler et deux dates ont été proposées - vous savez tout - pour que M. le préfet de police puisse venir à la rencontre des élus de la troisième commission. Tout ceci, Monsieur JULIEN, est réellement en train de se formaliser. Rassurez-vous.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les différents sujets que vous avez abordés.

Merci à vous.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DPP 14).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tranquillité publique Portes de Saint-Ouen et Montmartre.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 55, présenté par Christian HONORÉ, est relatif à la tranquillité publique Portes de Saint-Ouen et Montmartre.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, j'interviens avec Pierre-Yves BOURNAZEL et je souhaite évoquer le bus sur le quartier de la porte Montmartre et de la porte de Saint-Ouen pour vous dire que la situation devient impossible pour les habitants et qu'il faut absolument que vous preniez des mesures pour rétablir l'ordre et la sécurité dans le quartier. Nous vous appelons à prendre des mesures pour que les riverains se réapproprient le domaine public en s'appuyant sur les projets élaborés par les habitants, à accompagner les vendeurs à la sauvette, et en particulier les Roms, dans un processus de réinsertion économique et sociale et, enfin, à mener une action avec les services sociaux pour accompagner ceux qui sont les plus vulnérables et qui vivent dans des conditions indignes.

Je vous invite à vous rendre dans ce quartier porte de Montmartre et porte de Saint-Ouen pour voir dans quelles conditions vivent les habitants qui sont issus des classes populaires, avec des revenus très faibles et qui, en

plus, subissent les nuisances fortes des vendeurs à la sauvette et des Roms qui leur font une vie intenable. Les rues sont sales. Les habitants ont peur, parce que lorsqu'ils font des remarques, ils se font agresser verbalement et surtout menacer physiquement. Ils n'en peuvent plus. Il y a des personnes qui me disent que les mères de famille n'osent plus sortir parce qu'elles ont peur. Cela devient inacceptable.

Par conséquent, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, je vous demande, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Jérôme DUBUS, de prendre les mesures nécessaires pour que, dans ce quartier, les habitants, les locataires des logements sociaux puissent vivre dans des conditions acceptables et en sécurité.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur HONORÉ, j'ai un problème de principe avec votre vœu, que je vous avais d'ailleurs déjà exposé au mois de mai dernier où vous aviez déposé le même. Je vous avoue que ma mémoire me fait défaut. Je ne sais plus si y étaient associés des élus du 17<sup>e</sup> arrondissement ou pas, mais c'est en tout cas le même vœu qui revient. J'ai un problème de principe parce que la façon dont votre vœu est présenté - et la façon dont vous le présentez oralement vient le confirmer - laisse à penser, laisse à croire, peut-être par oubli, mais peut-être pas, que rien n'est fait par aucun des intervenants sur la question de la porte de Saint-Ouen et de la porte Montmartre. Or, vous le savez parce que c'est un sujet que nous évoquons régulièrement ici, comme c'est un sujet qui est évoqué quasiment tous les jours dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et évidemment par Eric LEJOINDRE lui-même.

Je peux vous rappeler l'ensemble des choses qui sont faites. Je vais le faire ici. Je pense qu'il n'est pas honnête de laisser croire que personne n'est mobilisé sur ce sujet. La Préfecture de police l'est et il y a une intensification des opérations de répression de la part de la police dès 4 heures du matin quand les installations de sauvette s'installent. Vous le savez, il y a des opérations de saisie des ventes à la sauvette qui sont organisées tous les vendredis, tous les lundis à partir de 14 heures 30, depuis la fin du mois de juillet 2015. La Ville met une benne à disposition. Une équipe de huit agents de la circonscription fonctionnelle a saisi entre une tonne et cinq tonnes de marchandises. Vous voyez bien que nous ne restons pas les mains dans les poches, comme on dit.

De son côté, la R.A.T.P. s'est engagée à intensifier la présence des agents du G.P.S.R. Et puis, parce qu'en effet nous pensons que tout ceci doit se faire avec les habitants et les associations, c'est un quartier dans lequel il y a eu - nous l'avons inauguré ensemble - un nouveau centre social, des associations qui sont présentes. On travaille avec les collectifs d'habitants. Je pense par exemple au collectif de la rue du Lieutenant-Colonel Dax. Bref. Tout ceci ne porte pas encore ses fruits à 100 % et nous en sommes bien conscients. Nous y travaillons et le directeur de cabinet du Préfet de police réunit l'ensemble des acteurs concernés tous les 15 jours. La dernière réunion s'est tenue la semaine dernière.

Nous y travaillons sans relâche parce que nous avons deux convictions. D'abord, à la porte Montmartre et à la porte Saint-Ouen, comme nous l'avons fait dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, oui, nous pouvons rendre l'espace public aux habitants et arriver à bout de ce phénomène. Par contre, il faut un engagement massif et dans la durée. C'est ce à quoi le Préfet de police s'est engagé. C'est ce que nous allons continuer à faire. Mais je ne peux pas vous laisser imaginer et laisser croire qu'il n'y a pas d'action publique. C'est la raison pour laquelle j'appellerai à repousser votre vœu.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

La parole est à M. le représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour compléter et confirmer ce qu'a dit Mme BROSSEL parce que l'on ne peut pas laisser entendre que rien ne se fait ou que l'on est tous l'arme au pied. Simplement pour l'information de tous les élus ici présents, dire que pour l'année 2016, sur les ventes à la sauvette, sous l'autorité du procureur de la République, ce sont 3.200 procès-verbaux qui ont été pris à l'encontre des vendeurs à la sauvette, avec 137 tonnes de marchandises saisies. Ce sont, en matière de stationnements qui ont un lien direct avec la vente à la sauvette, 6.600 contraventions.

Bien évidemment, on a conscience qu'il y a encore beaucoup à faire. Je tenais ici à saluer l'excellente coproduction en la matière, pour reprendre les propos de tout à l'heure de M. JULIEN, pour se réapproprier cet espace pour donner une qualité de vie normale aux gens qui y habitent.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, Eric LEJOINDRE, a demandé la parole.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots seulement. Je ne reprendrai pas ce débat sur la porte de Saint-Ouen et la porte Montmartre que l'on a eu souvent dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, mais je me réjouis de voir qu'un certain nombre de nos collègues du 17<sup>e</sup> arrondissement commencent à s'y intéresser. Je m'en réjouis parce qu'il y a des sujets que nous aurons sans doute à traiter ensemble et pas à essayer de repousser d'un territoire à l'autre.

Je voulais aussi, même si j'ai absolument conscience de l'ampleur du travail qu'il reste à faire, saluer la mobilisation des forces de la police nationale, et notamment de la Garde républicaine, qui arrivent, depuis cette semaine, encore plus tôt le matin pour travailler mieux à empêcher les installations de vendeurs à la sauvette. Je pense que ce travail, même s'il est trop long à donner ses résultats, va donner des résultats. Je voulais faire remarquer : c'est le hasard de la feuille de l'organisation du Conseil de Paris que nous allons justement voter dans quelques instants - la rénovation du jardin René-Binet - qui va entraîner le déport de ce jardin sur le mail, qui est aussi une façon pour nous de travailler sur cette problématique.

Nous avons engagé avec les équipes de la maire de Paris un lourd travail de réaménagement de l'espace public. Je pense que cela va donner des résultats très importants. Il faut un peu de temps pour cela, mais, à la différence des élus de l'UMP, les habitants, eux le savent. Ils savent à quel point nous sommes engagés et ils savent que nous y travaillons au quotidien. Je crois qu'ils nous en sont un peu gré.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des édifices cultuels.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 56, déposé par le groupe les Républicains, relatif à la sécurisation des édifices cultuels.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur JULLIARD.

L'assassinat du père Jacques Hamel à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 26 juillet dernier, a démontré par l'horreur que les églises et tous les autres lieux de culte chrétiens sont aussi des cibles des terroristes islamistes. Si les édifices de la communauté juive sont depuis longtemps protégés par des dispositifs de vidéo-protection et par des effectifs de la police nationale, il n'en va pas de même pour les édifices chrétiens qui sont ouverts au public, croyants, visiteurs et touristes étrangers.

Depuis les événements dramatiques de 2015, la sécurité de ces lieux est assurée par les forces de sécurité - policiers, gendarmes, militaires - qui procèdent par rondes dans le cadre de l'Opération Sentinelle. Je profite de cette intervention pour, une nouvelle fois, Monsieur le Préfet, leur faire part de toute notre gratitude pour leur engagement au quotidien au service des Parisiens, parce que cette présence est absolument essentielle, comme la sensibilisation des ecclésiastiques à ces nouveaux défis de sécurité qui, il faut bien le reconnaître, n'étaient jusqu'à maintenant pas abordés dans les églises. Mais le monde a changé et nous souhaitons, par ce vœu, que la Ville de Paris, propriétaire de 85 édifices chrétiens - églises - et 9 temples protestants, prenne toute sa part en coopération avec la Préfecture de police et le Diocèse de Paris dans la protection de ces lieux.

Avec mes collègues du groupe les Républicains, nous proposons d'établir un plan de vidéo-protection des édifices cultuels parisiens, à l'instar de ce qui a été fait dans les écoles à la suite des attentats, afin d'en protéger les entrées et les parvis et ainsi contribuer à la parfaite protection des paroissiens et des visiteurs.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire.

La question posée dans votre vœu est évidemment une question importante, une question dont vous avez rappelé à quel point l'actualité l'a remise sur le devant de la scène.

C'est en même temps une question qui avait déjà été posée en termes de vidéo-protection, mais plus globalement en termes de sécurisation par le Ministre de l'Intérieur et à Paris par le Préfet de police il y a de cela malheureusement plusieurs mois déjà en la matière. En effet, la situation est évidemment diverse à l'échelle parisienne : des bâtiments qui sont propriété de la Ville comme d'autres édifices culturels qui ne sont pas propriété de la Ville, des demandes qui peuvent parfois être un peu orthogonales entre les formulations du Diocèse ou les demandes - et vous vous en faites le relais - d'un certain nombre d'interlocuteurs de proximité - et je pense aux paroisses.

Il me semble que la façon la plus sereine de travailler sur ce sujet serait certainement d'avoir avec le Préfet de police dont c'est la responsabilité première, mais également avec le Diocèse avec lequel nous devons reprendre contact et dialogue, en vous y associant autant que vous le souhaitez, un travail sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle je vous propose que vous puissiez retirer le vœu et que nous travaillions sérieusement sur le sujet.

Je vous le disais, un certain nombre d'édifices culturels sont "de facto" déjà couverts par la vidéo-protection à Paris. Nous devons avoir tout ce travail de mise à plat pour avancer. Voilà la proposition que je peux vous faire si vous en êtes d'accord.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré ?

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. J'accepte cette main tendue et je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à cette proposition.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (L.A.P.I.).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous passons donc au vœu référencé n° 57, déposé par le groupe les Républicains, relatif aux lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation.

La parole est à M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous avez certainement lu le rapport dense et instructif de la Commission d'enquête parlementaire relative aux moyens mis en œuvre par l'Etat pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015.

Parmi les propositions remises au Premier Ministre en juillet dernier et à son Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, j'ai retenu notamment l'urgence de mesurer l'efficacité des actions conduites dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de proposer des solutions concrètes, à base notamment de nouvelles technologies, pour limiter les risques de nouveaux attentats.

La lecture automatique de plaques minéralogiques ou lecture automatisée de plaques d'immatriculation (L.A.P.I.) est une méthode de surveillance qui utilise la technique de la reconnaissance optique, comme le savez, de caractères sur des images pour lire les plaques d'immatriculation de véhicules. Ce système permet notamment de prévenir et de réprimer les infractions de vol et de recel de véhicules volés, des infractions de contrebande, d'importation/d'exportation commises en bandes organisées.

Nous sommes convaincus que ce système serait fort utile aux services de police puisque permettant de gagner un temps précieux en collectant à la source des informations en temps réel, puis en intervenant directement sur des événements se déroulant sous leurs yeux.

Avec Brigitte KUSTER et l'ensemble des élus du groupe les Républicains, nous demandons que la Maire de Paris et le Préfet de police présentent un plan parisien pluriannuel d'investissement dans le maillage territorial de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation dénommés L.A.P.I.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Monsieur BOULARD.

Vous ne l'ignorez pas et à tout le moins les rédacteurs du vœu le savent certainement mieux que moi d'ailleurs : la loi limite pour l'instant le champ d'utilisation de la lecture automatique de plaques d'immatriculation. En effet, ce dispositif L.A.P.I. n'est pas utilisé ni prévu à ce stade par les services de la DPSP. Je laisserai évidemment M. BOULANGER répondre pour ce qu'il en est de la Préfecture de police.

Néanmoins, si la Préfecture de police était d'accord pour que nous puissions regarder le sujet, je n'ai aucune opposition à ce que nous le regardions. Simplement, entre la version écrite du vœu qui demande que la Maire de Paris et le Préfet de police présentent un plan de renforcement des lecteurs automatiques des plaques d'immatriculation et la formulation orale que vous en avez eue, je peux m'engager parce que je trouve l'idée intéressante, mais sous réserve de l'avis de la Préfecture de police, à ce que nous regardions le sujet. C'est en tout cas la proposition que je peux vous faire.

Vous dire quel jour et à quelle heure je vous présenterai, au nom de la Maire de Paris, un plan de renforcement, ce n'est pas possible. Néanmoins, travailler sur le sujet, oui, pourquoi pas, sous réserve évidemment que la Préfecture de police en soit d'accord. Cela me paraît être une idée à creuser.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Préfecture de police à qui je donne la parole tout de suite.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement actuellement un sujet tout à fait d'actualité car le Ministre de l'Intérieur a engagé une étude visant à renforcer significativement le parc des L.A.P.I. sur le territoire national et bien évidemment, nous sommes sur Paris particulièrement concernés par la menace terroriste, vous le savez mieux que moi. Nous sommes en train d'y travailler.

Sur ces dernières années, nous avons à l'échelle de Paris privilégié les L.A.P.I. mobiles. Aujourd'hui, 124 véhicules de la Préfecture de police sont dotés de dispositifs de L.A.P.I. mobiles avec, pour l'année 2015, 15 millions de plaques minéralogiques lues et 15.000 environ "hits" positifs, avec des véhicules volés et autres, ce qui illustre l'intérêt.

Nous allons réfléchir aux modalités pratiques de ce déploiement souhaité à l'échelle de la Capitale et de la Métropole, bien évidemment compte tenu de la menace nouvelle qui est la nôtre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Colombe BROSSEL, c'est un avis favorable ?

Avis favorable, c'est très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 278).

Je vous remercie.

**2016 DEVE 72 - Instauration du dispositif "Un arbre dans mon jardin". - Subvention en nature d'arbres contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Paris.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 72 relatif à l'instauration du dispositif "Un arbre dans mon jardin".

C'est Mme Joëlle MOREL qui s'exprime.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne l'instauration d'un dispositif visant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Paris. Je suis déjà intervenue à plusieurs reprises devant cette Assemblée pour souligner le rôle essentiel des arbres dans notre ville.

Si je souhaite intervenir aujourd'hui c'est, d'une part, pour me réjouir de l'instauration d'un tel dispositif qui participera à un mieux vivre en ville et d'autre part, pour obtenir des précisions que je n'ai pas obtenues pendant la 3e Commission.

Je veux parler du nombre d'arbres plantés depuis le début de la mandature. En effet, un bilan des plantations pourrait nous permettre de connaître le reste du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif des 20.000 arbres supplémentaires que nous portons.

Nous savons les difficultés que rencontre la Direction des Espaces verts et de la Voirie pour trouver des espaces pour planter de nouveaux arbres dans notre ville très dense. Dans le 11e arrondissement, par exemple, je suis régulièrement confrontée à des refus des services, en raison tout particulièrement de la densité des réseaux. C'est donc avec enthousiasme que les élus Ecologistes voteront ce projet de délibération qui favorise la plantation de nouveaux arbres dans les copropriétés.

Pour finir, je souhaite émettre une suggestion concernant la charte annexée à ce projet de délibération "Un arbre dans mon jardin". L'interdiction de l'utilisation des pesticides est essentielle. Je suggère que cela apparaisse plus clairement dans la charte.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Je vous remercie, Madame MOREL, d'avoir mis l'accent sur ce dispositif.

Effectivement, comme vous l'avez signalé, les démarches participatives ont joué un rôle fort dans l'émergence et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets, notamment de plantations d'arbres. La Direction des Espaces verts a pour objectif - et c'est aussi le mien - de planter 20.000 arbres d'ici la fin de la mandature. Nous en avons planté aujourd'hui environ 6.500. Je peux me féliciter que nous ayons planté notamment des arbres fruitiers et des vergers dans les écoles parisiennes.

Ce dispositif permettra aux propriétaires parisiens de contribuer à l'augmentation du patrimoine arboré et en pouvant avoir des arbres. L'objectif est que nous puissions en planter 5.000 chez les particuliers ou les bailleurs d'ici l'hiver 2019-2020. Nous avons estimé, au regard du P.L.U., que nous pouvions facilement végétaliser ces espaces. Ce seront des jeunes baliveaux. Nous sommes à peu près sûrs que nous arriverons à planter ces 20.000 arbres sachant que, sur la voie publique, cela peut être compliqué compte tenu des problématiques de réseau. Nous en avons planté 6.400. J'entends ce que vous me demandez concernant la charte et les problématiques phytosanitaires. Ce sera fait, même si ce n'est pas sur les arbres que l'on emploie le plus de produits phytosanitaires.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - C'est toujours mieux quand c'est précisé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 72).

Je vous remercie.

## **2016 DEVE 9 G - Travaux de fouilles et de plantations d'arbres sur la voirie, dans les jardins et espaces verts, les bois, les cimetières et les établissements de Paris. - Marché de travaux. - Modalité de passation.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 9 G relatif aux travaux de fouilles et de plantations d'arbres sur la voirie, dans les jardins et espaces verts, les bois, les cimetières et les établissements de Paris.

La parole est à Mme HAREL.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Je vous remercie.

Paris est la capitale la plus dense d'Europe et celle où la part d'espaces verts par habitant est la plus réduite. Paris intra-muros, c'est moins de 6 mètres carrés d'espaces verts par habitant, soit 8 fois moins qu'à Londres, 10 fois moins qu'à Bruxelles et 50 fois moins qu'à Rome.

En matière d'espaces verts, comme dans tous les autres domaines environnementaux, quand il y a un problème, vous prenez des maxi objectifs. Si on vous écoutait, ici, à Paris, on en serait à zéro pollution, zéro déchet, 100 %, de recyclage et 100 % d'énergies renouvelables. Pour les espaces verts, ce sera donc 20.000 arbres, 30 hectares de parcs et jardins supplémentaires et 100 hectares de végétalisation sur nos immeubles. L'ennui, c'est qu'à vos maxi objectifs répondent souvent des tout mini résultats. A plus d'un tiers du mandat de Mme HIDALGO, je me demande où l'on en est de notre beau plan de végétalisation. Est-ce qu'un tiers des engagements ont été remplis deux ans et demi plus tard ? Malheureusement, je ne crois pas. En tout cas, quand il n'y a pas de chiffres, c'est qu'il n'y a pas de résultats.

Je viens de vous entendre mentionner les 6.400 arbres plantés. Je n'avais ni vu ni lu ni entendu cette donnée avant, et j'aimerais savoir s'il s'agit réellement d'arbres et non pas de géraniums. L'ambition, c'est très beau, mais l'espace, cela ne s'invente pas. La Cour régionale des comptes s'est récemment inquiétée, dans un rapport, de la sous-dotation en espaces verts de 18 arrondissements sur 20. Le centre Nord de Paris n'est pas vert, il est tout gris.

Je peux aisément donner pour exemple l'arrondissement dans lequel je suis élue, le 3e arrondissement. Comme vous le savez, dans le 3e, les parcs jardins et murs végétalisés, c'est très rare. Mais je relève avec stupéfaction que dès que l'opportunité vous est donnée d'améliorer la situation, vous préférez passer à côté, ou pire détruire l'existant.

Deux exemples très concrets. La place de la République que vous avez déplumée et où vous avez choisi de couler une immense dalle de béton. Surtout pas de végétation. Entreprendre un projet urbaniste d'une belle ampleur sur un espace si vaste, c'était une aubaine, mais vous avez plutôt opté pour le goudron. Deuxième exemple plus récent dans le 3e toujours, la rue de Thorigny où vous avez décidé, pour une raison tout à fait obscure, de déraciner cinq érables quinquagénaires pour planter à la place deux jolis petits arbustes fruitiers. Les habitants vous en sont reconnaissants, j'imagine que vous avez dû recevoir leur pétition.

Mais il ne faut pas avoir peur d'être incohérent pour faire à la fois de grandes cérémonies en faveur de la biodiversité et avoir, en même temps, la tronçonneuse qui démange. Soyons rassurés toutefois puisque Mme HIDALGO a trouvé une formidable solution, qui est solide, courageuse, tout à fait porteuse d'espoir. Mme HIDALGO va offrir un arbre, un chêne ou un platane, au choix, à tous les Parisiens qui disposent d'un jardin. Nul doute quand on a un jardin qu'on n'a pas les moyens de s'acheter des graines. Et puis heureusement que notre Mairie de Paris est absolument ingénieuse et généreuse parce qu'on voit tout de suite poindre le mirage d'une forêt immense, toute nouvelle et tressée d'arbres à travers les innombrables jardins particuliers.

Madame la Maire, je n'ai malheureusement pas de jardin personnel à mettre à la disposition de la Mairie de Paris, mais c'est bien volontiers que je vous prête une pelle, un râteau et une échelle pour planter avant quatre ans, les 20.000 arbres, les 100 hectares de végétalisation murale que vous nous avez promis.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Mme KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Madame HAREL, moi qui m'attendais, puisque vous vous étiez inscrits sur un projet de délibération qui portait sur notamment les critères environnementaux, à ce que vous puissiez me

féliciter que, dans ce projet de délibération, vous souligniez l'exemplarité des marchés de travaux dans ce domaine. Les bras m'en tombent un petit peu. Je vous ai donné le nombre d'arbres. Je vous conseillerai, Madame HAREL, de me poser des questions précises un peu en amont.

Des bilans, j'en fais régulièrement et ils sont communiqués. Je n'ai pas là, immédiatement, le nombre précis d'espaces verts plantés, de végétalisation. Grosso modo, il y a aujourd'hui un peu plus de 60 hectares plantés sur les toits. On a planté 6.400 arbres.

Je ne reviendrai pas sur la place de la République. Je vous dirai simplement que si l'on coupe des arbres, on ne le fait pas parce qu'on en a envie; si on le fait, c'est parce que nos bûcherons font des tournées sanitaires de manière systématique, tous les mois, dans tous les arrondissements, de manière à éviter que vous vous en preniez un sur la tête.

On continuera à abattre des arbres et à en replanter quand c'est possible. J'attends vos questions précises et je vous transmettrai les bilans.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 9 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 9 G).

### **2016 DEVE 118 - Subvention (1.500 euros) à l'Union nationale de l'apiculture française (4e) pour l'élaboration du projet de création d'une "Maison de l'abeille" à Paris.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 118 relatif à l'élaboration du projet de création d'une "Maison de l'abeille" à Paris.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que la cause des abeilles m'est très chère, mais pas seulement à moi, c'est une cause nationale et c'est même une cause planétaire. Les abeilles, c'est très sympathique, mais on sait que les colonies d'abeilles subissent le syndrome d'effondrement. Tous les ans, 30 % des colonies d'abeilles disparaissent en France. C'est donc une véritable cause, raison pour laquelle nous soutenons absolument cette subvention. Je dirais même que plus on ira loin mieux on se portera. Je rappelle que c'est 80 % de la production des végétaux qui se passent par la pollinisation. L'abeille n'est pas seulement un petit animal sympathique, c'est aussi la survie de l'homme et de la production agricole.

Il est bien que Paris se positionne dans ce domaine, que ce soit le fer de lance de la communication et de la sensibilisation sur la cause de l'abeille. Pourquoi pas que cela parte de la ville puisqu'à la campagne, c'est peut-être plus compliqué. Il s'agit pour cette Maison de l'abeille de sensibiliser et de faire de la pédagogie auprès de nos concitoyens, c'est très bien, mais il faut aussi faire de la pédagogie et sensibiliser les pouvoirs publics. C'est à ce niveau que cela devrait se passer.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nicolas BONNET-OULALDJ voulait aussi nous parler des abeilles.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas vous parler que des abeilles. D'ailleurs hier, nous avons adopté une délibération pour que Paris donne la citoyenneté d'honneur à la biodiversité. Et nous sommes face à un cas concret, comme vient de le rappeler ma collègue. Bien sûr notre groupe votera cette subvention au profit de l'Union nationale de l'apiculture française pour la création d'une nouvelle Maison de l'abeille à Paris, un lieu qui sera dédié à la sensibilisation et la préservation d'une espèce si importante pour notre environnement. Nous soutenons pleinement cette initiative. Nous soutenons d'ailleurs beaucoup d'initiatives de l'U.N.A.F. qui s'acharne inlassablement à tirer la sonnette d'alarme sur la baisse de la population des abeilles. Cette situation devient de plus en plus préoccupante. Les apiculteurs accusent encore

cette année une baisse significative des récoltes de miel en France par rapport à l'année précédente, année 2015, pourtant jugée comme la plus catastrophique.

La question de la population des abeilles peut apparaître comme un sujet anecdotique et il n'en est pourtant rien. Elles jouent un rôle capital pour la préservation de notre écosystème mondial. Le travail de pollinisateur rend des services inestimables à l'ensemble des espèces présentes sur notre planète. Elles renforcent les arbres fruitiers, les légumes à fleurs et veillent à l'expansion des espèces végétales.

Leur rapport économique à notre société est d'ailleurs estimé à hauteur de 300 milliards de dollars pour l'économie mondiale, selon les organismes jugés comme très sérieux. Ne pas s'occuper de la préservation des abeilles, c'est pénaliser durablement notre planète et notre humanité, lui causant à nouveau des dégâts irréversibles.

En France, il y a de nombreuses causes à la diminution de ces insectes. On peut citer notamment l'expansion du frelon asiatique, mais surtout et surtout l'utilisation encore trop nombreuse des pesticides. Une action d'Etat serait nécessaire pour pallier ce déclin, une action de soutien en faveur de l'apiculture française mais aussi une action volontaire pour préserver l'environnement des abeilles. Cela passe par une véritable action avec une stricte fermeté face à l'usage de ces pesticides qui les tuent.

La loi interdisant les produits des néonicotinoïdes pour 2018, qui sont appelés désormais tueurs d'abeille, va dans le bon sens. Mais nous regrettons qu'un régime de dérogations soit encore possible jusqu'en 2020 et l'action de certains grands groupes pharmaceutiques, notamment dans les failles juridiques, nous inquiète fortement.

Se posera également à terme la question d'une politique agricole globale. La création d'un modèle commun, empêchant les conflits entre les différents secteurs agricoles, où le maintien de l'activité de la filière céréales ne nuise pas à la filière apicole et à notre environnement en général. Un modèle commun est possible et sa création est une question profondément politique, notamment pour les Parisiens.

A Paris, notre groupe appuiera toutes les initiatives de cette espèce partenaire de l'espèce humaine depuis la nuit des temps. Un travail qui devra être du même ordre que celui qui doit être engagé au plan national : l'implantation progressive de plus d'abeilles dans notre ville et le développement d'un Paris plus végétalisé avec zéro pesticides.

Je vous remercie pour cette subvention qui va dans le bon sens.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier Mme GALLOIS et M. BONNET pour leurs interventions. Effectivement, nous nous sommes inscrits, Paris s'est vraiment inscrit comme une ville amie des abeilles. Nous avons d'ailleurs voté en avril et nous sommes en train de mettre en place notre plan "Ruches et pollinisateurs" où nous allons effectivement installer de nouvelles ruches dans beaucoup de jardins partagés parisiens, ce qui va s'inscrire dans la révision de notre plan Biodiversité.

Je voudrais signaler la qualité du travail que nous faisons avec les associations et les syndicats apicoles que sont notamment l'U.N.A.F., la S.N.A. et l'A.F.S.C.A. pour ne citer que les plus connus.

Vous avez signalé la catastrophe que l'apiculture connaît aujourd'hui. Pour mémoire, on a uniquement 9.000 tonnes de miel produit cette année en France. Donc 2016 est la pire année de l'apiculture française. Une des fautes en revient au frelon asiatique, mais vous avez raison de souligner déjà le fait que l'on peut se féliciter de l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité qui a entériné l'interdiction des néonicotinoïdes pour septembre 2018. Je regrette, comme vous, les dérogations possibles qui peuvent s'appliquer jusqu'en 2020.

Je voudrais vous dire également que nous travaillons aussi en faveur des abeilles avec notre plan "Zéro phyto" dans les jardins et dans les cimetières. C'est bien de développer les ruches dans Paris, mais nous devons aussi, pour que les abeilles puissent vivre et travailler, planter beaucoup de nouvelles plantes mellifères.

Donc merci pour vos encouragements sur ce sujet. Bientôt nous aurons vraisemblablement du miel de Paris que nous pourrons vendre à la boutique de Paris.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Très bonne idée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 118.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DEVE 118).

## **2016 DEVE 126 - Subvention (4.500 euros) au Centre ornithologique Ile-de-France (CORIF) pour ses actions en faveur de la biodiversité en ville.**

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la diminution du nombre des moineaux.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous restons dans la biodiversité avec le projet de délibération DEVE 126 relatif à l'attribution d'une subvention au Centre ornithologique d'Ile-de-France, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé le vœu référencé n° 58.

La parole est à Mme MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne une subvention au Centre ornithologique d'Ile-de-France. Le CORIF a connu une forte expansion passant d'une centaine de membres à plus de 600 aujourd'hui, démontrant l'attention de plus en plus importante portée par nos concitoyens pour la nature.

Je souhaite féliciter cette association dont les axes de travail sont précieux, alors que la biodiversité est menacée. Le CORIF organise ainsi des sorties d'observation pour faire découvrir les oiseaux dans leur milieu naturel et initie des publics variés à des critères d'identification permettant de reconnaître à la vue et au chant les différentes espèces d'oiseaux, leurs caractéristiques et leurs comportements.

L'association participe également aux enquêtes ornithologiques nationales et internationales, comme le recensement des oiseaux. Elle propose des animations pédagogiques à destination des scolaires et des formations spécialisées, comme par exemple la sensibilisation à la présence des faucons à Notre-Dame pour les agents de surveillance de la cathédrale.

L'association développe également de très nombreux outils pédagogiques destinés aux scolaires et aux adultes, comme des ateliers de construction de nichoirs et de décorticages des pelotes de réjection, des jeux, des brochures, des publications.

Les projets concernés par ce projet de délibération permettent d'évaluer les variations d'effectifs des 169 espèces d'oiseaux franciliennes sur plusieurs années. Programme qui permet en particulier de détecter les variances qui pourraient être inquiétantes pour la biodiversité.

Le CORIF encourage donc des observations de la biodiversité par tout un chacun. C'est ainsi que des Parisiens et des Parisiennes, en particulier dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et le 15<sup>e</sup> arrondissement, ont permis de constater une forte diminution de la population des moineaux. Cela nous a amenés à déposer ce vœu qui demande tout particulièrement une étude pour comprendre les causes de la diminution des moineaux, particulièrement dans le 11<sup>e</sup> et dans le 15<sup>e</sup>.

Afin que des actions simples et peu coûteuses soient mises en place en attendant les résultats de cette étude, le groupe des Ecologistes propose que des nichoirs soient posés par la Ville dans des espaces verts parisiens, qu'une sensibilisation des Parisiens et des copropriétés soit faite afin qu'ils installent s'ils le peuvent des nichoirs à moineaux, que des haies indigènes buissonnantes soient maintenues et développées, et qu'une information soit faite auprès des Parisiens sur l'importance des observations du CORIF. Enfin que la Mairie de Paris encourage un partenariat avec les bailleurs sociaux.

C'est par des actions concrètes avec les bailleurs sociaux, par exemple, et à partir des observations des Parisiens et des Parisiennes que nous progresserons dans l'appropriation de la notion de biodiversité qui peut paraître encore lointaine. Des Parisiens observent et constatent la diminution des moineaux. Il est temps de les aider à agir, à agir vite, et agissons avec eux.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL et merci d'avoir permis de mettre en lumière les actions menées par le CORIF sur le territoire parisien. Nous travaillons beaucoup avec cette association et nous avons accompagné cette année deux de leurs actions phare : l'une sur la poursuite du programme de l'Observatoire régional des oiseaux d'Ile-de-France et la deuxième qui est la poursuite d'un programme initié en 2010 sur le voyage de la biodiversité le long de nos corridors écologiques.

Concernant le vœu sur les moineaux, je vous remercie pour ce vœu.

Effectivement, une dernière enquête du CORIF et de la L.P.O. montre que la population de moineaux baisse effectivement en particulier dans deux arrondissements. Il n'existe pas de facteurs clairement identifiés aujourd'hui, mais quelques hypothèses, avec la difficulté de nourrir les jeunes au nid qui peut être liée à un manque de ressources en insectes, une raréfaction aussi des sites de nidification, comme vous l'avez signalé, qui sont souvent liés aux rénovations de façades qui suppriment les ouvertures où les moineaux construisent des nids.

Je partage bien évidemment votre souhait que nous participions à cette étude pour mieux comprendre et analyser les causes de la diminution de cette population. Le plan Biodiversité sera notamment l'occasion de renforcer nos actions, et particulièrement envers les gestionnaires d'espaces verts mais aussi les bailleurs sociaux et tous les constructeurs parisiens, puisque nous savons bien que c'est dans les opérations de construction et de rénovation que des actions concrètes sont à mener. Nous y travaillons, d'ailleurs, avec mon collègue Ian BROSSAT. C'est pour ces raisons que j'émetts un avis positif sur votre vœu.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 279).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 126).

### **2016 DEVE 129 - Subvention (2.000 euros) à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires "Ciné-jardins 2016" dans les jardins partagés (18e, 19e et 20e).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 129 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "La Fabrique documentaire" pour son festival de films documentaires "Ciné-jardins 2016".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Monsieur JULLIARD.

La deuxième édition du festival "Ciné-jardins" s'est terminée il y a deux semaines au jardin d'insertion "L'univert" dans le 18e arrondissement. C'est un festival qui propose des projections gratuites de films documentaires autour du thème de l'écologie dans les jardins partagés du nord-est grand-parisien, aussi bien à Saint-Ouen, aux Lilas, dans les 18e, 19e et 20e arrondissements.

Le festival a porté le genre du documentaire aux coins de nos rues, avec aussi le thème de l'écologie. C'est l'un des quelques festivals de cinéma en plein air qui a pu avoir lieu cet été, puisque cet été a vu l'annulation de nombreux festivals de cinéma en plein air pour des raisons de sécurité.

Le festival "Ciné-jardins", à travers une programmation exigeante, propose une source de connaissances sur l'écologie et une occasion de découvrir la mise en œuvre concrète de l'écologie de proximité, en incitant les spectateurs à venir à la rencontre du jardinage dans les jardins associatifs de leur quartier. Gratuitement, près de chez soi, avec ses enfants, "Ciné-jardins" est un événement culturel accessible à toutes et à tous, et qui accueille un public de plus en plus nombreux pour cette deuxième année. De Thulé à Tuvalu, du Groenland à la Polynésie, en passant par le nord-est de Paris, le festival met en exergue la même urgence pour l'écologie.

Je vous remercie.

*(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).*

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Très brièvement, Madame la Maire.

Merci d'avoir souligné le travail fait par l'association "La Fabrique documentaire" qui, effectivement, dans les jardins partagés des 18e, 19e et 20e arrondissements, a fait un travail remarquable qui témoigne de la diversité des activités qui se déroulent dans ces espaces de vie de quartier.

Signaler effectivement qu'au-delà des activités de jardinage, ces jardins partagés sont vraiment des lieux de rencontre, de culture, de découverte et, comme vous l'avez dit, des lieux ouverts dans lesquels un certain nombre de projets divers et variés peuvent se développer chaque week-end. Nous allons ouvrir, et nous avons ouvert depuis le début de la mandature, environ 10 nouveaux jardins partagés par an et nous allons continuer.

Peut-être vous dire que M. BROS et son groupe politique avaient déposé un vœu sur plus de mixité sociale dans les jardins partagés, plus d'ouverture au public des jardins partagés. Nous commençons, effectivement, à réfléchir, avec les associations gestionnaires des jardins partagés, à une meilleure mise en valeur de ces écrans de verdure et de biodiversité auprès des Parisiens. Nous allons engager dans les prochaines semaines une réflexion sur ce sujet à laquelle, bien évidemment, les maires d'arrondissement et les adjoints concernés seront conviés.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 129).

Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'interdiction de cirques utilisant des animaux sauvages.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n° 38 et n° 38 bis qui ont trait à l'interdiction de cirques utilisant des animaux sauvages.

Je donne la parole à Jacques BOUTAULT, qui arrive à point nommé, pour deux minutes maximum.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je n'étais pas loin, Madame la Maire. Excusez-moi.

"La grandeur d'une nation se juge par la façon dont les animaux y sont traités", disait Gandhi. C'est dans cet état d'esprit, pour la grandeur de Paris, qu'une dizaine de scientifiques, philosophes et éthologues ont récemment

adressé une lettre ouverte à la Maire de Paris afin que la Municipalité cesse de cautionner la détention et l'utilisation des animaux sauvages par les cirques se produisant dans la capitale.

Par ailleurs, une pétition initiée par le collectif citoyen "Paris sans captivité animale" recueille actuellement plus de 17.000 signatures. De fait, les Parisiennes et les Parisiens sont de plus en plus sensibles à la question de la condition et de la souffrance animale, mais il n'y a pas qu'eux. Plusieurs communes en Ile-de-France, notamment Bagnolet, Montreuil, Yerres, Fontenay-sous-Bois, Bessancourt, ont proscrit sur leur territoire les cirques avec des animaux sauvages. De nombreux pays - je ne les citerai pas tous, mais il y a l'Allemagne, l'Autriche, le Portugal, le Danemark, la Suède, la Bolivie, le Costa Rica, par exemple - ont aussi pris des mesures contre la souffrance et la condition de vie des animaux de cirque.

C'est la raison pour laquelle le groupe écologiste a déposé ce vœu afin qu'un groupe de travail soit mis en place avec les professionnels du cirque, puisque vous savez qu'il existe un cirque moderne, un cirque ouvert sans animaux qui rencontre de vrais succès populaires pour que Paris puisse avoir une politique qui évolue sur cette question de l'accueil des cirques avec animaux sauvages.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur BOUTAULT.

Votre vœu nous propose de travailler ensemble avec l'ensemble des acteurs du cirque sur les animaux sauvages et la présence de ces derniers dans leurs spectacles. De manière plus large, je connais votre intérêt sur cette question - les animaux en ville - mais qui est une vraie question aussi pour moi et pour le futur plan biodiversité. La question de la place des animaux dans notre capitale dépasse le sujet uniquement du secteur circassien, et donc, comme vous le savez, nous lançons la semaine prochaine la deuxième phase des ateliers de concertation dans les arrondissements autour du nouveau plan biodiversité. La question des animaux en ville, qu'il s'agisse aussi bien des animaux domestiques, mais aussi de toute la faune sauvage parisienne, fait partie des sujets qui vont être au cœur de la rédaction de ce plan.

Nous travaillons aussi à un nouveau règlement des parcs et jardins et des bois parisiens. A cette occasion et au cours de la concertation, nous nous sommes interrogés aussi sur la place des animaux dans ces espaces. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui vous a été distribué, afin qu'une mission spécifique ou une mission d'information et d'évaluation soit créée sur le sujet des animaux en ville, au regard de l'étendue et de la variété du sujet, afin de travailler sur la question des animaux dans les cirques, mais également de la place des animaux domestiques dans Paris et que, bien évidemment, ce travail s'intègre dans la démarche du nouveau plan biodiversité et que ce travail puisse rassembler toutes les parties prenantes de notre Ville : les groupes politiques, les associations, etc., avec un début de travail début 2017.

C'est ma proposition. L'amendement vous a été distribué.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 38 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Oui, Madame la Maire.

Le vœu de l'Exécutif dépasse effectivement largement le sujet du cirque. J'ai peur que l'on noie un peu le poisson parce que l'on passe un peu du coq à l'âne dans le projet de l'Exécutif, mais, finalement, dans le cadre de la lutte pour la préservation de la biodiversité, ce n'est peut-être pas plus bête. Donc, nous allons retirer notre vœu n° 38 au profit de celui de l'Exécutif, le n° 38 bis.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 267).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au dispositif "Permis de végétaliser".**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous allons donc maintenant examiner le vœu référencé n° 59, relatif au dispositif "Permis de végétaliser".

Je donne la parole à Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

A plusieurs reprises le groupe Ecologiste de Paris est intervenu à propos du dispositif "Permis de végétaliser". Ce dispositif est novateur et nous fêtons sa première année.

Il est normal qu'après un an de fonctionnement, notre majorité évalue et réajuste le processus.

Très attachés à cette réappropriation de l'espace public par les Parisiens et les Parisiennes, les élus écologistes souhaitent donc à travers ce vœu proposer des ajustements pour mieux s'adapter aux réalités de terrain.

Nous remercions le cabinet de Pénélope KOMITÈS de nous avoir transmis la liste des permis de végétaliser dans chacun des arrondissements, et d'avoir organisé la semaine dernière une rencontre avec l'ensemble des élus en charge de cette thématique.

Toutefois, le groupe Ecologiste réaffirme la nécessité que soient réalisés, avec les jardiniers citoyens, des bilans au sein des arrondissements, de la nécessité d'aider à la mutualisation des expériences de végétalisation entre arrondissements, afin d'élaborer un réel bilan des permis de végétaliser.

Pour aider les jardiniers citoyens, nous proposons qu'une mission jardinage dotée de moyens adaptés vienne compléter dans chaque arrondissement, la mise en place du Comité de végétalisation pour accompagner les projets et faciliter les initiatives.

Nous demandons également qu'un appel à projets pour les arrondissements qui le souhaitent puisse être un outil pour que les associations puissent accompagner les jardiniers citoyens. Végétaliser l'espace public n'est pas encore un geste spontané.

Comme je l'ai déjà dit, le permis de végétaliser bouleverse le rapport à l'espace public. Pour prévenir et apaiser les conflits entre les différences usages, nous devons préparer les Parisiens et les Parisiennes et les aider à surmonter les difficultés.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame MOREL d'avoir pointé le succès de ce dispositif.

Effectivement, j'ai partagé la semaine dernière avec les maires d'arrondissement et les adjoints concernés, le point sur cette première année du permis de végétaliser. Et donc, effectivement, nous avons déjà ajusté ce dispositif face au succès qu'il remportait de manière à simplifier les procédures d'instruction et de délivrance des permis, afin d'éviter des délais d'attente qui représentaient un frein à cette action citoyenne.

A travers votre vœu, vous souhaitez qu'un dispositif soit fait, je l'ai partagé mais il pourra être diffusé avant la fin de l'année.

Vous avez attiré notre attention dans votre vœu sur la question du débitumage, qui est une vraie question un peu difficile.

Nous y travaillons avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI pour faciliter et accompagner ces demandes.

J'ai proposé un amendement à votre vœu, qui nous permette de diffuser ce bilan, et que vous puissiez réaliser vous-mêmes un bilan au sein des arrondissements. Et bien évidemment, qu'il soit communiqué peut-être à la 3e Commission par exemple.

Et surtout, que vous puissiez, considérant l'expérience notamment positive dans le 18e arrondissement qui avait lancé un appel à projets pour accompagner les jardiniers citoyens, que les arrondissements qui le souhaitent puissent créer leurs propres appels à projets pour accompagner des porteurs de projet, dynamiser et mieux faire connaître le dispositif.

Egalement, que lors des prochaines discussions budgétaires qui nous attendent, on puisse avoir une réflexion sur l'organisation de l'accompagnement des demandes des habitants en termes de végétalisation.

Cet amendement vous a été distribué.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame MOREL, acceptez-vous cet amendement à votre vœu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 280).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture nocturne estivale des parcs et jardins.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 60, relatif à l'ouverture nocturne estivale des parcs et jardins.

Je donne la parole à Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM, pour deux minutes maximum, merci.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce matin, lors du débat sur la communication relative à la modernisation de l'administration parisienne, je suis intervenu sur ce sujet en demandant que l'ensemble des diverses expérimentations qui sont décidées par l'Exécutif, ou ici au sein de cet hémicycle donne systématiquement lieu à des bilans communiqués aux conseillers de Paris et aux maires d'arrondissement.

Il en va pour le sujet qui nous préoccupe au moment où nous parlons, celui de l'ouverture nocturne des grands parcs et jardins qui a eu lieu cet été, 24 heures sur 24.

Force est de constater, pour avoir rencontré et reçu de nombreux riverains des parcs concernés, qu'il y a eu quand même des problèmes, des problèmes de sécurité, j'en veux pour preuve l'agression dans le parc Martin Luther King dans la nuit du 23 au 24 juillet dernier d'un jeune homme. Beaucoup de problèmes également de nuisances sonores et des dégradations qui ont été constatées.

Donc, avant de pouvoir aller plus loin dans le renouvellement éventuel de cette mesure pour l'été 2017, ayons connaissance d'un bilan précis et complet de cette affaire, et pourquoi pas ne pas donner suite à la demande, somme toute raisonnable que nous avons faite ici de permettre l'ouverture jusqu'à seulement 23 heures, parce que je ne suis pas sûr que ceux qui fréquentent les parcs à 3 heures du matin recherchent seulement de la fraîcheur.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne tout d'abord la parole à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur HÉLARD, j'aurais dû vous amener avec M. HOCQUARD et moi quand nous avons visité les parcs parisiens de nuit.

Le dispositif nocturne s'est achevé le 3 septembre dernier. Neuf sites avaient été retenus avec une période où nous avons eu des ouvertures uniquement le week-end, puis du 1er juillet au 3 septembre, une ouverture 24 heures sur 24.

Je l'ai déjà dit, je le répète, c'est le cas dans de nombreux parcs du monde entier, je citerai le Viktoriapark à Berlin, le Pincio à Rome, le Vondelpark à Amsterdam et beaucoup de parcs notamment à Madrid, New York, San Francisco ou même Londres.

Comme chaque année, cela fait deux ans, on nous avait prédit un enfer, un échec, etc.

Je n'ai pas le sentiment, à ce stade, que cela ait été le cas. C'est un dispositif qui répond à la demande des Parisiens de bénéficier en période estivale d'espaces conviviaux, mais aussi d'îlots de fraîcheur au-delà des horaires habituels.

D'ailleurs, au moment de la canicule, nous avons ouvert de nouveaux parcs, puisque nous en avons ouvert un dans tous les autres arrondissements, qui étaient extrêmement fréquentés.

Vous dire que nous avons cette année très sérieusement renforcé les moyens de propreté, de surveillance, et de communication.

Comme je m'y étais déjà engagée dans cet hémicycle auprès des maires d'arrondissement, nous ferons un bilan la semaine prochaine, de mémoire, l'ensemble des maires d'arrondissement a été convié et nous aurons un bilan extrêmement détaillé que j'ai demandé aux différents services, que ce soit de la DPE, de la DEVE ou de la DSPP, et seront étudiées la propreté, la sécurité, les nuisances, l'état de la biodiversité, les remontées des maires, de la Préfecture de police, des commissariats, etc.

Cela nous permettra d'analyser de façon extrêmement précise l'opération de 2017 et ce n'est pas un vœu en Conseil de Paris qui va préjuger cette réunion de bilan, ni les décisions qui pourraient être prises, donc j'émet un avis défavorable sur ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur HOCQUARD, vous avez la parole, pour une réponse brève.

**M. Frédéric HOCQUARD**. - La question de l'ouverture des parcs et jardins vient dans le cadre du développement de la nuit à Paris, et il est utile dans une ville qui est dense sur le plan urbain et des activités nocturnes que l'on peut y trouver, que nous puissions proposer des espaces de respiration, plus conviviaux.

C'est l'objectif de cette ouverture des parcs et jardins la nuit en dehors de tout ce qui vient d'être rapporté et rappelé par ma collègue, et c'est dans ce cadre-là que ce dispositif s'inscrit. Dernière chose, je le rappelle aussi, on le dit régulièrement, que sur la question du rayonnement à l'international de Paris, notamment sur la question du tourisme, nous cherchons à faire revenir des touristes. La question de se mettre un peu "à niveau" de ce point de vue sur la question de l'ouverture des parcs et jardins de nuit fait aussi participer et fait aussi partie de cela.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur HÉLARD, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Eric HÉLARD**. - Oui.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 déposé par le groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une convention avec les organisateurs d'événements sur le Champ de Mars.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 61 qui est relatif à une convention avec les organisateurs d'événements sur le Champ de Mars.

La parole est à Yves POZZO di BORGIO, pour le groupe UDI-MODEM, pour deux minutes.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Madame la Maire, c'est un vœu qui concerne la cohabitation apaisée entre les riverains, les noctambules et les organisateurs d'événements sur le Champ de Mars.

Il y a actuellement une charte d'usage du Champ de Mars sur la cohabitation entre tous ces intervenants, mais manifestement, elle est insuffisante. Vous savez très bien que sur le Champ de Mars, on trouve presque chaque fin de semaine : des manifestations populaires, des pique-niques, des animations nocturnes, des engins de chantier pour monter les chapiteaux. Tout cela est bien pour la vie parisienne, mais tout cela a pour conséquence des niveaux sonores très élevés et pas uniquement dans la journée.

Manifestement, le nombre d'agents de surveillance n'a pas les moyens d'assurer une prévention. J'ajouterai aussi que derrière tout cela, il y a souvent des atteintes à la sécurité dans ce Champ de Mars.

Nous avons constaté, à moins que vous nous disiez le contraire, que les enfants, les personnes âgées et les familles vont moins souvent sur le Champ de Mars à cause de cela, du moins à certaines heures. La Mairie s'était engagée à mettre en place avec l'APUR un schéma directeur du Champ de Mars. Je crois qu'il ne l'est pas encore.

Nous proposons dans ce vœu plusieurs choses. Le premier point que l'on propose, c'est que la Mairie signe avec les prestataires d'événements une convention pour essayer d'atténuer ce genre de choses. Nous souhaitons aussi qu'une Commission locale de concertation avec la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement se mette en place, et la Mairie de Paris bien sûr.

Nous souhaitons également, pour améliorer le diagnostic, que des "méduses" soient installées avenue Charles-Floquet pour qualifier les niveaux d'émissions sonores sur le Champ de Mars, ce qui n'est pas le cas. Il faudrait qu'on le fasse.

En gros, on souhaite que la Mairie prête une attention un peu plus forte à ce lieu qui est un lieu d'animation, mais qui provoque beaucoup de nuisances.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci.

Je suis étonnée de ce vœu parce que vous avez l'air d'ignorer les discussions fréquentes que nous avons avec la mairie d'arrondissement sur ce sujet et notamment aussi avec les Amis du Champ de Mars et la manière dont nous avançons sur ces sujets.

Le Champ de Mars est un espace vert singulier en raison de son histoire et de sa situation. Un Comité du Champ de Mars se réunit chaque année, deux fois par an maintenant, afin d'aborder l'ensemble des dimensions liées à ce site.

Nous travaillons, sous l'égide du Secrétariat général, à un projet de schéma directeur du Champ de Mars qui a été acté et lancé dans le cadre de ce Comité qui nous permettra de nous accorder sur les orientations d'aménagement et les objectifs d'amélioration de la gestion du site au quotidien. Ce travail s'appuiera notamment sur un diagnostic réalisé par l'APUR et bien évidemment, sur les apports de l'ensemble des participants.

Les éléments dans votre vœu, souhait d'instances de concertation, sont déjà pris en compte dans la démarche que nous avons engagée, ce qui m'étonne un peu. La mairie d'arrondissement a tout à fait la possibilité, par ailleurs, d'avoir un travail régulier avec le commissariat sur certains agissements que vous pourriez avoir constatés sur le Champ de Mars.

A ma connaissance, Monsieur POZZO di BORGIO, les familles, les enfants, les personnes âgées continuent de fréquenter assidûment cet espace.

S'agissant de la gestion des manifestations, les autorisations sont déjà extrêmement codifiées puisque c'est entre 7 heures et 19 heures et des prescriptions visent à limiter le niveau sonore des manifestations.

L'installation que vous souhaitez d'un dispositif de mesure du bruit appelé "Méduse" pour objectiver les nuisances sonores n'apparaît pas adaptée puisque ce dispositif ne s'applique, en effet, qu'au bruit d'activités avec notamment une diffusion régulière de musique amplifiée et non pas au bruit de personnes déambulant ou pique-niquant.

Beaucoup de choses se font déjà sur ce sujet. Vous pourriez peut-être demander à la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement de vous donner les comptes rendus des réunions. Pour toutes ces raisons, j'émet donc un avis défavorable sur votre vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 déposé par le groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2016 DVD 96 - Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). Ouvrages de franchissement du faisceau ferroviaire Saint-Lazare (17e). Avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre pour le pont et la passerelle.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 96, Z.A.C. "Clichy Batignolles", relatif aux ouvrages de franchissement du faisceau ferroviaire Saint-Lazare.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour cinq minutes maximum.

Je vous remercie.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues.

Nous sommes, les élus du 17<sup>e</sup> arrondissement, satisfaits de la réalisation du pont et de la passerelle de la Z.A.C. "Clichy Batignolles" puisque ces deux édifices permettront de relier ce que l'on appelait à une époque les "deux 17e", ce qui n'est évidemment plus vrai maintenant, et qui va enfin concrétiser le lien entre la Z.A.C. "Clichy Batignolles" et le quartier Pereire Saussure.

Toutefois, l'avenant qui nous est soumis soulève un certain nombre de questions. En tout premier lieu, d'une part, le montant du dépassement est loin d'être négligeable puisqu'il représente plus de 13 % du marché, soit presque 155.000 euros hors taxes.

D'autre part, j'avoue avoir été particulièrement surprise de découvrir que le pont n'avait pas été conçu pour recevoir une piste cyclable, à croire que la pratique du vélo est une découverte pour "Paris Batignolles Aménagement" et ce n'est pas la première surprise que j'ai concernant ce projet. Cela pose d'ailleurs une question de méthode dans la conception de la voirie et des ouvrages publics.

En effet, en tant que maire de l'arrondissement concerné, je n'ai pas été consultée sur les fonctionnalités de ce pont, pas plus que sur celles des différents axes de la Z.A.C. Cela m'a amené à vous écrire pour vous demander de corriger des erreurs de conception fort dommageables par ailleurs.

Aujourd'hui, nous constatons - une fois de plus, devrais-je dire - les conséquences de ne pas avoir associé les élus locaux à la définition de ce qu'il y a de plus structurant dans la conception d'un secteur d'aménagement, à savoir : les réseaux.

L'aménageur "P.B.A.", qui est amené à se développer d'ailleurs à la demande de la Mairie de Paris, semble fâché avec les réseaux, non seulement avec la voirie, mais aussi avec la collecte des déchets puisqu'il a oublié que les immeubles de bureaux en produisaient également et de ce fait, méritaient d'être raccordés au réseau de collecte pneumatique écologique et innovant qui, je le rappelle, est une première dans ce quartier dit "éco-quartier" où seront seulement ramassés par collecte pneumatique les déchets des habitants. Cherchez l'erreur !

Je souhaite également ajouter qu'il conviendrait de consulter le Syndicat des transports d'Ile-de-France lors de tout nouveau projet de voirie puisque les axes réalisés sont susceptibles d'accueillir des transports publics. Manifestement, là aussi, cela n'a pas été le cas.

Par ailleurs, concernant la voirie de desserte du pont concerné par ce projet de délibération, les bonnes pratiques, là aussi, ne semblent pas avoir été respectées. De ce fait, le futur itinéraire du bus 28 qui doit être prolongé pour desservir le quartier sera dissocié au Sud de la rue Rostropovitch, ce qui est évidemment anachronique pour une voirie neuve. A l'heure où le réseau d'autobus de Paris doit être refondu, une telle illisibilité fait pour le moins désordre.

Il en est de même, permettez-moi aussi de le souligner, dans la Z.A.C. "Pouchet" où la rue Hélène et François Missoffe qui sera bientôt, je l'espère, inaugurée a été conçue à sens unique et ce, sans mon accord. Elle ne permettra donc pas une desserte efficace par autobus du grand ensemble immobilier de bureaux ni du lieu innovant qui doit être créé sous le volume du périphérique.

Nous perdons également à cette occasion l'opportunité de relier directement ce quartier rénové par une ligne directe le raccordant au futur pôle d'échanges de Clichy - Saint-Ouen.

Comme en tout chose, il est moins coûteux de corriger une erreur en amont qu'après réalisation. C'est ce qu'il risquerait de se produire dans les projets que j'ai cités.

Je souhaite enfin savoir, Madame la Maire, Monsieur le Maire, quel est l'avancement du raccordement de ce nouveau pont à la gare du Pont Cardinet pour lequel des réservations dans la structure ont été prévues.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

On a deux avenants qui portent à la fois sur le pont routier et sur la passerelle piétonne qui vont permettre de franchir le faisceau ferroviaire de Saint-Lazare, dans la Z.A.C. "Clichy Batignolles".

Tout d'abord, je voudrais signaler que cette opération de lancement, comme on dit dans le jargon de la voirie, s'est déroulée avec succès en août dernier, et je tiens à remercier notre collègue Antoinette GUHL qui était de permanence cette semaine-là et qui a représenté l'Exécutif parisien à cette opération qui s'est donc bien déroulée.

Pour ce qui concerne le montant des dépassements, on a, comme souvent dans des projets de cette ampleur, un certain nombre d'évolutions au niveau du chantier qui font que, par exemple, des ouvrages de génie civil qui n'avaient pas été intégrés initialement doivent être réalisés. C'est ce qui explique ici l'augmentation du coût de l'ouvrage puisque, sans rentrer trop dans les détails techniques, il y a des variations des fondations qui ont été imposées par leur réalisation au sein du domaine ferroviaire. On a également la démolition du mur en terre armée. Tout cela a nécessité des modifications de structure qui impactent le projet par rapport au coût initial, ce qui explique le montant du dépassement.

Pour ce qui est des autres remarques, je peux souscrire à un certain nombre de remarques que vous faites, Madame la Maire, à la fois sur le fait que les aménageurs doivent travailler non seulement avec la mairie centrale mais aussi les mairies d'arrondissement en amont. On est sûr que l'on appelle un coup parti, avec un projet qui est déjà bien avancé puisque, par exemple, les travaux de la voie Nord/Sud sont déjà avancés, et elle devra être mise en service dans un an environ. A ce stade, il n'est plus possible de remettre en cause le principe de l'aménagement réalisé. Mais c'est vrai que cela peut amener à des anomalies, ou en tout cas à des choses qui sont relativement inédites par rapport aux orientations que l'on peut avoir, nous, par ailleurs, quand on aménage une voirie nouvelle. Effectivement, l'itinéraire dissocié de la ligne 28 de la R.A.T.P. n'est pas forcément une chose à promouvoir, même si là, en l'occurrence, la R.A.T.P. n'est pas défavorable à la dissociation sur un court tronçon.

Peut-être vous dire également que le pont sera livré à la fin de l'année 2017. La passerelle, elle, est prévue pour le début de l'année 2018, sous réserve, bien entendu, que les choses se passent bien dans le cadre de l'aménagement et des travaux de la Z.A.C. "Clichy Batignolles". En tout cas, c'est un projet qui avance, et qui avance bien, et qui va contribuer aussi à très largement désenclaver le quartier, à mieux relier les différents quartiers du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Je crois que c'est malgré tout un beau projet pour Paris, et c'est dans ce sens que j'inviterais notre Assemblée à voter ce projet de délibération.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 96).

## **2016 DVD 4 G - Prolongement du R.E.R. E - Eole à l'Ouest. Protocole-cadre relatif aux engagements financiers et convention n° 2 de financement des travaux.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 4 G relatif au prolongement du R.E.R. E - Eole à l'Ouest.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, après le vote historique de notre Assemblée hier, permettant la piétonisation des berges de la rive droite de la Seine, c'est avec constance et cohérence que notre majorité accompagne ce choix et poursuit son travail. Car ce nouveau projet de délibération qui vise à permettre le prolongement du R.E.R. E à l'Ouest va clairement dans le sens de la politique de la Ville de diminution de la place de la voiture à Paris.

Ce prolongement, c'est le réaménagement de la ligne existante sur 47 kilomètres entre La Défense et Mantes-la-Jolie et la création de trois nouvelles gares, le déploiement d'un nouveau matériel roulant et d'un nouveau système d'exploitation, une fréquence améliorée à l'heure de pointe avec 22 trains par sens, et le délestage des tronçons centraux des R.E.R. A, B et D.

Il faut d'ailleurs rappeler qu'avec ses 308 millions de voyageurs par an, le R.E.R. A est la ligne la plus fréquentée d'Europe. Ce taux de fréquentation est souvent d'ailleurs décrié pour affirmer la saturation de la ligne. Ce prolongement va donc contribuer à sa désaturation.

Il est même d'envergure métropolitain. C'est la promesse d'un grand changement pour un bon nombre de Parisiens et de Franciliens qui travaillent et/ou vivent aux abords de cette ligne. Il représente également la promesse tenue par la Ville dont la participation financière s'élève à un peu plus de 128 millions d'euros, un effort financier qui démontre encore une fois la manière dont Paris continue à jouer son rôle et sa solidarité financière au niveau métropolitain.

Mais l'amélioration du réseau existant, c'est d'ailleurs une orientation que les écologistes défendent avec constance, et ce projet en font partie.

Je crois qu'il est particulièrement important de marteler la nécessité de ce réaménagement qui implique une forte mobilisation financière de tous les acteurs, surtout quand ceux-ci sont mis en danger par des mégaprojets inutiles et coûteux, tels que le C.D.G. Express, cette ligne ferroviaire destinée aux hommes et femmes d'affaires qui reliera directement l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle à la gare de l'Est à Paris pour un coût estimé à 2 milliards d'euros et un billet à l'arrivée qui pourrait coûter 24 euros.

Face au lobbying réussi de certains intérêts particuliers, nous continuerons à défendre l'intérêt général. Et cela passe par le développement et l'amélioration de notre offre de transport collectif.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je voudrais remercier notre collègue Fatoumata KONÉ d'avoir souligné l'importance de ce protocole de financement du prolongement du R.E.R. E, puisque c'est un budget d'un peu plus de 3 milliards d'euros qui sera consacré dans la décennie à venir pour prolonger le R.E.R. E jusqu'au à La Défense.

Dans ce plan de financement, il y a la contribution de Paris mais aussi celle des Hauts-de-Seine et des Yvelines qui ont été déterminantes puisqu'elles représentent un peu plus de 500 millions d'euros dont 128 millions d'euros qui seront apportés par Paris.

Les travaux préparatoires ont été autorisés depuis quelques mois sur le territoire parisien, ils viennent d'ailleurs d'être lancés par la S.N.C.F. avec des premiers dévoiements de réseau dans les secteurs de la porte Maillot et du 8e arrondissement. Cette nouvelle infrastructure va permettre de relier plus directement l'Est et l'Ouest parisiens. Elle va permettre aussi de désengorger le R.E.R. A de manière complémentaire au déploiement du réseau du Grand Paris express. Puis après l'ouverture de la gare Rosa Parks dans le 19e arrondissement, c'est aussi une infrastructure qui permettra de mieux relier le Nord-Est parisien, en particulier le 19e arrondissement, à l'Ouest parisien.

Je voudrais rappeler que ces 128 millions d'euros s'inscrivent dans le cadre d'un effort financier conséquent qui est réalisé par la Ville de Paris en faveur des modes lourds et des transports lourds, puisqu'ils viennent s'ajouter aux 230 millions d'euros mobilisés pour le prolongement de la ligne 14 à Saint-Ouen ou aux presque 70 millions d'euros pour le prolongement de la ligne 11 à Rosny-sous-Bois. Cela montre donc l'engagement de Paris dans l'amélioration des déplacements à l'échelle métropolitaine et à l'échelle régionale de manière totalement solidaire avec les collectivités voisines, et loin de l'égoïsme que certains voudraient nous prêter.

D'ailleurs, nous avons d'autres projets ambitieux, qui permettraient de mieux relier Paris à la banlieue.

Je cite, par exemple, le prolongement de la ligne 10 à Ivry-sur-Seine ou encore le tramway T8 depuis Saint-Denis jusqu'à Rosa Parks. Sachez que l'Exécutif parisien prendra sa juste part à la mise en œuvre de ces projets et qu'il continuera à se mobiliser auprès des instances dirigeantes du S.T.I.F. pour qu'ils voient le jour en temps et en heure.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 4 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2016, DVD 4 G).

### **2016 DVD 12 G - Extension T3 à Porte Maillot. Avenant à la convention avec le S.T.I.F. pour la concertation préalable, le schéma de principe et le dossier d'enquête publique.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 12 G et l'amendement technique n° 117 G relatif à l'extension du T3 à Porte Maillot.

Il s'agit de la présentation de l'amendement technique de l'Exécutif.

La parole est donc à Christophe NAJDOVSKI. Ce sera rapide car c'est un amendement technique.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Tout à fait.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 117 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 12 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2016, DVD 12 G).

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la création d'une traverse dans le Quartier Latin.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 62 est relatif à la création d'une traverse dans le Quartier Latin.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT ou peut-être à quelqu'un qui représente le groupe LR ?

Mme BERTHOUT n'est pas là. Je propose que l'on regarde le vœu suivant et que l'on revienne sur celui-là si l'orateur suivant est présent. Il s'agit du vœu.

Mme BERTHOUT est là. J'allais vous attendre, Madame, en passant au vœu suivant, mais si vous êtes là, nous allons pouvoir examiner le vœu n° 62 pour deux minutes maximum.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci infiniment, Madame la Maire, de votre mansuétude.

J'ai déposé un vœu, en sachant le sort qui va lui être réservé, Monsieur l'Adjoint, mais c'est une manière un peu de revenir sur un sujet qui me tient beaucoup à cœur, qui est celui, au moment où vous réfléchissez avec le S.T.I.F. à une nouvelle cartographie ou une cartographie améliorée des bus et R.E.R., de remettre au cœur de notre réflexion l'idée d'une traverse dans le Quartier Latin.

Un bus de ce type traverse permettrait d'irriguer tout le centre du Quartier Latin, et de mon arrondissement en particulier dont vous savez qu'il ne dispose pas de transports en commun. Il est bien desservi autour mais pas au centre dans l'axe Nord-Sud alors qu'il y a...

Il n'y a pas d'injonctions contradictoires. Mais comment est-ce qu'on peut dire que c'est irresponsable ?

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Allez-y, poursuivez, Madame BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur l'Adjoint aux Finances, je ne savais pas que vous étiez chargé à la fois de la biodiversité, des transports, etc. C'est tout sauf irresponsable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est à Mme BERTHOUT. Allez-y, poursuivez, Madame BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je vous rappelle... Je suis assez choquée d'ailleurs par vos propos, Monsieur l'Adjoint, ce ne sont pas des injonctions contradictoires. Vous aviez hier - si vous me laissez parler et si vous ne m'interrompez pas à tout propos - vous avez hier voté la suppression de la circulation le long des voies sur berges, Monsieur BARGETON. Il faut bien qu'en contrepartie, nous irriguions avec des transports en commun, ou alors c'est vous qui êtes en totale contradiction.

Je voudrais par ailleurs vous dire que sur ce projet, qui est un projet d'intérêt général, contrairement aux voies sur berges, je suis pour que l'on puisse mettre en place le principe de réversibilité et de tester. J'ajoute que la présidente du S.T.I.F. qui est la présidente de Région par un courrier en date du...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je sais bien, j'ai été interrompue quatre fois, Madame la Maire.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je vous ai justement laissé un peu plus de temps, déjà.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci infiniment.

Je voulais porter à la connaissance de l'Assemblée, et notamment de M. BARGETON qui a l'air ce matin d'être obsédé par les finances...

Vous l'êtes beaucoup moins quand Mme la Maire de Paris dépense 2 millions d'euros pour rénover la place du Panthéon que personne ne veut dans l'arrondissement ! Je ne vous ai pas beaucoup entendu dire que cet argent dépensé ne servait à rien.

Donc, il faut être, oui, Monsieur BARGETON, aussi cohérent !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Madame BERTHOUT, il faut conclure, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je voulais vous dire à propos de fonctionnement, Monsieur BARGETON, que la Présidente de Région, Présidente du S.T.I.F., m'a écrit pour dire, je cite : "Qu'en cas d'application d'une tarification francilienne ou équivalente, le S.T.I.F. pouvait prendre en charge une partie du coût de l'exploitation à travers la valorisation du trafic induit." Voilà !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT, c'est fini pour votre intervention.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je demande une suspension de séance !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Madame la Maire, s'il vous plaît, si vous voulez bien écouter ma réponse...

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je ne peux pas entendre l'Adjoint aux Finances, quand on pose une question, qui dit : vous dites n'importe quoi !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est à Christophe NAJDOVSKI et à lui seul. Merci beaucoup.

Madame BERTHOUT, vous avez eu la parole. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Madame la Maire, si vous voulez bien écouter ma réponse.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est à Christophe NAJDOVSKI. Vous n'avez plus la parole.

Monsieur LEGARET, vous demandez la parole pour quoi ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance en souhaitant que le calme revienne, notamment chez les adjoints qui représentent l'Exécutif. Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Oui et à l'ensemble des élus de cet hémicycle. Je pense que cela peut s'appliquer à d'autres.

Donc suspension d'une minute.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à douze heures quarante-quatre minutes, est reprise à douze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Pauline VÉRON, adjointe).*

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre nos travaux.

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la création d'une traverse dans le Quartier Latin (suite).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est à Christophe NAJDOVSKI sur le vœu n° 62.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les lignes de traverse ont été créées à Paris pour répondre à des besoins de mobilité et de proximité dans des quartiers périphériques mal desservis, dans des secteurs où le réseau de lignes régulières de métro et de bus de la R.A.T.P. est distendu.

Les quartiers du Centre de Paris ne se situent pas dans ce contexte et ne constituent pas les sites prioritaires pour déployer ce type de ligne de traverses. Par ailleurs, le fonctionnement de ce type de service est pris en charge à hauteur de 90 % par la Ville de Paris, la contribution du S.T.I.F., dont vous parlez, Madame la Maire, étant marginale.

A ma connaissance, le S.T.I.F. n'a pas prévu d'augmenter cette participation et Mme PÉCRESSE n'a en tout cas adressé aucun courrier à l'Exécutif parisien pour proposer d'augmenter sa participation aux lignes de traverse parisiennes. L'Exécutif parisien ne peut donc satisfaire votre demande de création de lignes de traverse pour le 5e arrondissement.

Cependant, des compléments de dessertes par rapport au réseau de bus actuel peuvent se justifier, y compris dans le Centre de Paris. Ces améliorations peuvent être demandées au S.T.I.F., dans le cadre de la concertation, sur la restructuration du réseau de bus parisiens qui vient de s'engager.

Je note d'ailleurs à cet égard que le S.T.I.F. a déjà pris en compte une évolution positive pour le 5e arrondissement en retenant, dans le projet de futur réseau parisien, le prolongement de la ligne 75 depuis l'Hôtel de Ville jusqu'au Panthéon. Cette proposition a été exposée par les services du S.T.I.F. lors du comité de pilotage du projet auquel nous participions ensemble le 16 septembre dernier.

La concertation va se poursuivre jusqu'à la fin du mois de novembre et chacune des mairies d'arrondissement, ainsi que les habitants ou associations d'usagers, vont pouvoir s'exprimer en déposant des cahiers d'acteurs ou des suggestions sur le site Internet qui a été mis en place, ou bien en participant aux réunions publiques de cadran qui sont programmées dans les prochaines semaines, et celles qui concernent prioritairement le 5e arrondissement pour le cadran Sud-Est se tiendra d'ailleurs le 11 octobre prochain dans le gymnase Poliveau dans votre arrondissement.

Je suis à votre disposition, Madame la Maire, pour que l'on travaille ensemble, si vous le souhaitez, à ce que dans le cadre de la restructuration du réseau de bus parisien, nous puissions donc redéployer, à partir de lignes existantes, les lignes de bus de manière à mieux desservir le centre de votre arrondissement. En tout cas, je suis prêt à faire ce chemin avec vous, si vous le souhaitez.

Compte tenu de ces éléments, bien évidemment, je devrais émettre un avis défavorable à votre vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 62 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'éclairage public (15e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 63 qui est relatif à l'éclairage public.

Je donne la parole à Franck LEFEVRE du groupe les Républicains pour deux minutes maximum.

**M. Franck LEFEVRE.** - Merci.

Depuis plusieurs mois, nous devons faire face à des pannes répétitives de l'éclairage public, plongeant dans le noir des rues entières et engendrant un sentiment d'insécurité et une légitime exaspération des riverains.

Cette situation est générale sur tout Paris, puisqu'après renseignements pris auprès d'"EVESA", ce dernier estime que 1.200 kilomètres de réseau sont à refaire sur tout Paris, pour un coût estimé à 325 millions d'euros.

Face à cette situation plus que préoccupante, nous demandons que, dans le cadre du déploiement du plan Climat, le réseau d'éclairage vétuste soit rénové grâce à des financements spécifiques, afin de répondre efficacement à ces dysfonctionnements qui ne feront que s'amplifier si aucune mesure préventive n'est mise en place.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il est vrai que la moyenne d'âge des câbles du réseau d'éclairage à Paris est élevée et cela peut entraîner des défauts qui impactent les organes de distribution, mais la Ville de Paris et son prestataire "EVESA" surveillent régulièrement par des campagnes de localisation de ces défauts et réparent l'installation avant sa panne.

En cas de panne, le traitement s'effectue après signalement immédiatement ou sous 24 heures. Il faut préciser que les conséquences d'une panne sont variables en fonction de l'architecture du réseau électrique. Dans le Sud de Paris, l'éclairage public est alimenté par poste et non par armoire comme dans le Nord de Paris, et chaque poste dessert environ 250 points lumineux. Quand une panne affecte un poste électrique, ce sont toutes les rues alentour qui sont impactées. C'est ce qui s'est passé au cours des mois d'août et septembre 2016 dans les postes Lourmel, Pasteur, Mademoiselle et Allera.

Par ailleurs, le marché à performance énergétique passé avec "EVESA" prévoit bien la rénovation des câbles au titre des opérations de modernisation et de gestion patrimoniale qui sont indispensables. Les câbles électriques jugés vétustes sont ainsi progressivement traités.

Voilà la réponse que je peux vous donner et, en conséquence, nous émettrons un avis défavorable à ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur LEFEVRE, vous ne retirez pas ce vœu compte tenu des précisions apportées ?

**M. Franck LEFEVRE**. - Non, je ne le retire pas puisqu'on vous demande de faire du préventif plutôt que de faire du curatif.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n 63 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif aux embouteillages liés au chantier du tramway.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 64 relatif aux embouteillages liés au chantier du tramway.

Je donne la parole à Brigitte KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu important, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici puisqu'il concerne le plan de circulation du Nord-Ouest parisien, entre la porte d'Asnières et la porte de Saint-Ouen.

Pour vous dire que ce sujet qui nous tient particulièrement à cœur au niveau de la mairie du 17e est un sujet récurrent puisque, depuis les travaux du prolongement du T3, nous avons eu une modification de circulation et nous avons à l'époque soulevé les incohérences qui existaient déjà dans les décisions prises et qui n'ont fait que s'aggraver au vu d'inversions de rues, entre autres la rue de Saussure.

Ce qui fait qu'à l'heure actuelle, lorsque vous êtes dans le 17e, vous ne pouvez plus sortir de Paris entre la porte d'Asnières et la porte de Saint-Ouen, ce qui est une aberration et une thrombose, qui va en s'aggravant et qui prend même des caractères dangereux puisque des rues entières sont maintenant bouchées avec des circulations de deux-roues sur les trottoirs.

A ma demande, une réunion avait eu lieu à la Préfecture en avril dernier en présence de la DVD. Depuis, et suite à des demandes techniques et de nos propositions, une seule de ces dernières a été évoquée.

Nous demandions quatre choses : l'inversion du sens de circulation de la rue Juliette-Lamber, le rétablissement de l'avenue de Clichy dans le sens de Paris depuis la rue Cardinet jusqu'à la porte de Clichy, remettre la rue Cardinet dans son prolongement initial afin de limiter les nuisances rue Jouffroy d'Abbans, Saussure et alentour, et finalement prolonger le sens unique de la rue de La Jonquière jusqu'à son débouché sur le boulevard Bessières afin d'offrir une possibilité supplémentaire de rejoindre les boulevards des Maréchaux.

Chaque fois, la Mairie a refusé nos propositions. Seule l'installation d'un sens interdit sauf riverains rue Juliette Lamber a vu le jour et vous imaginez bien que son efficacité n'est pas probante.

La situation reste donc pour l'instant inextricable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - C'est pourquoi je demande instamment que la Ville de Paris prenne ses responsabilités.

Nous avons eu une grande discussion hier sur la pollution à Paris et la piétonisation des voies sur berges, il est complètement aberrant de laisser un quartier entier en thrombose.

C'est pourquoi nous vous demandons de mettre en œuvre les propositions précitées en accord avec la Préfecture de police avec qui j'ai eu l'occasion de m'en entretenir.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Votre vœu, Madame KUSTER, revient sur un sujet sur lequel nous avons déjà débattu lors du Conseil de juillet dernier et pour lequel, me semble-t-il, des réponses claires vous ont été apportées cet été.

Les évolutions que vous avez demandées ont été étudiées par la Direction de la Voirie et des Déplacements avec le soin nécessaire et, après vous avoir fourni des réponses provisoires en juin, je vous ai fait une réponse complète par courrier du 20 juillet.

Je suis également venu vous voir le 22 juillet, en mairie du 17<sup>e</sup>, et nous avons longuement discuté de ce sujet.

Comme la pédagogie consiste souvent en l'art de la répétition, je vais donc revenir sur ce que nous nous sommes déjà dit.

En ce qui concerne l'inversion de la rue Juliette Lamber, je vous ai donné mon accord, ce qui est bien le contraire d'un refus, puisque c'est écrit au deuxième paragraphe de mon courrier.

Je vous ai simplement indiqué dans ce courrier que la mise en œuvre ne serait pas immédiate, puisque cette inversion nécessite, d'une part, la sécurisation de la nouvelle intersection ainsi créée avec le boulevard Pereire, et d'autre part, des travaux d'adaptation des carrefours pour que les véhicules de collecte des déchets ménagers puissent emprunter la rue.

Si vous demandez que les habitants de la rue ne bénéficient plus de cette collecte, cela pourrait bien sûr simplifier les travaux et accélérer l'inversion de la rue.

En ce qui concerne le rétablissement du sens sortant sur l'avenue de Clichy, je vous ai donné un refus motivé par les exigences du chantier du tramway. Que dire de plus ? Souhaitez-vous qu'on alourdisse l'organisation du chantier, que l'on recule la mise en service du tramway de plusieurs trimestres ?

En ce qui concerne la demande sur la rue Cardinet, qui n'a pas grand-chose à voir avec le tramway ou encore la fluidité de la circulation, la Direction de la Voirie et des Déplacements l'a étudiée.

Cependant, je vous ai également donné un refus motivé, puisque cela ferait fonctionner un carrefour en trois phases et non en deux et impacterait notamment la circulation de la ligne de bus.

Pour ce qui concerne l'inversion de la rue de La Jonquière, qui n'aurait de sens que pour tourner à gauche sur le boulevard des Maréchaux, je vous ai également dit l'impossibilité de cette mesure, à la fois pendant le chantier et après, puisque la plateforme du tram ne pourra pas être interrompue à cet endroit.

Cependant, afin de trouver des solutions dans un esprit constructif, j'ai proposé que l'on adapte le carrefour de la rue Brousse et du boulevard des Maréchaux, et que l'on puisse en tirer un bilan. Cette mesure est en place depuis le début du mois de septembre.

Au vu de ces éléments, je rappelle aussi que la Direction de la Voirie et des Déplacements a travaillé avec sérieux sur ces demandes. Je déplore l'état d'esprit dans lequel vous déposez à nouveau ce vœu, et je ne peux qu'émettre un avis défavorable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Excusez-moi, mais c'est un sujet très lourd et vous m'aviez peut-être répondu par écrit, Monsieur NAJDOVSKI, mais il est bon aussi que les habitants aient connaissance, à travers ce Conseil de Paris, des décisions que vous prenez.

Or, vous venez de me donner comme excuse que c'est le chantier du tramway qui empêche l'avenue de Clichy d'être remise en sens sur une voie entre la rue Cardinet et le boulevard Bessières, c'est totalement faux. On peut tout à fait remettre un axe sur l'avenue de Clichy. C'est la demande principale.

La rue Juliette Lamber, elle, c'est une demande des habitants qui n'en peuvent plus, et c'est d'accord, tout en sachant que cela va créer d'autres difficultés par ailleurs.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Vous l'avez déjà exprimé dans votre vœu.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Vous permettez, Madame, j'ai le droit de répondre !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Vous avez eu plus que votre temps de parole tout à l'heure, déjà !

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - J'aimerais que M. NAJDOVSKI entende et vienne voir ce qu'il se passe sur place, parce que c'est juste insupportable !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif aux travaux du tram entre la porte de la Chapelle et la porte de Saint-Ouen.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je propose un dernier vœu avant la pause déjeuner.

Le vœu n° 65 est relatif aux travaux du tramway entre la porte de la Chapelle et la porte de Saint-Ouen.

La parole est à Christian HONORÉ pour le groupe LR.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, la réalisation des travaux du tram pose des problèmes de sécurité, j'étais déjà intervenu à ce sujet avec Pierre-Yves BOURNAZEL. Lorsqu'on fait des travaux, les riverains ne peuvent pas traverser le boulevard Ney dans de bonnes conditions de sécurité et j'allais même dire, ils le traversent dans de très mauvaises conditions. Je suis allé sur place à plusieurs reprises, appelé par des habitants, et les mamans avec les poussettes qui traversent le boulevard au milieu des voitures, ce n'est pas acceptable.

Nous étions déjà intervenus pour dire qu'il fallait accélérer la résolution des problèmes de transit et de protection des riverains. Cela avait été fait lorsqu'il s'était agi des travaux porte Montmartre.

Maintenant, les travaux porte de Clignancourt, j'y suis allé, il y a des problèmes.

C'est pourquoi nous vous demandons d'engager dans les plus brefs délais et durant tout le temps nécessaire, la création et la sécurisation des passages protégés avec signalisation, et de prévoir la présence d'agents de la Ville de Paris pour faciliter la traversée du boulevard. Je crois que ce serait une très bonne solution que je n'ai plus à intervenir régulièrement au cours de la réalisation des travaux du tram parce que les problèmes risquent de se répéter sur d'autres segments et, enfin, de prévoir que ces dispositifs soient prévus en amont pour que l'on ne soit pas obligé de revenir chaque fois sur cette question. Le tram est nécessaire : on ne le remet pas en cause. Mais je le répète : il y a un véritable problème pour les piétons. Je sais que la Mairie fait des efforts, mais nous pouvons quand même constater que les habitants se plaignent.

J'ai respecté mes deux minutes.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler ce que sont les contraintes inhérentes à un chantier aussi important et complexe que celui du tramway et souligner que les différents intervenants de terrain, et notamment la Mission tramway de la Ville, mais aussi la Préfecture de police ou encore la R.A.T.P., s'efforcent d'assurer au mieux la sécurité des piétons sur ce chantier d'importance.

Dans ce contexte, les services en charge des travaux cherchent toujours à maintenir les traversées piétonnes au plus près des besoins des usagers, de part et d'autre des carrefours, mais ils doivent également tenir compte des flux de circulation et des emprises de travaux qui sont très contraignantes au niveau des principales portes, là où existent encore les ouvrages des anciens souterrains routiers.

En l'occurrence, votre vœu fait référence aux travaux particulièrement complexes qui ont été engagés à la porte de Clignancourt début août. Ceux-ci ont effectivement obligé à éloigner quelque peu la traversée existante des boulevards des Maréchaux vers le côté Ouest du carrefour. Cette traversée accueillait, jusqu'alors sans difficulté notable, les usagers sortant du métro pour rejoindre l'avenue de la porte de Saint-Ouen. Cette modification de configuration avait été validée par la Préfecture de police.

Lorsqu'à la fin du mois d'août les flux piétons se sont fortement accrus avec la rentrée, des piétons sortant du métro côté est de l'avenue de Saint-Ouen se sont mis à traverser les boulevards des Maréchaux au plus court, en marchant à côté des voitures et sans suivre la signalisation qui leur demandait de faire le tour en passant du côté Ouest du carrefour, là où la traversée piétonne était aménagée et sécurisée.

Il est donc vrai que ces pratiques, qui m'ont été signalées le 29 août, étaient dangereuses. Mais il est faux de dire, comme vous le faites dans votre vœu, que les piétons étaient contraints de traverser le boulevard de façon périlleuse puisqu'un itinéraire sécurisé existait, bien que peu intuitif pour une partie des usagers. J'en conviens bien volontiers. Dès que le problème a été détecté, des mesures ont été prises. La signalétique a été renforcée sur le site dès le jour suivant, avant qu'une solution plus lourde soit trouvée seulement deux jours plus tard par la mise en place d'une traversée supplémentaire côté est.

Cet épisode nous rappelle qu'une configuration de chantier est toujours une situation délicate. Elle génère des contraintes pour les usagers et les riverains. Mais nous avons aussi pu vérifier, avec les services en charge des travaux, qu'ils pouvaient réagir très rapidement pour maîtriser un risque qui n'avait pas été prévu sur un endroit particulier du chantier.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - En tout cas, Monsieur le Conseiller, je voudrais aussi vous remercier d'avoir été vigilant sur cette question. Mais compte tenu de tous les éléments que je vous ai apportés, je vous proposerai soit de retirer votre vœu, soit, à défaut, je devrai donner un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur HONORÉ, maintenez-vous votre vœu compte tenu des éléments apportés par Christophe NAJDOVSKI ?

**M. Christian HONORÉ.** - Etant donné que j'ai dû intervenir deux fois sur la même question pour le tram, je préfère le conserver pour qu'à l'avenir on n'ait plus besoin d'intervenir au Conseil de Paris sur ce sujet.

Je le maintiens donc.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Dépôt de questions d'actualité.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Socialiste et Apparentés, adressée à Mme la Maire de Paris, et est relative "à l'accueil des migrants et réfugiés sur le territoire parisien".

La deuxième question est posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. Elle est relative "à l'ouverture prochaine d'un centre d'accueil pour les réfugiés".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche, à Mme la Maire de Paris, concerne "la maternité des Bluets".

La quatrième question émanant du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "aux actions de lutte contre les ventes à la sauvette sur le territoire parisien".

La cinquième question posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concerne "la menace terroriste".

La sixième question d'actualité du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris est relative "à l'identité urbaine de Paris à l'épreuve du renouvellement de son mobilier urbain".

Enfin la dernière question posée par Mme SIMONNET concerne "l'audit de la Ville sur le service Vélib".

Mes chers collègues, nous allons suspendre la séance jusqu'à 14 heures 45, où nous reprendrons avec les questions d'actualité.

Je vous remercie. A tout à l'heure.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

### **Examen des questions d'actualité.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, nous allons entamer cette séance de questions d'actualité.

## I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil des migrants et réfugiés sur le territoire parisien.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La première question est posée par le groupe Socialiste et Apparentés.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, Paris comme les autres villes refuges doit assumer son devoir d'accueil.

Depuis 2015, des milliers de migrants, dont certains demandeurs d'asile, ont déjà été pris en charge et comme l'a annoncé la Maire de Paris, Paris ouvrira prochainement un centre d'accueil boulevard Ney, dans le 18e arrondissement.

Ces exilés fuyant la guerre, la tyrannie, la torture et la misère continuent de grossir les rangs de camps de fortune dans des conditions d'extrême précarité comme c'est le cas dans le quartier Stalingrad dans le 19e arrondissement depuis des mois.

Face à cette situation d'urgence, la solidarité de toute la Nation est absolument nécessaire. A l'échelle parisienne, je plaide pour une solidarité immédiate et concrète des autres arrondissements de Paris, pour l'accueil des réfugiés, en attendant l'ouverture du centre d'accueil humanitaire du boulevard Ney.

L'Hôtel-Dieu, situé dans le 4e arrondissement de Paris, plus ancien hôpital de Paris, fondé au VIIe siècle, est le meilleur symbole de l'hospitalité parisienne. Sa vocation fut à sa création de venir au secours et d'apporter des soins aux plus déshérités près de la cathédrale Notre-Dame.

Un projet hospitalo-universitaire moderne voit actuellement le jour sur une large majorité des surfaces de l'Hôtel-Dieu suite à notre mobilisation en faveur de cet hôpital. Mais l'Hôtel-Dieu dispose aujourd'hui de bâtiments inoccupés avant travaux. Cet espace vide est tout à fait approprié pour accueillir des familles de migrants ou des services sociaux ou associatifs d'accueil des réfugiés.

Ainsi, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, et en ma qualité de Maire du 4e arrondissement, vice-président de la Commission de surveillance du groupe hospitalier Cochin - Broca - Hôtel-Dieu, je propose à la Maire de Paris, présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., avec le soutien de son adjoint à la Santé Bernard JOMIER, vice-président de l'A.P.-H.P., et de son adjointe chargée de la Solidarité et de la Lutte contre l'exclusion, Mme Dominique VERSINI, de demander à l'Etat de permettre l'accueil à l'Hôtel-Dieu de plusieurs dizaines de familles de migrants dans la droite ligne de la vocation humaniste originelle de cet établissement et complémentaire du développement d'un hôpital moderne et solidaire.

Il en va de leur dignité et de la nôtre en tant qu'élus tenus de faire face à l'urgence avec responsabilité, solidarité, générosité et pragmatisme. Permettez-moi d'ajouter que quand on nous dit qu'un bâtiment n'est pas aux normes, je pense que la rue ne sera jamais aux normes de la santé et de l'accueil, la résidence de qui que ce soit.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, cher Christophe GIRARD.

Je vais donner la parole à Dominique VERSINI pour vous répondre et à Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord, permettez-moi, cher Christophe GIRARD, à l'occasion de votre question de me féliciter, de nous féliciter de ce qui se passe actuellement à l'Hôtel-Dieu, de l'avènement d'un nouveau projet, sans bruit, sans fureur mais de façon très partagée : un nouvel hôpital est actuellement en train de voir le jour dans le centre de Paris et je crois que l'on peut tous s'en réjouir.

Cet hôpital comprendra des urgences et comprend des urgences organisées en bi-site avec l'hôpital Cochin, des consultations spécialisées, un plateau technique complet, des services de psychiatrie, les urgences médico-judiciaires, un centre de recherche en santé publique. Vous le voyez, le nouvel hôpital Hôtel-Dieu, que nous appelons de nos vœux, répond comme nous l'avons souhaité aux besoins des habitants du Centre de Paris mais aussi aux besoins de santé de l'ensemble des habitants de la Métropole grâce à sa proximité avec le cœur du réseau du R.E.R.

Mais un hôpital moderne, vous avez raison de le rappeler, c'est un hôpital qui s'inscrit dans son histoire et, pour l'Hôtel-Dieu, c'est une histoire de solidarité, une histoire qui garde sa vocation de protéger et d'apporter des soins à tous, en commençant bien sûr par ceux qui n'ont rien.

Je sais, nous savons, avec la Maire de Paris, qui préside le Conseil de surveillance de l'A.P., que les personnels de l'A.P.-H.P. y sont attachés et je tenais également à saluer votre parole, celle d'un maire d'arrondissement du Centre de Paris, qui propose de prendre sa part de l'accueil des migrants auquel notre Ville doit faire face.

L'A.P.-H.P., vous avez raison, doit donc mobiliser son patrimoine immobilier en faveur de l'accueil des populations vulnérables, dès que cela est possible dans des conditions compatibles avec l'accomplissement de sa mission de soins et de ses équilibres. Elle l'a déjà fait sur plusieurs sites. Il faut rappeler qu'à Paris, le site de La Rochefoucault, que je suis allé visiter, le site de Blumenthal et le site de Saint-Vincent-de-Paul remplissent cette mission.

Oui, dans la droite ligne de la vocation humaniste originelle, que vous avez rappelée, de l'Hôtel-Dieu, le droit d'asile et d'hospitalité doit aussi y trouver tout son sens. Nous avons fait cette demande à la Direction de l'A.P.-H.P. qui y travaille. Je sais que des difficultés techniques existent mais, avec de la volonté, elles doivent pouvoir être surmontées.

J'appuierai donc votre demande auprès du directeur général de l'A.P.-H.P. pour que des migrants puissent y être accueillis en hébergement autant que possible et, sinon, pourquoi ne pas y localiser la permanence d'accueil des demandeurs d'asile organisée évidemment en étroite coopération avec Dominique VERSINI.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Bernard JOMIER.

Dominique VERSINI, vous voulez ajouter un point ?

**Mme Dominique VERSINI,** adjointe. - Oui, Madame la Maire.

Je veux dire à quel point, alors que Paris concentre déjà 40 % des places d'hébergement de l'Île-de-France, ce qui est important, on observe une concentration dans certains arrondissements. C'est la raison pour laquelle cette question me paraît extrêmement importante.

Même si l'A.P.-H.P. a déjà fait de gros efforts, c'est vrai que d'avoir symboliquement quelque chose dans le 4<sup>e</sup> arrondissement au cœur de Paris me paraîtrait extrêmement utile.

Comme nous le faisons dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, allée des fortifications avec Ian BROSSAT, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement comme nous l'avons fait, il faut que chacun prenne sa part dans Paris et cela me paraît extrêmement utile de pouvoir, évidemment s'il n'y a pas trop de problèmes techniques, y arriver.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Je veux insister sur ce point, sur ce qui a été rappelé sur l'A.P.-H.P., son rôle, son intervention, l'évolution de l'Hôtel-Dieu grâce d'ailleurs à notre mobilisation passée. Ce sont des points très importants.

Mais nous avons pris l'habitude, sur ce que l'on a appelé le domaine intercalaire de la Ville, c'est-à-dire des bâtiments, des sites sur lesquels nous avons un projet même si le projet n'est pas encore réalisé, de pouvoir les utiliser, les mettre à disposition de l'Etat. D'ailleurs, il y a une demande très forte de la Préfecture d'Île-de-France pour que nous l'aidions à trouver des sites, des lieux qui permettent de désaturer le dispositif d'hébergement, qu'il s'agisse d'ailleurs du futur plan hivernal ou de la question des réfugiés.

Donc, nous ferons en sorte, avec Martin HIRSCH et l'ensemble de l'équipe de l'A.P.-H.P., de regarder la possibilité d'accueil dans l'Hôtel-Dieu en attendant que le projet définitif pour lequel nous nous sommes battus ne se réalise, que des espaces puissent être utilisés comme espaces intercalaires, tel qu'on l'a fait avec la S.N.C.F., dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, ou tel que nous le faisons avec le Maire d'Ivry sur le site de l'usine des eaux d'Ivry, bref, comme nous le faisons aussi à Saint-Vincent-de-Paul en attendant les aménagements futurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Je pense que c'est une bonne démarche de gestion des sites et des locaux qui n'entrave pas les projets futurs, qui ne les retarde pas, mais qui permet d'apporter aussi ce soutien, notamment dans la responsabilité qui est celle de l'Etat de mettre à l'abri les personnes qui sont à la rue.

Je vous remercie.

Monsieur GIRARD, je vous redonne la parole si vous le souhaitez.

**M. Christophe GIRARD**, maire du 4<sup>e</sup> arrondissement. - Non, Madame la Maire. Je pense que vous avez répondu. En tout cas, il est certain que chacun d'entre nous doit prendre sa part. J'ai en tête, comme vous, l'exemple allemand et ce que Mme MERKEL fait en Allemagne.

On voit bien que ce n'est pas un clivage politique, mais que ce sont bien des valeurs humanistes qui doivent guider l'action des uns et des autres. Je pense que tout un chacun ici est forcément concerné pour voir dans la rue, ici ou là, moi, de voir à Stalingrad, lorsque je me rends au "104", toutes ces personnes à la rue, fait que je pense qu'il est normal de prendre notre part aussi dans le Centre de Paris, si bien loti.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Christophe GIRARD.

## **II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'ouverture prochaine d'un centre d'accueil pour les réfugiés.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous allons passer à la 2<sup>e</sup> question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

C'est M. Jérôme GLEIZES qui la pose.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, peut-être que ma question va paraître redondante avec la précédente. L'ouverture prochaine du centre d'accueil pour les réfugiés est une excellente chose, une décision dont la Ville peut être fière. Il s'agit là d'une réalisation qui montre les capacités d'action de la majorité parisienne lorsqu'elle fait preuve de détermination, de pragmatisme et d'humanité.

Paris assume les conséquences inévitables de la multiplication des conflits qui ont obligé les gouvernements à revoir leur politique d'accueil, mais cela reste encore insuffisant. Notre Ville est souvent en avance sur les décisions de l'Etat français et pallie parfois, malheureusement et difficilement, ses carences. Le centre est implanté dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, un arrondissement dont la solidarité n'est plus à prouver tant il a été concerné de très près par la question des réfugiés, depuis bien longtemps. Je vous parle du 18<sup>e</sup> arrondissement, mais il pourrait être aussi question du 10<sup>e</sup>, du 19<sup>e</sup>, du 20<sup>e</sup> arrondissement, de manière beaucoup plus globale du Nord-Est parisien.

Les écologistes, qui se sont toujours battus sur le terrain et au sein des institutions pour un accueil et un accompagnement digne de ces personnes en souffrance, savent aussi que la solidarité ne peut souffrir d'aucune frontière administrative. L'ensemble du territoire parisien doit prendre sa part et jouer activement son rôle de terre d'accueil.

Nous avons accueilli extrêmement favorablement la décision d'implanter un centre pour personnes à la rue dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et vous avez pu compter sur nous lorsque certaines personnes de cette Assemblée ont tenu des propos abjects pour grappiller quelques voix et freiner ce projet. Mais continuons. Allons plus loin. Comme nous l'avons déjà demandé dans nos vœux à de multiples reprises, nous voulons une réelle répartition territoriale de la solidarité, donc notamment plus de centres d'hébergement dans l'Ouest et dans le Sud. Les dispositifs d'accueil et d'évaluation ou les permanences des associations sont également concernés. Eux aussi doivent être équitablement répartis.

Prenons l'exemple du DEMIE qui est actuellement dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, à quelques mètres du 20<sup>e</sup>, ou les centres de France Terre d'asile à la frontière du 10<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> arrondissement. N'est-il pas possible d'en transférer quelques-uns dans un arrondissement de l'Ouest parisien ? Madame la Maire, quelle est la prochaine étape ? Peut-être donc l'Hôtel-Dieu ? Paris s'engage dans une démarche de premier secours, mais après ? Quelle répartition comptez-vous faire pour que chaque quartier parisien prenne sa part ? Quels sont les nouveaux bâtiments de la Ville qui vont être mis à disposition ? Pour pouvoir pleinement jouer notre rôle de ville monde, humaine et accueillante, il est plus que temps que la solidarité territoriale se mette elle aussi en place.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci à vous. Deux orateurs pour répondre : Monsieur le Préfet de police, puis Dominique VERSINI.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Madame la Maire.

La question des migrants est une question difficile. Monsieur GLEIZES, vous le rappelez, et M. GIRARD l'avait évoqué. C'est d'abord un devoir d'accueil, incontestablement, et c'est bien dans cette voie que le Gouvernement et

l'Etat se mobilisent constamment. Quelques chiffres l'attestent. Depuis le mois de juin de l'année dernière, nous avons conduit près d'une trentaine d'opérations d'envergure pour offrir des propositions d'hébergement aux migrants qui étaient concernés par un séjour et des campements dans Paris. Cela représente près de 20.000 propositions d'hébergement qui ont été effectuées, pour une grande partie en province et pour une part également dans le reste de la Région Ile-de-France. C'est une réalité.

Pour ne prendre que l'exemple de la dernière opération d'hébergement et d'évacuation de campement, le 16 septembre, la prise en charge a concerné 2.083 migrants. Donc le problème est plus, à mon sens, celui d'avoir un dispositif organisé d'offres d'hébergement que de répartition à l'intérieur des arrondissements.

Ensuite, il y a un deuxième enjeu : devoir d'accueil, mais aussi obligation d'appliquer la loi et la règle, que ce soit la règle européenne ou que ce soit la règle nationale. De ce point de vue, nous procédons et nous continuerons à le faire, y compris dans les jours qui viennent - je le dis très clairement -, à opérer des opérations de vérification de la situation administrative des occupants de ces campements irréguliers, en vérifiant leur situation au regard du droit au séjour et à l'hébergement. En cas de situation régulière au regard du droit républicain, il faut trouver et organiser l'offre d'hébergement. Mais s'ils sont, par exemple, entrés en demandant l'asile dans un autre pays que la France, dans le cadre de la procédure Dublin et des accords que nous avons signés au plan européen, il convient de les reconduire dans ces pays d'Europe et c'est ce que nous faisons. Nous ferons de même pour les étrangers qui sont en situation irrégulière. D'un côté, accueil, de l'autre, reconduite et traitement des étrangers en situation irrégulière.

Dernier point : nous sommes extrêmement satisfaits de la décision d'installer un dispositif d'accueil pour les migrants primo-arrivants dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, auquel vous avez fait référence, qui sera d'une capacité de 400 places et qui devrait ouvrir d'ici un petit mois - trois semaines sans doute. Ce dispositif permettra, d'une part, de répondre aux besoins de première nécessité des migrants primo-arrivants et qui sont sans abri à Paris. Ensuite, il permettra d'assurer leur information sur leurs droits et leurs obligations, et de procéder à un premier examen de leur situation administrative. Je souligne ce point. Enfin, il permettra évidemment d'organiser le flux d'orientation vers l'hébergement et l'accompagnement en France en fonction de leur situation juridique. On est sur un chiffre d'environ 10.000 par an, ce qui représente à peu près 200 traitements par semaine puisque le Centre est dimensionné sur 400 places.

Sur ces points, nous sommes dans une relation de travail qui est très constructive. Je souhaite que cela puisse se poursuivre évidemment au cours des prochaines semaines.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement, la question à la fois de la création des places d'hébergement et de leur répartition, est importante, répartition équilibrée entre arrondissements. Il faut d'abord rappeler que Paris compte 8.800 places d'hébergement d'urgence et d'insertion en permanence, plus 10.000 places en chambres d'hôtel pour des familles, femmes avec enfant. Ce qui est tout à fait considérable. Depuis le début de l'arrivée des flux de réfugiés, nous avons ouvert et mis à disposition plus de 1.500 places. Pas loin de 2.000 places ont été créées en un an.

Comme l'a expliqué la Maire, nous mobilisons au gré des sites disponibles, notre dispositif intercalaire. Par exemple, je pense à l'E.H.P.A.D. de Belleville dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, qui est en attente de réhabilitation, donc mis à disposition pour deux ans, mais également des sites dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, rue du Bessin, rue du Colonel-Pierre-Avia.

Vous permettez, Monsieur GOUJON, c'est moi qui ai la parole.

Je pense au site de l'allée des Fortifications dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons également mis à disposition des locaux hors de Paris, dans des sites appartenant à Paris, à Forges-les-Bains, à Ivry, en accord et en partenariat avec le maire d'Ivry, et également à Bourg-La-Reine.

C'est pour dire qu'il y a à la fois des dispositifs complètement stables dont nous pouvons maîtriser l'installation, et des dispositifs qui nous permettent, dans le domaine intercalaire, de pouvoir effectivement équilibrer la répartition.

C'est pourquoi la question du Parti socialiste portée par le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement est extrêmement importante. C'est pourquoi il est important effectivement de pouvoir aussi ouvrir des lieux de façon équilibrée sur tout Paris.

Après, bien sûr Paris compte 14 % des places d'hébergement de la Région Ile-de-France, et c'est sans doute une question, Madame la Maire, qu'il nous faudra porter au niveau de la Métropole, car une répartition équilibrée

nécessite aussi que chacun prenne sa part. Cela ne peut pas être dans Paris, que dans certains arrondissements, cela ne peut pas être non plus que Paris dans l'ensemble de la Région Ile-de-France.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Merci, Monsieur le Préfet.

Jérôme GLEIZES, vous avez la parole.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Je remercie Mme VERSINI pour l'annonce d'ouvertures dans le 15e arrondissement, mais je voudrais revenir sur la question des reconduites à la frontière...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'était avant et cela a déjà été ouvert.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Oui, de la confirmation.

Je voudrais revenir sur la question des reconduites à la frontière. Nous savons que le protocole de Dublin II est aujourd'hui une impasse, puisque la reconduite à la frontière, cela veut dire reconduite dans le premier pays d'entrée dans l'Union européenne et, de fait, on continue à faire des allers-retours au sein de l'Union européenne. Par rapport à ce qui se passe en Allemagne, où l'Allemagne a pris sa part de responsabilité, y compris sur des gens qui étaient dans le dispositif de Dublin II et qui n'ont pas été reconduits, il serait bien que la France aussi prenne sa responsabilité sur cet aspect, comme l'a fait l'Allemagne.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la maternité des Bluets.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question n° 3 posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Nicolas BONNET-OULALDJ, le président du groupe qui la pose.

Il y sera répondu par Bernard JOMIER.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, au Conseil de Paris de juin dernier, nous avons adopté une subvention pour le centre P.M.I. de la maternité des Bluets.

Nous étions plusieurs à intervenir sur la situation de cet établissement de santé emblématique. La Ville a toujours soutenu les Bluets. Aujourd'hui, nous apprenons que la Haute autorité de santé a rendu une décision dramatique de non-certification. La balle est maintenant dans le camp de l'A.R.S. qui doit prendre sa décision sur l'avenir de l'établissement dans les mois à venir.

La fermeture de cette maternité serait une catastrophe pour les Parisiennes et les Parisiens. Une telle décision aurait des conséquences graves pour le personnel, les parents usagers de cette maternité où plus de 3.000 enfants naissent chaque année.

Ce qui est en jeu, c'est la présence et la qualité de l'offre de soins dans l'Est parisien. Je rappelle qu'en quelques années la maternité de l'hôpital Saint-Antoine a été fermée et que la maternité des Lilas a été menacée et doit son maintien à une large mobilisation.

Dans ce contexte, la fermeture des Bluets est inimaginable. Actuellement, il est impossible de reporter l'activité des Bluets vers d'autres établissements, comme la maternité Trousseau ou aux Lilas. Je veux le dire ici, l'avenir des maternités, ce n'est pas des usines à bébés.

D'ailleurs, au cours de son histoire, la maternité des Bluets a été porteuse d'innovations dans la prise en charge médicale mais aussi sociale des usagers. Berceau de l'accouchement sans douleur, la polyclinique a développé au cours des années une diversité de services : un centre agréé de procréation médicale assistée, un service de gynécologie chirurgicale, un centre d'orthogénie, un centre de planification familiale et de dépistage des maladies sexuellement transmissibles, un centre de santé axé sur la femme et l'enfant, et récemment une maison de naissance expérimentale.

Madame la Maire, j'en appelle à la responsabilité de chacun des acteurs dans ce dossier pour défendre l'avenir de cette maternité. Je pense que, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, notre majorité municipale devrait s'exprimer clairement auprès de l'A.R.S. et de la Ministre de la Santé pour éviter cette fermeture.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Bernard JOMIER pour vous répondre.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Président, chers collègues, la maternité des Bluets est un lieu essentiel, un lieu emblématique, un lieu précieux pour ce qu'elle a apporté historiquement, que vous avez rappelé, et ce qu'elle continue d'apporter aux familles parisiennes autour de la naissance.

Il y a beaucoup d'enfants qui sont nés aux Bluets, qui naissent, environ 4.000 par an, mais il y a bien d'autres choses qui sont aux Bluets. Sont nées aux Bluets de nouvelles approches de la naissance : accoucher sans douleur, mieux prendre en compte le contexte social, environnemental, mieux inclure les pères autour de la naissance, mieux écouter les aspirations des femmes. C'est tout cela les Bluets.

Les Bluets, c'est une évolution et une réflexion constante, vous l'avez rappelé, avec le dernier lieu qui a ouvert, la Maison de naissance que j'ai eu, avec la Maire du 12e arrondissement et les élus du 12e, le plaisir d'inaugurer récemment. C'est donc peu dire que la décision de la Haute autorité de santé est un véritable coup de tonnerre.

Je voudrais rappeler à cette Assemblée que la certification des établissements par la Haute autorité de santé...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je demande juste un instant parce qu'il y a un brouhaha qui est assez pénible. C'est un sujet parisien, important, les collaborateurs restent à leur place, merci, et nous écoutons Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Je rappelle donc que la certification vise à s'assurer du respect par les établissements de santé des critères de sécurité sanitaire et des critères de qualité des soins. Il y a cinq niveaux de décision qui peuvent être rendus : la certification par ordre décroissant, la certification avec recommandations, avec obligation d'amélioration, le sursis à statuer et enfin la non-certification.

La décision rendue est la plus lourde. C'est la non-certification qui signifie que l'établissement de santé présente des dysfonctionnements graves susceptibles de mettre en jeu la sécurité sanitaire et dont l'analyse aux yeux des experts ne permet pas de faire ressortir la capacité de l'établissement à y remédier.

C'est une décision qui est rarissime. Et pour tout vous dire, Monsieur le Président, nous avons fait des recherches avec l'Agence régionale de santé. Elle est inédite concernant les établissements d'hospitalisation aiguë, quelques rares décisions ont été rendues sur des établissements de soins de suite mais c'est inédit sur l'aiguë.

Si cette décision n'entraîne pas réglementairement une fermeture de l'établissement, elle compromet sérieusement le renouvellement de l'autorisation qui sera remise en jeu dans trois mois et dont, vous l'avez noté, c'est l'Agence régionale de santé qui est responsable.

Malheureusement cette décision n'est pas vraiment une surprise. Des dysfonctionnements répétés ont eu lieu aux Bluets depuis bientôt trois ans. Des décisions de gouvernance chaotiques et répétées ont lourdement impacté les personnels. J'ai eu l'occasion avant l'été de dire, dans cet hémicycle à notre Conseil, mon inquiétude sur l'avenir. Or, depuis, des départs de soignants se sont poursuivis, encore cet été, et ont encore un peu plus fragilisé les établissements.

Aujourd'hui, j'appelle solennellement les responsables des Bluets, les responsables de l'association gestionnaire et la direction de l'établissement à répondre dans les meilleurs délais, et précisément aux constats de la Haute autorité de santé, à ne pas se réfugier dans une position de déni.

Les défaillances qui sont pointées portent sur la gestion des risques et des situations de crise, la sécurisation des prescriptions médicamenteuses, le pilotage et l'organisation des soins. Les mesures nécessaires doivent être prises urgemment pour que la maternité, oui, continue à exister.

Et les Bluets, Monsieur le Président, peuvent compter sur notre engagement pour repartir sur de nouvelles bases, celles qui permettront au projet de continuer à exister au bénéfice des femmes et des familles parisiennes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement est satisfaite aussi par cette réponse. Je pense que c'est très important effectivement que nous marquions notre engagement, parce que c'est un établissement, comme cela a été dit, qui a marqué la relation des femmes à la maternité, l'évolution de la médecine, l'évolution du rapport à la maternité, mais aussi tout ce qui a pu concerner ce droit à disposer librement de son corps et le droit à l'avortement.

Donc, c'est une institution, mais une institution qui doit rester vivante, qui sans doute doit évoluer, se transformer. Nous serons vigilants sur ces points-là, mais nous assurons les Bluets - je pense que c'est partagé au sein de tous les bancs de cet hémicycle - de notre volonté de voir un projet, un projet viable, un projet sûr, un projet entrant bien évidemment dans le cadre des prescriptions de santé, se développer dans ce lieu emblématique parisien.

Monsieur le Président ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

#### **IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre les ventes à la sauvette.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons passer à la quatrième question. Il s'agit de la question posée par le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. M. le Préfet de police et Colombe BROSSEL répondront à votre question.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Secrétaire général.

Aujourd'hui, nous souhaitons aborder un sujet qui reste malheureusement d'actualité : les ventes à la sauvette. Dans nos rues, les vendeurs sont toujours aussi nombreux à proposer des objets de toutes sortes : contrefaçons, objets neufs ou provenant de recel, souvenirs, cartouches de cigarettes, produits d'alimentation. La liste présentée n'est bien sûr pas exhaustive.

Le phénomène est aussi complexe que le type de ventes effectuées. C'est d'ailleurs ce qui explique que la réponse publique à ce phénomène est difficile. Comme le rappelait l'adjointe en charge de la sécurité, chaque année, ce sont plusieurs tonnes d'objets qui sont saisis. Nous voyons donc qu'en la matière, la Ville n'est pas inactive.

Cependant, de nombreux quartiers de notre ville continuent à être touchés par ce commerce parallèle. Les sites touristiques sont bien sûr concernés, on peut y acheter - dans les rues - tous types de souvenirs. D'autres quartiers populaires sont également concernés. Je pense à certaines portes de Paris, au marché Dejean ou encore à Belleville.

Ce phénomène ne touche pas tant à la sécurité de nos rues, au cadre de vie qui devient intenable pour les riverains. Ces activités illicites exaspèrent par leur ampleur. Les raisons sociales et économiques qui expliquent ce phénomène sont d'ailleurs à prendre en compte.

Les vendeurs sont loin de constituer un groupe homogène. Ce sont parfois des réseaux qui profitent de la misère ; d'autrefois, des personnes tombées dans la précarité qui cherchent un complément de revenu. Le profil reste la situation de personnes en grande précarité sociale qui n'ont pas d'autres choix que d'évoluer dans une économie de la survie.

La question des consommateurs de ce marché parallèle est aussi à prendre en compte : des touristes qui y voient une facilité d'achat à proximité des lieux qu'ils fréquentent aux personnes en précarité qui peuvent acheter des produits de consommation à moindre coût, une tendance qui s'accroît évidemment en temps de crise.

Tout cela se déroule souvent dans des espaces interstitiels, c'est-à-dire des espaces vides où les vendeurs peuvent tenir une place et un rôle dans une société qui n'a souvent pas prévu leur arrivée. Ils œuvrent dans les lieux de passage comme les marchés, les nœuds de communication, de transport ou des lieux à forte fréquentation touristique.

Nous le voyons, en la matière, il n'est pas question de faire des réponses politiciennes ou de faire croire en des solutions faciles. Non, pour notre groupe, la réponse à apporter est multiple, complexe et doit réunir de nombreux

acteurs au sein de la ville, mais aussi à la Préfecture de police. Nous demandons ainsi si des Etats généraux de la sauvette ne devraient pas être mis en place afin de répondre globalement et sur le long terme à ce sujet difficile.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. le Préfet de police, puis à Colombe BROSSEL.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, vous avez raison de souligner la complexité et la difficulté de traiter ce phénomène de la vente à la sauvette, et de rappeler la durée nécessaire pour conduire efficacement une action de lutte contre les ventes à la sauvette sur le territoire de l'agglomération parisienne. En effet, dans beaucoup de cas, on est à la limite aussi entre Paris, les arrondissements parisiens et les communes voisines.

C'est un travail compliqué parce qu'il a des causes multiples et parce qu'il a des incidences complexes à traiter, y compris en termes de salubrité, en termes de conditions de vie, en termes d'acceptabilité sociale par les habitants et en termes de fraude bien entendu puisqu'on est dans une économie de survie et à certains égards, une économie parallèle.

Nous considérons, à la Préfecture de police, dans la mission de police qui est la nôtre que cette mission de lutte contre les ventes à la sauvette est une action prioritaire. Au cours des derniers mois, depuis le mois d'avril, date à laquelle nous avons bâti un plan d'action, nous avons dédié des forces régulièrement à cette mission.

Malgré les sollicitations nombreuses en matière de forces mobiles du dernier trimestre qui rendaient les choses plus difficiles et dans la mesure des disponibilités, nous avons systématiquement conservé un apport de forces mobiles pour essayer de remédier à cette situation qui appelle tout de même des moyens lourds pour être efficaces.

Notre dispositif dans ce Plan de lutte contre la sauvette, sur l'ensemble des territoires parisiens concernés, est un plan de travail avec l'ensemble des partenaires : les forces de police, celles des arrondissements, celles des territoires, des circonscriptions de police, mais aussi les forces mobiles pour travailler avec la masse d'action suffisante, également la Mairie de Paris, notamment avec la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, la DPSP, de façon à pouvoir à la fois :

- procéder à l'éviction des vendeurs à la sauvette ;
- saisir et détruire les marchandises derrière eux - et pour cela, avoir les moyens pour le faire ;
- rétablir la propreté et éventuellement d'ailleurs mener des opérations d'aménagement urbain qui évitent la réinstallation sur certaines parties de l'espace public de ces vendeurs à la sauvette et les déferer à la justice - je vais y revenir car vous avez parfaitement raison, tout est là au final.

Les résultats sont tout de même au rendez-vous. Premièrement, sur les actions de prévention et de répression, pour employer le terme qui convient, nous avons conduit depuis le début de l'année 2016 plusieurs milliers d'opérations, bien entendu avec 3.200 procès-verbaux rédigés et plus de 137 tonnes de marchandises saisies et détruites. On est donc sur des chiffres extrêmement élevés et très lourds.

Deuxièmement, nous avons conduit une démarche avec la Justice, avec les autorités judiciaires, d'une part, pour établir des procédures simplifiées avec le Parquet. Cela nous permet d'agir beaucoup plus vite et évite que les agents verbalisateurs soient obligés de quitter les lieux après une interpellation pour aller établir le procès-verbal dans le cadre d'une procédure de garde à vue. Cela permet d'aller beaucoup plus vite et de continuer l'action tout en verbalisant et en interpellant les personnes pour lesquelles on constate des infractions.

D'autre part, nous avons également renforcé avec le G.I.R. pour essayer de travailler sur les approvisionnements de ces marchandises vendues à la sauvette. Il y a derrière cela des trafics, des lieux de stockage, toute une économie parallèle avec des réseaux sur lesquels nous avons engagé des actions de fond qui commencent à produire des résultats.

Enfin, je voudrais aussi souligner que nous souhaitons aller plus loin avec la Mairie pour aménager certains espaces et rendre plus difficile évidemment l'installation ou la réinstallation. Je pense à certains espaces publics dans le 18e, on sait bien qu'une partie de ces ventes à la sauvette correspondent, en fait, à des marchés sauvages auxquels vient s'approvisionner une partie de la population. Il faut donc que l'on gère cela beaucoup mieux par rapport à ceux qui acquittent leurs droits sur les marchés.

Enfin, dans le cadre du plan Tourisme que nous avons renforcé - vous le savez -, nous avons fortement développé toutes les actions, y compris d'ailleurs en immobilisant à côté des forces de police, aux alentours, le dispositif "Sentinelle", des actions de dissuasion autour des grands sites touristiques : Montmartre, la Tour Eiffel, mais je vous l'accorde, dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles. C'est un travail de longue haleine, mais qui constitue une priorité pour la Préfecture de police.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président.

En effet, au début, il faut que les forces de police soient là pour dissuader, prévenir et ensuite procéder à l'ensemble des actions que vous avez décrites.

En complément de ce que vient de dire M. le Préfet, mais nous avons eu l'occasion d'échanger ce matin à propos d'un vœu, comme cela nous est déjà régulièrement arrivé dans ce Conseil de Paris, vous dire que nous sommes nombreux, adjoints notamment, à être engagés et mobilisés sur ce sujet. Je pense évidemment à Mao PENINOU, à Olivia POLSKI et à Dominique VERSINI.

Vous dire que sur les lieux qui aujourd'hui sont des zones massives de dérégulation de l'espace public que sont porte de Saint-Ouen, porte de Montmartre - nous en parlions ce matin -, Barbès-Chapelle ou la rue Dejean et le secteur Poulet-Dejean, les services sont coordonnés, notre intervention est forte. Il y a une présence des services publics, que ce soit sur les marchés - je pense à Lariboisière, je pense évidemment à Dejean où des équipages de la DPSP passent régulièrement...

De la même façon, j'ai eu l'occasion de dire ce matin sur porte Montmartre / porte de Saint-Ouen, le travail qui est fait en lien avec les services de la DPE, avec la présence d'une benne, avec en moyenne des équipages de huit agents qui sont présents à chaque fois pour pouvoir directement mettre dans la benne les marchandises saisies. Tout ceci, nous le faisons.

J'ai quelques certitudes sur le sujet aujourd'hui.

D'abord, nous pouvons y arriver, et Frédérique CALANDRA est peut-être là, j'en veux pour preuve que nous y sommes arrivés à la porte de Montreuil et rappelons-nous qu'il y a deux ans, nous étions dans cette configuration en train de débattre de la porte de Montreuil, où plusieurs fois par semaine il y avait 3 à 4.000 personnes dans des activités de vente à la sauvette.

Nous y sommes arrivés et ce parce que la présence des uns et des autres a été massive et dans la durée.

Je crois que nous avons une volonté commune aujourd'hui, et elle vient d'être exprimée par M. le Préfet de police, c'est que notre présence soit massive et dans la durée.

Le directeur de cabinet du Préfet de police nous réunit régulièrement sur ce sujet.

Je pense que nous sommes en train de mettre en place tous les éléments qui nous permettront d'avancer.

En tout cas, soyez pleinement persuadés de notre mobilisation.

Et je le redis, il faut aussi que nous fassions cela avec les habitants, je l'ai dit ce matin pour la porte Montmartre et la porte Saint-Ouen, cela ne peut pas être en dehors de leur cadre de vie. Nous devons le faire aussi avec des aménagements, on parlait de l'aménagement du jardin Binet ce matin, c'est Eric LEJOINDRE qui nous le rappelait.

Il faudra bien sûr tenir ces Assises de la vente à la sauvette, mais avant tout soyons présents massivement et dans la durée.

Et vraiment, je forme le vœu que nous y arrivions.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL, merci, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet.

J'insiste sur ce point et je veux remercier bien sûr M. le Préfet de police, l'Exécutif parisien et les Maires des arrondissements concernés, pour la mobilisation qui est la leur aux côtés des habitants. Ce sont des quartiers dans

lesquels nous avons fait beaucoup d'investissements en services publics, en aménagements urbains, et nous allons continuer parce que 25 % de notre budget d'investissement est consacré à ces quartiers.

Mais nous avons besoin au quotidien de cette présence humaine et c'est encore un bel exemple de co-production, notamment avec les services de la Préfecture de police, que je voudrais vraiment saluer à travers ce qui vient d'être dit, vous avez bien fait de prendre l'exemple de la porte de Montreuil qui est un sujet sur lequel la Maire du 20e se mobilise depuis des années.

Merci à vous.

## **V - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la menace terroriste.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question n° 5 du groupe les Républicains, je crois que c'est M. PÉCHENARD, question posée au Préfet de police.

**M. Frédéric PÉCHENARD.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, hier, notre Conseil de Paris se recueillait à la mémoire des 86 victimes des attentats de Nice et de Saint-Étienne du Rouvray. Passé ce nécessaire moment de recueillement, il nous faut, sans attendre, apporter collectivement une réponse durable à une menace qui l'est malheureusement tout autant.

La France a été frappée cet été par des individus à la radicalisation toujours aussi rapide que profonde, avec des modes opératoires renouvelés. La gradation dans l'horreur que nous avons vécue nous impose d'envisager désormais le pire.

C'est pourquoi, Madame la Maire, nous vous avons proposé, fin août, que le Conseil de Paris débâte de notre réponse collective face au terrorisme, dès ce Conseil de Paris.

Vous avez fini par nous répondre vendredi, la veille du Conseil, pour nous refuser ce débat.

En lieu et place, vous nous proposez une réunion de la 3e Commission à une date indéterminée durant le mois d'octobre.

Cette inertie ne nous semble pas à la hauteur de l'enjeu et de l'urgence, il y aura d'autres attentats, cela ne fait pas de doute. Chacun s'accorde à le dire.

Que dira-t-on aux Parisiens à ce moment-là ? Que l'on s'est résigné face au pire ? C'est donc d'ores et déjà ce que les terroristes attendent de nous.

Nous sommes convaincus qu'il reste des marges de progrès assez nettes. Il n'est pas normal qu'un véhicule ait pu stationner aussi longtemps avec des bonbonnes de gaz à proximité du monument le plus visité d'Europe.

Au lendemain des attentats de janvier 2015, il y a bientôt deux ans, nous vous proposons de travailler en consensus sur ces questions à l'appui de mesures qui sonnent aujourd'hui comme autant d'évidences.

Oui, il faut prendre des mesures exceptionnelles pour faire face à ce qui n'est plus une menace, mais une réalité.

Oui, il faut renforcer d'urgence l'équipement de la Capitale en matière de vidéo-protection en allant plus loin à l'aide de logiciels de reconnaissance faciale.

Oui, il faut enfin créer une police municipale à Paris, afin de soulager des effectifs de police au bord de l'épuisement.

Oui, il faut adapter la doctrine d'emploi des A.S.P. et des agents de la DPP pour renforcer la présence dissuasive dans l'espace public.

Oui, il faut sans attendre sécuriser les établissements scolaires dont un nombre important est encore vulnérable, on l'a vu hier lors du débat sur la rentrée.

Oui, un cadre doit être désormais défini pour l'organisation des événements festifs sur le territoire parisien, avec les moyens de protection supplémentaires.

Tout cela, Madame la Maire, nécessite de revoir à la hausse le budget consacré à la sécurité, sans attendre le budget 2017.

Madame la Maire, ma question sera simple : que comptez-vous faire pour protéger les Parisiens du risque terroriste ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Préfet de police, puis Colombe BROSSEL.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Conseiller de Paris, il me semble que votre question concernait la Maire de Paris autant que le Préfet de police.

Mais évidemment, j'y réponds d'une manière très claire : que comptons-nous faire, que fait le Gouvernement ? Il fait tout ce qui est possible aujourd'hui et dans un temps qui est un temps long, et vous avez parfaitement raison de le rappeler, la lutte contre la menace terroriste est une lutte de durée qui imposera des changements de comportement au sein de notre société à de nombreux égards : être collectivement et individuellement plus vigilants, faire un choix pour sélectionner et sécuriser les grands rassemblements ou les situations qui peuvent constituer des cibles potentielles, et nous le faisons bien entendu dans les discussions que nous avons avec les professionnels de loisirs, d'événements sportifs, avec la Mairie. Des changements de comportement et des renforcements d'actions au sein même des forces de police dans leur mission de sécurité.

De ce point de vue, sans ouvrir une discussion qui demanderait du temps et que nous pourrions certainement prolonger dans d'autres cadres et d'autres réunions qui pourront permettre d'aller plus au fond des choses, je tiens à souligner que depuis plus d'un an et demi, mais particulièrement depuis 2016, le Ministre de l'Intérieur, la Préfecture de police sur Paris et son agglomération ont renforcé significativement leurs moyens.

Premièrement, avec un dispositif de renseignement fortement resserré autour de la Direction du Renseignement de la Préfecture de police et de la D.G.S.I., qui s'appuie sur des remontées de signaux faibles de tous les signalements émanant des commissariats, et que nous exploitons et traitons aujourd'hui de manière complètement organisée et structurée.

Nous utilisons le modèle intégré de la Préfecture de police pour croiser des informations qui remontent du terrain, une personne qui a un comportement suspect devant une école, qui prend des photos, pour essayer désormais d'exploiter systématiquement et de mémoriser l'ensemble de ces informations.

De la même façon, nous avons mis en place un dispositif, vous l'évoquez à demi-mot, celui d'une sécurisation opérationnelle de la Capitale. Dans les premiers mois, nous avons demandé aux services qui étaient dans les commissariats, de venir faire la sécurisation des écoles, par exemple au moment de la rentrée ou de la sortie des élèves.

Nous avons créé une force spécialisée, qui s'appelle l'Unité de sécurisation opérationnelle de la Capitale, qui est pour le moment dotée de 150 agents et sera renforcée aux prochaines sorties de promotions, mais il faut du temps pour que les gardiens sortent des promotions, et qui permettra d'assurer, en complémentarité avec la force "Sentinelle", avec les militaires, nous en avons sur Paris une part significative sur les 3.500 qui sont sur l'ensemble de la Région parisienne, qui permettra donc d'avoir une présence visible en patrouille pédestre, avec un arrêt et des temps suffisants pour garantir et renforcer autour d'établissements sensibles une sécurisation, une visibilité et une réactivité de proximité.

Troisième élément, évidemment, nous avons armé et formé les brigades anti criminalité, les C.S.I., compagnies de sécurité d'intervention, pour que sur le terrain, elles puissent agir et réagir plus vite en cas d'imprévu et d'attaque, donc avec des armes longues dont elles ont été dotées, des moyens de protection, en forces primo-intervenantes.

Enfin, une capacité de réaction spécialisée sur le terrain, et vous le savez bien sûr mieux que personne, Monsieur PÉCHENARD, les services spécialisés, notamment la B.R.I., dans le cadre d'un schéma national d'intervention avec le Raid et le G.I.G.N., ont été renforcés, puisque nous avons doublé les effectifs en quelques mois de la Brigade d'intervention de Paris, ce qui n'est pas si facile que cela à faire en ce domaine.

Un grand nombre d'actions ont donc été conduites, qui ne garantissent pas une sécurité totale et un risque zéro, puisque c'est quelque chose de très difficile à assurer, mais qui ont réellement renforcé le dispositif de sécurisation des habitants de notre ville. Nous le faisons en arbitrant si nécessaire des positions un peu contraires, celles qu'une vision purement festive et de poursuite de nos animations dans la ville pourrait conduire à souhaiter et celles de la sécurité des participants.

Mais on a à chaque fois réussi à pointer un point d'équilibre entre l'obligation de sécurité et, bien entendu, la nécessité de continuer à avoir une ville ouverte et vivante.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Préfet.

Monsieur PÉCHENARD, j'ai trop de respect pour nos débats en Conseil de Paris et le sujet est trop important, je crois, pour que nous puissions traiter cela par des effets de manche, par des effets de tribune.

Vous nous parlez d'un débat consensuel et de propositions consensuelles, et votre intervention se conclut par "Mme la Maire, que faites-vous pour lutter contre le terrorisme, il faut enfin créer une police municipale".

Mes chers amis, ce débat nous l'avons déjà eu, nous y avons déjà répondu et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire en plus de trois minutes. Donc je ne redévelopperai pas.

Pourquoi nous pensons profondément que la création d'une police municipale, bien au contraire, est tout sauf la réponse à la lutte contre le terrorisme.

Alors, pendant que vous avez des effets de manche et de tribune, nous avons eu l'occasion de vous rappeler hier les 11 millions d'euros qui ont été, en urgence, en moins d'une année, et surtout sur un été, investis pour protéger les écoles et les crèches. Nous avons eu l'occasion de travailler avec la Préfecture de police, sur l'organisation des événements festifs, parce que notre ville doit vivre et notre ville vivra et que nous ne céderons rien sur notre capacité à être ensemble dans l'espace public pour y partager des moments de joie et de bonheur, parce que c'est aussi cela qui fait Paris.

Alors oui, nous y avons travaillé sérieusement, Monsieur PÉCHENARD. Vous vous plaisez à jouer les Cassandra. J'aurais pu avoir le plaisir, si vous m'aviez laissé un peu plus de temps sur cette question d'actualité, de vous ressortir l'ensemble des plateaux de télévision que vous avez couru avant l'Euro, où le professionnalisme tant des agents de la Préfecture de police que ceux de la Ville de Paris était mis en cause, et sur notre inconscience, je me souviens du mot, l'inconscience de la Maire de Paris à laisser se dérouler l'Euro...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - L'irresponsabilité...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - L'irresponsabilité de la Maire de Paris à laisser se dérouler l'Euro et la "fan zone".

Alors, Monsieur PÉCHENARD, jouez les Cassandra tant que vous voulez, mais moi je me rappelle, parce que les faits sont têtus, qu'il y a deux ans, c'est bien le groupe les Républicains qui proposait, dans son fameux contre budget, une baisse de budget de la Préfecture de police.

Monsieur PÉCHENARD, pendant que vous multipliez les effets de manche, nous travaillons sérieusement et nous travaillons pour les Parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL. D'ailleurs, je pense que ce qui doit ressortir de ces débats très importants, c'est normal de devoir rendre des comptes, et cette Assemblée est le lieu pour évoquer les actes posés, en débattre sereinement, mais nous devons aux Parisiens, par respect pour eux, le sérieux de nos débats. Et nous nous devons l'humilité aussi en effet, et que chacun soit dans la compétence qui est la sienne.

Le choix que nous avons fait n'est pas un choix de police municipale et d'ailleurs, je ne sais pas qui aujourd'hui pourrait venir nous expliquer que la police municipale est en soi un paratonnerre contre les terroristes. Je ne prendrai aucun exemple.

Deuxièmement, nous avons fait le choix parce que nous sommes Paris et la capitale de la France, d'une co-production avec la police nationale républicaine, qui est formée, outillée, chargée de veiller à la sécurité des Parisiens. Et moi, j'ai toute confiance dans le travail sérieux que nous faisons avec le Préfet de police, chacun dans sa responsabilité.

Qu'il s'agisse de définir les dispositifs, comme nous l'avons fait avec ces 11 millions d'euros supplémentaires débloqués l'année dernière pour sécuriser des bâtiments accueillant les enfants de Paris en crèche ou dans les écoles, que nous avons jugé ensemble, avec une expertise très importante de la Préfecture de police mais aussi des maires d'arrondissement et des responsables de ces établissements, nous avons décidé d'apporter les moyens de sécurisation nécessaires.

Nous avons décidé aussi de travailler avec la Préfecture de police sur les événements qui sont les événements de la vie parisienne dans les quartiers ou les grands événements.

Et là aussi, la discussion a lieu, nous devons tenir compte des forces de police mobilisables et des militaires en présence, mais nous devons aussi, et je remercie le Préfet de police d'avoir ce souci, faire en sorte que Paris reste

une ville debout, car effectivement, ce que voudrait nous enlever les terroristes, c'est justement le fait que nous sommes debout et que nous continuons à porter cette culture et cette façon de vivre en liberté, mais dans le respect de la différence de chacun, sur le territoire de la capitale de la France.

Alors, oui, nous aurons d'autres débats, oui, nous sommes dans la transparence, il y aura sans doute des débats en Commission, d'autres débats, nous pourrions définir le moment venu et, quand les uns et les autres le souhaiteront, un débat organisé en Conseil de Paris sur ces sujets. Mais je pense que ce sujet est suffisamment important parce qu'il ne concerne pas que l'observation à l'échelle de notre Capitale, qu'il est écouté aussi par celles et ceux qui voudraient nous diviser, nous fragiliser, je pense que chacune et chacun d'entre nous doit faire preuve de dépassement.

Je sais que dans les temps qui viennent, il va y avoir des échéances qui vont pousser, de fait, c'est assez traditionnel, mais peut-être cette fois un peu plus que les autres, à une forme d'hystérisation du débat politique.

Je pense que nous devons rester dans la sérénité, le calme, mais surtout le respect que nous devons aux Parisiens, en nous attachant aux faits, aux solutions, plutôt qu'à des interprétations qui auraient d'autres visées.

En tous les cas, merci, Monsieur le Préfet de police, merci, Colombe BROSSEL, les maires d'arrondissement qui sont réunis régulièrement autour du Préfet de police avec moi-même, pour faire un point toujours factuel, précis, avec le Procureur de la République également sur ces questions liées à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité des Parisiens.

Monsieur PÉCHENARD, je vous redonne la parole.

**M. Frédéric PÉCHENARD.** - Merci, Madame la Maire.

Votre réponse ne nous satisfait pas totalement.

En somme, voilà une attitude assez conforme à celle du Président de la République, vous pensez à tort que tout ce qui devrait être fait l'a été.

En matière de terrorisme, il faut un peu plus d'humilité et un peu plus de fermeté.

Alors que l'on attend de vous une adaptation en permanence face à une menace multiforme et mouvante, vous pratiquez une autocongratulation qui me paraît déplacée. Devant ces enjeux de premier ordre, je crois que nous devons agir collectivement.

Le Conseil régional est un partenaire naturel de la Ville de Paris. Nous avons mis en place, dès les premiers mois de notre mandature, le bouclier de sécurité. Nous avons reçu des demandes de financement de la part des communes bien au-delà de nos estimations les plus optimistes, mais pas une seule de Paris. A croire décidément que tout va bien.

Madame la Maire, je crois que nous devons ensemble agir pour protéger Paris et les Parisiens du terrorisme.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

On agit en rétablissant déjà les postes de police et cela, cela prend du temps. Dix mille suppressions, c'est difficile à rattraper même en quatre ans.

Nous continuons.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à une identité urbaine de Paris à l'épreuve du renouvellement de son mobilier urbain.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM.

Elle est posée, je crois, par Mme Valérie NAHMIAS. Et on laisse Valérie NAHMIAS poser sa question d'actualité.

Merci.

**Mme Valérie NAHMIAS.** - Madame la Maire, mes chers collègues, l'identité urbaine de Paris est remarquable, au sens propre comme au sens figuré.

Les éléments de mobilier urbain - kiosques à journaux, à musique, colonnes Morris, fontaines Wallace, bancs, corbeilles de rue et lampadaires en fer forgé - partagent un style, un même souci d'élégance à la française.

Cette cohérence d'ensemble, inscrite harmonieusement dans le paysage urbain, participe directement à l'image de Paris, son identité, son attractivité.

Si nous sommes conscients que les changements sont parfois nécessaires, ils doivent être faits et bien réalisés. En effet, l'amélioration de la vie des kiosquiers - le froid en hiver, l'exiguïté, le peu de confort, la connectivité, l'accueil - n'est pas un sujet de discussion, c'est un aspect pratique et vital comme l'a été l'accès handicapé pour les abribus.

Cependant, les marchés de renouvellement de mobiliers urbains font la part minoritaire à un aspect très important, le design.

Paris, capitale de la mode, innovation, culture, comme vous le présentez dans votre dernier film, et pourtant le design ne présente que 7 % de la note dans le choix du kiosque alors qu'il aurait dû en présenter au moins 40 %.

Sans tomber dans l'appréciation du beau et du laid, vos choix dans le design des nouveaux kiosques, conteneurs à verre, bacs à végétaux, partagent deux points communs : peu de cohérence ou d'identité commune aux différents éléments de mobilier urbain entre eux, le design n'exprimant rien en termes d'identité ou d'originalité propre à Paris, du standard et de l'interchangeable.

Pour les kiosques, la mise en place par notre collègue des Républicains Jean-Baptiste de FROMENT d'une Commission du mobilier urbain a donné lieu à du dialogue participatif. Cette réflexion semble donc être un instrument qui va dans le bon sens. L'existence d'un échange nourri permet d'apprécier les critères de cohérence, d'insertion urbaine, d'identité propre et de limiter la standardisation de notre mobilier urbain.

Aussi, Madame la Maire, à l'approche du renouvellement des colonnes Morris, et plus généralement dans le cadre des marchés relatifs au renouvellement du mobilier urbain ou l'implantation de nouveaux services sur les places publiques, quel instrument juridique comptez-vous déployer afin de garantir que le mobilier urbain parisien s'inscrive en cohérence avec les autres pièces de mobilier urbain à Paris, fasse la part belle à l'innovation et témoigne d'une identité spécifique à Paris ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame NAHMIAS.

C'est Jean-Louis MISSIKA qui va vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Merci beaucoup, Madame NAHMIAS, pour cette question dont j'apprécie particulièrement le caractère à la fois modéré et positif, notamment quand vous évoquez le sujet du renouvellement du marché des kiosques, qui a fait l'objet d'une actualité récente et qui parfois a suscité des commentaires moins modérés que le vôtre.

Je pense que vous avez parfaitement raison sur un point, il faut essayer de penser le design urbain de façon globale et il faut bien sûr que tous les points de vue puissent s'exprimer lorsqu'il s'agit d'une question aussi essentielle pour l'identité urbaine de Paris.

Alors, je voudrais vous faire une proposition assez simple, qui va dans le sens de votre question et qui consiste à nous demander à la fois comment faire en sorte qu'un débat serein et pluraliste puisse avoir lieu, comment bien organiser ce débat et en tirer des guides pour l'action.

Je pense que l'expérience que nous avons partagée sur les kiosques nous donne une piste pour trouver une solution. Vous y avez fait allusion, c'est celle d'un groupe de travail d'élus qui regrouperait tous les groupes politiques et qui aurait un double objectif.

D'abord, élaborer des éléments de doctrine sur l'identité urbaine de Paris en période de renouvellement urbain et parce que le renouvellement urbain est nécessaire. Je pense que ces éléments de doctrine doivent être fondés sur une approche globale, ils doivent éviter le cas par cas et, au contraire, permettre d'établir des principes qui irrigueraient les futurs renouvellements - vous avez parfaitement raison -, notamment avec la prise en compte de l'innovation et, je pense, de tout ce qui concerne l'Internet des objets et le mobilier urbain connecté.

Il s'agirait également de définir les contours d'une nouvelle instance consacrée au mobilier urbain, une nouvelle instance plus efficace que la Commission du mobilier urbain, qui a cessé de se réunir depuis juin 2011 et qui ne

fonctionnait pas de façon satisfaisante par rapport justement aux enjeux. Je crois qu'il est nécessaire d'avoir une structure permanente et je pense que c'est à l'ensemble des élus du Conseil de Paris, majorité comme opposition, qu'il convient de trouver les contours de cette nouvelle instance.

Ce groupe de travail que je vous propose réunirait des élus de l'ensemble des groupes, aurait la possibilité d'auditionner des experts, des associations ou toute autre partie concernée. Il ne s'agit pas de faire une Mission d'Information et d'Evaluation mais d'avoir une démarche plus flexible et plus légère dans un délai plus court et éventuellement cela pourrait déboucher sur une conférence, voire une exposition qui nous permettrait de partager notre diagnostic et nos principes ainsi que de donner à voir les choix des autres villes. En la matière, la comparaison avec les autres est fondamentale sur un sujet crucial pour l'identité de Paris et pour son avenir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Madame NAHMIAS, voulez-vous reprendre la parole ?

**Mme Valérie NAHMIAS.** - D'abord, vous remercier pour votre réponse, qui me convient parfaitement.

Il me semble indispensable... Je n'apprécie pas le mot "doctrine" - on en reparlera. Mais, en tout cas, il serait indispensable que les éléments de cette charte fasse l'objet d'une délibération éventuellement présentée en Conseil de Paris et qu'elle soit opposable à tous les marchés et contrats conclus en matière de mobilier urbain.

Tout ce que vous nous proposez va dans le bon sens, merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame NAHMIAS.

## **VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à l'audit de la Ville sur le service Vélib'.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Dernière question, posée par Mme Danielle SIMONNET. C'est une question à laquelle répondra Christophe NAJDOVSKI.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci, Madame la Maire.

Le contrat de 10 ans passé par la Ville avec la société "JCDecaux" pour l'exploitation des Vélib' et de l'affichage public arrive très bientôt à son terme, en 2017.

Or les problèmes annoncés avec ce contrat scandaleusement avantageux pour l'entreprise "JCDecaux" aux dépens de la Ville se sont hélas avérés. Ainsi, le rapport d'audit de la Ville de Paris soulève plusieurs failles du dispositif, chaque fois à l'avantage des sociétés prestataires et au désavantage de la Ville.

D'abord, le marché a coûté bien plus cher à la Ville que prévu initialement du fait de plusieurs avenants proposés par "JCDecaux" que la Ville a signés : augmentation des dépenses pour les stations situées dans des communes de banlieue, augmentation de l'intéressement de 0 euro en 2009 à 7,2 millions d'euros en 2014, augmentation de la participation de la Ville liée au vandalisme de 0 euro au départ à 1,6 million d'euros en 2014.

Dans ce marché, comme prévu, les termes sont finalement très simples : tout le bénéfice pour "JCDecaux", tous les risques et les coûts supplémentaires aux frais de la Ville et donc aux contribuables.

La répartition entre trois filiales des prestations exercées dans le cadre du marché pose également un très gros problème. Il n'y a aucune transparence sur les comptes. Avons-nous, en tant qu'élus, accès à un document clair sur les comptes de "JCDecaux" permettant d'estimer les bénéfices qu'il réalise et l'utilisation faite de l'argent public ou issu du service public ? Jamais. Vous allez dire que ce sont les règles légales d'un tel marché. Alors pourquoi passer ce genre de marché, qui nous lie les mains sans permettre aucune transparence ?

Enfin, les clauses rendent difficile un changement de prestataire éventuel. Pourtant, légalement le droit d'une collectivité de changer de prestataire ou, mieux, de passer en régie publique à échéance d'un contrat non satisfaisant devrait être absolu. Ce n'est pas le cas. Le pouvoir de "JCDecaux" sur Vélib' est tel que la continuité du service public serait remise en cause par un tel changement, et les équipements financés par la Ville par l'abandon de ses recettes publicitaires à "Decaux" appartiennent contractuellement à la filiale de "JCDecaux" à échéance du contrat.

Toutes ces clauses défavorables à la Ville posent de graves problèmes qui auraient sans doute pu être évités, qui auraient dû être évités.

Dans l'état actuel des choses, quels sont les recours de la Ville ? Le contrat d'une durée de 10 ans avec la S.O.M.U.P.I., filiale de "JCDecaux", arrive à son terme en 2017. Comment, Madame la Maire, comptez-vous renégocier ce contrat ?

Je vous alerte également sur les conditions des salariés avec l'autre filiale, qui se charge des salariés, qui sont catastrophiques. Au vu des éléments accablants du rapport de l'Inspection générale de la Ville - la question d'un changement de prestataire devant pouvoir être posée dans un cadre démocratique -, comment comptez-vous, Madame la Maire, déverrouiller ce contrat dont les clauses sont très défavorables à la Ville et dont nombre de dispositions rendent très difficile un changement de prestataire. Equipements financés par la Ville revenant au prestataire à échéance, par exemple.

Des démarches en justice, sont-elles envisagées ou envisageables ?

L'option de la régie publique, qui nous préserverait de telles déconvenues et aurait sans doute été une option bien plus raisonnable comme nous étions plusieurs à le prétendre au départ depuis le début de l'opération Vélib', est-elle envisagée et envisageable par votre Exécutif ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

Christophe NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Votre question, Madame la Conseillère, fait référence au rapport de l'Inspection générale relatif au service Vélib'.

Tout d'abord, je tiens à préciser que ce rapport sera bientôt publié. Le lancement récent de la procédure de dialogue compétitif visant au renouvellement du marché Vélib' nous a en effet amenés à vérifier si les éléments contenus dans le rapport n'étaient pas de nature à fausser les règles de concurrence.

Je précise d'ailleurs, Madame SIMONNET, que cette procédure de dialogue compétitif se fait avec trois candidats et que ce marché est ouvert. Cela ne signifie pas nécessairement que ce sera le délégataire actuel qui sera renommé à l'issue de cette procédure de dialogue compétitif.

Ce rapport vise les conditions du contrat passé avec la S.O.M.U.P.I., qui est une filiale de "JCDecaux". Or celles-ci découlent pour partie du fonctionnement du service, qui est confronté notamment au vandalisme mais également à la volonté de la Ville d'étendre Vélib' au-delà de ses frontières. C'est ainsi que Paris finance Vélib' dans les 30 communes limitrophes de Paris pour un coût annuel de 9 millions d'euros environ.

Pour autant, on ne peut pas affirmer que Vélib' coûte davantage à la Ville qu'il ne rapporte. En effet, les recettes nettes du service sont positives. Celles-ci sont le résultat de l'addition des recettes usagers perçues par la Ville et de la redevance d'occupation versée par la S.O.M.U.P.I., auxquelles on retranche le coût de location des stations en banlieue, la participation de la Ville au surcoût lié au vol et les critères d'intéressement aux recettes. En 2014, ces recettes nettes étaient supérieures à 3,6 millions d'euros et, en 2015, elles étaient supérieures à 2,8 millions d'euros. Par ailleurs, un système de pénalités a été mis en place. La Ville a exigé leur versement qui se monte à plusieurs millions d'euros. Il ne vous a pas échappé, enfin, que nous avons récemment voté une prolongation de 10 mois du service et que, dans ce cadre, 9 millions d'euros seront versés par la S.O.M.U.P.I. à la Ville.

Le rapport de l'Inspection générale, demandé par la Ville d'ailleurs, nous permet de faire un bilan utile pour la préparation du prochain contrat. Pour ce futur contrat, nous avons déjà clairement affirmé que nous allions changer de modèle. En effet, l'extension métropolitaine que nous souhaitons mettre en place ne nous autorise pas à reproduire un dispositif associant location de vélo en libre-service et mobilier urbain d'information, chaque commune ayant un contrat spécifique pour ce type de mobilier. Il ne nous autorise pas non plus à la mise en place d'une régie publique qui s'avérerait extrêmement compliquée à mettre en œuvre à l'échelle métropolitaine.

Un nouveau modèle est donc à définir avec les communes qui appartiennent au périmètre de pertinence défini par l'APUR dans le cadre du syndicat d'études Vélib' Métropole. Quel que soit le mode de gestion, le service se trouvera confronté aux mêmes aléas de fonctionnement : régulation, vandalisme, qui ont malheureusement un coût conséquent.

D'une façon générale, et même s'il est géré par un prestataire extérieur, Vélib' est un véritable service public de déplacement, au même titre que les transports en commun. Il ne vous a pas échappé, par exemple, que les tarifs

Vélib' sont fortement encadrés, qu'ils sont très abordables, qu'il y a également aussi des tarifs sociaux pour les jeunes ou les bénéficiaires de la solidarité transport, et cela contribue grandement au succès de Vélib'.

Le fait de changer de modèle implique de chercher de nouvelles modalités de financement complémentaires aux recettes usagers. C'est ce que nous recherchons actuellement, en précisant que nous avons déjà exclu le "naming" sur les vélos suite à l'adoption d'un vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Pour conclure, je voudrais dire que nous avons dépassé au début du mois de septembre les 300.000 abonnés et qu'à Paris, environ 10 % des Parisiens ont un abonnement Vélib', ce qui est considérable. Je crois que nous pouvons en retirer une certaine fierté. Aujourd'hui même, nous avons dépassé les 300 millions de trajets réalisés depuis 2007. Nous avons beaucoup appris sur la gestion d'un tel contrat depuis 10 ans. Notre objectif est que Vélib', qui est aujourd'hui indissociable de Paris, qui fait partie de l'identité même de Paris, puisse se développer à l'échelle métropolitaine dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI. C'est vraiment la bonne échelle aujourd'hui, l'échelle métropolitaine. Donc c'est dans ce cadre que la future prestation Vélib' s'inscrira et dans le cadre juridique qui vient de vous être rappelé.

Madame SIMONNET, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Non, mais je pense que l'on poursuivra le débat parce que je ne suis pas du tout convaincue par les éléments qui ont été donnés. Je pense que ce rapport fera l'objet d'un débat, je l'espère, lors du prochain Conseil de Paris. En tout cas, j'invite l'ensemble des Conseillers de Paris à se saisir de ce sujet puisque nous l'avons déjà abordé à plus d'une occasion lors des votes sur les avenants et que, là, le sujet nous éclate en pleine figure.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Rien n'éclate. Nous sommes en train de passer à une échelle métropolitaine. C'est dans ce cadre-là. Là, les services communaux se heurtent justement à la nécessité d'avoir une échelle qui dépasse les frontières de chaque commune. La pertinence, aujourd'hui, du Vélib' est métropolitaine. C'est dans ce nouveau cadre que nous devons nous inscrire et trouver ce nouveau modèle.

## 2016 SOCA 1 - Evolutions de la carte "citoyenne-citoyen de Paris".

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions d'actualité et nous passons maintenant au débat organisé concernant une proposition de délibération du groupe Socialiste et Apparentés, concernant l'évolution de la carte citoyenne-citoyen de Paris. Nous allons avoir un débat organisé. Je vais donner, dans un instant, la parole à Rémi FÉRAUD, mais je veux saluer, dans les tribunes, des Parisiens, des Parisiennes qui ont cette carte de citoyen-citoyenne de Paris et qui assistent à nos débats. Bienvenue, merci d'être là et de pouvoir assister en direct, puisqu'on peut y assister aussi par Internet, à nos débats du Conseil municipal.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD,** maire du 10e arrondissement. - Merci.

Mes chers collègues, au lendemain des tragiques attentats de janvier 2015, la Maire de Paris a décidé de lancer la carte citoyenne de Paris. C'est un beau symbole, une réponse au besoin de citoyenneté et de fraternité qui a prévalu dans notre ville tout particulièrement. Cette carte a très vite rencontré un grand succès puisqu'aujourd'hui plus de 100.000 Parisiens la détiennent. Sur le modèle de la carte de citoyen new-yorkais, elle permet de fédérer...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Attendez, Monsieur le Président, je demande que l'on ferme la porte, que l'on puisse s'entendre dans l'hémicycle. C'est très pénible d'avoir un brouhaha.

Continuez, Monsieur le Président.

**M. Rémi FÉRAUD,** maire du 10e arrondissement. - La droite est souvent très dissipée.

Sur le modèle de la carte de citoyen new-yorkais, elle permet de fédérer une communauté de citoyens de Paris à partir de sept ans, sans distinction de nationalité et sans aucune autre condition que d'habiter Paris. Symbole de l'engagement des Parisiens pour leur ville, elle constitue aujourd'hui un sésame gratuit qui donne accès à certains événements municipaux et culturels, comme à des formations citoyennes, des rencontres avec les élus, des ateliers pour les enfants et les jeunes ou encore des visites de lieux de la capitale.

Près de 1.500 élèves d'école élémentaire détenteurs de la carte ont ainsi été ainsi accueillis le 18 juin dernier à l'Hôtel de Ville dans le cadre d'un après-midi citoyen, où de nombreux ateliers ludiques et pédagogiques leur étaient proposés : gestes de premiers secours, participation à la candidature aux J.O., compréhension du budget, participation à un vote, jeux autour du tri des déchets. Cette initiative a vocation à se dupliquer aujourd'hui dans les mairies d'arrondissement.

Par ailleurs, la carte citoyenne-citoyen de Paris constitue un moyen de moderniser le service public parisien, d'accélérer la dématérialisation et de proposer un support multi-services. Dans cet esprit, elle permet déjà d'accéder auprès d'ouvrages dans les bibliothèques municipales.

Je veux - en toute honnêteté - rappeler d'ailleurs que c'est le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, présidé par mon voisin, Jean-Bernard BROS, qui avait déjà, par le passé, manifesté son intérêt pour une carte multi-services. C'est dans cet esprit, d'ailleurs, que notre proposition de délibération s'inscrit.

Par cette proposition de délibération, le groupe Socialiste et Apparentés a souhaité donner plus de visibilité, amplifier la diffusion, étendre la portée et l'accès à cet outil extrêmement utile en une période qui réclame toujours davantage de citoyenneté et qui exige que l'on refuse les réflexes de repli sur soi, de stigmatisation, d'individualisme. Paris a montré sa capacité de résilience après les terribles attentats qui l'ont frappée en 2015. La carte citoyenne-citoyen de Paris est, dans ce cadre, un outil pratique mis à disposition de celles et ceux qui veulent prendre part à cet esprit de citoyenneté, de solidarité et s'engager pour leur ville.

La proposition de délibération que nous vous proposons de voter vise donc à étendre la diffusion de la carte aux collégiens et lycéens, sur la base du volontariat bien sûr. Pour ce faire, la Direction des Affaires scolaires et la Direction de la Jeunesse et des Sports pourront organiser des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes, en accord avec les établissements d'enseignement. Les jeunes engagés en service civique à la Ville pourront également participer à cette campagne dans le cadre de leur mission.

De plus, afin de renforcer le lien entre la carte citoyenne et les mairies d'arrondissement, les maires d'arrondissement seront incités à proposer la carte auprès de leurs habitants, à rencontrer les nouveaux titulaires et à les informer des nouvelles activités qui leur sont ouvertes. Ils pourront, par exemple, la proposer lors des cérémonies d'accueil des nouveaux habitants, des forums des associations, de tout autre grand événement d'arrondissement et permettre l'inscription, pour détenir la carte, lors des démarches d'état-civil.

Cette proposition de délibération propose aussi de poursuivre le travail d'intégration des services municipaux au sein de la carte en ciblant prioritairement les publics les plus jeunes. Le "pass" Jeunes devrait ainsi à son tour être intégré à la carte à l'horizon 2017. Afin de faire correspondre au mieux les attentes des citoyens de Paris et les services offerts par la carte, nous proposons aussi qu'une enquête soit réalisée par la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires afin d'évaluer les satisfactions de ses détenteurs, déterminer quels sont leurs souhaits d'évolution. Cette enquête veillera à entendre aussi des élus de Paris, des titulaires de la carte citoyenne-citoyen de Paris, des membres du Conseil parisien de la jeunesse, comme ceux du Conseil des générations futures.

Paris doit rester une ville accueillante, riche de ses diversités et de son histoire, de ses innovations aussi. La carte citoyenne de Paris doit être un symbole d'une métropole ouverte, bienveillante, inclusive, qui refuse les discriminations, lutte contre les préjugés, et s'enrichit des différences dans une citoyenneté commune.

En vous proposant de promouvoir la carte citoyenne-citoyen de Paris, en proposant de la faire évoluer pour lui donner plus d'ampleur, notre groupe entend aujourd'hui faciliter l'appropriation de cet outil par toutes les composantes de notre ville, et je l'espère dans le plus de consensus possible.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président de groupe, pour cette proposition.

Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Madame la Maire, Monsieur le Président du groupe Socialiste et Apparentés, cher Rémi FÉRAUD, mes chers collègues, au début de l'année 2016, la Ville de Paris lançait la carte citoyenne-citoyen de Paris. Notre groupe a accueilli ce projet avec bienveillance. Il faut en effet savoir innover et proposer de nouveaux outils pour renforcer le vivre ensemble et faire vivre nos valeurs.

Etre citoyen de Paris, c'est croire en la solidarité et en la liberté qui caractérise si bien notre ville. Etre citoyen de Paris, c'est aussi vouloir participer à la vie démocratique et s'engager au service du collectif.

Déjà, 100.000 personnes ont demandé leur carte. Mais encore beaucoup de Parisiens ne connaissent pas son existence. C'est pour cela que la proposition du groupe Socialiste est la bienvenue. Ainsi, permettre aux maires

d'arrondissement de proposer la carte à diverses occasions est une amélioration importante car c'est l'échelon de proximité par excellence pour tous les habitants.

Les valeurs que nous voulons valoriser à travers la carte, nous avons l'obligation de les transmettre aux plus jeunes. Nous devons le faire auprès des futurs citoyens. Si la carte est donnée à tous les écoliers de la ville, il est bien qu'elle soit également proposée aux collégiens et aux lycéens.

Enfin, la perspective de faire de cet outil une carte multi-support nous convient aussi.

Nous regrettons cependant que la démarche n'aille pas assez loin. Notre groupe a évoqué à plusieurs reprises la nécessité de développer un tel support intégrant plusieurs services. Il est dommage de ne pas avoir poussé plus loin la réflexion mais je pense que cela viendra. La proposition a le mérite de développer un outil innovant.

Ainsi les membres du groupe RGCI voteront avec enthousiasme ce projet.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci pour votre enthousiasme, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Jean-François LEGARET pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, cette proposition de délibération présentée par le groupe Socialiste vise à faire la promotion de la carte citoyenne auprès des jeunes collégiens et lycéens, et n'a finalement pour but que de tenter de redonner un second souffle à un outil factice, confidentiel et inopérant.

Vous avez décidé après les attentats de créer un outil qui permette de se "sentir Parisien". Et pour cela, vous avez choisi de vous inspirer de la carte d'identité délivrée par la Ville de New York à ses habitants. La différence, c'est que dans un pays où des millions d'habitants n'ont aucune forme de pièce d'identité, la carte d'identité délivrée par la Ville de New York a du sens, car elle permet d'accéder aux bâtiments municipaux et gouvernementaux, de retirer des médicaments sur ordonnance ou encore d'ouvrir un compte en banque. La carte new-yorkaise permet à des millions de résidents new-yorkais l'accès à des services basiques sans distinction de nationalité ou de statut légal.

A Paris, l'utilité de la carte, telle que vous l'aviez présentée, est beaucoup plus discutable. Dans sa version première, elle devait servir à se sentir Parisien, et on a vu une carte qui donnait accès à des services et à des événements déjà accessibles à tous, à usage ludique, symbolique, mais sans aucune valeur administrative.

Ah ! J'oubliais, la carte devait également permettre à tous de choisir son genre sans avoir à fournir de justificatif. Et malgré votre promesse, Madame la Maire, cela n'est toujours pas possible, comme l'a d'ailleurs rappelé Danielle SIMONNET dans un vœu présenté au Conseil de Paris au mois de juillet.

Alors aujourd'hui, il semble que vous ayez vous-même compris les limites de cette carte, puisque vous avez annoncé ce matin vouloir la remplacer par la carte du citoyen de Paris, la rendant au passage de facto incontournable pour utiliser les services municipaux.

En avril, vous annonciez que 100.000 Parisiens - chiffre très rond - étaient titulaires de la carte citoyenne, dont 73.000 enfants. Peut-on d'ailleurs parler d'un engouement quand on sait qu'elle est automatiquement proposée aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville ? Cela ne s'est manifestement pas bousculé pour la demander.

Alors, ayant du mal à trouver le public, surtout auprès des jeunes, on comprend que vous voulez promouvoir cette carte citoyenne en la rendant obligatoire.

Parce que nous ne pouvons pas réduire la citoyenneté à des activités commerciales ou événementielles, parce que nous pensons que les moyens de la Ville pourraient être mieux utilisés ailleurs, nous ne soutiendrons pas cette proposition de délibération qui vise à promouvoir une carte fourre-tout. Nous retiendrons l'idée de mutualiser les différentes cartes municipales sur une seule carte, mais il ne nous apparaît pas aujourd'hui justifiable de faire la promotion et le relookage d'un dispositif qui n'a pour le moment trouvé ni son public, ni démontré son utilité.

Nous nous abstenons donc sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

*(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme Leïla DIRI.

**Mme Leïla DIRI.** - Monsieur le Maire, chers collègues, la carte de citoyen de Paris a été pensée et réalisée au lendemain des attentats qui ont durement frappé notre pays et notre ville. Lancée en février dernier, elle se voulait être une carte dans laquelle les Parisiennes et les Parisiens puissent se reconnaître en tant que citoyens et développer ainsi leur sentiment d'appartenance à leur ville.

Si l'idée d'une telle carte me paraît être un projet intéressant à première vue, force est de constater les nombreuses interrogations sur son sens et son utilité. J'évoquerai trois points seulement pour être brève.

Premièrement, est-il pertinent qu'une simple déclaration sur l'honneur quant à sa parisienneté suffise pour l'obtenir ? Est-ce que cela nous ne lui confère pas du coup un aspect un peu banal ou ayant peu de valeur symbolique ? La citoyenneté n'est pas quelque chose d'anodin, elle donne des droits et, à ce titre, son obtention devrait avoir un caractère plus solennel. C'est pourquoi une simple déclaration sur l'honneur me paraît insuffisante.

Peut-on imaginer par exemple la tenue d'une cérémonie trimestrielle de remise des cartes dans les mairies d'arrondissement, afin de lui conférer un aspect plus solennel, et qui ferait par ailleurs session d'information sur ce qu'offre la carte ?

Peut-on imaginer également, afin de renforcer la valeur symbolique de cette carte une fois obtenue, un parcours de la carte citoyenne à points, par exemple, pour avoir accès aux quelques événements limités en nombre, par opposition au tirage au sort. Ce parcours permettrait de récompenser les citoyens les plus engagés. Par exemple, au lieu d'un tirage au sort arbitraire pour assister à un Conseil de Paris, les citoyens ayant participé à tant d'événements culturels ou à tant d'éléments citoyens se verraient bénéficier d'un accès prioritaire.

Un deuxième point. Si, par bien des aspects, elle peut être considérée comme un "pass" culturel, qu'est-ce qui en fait finalement son caractère citoyen, d'autant plus si on rappelle son contexte post-attentat ?

Si l'on s'en tient à la définition de la citoyenneté, en quoi la carte de citoyen de Paris vous permet de mieux participer à la vie de la cité, dans la mesure où ce qu'elle permet de faire était déjà plus ou moins permis : assister au Conseil de Paris, rencontrer des élus, etc. ? Pourquoi ne pas créer davantage de lien entre la possession de cette carte et la possibilité de participer, par exemple aux conseils de quartier. On pourrait imaginer que les citoyens volontaires les plus engagés pourraient rejoindre la composition de ces conseils de quartier en complément des élus, des associations, des personnes qualifiées et des habitants tirés au sort, participer également aux débats sur les budgets participatifs au Conseil parisien de la Jeunesse et à toute autre instance citoyenne.

L'idée étant de donner une véritable voix à ces citoyens pour que cette carte ne leur permette pas uniquement d'assister à des événements, mais que chacun puisse tirer profit de son engagement en participant et en animant les débats parisiens. Le caractère citoyen de la carte prendra ainsi tout son sens.

Enfin, mon troisième point est la question de la territorialité, qui ne s'oppose pas au premier point que j'ai développé sur la résidence. À l'heure de la Métropole du Grand Paris ne peut-on pas l'imaginer comme traversant la frontière du périphérique ? Pourquoi ne pas intégrer les communes de la Métropole dans cette démarche citoyenne et permettre à tous, sous réserve de réciprocité avec les autres communes, de profiter de ces services et de cette appartenance au Grand Paris ?

En résumé, je soutiens pleinement l'idée de développer et d'étendre sa diffusion. Néanmoins, il me paraît judicieux, voire nécessaire, de rappeler son rôle premier et de lui conférer un plein rôle de carte citoyenne avant d'être un "pass" culturel et sportif.

Voilà les éléments que je souhaitais apporter au débat.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris votera cette proposition de délibération.

Nous en profitons, comme l'a fait Mme la Maire tout à l'heure, pour saluer les initiatives actuelles de la carte citoyenne et citoyen de Paris, comme l'initiative "Dans la peau d'un conseiller de Paris". Je vois que pour l'instant, ils résistent. Cette initiative est prise sous la houlette de Fabrice DESCHAMPS qui accompagne nos conseillers de Paris en herbe.

Donc, je voudrais dire que le groupe Ecologiste de Paris soutient les futures évolutions de la carte, avec tout de même, comme l'a souligné Yves CONTASSOT tout à l'heure, une forte vigilance sur le stockage et l'utilisation des données personnelles, mais c'est un sujet qui vous tient à cœur également, nous l'avons bien compris.

Nous souhaitons profiter de l'opportunité donnée par cette proposition de délibération pour ouvrir une piste supplémentaire et éventuelle pour un usage possible de cette carte.

En effet, la Ville de Paris travaille à la création d'une monnaie complémentaire et, contrairement à la monnaie officielle qui donne un pouvoir d'achat généralisé sur le territoire national, les monnaies complémentaires, virtuelles ou non, sont limitées à certains biens ou à certains partenaires.

Dans la mesure où ces nouveaux instruments remplissent les deux fonctions d'unité de compte et de moyen de paiement, ils possèdent bien les attributs monétaires fondamentaux. Certaines monnaies complémentaires, tel le wir suisse, se sont révélées d'ailleurs de puissants facteurs d'échanges.

On voit bien là tout le potentiel en termes de dynamisation de l'économie locale et d'amélioration de la résilience de Paris qui réside dans ces monnaies alternatives.

Un groupe de travail dédié à ce projet travaille depuis peu sous l'égide de nos collègues Antoinette GUHL et sous votre égide, Monsieur BARGETON. Sans préempter ce travail et les conclusions et préconisations qui en seront issues, nous vous proposons ici que puisse être étudié, en temps utile, le fait que la carte citoyenne-citoyen de Paris puisse être éventuellement le support de paiement de la future monnaie complémentaire parisienne.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, mon cher Rémi, nous soutiendrons bien volontiers la proposition de délibération du groupe Socialiste et Apparentés parce que nous pensons qu'il faut utiliser tous les moyens pour mieux faire connaître et diffuser cette carte citoyenne-citoyen de Paris.

Vous l'avez dit, 100.000 de nos concitoyens en sont désormais titulaires, et ce en moins d'un an d'existence, c'est déjà un beau résultat, mais en ayant la volonté de sensibiliser les plus jeunes de nos concitoyennes et concitoyens, vous faites œuvre utile.

Il y avait deux travers à la création de cette carte. Le premier est qu'elle soit une carte comme une autre, coincée dans le portefeuille entre la carte de la cantine et la carte Vitale, et surtout qu'elle n'ouvre aucun droit. La seconde aurait été qu'elle s'adosse à des annonceurs et qu'elle soit dévoyée de son rôle principal, celui d'être un des symboles de l'appartenance à une communauté, celle des Parisiennes et des Parisiens d'où qu'ils viennent, celle de la volonté de dire que nous sommes debout et nous souhaitons à notre manière participer à la vie de notre ville et de notre démocratie, ne pas être simplement spectatrices ou spectateurs, électrices ou électeurs voire contribuables. Je vois beaucoup de collaborateurs, Monsieur le Maire, qui discutent. C'est assez désagréable.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci de poursuivre vos conversations à l'extérieur.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - La carte est née alors que Paris était encore dans la douleur, mais déjà ses habitantes et ses habitants voulaient relever la tête. Faire une campagne de sensibilisation dès le collège en continuant au lycée est une excellente initiative. D'abord parce que je crois que l'école est le creuset de l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie. Encore peut-être faudrait-il que les règlements, les emplois du temps soient plus souples pour que les élèves puissent prendre eux-mêmes des initiatives. La démocratie, la République sont des choses qui s'apprennent, faisons surtout qu'on les vive. Faisons confiance à ces jeunes pour revivifier les modes d'intervention et de décision.

L'engagement citoyen, c'est l'engagement dans un mouvement associatif, dans un club sportif, dans le Conseil de la jeunesse, dans un syndicat, dans un parti politique, etc. etc. et, bien souvent, cet engagement a lieu sur les temps libres et de loisirs, et notamment le dimanche, et nous ne cessons de le répéter délibération après délibération.

Alors favorisons-le, ouvrons les portes de nos institutions afin que les citoyennes et citoyens en devenir se rendent compte du travail d'une institution, de ses élus et de ses agents. On est citoyen par naissance ou par décret, mais avec cette carte, on est citoyenne ou citoyen de Paris même si on n'est pas né en France, même si on est naturalisé. Veillons à ce que les droits qu'elle octroie soient de plus en plus larges, que cette carte permette une plus grande implication de la jeunesse dans la chose publique.

Pour toutes ces raisons et parce que nous pensons que le meilleur moyen est de faire reculer l'obscurantisme et ses bras armés, il faut des citoyens et citoyennes éclairés, conscients et impliqués. C'est par l'éducation, la participation, le partage des valeurs vécues, et pas seulement transmises, que l'on fera reculer l'horreur et la peur.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - On peut se parler franchement. Je pense qu'il le faut. Je trouve que c'est une très bonne idée, cette carte citoyenne-citoyen de Paris. Pour qu'on se parle franchement, j'ai du mal à voir les nouveautés qu'il y a dans la proposition de délibération qui nous est proposée aujourd'hui. Je ne vois pas vraiment ce qui change par rapport à ce que nous avons d'ores et déjà voté. Par contre, je vois ce qui manque par rapport à ce que nous avons d'ores et déjà voté.

Je vous rappelle qu'en 2014, lorsqu'on a commencé à parler de cette carte, c'était au moment de la campagne des municipales et le Maire de New York venait de prendre un engagement très fort pour montrer sa volonté que la Municipalité mette sous sa protection, la protection de la Municipalité de New York, les concitoyens new-yorkais en situation administrative irrégulière, même si la situation là-bas n'est pas la même juridiquement qu'ici. J'avais notamment relayé cela. Il me semble que M. NAJDOVSKI, candidat à la Mairie de Paris à l'époque, avait relayé également cette proposition.

Nous avons ensuite eu un débat au moment de cette campagne. J'avais présenté un vœu adopté dans ce Conseil, afin qu'on marque, à travers cette carte, un engagement dans la lutte contre les L.G.B.T. phobies et qu'on prenne notamment un engagement pour le droit des personnes transgenres au changement d'état civil libre et gratuit, en permettant justement le choix du genre sur cette carte, ce qui a d'ailleurs été appliqué car il y a le choix du genre sur cette carte. Je m'en félicite.

Mais il y avait d'autres mesures qui accompagnaient et qui étaient de dire : pour marquer notre engagement pour l'égalité des droits réels, nous allons rencontrer l'ensemble des associations, que ce soient les associations de la lutte contre le racisme et les discriminations, les associations de défense des Droits de l'Homme, les associations engagées dans la lutte contre les L.G.B.T. phobies et nous allons élaborer un livret d'accompagnement de cette carte.

Or à ma connaissance, les rencontres sur ce livret n'ont pas encore eu lieu, mais c'est cela qui est important, c'est comment on accompagne cette carte. Je conclus en disant que je vous soutiens sur ce projet, c'est important. Cela n'est pas comme on le dit dans les rangs des Républicains, un gadget ou je ne sais quoi, c'est un engagement fort; il n'y a pas simplement à voir quels sont les avantages "matériels" mais pour accompagner sur la bataille de l'accès aux droits, impliquons l'ensemble des associations, elles attendent ce rendez-vous depuis 2014.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Après ce débat, je vais donner la parole à l'Exécutif et à Rémi FÉRAUD qui a porté cette proposition au nom de son groupe pour vous répondre. Tout d'abord, Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie tous pour l'intérêt que vous portez à la carte de citoyenne-citoyen de Paris voulue par la Maire de Paris à la suite des attentats de janvier 2015, sur le modèle de celle de New York, comme cela a été rappelé. Elle est le fruit d'une réflexion transversale que j'ai menée avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE. Cette carte s'inscrit dans une logique d'inclusion et d'adhésion citoyenne. Elle permet à son détenteur de signifier ainsi son attachement aux valeurs de Paris et ouvre le droit à une série de dispositifs municipaux qui vont de la découverte des coulisses de certains services municipaux pour mieux les comprendre, mieux les connaître, à des formations à la citoyenneté dans le cadre des nouveaux ateliers citoyens que nous venons de mettre en place, ou de participer à des événements emblématiques parisiens de la vie locale.

Nous l'avons voulue la plus accessible possible et permettant de mieux connaître Paris et son fonctionnement. C'est pourquoi la programmation proposée est si variée, allant des ateliers citoyens à des visites insolites en passant par l'accès à une offre culturelle et sportive diverse.

Reconnaître et valoriser le souhait d'engagement de nombreux Parisiens, leur permettre d'exercer leur citoyenneté pleinement dans des lieux ou à l'occasion d'ateliers citoyens. De nombreux Parisiens n'ont pas la citoyenneté française et ils vivent parfois depuis de nombreuses années à Paris. Je peux vous dire que j'en ai rencontré de nombreux qui sont fiers de pouvoir avoir cette carte de citoyen de Paris, ils se sentent pleinement

Parisiens et n'ayant pas la citoyenneté française, n'avaient pas un document qui leur permettait ainsi d'appartenir, de façon certes symbolique mais quand même importante avec cette carte, à la communauté parisienne. Ils se voient ainsi reconnaître pleinement comme des citoyens de Paris.

Devant le succès rencontré par la carte de citoyenne-citoyen de Paris dans nos écoles élémentaires, je ne peux que me réjouir de votre proposition d'étendre sa diffusion aux collégiens et aux lycéens parisiens qui le souhaitent. Nous avons justement lancé un appel à projets pour compléter l'offre des ateliers citoyens avec des ateliers pour les petits Parisiens à partir de janvier 2017. Les ateliers citoyens s'inscrivent en cohérence avec le reste des outils de participation citoyenne dont nous nous sommes dotés.

Votre proposition également de permettre aux maires d'arrondissement volontaires d'organiser des cérémonies de remise de ces cartes est une très bonne idée et j'abonde dans ce sens. Il s'agira d'un moment privilégié pour faire connaître l'offre de la carte et rencontrer les habitants. C'est le cas déjà dans le 14<sup>e</sup> arrondissement où sont proposées des animations telles que des parcours citoyens.

Renforcer l'offre de la carte citoyenne-citoyen de Paris, c'est agir pour la cohésion dans notre ville et favoriser le débat public. Monsieur LEGARET, comme beaucoup de personnes dans votre groupe les Républicains, manifestement vous ne comprenez toujours pas l'aspiration de Parisiens de plus en plus nombreux à participer à la vie locale, à être des acteurs actifs de cette vie locale.

Comme le montrent de nombreuses personnes qui participent à nos débats du Conseil de Paris, à nous de leur offrir les moyens d'être ces citoyens actifs. Grâce à cette carte ils le peuvent, puisque nous leur proposons de nombreuses choses. Vous n'êtes pas convaincus par cette évolution de notre débat démocratique, vous ne croyez pas non plus au budget participatif, pas tellement, vous le mettez en œuvre parce que vous voyez bien que ce serait compliqué de ne pas le faire du tout. Je crois que vous appartenez à une génération de politiques qui n'a pas compris cette évolution et cette aspiration citoyenne. Je ne peux que le regretter.

Sur la question du choix de genre, j'ai bien entendu, nous y travaillons globalement à la Ville et je souhaite que sur cette carte également, nous puissions ouvrir la possibilité de choisir librement son genre.

Pour toutes ces raisons, évidemment, au nom de l'Exécutif, je donne un avis favorable et enthousiaste à votre proposition, cher Rémi FÉRAUD.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Pauline VÉRON, pour ces réponses. Moi aussi, avant de donner le mot de la fin à Rémi FÉRAUD, je veux vous dire combien je suis heureuse du succès de cette carte, parce que c'est vrai qu'elle permet par exemple à ceux qui n'ont pas la nationalité française, mais qui sont des résidents citoyens de Paris, de se sentir pleinement résidents de notre ville, mais elle permet aussi à tous les autres de pouvoir s'impliquer plus amplement dans la vie de notre ville, dans les coulisses, dans le travail qui se fait.

Je veux remercier bien sûr l'ensemble des membres de l'Exécutif, les maires d'arrondissement qui portent cette initiative démocratique, mais remercier aussi l'administration de la Ville, qui elle-même se montre également très disponible pour les citoyens qui, avec cette carte, viennent la rencontrer.

J'ai souvenir dans les salons de l'Hôtel de Ville, lorsque nous avons fait le goûter citoyen avec les enfants détenteurs de cette carte, d'avoir vu des directeurs de la Ville expliquer le budget à des enfants, des petits Parisiens qui comprenaient ce qu'il se passait dans cette ville et comment cela se passe entre le désir que l'on peut manifester de voir telle ou telle évolution, tel équipement, et sa réalisation.

Je veux remercier vraiment l'ensemble des directeurs et des fonctionnaires de la Ville qui se sont vraiment impliqués eux aussi dans le développement de cette citoyenneté plus partagée, et je pense que l'on grandit en étant plus inclusif, en partageant de cette façon-là la citoyenneté.

Je remercie les Parisiens, qui vraiment ont répondu présents à l'initiative et à la proposition qui a été la nôtre, parce que je les rencontre souvent, ils me montrent effectivement avec fierté leur carte de citoyen ou citoyenne de Paris, et cela fait chaud au cœur de voir une population parisienne impliquée, concernée, fière et engagée dans la vie de sa ville, au-delà des questions partisans, mais vraiment dans cet intérêt collectif qui nous anime.

Je veux remercier Rémi FÉRAUD à qui je donne maintenant la parole, de nous donner l'occasion de revenir sur cette carte citoyenne-citoyen de Paris.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Je serai bref. Je voudrais saluer l'ensemble des collègues représentants des groupes qui sont intervenus sur la proposition de délibération, Pauline VÉRON et vous-même au nom de l'Exécutif, les détenteurs de la carte citoyenne qui sont dans le public.

J'aimerais dire à différents intervenants que justement, je pense que dans la proposition de délibération, la proposition qu'une enquête et une consultation soient menées assez largement par la DDCT et l'Exécutif sur les progrès que la carte peut faire dans les années qui viennent est un élément important, ainsi que les propositions que j'ai entendues, qu'elles portent sur la question des plus jeunes, de leur citoyenneté, ou la question des valeurs républicaines.

Celle faite par Leïla DIRI pour mieux associer la carte aux initiatives de citoyenneté parisienne par le budget participatif ou les conseils de quartier.

Celle évoquée par Sandrine MÉES sur la question de la monnaie locale, ce sont justement des propositions à faire dans le cadre de l'évaluation et des propositions d'évolution qui seront faites par les groupes politiques du Conseil de Paris, par les élus sur la carte citoyenne elle-même.

Je pense aussi, et c'est inscrit dans la proposition de délibération, comme l'a dit Jean-Bernard BROS, que la dimension d'arrondissement de la carte, il ne s'agit pas seulement de mairie mais d'arrondissement, pour pouvoir justement mieux associer à la vie de l'arrondissement les détenteurs de la carte parisienne, est un élément important, car cette question de l'aller-retour entre le niveau parisien et le niveau d'arrondissement est un élément constitutif de notre vie démocratique parisienne.

Et puis, j'ai entendu l'intervention de Jean-François LEGARET au nom du groupe les Républicains, qui annonçait une abstention de scepticisme, qui est d'ailleurs une abstention de scepticisme plus sur le dispositif de la carte citoyenne lui-même, que sur la proposition de délibération proposant de la faire évoluer.

Justement, cette proposition de délibération a pour but de vaincre ce scepticisme.

Je voudrais dire deux choses. D'une part, que cette citoyenneté qui peut nous paraître tout à fait naturelle ne l'est pas chez beaucoup de Parisiens. Nous l'avons constaté d'ailleurs ces derniers mois de manière extrêmement cruelle, et nous devons tout faire, avoir des initiatives petites et grandes pour favoriser ce lien citoyen, ce rattachement à la République et nous saisir de Paris et de ses valeurs pour justement rattacher notamment tous les jeunes qui sont ou pourraient être en rupture avec la République et la citoyenneté. C'est l'une des initiatives qui participent.

D'autre part, rappeler que dans un pays, le nôtre, qui lie quasi exclusivement la citoyenneté à la nationalité, tous les petits Parisiens ne vont pas un dimanche de temps en temps accompagner leurs parents au bureau de vote pour voter et que ce qui peut nous paraître presque naturel dans une éducation, ne l'est pas pour des dizaines de milliers d'enfants de Paris qui sont exclus de ce moment démocratique.

Eh bien, justement, la carte citoyenne de Paris est un moyen de faire se sentir pleinement citoyens des adultes, mais aussi des jeunes et même des enfants de Paris.

Et puis, nous avons conscience et c'est pourquoi nous soumettons à l'Assemblée cette proposition de délibération, que la carte citoyenne-citoyen de Paris, qui est fort jeune elle-même, a besoin de plus de notoriété, de plus d'utilité et de plus de sens. A nous de nous emparer de l'initiative d'Anne HIDALGO l'année dernière pour aller justement dans cette direction, et donc que cette carte citoyenne de Paris nous puissions aussi la prendre en main politiquement pour lui donner de l'ampleur, de l'envergure, de l'avenir, puis un vrai rôle dans la vie de Paris et des Parisiens.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bravo, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du groupe Socialiste et Apparentés, pour cette excellente intervention.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération SOCA 1 du groupe Socialiste et Apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est adoptée. (2016, SOCA 1).

Merci. On peut applaudir l'initiative.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons poursuivre avec le Conseil parisien de la jeunesse et le rapport qui va nous être présenté par les intervenants. On peut prendre une pause d'une minute.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).*

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous reprenons la 3e Commission.

### **Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif au stationnement des professionnels de santé.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 66 et 66 bis sont relatifs au stationnement des professionnels de santé et je donne la parole à M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ.** - Monsieur le Maire, je porte le vœu de Brigitte KUSTER, M. DEBRÉ, M. BOURNAZEL, Mme STOPPA-LYONNET, et M. HAAB.

Il s'agit que des dispositions relatives au stationnement des professionnels de santé exerçant leur activité au domicile de leur patient ou soumis à des astreintes fassent l'objet d'une concertation entre l'Exécutif municipal et les représentants de ces professions, afin d'aboutir à un dispositif leur permettant d'exercer en toute quiétude.

Qu'à cette occasion, la possibilité de stationnement pour une durée limitée sur les aires de livraison soit examinée, ainsi que l'opportunité et les conditions d'une éventuelle gratuité sur les places de stationnement pendant leur activité.

Que d'ici l'aboutissement de cette concertation, des consignes de discernement soient appliquées pour les professionnels arborant le caducée, conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 26 janvier 1995.

Ce vœu a pour but de faciliter le stationnement des professionnels de la santé à Paris pour leur permettre d'exercer leur activité dans de meilleures conditions.

En 2015, le Conseil de Paris a décidé de créer une carte professionnelle mobile à Paris, d'un coût de 240 euros par an et donnant droit à 7 heures de stationnement au tarif de 0,5 euro par heure.

Les médecins déplorent que les consignes données par la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 26 janvier 1995 : "faciliter le stationnement pour les professionnels de la santé", ne soient plus appliquées et qu'ils fassent l'objet de verbalisations systématiques.

Le vœu que nous vous proposons, vise comme je vous l'ai dit, à faciliter l'exercice des professionnels de la santé.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler en préambule quelques éléments. Tout d'abord, l'offre en stationnement de surface est d'environ 140.000 places pour le stationnement des visiteurs et des résidents à Paris, et environ 80.000 résidents utilisent chaque jour un emplacement de stationnement, ce qui réduit à environ 60.000 le nombre de places pour les visiteurs.

La politique tarifaire du stationnement mise en place en janvier 2015 vise plusieurs objectifs.

Il s'agit d'assurer une bonne rotation des emplacements afin de libérer des places en surface, de réduire les déplacements pendulaires domicile-travail en voiture individuelle, de favoriser le stationnement pour les métiers qui nécessitent l'usage d'un véhicule.

Ainsi, deux cartes de stationnement ont été mises en place, l'une à destination des commerçants sédentaires et ouvrant droit au tarif résidentiel, et l'autre à destination des professionnels mobiles dans Paris permettant, une fois acquitté le montant annuel de la carte, de stationner jusqu'à 7 heures consécutives pour 50 centimes de l'heure.

L'ensemble des activités ayant droit à ces cartes a été revu et élargi à de nombreuses activités médicales.

Suite à la mise en place de ces deux cartes, les anciennes cartes ont été supprimées, c'est le cas pour la carte "Sésame" profession médicale. Il faut rappeler qu'en 2014, cette carte n'avait été délivrée qu'à 170 exemplaires pour tout Paris.

Le dispositif des cartes de stationnement professionnel nous permet aujourd'hui de nous assurer que l'accord de droit de stationnement est lié à une activité professionnelle et non à un statut particulier.

En effet, dans le cas contraire, il y aurait rupture d'égalité avec les autres usagers à offrir un stationnement gratuit aux 23.000 médecins inscrits à l'Ordre parisien, alors que seulement 900 d'entre eux déclarent faire plus d'une visite à domicile par semaine.

Se pose la question des professions paramédicales qui effectuent également des visites à domicile.

Nous rencontrons actuellement l'Ordre des infirmiers de Paris afin de convenir des facilités à accorder aux professions paramédicales effectuant des visites à domicile.

Il existe un macaron "urgence" délivré par l'Ordre des médecins aux personnels médicaux qui exercent une activité médicale avec prise de permanences.

Ce type de dispositif semble aujourd'hui adapté à l'exercice de soins à domicile nécessitant l'usage d'un véhicule et pourrait être étendu aux professions paramédicales.

Nous souhaitons donc travailler aujourd'hui avec la Préfecture de police et les Ordres médicaux, afin que soit précisé le mode de distribution des macarons, pour que ceux-ci puissent n'être délivrés qu'aux professionnels exerçant à domicile de façon régulière, selon des critères à définir.

Tel est le sens du vœu de l'Exécutif que nous vous proposons en réponse à votre vœu, et nous vous demanderons de bien vouloir voter le vœu de l'Exécutif en substitution au vœu que vous avez déposé.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 66 est-il maintenu ?

**M. Christian HONORÉ**. - Etant donné les signataires de ce vœu, qui me semble-t-il est plus large que le vœu présenté par l'Exécutif, nous maintenons notre vœu, et voterons le vœu de l'Exécutif.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 281).

Je vous en remercie.

## **Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LR relatif au déploiement des bornes de recharges électriques Belib' dans le 15e.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 67 est relatif au déploiement des bornes de recharge électrique Belib' dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Maud GATEL pour deux minutes.

**Mme Maud GATEL**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Avec 1 % de part de marché, Paris et la France sont significativement en retard sur la question de l'électromobilité, notamment comparé à des pays comme la Norvège, le Danemark ou la Suisse.

Or, pour promouvoir le développement de la voiture électrique, on a besoin d'infrastructures.

Déjà tardivement, en janvier 2016, vous annonciez que 180 points de recharge Belib' seraient installés sur l'ensemble du territoire début 2016.

Or ce n'est pas le cas. Pour le 15e arrondissement, seul une borne aujourd'hui fonctionne.

Six autres sont en construction, mais cela reste trop peu. Par ce vœu, nous souhaitons avoir des explications sur le retard du déploiement de ces bornes et redire notre volonté de voir le 15e arrondissement, comme l'ensemble de la Capitale, se doter de bornes universelles de recharge accélérée et bornes de recharge normale.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Dans le cadre de la première phase du programme Belib', le 15e arrondissement doit être équipé de six stations. Celles-ci seront en fonctionnement d'ici la fin de l'année, ce qui correspond à la première demande de votre vœu.

Deux stations sont opérationnelles aujourd'hui, rue Lecourbe et rue de Vaugirard.

La station Desnouettes sera mise en service normalement fin septembre.

Il faut savoir, en effet, qu'il se passe parfois quelques semaines entre l'installation des bornes et la mise en service effectif par E.D.F.

Les travaux commenceront fin septembre pour la station Antonin-Mercié et les deux dernières stations en attente de clôture de l'instruction technique devraient être réalisées d'ici la fin de l'année.

Au niveau parisien comme dans le 15e arrondissement, les 60 bornes prévues, soit 180 points de recharge à raison de 3 points de recharge par borne pour la phase 1, seront toutes en service en fin d'année.

Le déploiement de 30 bornes supplémentaires, la phase 2, démarrera au début de l'année prochaine sans que les emplacements ne soient à ce stade définis. Comme pour la première phase, les mairies d'arrondissement seront consultées pour les emplacements, mais nous veillerons à ce que cette collaboration soit encore plus étroite.

En ce qui concerne l'équipement en bornes de recharge des parkings des bailleurs sociaux, qui fait également l'objet de votre vœu, le Conseil de Paris adoptait en juillet dernier, une mesure dans le cadre du Plan de lutte contre la pollution qui permet aux bailleurs sociaux de bénéficier d'une subvention pour l'installation de points de recharge électrique, et par ailleurs, une information et une sensibilisation au sujet a été faite par la DVD auprès de tous les bailleurs parisiens.

Nous leur avons en particulier signalé les conditions très intéressantes du programme de subventionnement "Advenir" qui est mis en place par l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique auquel ils peuvent prétendre pour créer des points de recharge dans leur parc.

Votre vœu est sans objet, donc à ce titre je donnerai un avis défavorable.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif au parking d'autocars de la Porte Maillot.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 68 est relatif au parking d'autocars de la porte Maillot. Je donne la parole à Mme Valérie NAHMIAS pour deux minutes.

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la porte Maillot va changer, cela a démarré avec les travaux d'Eole qui donnent une autre dimension et perspective déjà à ce rond-point, et ce sera le tour du tramway T3 et des projets de "Réinventer Paris".

Justement, dans ce cadre, le projet "1.000 arbres" de la compagnie de Phalsbourg va réaliser entre autres une magnifique gare routière où facilité, design, simplicité seront les bases d'un service optimum pour les touristes.

Mais en attendant cela, ce parking, puisque c'est ainsi qu'il est défini, qui reçoit tout de même plusieurs dizaines de bus par jour, près de 2 millions de voyageurs par an est un terrain vide de services minima : toilettes, chaises, bancs, sans parler de la recrudescence des vols qui oblige les sociétés à faire appel à des agences de sécurité privées.

Pourtant, ces sociétés exploitantes paient une redevance conséquente à la Ville de Paris. Tout le monde partage le fait que les infrastructures ne sont pas calibrées à la fréquentation.

Seulement, les travaux ne démarreront pas avant un an. L'objet de ce vœu est simple : mettre à disposition des touristes des toilettes provisoires, des panneaux d'indication, bref, le strict minimum quand on arrive dans une des plus belles portes de Paris.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le parc Pershing réservé au stationnement des autocars accueille depuis un an un trafic important de lignes régulières par autocar.

Nous avons accepté que la compagnie "FlixBus" y implante son activité moyennant le paiement d'un droit de stationnement comme n'importe quel autocariste, mais en ne laissant jamais aucun doute sur la prochaine fermeture pour y réaliser les travaux du projet "Mille arbres" qui intégrera la construction d'une gare routière moderne.

La gare Pershing actuelle va ainsi fermer courant 2017 avec une réouverture prévue en 2019. Compte tenu de la prochaine fermeture, nous n'investirons pas dans ce parc de stationnement. Nous avons proposé à "FlixBus" de déplacer son activité dans le parc autocar de Bercy.

Il faut savoir également que plusieurs aménagements ont été réalisés pour sécuriser la traversée piétonne entre le palais des congrès et le parc de stationnement. En effet, la largeur de la chaussée a été réduite en 2011 par la création d'oreilles. Des panneaux signalant le danger et un passage piéton protégé ont été installés en 2015 en amont de la traversée du côté du parc de stationnement.

Par ailleurs, une étude est en cours pour la mise en place de ralentisseurs de type coussin berlinois en amont de la traversée piétonne côté parking autocar.

Je précise enfin qu'il existe une gare routière à la Défense, qui est accessible aux transports en commun et dans laquelle tout opérateur de lignes régulières peut aussi s'installer.

Compte tenu de tous ces éléments, l'Exécutif donnera un avis défavorable à ce vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurité routière des deux-roues dans le cadre des livraisons.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 69 et 69 bis sont relatifs à la sécurité routière des deux-roues dans le cadre des livraisons.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour deux minutes.

**Mme Maud GATEL**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'explosion du e-commerce et l'émergence de nouveaux services engendrent chaque jour un nombre plus important de livreurs à vélo, en deux-roues motorisés ou en véhicules à quatre roues.

Les cadences parfois infernales auxquelles ils sont soumis engendrent un certain nombre d'effets pervers dont une prise de liberté en matière de respect du Code de la route, aux dépens de la sécurité routière.

Une charte en faveur de la logistique urbaine durable a été élaborée en partenariat avec les professionnels en 2013.

L'objet de ce vœu est d'inciter les nouveaux acteurs à adhérer à cette charte, la renforcer en intégrant un volet prévention routière et respect des règles de sécurité, proposer une labellisation en échange de l'engagement à la respecter et participer ainsi à la pacification de l'espace public, tout en veillant à la verbalisation qui reste tout à fait nécessaire.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu, Madame la Conseillère, met en lumière de nouvelles pratiques de livraisons, principalement en vélo, qui connaissent un fort développement depuis deux ans et emploient un personnel sous statut d'auto-entrepreneur.

Il semble aujourd'hui nécessaire de mieux connaître les pratiques de cette nouvelle activité, qui s'est développée après la signature de la charte pour une logistique urbaine durable en septembre 2013. Je souscris donc à votre proposition d'intégrer cette problématique au cadre de travail de la charte pour une logistique urbaine durable via un groupe de travail ad hoc.

Nous souscrivons bien entendu à votre objectif de réfléchir à la sensibilisation des chauffeurs en deux-roues motorisés ou à vélo aux problématiques de sécurité. Nous ne pouvons pas pour autant décréter dès aujourd'hui une révision de la charte de logistique urbaine.

Le Comité de suivi de cette charte entreprend des travaux au long cours qui débouchent sur de nouveaux engagements qui n'ont pas nécessairement besoin d'être formalisés à chaque nouvelle avancée via une révision de la charte.

Au-delà de la sécurité, le groupe de travail pourra aborder le sujet général des nuisances causées par les livraisons de repas à vélo mais également en scooter, engins particulièrement bruyants et polluants. Je propose d'ailleurs que l'on entame une démarche avec ces entreprises en vue de les encourager à remplacer leurs véhicules

polluants soit par des vélos, des vélos à assistance électrique ou des scooters électriques, ce que fera d'ailleurs bientôt une grande chaîne de restauration rapide et de livraison en utilisant ces scooters.

En conséquence, je vous propose plutôt d'adopter le vœu de l'Exécutif, qui propose la création d'un groupe de travail dans le cadre du Comité de suivi de la charte de la logistique urbaine et la prise en compte des volets sécurité et environnement par ce groupe de travail.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Face à ces réponses, le vœu du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ?

**Mme Maud GATEL**. - Il est retiré, même si je regrette que les deux derniers considérants n'aient pas été repris dans le vœu de l'Exécutif.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 70 est relatif à la mise à disposition par la Ville des places de parking disponibles.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour deux minutes.

**Mme Maud GATEL**. - On n'a pas voté le vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Excusez-moi ! Vous avez raison.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n°69 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 282).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise à disposition par la Ville des places de parking disponibles.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL, vous avez encore la parole pour présenter le vœu n° 70.

**Mme Maud GATEL**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question du stationnement reste un sujet particulièrement important pour les automobilistes à Paris. On a coutume de dire qu'1 automobiliste sur 5 circule pour rechercher une place de parking.

En réponse à un vœu de notre Assemblée, un bilan des places disponibles dans les parkings des bailleurs de la Ville a été demandé et effectué. Je regrette d'ailleurs qu'il ne nous ait pas été communiqué sans que nous ayons à le demander.

Or, comme on pouvait s'y attendre, le nombre de places de parking disponibles chez les bailleurs sociaux est extrêmement important puisque simplement en prenant "Paris Habitat", la R.I.V.P., "Elogie" et la S.I.E.M.P., on compte 19.711 places disponibles sur l'année 2015, soit quasiment un tiers de l'offre de places de parking dans les parkings concédés.

Or le souci de libérer l'espace public pour un meilleur partage nous conduit à privilégier le stationnement en sous-sol plutôt qu'en surface.

Ce vœu a donc pour objet de demander à la Ville de mettre à disposition les places vacantes chez les bailleurs ainsi que dans les administrations et de communiquer ces données aux entreprises spécialisées afin de permettre la mise en relation entre ceux qui sont à la recherche de places de parking et ceux qui peuvent en offrir.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs points demandés dans votre vœu, Madame GATEL, sont déjà opérationnels. Les places vacantes chez les bailleurs sociaux sont déjà accessibles à tous, répertoriées sur les sites des bailleurs sociaux avec tarifs et coordonnées pour prendre contact.

Comme pour des places de parking dans des parcs privés, certaines de ces places sont susceptibles d'être commercialisées par des "start-up". Je pense par exemple à deux d'entre elles, l'e-park ou Zenpark, mais il y en a encore d'autres, bien évidemment.

Leur développement est toutefois limité de façon réglementaire par des exigences de sécurité, qui nous sont édictées par la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et la Préfecture de police. En effet, il est aujourd'hui impossible de proposer plus de 10 places à des tiers dans les parcs privés, sauf à remplir les conditions qui sont imposées aux établissements recevant du public, à savoir une sortie de secours à moins de 50 mètres, une sortie piétonne interdite par la rampe, des créations de sortie qui n'aboutissent pas dans les lieux privés comme les halls d'immeuble, etc.

Enfin, pour mémoire, nous avons lancé en septembre 2015 - c'était avec mon collègue Jacques BAUDRIER et avec Mme la Maire du 20e, Frédérique CALANDRA -, une opération de commercialisation de places vacantes de bailleurs sociaux dans le 20e arrondissement mais il faut reconnaître que très peu de places ont trouvé preneur, de l'ordre de 1 % seulement.

Sachez par ailleurs que dans les parcs de stationnement concédés de la Ville de Paris et non dans les parcs de bailleurs et de l'administration, on comptait en début d'année environ 150 places dédiées aux opérateurs d'auto-partage.

Compte tenu de ces éléments, je considère que votre vœu est déjà pris en compte et je vous propose de le retirer. Si vous souhaitez le maintenir, je serai malheureusement amené à donner un avis défavorable.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Alors, avec cette réponse, le vœu est-il maintenu ? Oui, il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la privatisation du contrôle du stationnement payant.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 71 est relatif à la privatisation du contrôle du stationnement payant.

La parole est Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Et Mme SIMONNET est en colère. Mme SIMONNET est en colère, figurez-vous, et je pense que les Parisiennes et les Parisiens vont être également en colère quand ils vont découvrir ce qui se prépare.

On va reprendre. D'abord, la réforme du statut de la Ville de Paris va permettre de rattacher les agents de surveillance de Paris, A.S.P., jusque-là dépendants de la Préfecture de police, à la Mairie de Paris et ils seront intégrés à la brigade anti-incivilités. Bien.

Depuis aussi la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de janvier 2014, dite loi MAPTAM, il est autorisé d'externaliser le contrôle du stationnement payant dès 2018. De plus, cette loi dépénalise le stationnement et autorise les communes à fixer les tarifs et amendes dès 2018.

Face aux politiques de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, il est donc à craindre que l'augmentation des tarifs et amendes de stationnement deviennent la bonne variable d'ajustement budgétaire des collectivités pour compenser ces politiques d'austérité.

C'est dans ce contexte que l'on apprend qu'il serait envisagé d'externaliser la verbalisation et donc de privatiser les pervenches. Ce serait d'ailleurs soumis à délibération au Conseil de Paris de novembre. J'espère qu'il s'agit là de totalement fausses informations, mais je crains que non puisque l'Exécutif a émis un avis défavorable sur mon vœu.

Je tiens donc à dire à travers ce vœu que les organisations syndicales n'ont absolument pas été consultées, sur cette définition des missions des A.S.P., sur le remplacement par des entreprises privées. Je supputais déjà cette évolution lors du budget de la Préfecture de police dans mon intervention du Conseil de Paris de juillet.

Visiblement, j'avais bien raison d'anticiper ce loup puisque le loup arrive. Et ce loup, c'est catastrophique parce que la situation des agents va totalement se dégrader, qu'il s'agisse de leurs salaires, des conditions de travail, de la qualité du service. C'est aussi une insulte au travail des fonctionnaires puisque l'argument d'un surcroît d'efficacité du privé par rapport au public témoigne vraiment d'un mépris à l'égard de l'ensemble des fonctionnaires.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je conclus. Je demande à travers ce vœu que la Ville renonce, n'externalise pas le stationnement payant et engage des négociations avec les organisations syndicales représentatives des A.S.P.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les A.S.P. aujourd'hui gérés par la Préfecture de police seront bien transférés à la Ville de Paris dans un calendrier qui est en cours de définition, mais au plus tard au 1er janvier 2018.

Ce transfert est l'occasion de réfléchir à une nouvelle organisation du contrôle du stationnement payant dont il faut rappeler que le taux de paiement, pour ce qui est du stationnement rotatif, est aujourd'hui aux alentours, voire même inférieur à 10 %. Cela entraîne beaucoup de dysfonctionnements dans l'espace public, à savoir : un défaut de rotation des véhicules qui est préjudiciable d'ailleurs à l'activité économique ou encore du stationnement gênant qui malheureusement peut aussi proliférer.

Différentes hypothèses sont envisagées dont celle d'une externalisation auprès d'acteurs qui maîtrisent la mise en place de technologies innovantes et d'organisations adaptées à ces technologies et - je le dis - ce ne sont pas nécessairement des acteurs privés.

En ce qui concerne l'intégration des A.S.P. au sein de la Ville, les discussions avec les différentes organisations syndicales pour définir le périmètre de leurs missions ont déjà débuté et se poursuivront. Une réunion a d'ailleurs eu lieu la semaine dernière en présence de la Maire de Paris et du Préfet de police, avec les organisations syndicales représentatives de la Préfecture de police et des A.S.P.

Nous nous attachons à proposer aux A.S.P. de nouvelles missions dont effectivement la lutte contre les incivilités, mais également la lutte contre le stationnement gênant, à ne pas confondre avec le stationnement payant, ou encore l'accompagnement des politiques de mobilité que mène Paris, à savoir notamment les opérations de type "Paris Respire" ou autres qui sont très demandées aussi par les Parisiens, mais aussi par les mairies d'arrondissement.

Nous leur proposerons également un cadre d'évolution de carrière au sein de l'administration parisienne, avec un certain nombre d'avantages qui existent au sein de l'administration parisienne qui, je crois, pourront offrir des perspectives intéressantes en termes d'évolution de carrière.

Avec le contrôle du stationnement payant auquel s'ajouteront ces nouvelles missions confiées aux A.S.P., nous aboutirons à un élargissement du champ d'action de contrôle du stationnement et de l'occupation de l'espace public.

Nous nous inscrivons, je le dis, Madame SIMONNET, dans une extension du périmètre du service public.

Toutes ces précisions pour vous dire que, compte tenu évidemment de ce que je viens de vous apporter, nous ne pourrions donner un avis favorable à votre vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explication de vote. D'abord, M. BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet.

Notre groupe a exprimé sa surprise de voir cette hypothèse de l'externalisation évoquée par voie de presse cet été par une ou un membre de l'Exécutif, sans que nous ayons eu d'abord le dialogue au sein de la majorité du Conseil de Paris. Nous avons bien sûr aussitôt demandé à rencontrer les représentants du personnel de la Préfecture de police pour avoir leur avis. Je sais que la Maire les a rencontrés récemment.

Nous avons besoin de savoir quelle est la question de l'efficacité des A.S.P. sur le recouvrement de la verbalisation du stationnement puisque le sujet est là. Les agents nous disent - et c'est compréhensible - qu'au sein de la Préfecture actuellement, ils ont plusieurs missions et ils n'ont pas 100 % de missions sur le stationnement.

Nous pensons que la première des choses est d'essayer de tester en régie directe, dans la reprise de ces A.S.P., l'efficacité du service public avant de nous dire que l'externalisation sera plus efficace. Quelle preuve ? Et d'ailleurs une étude du G.A.R.T - Didier LE RESTE vous en a parlé puisque vous vous êtes rencontrés - montre que dans beaucoup de grandes villes européennes, il y a des modèles en régie de recouvrement du stationnement qui sont plus efficaces que l'externalisation du privé. Donc, avant de pouvoir s'exprimer sur l'externalisation, encore faut-il démontrer qu'elle est plus efficace que le service public et la mise en régie.

Enfin, que nous disent - et je termine sur ce point - les représentants du personnel, mon cher collègue, Christophe NAJDOVSKI ? Ils nous disent que le dialogue social doit continuer et que pour l'instant, ils ne sont pas satisfaits des premières propositions qui sont faites, pour deux raisons.

Tout d'abord, le cycle de travail ne serait pas le même. Le statut n'étant pas le même, il y a un problème notamment sur la perte du nombre de jours de repos par rapport aux 32 heures qu'ils effectuent aujourd'hui au sein de la Préfecture ; et le rythme de travail qui est celui du statut de la Ville de Paris n'est pas le même.

Enfin, le cycle de travail qui pourrait leur être proposé sur d'autres missions ne serait pas le même, notamment pour des femmes que l'on appelle les "Pervenches", qui pour certaines d'entre elles finissent à 16 heures leur travail aujourd'hui et qui se verraient confier un autre cycle de travail.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à la prudence, au dialogue social, à l'expérimentation du service public et nous voterons donc le vœu de Danielle SIMONNET.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons contre ce vœu. Nous n'avons pas les mêmes arguments que la Ville pour envisager cette externalisation, l'argument de la Ville étant uniquement le tiroir-caisse comme sur beaucoup d'autres sujets.

Nous considérons que les négociations syndicales doivent aller jusqu'à leur terme évidemment, mais que l'on aborde par là même des aspects de la réforme du statut de Paris, de la réforme qui est mise en œuvre actuellement par la DPP qui recèle des conséquences assez considérables pour l'organisation de la politique de stationnement et de circulation à Paris.

Nous ne serions pas hostiles à une externalisation dans la mesure où nous considérons que si on fait une réforme assez considérable pour que d'ici environ deux ans l'ensemble des A.S.P. soient transférés de la Préfecture de police à la Ville de Paris, il ne faut pas que ce soit une réforme a minima, mais il faut en profiter pour créer une police municipale.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que ces 1.800 A.S.P. qui seront versés à la Ville dans deux ans puissent être une composante du noyau d'une police municipale. En conséquence, il faut donc que le contrôle du stationnement payant soit effectué par un autre corps ou par d'autres personnels, d'où notre regard attentif sur l'externalisation.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD.** - Oui, très vite, Monsieur le Maire.

Je ne vous cache pas que notre groupe est très dubitatif par rapport à la proposition d'externalisation de la verbalisation du stationnement.

Nous partageons certains arguments avancés par le Président du groupe Communiste, en tout cas nous y avons une attention particulière, avec un point spécifique, c'est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de précisions sur les raisons pour lesquelles l'externalisation serait plus efficace que le fait de continuer à opérer en interne des Services de la Ville cette verbalisation.

Ensuite, des questions demeurent notamment sur les conditions de travail des fonctionnaires et des personnes qui seraient susceptibles d'opérer la verbalisation du stationnement par des entreprises qui seraient externes à la Ville, des opérateurs privés.

Toutefois, nous sommes en discussion pour l'instant avec l'Exécutif. Nous avons apporté un certain nombre d'interrogations et de questions. Il nous semble prématuré aujourd'hui de poser une option. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur le vœu porté par Danielle SIMONNET.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Nous allons passer au vote, s'il n'y a plus d'explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 déposé par Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la propreté dans le 20e.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 72 est relatif à la propreté dans le 20e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Frédérique CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, ce vœu a été adopté dans le 20e arrondissement lors de notre Conseil d'arrondissement du 13 septembre dernier. Il est porté par l'ensemble de la majorité municipale et reprend une interpellation, un vœu du conseil de quartier Belleville, très actif, qui propose de lancer une filière de consignes de bouteilles afin de renforcer la lutte contre les incivilités et de permettre une sorte d'autofinancement d'une partie au moins du budget de la propreté dans le 20e arrondissement.

L'idée également est de pouvoir, en favorisant des filières de tri et d'apport, permettre le recyclage de matériaux et permettre à des gens, qui aujourd'hui peut-être participent un peu à la dérégulation de l'espace public, de participer à son amélioration.

Mes chers collègues, même si un grand nombre d'actions ont déjà été mises en œuvre dans notre arrondissement et ailleurs dans Paris en matière de propreté comme, par exemple, la création en cours de la brigade de lutte contre les incivilités, l'augmentation du nombre d'agents de la propreté - même si ce n'est pas encore suffisant chez moi, Mao -, la sensibilisation de la population et notamment des plus jeunes à la propreté et au tri, et l'obtention d'un Jumper supplémentaire, nous avons quand même considéré que cette interpellation du conseil de quartier Belleville ne manquait pas d'intérêt.

Parce qu'elle nous permettait de revenir vers vous afin de parler de nouvelles filières de tri, de nouvelles façons de faire de la propreté dans les zones urbaines denses, et d'explorer des pistes de travail comme le font certaines villes, par exemple San Francisco aux Etats-Unis pour ne pas parler que d'elle, mais il faut explorer cela sérieusement, c'est-à-dire voir si c'est possible de le faire en ces termes.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour vous répondre, Mao PENINOÛ.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint. - Merci.

Madame la Maire du 20e, la propreté dans Paris, et dans le 20e arrondissement en particulier, nous l'avons déjà abordée à de nombreuses reprises, et c'est justifié. Un effort supplémentaire a déjà été fait et se poursuivra, je

peux vous le confirmer, dans la suite de la mandature, sur votre arrondissement comme d'ailleurs sur le 15e arrondissement qui était en retard aussi. Je peux vous assurer que cet effort va se poursuivre, comme plus largement sur tout Paris.

D'ailleurs, je vous ferai une réponse écrite et circonstanciée de manière à ce que vous puissiez avoir les détails et les transmettre à votre Conseil d'arrondissement comme au conseil de quartier Belleville.

Sur la question du tri, une action a été menée dans le 20e arrondissement, notamment dans les quartiers Saint-Fargeau et Charonne, avec le partenariat d'Eco-Emballages. Cette action a été extrêmement positive puisque le tri a progressé de près de 30 % sur ces quartiers. Ce sont des actions dont nous allons continuer à nous inspirer pour les développer.

D'autres choses sont aujourd'hui à développer sur le tri, on va en parler d'ailleurs dans quelques minutes. Je voudrais simplement vous dire que je suis pour le moment extrêmement dubitatif sur la question de la consigne.

En effet, à partir du moment où nous développons le tri en apport volontaire sur l'espace public, l'idée de mettre parallèlement en place une consigne sur, par exemple, des bouteilles pourrait amener certains à intervenir sur les poubelles ou sur cet apport volontaire sur l'espace public pour pouvoir bénéficier d'une consigne. Bref, nous ne souhaitons pas voir les TriLib' pillés pour alimenter des consignes. Cela dit, c'est une demande qui a été faite par d'autres élus et que nous continuons à étudier de près.

Je vous demanderai donc, compte tenu de ces éléments, de bien vouloir retirer votre vœu.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu est-il retiré ?

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Oui, je considère qu'il y a eu des éléments intéressants mais il faut continuer à travailler.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 72 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'usine d'incinération d'Ivry.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'usine d'incinération d'Ivry et aux prochaines décisions du SYCTOM.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 73 et 74 sont relatifs à l'usine d'incinération d'Ivry.

Je donne la parole à Mme SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez sans doute, le SYCTOM, grand agent du déchet francilien, se lance dans un grand plan de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry Paris 13.

Le coût de projet est évalué à 2 milliards d'euros d'argent public. C'est un investissement très important qui va empêcher de facto le financement d'actions et d'infrastructures durables visant à réduire les déchets non recyclés et non réutilisables, mais aussi à mieux trier, recycler, composter.

Parallèlement, toujours plus de villes s'engagent dans un bouleversement de leurs pratiques, et parfois depuis longtemps. Il y a 13 ans, San Francisco se fixait un objectif révolutionnaire mais réaliste : recycler 100 % de ses déchets d'ici à 2020. A 4 ans de l'échéance, cette ville de 850.000 habitants a presque atteint son objectif.

Bien plus près de chez nous, des villes comme Nantes ou Lyon affichent de bien meilleurs résultats que la Capitale en termes de recyclage, de tri, de valorisation des déchets et de réduction de ceux-ci à la source.

D'après le SYCTOM lui-même, 42 % des déchets de nos poubelles ne devraient pas s'y trouver puisqu'ils sont recyclables et correspondent à des consignes de tri existantes. C'est sans compter les bio-déchets que nous devons progressivement tous trier à la source, d'ici 2025.

C'est dire notre retard en la matière.

Aujourd'hui, notre Municipalité a clairement décidé de rattraper son retard. Mais si nous souhaitons réellement amorcer cette démarche "Zéro déchet ensemble", il faut aussi s'en donner les moyens, c'est-à-dire investir massivement, dans les dispositifs de prévention des déchets au quotidien, mais également dans les infrastructures de tri, de recyclage et de valorisation.

Les O.N.G. ont travaillé depuis des années une stratégie alternative à celle de la reconstruction coûteuse de l'usine d'Ivry. Ces experts indépendants affirment que pour un budget dix fois inférieur, il est possible de mettre en place des actions qui ont déjà fait leur preuve ailleurs. Ces actions créeraient davantage d'emplois que n'en crée l'incinération...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Il va falloir arriver à votre conclusion.

**Mme Anne SOUYRIS**. - ... et permettrait en outre de rattraper le retard de Paris en la matière afin que la capitale respecte les engagements votés par le législateur.

Les Ecologistes voteront, vous l'aurez compris, contre cet investissement qui nous mettrait dans l'impasse pour les 50 prochaines années, empêchant toute transition. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, Monsieur le Maire, chers collègues, c'est d'être cohérent ensemble, de nous donner les moyens de notre choix politique et ainsi que Paris prenne clairement position contre ce qui est d'un autre temps, d'un temps révolu.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci. C'est du Marcel Proust.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Comme vient de le dire en d'autres termes ma collègue du groupe des Ecologistes de Paris, nos déchets sont de l'or pour les multinationales et nous, nous devons au contraire les considérer comme des biens communs.

Eh oui, à travers ce vœu relatif à l'usine d'incinération d'Ivry et aux prochaines décisions qui auront lieu dans le SYCTOM, je souhaite à nouveau sans relâche, vous alerter contre ce projet, par ailleurs évalué à plus de 2 milliards d'euros pour Suez, comme cela a pu être dit.

Ecoutez, la Commission nationale du débat public avait décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un nouveau débat public, mais pourtant ce débat public concernant ce projet date déjà de plus de 5 ans, et donc, en conséquence, la phase d'enquête publique devrait être lancée. En effet, le projet a considérablement évolué depuis sa première proposition: en réduction de la capacité de l'incinération, en suppression du tri mécano-biologique - T.M.B. - sur le site, et les évolutions du contexte, qui ont conduit à la réduction du projet, sont loin d'être terminées. Le projet risque donc encore d'être totalement surdimensionné. L'incinération est une pratique obsolète, polluante, par rapport à la réduction du volume des déchets et aux autres méthodes de valorisation.

Le T.M.B. des déchets a un mauvais retour d'expérience du point de vue de ses produits, du fonctionnement des installations et de sa performance économique. L'A.D.E.ME demande aux collectivités d'envisager avec prudence d'engager de tels projets.

La Ville de Paris a, par ailleurs, un plan de réduction des déchets "Adhère à l'objectif Zéro waste", je préfère dire "Zéro déchet". Elle est un territoire zéro gaspillage zéro déchet, elle promeut le compostage de proximité, elle met en place la collecte sélective des déchets biologiques, elle participe à la démarche de diminution du gaspillage alimentaire, elle améliore la collecte du verre, elle relance le tri domestique en particulier celui des emballages, et ces démarches sont loin d'avoir donné encore tous leurs effets.

Je demande donc, à travers ce vœu, qu'enfin, au SYCTOM on en prenne compte, que l'on réévalue avec les communes concernées les prévisions de volumes générés, collectés, recyclés et incinérés, que du coup, on demande un audit sur les performances à venir et qu'on évalue les propositions associatives telles que le plan B'OM - Ordures ménagères - proposé par le collectif et que donc, dans le SYCTOM, on se prononce pour un moratoire de 5 ans sur le projet.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Oui, c'est un débat que nous avons eu déjà à de nombreuses reprises au sein de ce Conseil. Nous sommes d'accord sur la trajectoire. Nous sommes d'accord sur le diagnostic. Nous sommes d'accord sur ce que fait la Ville de Paris et ce que doit faire la Ville de Paris en matière de réduction des déchets. Et

nous avons engagé ces actions, et des actions extrêmement ambitieuses, sur l'ensemble du bassin du SYCTOM. Nous sommes heureux, d'ailleurs, de voir que l'on commence déjà à faire école sur ce sujet, que ce soit avec la mairie d'Ivry ou que ce soit avec le territoire "Est Ensemble" qui ont décidé de nous accompagner dans la collecte sélective des bio-déchets. Nous sommes d'accord sur tout cela, mais nous restons en désaccord sur la conclusion.

Le pari que vous faites, le pari que font d'autres, est de dire : nous allons réussir sur l'ensemble du territoire parisien, mais plus largement sur l'ensemble du territoire métropolitain, à une vitesse plus importante que n'ont réussi les autres villes qui se sont lancées dans cette grande ambition. Ma position, la position de l'Exécutif, est une position de prudence. C'est la position qui nous conduit à dire oui à la première tranche d'incinération sur le site d'Ivry-sur-Seine qui, aujourd'hui, est fortement à bout de souffle. Notre position, qui a d'ailleurs été validée par le SYCTOM, a été de dire non au T.M.B. et plutôt de passer par la collecte séparée des bio-déchets. Je crois que c'est une première victoire extrêmement importante que nous avons remportée.

Il faut cependant garder de la prudence, garder nos capacités d'incinération, car il y a deux choses qui sont pires que la situation d'aujourd'hui ou qui seraient pire que la situation d'aujourd'hui. La première, c'est que nous soyons réduits à enterrer. La deuxième, c'est que nous soyons réduits à faire appel à des usines privées. Nous préférons rester dans le cadre public du SYCTOM. C'est pourquoi, une nouvelle fois, je dirai non à ce vœu, mais je suis tout à fait persuadé que nous sommes d'accord sur l'action qui est celle de la Ville de Paris.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de M. BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre groupe votera contre les deux vœux qui ont pour objet de s'opposer à un projet d'intérêt public majeur. Largement concerté depuis dix ans, ce projet a évolué, notamment avec l'abandon de la méthanisation. Cette future usine sera réduite de 25 % et l'incinération réduite de moitié. Il y a urgence à agir. Tout d'abord, parce que l'usine de traitement actuelle date de 1969 et nécessite son remplacement. Ensuite, parce que nous ne pouvons pas enlever brutalement une capacité de traitement de 700.000 tonnes de déchets pour laquelle la seule solution actuelle serait l'enfouissement en Seine-et-Marne, tout en sachant que 130.000 tonnes de déchets partent encore aujourd'hui à l'enfouissement.

Abandonner le projet actuellement, cela veut dire une augmentation de capacité des usines de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, et d'Isséane, dans les Hauts-de-Seine. Nous ne pouvons pas accepter cela. Bien entendu, nous partageons entièrement les volontés de développement du tri à la source, proposées par les associations qui, notamment, s'opposent au projet. Le projet actuel ne s'oppose pas à la réduction globale de la production de déchets : il est complémentaire à cet objectif. Il nous faut réussir les défis de transition écologique et ne pas masquer les nécessaires responsabilités pour les atteindre. Demander un moratoire de cinq ans, c'est, encore une fois, retarder la résolution des enjeux et des défis posés par Paris et à l'agglomération parisienne.

C'est pourquoi nous soutiendrons ce projet porté par le SYCTOM, qui n'est pas la solution parfaite, mais qui est actuellement indispensable et marque une vraie étape vers une transition écologique.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LR relatif à la propreté des berges de Seine et de l'Esplanade des Invalides.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 75 est relatif à la propreté des berges de Seine et de l'esplanade des Invalides.

La parole est à M. POZZO di BORGO.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le développement de la vie nocturne aux abords des quais de la Seine rive gauche et sur l'esplanade des Invalides, suite à la fermeture des voies sur berges rive gauche et à la présence de nouveaux établissements de nuit, provoque beaucoup d'incivilités, une plus grande saleté et, notamment, dans toutes les rues adjacentes, sur l'esplanade des Invalides, les berges de la Seine, les quais hauts, et notamment en période de week-end.

Je sais que la Ville n'est pas restée indifférente à tout cela et qu'elle a pris plusieurs mesures. Il y a le Plan de propreté de février 2016. Il y a l'extension des horaires d'ouverture de nombreuses sanisettes et l'installation de nouveaux dispositifs de ce type. Il y a aussi un prestataire qui vient le week-end, je crois, de 20 heures à 24 heures. Il y a également du personnel, même s'il semble qu'il soit un peu insuffisant.

Nous demandons dans ce vœu, en sachant que ce n'est pas simple, mais nous attirons l'attention de l'adjoint chargé de ce dossier, si l'extension des horaires de présence du prestataire privé était possible, la dotation de ses agents en matériel nécessaire pour retirer des pelouses de l'esplanade des Invalides les nombreux bouchons ou capsules présents. J'habite à côté, je vois très bien. Il y a beaucoup de choses. L'étude de la possibilité d'installer une ou plusieurs sanisettes fixes sur l'emprise de la concession d'Air France, peut-être, et l'installation sur les berges de la Seine de sanisettes temporaires et, si c'est possible, mais je sais que ce n'est pas simple parce que cela se passe beaucoup la nuit, la verbalisation des épandements personnels et autres incivilités.

Je sais que, tout cela, l'adjoint en est très conscient. J'attire simplement par ce vœu son attention pour dire que, manifestement, si on pouvait faire un effort plus grand, ce serait une bonne chose, mais en sachant qu'il n'a pas la maîtrise de tout cela parce que c'est quand même un problème qui n'est pas simple.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

La situation de l'esplanade des Invalides, et plus largement de la propreté des berges de Seine, a donné lieu déjà à plusieurs échanges avec la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, Rachida DATI, et, comme vous l'avez dit, nous avons déjà fortement renforcé les moyens pour prendre en compte, d'une part, la piétonisation des berges de Seine, mais aussi le développement des pique-niques sur l'esplanade des Invalides.

Ma collègue, Pénélope KOMITÈS, pourrait vous dire comme moi que, d'ailleurs, une réorganisation des services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, actuellement en cours, va permettre très prochainement de démarrer le nettoyage des jardins du 7<sup>e</sup> arrondissement dès 7 heures du matin, et notamment la pelouse des Invalides.

Vous avez dit quasiment tout ce qu'il y a à dire sur la question des sanisettes et des épandements d'urine. La difficulté d'implanter une nouvelle sanisette, même si nous en implantons 50 nouvelles sur Paris, est due effectivement au problème des réseaux dans les sous-sols.

Nous continuons à travailler avec Rachida DATI sur l'identification de points à proximité. En attendant, nous avons déployé un certain nombre de cabines ou d'urinoirs qui, certes, ne sont pas très esthétiques mais ont l'avantage d'être pratiques. Je vous rappelle qu'il s'agit de dix cabines et quatre urinoirs. Le renforcement de la verbalisation par la Brigade de lutte contre les incivilités devrait aussi nous permettre de progresser dans ce cadre.

C'est pourquoi, compte tenu du travail d'ores et déjà engagé avec la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement et des éléments que je viens de vous fournir, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Comme par ailleurs, je le rappelle, je demande systématiquement à l'ensemble des arrondissements de retirer leurs vœux pour que nous puissions traiter en détail, et pas dans le Conseil de Paris, des questions locales extrêmement importantes mais qui demandent de la précision.

Sinon j'y donnerai un avis défavorable.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Au regard de toutes ces explications, le vœu est-il retiré ?

Il est retiré. Je vous en remercie.

### **2016 DEVE 10 - DAE G - Subvention (18.635 euros) et avenant à convention avec l'association "Espaces" pour la réalisation d'un projet d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces de la Petite Ceinture ferroviaire (15e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 10 - DAE G : subvention et avenant à la convention avec l'association "Espaces" pour la réalisation d'un projet d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces de la Petite Ceinture ferroviaire dans le 15e.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à titre liminaire, je tiens à dire que nous souscrivons à la proposition qui nous est faite de prolonger la convention d'entretien de la P.C. 15 par l'association "Espaces".

Cette association, dont nous saluons l'action, permet à nos concitoyens en grande difficulté de se réinsérer et d'être accompagnés vers le chemin de l'emploi. Outre la Petite Ceinture, dont elle assure la propreté et la préservation de la biodiversité, l'association "Espaces" est par ailleurs très présente dans le 15e, que ce soit à travers un chantier d'insertion au parc André Citroën, dans le cadre de l'animation du jardin partagé de Beaugrenelle ou encore pour l'organisation de ballades fluviales au départ de l'île aux Cygnes.

Si nous entendons voter favorablement le projet qui nous est soumis, l'exposé des motifs de ce projet de délibération appelle néanmoins plusieurs remarques.

En premier lieu, nous déplorons, Monsieur le Maire, que vous vous accrochiez au principe de réversibilité de la Petite Ceinture. Je rappelle que si la réversibilité des aménagements est un impératif pour l'Exécutif parisien comme pour la S.N.C.F., nous y sommes pour notre part totalement opposés.

Outre le fait que cette réversibilité est dénuée de sens, notamment dans le 15e arrondissement, compte tenu de la proximité des immeubles d'habitation, elle interdit toute réalisation de projets d'envergure, comme la création d'une boucle cyclable périphérique qui favoriserait l'essor des mobilités douces à Paris.

En second lieu, au nom de Philippe GOUJON, je réitère notre souhait que la promenade de la Petite Ceinture se déroule sur un cheminement continu. Du fait de la fermeture du tunnel de Vaugirard, les promeneurs souhaitant rejoindre le parc Brassens sont contraints de quitter la P.C. 15, de remonter sur la voirie, de traverser les rues Olivier-de-Serres et Dantzig et d'emprunter un passage ingrat et inaccessible aux personnes à mobilité réduite.

Afin de rétablir la continuité de la promenade, nous attendons toujours l'aménagement, la sécurisation et l'ouverture du tunnel de Vaugirard, comme l'avait promis d'ailleurs Mme HIDALGO dans le cadre de sa campagne municipale.

Nous aimerions savoir où en sont les études qui devraient être conduites pour la faisabilité de ce projet ? En tout état de cause, il serait incompréhensible que la traversée d'un tunnel de 300 mètres ne puisse être réalisée, alors que l'ouverture aux piétons du tunnel des Tuileries de 800 mètres de long ne semble pas poser de problèmes à l'Exécutif.

J'en viens maintenant aux installations et aux projets d'animation qui devraient voir le jour sur la P.C. 15 et qui donnent actuellement lieu à discussion. Sur ce point, il est clair, pour Philippe GOUJON comme pour Jean-François LAMOUR, que la tranquillité des riverains sera un facteur déterminant dans le choix et la programmation des animations.

Le chantier participatif, qui sera installé cet hiver dans la tranchée du parc Georges Brassens, devra donc obéir à des règles de fonctionnement et à des horaires définis en lien avec la mairie du 15e arrondissement.

Quant à l'activité événementielle prévue en surplomb de la place Balard, elle devra faire l'objet d'une expérimentation et ne pourra être pérennisée qu'à condition qu'elle n'engendre aucune nuisance sonore et ne porte atteinte à la biodiversité du site.

Enfin, je renouvelle notre souhait que les ouvrages d'art, la surface de l'ensemble des ponts et les murs de soutènement de la Petite Ceinture donnent lieu à un entretien plus satisfaisant. Cette compétence relevant désormais de la Municipalité, il est impératif de mettre un terme à la partie de ping-pong qui se joue entre la Ville et la S.N.C.F. et d'engager les travaux de ravalement tant attendus par les riverains proches des viaducs Desnouettes, Balard et Vaugirard.

J'espère, Monsieur le Maire, que cette fois nous serons enfin entendus.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez bien indiqué que la Petite Ceinture occupe depuis des années une place particulière dans le cœur des Parisiens, et je ne reviendrai pas sur le principe de réversibilité que nous avons voté dans cette Assemblée et qui a donné lieu à beaucoup de débats. Il nous semble essentiel que l'ouverture de cet espace ne fasse pas table rase du patrimoine ferroviaire.

Donc cet espace, comme cela a été voté avec le protocole-cadre avec la S.N.C.F., sera bien évidemment réversible. Comme nous nous y étions engagés, nous regarderons, dans le cadre des animations, s'il est possible par exemple d'y faire circuler du vélorail, au regard de l'étude de gabarit dont nous disposons aujourd'hui.

Sur le tunnel de Vaugirard, je vous apporterai des réponses un peu plus tard. S'il est possible de continuer la promenade, nous le ferons. Je précise cependant que, contrairement à ce que vous nous avez dit, les ouvrages d'art et les tunnels sont à la charge de la S.N.C.F. aujourd'hui et que, dans l'accord-cadre, il n'est pas précisé que c'est à la Ville de les entretenir.

C'est dans le cadre du travail des collectifs et de ce que nous allons faire globalement sur la Petite Ceinture que nous allons pouvoir déterminer avec des prestataires éventuels ce que nous pourrions faire sous ces tunnels ou sous les ouvrages d'art.

Bien évidemment quand les collectifs auront travaillé et que la concertation sera terminée sur la globalité de la Petite Ceinture, un programme sera proposé à tous les maires d'arrondissement et nous serons vigilants à ce que, au regard de certains tronçons qui sont extrêmement proches des habitations, les nuisances sonores n'affectent pas les riverains.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet DEVE 10 - DAE G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 10 - DAE G).

### **2016 DPE 40 - Plan de relance du tri. - Subventions (60.600 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPE 40 : plan de relance du tri.

La parole est à Mme HAREL.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Je vous remercie.

S'il y a bien un point sur lequel vous mettez tout le monde d'accord, c'est sur la saleté de Paris.

Votre bilan depuis 2001 fait l'unanimité contre lui. D'ailleurs Bertrand DELANOË l'a reconnu sitôt son mandat achevé, il a dit en effet, je cite : "J'ai lâché trop vite sur le sujet." Petit euphémisme car il n'a pas seulement lâché le sujet, il l'a tout simplement abandonné. On peut dire de ce point de vue que Mme HIDALGO lui a très bien succédé.

On se souvient notamment que M. DELANOË avait pris une petite initiative pratique, à savoir supprimer le baromètre de la propreté en 2009. C'est vrai que, sans mesures, sans échelle et sans comparaisons, plus besoin de faire de progrès.

De toute façon, si on vous écoute, ou du moins si on écoute M. PENINOU, Paris n'est pas une ville sale, c'est juste une ville salie. Autrement dit, s'il y a trop de déchets et si on ne sait pas trier, ce n'est pas la faute de la Mairie. Les Parisiens sont donc des gens très, très incivilisés. Heureusement qu'il y a les associations pour faire le boulot et notamment pour inciter au tri.

Nous avons déjà plusieurs fois évoqué le sujet dans cet hémicycle, vous ne pouvez donc pas ignorer l'ampleur des efforts qu'il nous reste à accomplir en la matière. 84 % des déchets aujourd'hui à Paris sont non recyclés. C'est sensiblement moins que dans toutes les autres capitales européennes et cela revient à peu près à 420 kilos de déchets non recyclés par Parisien chaque année. Je vous laisse donc imaginer les montagnes de poubelle.

Un tiers des volumes collectés dans les bacs jaunes correspond à des erreurs et condamne donc le bac tout entier, la plupart du temps parce que les gens jettent des emballages recyclables certes, mais encore remplis d'aliments, des conserves pleines par exemple. Inversement, la moitié des déchets placés dans les bacs verts aurait pu être recyclée.

On le voit donc clairement et je l'ai déjà demandé à plusieurs reprises dans cet hémicycle, faire des progrès en termes d'information et de sensibilisation est nécessaire.

C'est pourquoi nous soutenons pleinement les subventions que ce projet de délibération va permettre d'accorder à des associations qui sont visiblement plus actives et volontaristes que notre Ville. Car la Mairie de Paris semble avoir oublié qu'elle a un rôle essentiel à jouer. Comment, par exemple, voulez-vous que les Parisiens puissent trier s'ils ne disposent même pas de bacs à poubelles appropriés ? 9.000 immeubles parisiens, soit près de 20 % des immeubles d'habitation ne sont toujours pas équipés de bacs jaunes, et je ne crois pas que les bailleurs sociaux soient des exemples en la matière.

Comment ensuite voulez-vous que les Parisiens puissent comprendre ce qu'ils doivent faire quand les règles ne sont ni claires ni unifiées ? Dans le 3e par exemple, les bacs jaunes recueillent les plastiques souples, essentiellement les pots de yaourts, mais on ne peut pas le faire ailleurs, ce n'est pas encore permis.

Au moment où nous nous apprêtons à investir 2 milliards d'euros dans une usine de traitement de déchets qui ne fera quasiment que de l'incinération, je voudrais rappeler que c'est sur des actions, des équipements et des solutions durables que la ville doit maintenant sérieusement se mobiliser.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous poursuivons le débat sur les déchets "ressources immenses" que nous venons de débiter tout à l'heure, sujet sur lequel beaucoup vient d'être dit au travers de la problématique de l'incinération.

A la suite de San Francisco ou de Milan, Paris a amorcé sa démarche "zéro déchet", démarche que nous avons amorcée donc ensemble, dans cet hémicycle, par un vote unanime de notre Assemblée.

L'enjeu est simple et immensément vaste. Le "zéro déchet", c'est produire intelligemment, consommer mieux pour gaspiller moins, et in fine produire moins de déchets.

Lorsque ces déchets existent effectivement, l'objectif n'est pas de les incinérer ou de les enfouir sous terre, mais au contraire de les valoriser en les triant systématiquement, en les réemployant, les recyclant.

Une problématique importante a été identifiée à Paris, vous l'avez dit M. le Maire tout à l'heure, dans le cadre de cette démarche : le faible taux de tri sélectif des déchets ménagers.

La campagne de mobilisation des habitants, le "Paris du tri", a démarré cette année. Nous avons eu l'occasion de saluer cette relance du tri, indispensable à la transition écologique de notre ville.

Je rappelle les chiffres que vous annoncez, à Paris, 80 % des déchets sont incinérés, 4 % sont enfouis, et seulement 16 % recyclés. La moitié du contenu des bacs verts est constituée de matériaux qui devraient être déposés dans les bacs de tri jaunes ou blancs. Ils seraient ainsi effectivement recyclés.

Un cinquième du bac vert est également constitué de biodéchets, qui triés séparément pourraient être valorisés en compost ou biogaz.

Au total, ce sont presque près de 75 % des déchets qui pourraient être triés pour permettre leur recyclage.

Ainsi, après le lancement de TriLib' bacs de tri dans l'espace public dont nous venons de parler, après le nouveau guide distribué massivement, de nouveaux panneaux d'information, nous votons aujourd'hui d'importants soutiens à des initiatives associatives de sensibilisation des Parisiennes et Parisiens, qui seront complétées par de jeunes ambassadeurs du tri.

Le groupe Ecologiste salue ces mesures qui viennent alimenter la démarche "zéro déchet" engagée.

Cette mobilisation de la Ville est complétée par toutes les mesures prises en matière d'économie circulaire visant le réemploi, la valorisation des biodéchets, ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire. Je voudrais tout de même, à la suite des débats que nous avons eus tout à l'heure, aborder deux points de vigilance majeure des élus écologistes en faveur de la démarche "zéro déchet".

Premier point, nous en avons déjà parlé, la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry, projet anachronique et dispendieux qui entre de fait en contradiction avec nos objectifs. C'est tout l'enjeu porté par le vœu du groupe Ecologiste de Paris que notre collègue Anne SOUYRIS vient de présenter.

Nous le répétons, malgré les réponses apportées, nous ne devons pas mettre en péril toutes les initiatives durables visant à réduire les déchets et le gaspillage, à mieux trier, composter. C'est tout simplement en contradiction avec notre démarche.

Second point, la question de la tarification de la taxe sur les ordures ménagères. Nous avons déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de la soulever, en particulier dans un vœu adopté en décembre dernier, qui demandait que la Ville de Paris lance une réflexion, dès le début de l'année 2016, afin de rendre la T.E.O.M. davantage incitative à une diminution des volumes des déchets ménagers.

La tarification incitative sur les ordures ménagères doit être envisagée dans le panel de solutions de notre démarche "zéro déchet". Le principe en est simple : il s'agit de faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent. Promue dans la loi relative à la transition énergétique de 2015, elle concerne aujourd'hui 5 millions d'habitants.

Selon le Commissariat au développement durable, dans un rapport sur le sujet qui vient de paraître, je cite : "dans les collectivités où elle est appliquée, les quantités d'emballages et papiers triés augmentent d'un tiers, et les quantités de déchets non triés sont réduites d'un tiers. Les comportements des usagers commencent à changer dès l'année précédant l'entrée en vigueur de la tarification incitative".

Selon l'association "Zero Waste France", toutes les collectivités ayant mis en place une démarche "zéro déchet" s'appuient systématiquement sur deux mesures structurelles qui produisent le plus d'effets à court terme sur les tonnages de déchets résiduels. Premièrement, la collecte séparée d'un maximum de fûts de déchets, notamment les biodéchets ; deuxièmement, la tarification incitative.

Si le premier point est largement développé dans notre politique parisienne, le deuxième manque à l'appel.

Le groupe Ecologiste votera avec enthousiasme ce projet de délibération pour gagner du terrain à Paris en matière de tri des déchets, et nous attendons donc que nous allions plus loin et plus vite dans notre projet de territoire qu'est la démarche "zéro déchet". Pas de relance d'incinérateur bien sûr, et mise en œuvre d'une tarification incitative.

Je conclus, si le "zéro déchet" façon San Francisco demeure un horizon lointain encore à Paris, nous devons nous y engager par des mesures structurelles qui nous engageront pleinement.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Mao PENINOÛ.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint. - Merci. Je reviendrai non pas sur la question de l'usine d'Ivry, même si le désaccord persiste, mais sur la tarification incitative.

Juste deux mots tout de même à Marie-Laure HAREL. L'intervention est maintenant classique depuis deux ans et demi dans ce Conseil, elle est répétée assez régulièrement, à peu près à 6 mois d'intervalle, et j'ai le sentiment que les réponses ne sont pas écoutées. La question est formulée de la même manière malgré l'ensemble des éléments que j'ai pu indiquer au fur et à mesure et malgré la mise en place qui a commencé.

Par exemple, la dernière fois que vous étiez intervenue sur ce sujet, j'ai indiqué que dans le courant de l'année 2017, les usines du SYCTOM, présidé par Hervé MARSEILLE, seraient toutes équipées pour recevoir les plastiques souples, c'est-à-dire les pots de yaourts mais aussi les sacs en plastique qui continuent d'exister. Visiblement, cela n'a pas percuté puisque vous recommencez à me poser la question.

Quand vous demandez une campagne sur le tri, je vous avais répondu positivement. Elle s'étale depuis maintenant plusieurs mois sur les murs de Paris, sur les panneaux d'affichage de la Ville et elle est même arrivée dans les boîtes aux lettres des Parisiennes et des Parisiens.

Quand vous demandez que l'on mette en place des mesures pour inciter à un meilleur tri, nous avons lancé l'expérimentation de TriLib' cet été dans le 19<sup>e</sup> arrondissement autour de "Paris-Plages". Dès la fin du mois d'octobre, nous le lancerons dans les 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements.

Là aussi, TriLib' existe aujourd'hui, l'expérimentation a commencé, mais manifestement... Vous auriez pu demander s'il y avait déjà des premiers résultats, mais manifestement, c'est comme si on était toujours au début de la mandature.

Je suis désolé, Madame HAREL, je trouve le sujet extrêmement intéressant, je suis ravi que vous vous y intéressiez aussi, mais essayez aussi de vous intéresser à la manière dont cela progresse.

Pour répondre à Aurélie SOLANS sur la question de la T.E.O.M., nous avons déjà eu ce débat dans le Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, je suis ravi de l'avoir ici à nouveau, car c'est un débat extrêmement intéressant.

Au-delà de tout ce que vous avez souligné sur ce que fait et décline la Ville, je ne veux pas y revenir, vous avez été plus précise que moi et je vous en remercie.

Au-delà, c'est effectivement la question de la tarification. D'abord, nous travaillons, nous avons mandaté à la fois la Direction de la Propreté et de l'Eau et la Direction des Finances pour travailler sur des scénarios qui puissent être présentés aux élus, en 3<sup>e</sup> Commission, et nous permettre d'avancer.

Permettez-moi de vous dire ici comme je l'ai dit dans le Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, ma très grande prudence sur les manières de construire une tarification incitative, qui peuvent amener tout simplement à ce que j'appelle des ruptures de solidarité.

La redevance incitative, c'est chacun qui paye suivant ce qu'il produit comme déchets et non pas, comme c'est le cas aujourd'hui, suivant le type de logement qu'il occupe. Aujourd'hui, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères est calculée sur les mètres carrés, sur le logement adossé aux impôts.

La mettre de manière incitative, c'est l'individualiser. C'est tout de suite se poser un certain nombre de questions. J'avais pris l'exemple, je vais le reprendre ici, d'un célibataire sans enfant vivant dans un appartement d'une quarantaine de mètres carrés, je pensais à moi, qui produit très peu de déchets car il mange beaucoup à l'extérieur. Et dans le même immeuble ou dans l'immeuble à côté, d'une famille avec 3 ou 4 enfants qui n'aurait pas les revenus pour aller déjeuner ou dîner régulièrement à l'extérieur, et qui elle produirait beaucoup plus de déchets.

La tarification incitative, c'est cette famille qui serait plus taxée que moi et dans des proportions extrêmement importantes.

C'est sur cet aspect social que je vous invite à vous interroger, au-delà des difficultés techniques qui restent des difficultés techniques mais qui évidemment peuvent toujours être surmontées par la technologie. Vraiment, je vous invite à réfléchir sur cet aspect et à continuer à travailler ensemble pour savoir comment nous pouvons inciter au mieux les Parisiennes et les Parisiens à trier.

Je ne suis pas sûr que la sanction financière soit meilleure, même si je sais aussi que dans un certain nombre de domaines les amendes sur les erreurs de tri pourraient être, là aussi, une piste intéressante, telle qu'elles sont pratiquées dans un certain nombre de villes, notamment San Francisco qui est notre exemple à tous.

C'est pourquoi, pour ma part, j'ai une grande prudence sur la question même si nous continuons à travailler car je mesure bien l'efficacité de cet instrument.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DPE 40).

**2016 SG 27 - Convention de financement avec l'ADEME, concernant l'appel à projets MODEVAL-URBA 2016, pour la mise en place et l'évaluation de la future plateforme numérique "Végétalisons Paris".**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 27. Appel à projets pour la mise en place et l'évaluation de la future plateforme numérique "Végétalisons Paris".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne une convention de financement avec l'ADEME pour la mise en place d'une plateforme numérique "Végétalisons Paris". Nous nous réjouissons de l'arrivée de cette plateforme qui sera un outil complémentaire à la volonté d'accroître les espaces de nature en ville sous toutes ses formes.

La nature en ville revêt bien évidemment plusieurs fonctions. La fonction écologique est essentielle et offre des services écosystémiques importants pour la qualité de vie en ville, tels que la régulation de la température de l'eau ou de la pollution atmosphérique. De plus, nous savons désormais qu'il est essentiel de préserver et de construire des continuités, des corridors écologiques, des trames vertes, des trames bleues, des trames noires. Cette volonté de végétaliser la ville doit constituer un tout cohérent et lisible permettant à tous le rétablissement des continuités et fonctionnalités écologiques.

Je souhaite également mettre l'accent sur la fonction sociale et récréative de cette nature en ville car qui dit fonction sociale et récréative parle dès lors de l'accessibilité des publics. En effet, l'accès à cette nature doit être équilibré, équilibré dans le sens où ces espaces de nature doivent être accessibles à tous et nous avons déjà souligné ce point concernant les toits végétalisés qui doivent faire partie de l'espace public. Équilibré également dans le sens où la répartition territoriale des espaces verts doit être la même pour tous les quartiers, les quartiers aisés et les quartiers populaires de la ville.

L'attention croissante portée à la nature urbaine de proximité doit s'accompagner d'une attention à leur égale répartition spatiale afin de ne pas engendrer d'inégalités environnementales.

Un dernier point que nous souhaitons souligner, qui est au centre de nos préoccupations, c'est l'importance d'accompagner les Parisiennes et Parisiens dans leur volonté de végétaliser. Nous devons aider les jardiniers et les citoyens à s'organiser collectivement et si la plate-forme va aider ces jardiniers citoyens et répondre à une grande attente, et nous nous en félicitons, elle sera en complément de l'accompagnement humain qui reste essentiel pour les élus écologistes.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame MOREL.

Je ne reviendrai pas sur ce que vous venez de développer, à savoir les bienfaits de la végétalisation en ville et la nécessité notamment de renforcer les continuités écologiques et les trames vertes, bleues et noires.

De même, comme vous l'avez signalé, nous partageons le fait que la fonction sociale est primordiale dans la végétalisation de la nature. Bien évidemment, sur les toits parisiens nous aurons des toits auxquels le public pourra accéder et où l'agriculture sera partagée. Comme sur certains toits, nous aurons plus de l'agriculture productive.

Cette plateforme vise effectivement à accompagner les Parisiens, et à étudier de manière approfondie les projets de végétalisation ou d'agriculture urbaine. De même, elle pourra proposer des recommandations et surtout elle sera un moyen pour tous les citoyens et les Parisiens qui ont envie soit d'agriculture urbaine, soit de végétalisation de pouvoir se parler, échanger et devenir acteurs de la ville.

"Végétons Paris", c'est cette plateforme numérique en cours de développement qui sera lancée et qui sera un outil au service des citoyens jardiniers parisiens. Bien évidemment, je suis d'accord avec vous, cela sera réalisé aussi avec de l'accompagnement humain.

Merci de votre intervention.

*(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - J'ai pris la présidence, que j'essaie de ne pas oublier.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 27).

### **2016 DDCT 143 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 143 porte création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème "Paris ville interculturelle".

Je vais donner successivement la parole à M. GUILLOT, Mme ATALLAH, Mme SIMONNET et Mme PRIMET.

Didier GUILLOT ?

**M. Didier GUILLOT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Mission d'Information et d'Evaluation est un outil donné aux élus qui permet d'approfondir des sujets transversaux.

Pris dans l'actualité et les polémiques parfois politiciennes, ce sont des temps de réflexion indispensables d'une grande richesse et qui tracent des lignes de réforme pour l'avenir.

C'est aujourd'hui le groupe Ecologiste de Paris qui propose de créer une M.I.E. sur la question de l'interculturalité dans les politiques municipales. Ce sujet est rarement abordé de manière globale et cette proposition nous paraît très intéressante pour notre collectivité.

Paris est une ville cosmopolite, c'est une ville-monde. Nous le savons, des citoyens du monde entier viennent à Paris pour visiter notre ville, pour y travailler, pour y étudier, s'y installer pour un temps ou pour toujours, mais aussi pour s'y réfugier. Les quartiers de Paris - évidemment, je pense au 18e dont je suis élu - sont devenus avec l'histoire des lieux de passage et des lieux de brassage.

Ce carrefour des cultures fait de Paris un lieu unique au monde et cette richesse bénéficie d'abord à l'ensemble des Parisiens. C'est l'attractivité de notre ville, ses atouts qui nous apportent cette diversité propre aux grandes métropoles et nous avons fort à gagner à expliciter les enjeux que suppose cette diversité d'origines et de cultures et ce, sans nier l'identité propre de Paris.

L'intégration de tous nécessite d'apporter les conditions d'un accueil efficace et la prise en compte d'un temps d'adaptation nécessaire. C'est un des sujets essentiels qui sont à aborder.

Les premières séances de la Mission d'Information et d'Evaluation nous permettront bien sûr d'explicitier plus en avant notre futur cadre de travail. Nous espérons des débats riches et utiles à tous les Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, merci de votre concision.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord nous souhaitons remercier Mme la Maire d'avoir accepté d'inscrire à l'ordre du jour de notre Assemblée la proposition de notre groupe Ecologiste, qui consiste à mener une Mission d'Information et d'Evaluation portant sur le thème "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques".

Le choix de notre groupe Ecologiste de traiter du thème de l'interculturalité à Paris s'appuie essentiellement sur notre conviction profonde que, dans le contexte actuel et face aux enjeux de notre vivre-ensemble et de notre cohésion sociale, renforcer l'interculturalité dans nos quartiers constituerait un levier important dans la construction de la ville résiliente et inclusive que notre majorité souhaite renforcer en permanence.

En effet, le choix du thème de l'interculturalité s'inscrit dans le contexte multiculturel de Paris, dont l'histoire est profondément marquée par le brassage de populations venant d'ailleurs.

Rappelons qu'avec une population de 2,3 millions de résidents, Paris accueille sur son territoire plus de 300.000 résidents étrangers, originaires d'Europe, d'Afrique et notamment du Maghreb, des pays asiatiques et de bien d'autres régions du monde.

Produits de notre histoire et de notre modèle d'intégration et de vivre-ensemble, la diversité des cultures et des civilisations présentes à Paris constitue pour nous une richesse et un atout pour Paris, tant au niveau de son développement territorial qu'au niveau de son rayonnement international dans le monde.

Rappelons également que notre majorité municipale est très mobilisée sur les questions liées à la promotion de la diversité culturelle, aux liens et passerelles entre les cultures, à l'interculturalité.

Plusieurs projets culturels de proximité sont à l'ordre du jour de ce Conseil. Ils visent essentiellement à décroïsonner les secteurs culturels et sociaux pour faire participer tous les publics parisiens et notamment les plus démunis à la création culturelle et favoriser ainsi leur inclusion dans la ville.

Notons aussi que notre majorité municipale est particulièrement active et impliquée dans le développement des échanges et partenariats internationaux permettant de renforcer les compétences et capacités de Paris à innover dans la promotion de la diversité culturelle et de la lutte contre toutes les formes d'exclusion. Nous pensons tout particulièrement aux outils comme le réseau de cités interculturelles, le réseau I.C.O.R.N., le réseau de villes-refuges ou encore le réseau de villes inclusives.

S'appuyant sur les actions, les compétences, les outils et les moyens mis en place par notre collectivité pour favoriser la dynamique interculturelle, il nous semble intéressant pour nous, élus de Paris, de s'interroger aujourd'hui sur la réalité de cette dynamique interculturelle dans notre ville, ses pratiques dans les quartiers et les institutions ainsi que sur le mode de sa gouvernance par notre collectivité.

Aussi, à l'heure où les questions de l'accueil des réfugiés et de leur intégration dans nos villes occupent une place importante dans les débats publics en France et en cette période d'hommage aux victimes des attentats qui nous rappelle nos blessures et nous fait douter de la solidité de notre vivre ensemble dans nos villes, cette M.I.E. revêt un sens tout particulier par rapport au contexte actuel et à ses enjeux, au lien que l'on pourrait établir entre unité et diversité, autorité et liberté, égalité et différence, l'enjeu étant de renforcer notre capacité à faire société ensemble dans le respect des valeurs de la République, tout en améliorant la prise en compte de la diversité et la spécificité de toutes les communautés de notre société.

Ainsi, et même si nous avons besoin de bien définir les contours de cette mission dans l'objectif d'apporter une amélioration à notre action en matière de lisibilité et visibilité notamment, nous pouvons dès à présent dire que la M.I.E. devrait permettre de :

- mieux connaître la réalité des pratiques interculturelles à Paris, les différentes formes de liens, d'expression, d'espaces, de lieux ou de quartiers où la dynamique interculturelle est développée ;
- identifier et décrypter des expériences de pratiques interculturelles réussies au regard de l'enjeu de notre vivre ensemble ;
- analyser et évaluer l'action municipale en faveur de l'interculturalité au service du vivre ensemble et notamment dans ces quartiers populaires et dans certains secteurs comme l'éducation ou la culture ;
- formuler des préconisations en vue de renforcer l'action de notre collectivité dans le soutien et la promotion de l'interculturalité.

Pour finir, nous tenons à vous assurer, Monsieur le Maire, que notre groupe se réjouit de présider cette M.I.E. avec un esprit de collégialité et une volonté de faire émerger des propositions concrètes, innovantes et constructives

visant à renforcer l'action de notre collectivité dans ce domaine au service de l'épanouissement individuel et collectif des Parisiennes et Parisiens et pour que la diversité reste un atout pour Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame ATALLAH, merci, d'autant que nous aurons toute une M.I.E. pour en débattre.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous saluons cette demande de création de M.I.E. sur le thème de l'interculturalité. Paris est l'illustration de la ville-monde, une ville qui depuis des siècles attire et accueille des populations qui viennent du monde entier. Certains ont été attirés par le rayonnement culturel de notre ville ; beaucoup d'autres sont venus se réfugier à Paris après avoir fui les persécutions, les guerres et la misère qui frappaient leurs pays d'origine.

Aujourd'hui, des centaines de nationalités sont représentées dans la population parisienne. Cette diversité des origines et des cultures est une force pour notre ville, une force sur laquelle nous devons nous appuyer aujourd'hui plus que jamais, mais que certains au contraire veulent voir disparaître, qui jouent sur les divisions, les peurs pour fracturer la société, désigner des boucs émissaires.

Aussi, nous sommes ravis de pouvoir participer à cette M.I.E. qui permettra de mettre en lumière la richesse des différentes pratiques culturelles des Parisiennes et Parisiens et au fur et à mesure que nous avancerons dans nos travaux, d'envisager de nouvelles actions de soutien de la part de notre collectivité.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, chers collègues. Merci aux trois intervenantes qui sont inscrites sur ce projet de M.I.E.

On en est au démarrage. En tout cas, je me félicite de la proposition qui a été faite par le groupe G.E.P. que nous puissions conduire ces travaux.

Je peux vous assurer de mon plein et entier soutien ainsi que de celui de l'administration puisqu'elle sera fortement mobilisée, d'abord bien entendu pour vous accompagner dans les travaux de la M.I.E., mais peut-être aussi et surtout - si je puis me permettre avant que la M.I.E. n'ait commencé de formuler ce vœu - au-delà du diagnostic, au-delà de l'évaluation de ce qui est fait, surtout être force de proposition sur des actions concrètes, sur des actions innovantes, sur des actions moins innovantes mais dont nous avons besoin pour que nous puissions collectivement avancer sur le sujet.

En tout cas, je me réjouis de pouvoir participer à vos travaux.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je n'en doutais pas un instant.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 143.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 143).

La M.I.E. se tiendra donc.

**2016 DDCT 67 - DFPE - DASCO - Subvention (34.500 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (A.F.E.V.) pour deux projets sur les quartiers prioritaires parisiens.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 67 - DFPE - DASCO est une subvention à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

Un vrai plaisir, Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville de Paris a engagé une expérience particulièrement enrichissante avec le projet "KAPS" porté par l'association "A.F.E.V.". Le projet "KAPS" consiste à permettre à des étudiants qui s'engagent dans l'aide et le soutien scolaire dans des quartiers en difficulté d'être logés en collocations solidaires dans des résidences du C.R.O.U.S.

Depuis 2010, ces projets "KAPS" avaient eu l'occasion de se développer dans d'autres villes : Poitiers, Nantes, Toulouse et bien d'autres encore. Depuis plus de trois ans, ils ont débarqué à Paris : dans le 18<sup>e</sup> arrondissement d'abord et désormais dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

L'"A.F.E.V." est une association qui combat depuis plus de 20 ans l'échec scolaire dans les quartiers difficiles en mobilisant les étudiants. L'échec scolaire dans les quartiers difficiles est sans aucun doute un des pires vecteurs d'inégalités. D'ailleurs, un excellent article le souligne ce soir dans "Le Monde" - comme quoi, nous sommes parfaitement dans les temps. L'inégalité scolaire qui en découle est la première et la plus durable des inégalités.

Au sein de cet engagement, c'est bien sûr la maîtrise de la langue et le rapport à la lecture qui s'avèrent les facteurs les plus discriminants et ce, dès la fin de la maternelle ou au C.P. La Ville de Paris et le 18<sup>e</sup> arrondissement ont ainsi tenté cette expérience en commençant par cinq "KAPSeurs" dans le quartier de la Chapelle.

Je veux ici saluer la démarche d'expérimentation qui devrait d'ailleurs irriguer bien d'autres politiques publiques locales comme nationales. C'est bien parce que cette expérience a été très concluante que ce projet va se développer et essaimer.

Nous passons ainsi à 20 "KAPSeurs" dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et 34 dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Dans quelques mois, ce sera plus encore avec l'ouverture d'une grande résidence rue Philippe de Girard. Les parents d'élèves, les écoles et les collèges des quartiers Goutte d'Or ou Chapelle ont pu apprécier cet engagement au quotidien d'étudiants créant du lien, du liant et du lisant.

Dans quelques mois, ce sont des dizaines et des dizaines de "KAPSeurs" qui pourront agir dans le 18<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> arrondissement. Au vu de la localisation des deux résidences dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, ils pourront irriguer dans d'autres quartiers parisiens. Je pense aux 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Ces étudiants sont ainsi en passe de devenir les vigies de l'égalité dans nos quartiers populaires en se concentrant sur l'accompagnement vers la lecture.

Avec le soutien au projet "KAPS", la Ville de Paris favorise l'engagement bénévole dès le plus jeune âge, la Ville de Paris participe à une forme nouvelle d'engagement réciproque, un partenariat gagnant-gagnant comme le souligne l'article du 18<sup>e</sup> arrondissement du mois de septembre consacré au "KAPS". Elle s'attaque à la racine de la pire des inégalités, celle qui opère un tri beaucoup trop rapide chez les enfants qui doivent avoir la même opportunité des possibles au départ.

En soutenant le projet "KAPS", nous donnons une nouvelle chance à de très nombreux petits Parisiens de mieux accéder à la langue, à la lecture et ainsi de pouvoir ensuite s'accrocher à un futur parcours scolaire, voire universitaire. En effet, la réussite ne saurait être interdite aux quartiers populaires.

Je vous invite donc à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous remercie et je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Je vais remercier Didier GUILLOT qui évidemment, comme élu du 18<sup>e</sup> arrondissement, connaît bien le projet "KAPS" et a suivi l'ensemble de la montée en charge et en puissance de ce projet.

Et puis comme vous, cher Didier GUILLOT, je suis convaincu que sur un certain nombre de projets, nous avons tout à gagner à d'abord expérimenter, tirer les leçons, accepter parfois que nous puissions nous tromper, recommencer dans ce cas et ensuite permettre aux actions de se développer à une échelle plus large.

C'est une bonne façon de faire et en la matière, la "politique de la ville" a permis l'émergence d'un projet qui, comme vous pouvez le voir dans la liste des adjointes qui suivent ce dossier, permet d'avoir une action qui est rentrée dans le droit commun, ce dont je me félicite.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je laisse les applaudissements nourris et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 67 - DFPE - DASCO.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 67 - DFPE - DASCO).

Je vous remercie.

### **Compte rendu de la 4e Commission.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 4e Commission et je cède immédiatement la parole à sa présidente, Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme à notre habitude, la 4e Commission s'est réunie à 9 heures du matin. Je remercie, encore une fois, les participants de la 4e Commission d'être matinaux et d'avoir, malgré tout, des débats qui restent assez denses et complets. Je voulais profiter de mon intervention pour remercier beaucoup Anne DECAMPENAIRE qui nous a accompagnés depuis deux ans dans la 4e Commission et, du coup, souhaiter la bienvenue à Mme FLEURIER qui, désormais, la remplacera.

Lors de cette Commission, Dominique VERSINI a présenté 45 projets de délibération. Nous avons beaucoup discuté d'un sujet sur lequel nous allons longuement revenir, je pense, dans nos travaux, sur la question du premier projet de centre d'accueil des migrants.

Colombe BROSSSEL et Bernard JOMIER, qui malheureusement étaient absents, ont pu présenter malgré tout leurs projets de délibération, respectivement par Nawel OUMER et Dominique VERSINI. Hélène BIDARD a largement présenté ses projets de délibération portant sur les subventions pour les bourses de recherche sur la xénophobie et l'antisémitisme.

Notre Commission a ensuite abordé la question des vœux sur lesquels on reviendra longuement. Je ne reviens pas trop sur ce point. Voilà pour résumer synthétiquement nos travaux de la 4e Commission. Nous avons donc vu 160 projets de délibération, dont 82 au Conseil départemental.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

### **2016 DDCT 40 - Subventions (230.000 euros) à dix associations, conventions et avenants à conventions au titre de la prévention, mise à l'abri et la lutte contre la traite des êtres humains.**

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la "loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel".**

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 40 et le vœu n° 76 qui y est rattaché. Il s'agit de subventions à 10 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

La parole est à Jean-Bernard BROS, puis Anne SOUYRIS, puis Buon Huang TAN, puis Hervé BÉGUÉ.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, notre Ville apporte son soutien à diverses associations intervenant pour la prévention et la mise à l'abri des personnes prostituées à Paris. Les personnes prostituées sont très souvent dans des situations de vulnérabilité sociale et sanitaire contre lesquelles nous devons œuvrer. Toutefois, des divergences idéologiques demeurent en France sur les modalités de lutte contre les prostitutions, divergences que l'on retrouve dans le tissu associatif. Aussi, une association parmi les 10 que le projet de délibération propose de subventionner a attiré notre attention : le Mouvement du Nid, présenté comme une association - je cite - "abolitionniste et féministe". Nous partageons la volonté de protéger l'intégrité physique et psychologique des personnes prostituées. Nous considérons qu'une législation abolitionniste ne fait qu'augmenter la clandestinité des personnes prostituées et complique le travail de prévention.

Ainsi, au regard de nos propres propositions sur la question de la prostitution, nous ne souhaitons pas que notre Ville accorde une subvention à cette association qui poursuit ouvertement un projet aux marqueurs forts dont nous ne partageons pas la visée politique. Voici, mes chers collègues, pourquoi nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération qui traite de subventions au titre de la prévention, mise à l'abri et lutte contre la traite des êtres humains, nous incite à parler d'un sujet qui s'invite assez régulièrement dans notre Conseil - la prostitution sur le territoire parisien - sujet sensible qui touche chacun et chacune parce qu'il parle de sexualité, mais qui touche surtout la vie des personnes prostituées elles-mêmes. C'est cela, et il est important de nous en souvenir, qui doit nous importer ici.

Ainsi, regrettons-nous une fois de plus de voir le peu de cas fait de ce sujet, notamment au vu de l'empilement de subventions au sein de quelques pauvres délibérations chapeaux. En effet, cela nous empêche de regarder précisément l'efficacité et la qualité de chacune face aux dures réalités de la prostitution de rue. Car il ne s'agit pas de sujets anodins ou consensuels, loin de là, mais de questions suffisamment graves pour mettre en cause la santé, les droits, la vie même de ces personnes actuellement plus que jamais malmenées.

Nous souhaitons ainsi souligner à quel point il nous semblerait pertinent d'envisager désormais un fonctionnement plus attentif et plus différencié sur la question. Pour cette fois, les élus écologistes demandent un vote différencié, comme Jean-Bernard BROS. En l'occurrence, nous souhaitons sortir la subvention du Mouvement du Nid de ce projet de délibération. Cette subvention nous semble, en effet, d'un autre type que les autres. Si nous voterons pour les autres subventions présentes dans le projet de délibération, c'est parce qu'elles concernent très directement le terrain, quel que soit leur avis sur la question de la prostitution.

Celle du Mouvement du Nid se situant sur celui de la pure idéologie ne nous semble pas pertinente. En effet, pour le Mouvement du Nid, il n'est pas question d'actions de terrain, pas d'aides directes aux personnes prostituées. Il s'agit là d'interventions au sein d'écoles, ce qui a certes son importance, mais qui nous interroge pour le moins de la part d'une association qui a souvent été d'une très grande violence à l'égard des personnes prostituées et qui - rappelons-nous-en - se refusait de donner des préservatifs aux prostituées parce que, selon elle, c'était une incitation (sic) à la prostitution.

Toujours sur cette question, nous avons souhaité déposer un vœu relatif à l'application sur le territoire parisien de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. N'étant pas élus au Parlement, notre rôle n'est absolument pas de refaire les débats parlementaires. Nous posons simplement les jalons d'une application de la loi qui permettrait de ne pas précariser plus grandement les personnes prostituées. C'est pourquoi nous demandons à ce que son application ne conduise pas à une mise en danger des prostituées en les condamnant à exercer leur activité dans des lieux reculés et sans plus aucun choix sur les clients, étant donné le risque de baisse de leurs revenus et la peur des clients de se faire voir.

Nous demandons aussi à ce que Paris mette en place un dispositif permettant d'expliquer à chaque personne prostituée les nouvelles dispositions de la loi dans une langue intelligible par la personne concernée afin qu'elle puisse, le cas échéant et si elle le souhaite, être accompagnée dans le parcours de sortie de la prostitution contenu dans la nouvelle loi. Bien évidemment, nous demandons que Paris continue à financer les associations de terrain qui accompagnent et informent les personnes prostituées dans leurs démarches administratives, sociales, juridiques et sanitaires, qu'elles restent ou qu'elles sortent de la prostitution.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il faut du courage pour affronter la question de la prostitution. Cela demande une connaissance rigoureuse de la réalité, une réalité cachée dans les bois, dans les camions ou dans des appartements mitoux partagés à plusieurs. Il s'agit d'aborder le parcours de femmes qui sont à la merci d'un réseau qui ne leur laisse aucune échappatoire.

Le projet de délibération, porté par notre camarade et amie Hélène BIDARD, entend lutter contre les questions de traite des êtres humains et d'exploitation sexuelle. On nous dit souvent que lutter contre la prostitution, être abolitionniste - on l'a entendu ici -, précariserait les personnes prostituées, les mettraient en danger. Ce n'est pas la prostitution qui rend précaire. C'est parce que l'on est précaire que l'on est prostitué. La prostitution est le résultat d'une violence économique et symbolique forte qui pèse sur les femmes. C'est la violence ultime exercée sur des femmes précarisées. C'est un moyen de survie paradoxalement dangereux et mortifère. Il n'y a plus d'échelle dans le danger à ce niveau.

Je voulais, d'ailleurs, à ce sujet, souligner la campagne qui a été menée par la Ville de Paris avec le Mouvement du Nid durant l'Euro 2016, et aussi la campagne de sensibilisation envers de potentiels clients sur les violences et les crimes dont sont victimes les personnes prostituées. Ces crimes et ces violences ne sont pas un mythe : c'est une réalité. Ce qui est un mythe, c'est que les prostituées qui exercent depuis des dizaines d'années dans une même rue et qui connaissent bien le terrain sont majoritaires. Elles reconnaissent, elles-mêmes, être une poignée, 3 % tout au plus. Plus de 90 % des prostituées sont victimes de réseau mafieux. Elles ne connaissent pas leurs clients. Elles sont choisies par les clients.

Il ne peut y avoir de mise en danger des prostituées. La prostitution est un danger. Il n'existe pas de prostitution sécurisée. Rien ne peut garantir la sécurité totale d'une prostituée. Si l'on veut lutter contre les violences faites aux prostituées, il faut lutter contre la prostitution elle-même. Je me permets de citer un extrait de la circulaire du 22 janvier 2015 de politique pénale en matière de lutte contre la traite des êtres humains, qui ne laisse aucun doute : "La traite des êtres humains est une réalité tangible et massive qui déplace des millions d'individus d'un pays à un autre grâce à l'action de vastes réseaux organisés qui abusent de toutes les formes de vulnérabilité potentielle des personnes concernées. La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle est la forme d'exploitation humaine la plus ancienne et la plus répandue. En France, cette forme de traite est aujourd'hui principalement le fait de réseaux étrangers".

Nous le savons tous, les femmes, y compris des jeunes filles et des enfants, arrivent en masse en Europe, en France, dans certains quartiers de Paris à Château-Rouge ou à Belleville. Elles sont mineures, effrayées, se font violer, brutaliser et séquestrer.

Savez-vous au moins que lorsque ces filles sont envoyées en France pour être prostituées, on les habille d'une certaine couleur et d'une certaine manière pour que les proxénètes puissent les repérer et savoir lesquelles rapporteront davantage. Savez-vous dans quelles conditions meurent les femmes prostituées ? Elles sont tuées à coup de poing américain, défenestrées, poignardées à de multiples reprises, parfois brûlées vives.

Comment ne pas prendre cela en compte, la mise en danger est là, la violence est là, nous devons accepter de voir cette situation absolument intolérable. C'est donc un devoir que de soutenir ce projet de délibération qui permettra à diverses associations d'assurer l'accompagnement social, juridique, sanitaire et psychologique de toutes ces femmes.

Ce sont ces associations qui aident les personnes prostituées à s'en sortir en sécurité et à se reconstruire. Il ne s'agit pas là de choix purement idéologique. C'est une réalité concrète de tous les jours et sur le terrain.

Une des solutions à apporter à toutes ces femmes dites sans papiers, ce n'est pas la prostitution, c'est la régularisation. Se prostituer, c'est être en danger, être régularisé, c'est le début d'une nouvelle vie faite enfin de choix réels.

Je conclus. Ces associations sont un appui pour les prostituées en question, au quotidien, mais cela ne les empêche pas, pour certaines et pour nous, de lutter contre les perspectives de sortie, menant à terme à l'abolition de la prostitution. C'est pour cela que nous voterons ce projet de délibération de façon enthousiaste.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Hélène BIDARD pour vous répondre.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Chers collègues, merci aux orateurs. Je vous remercie de me donner encore une fois l'occasion de m'exprimer sur l'action de la Ville de Paris s'agissant de la prostitution. Deux constats s'imposent à moi, suite à mes rencontres avec des personnes prostituées, des associations, et notamment après l'Euro 2016. D'abord, la prostitution, c'est un système d'exploitation des plus vulnérables : 85 % sont des femmes qui sont à plus de 90 % des migrantes ou d'origine étrangère. Il y a aussi malheureusement beaucoup de mineurs dans les rues parisiennes.

Je remercie tous les adjoints qui, à mes côtés, soutiennent une action volontariste en leur direction: Colombe BROSSEL, Dominique VERSINI, Nawel OUMER, Bernard JOMIER, Ian BROSSAT entre autres. Il y a besoin de lisibilité et c'est le second point sur le droit à vivre sans devoir faire de son corps une marchandise, ni subir la violence inhérente aux rapports entre clients et personnes prostituées.

La loi du 13 avril 2016, puisque vous en avez parlé et qu'on en parle dans le vœu, a permis de poser un cadre national afin de renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et de permettre l'accompagnement de ces personnes.

Ces objectifs sont partagés par la Ville de Paris depuis de nombreuses années. C'est pourquoi nous avons fait le choix de soutenir l'action des associations de terrain et d'agir, dans une coordination parisienne des acteurs, rassemblant les services de police, de justice, des services de la Ville et les associations.

L'objet de ce projet de délibération est le fruit d'échanges et d'analyses des bilans d'action des associations et de leur efficacité. Avec certaines, nous allons porter de nouveaux projets et je pense par exemple à l'"Amicale du Nid". Il y a besoin d'amplifier l'aide aux associations qui agissent pour soustraire les personnes prostituées aux réseaux de la traite, comme c'est le cas dans 95 % des situations.

C'est le cas du travail que nous faisons avec "Les amis du bus des femmes" qui accompagnent les jeunes Nigériennes, notamment mineures, ou encore du Foyer Jorbalan qui propose une mise à l'abri sécurisée. On a également des associations qui accueillent du public en situation d'exclusion ou d'addiction à la drogue et qui ont décidé d'ouvrir des accueils spécifiques pour leurs publics en situation de prostitution. C'est le cas de "Altaïr" ou de l'"A.N.R.F." qui fait de la mise à l'abri des jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité.

Enfin, c'est le cas du "Mouvement du Nid" qui réalise des maraudes et de l'accompagnement de jeunes en situation de prostitution dont certaines leur sont orientées directement par l'Aide sociale à l'enfance de Paris. Donc, je m'étonne un peu de ce que M. BROS et Mme SOUYRIS ont pu dire puisque nous finançons le "Mouvement du Nid" au titre de cet accompagnement et de ce travail fait avec l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

Le "Mouvement du Nid" a aussi pu mesurer la nécessité de mener des actions de prévention afin de sensibiliser les jeunes à la lutte contre la marchandisation du corps et les violences sexuelles ainsi que sur l'achat d'actes sexuels. C'est comme cela que le "Mouvement du Nid" a accompagné Paris pour une campagne très forte durant l'Euro 2016, reprise même au plan national par le Ministère des Droits des Femmes. Je remercie d'ailleurs Jean-François MARTINS qui a été présent pour nous accompagner dans ce projet réalisé.

Vous pouvez donc constater qu'au moment d'arbitrer les subventions, la question n'est pas de juger la dimension abolitionniste de telle ou telle association. Certaines affichent leurs avis sur ce sujet, d'autres non, mais toutes agissent pour lutter contre les violences inhérentes à la prostitution et accompagnent ces personnes en respectant leur volonté d'en sortir.

Le vœu du groupe Ecologiste de Paris demande à la Ville de prendre en charge des dispositifs qui relèvent de l'Etat. Ce vœu sous-entend que l'ensemble des violences subies par les personnes prostituées viennent des forces policières ou du fait même de la loi.

Pour ce qui est de la loi, je vous invite, encore une fois, à la relire. D'une part, elle met fin au délit de racolage et les personnes prostituées ne sont plus considérées comme des délinquantes, et ce au bénéfice d'une pénalisation

des clients, ce qui est donc du ressort de la Préfecture de police. D'autre part, la loi, assortie de mesures dont nous attendons les décrets d'application, va avoir un fonds dédié pour le parcours de sortie de la prostitution et l'insertion sociale et professionnelle, la délivrance d'autorisations de séjour de 6 mois et droit au travail pour les personnes étrangères et des actions de prévention et de sensibilisation, notamment auprès des plus jeunes.

C'est pourquoi je vous invite à retirer ce vœu au bénéfice d'un vœu de l'Exécutif qui a pour objet d'interpeller les services de l'Etat sur les voies et moyens prévus pour la mise en application de cette loi, et notamment pour tout le volet qui doit permettre de protéger les prostituées.

Notre vœu, que nous voterons tous ensemble j'espère, revient également sur la nécessité de renforcer les moyens de lutte contre les réseaux de proxénètes, pour endiguer la montée de la prostitution de rue ou via les réseaux Internet, à propos duquel tout le monde fait le constat d'une présence accrue de mineurs, mais aussi pour lutter et continuer à lutter contre les lieux de prostitution dissimulés dans certains bars et salons de massage.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter pour l'ensemble de ce projet de délibération ainsi que pour le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

En réponse au vœu n° 76, l'Exécutif a donc déposé le vœu n° 76 bis. Le groupe Ecologiste de Paris maintient-il ?

**Mme Anne SOUYRIS**. - Nous acceptons le vœu de l'Exécutif auquel nous avons travaillé ensemble.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 76 est retiré.

Très bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 283).

Le groupe Ecologiste de Paris a demandé un vote dissocié sur l'article 8 du projet DDCT 40.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 8 du projet de délibération DDCT 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 8 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, les autres articles du projet de délibération DDCT 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2016, DDCT 40).

**2016 DDCT 124 - Subventions (120.000 euro)s à 20 associations et conventions au titre de la lutte contre les discriminations et l'égalité filles-garçons.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 124 bénéficie d'un amendement technique n° 115.

Hélène BIDARD, sur cet amendement technique...

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Il s'agit d'un simple amendement technique puisqu'il y a eu une erreur quant au nom de l'un des partenaires du projet de délibération DDCT 124. C'est un amendement qui vous a été transmis.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 115.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 115 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 124 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DDCT 124).

**2016 DASES 179 G - Subvention (11.000 euros) à l'association "Les élus locaux contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida" (E.L.C.S.) (3e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 179 G porte une subvention à l'association "Les élus locaux contre le Sida : ensemble luttons contre le Sida".

Hervé BÉGUÉ, vous avez 5 minutes mais vous n'êtes pas obligé de tout utiliser.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Je ne vais pas les utiliser. Chers collègues, nous n'intervenons pas à chaque fois sur cette subvention rituelle à l'association "Les élus locaux contre le Sida", mais notre groupe a souhaité rendre hommage à cette association et à son président, Jean-Luc ROMERO qui, infatigablement, continue de vouloir convaincre les femmes et les hommes politiques que la lutte contre le Sida est d'un noble combat.

Que l'on agisse en direction des usagers de drogue en créant une salle de consommation à moindre risque, que l'on maintienne dans les établissements scolaires des informations sur les risques de transmission, que l'on s'adresse via les associations à un public plus exposé comme les prostituées, c'est une excellente chose.

Sans sa volonté publique, sans la mobilisation des actrices et des acteurs de terrain, comme les associations et les politiques, nous n'aurions pas eu une telle mobilisation autour du Sida. Bien entendu, la maladie et les malades ont changé. Les traitements ont avancé et la vie des séropositifs est désormais quasi normale. Mais nous restons un pays, une ville, où la transmission du V.I.H. reste inquiétante, surtout chez les plus jeunes d'entre nous.

Nous avons à notre dernier Conseil créé une structure "Paris sans Sida". Notre groupe l'a soutenue. Je ne sais pas si je verrai cette ville débarrassée de ce fléau, mais en tout cas je suis fier qu'avec mes collègues de tous bords nous avançons vers cet objectif.

Comme il est notable que Paris continue d'aider fortement les associations qui interviennent en Afrique sur cette question, notre groupe votera cette subvention et se félicite que l'on ne baisse pas les bras contre cette maladie qui, par le passé, a fauché tant de jeunes et tant de talents.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Jean-Luc ROMERO aussi et je donne la parole à Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Juste pour quelques mots, Monsieur le Maire.

Merci à Hervé BÉGUÉ. Effectivement, suite à l'adoption de notre stratégie de lutte contre le Sida, comme Hervé BÉGUÉ le rappelle, nous avons mis en place un comité stratégique, une association visant à financer qui a tenu sa réunion constitutive, il y a quelques semaines à peine, presque quelques jours. Les premières actions vont apparaître cet automne.

Je salue aussi la mobilisation de l'Agence nationale de santé publique qui va lancer une grande campagne de communication au mois de novembre. Cela fait bien longtemps qu'il n'y a pas eu de grande campagne de communication publique autour de cette question, une campagne qui va s'adresser directement et très clairement aux populations les plus concernées.

A la suite, nous lancerons nous-mêmes une campagne de communication en direction des Parisiens, avec également les mêmes objectifs.

La mobilisation se poursuit. Je veux aussi remercier l'ensemble de cette Assemblée, dont tous les élus sur les différents bancs soutiennent le programme de Paris contre le Sida et je ne doute pas que, par cette mobilisation, nous contribuerons à obtenir des résultats rapidement. Mais rapidement, il faut s'entendre en la matière, cela veut dire dans les deux à trois années à venir.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - C'est déjà une bonne perspective.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 179 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 179 G).

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la modernisation de l'A.P.-H.P.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 77 est relatif à la modernisation de l'A.P.-H.P.

Christian HONORÉ pour nous en parler pendant deux minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ**. - Avec Bernard DEBRÉ, Pierre-Yves BOURNAZEL et Jérôme DUBUS, nous intervenons à propos du projet de création d'un grand hôpital universitaire au Nord de Paris, à l'horizon 2025. Cet hôpital implique notamment la restructuration de l'hôpital Bichat avec la suppression de 600 lits.

En dépit des divers engagements de l'A.P.-H.P. pour maintenir la vocation hospitalière des différents sites hospitaliers de Paris, et en particulier de l'hôpital Bichat, les patients et les personnels peuvent légitimement s'inquiéter de la diminution prévisible de l'offre de soins hospitaliers et de la qualité des prestations.

Il serait très préjudiciable pour les Parisiens, et plus particulièrement pour les habitants du 18e arrondissement, de se voir privés simultanément d'une offre de soins de proximité et d'une offre de soins hospitaliers.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons que nous soient communiqués les projets de modernisation et de fermeture éventuelle de centres hospitaliers sur le territoire de la Ville de Paris prévus dans les cinq et dix prochaines années, en particulier en ce qui concerne l'hôpital Bichat.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, merci pour votre question.

Je vous rappelle que la gouvernance de l'A.P.-H.P. est effectuée directement par la Direction générale et que la Maire de Paris n'a pas une compétence relative à la gestion de l'établissement. Toutefois l'A.P. a adopté un plan stratégique 2015-2019 qui est public.

Je vous en rappelle les grandes lignes. Depuis deux décennies, l'A.P.-H.P. a considérablement investi au Sud de ses territoires pour moderniser son offre hospitalière : l'hôpital européen Georges Pompidou, la maternité Port-Royal de Cochin, la rénovation majeure du site de Necker ou encore de Corentin-Celton. Le plan stratégique de l'A.P.-H.P. prévoit maintenant d'investir massivement sur le territoire Nord du Grand Paris et dans le domaine de la gériatrie en particulier.

Je salue cette orientation qui vise à un rééquilibrage au bénéfice des populations du Nord de Paris. C'est ainsi que le projet Lariboisière est en cours avec un investissement de 316 millions d'euros et que les hôpitaux de Beaujon et Bichat, qui sont des pièces essentielles de l'offre de soins dans le Nord de Paris, sont l'objet d'une modernisation.

Il n'était pas possible, il était trop coûteux, il était trop complexe de reconstruire ces hôpitaux sur site. Donc la décision a été prise de créer un nouvel établissement, vous le savez, situé hors des limites administratives de Paris, mais là aussi il faut que l'on dépasse la frontière du boulevard périphérique. Donc l'A.P.-H.P. a fait le choix que nous soutenons de création d'un grand pôle hospitalo-universitaire sur un site nouveau situé à Saint-Ouen dans la zone Ardouin sud.

L'investissement hospitalier sera très élevé, de l'ordre de 600 millions d'euros. C'est un projet d'ampleur mais qui prend en compte l'évolution des techniques, des organisations et en développant notamment les activités ambulatoires qui, parce qu'elles sont moins invasives, mieux organisées, permettent d'éviter des hospitalisations.

On doit aussi anticiper les besoins émergents. Donc je vous invite à ne pas confondre l'offre de lits avec l'offre de soins hospitaliers. Globalement l'offre de soins hospitaliers sera en hausse forte, puisque les capacités de prise en charge des patients vont être développées. Par contre, effectivement, il faut dire clairement les choses, il y aura moins de lits d'hospitalisation complète, du fait du développement de l'ambulatoire.

Alors ce projet de grand hôpital Nord n'est pas un projet de réduction de l'offre de soins, tout au contraire, je vous l'ai expliqué. Il n'y a pas de projets cachés à l'A.P.-H.P. Le plan stratégique étant un document public, je vous invite à retirer votre vœu car il n'y a rien d'autre à expliquer aux élus que ce que je viens de vous expliquer et que je pourrais vous détailler ultérieurement si vous le souhaitez. Sinon j'émettrais un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HONORÉ, maintenez-vous ?

**M. Christian HONORÉ**. - Signataire de ce vœu, je ne le retire pas.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des Instituts de jeunes sourds et de jeunes aveugles.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 78 est relatif à la situation des Instituts de jeunes sourds et de jeunes aveugles.

Danielle SIMONNET souhaite nous en parler. Elle a deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, si vous vous souvenez bien, j'étais déjà intervenue pour défendre l'association "Vaincre l'autisme", qui est totalement attaquée dans ses structures innovantes éducatives

pour les enfants autistes. Je souhaiterais attirer là votre attention sur la situation des Instituts de jeunes sourds et de jeunes aveugles.

Il y a une volonté de faire en sorte que ces quatre instituts nationaux de jeunes sourds, dont un est à Paris et les autres sont à Metz, Bordeaux et Chambéry, et que l'Institut de jeunes aveugles de Paris, qui étaient jusqu'à présent sous la tutelle du Ministère chargé des personnes handicapées, voient, par une décision du Ministère en charge des Affaires sociales, le transfert de leur financement auprès des Agences régionales de santé.

Cela a été annoncé lors du Comité technique ministériel de juillet 2016 et il y a une véritable inquiétude et angoisse de ce transfert parce qu'il a une portée historique. On sait comment fonctionnent ces Agences régionales de santé. Elles sont tout le temps sous le coup de logiques de coupures drastiques dans les budgets des instituts médico-éducatifs. On sait que c'est une logique qui va poursuivre ces instituts.

On a ensuite un deuxième problème qui est que ces instituts ont un recrutement de fait sur l'ensemble du territoire national et les ramener à des Agences régionales de santé peut porter atteinte au caractère forcément national, qu'il s'agisse du recrutement ou du pilotage et de la cohérence de ce qui est fait dans ces établissements.

A travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris réaffirme son attachement aux Instituts de jeunes sourds et de jeunes aveugles, et interpelle le Gouvernement afin qu'il revienne sur sa décision de transfert aux Agences régionales de santé, et qu'il y ait une réelle concertation avec ces instituts parce qu'ils ont été mis en plus devant le fait accompli.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Bernard JOMIER pour vous répondre.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, vous savez que les instituts nationaux dont vous parlez sont régis actuellement par un décret qui date du 26 avril 1974, et que les règles de fonctionnement de ces instituts n'ont pas bougé depuis, alors que leur environnement, l'organisation de la scolarisation, l'accompagnement des jeunes en situation de handicap ont profondément évolué.

Également, ces règles sont antérieures à tous les schémas d'organisation de l'offre médico-sociale, il fallait donc les repenser.

Vous avez fait part d'un certain nombre de craintes sur le pilotage national de la pédagogie spécialisée, sur le caractère de cette réforme. Je crois au contraire qu'il n'y aura pour les instituts et pour les jeunes qu'ils accueillent que des avantages à ce que ces établissements s'articulent avec les autres établissements sociaux et médico-sociaux, et à ce qu'ils puissent également s'inscrire en termes de développement dans les programmes interdépartementaux d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie par lesquels les Agences régionales de santé déterminent les priorités.

Par ailleurs, l'origine unique de financement par objectif de dépenses gérées par la C.N.S.A., la Caisse nationale pour l'autonomie, devrait permettre une meilleure allocation des moyens dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, qui sont un garant de la stabilité du projet de ces établissements.

La réforme permet, me semble-t-il, d'accorder au contraire un cadre juridique stable au financement des instituts, qui leur permettra de mieux identifier leurs priorités et de mieux les développer.

Enfin, j'ajouterai qu'aucune incidence n'aura lieu sur le statut des personnels des instituts qui vont demeurer des établissements publics nationaux.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle là aussi à retirer votre vœu qui me semble porter des inquiétudes certes légitimes, mais non fondées. Sinon, j'y émettrais un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame SIMONNET, le retirez-vous ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Non, je ne suis pas convaincue par les arguments développés.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **2016 DFPE 248 - Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans Paris.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFPE 248 et à l'amendement technique n° 119 qui est rattaché. Il s'agit d'une mise à disposition de places d'accueil de petite enfance au sein d'établissements d'accueil collectif à Paris.

Je vais donner la parole à Aurélie SOLANS, Emmanuelle BECKER et Danielle SIMONNET.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, 5.000 places d'accueil pour les petits Parisiens, un objectif pour 2020 que nous nous sommes fixé, un chiffre qui démontre l'ambition que nous portons collectivement pour l'éducation des jeunes enfants, pour les familles à Paris.

Les enjeux sont bien sûr quantitatifs, donner accès à toutes les familles qui en ont besoin à une place en crèche. C'est une question d'égalité.

Les enjeux sont aussi tout autant qualitatifs. Les connaissances scientifiques sur le jeune enfant le démontrent, le lieu d'accueil qui va prendre le relais de la famille dans son rôle éducatif peut jouer un rôle majeur du point de vue éducatif et social.

Les projets mis en œuvre dans ces structures se doivent, pour être à la hauteur des enjeux, d'être irrigués de valeurs fortes autour du respect et de l'autonomie de l'enfant, autour de la coéducation, autour du soutien à la parentalité, de l'égalité femmes/hommes, de l'ouverture à tous et de la démocratie.

Le projet de délibération sur lequel nous avons à nous positionner ici propose un marché de service, article 28, pour une mise à disposition de places d'accueil petite enfance. Il s'agit de 200 places dont la Ville disposera et qui viendront s'ajouter à une centaine qui existent déjà. Les quartiers déficitaires sont visés dans le secteur où le foncier est peu disponible. Cette démarche apporte bien sûr des solutions dans l'attente de l'ouverture d'établissements conventionnés ou municipaux, en permettant à notre Municipalité d'attribuer des places supplémentaires accessibles dans des structures non conventionnées.

Mais évidemment, comme pour tout marché de places en crèche, elle pose aux élus Ecologistes de vraies questions en termes de qualité d'accueil, de leurs capacités à répondre aux missions éducatives, sanitaires et sociales, de leur responsabilité sociale et environnementale.

Je vais insister sur ce point. Partout en France, les mêmes retours. Les entreprises raflent des marchés avec des coûts bas, oui bien sûr, quand le personnel ne bénéficie même pas d'une convention collective. Nous le redisons. Nous ne pensons pas que le secteur privé lucratif en plein essor en France dans le domaine de la petite enfance soit à la hauteur de ces enjeux.

Nous avons donc eu une attention toute particulière sur le cahier des charges. Pour ce travail, je tiens à remercier Nawel OUMER, son équipe et le directeur de la Direction de la Famille et de la Petite Enfance pour le dialogue et les échanges fructueux que nous avons eus. 60 % de critères qualitatifs, un amendement proposé en séance pour muscler le cahier des clauses particulières du point de vue des comptes que les gestionnaires des établissements auront à nous rendre en matière sociale et environnementale, tant sur le plan des conditions d'emploi que sur le projet social de ces crèches, ou encore par exemple sur la part d'alimentation durable qu'elles proposent.

Oui, le groupe Ecologiste votera ce projet de délibération. Nous faisons le pari que le cadre élaboré pour ce marché produira ses effets : permettre aux crèches non lucratives d'y avoir toute leur place, encourager les

structures à améliorer leur qualité d'accueil sur le plan social et environnemental, car comme pour tout marché, nous sommes convaincus, toujours, que nous avons là un vrai levier de changements.

Nous resterons bien sûr attentifs au devenir de ce marché. Le secteur de la petite enfance est la première marche du système éducatif. Notre politique parisienne doit continuer d'être à la hauteur.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela a été dit précédemment, ce projet de délibération propose de lancer un marché public pour l'achat de places en crèche dans des établissements privés.

Ces places pourront être gérées par des crèches de Ministère, de petites structures associatives, mais aussi par des crèches gérées par des sociétés à but lucratif. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle, je pense par exemple à l'entreprise "People & Baby".

Nous voterons contre ce projet de délibération, car il ouvre la voie au recours à ces sociétés privées qui cherchent à réaliser des profits en gérant des crèches. Nous pensons que cette recherche de profit ne peut pas se conjuguer avec l'accueil de la petite enfance. Nous ne considérons pas les crèches comme de simples modes de garde, mais bien comme des lieux d'éducation, des lieux qui concourent au développement de l'enfant et répondent à ses besoins.

Nous craignons que le recours à des sociétés privées ne gomme cet aspect de l'accueil collectif auquel nous sommes très attachés.

Par ailleurs, lorsque l'on nous dit que les places en crèche privée coûtent moins cher, nous voyons bien que les économies réalisées traduisent une qualité de l'accueil moins élevée que dans les structures municipales.

La Ville se fixe des exigences très hautes en matière de petite enfance, des exigences qui vont même au-delà de celles de la C.A.F. Nous trouvons cela tout à fait normal, car c'est ainsi que les Parisiens, notamment ceux qui ont le moins de revenus, peuvent avoir accès à un service public d'excellence.

Ce marché public pourrait aboutir à la sélection de crèches publiques et associatives, nous n'y voyons pas de problème, mais la procédure d'appel d'offres ouvre aussi la voie aux sociétés à but lucratif, et cela nous ne pouvons pas l'accepter.

J'entends l'argument consistant à dire, nous manquons de foncier dans des arrondissements, et donc nous faisons ce marché. Il s'agit d'un débat de politique, d'un débat de budget, où la Ville de Paris décide de mettre son argent.

Si le foncier se fait rare ou cher, nous pouvons décider aussi de mettre le paquet sur la construction de crèches dans ces arrondissements. Nous le faisons sur le logement avec l'adjoint et ami Ian BROSSAT, nous pouvons aussi le faire sur la question des crèches. Nous aurons l'occasion d'y revenir, notamment au moment du débat sur le budget primitif au mois de décembre.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Rendez-vous en décembre donc.

Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - On fait 10.000 places en crèche dans la mandature, c'est l'objectif affiché. Alors, on les fait où et comment ? Et donc, la question qui se pose c'est aussi : et quel mode de gestion ?

Nous ne cessons pas, depuis la précédente mandature, d'insister pour dire nous nous considérons que nous sommes pour la création d'un service public de la petite enfance et donc nous défendons les crèches 100 % publiques et soutenons les projets de crèches associatives, qui correspondent à une implication souvent particulière au niveau de la parentalité, d'un quartier, mais nous sommes opposés aux crèches à caractère lucratif, sous article 30.

Dans le projet de délibération, le choix qui est fait d'aller chercher des places en crèche dans des structures du type des Ministères, des entreprises privées, des crèches privées, dans des arrondissements où l'on n'a pas d'emprise au sol, on rachète des places en crèche pour les mettre à disposition des Parisiennes et des Parisiens, finalement c'est la même chose que l'article 30. Il ne faut pas se raconter d'histoire.

Si l'on est cohérent et contre l'article 30, on est contre ces places-là. C'est une question de volonté. Si l'on veut œuvrer à transformer les arrondissements ghettos de riches en arrondissements mixité sociale, parce qu'on estime que la mixité sociale, ce n'est pas toujours dans l'autre sens, c'est-à-dire comment mettre des classes moyennes supérieures dans les quartiers populaires, mais c'est aussi comment modifier le peuplement de quartiers extrêmement valorisés, on le fait progressivement. D'abord, on se bat et on préempte pour faire du logement social, ce qu'on essaie de faire.

Un travail est fait également par le biais du diffus car, forcément, dans ces arrondissements, le foncier est très élevé. Profitons de ces fenêtres-là pour essayer de voir quelles sont les emprises pour faire des places en crèche. Je préfère un retard en termes de places en crèche dans le 16e, qu'on ne passe pas par l'article 30 et que, par contre, on aille prioritairement satisfaire les places en crèche et sinon on assume d'avoir un recours aux moyens financiers. Cela revient au débat que l'on a eu hier... Hier ou aujourd'hui ? Nos journées sont tellement longues que je finis par oublier ; on ne se quitte plus.

Quand on voit les moyens qui ont été gaspillés dans un mauvais montage financier pour la Philharmonie, plus de 20 millions d'euros gaspillés, excusez-moi mais il y a des arbitrages à un moment donné qui permettent... Si on avait mis 20 millions d'euros sur la table en plus pour les crèches, je pense qu'on aurait pu trouver des solutions qui nous permettraient de ne pas passer par l'article 30.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme Nawel OUMER, pour vous répondre.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire, avec plaisir.

J'ai bien compris que je n'arriverai pas à vous convaincre. Néanmoins, je vais essayer parce que ce projet de délibération est là justement pour pouvoir aller au-delà des contraintes.

Vous l'avez rappelée dans votre intervention, ce levier, en tout cas cette proposition, permet de pouvoir disposer, de réserver des berceaux au sein de crèches existantes, dans Paris, dans des endroits où nous ne pouvons pas en créer nous-mêmes. Il n'y a même pas de débat sur le point de savoir si c'est géré dans la perspective d'une construction, d'une modalité de gestion en régie directe ou d'une gestion déléguée, ce qui est notre débat récurrent dans ce Conseil. Là, on n'a même pas la possibilité de pouvoir le faire.

Je veux bien que l'on soit sur des questions de principe, mais à un moment donné, on a aussi un principe de réalité. Je ne vois pas pourquoi on priverait des jeunes enfants et des familles de pouvoir bénéficier de cet accueil dans des endroits où l'on n'a pas la possibilité d'utiliser des outils usuels, notamment de créer, de construire à partir d'un bâti et d'un foncier qui serait disponible. Je ne vois pas pourquoi on se priverait de la possibilité de leur offrir cet accueil.

Certes, nous avons un objectif quantitatif qui a été rappelé par vous trois dans vos interventions, mais l'objectif qualitatif est respecté. Encore une fois. Nous avons des exigences que nous imposons dans nos crèches municipales mais que nous imposons aussi avec nos partenaires. Ce projet de délibération prévoit tout à fait cette exigence qualitative.

L'amendement n° 119 déposé à ce projet de délibération a justement pour objet de rappeler toutes les exigences que nous avons en matière environnementale, en matière de qualité de projets d'établissement, de lutte contre les discriminations, de promotion de l'égalité des chances, de réduction de l'empreinte énergétique environnementale, d'alimentation durable. Tous les objectifs que nous portons, toute la qualité que nous souhaitons apporter à ces enfants et aussi aux professionnels qui travaillent dans ces établissements sont respectés dans le cadre de cette mise à disposition et dans le cadre des clauses relatives à cette mise à disposition.

Je trouve dommage que vous puissiez être dans des considérations territoriales. Je vous rappelle que ce projet de délibération concerne - c'est prévu dans la composition des lots - tous les arrondissements de Paris. Il n'y a pas de sujet type 16e contre un autre arrondissement. Tous les arrondissement de Paris et tous les Parisiens sont concernés et pourront en bénéficier. C'est grâce aussi à cet outil que nous pourrions répondre à tous les Parisiens, en tout cas dans la demande qui est faite par les arrondissements qui souhaiteront bénéficier de réservations de cette nature.

Cela dit, je vous rappelle quand même - je veux bien que l'on parle de choix budgétaires - que le secteur de la petite enfance est le secteur à la Ville de Paris qui emploie. Je ne vais pas y revenir et peut-être aura-t-on à nouveau le débat lors du prochain Conseil, mais c'est une direction qui emploie et qui s'engage véritablement en matière d'emploi au sein de notre collectivité.

Nous avons quand même - je vous le rappelle encore - un budget de fonctionnement de 500 millions d'euros. Je pense que lorsqu'on est le premier département de France en matière d'accueil de la petite enfance, on ne peut pas se voir reprocher le fait de ne pas faire cet investissement et de ne pas porter cette politique comme étant une politique majeure et un engagement majeur de la Ville de Paris. On pourra y revenir.

Sur ce point, on ne peut pas balayer cet investissement qui dure depuis 16 ans, qui est engagé depuis 2001. Nous sommes passés de dernier département en la matière à premier département de France. On peut s'en enorgueillir. Au-delà, rappelons que cet investissement n'est pas juste du budgétaire, n'est pas juste un nombre de places, mais que c'est de la qualité.

Je remercie justement le groupe Ecologiste de Paris d'avoir souligné ce travail, d'avoir souligné cet objectif partagé qui est un objectif partagé par l'ensemble, je le pense, de cette Assemblée.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Nawel OUMER.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 119 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 248 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFPE 248).

**2016 DLH 233 - 58 à 72, boulevard Ney (18e). - Création d'un centre de premier accueil humanitaire mis en œuvre par l'association "Emmaüs Solidarité".**

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en place d'un dispositif de régulation et de médiation.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un comité d'évaluation.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accueil des exilés et aux solutions d'hospitalité.**

**2016 DASES 28 - Subvention (1.637.262 euros) relative au fonctionnement du "pôle accueil" du centre de premier accueil humanitaire en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe et en situation d'errance.**

**2016 DASES 367 G - Subvention (1.316.631 euros) relative à l'investissement du "pôle accueil" du Centre de premier accueil humanitaire en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe et en situation d'errance.**

## **2016 DASES 31 - Subventions (45.000 euros) et conventions avec deux associations qui accompagnent la mobilisation des bénévoles dans le cadre de l'accueil des réfugiés à Paris.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant passer au débat groupé des projets de délibération DLH 233, DASES 28, DASES 367 G et DASES 31, ainsi que l'amendement technique n° 79 et les vœux n° 80 à 82 qui y sont rattachés.

Il s'agit de la création du centre de premier accueil humanitaire. 19 d'entre vous sont inscrits. Dominique VERSINI vous répondra. Nous irons jusqu'au bout de ce débat ce soir et je vous invite donc tous à la maîtrise.

Je vais donner la parole successivement à Nicolas BONNET-OULALDJ, Pierre-Yves BOURNAZEL, Christian HONORÉ, Déborah PAWLIK, Eric AZIÈRE, Olga JOHNSON, Fadila MÉHAL, Fanny GAILLANNE, Jean-Bernard BROS, Galla BRIDIER, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE, Marinette BACHE, Léa FILOCHE, Danièle PREMEL, Rémy FÉRAUD, Danielle SIMONNET, Aurélie SOLANS et David BELLARD.

Je prends toutes les désinscriptions avec grand plaisir et je donne tout de suite la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour 5 minutes maximum chacun.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, nous nous apprêtons à adopter un projet de centre d'accueil des réfugiés qui va marquer les esprits.

Ce centre d'accueil, qui va permettre d'apporter des solutions concrètes à la catastrophe humanitaire que vivent des femmes, des enfants, des hommes, qui sont venus depuis des années chercher refuge à Paris.

Je rappelle qu'il a fallu beaucoup d'énergie pour en arriver là, beaucoup de luttes, de mobilisation aux côtés de nombreux Parisiennes et Parisiens, d'associations de militants.

Il y a près de deux ans, devant la Halle Pajol, les élus communistes, d'autres élus de gauche et des militants politiques associatifs, avaient dû s'interposer physiquement face aux forces de l'ordre pour éviter des violences. Les C.R.S., sous les ordres du Gouvernement, n'avaient pas hésité à charger ces militants sans aucun ménagement. L'image est restée bien ancrée dans nos têtes.

Dès cette époque et même bien avant, les élus communistes étaient mobilisés sur la question des migrants. En juin 2015, en Conseil de Paris, je vous proposais par un vœu la création de lieux d'hébergement et d'un guichet unique pour la prise en charge des migrants dès leur arrivée dans Paris.

Aujourd'hui, nous sommes entendus et cette proposition va se concrétiser dans les jours et les semaines à venir. Nous pouvons nous en féliciter. Madame la Maire, chère Dominique VERSINI, sachez pouvoir compter sur les élus communistes face à l'impératif d'accueillir ces hommes, ces enfants, ces femmes dans des conditions dignes. Vous ne l'avez d'ailleurs pas oublié, lorsque vous avez approché Philippe BOUYSSOU, le maire communiste d'Ivry, pour lui proposer d'accueillir un lieu d'hébergement dans sa commune. La Ville d'Ivry, comme les quartiers du Nord et de l'Est de Paris, ont toujours accueilli ceux et celles qui en arrivant ici n'avaient nulle part où aller.

C'est l'histoire de ces villes et de ces quartiers, c'est aussi leur force. Vous savez aussi que dans ces territoires, dans ces quartiers populaires, les populations qui y habitent sont les plus modestes et ne roulent pas sur l'or. Mais les habitants de ces quartiers et leurs représentants politiques, qu'ils élisent majoritairement, ont une haute idée de l'humanité et de la solidarité.

D'ailleurs, on ne peut pas en dire autant de certains élus égoïstes qui siègent sur nos bancs, comme le maire du 15e et du 16e. Je pense à M. GOUJON, député-maire du 15e qui, accompagné de Jean-François LAMOUR, n'a pas hésité une seconde à repousser physiquement des familles qui devaient passer quelques nuits à l'abri d'un gymnase dans le 15e.

Nos préoccupations sont aussi à des années-lumière de celles d'un Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Rhône-Alpes Auvergne, qui qualifie "d'acte de résistance" le refus des maires d'accueillir des réfugiés dans leurs communes. Par ses propos, Laurent WAUQUIEZ choisit de renier la tradition de sa terre d'élection, comme au Chambon-sur-Lignon, ce village auvergnat dont les habitants ont été reconnus "Justes parmi les nations" pour avoir sauvé des enfants juifs durant la Seconde Guerre mondiale, après avoir accueilli les enfants des réfugiés espagnols dans les années 1930.

Je regrette, d'ailleurs, que ce triste personnage ait été accueilli avec les honneurs par Guillaume PEPY lors de l'inauguration de la gare S.N.C.F. Paris-Bercy - son changement de nom - pour sa communication personnelle, malgré un vœu que nous avons ensemble adopté au Conseil du 12e arrondissement et au Conseil de Paris.

Madame la Maire, ma chère Dominique VERSINI, et l'ensemble des élus de la majorité, nous pouvons être fiers de notre politique d'accueil. Et le message que nous portons s'adresse au monde entier : un message d'humanité, de solidarité. Et nous pensons qu'il faut rester mobilisé dans cette période où le Gouvernement peine à prendre des décisions ambitieuses pour répondre à l'urgence humanitaire. Nous le voyons à Calais. Nous l'avons vu durant l'été à Paris. Dès que le Gouvernement est sous pression d'une droite et d'une extrême-droite qui brandit la répression, nous avons le camp des progressistes pour résister. Voilà pourquoi je tenais à vous féliciter de la pugnacité dont vous avez fait preuve ces derniers mois pour que Paris réconcilie la France avec sa tradition d'accueil et de terre d'asile.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci. Avant de commencer, je souhaiterais que ce débat soit serein. Ce serait bien d'éviter les attaques personnelles, surtout quand les personnes attaquées ne sont pas présentes. Je trouve que ce n'est pas tout à fait à la hauteur du débat.

Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, la question... Est-ce que l'on peut s'exprimer sur ce sujet dans le calme, la tempérance et la modération ?

La question de l'afflux de migrants et de réfugiés en Europe, en France, dans notre Capitale, ici même, à Paris, est trop grave, trop complexe, trop humaine, tant elle engage le destin de femmes, d'hommes et d'enfants pour que nous soyons remplis de certitudes et de réponses toutes faites. Face à ces drames humains, face à la crainte aussi des populations et à l'exaspération devant une forme d'impuissance, je veux dire ici, humblement, lucidement et clairement, ma part de vérité.

Je respecte les positions de chacun et je sais, parmi mes collègues, que tous ne partagent pas mon point de vue. Je crois que, sur un enjeu d'une telle importance, il est nécessaire de s'appuyer sur une analyse de terrain, sur des convictions personnelles fortes et de faire primer la recherche de solutions concrètes. Cherchons à être efficaces et opérationnels. D'autres comme moi, à droite ou au centre, je pense à Bruno LEMAIRE, à François BAROIN, à Xavier BERTRAND, à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ou à Alain JUPPÉ, ont exprimé cette volonté claire de parvenir à des solutions pragmatiques et très concrètes sur cette question.

La gestion de la problématique des réfugiés et des migrants nous demande, en effet, de nous placer en responsabilité. Que ferions-nous à votre place, Madame la Maire de Paris ? Quelles solutions immédiates mettrions-nous en œuvre ? En tant qu'élus locaux, nous sommes en aval du processus de décision. Nous subissons le résultat d'une situation internationale qui nous échappe et nous prenons en pleine figure dans notre ville, dans notre région capitale, les urgences sanitaires, d'hygiène, de sécurité qu'impose l'afflux, depuis des mois, de milliers de personnes qui fuient leurs pays.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la pire des situations : l'impuissance de l'Europe et de l'Etat à travers la faiblesse d'un Président de la République qui ne pèse pas sur les décisions, puis la passivité, dans un premier temps, de la Ville qui a mis des mois à prendre la mesure de l'enjeu en laissant s'installer des campements sauvages se déplaçant dans un triste jeu de chaises musicales pour aboutir à une situation intenable.

Pendant des mois, nous étions peu nombreux à nous rendre sous le métro aérien de la porte de la Chapelle, au métro Stalingrad et aux portes de Paris. Avec Christian HONORÉ, Déborah PAWLIK et Fadila MÉHAL, nous vous interpellons avec force dès janvier 2015. Malgré de multiples alertes, les riverains se sont retrouvés en première ligne. Bien trop longtemps face au silence des pouvoirs publics, ils demandent légitimement l'écoute et le respect.

Je voudrais vous exprimer maintenant les trois conditions qui me semblent nécessaires au bon fonctionnement du centre d'accueil temporaire pour les réfugiés et les migrants : humanité, efficacité et fermeté.

Humanité car, oui, Paris doit accueillir dignement les réfugiés pendant que la guerre se déroule sur leur sol avant de pouvoir, s'ils le souhaitent, repartir. L'Etat islamique massacre des chrétiens d'Orient, des musulmans qui refusent de leur prêter allégeance. Humanité pour les migrants économiques également, même lorsqu'ils n'ont pas vocation à rester durablement sur notre territoire. Dans notre pays, la France, on ne peut pas tolérer de voir des femmes, des hommes, des enfants livrés aux mains de mafias et de passeurs. Le temps de leur présence, même éphémère, sur notre territoire, exige une action digne de notre part.

Efficacité car, en effet, la structuration de l'accueil des réfugiés et des migrants apparaît comme un moyen de mettre fin à une forme d'improvisation et d'attentisme qui conduit chaque jour à aggraver la situation dans le nord de

Paris. Cette structuration peut permettre de gérer les conséquences immédiates d'une crise humanitaire. C'est une solution qui ne peut être que temporaire, mais face à la pire des situations, je préfère la solution du moindre mal. Efficacité, cela implique de fixer des objectifs clairs à ce centre d'accueil temporaire et d'en évaluer les résultats, c'est-à-dire permettre d'accélérer les procédures administratives d'examen de leur situation. Traiter dignement les demandeurs d'asile, c'est d'abord pouvoir leur dire rapidement s'ils pourront rester ou non sur notre territoire et dans quelles conditions. Ceux qui ont le statut de demandeur d'asile doivent obtenir rapidement une solution d'hébergement dans les C.A.D.A., et ceux qui n'ont pas vocation à bénéficier du droit d'asile et se retrouvent en situation d'illégalité doivent être reconduits rapidement et dignement à la frontière.

Fermeté, enfin, vis-à-vis des passeurs qui exploitent cette situation anarchique. Or, aujourd'hui, la lutte contre ces filières mafieuses peine à donner des résultats, y compris par manque de réponses pénales adaptées. Nous devons durcir les sanctions contre celles et ceux qui se font du fric sur le dos de la misère humaine. Cette ouverture du centre d'accueil exige de votre part de faire démanteler tout nouveau campement sauvage. S'il y a un centre d'accueil, c'est pour régler aussi le problème de ces campements sauvages.

Madame la Maire, je soutiens le message d'ouverture et de solidarité que vous avez porté avec le Maire de Londres et le Maire de New York dans votre appel aux Nations Unies à agir pour les réfugiés. Mais votre devoir est également d'interpeller le Chef de l'Etat, inaudible et impuissant, à faire avancer l'harmonisation du droit d'asile européen et le renforcement indispensable de "Frontex" au niveau de l'Union européenne. Il faut assumer de protéger nos frontières européennes, non de supprimer Schengen, mais de le réformer.

Je regrette, d'ailleurs, le manque de concertation avec les riverains et les élus sur ce dossier. "Nous avons le sentiment d'être mis devant le fait accompli" : voilà ce que disent les riverains. On peut d'ailleurs légitimement poser la question : pourquoi le choix de l'emplacement de la porte de la Chapelle ? Car beaucoup de riverains disent que le quartier, à juste titre, connaît déjà beaucoup de situations de précarité. On commence, dans le quartier, d'ailleurs, à amorcer une vraie transformation urbaine. Le projet "Chapelle / International" ou le Campus Condorcet, souhaité et porté dès 2010 par Valérie PÉCRESE, alors Ministre de l'Enseignement supérieur, est censé accueillir 5.000 enseignants, chercheurs et étudiants en sciences humaines.

Tous ces riverains en première ligne ont besoin de réponses. Je vous demande de les associer, dès à présent, à l'évaluation du centre d'accueil. C'est l'objet d'un vœu qui sera présenté par Christian HONORÉ. Ce devoir d'information est indispensable, comme doit être envisagée l'indemnisation des commerçants qui ont subi, et continuent de subir, des nuisances et des préjudices liées aux campements sauvages.

Nous demandons donc la mise en place d'une commission d'évaluation intégrant les associations, les riverains et les élus, afin de suivre les résultats et l'impact de la création de ce centre d'accueil des migrants et réfugiés. Car si le centre ne devait pas résoudre les problèmes évoqués, alors vous seriez obligés d'y renoncer. J'espère que vous suivrez nos conditions parce qu'aujourd'hui, n'ayant pas d'assurance quant à ces exigences d'efficacité, je choisis une abstention constructive, une abstention de conviction, une abstention de proposition.

Madame la Maire, je veux insister enfin sur la crise migratoire et humanitaire à laquelle nous devons tous faire face et qui est avant tout le résultat d'un chaos et d'une barbarie qui accablent toute une partie du monde de l'autre côté de la Méditerranée, en particulier en Syrie, en Irak, au Mali et en Libye. Ces conflits nous concernent tous directement parce que l'Etat Islamique notamment, qui nous a frappés sur notre sol, sème la terreur auprès des populations locales.

Notre devoir de solidarité est de les secourir lorsqu'ils parviennent sur notre territoire. Notre responsabilité internationale est de renforcer notre stratégie militaire dans cette région du monde pour éradiquer l'Etat Islamique.

Préparer l'après-guerre dans ces pays est notre devoir car c'est notre avenir qui est en jeu. Refonder une politique française et européenne de coopération est également d'une urgente nécessité. Favoriser l'accès à l'eau, à une nourriture de qualité, à l'école, à une formation et au développement durable, sans une stratégie de coopération avec les pays et les populations de l'autre côté de la Méditerranée, nous passerons à côté du XXI<sup>e</sup> siècle.

Agissons avec courage dans l'intérêt général pour notre avenir, l'avenir de ces populations, l'avenir de l'Europe, notre avenir. Soyons capables d'anticiper les enjeux à venir, de porter un cap et de donner une vision.

Dans un autre temps - ce sera ma conclusion -, un grand intellectuel de gauche, Jean-Paul Sartre, et un autre grand intellectuel de droite, Raymond Aron, mettaient leurs différends de côté pour soutenir une cause qui les dépassait. Nous étions en 1979 et un Président de la République libéral, Valéry GISCARD d'ESTAING, mettait en place un dispositif exceptionnel pour accueillir 120.000 réfugiés vietnamiens et cambodgiens.

Les temps ont, paraît-il, changé ; la situation est, paraît-il, différente, mais la France, elle, doit rester elle-même, c'est-à-dire savoir se rassembler lorsque les circonstances l'exigent et apporter des réponses concrètes à des problèmes douloureux qui concernent notre humanité et donc notre avenir à tous.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - J'ai entendu quelques remarques sur le temps. Je vous rappelle deux choses. D'une part, que nous avons fusionné une série de projets de délibération où il y avait des inscriptions multiples. Un temps de parole particulier a été demandé pour le groupe les Républicains et je l'ai accordé sur cette première intervention.

La parole est à M. Christian HONORÉ. Merci.

**M. Christian HONORÉ**. - La Maire de Paris a décidé de créer un centre d'accueil humanitaire pour les réfugiés porte de la Chapelle. La création d'un tel centre est justifiée si l'on considère la multiplication des campements sauvages dans le 18e arrondissement. Depuis des mois, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, Déborah PAWLIK et Fadila MÉHAL, nous ne cessons de dire que cette situation est inacceptable, indigne de Paris.

Nous savons que la solution est de rétablir la paix et la sécurité dans les pays d'origine et de donner aux populations les moyens de vivre décemment, alors les habitants de ces pays ne ressentiront plus la nécessité de prendre tous les risques pour fuir de chez eux. Toutefois, cela, c'est du domaine de l'Etat et nous, Conseil de Paris, nous ne pouvons pas grand-chose.

Ceux qui arrivent dans le 18e arrondissement sont les survivants d'un drame épouvantable, les survivants de tous ceux qui ont essayé de franchir la Méditerranée. Ils ont mis leur vie en danger pour échapper à une mort certaine. Nous les voyons errer d'un lieu à une autre sans pouvoir se poser nulle part. C'est inacceptable pour eux et c'est inacceptable pour les habitants qui voient dans leurs rues, sous leurs fenêtres ces campements, avec les trafiquants qui essaient d'exploiter la misère, avec les passeurs qui tentent leur chance.

Un centre d'accueil doit répondre à l'exigence de soigner les malades, de les mettre à l'abri des prédateurs et de vérifier quelle est leur situation. Il doit répondre aussi à l'autre exigence : éviter que les riverains subissent des troubles à la tranquillité publique. C'est primordial.

C'est la localisation qui pose problème. D'abord, le lieu choisi - la porte de la Chapelle - est situé dans un environnement urbain déjà confronté à de nombreuses problématiques de précarité et de tranquillité publique. Les habitants subissent les trafics des taxis sauvages, les campements, la prostitution et on leur impose de surcroît ce qu'ils considèrent comme une intrusion supplémentaire.

Ensuite, le terrain doit accueillir le Campus Condorcet qui est attendu parce qu'il va valoriser le quartier. Les habitants ont appris cette installation au cours d'une conférence de presse, sans plus de détail : un camp au Nord de Paris. Il a fallu qu'ils lisent la presse pour avoir des informations plus ou moins précises. C'est notre cas, en tout cas, en tant qu'élus de l'opposition.

Il aurait été plus respectueux pour les riverains que la Mairie les informe en amont. Un tissu associatif dense s'investit dans le secteur. Il était aisé d'informer les associations, pourquoi pas de les consulter. C'était leur manifester la considération qu'elles méritent, la reconnaissance de leur travail. Je suis persuadé, de plus, que c'eût été très utile. Vous ne l'avez pas fait, je le regrette.

Le centre d'accueil est prévu, nous dit-on, pour durer 18 mois. Nous en prenons bonne note. Nous serons extrêmement vigilants sur ce point car nous tenons au Campus Condorcet. Les habitants sont légitimement préoccupés sur ce qu'il se passera durant la présence du centre. Ils s'interrogent sur d'éventuels rassemblements, la formation de files d'attente ou des débordements avec la venue des passeurs et des trafiquants dont j'ai parlé tout à l'heure.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous vous proposons d'organiser un Comité d'évaluation composé de représentants de l'Etat, de la Ville de Paris, de chacun des groupes politiques, de l'association gestionnaire, des représentants de la société civile impliqués sur le territoire : associations locales, conseils de quartier...

Le rôle de ce Comité d'évaluation sera d'observer l'impact de la présence du centre d'accueil humanitaire sur son environnement et de proposer, si besoin, des actions correctives. Le Comité d'évaluation tiendra sa première réunion avant la fin de l'année 2016, si vous en êtes d'accord. La périodicité de réunion du Comité d'évaluation sera trimestrielle.

En outre, en procédant ainsi, je suis persuadé que le retour d'expérience sera très utile pour les sites futurs.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Madame la Maire, chers collègues.

Je ne suis pas opposée par principe à l'ouverture d'un centre de premier accueil humanitaire à destination des réfugiés. C'est une conviction personnelle profonde que j'assume pleinement aujourd'hui car la situation que nous connaissons actuellement est la pire de toutes.

Depuis des mois, le 10<sup>e</sup> arrondissement a vu s'installer des campements sauvages à Stalingrad, à la Chapelle et plus récemment au canal Saint-Martin, des lieux précaires où les réfugiés vivent dans des conditions indignes et inhumaines que je ne peux accepter aujourd'hui, des campements improvisés qui ont fait subir aux riverains aussi des nuisances.

En effet, oui, il faut avoir le courage de le dire : si la situation actuelle n'était évidemment pas acceptable pour les réfugiés, elle ne l'était pas davantage pour les habitants qui l'ont portée malgré eux. Cette situation est évidemment le résultat de la politique ou plutôt de l'absence de politique du Gouvernement en matière d'immigration.

Malgré la responsabilité que vous portez avec votre majorité sur cette question, je ne marquerai pas d'opposition à l'ouverture de ce centre, mais l'entourerai, tout comme mes collègues, d'un certain nombre de conditions. Avant de les exposer, je formulerai tout d'abord un regret : la création de ce centre arrive, en effet, à mon goût bien tardivement.

Nous vous interpellons sur le sujet avec mes collègues, Pierre-Yves BOURNAZEL, Christian HONORÉ et Fadila MÉHAL, depuis 2015. Nous avons déposé de nombreux vœux en Conseils d'arrondissement, en Conseils de Paris sans que jusqu'à maintenant rien ne se passe. Pendant votre attentisme, ce ne sont pas moins de 30 évacuations qui ont eu lieu ces derniers mois, 30 évacuations qui ont mobilisé des dizaines d'hommes en plein état d'urgence, souvent pour rien puisque quelques heures après, les campements étaient reconstitués.

Venons-en aux conditions. Pour que ce centre fonctionne de manière efficace d'abord, certaines politiques doivent aussi enfin être assumées et menées. En effet, ouvrir un centre sans rien changer à certaines politiques actuelles est évidemment voué à l'échec. Cela passe en premier lieu par une distinction claire entre migrants et réfugiés. Oui, comme vous, nous sommes favorables à l'accueil des réfugiés de guerre, mais nous refusons aussi l'immigration économique à tout va.

Or, vous ne semblez pas faire la distinction en la matière, Madame la Maire ; preuve en est que dans l'appel que vous avez porté avec les maires d'un certain nombre de grandes villes, appel adressé aux dirigeants mondiaux, vous les interpellez pour - je cite : "offrir refuge aux populations qui veulent échapper à la détresse économique".

Or, la plus grande fermeté doit évidemment accompagner la politique de reconduite à la frontière de ceux qui ne peuvent prétendre bénéficier de l'asile politique. Cette fermeté doit être une condition essentielle, pour moi, à l'ouverture de ce centre. La même fermeté doit aussi accompagner la lutte contre les passeurs, ces exploitants de détresse, de misère envers lesquels votre Gouvernement aujourd'hui demeure passif.

Pour terminer sur ce point, il est également plus que temps que les procédures d'asile soient accélérées. Comment, en effet, concilier le fonctionnement d'un centre où les personnes accueillies pourront être prises en charge pendant une semaine à 10 jours et une procédure d'asile qui aujourd'hui se compte en mois ? Là aussi, vous devez exiger de vos amis du Gouvernement qu'une réforme d'ampleur soit enfin menée.

Si ces questions plus globales doivent donc nécessairement entrer en ligne de compte, des sujets plus locaux doivent aussi être abordés. Vous installez ainsi le centre sur le site dédié au futur Campus Condorcet.

Que va-t-il alors se passer quand les travaux du campus vont commencer ? Vous indiquez que le centre sera alors démonté mais nous n'avons aujourd'hui aucune garantie sur cela. Le projet Condorcet est toutefois un projet majeur qui ne peut être mis en cause par l'installation de ce centre. Installation, il faut le dire, un peu improvisée.

Enfin, et c'est pour moi un constat d'échec pour vous, Madame la Maire. Vous n'avez concerté personne, ni les élus ni les riverains. Il faut dire que vous êtes coutumière du genre puisque l'avis des Parisiens semble parfois peu vous importer. Nous avons encore pu le constater dans le cadre du débat sur le projet de fermeture des voies sur berges.

Si vous aviez consulté les riverains, vous auriez peut-être enfin compris que choisir une zone de Paris, déjà particulièrement difficile, n'était pas forcément l'idée du siècle. Le 18<sup>e</sup> arrondissement, comme le 10<sup>e</sup>, connaît déjà certaines tensions. Pourquoi venir encore une fois de plus asséner un coup de massue à des quartiers déjà en situation fragile ?

Certes, l'ouverture de ce centre est encore une fois un moindre mal, mais comprenez aussi que dans cette partie de l'Est parisien, les riverains oscillent aujourd'hui entre l'incompréhension, le désarroi, le sentiment d'abandon et parfois la colère. Ils sont pour beaucoup, tout comme nous, sensibles à la situation actuelle, mais ils se sentent aussi piégés par une décision autocratique imposée par une Maire de Paris enfermée dans une posture et non dans le dialogue.

Madame la Maire, vous le savez tout comme nous, un projet suscitant des clivages de ce type ne pourra fonctionner que s'il est accepté dans le quartier. La démocratie participative ne doit pas donc concerner que l'installation de jardinières.

Madame la Maire, je vous donne aujourd'hui le bénéfice du doute, en conscience encore une fois, quant à l'ouverture de ce centre et je m'abstiendrai sur ce projet de délibération car, une fois encore, la situation actuelle n'était en tout état de cause plus tenable. Mais je serai particulièrement vigilante avec mes collègues dans les mois qui viennent sur la manière dont ce projet va être mené, porté et intégré dans une politique publique d'ensemble qui fait défaut aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je ferai désormais très attention à vous appeler Mme PAWLIK, essayez de ne pas m'appeler Madame la Maire !

Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.** - Chère Dominique VERSINI, puisqu'il s'agit bien d'elle, avec la création de ces deux centres d'accueil, la Ville de Paris s'honore d'accueillir les réfugiés dans des conditions exceptionnelles de dignité et d'humanité, que ce soit en termes d'hébergement, de dispense de nourriture et de soins ou encore d'accompagnement administratif et social, notamment pour les enfants. Ces deux centres s'annoncent comme un modèle d'humanisme.

Tout ceci est parfait, à condition seulement que la fluidité de cet accueil, au bout des dix ou quinze jours, soit garantie par la capacité d'offrir à ces réfugiés une porte de sortie, un premier abri en attendant les réponses de l'Etat français à leur demande d'asile.

Cette capacité d'offrir un abri, cette fois, ce n'est plus à Paris ou à l'Ile-de-France seulement qu'il revient de s'en donner les moyens, c'est à la France d'y répondre. C'est sur ce sujet, si vous le voulez bien, que je voudrais insister auprès de nos collègues d'autres villes et d'autres régions.

J'entends ici ou là les remarques ou réticences de maires sollicités partout en France. Bien sûr, il faut privilégier le dialogue direct avec les maires, il faut identifier des capacités d'accueil moyennes, raisonnables, proportionnées à chaque bassin de population. Mais au-delà de cela, il est quand même impensable que la France et les 36.000 communes qui la recouvrent, les hommes et les femmes politiques qui les administrent n'arrivent pas à laisser de côté les contingences du débat politique afin de trouver des solutions dignes et responsables pour résoudre cette crise humanitaire.

En 2015, l'Allemagne a accueilli près d'un million de réfugiés alors que la France en a reçu seulement 80.000. Depuis janvier 2016, on en a compté 600.000 en Allemagne contre 100.000 en France, mais c'est quand même six fois moins que les Allemands.

Deux facteurs en fait déterminent le flux et le reflux de l'immigration aujourd'hui en Europe. Il s'agit notamment du degré de pression ou d'oppression exercé sur un peuple en guerre, martyrisé ou opprimé, en Syrie, au Soudan, en Erythrée, et de la volonté, à l'autre bout de l'exode, des autres pays d'accueil d'admettre ces réfugiés immigrants.

C'est sur ce deuxième facteur que notre responsabilité est enracinée et engagée dans l'histoire. Souvenez-vous dans les années 1930, après l'incendie du Reichstag, plus de 60.000 juifs allemands fuirent la montée du nazisme, et que seraient devenus 25.000 d'entre eux arrivant en France s'ils n'avaient été reçus à bras ouverts ? Comment ne pas frémir d'effroi devant l'abandon de ces hommes et de ces femmes à leur ignoble destin ? Fallait-il les rejeter ? Quel regard, quel jugement aurions-nous sur nos parents, grands-parents si la France les avait rejetés ? M. Laurent WAUQUIEZ y a-t-il pensé ?

Pendant la guerre d'Espagne, la répression franquiste provoque l'arrivée des premières vagues de réfugiés dès l'été 1936. Des instructions sont données immédiatement aux Préfets par le premier Gouvernement Blum afin de recenser les locaux susceptibles de recevoir des réfugiés sans ressources. Après, je vous proposerai de relire l'histoire de l'immigration espagnole entre 1936 et 1945, sans oublier le rôle de ces nombreux Républicains espagnols immigrés engagés dans la Légion ou dans la Résistance pour ne pas être internés. Relire ces pages afin que les mêmes clivages, les mêmes réticences, les mêmes idéologies rampantes n'amènent les mêmes mots d'ordre frelatés de rejet.

Enfin, Pierre-Yves BOURNAZEL l'a évoqué, en 1979, deux grands intellectuels parisiens, que tout opposait totalement jusque-là, Raymond Aron et Jean-Paul Sartre lancent un appel pour sauver les migrants vietnamiens et cambodgiens fuyant le communisme et les persécutions ethniques. Jean-Paul Sartre dira même une phrase admirable au Journal de 20 heures. Il se met au service d'hommes et de femmes en danger de mort abandonnant ses opinions politiques.

C'est là que Laurent WAUQUIEZ devrait puiser son inspiration politique. Ce n'est pas quelques milliers ou dizaines de milliers de réfugiés vietnamiens ou cambodgiens et laotiens réfugiés que la France a accueillis, a installés, a intégrés, non, c'est 128.531 réfugiés grâce à un dispositif exceptionnel en effet mis en place à l'époque par le Président Valéry GISCARD d'ESTAING. Nous sommes fiers à Paris, dans le 13e arrondissement en particulier, d'en avoir accueilli autant. Où sont les Sartre et Aron d'aujourd'hui ? Pauvre Laurent ! Sommes-nous moins responsables de la situation en Libye ou en Syrie que nous l'étions dans les pays de l'ancienne Indochine ?

Pour conclure, je voudrais profiter de cette intervention pour lancer un appel à la solidarité et à la conscience nationale de tous nos élus, de toutes les collectivités françaises, pour que Calais, Paris et toutes les zones de concentration de réfugiés ne restent pas seules et démunies devant ce devoir impérissable d'accueil des réfugiés en France.

Nous voterons pour ce projet de délibération. C'est une question de dignité, un honneur.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Olga JOHNSON.

**Mme Olga JOHNSON.** - Monsieur le Maire, chers collègues, la question des migrants est au cœur des débats à Paris, en France et en Europe. Comme l'a dit Eric AZIÈRE à l'instant, elle va au-delà des clivages politiques et ne jouons pas sur les peurs et le repli sur soi. Derrière des mots comme réfugiés, des mots comme migrants, ce sont des femmes, des hommes, des enfants, des vies humaines brisées qui aspirent à la paix, à la sécurité, tout simplement à la vie.

Avec la création des deux centres humanitaires, la Ville de Paris fait honneur à la France et à sa vocation humaniste. Le premier accueil de ceux qui ont tout perdu, c'est notre devoir d'humanité, notre devoir de fraternité.

Christophe GIRARD, le maire du 4e, l'a rappelé lors des questions d'actualité tout à l'heure. Pierre-Yves BOURNAZEL également. Je pense qu'il y a unanimité sur ce point. Refuser les campements sauvages qui nuisent à la quiétude et à la sécurité des riverains et accueillir les réfugiés avec dignité, répondre à leurs premiers besoins est une nécessité absolue.

Je profite de l'occasion pour saluer l'action d'"Emmaüs Solidarité" dans l'accompagnement des plus fragiles, dans la nécessaire mise à l'abri, loin de la jungle de la rue et des espaces de non-droit, et pour remercier Dominique VERSINI d'avoir pris le temps d'échanger avec notre groupe, afin de nous expliquer le dispositif plus en détail et d'entendre effectivement ce qu'on avait à lui dire sur la concertation préalable qui aura été préférable.

Le groupe UDI-MODEM soutient totalement cette démarche qui est en résonance complète avec les valeurs que nous portons.

A ceux qui stigmatisent les migrants, je dis que ce qui est irresponsable, ce n'est pas de prendre ce sujet à bras-le-corps, c'est de ne pas agir et d'ignorer le problème, ce n'est pas en construisant des murs de la honte que nous allons réduire le flux des migrants.

Le nombre de déplacés, je ne reviendrai pas sur les statistiques, Eric en a parlé.

Je voulais juste vous dire que la France accueille un tiers des migrants, là où la moyenne européenne est de 50 %, de la moitié.

Quand on regarde la nature des flux à Paris, il s'agit environ de 50 arrivées quotidiennes, plutôt des Afghans, des Erythréens, vous savez qu'il y a une dictature en Erythrée, et des Soudanais, inutile de vous dépendre le tableau et la vie d'un Soudanais au quotidien.

Mes chers collègues, la solution n'est pas simplement à Paris. Il faut prendre le problème à la racine. La solution est avant tout, Christian HONORÉ le rappelait, dans les pays d'origine. Aider ces pays à avoir accès au développement via, par exemple, l'accès à l'énergie et au progrès, aider ces pays à s'émanciper des dictatures et de toute forme d'oppression est une urgence absolue. Ce que je crains, c'est qu'à défaut d'une action politique massive et rapide, les solutions provisoires demeurent définitives.

Concernant la Métropole et le reste de la France, même si effectivement il aurait été nécessaire d'avoir une concertation Etat-Ville en amont, l'effort doit être partagé et réparti. Arrêtons encore une fois de nous faire peur en laissant penser qu'en répartissant des migrants sur le territoire, nous créons des appels d'air et des mini-jungles de Calais dans tout le pays.

Madame la Maire, le groupe UDI-MODEM votera pour les projets de délibération concernant les centres d'accueil. Nous avons bien noté, dans vos différentes communications, que cet accueil est temporaire, les places étant limitées et les flux réguliers. Nous souhaitons rappeler le rôle de l'Etat et sa nécessaire réactivité au traitement des demandes d'asile, 8 à 10 jours, qui est crucial pour la réussite du dispositif.

Ma collègue Fadila MÉHAL reviendra, je pense, sur la nécessité d'anticiper l'intégration des réfugiés pour les inscrire déjà dans la démarche du schéma local d'intégration que nous avons fait adopter à l'unanimité au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Madame la Maire, chers collègues, la question qui nous préoccupe ce soir est un sujet difficile. Difficile parce que nous devons agir au local, dans la proximité, alors que les causes qui déterminent notre action sont de dimension européenne, internationale, voire planétaire.

De quoi s'agit-il ? D'exode, que dis-je ? D'errance, de millions d'êtres humains qui fuient leurs pays pour se réfugier dans le nôtre à cause de la guerre, des dictatures, des désastres climatiques, de la sécheresse, ou tout simplement de la misère. Alors que faire ? Premièrement, si nous ne nous attaquons pas aux causes mêmes qui créent ces migrations internationales, c'est encore et toujours des millions de personnes qui tenteront de franchir la Méditerranée devenue, malgré elle, un cimetière à ciel ouvert.

Co-développement, soutien aux démocraties dans des pays émergents, soutien à l'Afrique, la panoplie est large de ce qu'il convient de faire en termes économiques et diplomatiques, mais, dans cette attente, ces personnes qui fuient par milliers sont là, elles sont à Paris, dans nos rues, sous nos ponts, dans nos parcs et nos jardins. Allons-nous détourner la tête et passer notre chemin ? Les Parisiennes et Parisiens ne le comprendraient pas, eux qui demandent avec raison, et parfois avec agressivité, que les campements sauvages qui créent de l'insécurité, cela a été dit, de la misère urbaine et une hygiène désastreuse, soient démantelés au plus vite.

Mais au-delà des Parisiens, c'est notre conscience de citoyen qui nous demande, qui nous commande de réagir et de trouver une solution dans l'humanité et la responsabilité.

Comme vous le savez, je suis une élue du 18<sup>e</sup> arrondissement, là où va être implanté ce centre d'accueil pour les migrants. Aussi, quand la Maire de Paris a annoncé sans prévenir les élus de l'arrondissement, en tout cas du moins ceux de l'opposition, de l'installation d'un centre d'accueil au boulevard Ney, j'ai dû très vite prendre mes responsabilités en conscience. C'est vrai que, depuis, ce partenariat, cette concertation a eu lieu, mais c'est vrai que c'était un agacement un peu légitime. Mais au-delà, j'ai pensé à l'intérêt de notre ville, de ses habitants et de ceux qui transitent parfois souvent malgré eux.

Au même moment, certains mettaient en ligne une pétition pour dire non au camp des migrants dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Alors j'ai pris mes responsabilités, ainsi que tous les membres du groupe UDI-MODEM qui croient à la vertu de la vérité et du courage politique.

Chers collègues, je vous le demande, peut-on être à la fois contre les campements sauvages qui ont été la honte de Paris, notamment dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, je pense notamment au jardin d'Eole, à la halle Pajol, à Stalingrad, et en même temps, rejeter d'un revers de main une solution qui pourrait résorber les 26

évacuations souvent violentes qui ont laissé de vrais traumatismes chez les riverains bien sûr, mais surtout chez les migrants et même chez les forces de l'ordre.

S'il fallait une autre raison pour soutenir l'implantation du centre d'accueil, la vérité m'oblige à vous dire que je suis viscéralement attachée à notre Etat de droit qui nous permet de vivre ensemble dans la concorde et l'harmonie. Je crois à la force des traités internationaux, notamment à la convention de Genève de 1951 qui encadre et protège les réfugiés. Cette convention nous oblige et nous devons continuer à accueillir des réfugiés. C'est notre tradition, c'est notre honneur.

Eric AZIÈRE le rappelait, Pierre-Yves BOURNAZEL aussi. Ils étaient Russes blancs au début du XXe siècle, ils étaient juifs polonais pendant les pogroms, ils étaient espagnols durant la guerre d'Espagne ou naufragés des boat-people durant la débâcle de Saïgon. Beaucoup sont français aujourd'hui et leurs enfants sont des Français de sang-mêlé. Faut-il arrêter, faut-il oublier, faut-il en finir avec cette histoire de France ? Je ne le crois pas.

Paris peut sans se renier et perdre son identité accueillir 400 réfugiés hommes pour 18 mois. Pour le 18e arrondissement où vivent 205.000 Parisiens, cela représente 0,1 %.

Alors, certains m'ont dit et m'ont répété, le 18e arrondissement cumule déjà beaucoup de difficultés : pauvreté, chômage, problèmes de sécurité, de propreté, conduite addictive, prostitution. Le maire du 18e arrondissement ne me contredira pas mais ces arguments, certes, peuvent être entendus, et il faut redoubler d'effort pour que certains quartiers sortent, notamment du 18e arrondissement et de sa périphérie, de cette spirale d'échec.

Pour autant, est-ce que le camp des migrants, le centre d'accueil des migrants va amplifier ces difficultés ? En toute honnêteté, je ne le crois pas. Avec mon groupe, accompagnés par Dominique VERSINI et je la remercie, nous avons tenu à visiter les lieux. Nous y sommes allés, dans cette friche de la S.N.C.F. et nous avons vu ces modules en bois qui vont servir d'abris. Nous avons parlé au directeur de l'équipe d'"Emmaüs". Des garanties de sérieux et de rigueur nous ont été données pour que les 400 hommes accueillis dans la dignité vivent cette première étape d'accueil de 5 à 10 jours et continuent ailleurs leur parcours en obtenant soit leur statut de réfugié et, comme l'a rappelé Pierre-Yves BOURNAZEL, dans la négative qu'ils doivent être reconduits à la frontière.

Sur le sujet, il faut être en cohérence. La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde mais, comme le rappelait Michel Rocard, elle doit y prendre sa part. Nous le faisons puisque 2.200 migrants ont été pris en charge sur le territoire parisien, dans le cadre des dispositifs d'Etat, et nous le faisons encore en accueillant les 400 personnes qui arriveront. Nous devons le faire en toute transparence car nous savons que l'emplacement, beaucoup l'ont répété de ce camp, est dédié au projet de campus universitaire Condorcet pour lequel nous nous sommes tant battus, et quand il rentrera dans sa phase active, nous souhaitons que la Mairie prenne ses responsabilités afin de ne pas dresser les uns contre les autres, afin de ne pas attiser la division et de ne pas dresser les migrants contre la communauté éducative.

Pour terminer, je dirai que nous vivons des jours difficiles. Le monde frappe à notre porte, la misère qui l'accompagne nous oblige à ne pas agiter le chiffon rouge pour enclencher les peurs. Au contraire, nous devons redoubler de maîtrise et de responsabilité et trouver des solutions concrètes au malheur du monde.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Dominique VERSINI, chers collègues, en votant ce projet de délibération nous rendons honneur à Paris et à la France, car dans notre histoire, notre ville et notre pays ont su briller par leur solidarité, par leur capacité à accueillir les plus vulnérables et ceux qui étaient en danger dans leurs pays.

Avec ce projet, nous nous engageons à accueillir dans des conditions dignes, dès leur arrivée dans notre ville, des hommes, des femmes et des enfants qui ont fui la guerre et la misère. Ces personnes sont arrivées ici au terme de voyages souvent épouvantables. Beaucoup ont perdu des proches durant ces longs mois, ballottés entre des réseaux de passeurs qui font commerce des vies humaines, et des conditions climatiques qui ne laissent pas leur chance à ceux qui traversent les mers dans des embarcations de fortune.

Voilà pourquoi il est de notre devoir d'accueillir ces personnes de la meilleure des manières.

Voilà pourquoi nous ne devons pas laisser les personnes dormir sur un morceau de trottoir. Nous pouvons être fiers du rôle que nous jouons aujourd'hui et du chemin parcouru depuis l'apparition des premiers campements dans Paris.

Je rappellerai qu'il a fallu plus de deux ans de lutte acharnée pour convaincre l'État de rompre avec la logique inhumaine qu'il applique depuis plus d'une dizaine d'années.

Encore aujourd'hui, certains pensent qu'il faudrait rendre impossible la vie des migrants afin de dissuader leurs compatriotes de suivre le même chemin. Toute amélioration des conditions d'accueil, toute nouvelle distribution alimentaire, toute nouvelle prise en charge sanitaire risquerait de créer des appels d'air. Nous avons trop souvent entendu cette expression dans la bouche de soi-disant responsables politiques et du Ministère de l'Intérieur. Il y a longtemps que nous voulons briser cette logique, ce cercle vicieux qui a entraîné la catastrophe humanitaire des campements.

Notre volontarisme politique a poussé la Ville de Paris à intervenir sur des politiques de solidarité qui dépendent normalement de l'entière compétence de l'État. C'est positif du point de vue de la prise en charge des migrants, mais extrêmement inquiétant du point de vue institutionnel. Pour avoir une action humaniste, il faut forcer la main de l'État, l'obliger à ouvrir des centres d'accueil, tout en l'aidant sur le plan financier.

Paris peut se permettre d'aller aussi loin, mais beaucoup de villes ne le pourront pas. Pourtant, il faudra bien que l'État prenne ses responsabilités. Le Gouvernement a annoncé la création de 8.000 places en C.A.O. et en C.A.D.A d'ici la fin de l'année, il est impératif que cet engagement soit tenu et ce, malgré les blocages qui seront orchestrés par la droite et l'extrême-droite dans d'autres régions.

L'Est parisien, Calais, les villes de Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne ne pourront pas à elles seules accueillir les personnes à héberger. Nous ne pourrions plus accepter les retards de l'État et l'égoïsme des élus locaux comme ceux du 15e ou du 16e arrondissement.

Par ailleurs, Monsieur BOURNAZEL, qu'ils soient en séance ou pas, cela ne les rend pas moins responsables de leurs actes.

Nous devons continuer nos efforts pour garantir un accueil décent à tous les migrants. Cela vaut pour le futur centre d'accueil, mais y compris sans attendre pour les personnes qui dorment actuellement encore dans le 19e, avenue de Flandres.

Les habitants de l'Est parisien font preuve d'une grande générosité. Ils le prouvent chaque jour, ne les désespérons pas en refusant de gérer ces campements et en laissant les migrants dans des conditions d'hygiène qui se dégradent.

Enfin, je souhaite rappeler que nous défendons la solidarité par tous et pour tous. Nous tiendrons bon sur le centre d'accueil pour S.D.F. du bois de Boulogne. Il faut aussi que les quartiers bourgeois de l'Ouest de Paris comme dans le 16e arrondissement assurent leur part de solidarité. Nous tiendrons tête aux élus qui jouent avec le feu en attisant les haines.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Monsieur le Maire, cher Mao PENINOU.

Mes chers collègues, les élus de notre groupe avaient salué l'engagement pris par Anne HIDALGO pour un accueil digne sur notre territoire parisien. Nous saluons aujourd'hui les promesses tenues.

La situation actuelle n'était, en effet, plus tenable, avec la multiplication des campements sauvages qui malheureusement continuent à s'installer dans l'attente de l'ouverture du centre.

En attendant, les services doivent continuer à travailler pour limiter les nuisances quand cela est possible.

Il n'est pas acceptable qu'en plein Paris nous puissions laisser des femmes et des hommes vivre dans l'indignité la plus totale.

L'arrivée des réfugiés en Europe n'est pas un phénomène qui va se tarir. La guerre au Proche Orient et la pauvreté aujourd'hui, les déplacés climatiques demain, fermer les yeux ou édifier des barrières n'y changera rien.

C'est à nous, autorité publique, de prendre en charge les besoins en accueil. Il nous faut nous adapter, et vite. Il nous faut proposer des solutions, il nous faut refuser l'impuissance.

Le projet présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail partenarial coordonné par notre collègue Dominique VERSINI, à qui je tiens à rendre un hommage appuyé pour son travail, son efficacité, son temps non compté et sa fatigue. Je pense après ces épreuves qu'elle aura besoin d'un peu de repos. Je lui souhaite des moments de tranquillité.

Un projet solide, sérieux, qui répond à de nombreuses attentes.

Tout d'abord, l'attente d'un lieu suffisamment grand pour permettre l'accueil et l'orientation de centaines de personnes, le besoin aussi pour les familles et les enfants de se reposer dans un espace sécurisant, avec le choix d'une deuxième construction à Ivry-sur-Seine. L'organisation efficace du site, avec le choix d'un opérateur comme "Emmaüs Solidarité" dont on ne peut que saluer le professionnalisme. L'encadrement, enfin, des bonnes volontés, avec l'appel à des associations spécialisées comme "Benenova".

Il est vrai aussi que c'est un pari qui est fait aujourd'hui. Premier centre de ce type en France, il est normal que cela amène des questions, certaines craintes parfois. La Ville a prouvé qu'elle sait travailler dans l'urgence et gageons que le dispositif mis en place saura être modulé si besoin.

Mais dans la crise des réfugiés qui touche aujourd'hui l'Europe, notre collectivité n'est qu'un des échelons de prise en charge, il faut qu'au niveau national et européen des mesures courageuses soient enfin prises. Le protocole passé avec l'État nous paraît être un premier pas dans cette réponse.

Il nous faut saluer ensemble un beau projet, un projet utile, un projet humaniste, qui fera l'honneur de notre ville.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Dominique, chers collègues, nous vivons un moment historique, et la bonne tenue de ces échanges en témoigne. Je m'en réjouis.

Pour l'ancienne professionnelle de l'urgence humanitaire que je suis, votre annonce de créer un centre d'accueil pour les réfugiés fut une très bonne nouvelle, car il s'agit bien d'une urgence qu'il faut traiter comme telle. Une urgence liée aux guerres et aux horreurs que ces personnes fuient à contre-cœur, contraintes et forcées, faut-il le rappeler encore à certains de nos collègues de l'opposition.

Le groupe Ecologiste et moi-même sommes heureux que nos propositions depuis des mois en faveur de structures d'accueil de proximité aient reçu un écho.

Nous sommes aussi heureux que la route tracée par Damien CARÊME, maire écologiste de Grande-Synthe, qui a installé dans sa ville, contre l'avis de l'État, un centre d'accueil similaire, ait pu inspirer notre Capitale à s'engager dans la résorption de ces campements de fortune insalubres.

Enfin, Paris va pouvoir accueillir dignement ces personnes au parcours déjà si difficile et faire preuve d'humanité à leur égard.

En tant qu'élue du 18<sup>e</sup> arrondissement, je suis particulièrement consciente des responsabilités qui sont les nôtres, à l'aube de l'ouverture de ce centre d'accueil.

Je voudrais avant toute chose redire à quel point le choix du 18<sup>e</sup> arrondissement était une évidence que nous soutenons. D'abord, parce que les personnes réfugiées sont principalement présentes dans le Nord-Est parisien et qu'il s'agit donc de structurer une présence et des arrivées sur ce territoire qui est connu par-delà les frontières de la Méditerranée, et où ces personnes trouvent des réseaux d'aide et de solidarité.

Ensuite, car le 18<sup>e</sup> arrondissement compte encore de grandes emprises foncières disponibles et apportait donc des options concrétisables rapidement.

C'est aussi en tant qu'élue du 18<sup>e</sup> arrondissement que je connais les questionnements que cela génère chez les habitants, les commerçants et les usagers du quartier. Nous souhaitons que les problématiques diverses de cohabitation future qu'ont soulevé les acteurs du quotidien de ce territoire soient prises au sérieux et qu'ils soient entendus.

En effet, si l'ouverture de ce centre était pour nous incontournable, il est avant tout impératif qu'elle soit un succès et qu'elle s'intègre dans son environnement immédiat. Nous sommes exposés au regard du monde entier pour montrer qu'une politique d'accueil à grande échelle qui mêle dignité et efficacité est possible. Mais il faut nous en donner les moyens, il faut penser ce centre comme un élément d'un dispositif plus large qui permette une fluidité dans la prise en charge et c'est bien l'objet du vœu que je porte pour le groupe Ecologiste.

Ce centre va devenir une nouvelle polarité pour les réfugiés arrivant sur Paris. Nous devons l'anticiper dès maintenant car, nous le savons, la possibilité existe que de nouveaux campements et de nouveaux points de fixation, ceux-là même que nous cherchons à éviter en ouvrant ce centre, se créent sur le boulevard Ney avec le risque qu'ils génèrent des conflits importants entre réfugiés, riverains et autres populations en grande précarité qui vivent sur ce territoire.

Aussi, demandons-nous d'une part qu'avant l'ouverture de ce site, la coordination sociale territoriale des acteurs sociaux, la Direction de la Prévention, de la Sécurité, de la Protection de la circonscription du 18<sup>e</sup>, la maraude d'intervention sociale spécifique migrants et l'unité d'aide aux sans-abris soient réunies sous l'égide du Secrétariat général de la Ville de Paris afin de coordonner l'ensemble des actions conduites en matière d'information, de médiation et de régulation de l'espace public.

Par la suite, nous demandons d'avoir des garanties sur le fait que les moyens consacrés aux actions de médiation dans l'espace public du quartier et leurs modalités soient ajustés en fonction des besoins constatés après l'ouverture du site.

Enfin, il nous paraît nécessaire, pour assurer un suivi renforcé et partagé par les acteurs du territoire, que nous puissions réfléchir à un dispositif au sein duquel, avec les habitants et les riverains, nous pourrions faire le point et évaluer l'arrivée de ce centre dans le quartier de la porte de la Chapelle.

Mes chers collègues, la création de ce centre est une nécessité et une urgence mais il s'agit bien sûr de s'assurer des meilleures conditions possibles de son arrivée dans le quartier de la porte de la Chapelle. J'en suis sûre, nous y parviendrons tous collectivement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Didier GUILLOT. Ensuite, Marinette BACHE.

**M. Didier GUILLOT**. - Monsieur le Maire, chère Dominique, je souhaite réitérer mon soutien au projet qui nous est soumis ce soir.

La situation actuelle n'est plus tenable et nous devons travailler à trouver une solution pour accueillir au mieux les réfugiés, qui arrivent chaque jour sur notre continent et dans notre ville.

Je vais ici saluer le volontarisme, l'efficacité, la réactivité et la rapidité de la Ville de Paris, d'Anne HIDALGO, de Dominique VERSINI et aussi d'Eric LEJOINDRE, le maire du 18<sup>e</sup> sur cette opération et le soutien sans faille de l'Etat aux côtés des acteurs de terrain et tout d'abord d'"Emmaüs Solidarité" qui a proposé des solutions particulièrement innovantes.

Le centre qui sera situé porte de la Chapelle sera un lieu essentiel dans notre politique d'accueil et permettra d'orienter au mieux les migrants. Je vais ici souligner le caractère innovant de l'urbanisme intercalaire et modulaire. Ce type d'intervention urbaine limitée dans le temps permet de faire vivre des solutions innovantes comme d'ailleurs ce que nous venons de vivre avec beaucoup de succès à Saint-Vincent-de-Paul ou encore sur le site de Grand Train, pas bien loin du site de la Chapelle.

Nous devons multiplier ce type de solution dans les interstices de la Ville et sur les lieux où sont prévus des projets à très long terme. Ce type d'intervention à l'échelle de la Métropole pourrait d'ailleurs permettre de faire face à beaucoup de situations d'urgence et d'inventer une nouvelle façon de faire vivre des territoires en mutation.

Le centre est envisagé comme une structure provisoire pour laisser la place en 2018 à l'édification du campus Condorcet. Le projet Condorcet a été préparé sur le long terme avec les partenaires institutionnels concernés et ce,

depuis plus de 10 ans. Pierre-Yves BOURNAZEL parlait de 2010, mais non. Pour mémoire, l'arrivée de l'université Paris I porte de la Chapelle était déjà inscrite au C.P.E.R. 2007-2013.

L'objectif, au-delà de l'édification d'un campus accueillant pour les étudiants, était de revitaliser, requalifier le Nord-Est du 18e en face de Chapelle/International dans un quartier populaire à l'urbanisme peu accueillant. Ce nouveau campus offre les possibilités d'une réhabilitation du cadre de vie. Ce campus à cheval sur Paris et Aubervilliers sera d'ailleurs le premier campus transpériphérique, donc le premier campus métropolitain.

Sans bien sûr remettre en cause le futur centre d'accueil, il nous faut dès à présent rechercher un autre terrain à Paris ou à proximité qui réponde aux besoins actuels. Ainsi, avec cette vigilance, je souhaitais exprimer mon soutien au projet de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marinette BACHE. Ensuite, ce sera Léa FILOCHE.

**Mme Marinette BACHE.** - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Dominique VERSINI, des milliers de personnes dans le monde fuient la famine et la guerre et sont contraintes de quitter leur pays.

Si tout doit être mis en œuvre pour aider, là-bas, au règlement des conflits, pour permettre l'évolution économique et démocratique de ces pays qui seule permettra de tarir le flot des migrants, l'urgence est, à notre niveau de responsabilité, de tout mettre en œuvre, ici, pour que notre République puisse accueillir dignement ces réfugiés.

C'est cette réponse qu'apportent aujourd'hui la Maire de Paris et le Maire d'Ivry. C'est cette réponse que nous devons entériner lors de ce Conseil. Que certains croient pouvoir profiter de la concomitance de la crise économique et de la venue de ces réfugiés est révoltant. Qu'ils tentent de profiter et d'attiser l'entrechoquement des misères est criminel.

Par ce projet de délibération, nous sommes fidèles à notre histoire, à celle de la République qui a toujours voulu que la France soit terre d'accueil. Ainsi, la commune d'Ivry a accueilli les républicains espagnols en 1936, ainsi Paris a accueilli nombre de latino-américains après le coup d'Etat de Pinochet grâce à l'association "France Terre d'asile".

Je suis horrifiée de voir à quel point certains politiques de droite trouvent tous les prétextes du monde pour remettre en cause le droit d'asile. De la même manière, on ne peut tenir des propos du style : le droit d'asile oui, mais pas chez nous, pas ici. C'est intolérable car ces propos ont pour conséquence de rendre plus difficile encore la mise en place d'un accueil digne des réfugiés et leur intégration.

De tout temps, certains cherchèrent des prétextes pour que le droit d'asile ne soit pas universel, qu'il soit limité, que les moyens pour le demander soient complexifiés. Cela ne date pas d'hier et je pourrais même remonter à Ignace III et à Grégoire IX qui exclurent les juifs et les hérétiques pour ne pas provoquer d'appels d'air. Ne pas "créer d'appels d'air", ces propos sont repris honteusement aujourd'hui, comme le rappelait Fanny GAILLANNE.

La France et la République, elles, méritent mieux que cela.

Fidèle à ce qu'elle est, Paris répond présent et nous en sommes heureux. S'appuyer sur "Emmaüs Solidarité", c'est le choix du sérieux et de l'expérience.

Je tiens à saluer la transparence de ce projet de délibération qui nous permet de donner les moyens en nature pour la mise à disposition des parcelles des 58 à 72, boulevard Ney et les moyens financiers à hauteur de 2.330.000 euros à "Emmaüs Solidarité" pour assurer le gîte, le couvert et les droits de ces femmes et de ces hommes fuyant la guerre et la misère.

On peut penser, Madame PAWLIK, que le Maire et la population du populaire 18e arrondissement seront plus responsables et plus dignes dans leur accueil que le Maire et une partie des habitants du privilégié 16e.

Par ce geste, Paris et Ivry s'honorent. Pour des centaines d'hommes, de femmes, d'enfants ayant fait le choix déchirant d'abandonner leur Patrie, leurs amis, leur famille, c'est, je l'espère, la promesse républicaine qui vient à eux. Ils sont les bienvenus comme l'ont été nos ancêtres.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Léa FILOCHE. Ensuite, Danielle PREMEL.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement depuis juin 2015 Paris, comme beaucoup de villes d'Europe, fait face à l'arrivée de très nombreux réfugiés sur son territoire. Plus de 15.000 d'entre eux ont été mis à l'abri grâce à la mobilisation conjointe des associations, de la Ville de Paris, de la Préfecture de Région d'Ile-de-France.

Depuis juin 2015, à Paris comme dans beaucoup de villes d'Europe et d'ailleurs, des campements insalubres sur l'espace public se sont succédé faute d'une réponse digne de la part de l'Etat et surtout de la part de l'Europe.

C'est donc avec force que, Madame HIDALGO, vous avez pris l'initiative au printemps dernier de prévenir l'apparition de ces campements mais aussi de vous engager. En effet, comme de nombreux Parisiens, comme de nombreux élus que nous sommes ce soir et cela a été beaucoup dit, nous ne pouvons plus nous contenter de solutions provisoires précaires sans alternatives concrètes.

La ville-monde qui protège, qui a été au cœur de nos engagements lors de la campagne municipale se doit en effet de répondre aux réfugiés qui, fuyant la guerre ou la dictature ou encore la misère, se dirigent vers les grandes villes européennes au risque de leur propre vie, mais aussi malgré des conditions d'accueil qui à l'arrivée ne sont pas à la hauteur, loin de là.

Madame la Maire, chère Anne, vous le savez, ce mouvement n'est pas près de s'arrêter. Le nombre croissant de tentatives de traverser depuis la Libye ou encore le pilonnage actuel honteux de la ville d'Alep en Syrie ne vont pas dans le sens de la fin d'une crise. Certes, ce n'est pas d'ici que nous pouvons mettre fin aux inégalités dans le monde, ni même imposer d'autres choix politiques en matière de développement, mais nous pouvons à notre niveau, et nous le devons, prendre des mesures pour que les conditions dans lesquelles arrivent et séjournent les réfugiés puissent être meilleures.

Chère Dominique VERSINI, ainsi que tout l'Exécutif qui s'est investi, vous avez choisi cette voie avec conviction et avec engagement. Je souhaite donc partager avec vous, mes chers collègues, ma fierté d'appartenir à la majorité municipale de cette ville qui assume son rôle et s'engage pour qu'une autre politique d'accueil des réfugiés puisse enfin se faire jour. Oui, chers élus de l'autre côté de cet hémicycle, nous avons pourtant agi depuis plus d'un an. Je vais lister un peu, mais nous avons participé à la création de plus de 1.500 places d'hébergement grâce à la contribution de la Ville. Nous avons participé et créé une maraude destinée à repérer et à orienter les migrants. Nous avons permis d'ouvrir un centre pour les femmes et pour les enfants. Nous avons refondé entièrement le dispositif d'accueil pour les 1.500 mineurs isolés étrangers de la ville.

Il y a un an, au Conseil de Paris du mois d'octobre, Dominique VERSINI a remis à chacun des élus, après sa présentation en Conseil, le plan de mobilisation de la communauté de Paris en faveur de l'accueil des réfugiés. Alors quand j'entends que notre majorité a été absente ou inactive, soit c'est de l'inattention à nos débats, et je le regrette sincèrement, soit c'est de la mauvaise foi et cela m'inquiète. Je tiens ici particulièrement à remercier tous les agents de la Ville, tous les bénévoles, toutes les associations, qui ont enfin permis d'arriver à ce dispositif.

L'ouverture de ce centre d'accueil veut aujourd'hui répondre à une urgence que tous les élus de terrain - et nous en avons tous convenu - ne peuvent que constater. Opérant d'ici à la mi-octobre, situé dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, ce centre sera un lieu d'accueil pour que celles et ceux qui arrivent quotidiennement dans la Capitale puissent y arriver dans de meilleures conditions. Ce lieu sera aussi un site destiné à accueillir jusqu'à près de 600 hommes isolés qui s'inscrivent dans une démarche de demande d'asile pour une période de 5 à 10 jours, le temps d'être pris en charge par les différents dispositifs. Ce site sera doté d'un pôle santé permettant la réalisation d'un diagnostic infirmier et d'une prise en charge des traumatismes psychiques. Son organisation interne, construite en lien avec des migrants déjà accueillis dans certains centres d'urgence, notamment ceux d'"Emmaüs", a souhaité s'appuyer sur des expériences récentes et sur la possibilité de le moduler pour le faire évoluer en fonction des besoins.

Je tiens d'ailleurs à saluer Eric LEJOINDRE, le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, qui permet aussi que ce centre ouvre dans des conditions rapides et efficaces.

Ce centre d'accueil sera aussi l'occasion d'enfin faire entendre un discours allant dans le sens de la solidarité nationale, parce que - cela a été déjà dit - mais, vraiment, je suis très choquée d'entendre certains propos de certains élus, en France certes, mais qui font barrage à cette solidarité nationale indispensable, historique et même inévitable. La pétition de certains demandant qu'il n'y ait pas de réfugiés dans leur ville mène, forcément et surtout, à ne pas trouver de solution à une réalité qui s'impose pourtant. Ce positionnement mène aussi forcément à la situation

actuelle, qui fait que certains quartiers populaires du Nord-Est parisien continuent à subir des occupations complexes de leur espace public. Ce positionnement conduit à libérer des paroles xénophobes et racistes insupportables, que je condamne et qui me font dire que nos engagements en faveur de la solidarité, du vivre ensemble, sont d'autant plus légitimes.

Le second site, situé sur le territoire d'Ivry-sur-Seine, dont je salue aussi le Maire pour son engagement, ouvrira dans un second temps pour mieux accueillir dans un temps plus long et plus encadré les femmes, les familles, les enfants et les jeunes isolés. Ces sites sont cofinancés en investissement et en fonctionnement. C'est essentiel d'arriver à ce cofinancement qui va permettre de montrer l'exemple au niveau national, en tout cas je le souhaite. Jusqu'ici, il est vrai, nous pouvons regretter que l'Etat ne soit pas parvenu à instaurer une politique claire et volontariste, malgré une urgence qui n'a fait qu'augmenter. Mais cette nouvelle démarche devra continuer à se développer et à se reproduire dans d'autres villes, plus ou moins grandes, à être portée par une volonté politique forte, parce que l'histoire qui sera écrite sur cette période devra être une histoire de solidarité, de promotion des valeurs de la République, et notamment de la fraternité.

Nous ne céderons ni aux pressions, ni aux menaces. L'incendie du centre d'hébergement de l'Essonne nous montre combien nous devons tenir sur le fond comme sur la forme et combien nous devons agir vite. Nous ne serons pas de ceux qui défendent le repli sur soi ou le renvoi des responsabilités. Nous serons ici avec vous, l'Exécutif, Madame la Maire, et vous, chers collègues qui voterez en faveur de ce projet de délibération, de ceux qui auront agi, assumé et qui pourront ainsi continuer de porter fièrement les valeurs républicaines.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et de voter favorablement ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le quartier de la porte de la Chapelle accueillera l'essentiel du dispositif d'accueil des migrants primo-arrivants. C'est pour nous, élus communistes du 18<sup>e</sup> arrondissement, une avancée considérable vers un accueil digne de ces populations qui ont traversé des continents pour sauver leur vie. J'ai d'ailleurs pu visiter ce lieu d'accueil, accompagnée de Mme VERSINI, et j'ai pu constater que la Ville et l'association "Emmaüs Solidarité" étaient à pied d'œuvre pour réussir à tenir les délais du projet. Il est urgent d'ouvrir ce centre afin d'éviter à ces personnes d'avoir à vivre dans les rues, comme nous le voyons trop souvent dans le Nord-Est de Paris.

Je tiens toutefois à souligner que l'urgence de la situation ne doit pas nous dispenser de proposer un accueil de qualité, un accueil qui prenne en compte les normes et les réglementations afin de garantir confort et sécurité aux personnes qui auront à le fréquenter en attendant de pouvoir rejoindre des hébergements plus pérennes. Je tiens aussi à l'importance de travailler le lien avec le quartier.

La porte de la Chapelle assume déjà largement sa part de solidarité. La porte de la Chapelle est un quartier populaire qui doit aussi composer avec un cadre urbain extrêmement dur. Il s'agit d'un quartier où il est difficile de vivre au quotidien, un quartier dans lequel les espaces publics sont occupés par des populations en marge qui sont en grande difficulté. Vous comprendrez donc que nous devons faire très attention à la bonne inscription du centre d'accueil dans le quartier.

Les habitants du 18<sup>e</sup> arrondissement ont fait preuve de nombreuses reprises de leur solidarité envers les migrants. Nous ne pouvons pas en dire autant de ceux du 16<sup>e</sup> arrondissement et d'ailleurs qui menacent d'avoir recours à la violence pour éviter d'accueillir des réfugiés. Ces comportements inacceptables, soutenus par des élus de droite, ont pour conséquence d'entraver la solidarité, d'empêcher l'accueil de ces populations.

La Ville de Paris et la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement se doivent donc de rester à l'écoute du quartier et de ses habitants. La mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement a organisé une première réunion publique. Le Maire, avec Gérard BRIANT, adjoint communiste en charge des affaires sociales et de l'hébergement d'urgence, se sont engagés à en organiser d'autres. Des visites de sites pourraient aussi avoir lieu avec les associations et les conseils de quartier. L'objectif est d'associer la population à ce projet en mettant en place des espaces de dialogue qui permettent l'échange et la discussion avec les gestionnaires du lieu et les services de l'Etat.

Les élus communistes - Front de gauche soutiennent d'ailleurs les demandes d'associations d'habitants, comme l'A.S.A. P.N.E. qui demande que soit mis en place un comité trimestriel d'évaluation dans lequel les habitants seraient représentés et dont le rôle sera d'observer l'impact du centre d'accueil sur son environnement et de proposer, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

Je terminerai en revenant sur le fond du sujet. Nous sommes fiers de pouvoir venir en aide aux migrants, mais si les actes de solidarité relèvent de la fraternité entre les hommes, la vraie solution est de supprimer les causes de l'exode qui arrache les familles à leur maison : la guerre et l'exploitation des pays les plus pauvres par les grandes puissances et les multinationales. Sachons, en même temps que nous nous montrons solidaires, œuvrer pour la paix et le développement pour sortir des logiques de guerre et d'exploitation dans ces pays.

C'est le sens de la proposition que fait le parti communiste français à l'O.N.U. pour la mise en place d'un plan mondial de solidarité et de réduction des inégalités, qui passerait notamment par la relance de l'aide publique au développement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, je tiens aussi à signaler le fait qu'on peut être fier que ce débat soit aussi mesuré, aussi responsable et aussi républicain dans le climat actuel de lepénisation et de "zemmourisation" des consciences. Beaucoup de collègues sont intervenus sur le fait que la crise des migrants, a priori, n'allait pas s'arrêter. Je tiendrai à insister aussi sur le fait que, pourtant, il n'y a pas de fatalité. Il n'y a pas de fatalité et une réorientation radicale des politiques internationales pourrait œuvrer pour la paix si la France faisait le choix de son indépendance, sortait de l'O.T.A.N. et défendait réellement une coalition internationale sous l'égide de l'O.N.U. Il n'y a pas de fatalité si la France et l'Union européenne s'opposaient, par exemple, à ces accords de partenariat économique que l'Union européenne va imposer à l'Afrique, ces accords qui vont aggraver le libre-échange et qui vont poursuivre la destruction du peu d'Etat qu'il peut y avoir, aggraver le pillage, l'organisation de la corruption. Il n'y a pas de fatalité non plus à la crise climatique qui continue à imposer des flux migratoires contraints du fait justement de notre mode de développement productiviste. Evidemment, nous n'agissons pas directement là-dessus et pourtant, vous savez très bien que toutes nos politiques à un moment donné ont aussi des conséquences.

On est dans un contexte terrible où nous savons que la crise des migrants va continuer, et où, hélas, le discours s'éloigne d'une action efficace sur les causes et se durcit pour ne pas assumer les conséquences. Le sommet de Bratislava, j'espère que vous vous en rendez compte, est catastrophique. On voit la montée de l'extrême droite dans les différents pays européens et quelle est la réponse de l'Union européenne ? Eh bien, externalisons le contrôle aux frontières, continuons avec les accords du Touquet, continuons avec les accords de la Turquie et également mettons en place un fichage des migrants avec tout ce que cela implique comme dérive très brune de l'Union européenne. Prenons date pour l'histoire, ne laissons pas faire cela. Oui, nous devons assumer également les conséquences. Evidemment c'est le rôle de l'Etat d'abord d'assumer ces conséquences.

Et je suis fière que la Ville de Paris enfin crée ces deux centres et pas simplement ces deux centres. L'annonce par Mme VERSINI de créer aussi un centre à Hôtel-Dieu qui était ce que l'on demandait depuis plus de deux ans, je le salue comme une véritable victoire. Même si je sais que ce n'est pour l'instant qu'une annonce et qu'on ne sait pas encore exactement dans quelles conditions, parce que c'est important d'assumer nos responsabilités.

Mais réalisons ce qui s'est passé quand même ces deux dernières années. Des collègues ont cité Pajol, je suis allé à Calais et j'invite tous les collègues à passer une journée à Calais. Avant de se réjouir des déclarations de François HOLLANDE, alors qu'on sait que pour l'instant le Gouvernement n'est pas du tout en capacité de démanteler la jungle de Calais et de garantir les droits des migrants.

Il n'y a pas simplement eu Pajol, mes chers collègues, il y a aussi le lycée Jean Jaurès évacué par la violence. Il y a eu aussi tout cet été les expulsions et évacuations qui, ce n'est pas vrai, n'ont pas donné lieu à chaque fois à des hébergements et vous le savez bien. Le Préfet l'a aussi confirmé tout à l'heure, cet après-midi que les O.Q.T.F. pleuvent et elles vont continuer de pleuvoir.

Oui, la Ville prend les siennes mais elle doit continuer à interpeller l'Etat. Vous savez, la situation des demandeurs d'asile, c'est environ 80.000 demandeurs d'asile pour à peine 15.000 droits d'asile accordés. C'est honteux ! La République française n'assume pas son obligation en termes de devoir d'asile.

Par contre, l'organisation méthodique de morcellement et de triage des cas est totalement odieuse. Moi, je suis inquiète néanmoins de la façon dont nous pensons nos centres d'hébergement et qui finalement collent à ce morcellement administratif. Ma belle-mère, quand elle est partie du Portugal, c'était peut-être une dictature mais elle n'était pas réfugiée politique, elle y allait parce qu'elle ne savait plus comment manger, c'était une réfugiée économique. Elle n'aurait pas aujourd'hui été acceptée à l'asile si elle venait d'un autre pays, vu les conditions. Aujourd'hui, elle serait déboutée du droit d'asile, elle serait expulsée manu militari. Et je suis persuadée que vous avez tous autour de vous, parmi vos proches, des exemples équivalents. Alors attention avec ce tri.

J'ai des questions à poser, Madame VERSINI. Le tri avant l'entrée dans le centre, comment va-t-il se faire précisément ? Parce que j'estime, et c'est l'obligation de l'Etat et l'obligation de notre collectivité, de mettre à l'abri tout homme et femme quelle que soit sa situation administrative, qu'il soit demandeur du droit d'asile, qu'il soit éligible au droit d'asile ou qu'il soit simplement à la rue.

Quand on parle des réfugiés, on parle des exilés. Echangez avec Aminata TRAORÉ et vous verrez ce qu'elle pense de la guerre économique que mènent le capitalisme et l'Union européenne vis-à-vis de l'Afrique. Là, vous regarderez les réfugiés de l'Afrique sous un autre angle, pas simplement soi-disant des réfugiés économiques vis-à-vis desquels il faudrait être extrêmement durs parce que, pour reprendre les propos d'autres élus, ils n'auraient pas vocation.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame SIMONNET...

**Mme Danielle SIMONNET**. - Une migration contrainte n'a jamais vocation.

Je termine, mes chers collègues.

Dans la question de l'accès au droit, j'entends que les travailleurs sociaux d'"Emmaüs" vont intervenir, mais je vous propose aussi que nous prenions attache avec l'Ordre des avocats de Paris pour qu'il y ait une permanence d'avocats spécialisés. Je souhaite aussi qu'on s'interroge. Nos capacités d'accueil sont pour l'instant totalement en-deçà de la demande.

Après les dix minutes de M. BOURNAZEL, je n'en ai que pour quelques instants.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je vous ai expliqué tout à fait le cadre tout à l'heure.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je souhaite vous dire : attention, on dit qu'ils vont rester que cinq à dix jours mais vous savez comme moi que l'Etat ne va pas tous les mettre à l'abri. Attention que nous ne soyons pas la gare de triage pour que les autres soient envoyés en centre de rétention.

Donc, je terminerai sur ce point. Évidemment bravo, après deux ans de lutte sur le terrain, que la Ville prenne enfin ces décisions. Vous avez remercié, mes chers collègues, les agents de la Ville, je les remercie également, mais je remercie tous les Parisiennes et Parisiens qui eux, sur le terrain, ont continué à lutter et ont bien l'intention de continuer de lutter.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je vois que, sur tous les bancs, il y a des surprises.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai beaucoup plus bref, d'autres élus de mon groupe sont intervenus. Je voudrais excuser l'absence au moment de ce débat d'Eric LEJOINDRE, le Maire du 18e arrondissement, qui est retenu dans son arrondissement.

Après l'une des plus importantes mises à l'abri du printemps dernier, nous avons dit avec Anne HIDALGO, Dominique VERSINI, Eric LEJOINDRE, que cela ne pourrait pas recommencer ainsi si de nouveaux campements sauvages se mettaient en place, que nous devons bousculer l'ordre des choses.

Au-delà même de ce qui a été fait depuis 2014 et qui a été rappelé par Léa FILOCHE, cette initiative politique du centre humanitaire aura marqué le débat sur l'accueil des migrants dans notre pays, car elle est certes pragmatique mais avant tout elle est d'abord courageuse.

Je dois dire que les critiques que j'ai entendues, même modérées, sont un peu dérisoires. Car que vaut la critique de créer ce centre d'accueil dans un quartier populaire, quand on ne se bat pas pour en créer aussi dans le 16e arrondissement ou dans la banlieue Ouest de Paris ? Les seuls qui peuvent éviter d'être soumis à cette critique, c'est notre majorité.

Nous accueillons à la fois des sans-abri dans le bois de Boulogne et nous nous sommes battus pour cela contre le groupe les Républicains. Nous le faisons à la porte de la Chapelle et nous dénonçons l'attitude d'un certain nombre d'élus, en particulier aujourd'hui dans les Yvelines lorsqu'ils refusent de prendre leur part d'accueil.

Car l'essentiel, c'est d'avoir bientôt à Paris d'abord une solution qui est tout sauf improvisée, c'est-à-dire un lieu d'accueil pour les primo arrivants, géré par "Emmaüs Solidarité", afin que le lieu de premier accueil ne soit plus les

trottoirs de Paris, d'un certain nombre de quartiers de Paris, ce qui est, il faut le dire aussi, encore le cas aujourd'hui avant l'ouverture du centre, notamment dans le 19<sup>e</sup> arrondissement autour de la place de Stalingrad, de l'avenue de Flandre, mais aussi dans le 10<sup>e</sup> arrondissement autour du boulevard de La Villette et du quai de Jemmapes.

L'essentiel, c'est d'avoir réussi à faire du Gouvernement un partenaire de ce projet et ainsi d'avoir fait bouger le système. Pierre HENRY de "France Terre d'asile" disait l'autre jour dans une interview, quand on engage une bataille culturelle, celle de l'accueil digne des migrants en l'occurrence, on le fait clairement et on l'assume, et il reconnaissait à Anne HIDALGO cette qualité.

Je voudrais juste dire en conclusion que la crise des réfugiés est et va rester malheureusement dramatique dans les mois qui viennent. Certaines situations, comme celle que nous connaissons encore aujourd'hui autour de Stalingrad, doivent nous faire honte.

Mais nous pouvons être fiers de l'action de Paris et d'Ivry aujourd'hui pour faire changer les choses. Je voudrais dire à Dominique VERSINI et autour d'elle à l'ensemble des équipes qui, autour de l'Exécutif, dans l'administration de la Ville et dans les associations travaillent avec elle, qu'elle peut compter sur nous.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Aurélie SOLANS et ensuite David BELLIARD.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme l'a dit ma collègue Galla BRIDIER, l'ouverture d'un centre de premier accueil humanitaire est attendue depuis le début de la crise des réfugiés.

Cette crise, mes chers collègues, est aujourd'hui dans les rues de Paris une véritable crise de l'accueil. Nous en sommes les témoins, jour après jour, et les habitants des quartiers où s'installent les campements indignes en sont les spectateurs interdits, indignés.

Cette situation, nous devons en prendre la mesure, marque durablement les quartiers déjà fragiles. D'une façon générale, les riverains toujours se sentent abandonnés des pouvoirs publics. Car si la mobilisation de moyens considérables est engagée depuis le début de la crise, en particulier avec un investissement exceptionnel de notre collectivité, la temporalité des actions est incompréhensible. Quand il faut attendre des semaines une mise à l'abri, ce sont tous les besoins primordiaux d'êtres humains laissés sur le trottoir qui ne sont pas assurés. C'est une urgence humanitaire à laquelle on ne répond pas.

Alors oui, aujourd'hui, le groupe Ecologiste de Paris vote avec conviction ce projet de délibération pour mettre fin aux campements de réfugiés qui sont inhumains.

Pour ma part, je voterai avec émotion ce point de départ d'un dispositif d'accueil qui prend en compte chaque étape, qui fait face aux besoins humanitaire, qui assume nos engagements sur le droit d'asile et les droits humains.

La Chapelle, Pajol, la caserne de Château-Landon, Eole, Jean-Quarré, Jean-Jaurès, Stalingrad, boulevard de la Villette, avenue de Flandre évacuée la semaine dernière et de nouveau reformée, tous ces sites où ont trouvé refuge au fil des deux dernières années plus de 20.000 réfugiés. L'ouverture de ce centre à destination des primo-arrivants nous semble donc essentielle dans notre volonté de permettre un accueil et une mise à l'abri digne.

Le choix d'"Emmaüs Solidarité" pour porter ce projet a aussi de quoi rassurer et convaincre. Cette association a fait ses preuves et son expérience dans la gestion de centres pour publics vulnérables en fait un acteur incontournable de l'action sociale et de l'humanitaire sur le territoire parisien.

Une mise à l'abri, un bilan médical, des informations sur leurs droits et sur les démarches, telles sont les missions de ce lieu de premier accueil. Une attention particulière sera consacrée à un accompagnement psychologique.

Nous tenons à saluer une prise en compte plus importante de cette dimension. En effet, l'expérience montre à quel point les parcours migratoires et les vécus traumatiques antérieurs à leur départ doivent faire partie du tout premier accueil.

Les familles et les femmes auront leur site dédié à Ivry au Sud de Paris. Nous voulons saluer cette décision car oui, il faut ouvrir plusieurs sites, répartis sur le territoire.

Nous souhaitons le redire encore : ouvrons des centres à taille humaine, qui peuvent travailler à s'ouvrir sur leurs quartiers, fédérer les solidarités citoyennes qui favorisent un véritable accueil.

Je veux profiter de ce débat pour mentionner une subvention à notre ordre du jour à deux associations qui accompagnent la mobilisation des bénévoles dans le cadre de l'accueil des réfugiés à Paris. Ce projet de délibération s'attache à une préoccupation importante, celle de la mobilisation citoyenne et de son accompagnement. Il s'agit d'enjeux fondamentaux dans le plan de mobilisation de la Communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés.

L'implication de toutes et tous est fondamentale pour permettre à notre ville de devenir véritablement une ville refuge. Les institutions ne peuvent agir seules, elles doivent être moteurs, proactives et poser des cadres permettant l'action citoyenne.

Nous le constatons partout où les bidonvilles et les campements de migrants s'installent : les citoyens se mobilisent pour répondre aux urgences, tendre la main. A Grande-Synthe, cette mobilisation a été une pierre majeure à l'édifice du dispositif d'accueil. Je tiens à saluer l'investissement extraordinaire d'"Utopia 56" à Grande-Synthe et dans la jungle de Calais.

Bien qu'il soit hors de question que les bénévoles se substituent aux pouvoirs publics, leur mobilisation est une réelle force dans notre combat pour l'accueil digne des réfugiés.

Nos attentes se dirigent désormais en direction des centres d'accueil prévus, mais nous n'oublions pas les migrants toujours à la rue aujourd'hui. Nous devons agir dans l'attente de l'ouverture du centre de la porte de la Chapelle. Dans l'intervalle, prenons nos responsabilités et redonnons confiance en la capacité de notre puissance publique à faire face, dans le respect des conventions internationales.

Les vérifications administratives avec O.Q.T.F. - obligation à quitter le territoire -, qui déploient des opérations de police dénudées de toute mise à l'abri, doivent cesser avenue de Flandre. Il faut de toute urgence mettre fin aux campements. Nos quartiers attendent le retour de l'Etat pour protéger ces populations vulnérables et donner un avenir à chacun.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

David BELLARD.

**M. David BELLARD**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Jute un petit point en préambule : si je constate avec satisfaction la bonne tenue de ce débat, je ne peux que regretter qu'il se déroule si tardivement devant un parterre plus que clairsemé.

Cela étant dit, avec les interventions de mes collègues Galla BRIDIER et Aurélie SOLANS, nous avons dressé un large panorama de ce que représente ce centre pour notre groupe et sous la responsabilité de notre collectivité pour un accueil digne des réfugiés.

Néanmoins, ne nous mentons pas. Si la décision d'installer ce centre est une excellente chose et que Paris a gagné un premier bras de fer avec l'Etat, c'est bien l'Etat qui aura la capacité de faire de ce centre une véritable réussite. La Ministre Emmanuelle COSSE a fait savoir que des places supplémentaires seraient créées afin de permettre un hébergement digne de ces personnes après leur passage dans ce centre et cela, de façon répartie sur tout le territoire national.

C'est une bonne nouvelle, mais malgré toute la bonne volonté ici affichée, nous savons bien que des collectivités locales vont tout faire pour bloquer cette démarche par pur égoïsme ou simple enjeu électoral et ainsi mettre à mal cette politique volontariste.

La surenchère - et cela a été rappelé par certains de mes collègues - de la droite extrême et de l'extrême-droite a ainsi vu le Front National lancer une association à caractère raciste appelée "Ma commune sans migrants".

Quant à la droite supposée républicaine, comme l'a indiqué mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, elle compte en son sein au moins deux présidents de région, Laurent WAUQUIEZ et Christian ESTROSI, qui ont déjà fait savoir qu'ils comptaient s'opposer et batailler contre un processus de répartition territoriale des hébergements. Par pure posture électorale, les voilà qui s'exonèrent de la solidarité.

Je suis heureux de voir que l'opposition parisienne, du moins en partie, a changé ses positions pour nous rejoindre dans notre combat déjà ancien et ne s'engouffre pas complètement dans cette course à la haine et au populisme.

Néanmoins, ces oppositions de caciques locaux de droite et d'extrême-droite n'exonèrent pas l'Etat de ses responsabilités. Malgré les bonnes intentions affichées, il nous est permis de douter de sa sincérité et de sa réelle volonté d'avancer. Après tout, n'avons-nous pas dû outrepasser nos compétences pour le pousser à agir et ainsi tenter d'enrayer la multiplication de campements inhumains et indignes sur le territoire parisien ?

Nous le savons, les centres de Paris et d'Ivry ne peuvent se suffire à eux-mêmes. Sans mobilisation supplémentaire de l'Etat, ce projet est voué à l'échec. Ce dispositif n'est pas la solution, il doit être un maillon d'un dispositif national solide et solidaire.

Enfin, permettez-moi de terminer sur les dernières décisions du Président de la République et de son Ministre de l'Intérieur concernant Calais. L'opération visant à résorber les campements à Calais a, en effet, aussi de quoi nous inquiéter. Nous nous souvenons tous que lorsque cela avait été fait sous la droite, l'opération s'était soldée par un immense fiasco ; une véritable manœuvre de communication pour le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas SARKOZY, mais dans les faits, une catastrophe sanitaire et humanitaire.

En cas d'impréparation, que l'orientation n'est pas parfaitement faite, par exemple, ou encore que l'hébergement manque, elle aboutira à une dispersion de la misère que notre Ville devra assumer, du moins en partie. Là encore, le rôle de l'Etat est primordial.

Vous le savez, nous l'avons suffisamment dit, nous soutenons pleinement la démarche engagée par l'Exécutif que nous avons d'ailleurs demandée il y a maintenant plus d'un an. Au regard de la crise migratoire que nous connaissons et de la situation politique, les enjeux dépassent notre seule Municipalité. Nous sommes, pour ainsi dire, condamnés au succès et à l'engagement de tous les acteurs : l'Europe et l'Etat en premier lieu.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup, merci à l'ensemble des intervenants.

Vous l'avez remarqué, Eric LEJOINDRE était inscrit, il n'a malheureusement pas pu nous rejoindre, pris par une urgence dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, ce qui est bien le rôle des maires d'arrondissement.

Je vais donner tout de suite la parole à Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues.

Tout d'abord, je veux remercier les Présidents de groupe qui se sont exprimés fortement, avec un soutien extrêmement important et tous les Conseillers de Paris qui se sont également exprimés et qui ont chacun apporté leur analyse et leur soutien pour cette démarche.

Evidemment, c'est un moment extrêmement important. Cela fait un an que nous sommes confrontés - depuis juin 2015 - à cette situation des flux de migrants, de réfugiés.

Il est vrai qu'au stade de leur arrivée, Madame PAWLIK, il est difficile de dire s'ils sont migrants ou réfugiés. Seul le passage devant l'O.F.P.R.A. décidera quelle est leur situation. En attendant, toute personne qui se dit demandeur d'asile dans un pays, selon la convention de Genève, doit être accueillie, mise à l'abri de façon digne et doit être mise dans une situation qui lui permette de faire instruire sa demande d'asile.

C'est tout l'objectif de ce lieu d'accueil humanitaire. C'est un lieu qui vient justement pour répondre à ce que tout le monde a dénoncé, ces campements de rue. Et bien que, depuis juin 2015, nous ayons avec l'Etat réussi à mettre à l'abri près de 19.000 personnes qui sont actuellement dans un centre pour migrants, dans un centre d'accueil et d'orientation, un C.A.O. ou un C.A.D.A. et où la situation administrative, au regard de l'asile, est en train d'être examinée. Beaucoup d'entre eux ont déjà le statut de réfugié politique. "Emmaüs" peut en témoigner puisque, dans ses centres, il y a actuellement des gens qui ont été accueillis en tant que primo-arrivants, qui ont le statut de réfugié et quelques-uns d'entre eux seront embauchés dans le site du boulevard Ney pour pouvoir, au titre de leur expérience et de leur expérience linguistique, devenus maintenant réfugiés politiques et pouvant donc travailler comme tous les Français, apporter leur expérience.

Il n'y aura pas qu'eux, ils seront une dizaine sur les 100 emplois qu'"Emmaüs" va créer sur ce site du boulevard Ney. Ce site se présentera la fois avec un pôle d'accueil, c'est-à-dire que tout migrant primo-arrivant sur le territoire

parisien pourra être orienté soit par la maraude sociale soit par une association, soit par la police, vers ce pôle d'accueil situé boulevard Ney où ils seront accueillis par des travailleurs sociaux d'"Emmaüs Solidarité", qui vont être formés à l'accueil de ces publics puisqu'actuellement, 100 personnes sont en cours de recrutement, et qui vont pouvoir faire un entretien social.

Vous parliez de l'évaluation, Madame SIMONNET, du tri à l'entrée du centre, Mme SIMONNET est partie mais je le dis pour tout le monde. Toute personne arrivant sera accueillie par "Emmaüs Solidarité", pourra se poser, avoir une collation, avoir accès à des prestations d'hygiène et de soins également, au regard du pôle santé qui va être géré par le Samu social de Paris, avec le soutien de "Médecins du Monde" pour l'accompagnement des traumatismes et des très grandes souffrances occasionnées par le parcours de l'exil.

La personne sera dans la même journée accueillie, aura un entretien qui permettra de faire un premier point sur sa situation. Si la personne est dans une démarche de vouloir demander l'asile, s'il s'agit d'un homme, il sera accueilli dans le centre de mise à l'abri, également sur le même site, qui pourra accueillir 400 personnes et pourra aller jusqu'à 550 personnes. Si la personne est une femme, une femme enceinte, une famille avec enfants, à ce moment-là, elle sera orientée par des navettes par "Emmaüs" vers le centre d'Ivry qui, lui, ouvrira en fin d'année. En attendant, nous les orienterons, comme nous le faisons actuellement, dans des lieux pour les publics vulnérables.

Voilà le descriptif. Bien sûr, si la personne se présente comme un mineur non accompagné, elle sera orientée, toujours par "Emmaüs", vers le centre du 11e arrondissement géré par la Croix-Rouge et l'Aide sociale à l'enfance.

Ce qui est très important, c'est de savoir que l'on est vers un pôle accueil et une mise à l'abri. Effectivement, nous n'avons pas fait une négociation publique en invitant tout le monde et je vous prie de nous en excuser, mais nous avons d'abord à discuter et à négocier avec notre partenaire principal, l'Etat, qui est, comme cela a été dit, en charge, dans ses compétences régaliennes, de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. C'est donc avec l'Etat que nous devons d'abord discuter, élaborer un protocole, protocole qui a été le fruit de toute une discussion pour bien positionner le rôle de la Ville, le rôle de l'Etat dans ses compétences régaliennes, le rôle d'"Emmaüs", le rôle de l'A.R.S., le rôle de tous les acteurs qui vont venir.

Sur ce site, il y aura également l'O.F.I.I. dont la mission est vraiment d'informer les gens dans une langue qu'ils comprennent, sur qu'est-ce que la demande d'asile, quels sont les critères et les démarches à réaliser. Il y aura également le G.I.P. "Habitat et Intervention sociale" qui sera en charge, en lien avec l'Etat, de proposer à la personne, dans un délai de 5 à 10 jours - et c'est l'engagement que l'Etat a fait dans le protocole - une orientation dans un des lieux du dispositif national d'asile que l'Etat est en train de considérablement augmenter, et où tous les Préfets doivent actuellement faire remonter un nombre de places destinées à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, et de leur permettre d'être orientés et de voir leur demande d'asile étudiée dans les meilleures conditions.

Certains disaient "Ah oui, mais l'asile...", oui l'asile, effectivement, des moyens ont été apportés à l'O.F.P.R.A., l'organisme qui instruit l'asile et qui a beaucoup accéléré ses instructions. La preuve en est que des gens arrivés il y a quelques mois ont déjà leur statut de réfugié. Au niveau de l'asile, il faut que vous sachiez, et c'est une information, que nous sommes actuellement autour de 39-40 % et que nous tendons vers les 45 % qui est le taux européen de la réponse à l'asile, qui est faite dans tous les pays européens qui nous environnent.

Ce que je veux dire, c'est que ce lieu est une alternative à la rue, qui doit éviter que les gens arrivent et se posent dans la rue dans des conditions épouvantables.

Je le sais, énormément de citoyens et d'associations se sont engagés, et je les remercie. Je trouve formidable que Paris soit cette ville-là qui, dans des quartiers populaires, voie des gens avec autant de générosité et que, dans d'autres arrondissements dans lesquels je me trouve parfois en Conseil d'arrondissement, je me vois reprocher l'accueil de ces mêmes personnes.

Je trouve qu'aujourd'hui c'est vrai qu'on a eu un débat très digne et j'en remercie tout le monde, c'est important. Il faut que nous regardions ces personnes comme le produit d'une histoire du monde, que cela concerne l'Europe, que cela concerne la France comme les autres pays, que si l'Allemagne a accueilli un million de personnes, c'est parce que l'Allemagne est dans une autre option et qu'aussi la France a accueilli 80.000 personnes.

A Paris, ce sont quand même 19.000 personnes qui ont été accueillies et mises à l'abri. C'est vrai que cela a été difficile pour eux, mais cela a été difficile pour nous, avec toutes nos équipes, je veux remercier le maire du 10e arrondissement, le maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE - je rappelle que, sur les 19.000 personnes, 90 % sont arrivés sur le 18e arrondissement -, le Maire du 19e arrondissement, et je rappelle tout ce que nous avons vécu avec Jean-Quarré, combien cela s'est bien terminé, et nous en sommes tous heureux.

Cela a été dur pour tout le monde. Cela n'a été facile ni pour les services de l'Etat, ni pour les services de la Ville, ni pour nos équipes, ni pour le cabinet de la Maire, ni pour le S.G. C'est vrai que si nous avons travaillé comme

cela, c'est parce que nous devons, dans un temps rapide et cela fait seulement 4 mois - en 4 mois créer un camp de réfugiés - et cela va être quelque chose de très professionnel, de très sérieux.

Tout a été pensé, tout a été le mieux organisé avec une seule idée, que les gens soient accueillis dans les meilleures conditions et que le maximum de chances leur soit donné de faire instruire, dans les meilleures conditions, leur demande d'asile en France. C'est vrai que nous avons la chance d'avoir une association comme "Emmaüs Solidarité", qui a été à nos côtés depuis juin 2015 avec "France Terre d'Asile" et avec le Samu social.

Je dois vous le dire, mes chers collègues, "Emmaüs Solidarité" est la seule association qui a accepté de se lancer dans cette aventure. Car ce n'est pas du tout pareil de gérer un centre d'hébergement d'urgence et un camp de réfugiés, on n'est pas du tout dans les mêmes concepts. Je veux vraiment les remercier et, bien sûr, je vous invite tous à venir visiter. Nous ferons en sorte qu'il y ait le maximum de coordination, de médiation, de tout ce que l'on veut, c'est normal, avec l'ensemble des personnes.

Là, on doit laisser "Emmaüs", qui fait un travail remarquable, démarrer. Nous serons tous autour. Bien évidemment avec Eric LEJOINDRE, il y a eu des réunions publiques, il a vu beaucoup de gens, beaucoup de réunions sont prévues. Bien évidemment, nous avons à cœur d'associer tout le monde mais bien sûr, on va le faire un peu dans l'ordre, on va s'organiser.

Je vais aussi remercier ma collègue Colombe BROSSSEL parce que, avec toutes les équipes de l'U.A.S.A., la DPP, toutes les équipes qui se sont impliquées jour après jour, et vous, Monsieur le maire Mao PENINOU aussi, les équipes de la propreté, tout le monde a été impliqué. Cela a été vraiment difficile. Je veux saluer tous les agents de la Ville, car rien n'a été facile, et vraiment, si on ne répondait pas, ce n'était pas par indifférence, loin de là, c'était dans le souci d'arriver à obtenir une négociation dans les délais les plus rapides, dans les meilleures conditions, dans le sens de nos valeurs.

Cette décision courageuse qu'a prise la Maire de Paris, de décider de créer un camp de réfugiés à Paris, c'est vraiment un vrai acte politique, et nous pouvons en être fiers, et je suis assez fière aujourd'hui que dans cette Assemblée, il y ait eu un comportement aussi responsable de tous les acteurs présents.

Je vais répondre rapidement aux différents vœux.

Nous avons un vœu n° 81 présenté par M. BOURNAZEL pour les Républicains. Vous parlez de la gouvernance, vous imaginez bien que la gouvernance du lieu a été bien pensée et que nous avons prévu dans le protocole, un comité de pilotage de suivi et d'orientation qui associera la Ville, l'État, les partenaires institutionnels, associatifs et "Emmaüs". Ce sera le comité de pilotage permanent et régulier qui associera tout le monde et se tiendra à un rythme extrêmement régulier.

Pour le reste, bien évidemment, je m'engage personnellement à recevoir les groupes politiques et à les informer bien sûr très régulièrement.

Egalement, nous participerons aussi à des réunions sur le quartier en tant que de besoin. Eric LEJOINDRE, le maire d'arrondissement, le fera évidemment dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, mais je dois vous dire, Monsieur BOURNAZEL, que ce dispositif existe, je ne peux pas répondre de façon aussi précise à votre demande du comité d'évaluation.

Une évaluation, bien évidemment, sera réalisée régulièrement, nous rendrons compte régulièrement et je vous en donne ma parole, mais par contre je vous demande de retirer votre vœu, car je ne voudrais pas avoir à émettre un avis défavorable alors que tout ceci est prévu, mais on va commencer déjà dans l'ordre à le mettre en route et à le faire fonctionner, et on n'oubliera pas tous ceux qui souhaitent participer à son évaluation.

Le vœu n° 80, la mise en place d'un dispositif de régulation et de médiation de l'espace public présenté par Galla BRIDIER, cela rejoint ce que je disais, on est très soucieux de la bonne intégration de ce centre. Lorsque je suis allée à la réunion publique dans le 18<sup>e</sup>, j'ai bien vu que cela interpellait des gens autour de beaucoup de sujets, mais sur lesquels Eric LEJOINDRE a très bien répondu.

Je voudrais confirmer, au sujet du campus de Condorcet, que nous avons reçu les présidents d'université. La Maire a écrit un courrier, en mars 2018, à la date prévue, "Emmaüs" quittera le lieu pour un autre site que nos services sont déjà en train de chercher. Je ne peux pas dire où il est, je n'en sais rien encore, mais il y aura un autre lieu. Tout a été prévu dans le lieu d'accueil humanitaire en démontable, en transportable. Je me doute bien qu'en mars 2018, la question des réfugiés ne sera pas totalement réglée.

Donc, l'engagement pour le campus Condorcet, de façon très claire et de tous les autres projets qui sont en marche dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Et bien évidemment, comme vous l'avez demandé, chère Galla BRIDIER, la coordination de toutes les maraudes, de toute la maraude sociale, des équipes que dirige Colombe BROSSEL avec les équipes de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, les 150 agents qui seront présents sur le 18<sup>e</sup> arrondissement, et nous nous adapterons, je peux vous dire que nous ferons ce que nous faisons depuis le début, nous nous adapterons au fur et à mesure, mais nous n'avons pas du tout l'intention d'ouvrir le campement et de partir Dieu sait où.

Non, nous continuerons à être là. Nous avons proposé un certain nombre d'amendements et j'é mets un avis favorable à votre vœu, sous réserve des amendements qui vous ont été proposés.

Enfin, le vœu de Danielle SIMONNET, je pense avoir répondu à beaucoup de vos questions. Vous avez beaucoup interpellé l'Exécutif sur des compétences dont vous savez qu'elles ne sont pas les nôtres mais celles de l'État, qui est représenté ici par M. le Représentant du Préfet de police. Néanmoins, je veux vous dire très clairement que nous avons mené avec l'État et les associations, des opérations de mise à l'abri pour 19.000 personnes, et qu'effectivement un certain nombre d'opérations d'évacuation ont été conduites par l'État dans le cadre des compétences régaliennes du Préfet de police, mais que la Maire de Paris a toujours été claire, notre demande, et je l'ai écrit personnellement au Préfet de police, a toujours été que les gens soient mis à l'abri.

Cela étant dit, maintenant nous allons avoir ce dispositif qui va permettre que les personnes soient orientées vers ce lieu où elles pourront donc avoir une chance de rentrer dans le dispositif d'asile.

Comme je l'ai dit, il n'y aura pas de critères discriminants à l'entrée du pôle accueil qui sera géré par "Emmaüs" mais, bien évidemment, si un S.D.F. qui n'est pas migrant primo-arrivant passe par là, il sera orienté par "Emmaüs" sur un E.S.I. ou dans un centre d'hébergement pour S.D.F. On est bien d'accord, il s'agit d'un centre pour migrants primo-arrivants.

Je suis désolée, mais j'ai le sentiment d'avoir répondu à toutes vos questions et, si vous maintenez votre vœu en l'état, je me vois obligée de prononcer un avis défavorable.

Enfin je rappelle qu'il y a un amendement technique au projet de délibération DLH 233 qui vous est soumis.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Que je vais mettre au vote, ne vous inquiétez pas.

Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je vais maintenant procéder au vote.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 79 est adopté.

Le groupe Ecologiste de Paris accepte-t-il les amendements, Galla BRIDIER ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 284).

Le groupe les Républicains maintient-il son vœu ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Si l'opposition et les associations de riverains ne peuvent pas être membres de ce comité, bien sûr qu'on le maintient. Si vous vous engagez à ce que chacun puisse être représenté dans un souci d'intérêt général et d'une évaluation...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - On a compris, je crois, le sens.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Dans le comité de suivi et d'évaluation qui est mis en place dans le cadre du protocole, ce n'est pas possible, mais je veux bien présider un comité qui permettra de recueillir régulièrement, sur un délai qu'on fixera, toutes les remontées et les évaluations, et répondre à toutes les questions.

**M. Christian HONORÉ**. - Pourquoi ce n'est pas possible ?

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Parce que c'est un protocole qui a été signé par l'Etat, par la Maire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je crois que le sens qui consiste à associer l'opposition à l'ensemble du processus est clair dans la volonté de l'Exécutif. Après, vous en tirez les conséquences que vous voulez.

Dites-nous oui ou non, car je crois que les choses sont claires.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - En un mot, nous maintenons notre vœu puisque cela veut dire que la concertation n'a pas été faite en amont, ce que nous regrettons, ni des riverains ni des élus de l'opposition. Mais je prends bonne note du fait que vous vous engagez par ailleurs à avoir un autre comité qui intègre à la fois les riverains et l'opposition.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je propose qu'on en reste là, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 déposé par le groupe les Républicains avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 233 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DLH 233).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 28.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 28).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 367 G.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 367 G).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 31).

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous en terminons là.

Merci à tous de ce débat et de ces votes. Nous reprendrons demain à 9 heures du matin. A demain !

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mardi 27 septembre 2016 à vingt-et-une heures trente-cinq minutes, est reprise le mercredi 28 septembre 2016 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Bonjour à tous.

Je vais vous proposer que l'on commence nos travaux.

### **2016 DASES 381 G - Fixation de la redevance annuelle pour l'occupation de locaux à Forges les Bains (91), à visée de C.H.U. à destination des migrants sans domicile fixe "Emmaüs Solidarité".**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 381 G et l'amendement technique n° 118 G.

La parole est à Dominique VERSINI pour présenter cet amendement n° 118 G. C'est un amendement technique sur le C.H.U. de Forges-les-Bains, dans le 91.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - En fait, Monsieur le Maire, il s'agit d'un amendement technique qui vise à rectifier la convention d'occupation des locaux situés à Forges-les-Bains que la Ville a mis à la disposition de l'Etat et que l'Etat va confier à "Emmaüs Solidarité" pour y accueillir des migrants. Il a été convenu, entre l'Etat et "Emmaüs", que la capacité d'accueil soit de 91 hommes au lieu de 191 que nous avons mis initialement, et que l'équipe passe de 14 à 18 personnes. C'est vraiment un amendement technique.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 118 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 118 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 381 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté également. (2016, DASES 381 G).

### **2016 DASES 26 - Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association "Aurore" pour l'occupation temporaire de locaux situés 12, rue Georges-Citerne (15e) à usage de distribution alimentaire.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 26. Il s'agit de la fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association "Aurore" pour l'occupation temporaire de locaux situés au 12, rue Georges-Citerne, dans le 15e arrondissement, à usage de distribution alimentaire.

La parole est, dans un premier temps, à Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement, pour trois minutes.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est évidemment pas la distribution alimentaire - vous vous en doutez - qui nous pose un problème, c'est que l'on prive les enfants du 15e arrondissement d'une école. D'ailleurs, on ne saurait encourir le moindre reproche sur l'engagement total de la mairie du 15e arrondissement dans ce domaine : Août secours alimentaire, une épicerie sociale, petit-déjeuner solidaire en mairie, recueil de denrées dans les supérettes, etc.

Mais il se trouve que nous avons fait affecter par la Ville ce bâtiment à l'école Diwan de Paris, seule école bretonne de la Capitale, d'ailleurs, dans un arrondissement à dominance bretonne. Une mauvaise gestion, hélas, l'a fait périlcliter. La Direction de l'Urbanisme m'écrivait, le 6 novembre dernier, qu'elle attendait la fin de la convention, soit le 31 août. Le 17 mars, je réécrivais à M. PRALIAUD pour demander l'affectation du bâtiment à une autre école privée puisque c'était sa destination initiale, plusieurs étant saturées. Or, le 7 juin, sans autre forme de procès, Mme VERSINI m'informait de l'occupation des locaux par l'association "Aurore" avec qui nous travaillons de tout temps, en bonne intelligence, que j'ai toujours soutenue, notamment dans les périodes difficiles qu'elle a traversées.

Mais le problème, c'est que cette école devait garder sa destination scolaire pour accueillir, comme nous le souhaitions dans le 15e arrondissement, des enfants autistes. Un autre site aurait été tout aussi adapté, plus sans doute, mais ailleurs, ce qui aurait permis de garder l'école dans le 15e arrondissement. D'ailleurs, pour bien montrer que nous n'étions pas du tout hostiles au centre de distribution alimentaire dans le 15e arrondissement, j'ai proposé au Conseil d'arrondissement un bâtiment désaffecté promis à la démolition, rue Olivier-de-Serres, qui aurait mieux convenu et qui est toujours disponible. Mais, évidemment, on ne nous a jamais consultés et on n'a jamais tenu compte de nos demandes.

Nous avons reçu, sans autre forme de procès, ce projet de délibération d'affectation à la distribution de repas le soir à 300 bénéficiaires, sans que l'on nous informe de qui sont ces personnes, comment et qui les prendra en charge, éventuellement après le dîner, quel accompagnement social sera ou pas organisé et où elles iront. J'ai découvert aussi dans ce projet, sans que l'on ne m'en ait jamais informé non plus, que des logements sociaux sont ensuite prévus. Donc cette école perdra sa destination et pourtant nous avons besoin de locaux scolaires dans le 15e arrondissement. De toute façon, le centre sur lequel on nous demande de nous prononcer aujourd'hui fonctionne déjà depuis le 1er septembre, recevant 150 personnes par jour. Je pose la question : à quoi servent le Conseil d'arrondissement, le Conseil de Paris ? A quoi servons-nous ? Sans doute pas à grand-chose. Jamais les riverains ne sont associés, ni même informés.

Par esprit de responsabilité, comme toujours, et même lorsqu'on nous impose, sans nous consulter et sans nous informer, des implantations de toutes sortes - nous en sommes tout de même au troisième centre d'hébergement d'urgence pour migrants dans le 15e arrondissement -, nous allons travailler avec "Aurore" au Conseil d'administration, auquel je siège, ainsi que Sylvie CEYRAC, ma collègue, pour que tout se passe pour le mieux. J'ai confiance en cette grande institution caritative qui siège dans le 15e arrondissement, mais cela n'autorise pas à faire n'importe quoi, de bafouer la démocratie locale en ignorant systématiquement le 15e arrondissement et ses habitants.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à présent à Sylvie CEYRAC, pour cinq minutes.

**Mme Sylvie CEYRAC**. - Merci, Monsieur le Maire.

12, rue Georges-Citerne, petite rue tranquille du 15e arrondissement, à l'angle de la rue Rouelle, existe une école élémentaire qui accueillait l'école Diwan, école bretonne, comme vient de le rappeler Philippe GOUJON. A son départ, un projet d'ouverture d'école pour enfants autistes était envisagé, comme il vient d'être dit également.

La Ville a choisi d'y installer un centre de distribution de repas le soir pour une population de 200 à 300 personnes.

Nous n'y sommes évidemment pas opposés. Déjà, tous les soirs de la semaine, des repas chauds, assis, sont servis dans notre arrondissement. Mais ceci a été fait sans aucune concertation avec la mairie d'arrondissement. Et plus encore, nous avons découvert dans ce projet de délibération que la Ville souhaitait y construire ensuite des logements sociaux.

Ce centre a ouvert depuis le 1er septembre, bien avant de passer en Conseil d'arrondissement, pour une durée temporaire. Temporaire, on connaît dans le 15e, le Samu social installé pour 18 mois y est encore depuis 5 ans ! On ne sait encore quand il devra partir.

Or, dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, on peut lire dès la page 14, je cite : "les mairies d'arrondissement, de même que les conseils de quartier, seront pleinement - pleinement je répète - associés à la mise en œuvre du Pacte parisien contre la grande exclusion". Et page 79, l'engagement n° 100 du pacte, vous voyez que j'ai de bonnes lectures : "les formes de grande exclusion sont différentes d'un territoire à l'autre. Le pacte constitue un cadre général qui doit pouvoir être adapté par les acteurs locaux aux besoins qu'ils constatent dans leur territoire, depuis le quartier jusqu'à l'inter-arrondissement".

Je constate que tout cela n'est que paroles, paroles, paroles.

Pourtant, nous avons d'autres propositions à faire pour d'autres lieux. L'association "Aurore", née dans le 15e, je le rappelle, toujours très présente dans de nombreuses structures sur notre arrondissement, nous la connaissons bien et apprécions son travail. Bien sûr nous travaillerons avec elle, mais vos méthodes ne sont pas supportables et je vous demande, une fois encore, que toute nouvelle implantation de structure soit faite en liaison et en accord avec la mairie d'arrondissement, pour une meilleure insertion et acceptation dans le quartier concerné.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame CEYRAC, merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour répondre à vous deux, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu déjà ces échanges lors du dernier Conseil du 15e arrondissement, je note qu'ils sont un peu plus atténués. Sans doute est-ce parce que nous sommes en Conseil de Paris.

Néanmoins, je voulais revenir pour nos collègues, c'est vrai après le débat d'une grande dignité que nous avons eu hier soir sur les réfugiés, je souhaite que l'on continue à pouvoir parler des publics les plus en difficulté, d'une façon consensuelle et respectueuse.

C'est vrai qu'à cet endroit, rue Georges-Citerne, des locaux sont vacants depuis 2015 et qu'il est prévu, cela a été fait dans le cadre d'un arbitrage rendu par la Maire de Paris, la construction de logements sociaux, et vous savez que les logements sociaux sont une priorité absolue de notre mandature.

Vous proposiez également, et c'est vrai que c'est un très beau projet, de concrétiser le projet d'une école pour enfants autistes à cette adresse, mais mon collègue Bernard JOMIER, extrêmement investi sur ces questions, aura l'occasion de présenter les avancées dans ce domaine si important dans le cadre du Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap, qu'il présentera en début d'année 2017.

Comme nous le faisons à chaque fois dans le cadre du dispositif intercalaire de la Ville, lorsque des locaux sont en attente d'avoir une autre affectation qui est actée, nous participons à l'effort général, à l'effort de l'État pour assurer différentes actions relevant de la lutte contre l'exclusion. Je rappelle que le Pacte a été voté à l'unanimité de cette Assemblée et j'en remercie tout le monde, car tout le monde l'a voté.

Effectivement, la distribution avait lieu rue du Loiret dans le 13e arrondissement, il s'agissait d'un lieu du domaine intercalaire sur lequel commencent d'autres travaux et donc, dans cette attente, l'association "Aurore" que vous connaissez bien, puisque vous en êtes administrateur comme vous l'avez rappelé, a été mandatée par l'État pour pouvoir assurer cette distribution.

Sur le nombre de personnes, vous le savez, Madame CEYRAC, ce sont 150 personnes chaque soir et pas 300 ou 500 puisque M. PLIEZ est venu vous l'expliquer. Les distributions ont commencé au 1er septembre, je suis désolée que vous ne vous sentiez jamais informés ou jamais au courant, peut-être devrions-nous travailler un peu

mieux notre communication pour arriver à communiquer de façon tout à fait solidaire, comme cela se fait avec tous les arrondissements.

Vous signaliez la question du Samu social, vous savez parfaitement que le Samu social déménage et va s'installer dans le 11<sup>e</sup> arrondissement où François VAUGLIN est ravi de l'accueillir. C'est vrai que cela a duré cinq ans, mais vous le savez, le Samu social déménage.

Je n'ai rien d'autre à rappeler, à part le fait que nous considérons et vous-mêmes aussi d'ailleurs, que l'aide alimentaire est absolument fondamentale et nous devons tous faire des efforts pour pouvoir accueillir les personnes, qu'elles soient réfugiées ou S.D.F., comme c'est le cas des personnes qui viendront rue Georges-Citerne.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 26).

### **2016 DASES 300 G - Subventions (3.368.747 euros) à 13 associations relatives à la gestion de 18 accueils de jour dont 12 Espaces Solidarité Insertion (E.S.I.) parisiens à destination des personnes et familles.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 300 G. Il s'agit de subventions à 13 associations relatives à la gestion de 18 accueils de jour dont 12 Espaces Solidarité Insertion parisiens à destination de personnes isolées et de familles.

La parole est à Hervé BÉGUÉ, pour 5 minutes, au nom du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire et chers collègues, nous soutenons ce projet de délibération qui confirme le financement des accueils de jour parisiens. Ces lieux d'accueil permettent aux personnes sans abri de trouver refuge durant la journée, de subvenir à leurs besoins élémentaires et de se mettre en lien avec les travailleurs sociaux pour s'engager dans une démarche de sortie de rue.

Il est important de pouvoir compter sur ce type de lieu pour maintenir des liens entre les institutions et des personnes à la rue qui risquent de se désocialiser totalement.

Nous souhaitons également profiter de ce projet de délibération pour relayer au Conseil de Paris le travail mis en œuvre par la mairie du 2<sup>e</sup> sous l'impulsion de l'élue communiste Front de gauche en charge des affaires sociales, Béatrice BONNEAU. La mairie est en train de construire un projet d'accueil de jour en direction des familles à la rue. La démarche mise en place depuis plus d'un an privilégie la co-construction avec les acteurs sociaux de l'arrondissement, services sociaux et associations.

Sur la base d'un diagnostic qui a été établi par ces acteurs, ce projet vise à répondre aux problématiques rencontrées par les familles à la rue, un phénomène qui malheureusement se développe à Paris.

La Ville cherche d'ailleurs à répondre à cette problématique avec l'ouverture très prochaine d'un accueil de jour géré par le C.A.S.-V.P. et "OSE" dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Nous pensons que l'ampleur du problème pourrait nécessiter l'ouverture de plusieurs lieux pour engager un suivi dans la proximité avec des structures à taille humaine.

Une dynamique se crée dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes persuadés qu'elle ne pourra qu'être bénéfique pour les familles en très grande difficulté.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Oui, merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cher Hervé BÉGUÉ, merci pour cette intervention qui va dans le sens du travail que nous menons en direction des accueils de jour à Paris.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire quelques mots sur ce dispositif, mais vous le savez bien, c'est un chaînon très important dans la prise en charge de l'urgence sociale à Paris, c'est un lieu inconditionnel où les gens peuvent venir, où ils sont accueillis par des professionnels.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Paris mène une politique volontariste dans ce domaine. D'abord, en soutenant des accueils de jour associatifs parisiens, qui font l'objet du financement de ce projet de délibération. Ensuite, en participant aux côtés de l'État et de la R.A.T.P. en 1996, à la création d'un dispositif spécifique labellisé "Espace Solidarité Insertion".

Il y a donc à Paris 16 Espaces Solidarité Insertion, dont 2 consacrés aux familles en situation de rue, ce n'est pas suffisant bien évidemment. Il y a différents accueils de jour plus informels, plus insérés dans les quartiers comme vous l'avez signalé.

Nous sommes actuellement en train de développer, mais dans un lieu qui n'est pas encore définitif, le deuxième Espace Solidarité Insertion pour les familles. Pour l'instant, nous n'avons pas trouvé de lieu pérenne.

Le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, encore lui, a accepté, dans un lieu qui était aussi dans le domaine intercalaire, d'accueillir le projet qui est géré par l'association "C.A.S.P.", Centre d'action sociale protestant, et l'"OSE", association de protection de l'enfance. Nous démarrons ce projet qui est vraiment en direction des familles en situation de rue, familles Roms et/ou toute famille en situation de rue.

Nous sommes tout à fait intéressés par des lieux. Si effectivement, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, ou dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ou dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, dans le Centre de Paris, nous pensons qu'il est pertinent de baser ce nouveau lieu d'accueil de jour pour les familles, évidemment nous sommes tout à fait intéressés et je vous en remercie.

En attendant, si vous le souhaitez, l'E.S.I. qui a ouvert de façon provisoire dans le 11<sup>e</sup> arrondissement - 70, rue du Chemin-Vert - peut être rencontré aussi pour voir quelles sont leurs premières observations et quel est le travail mis en place puisqu'ils travaillent en lien avec l'U.A.S.A, les équipes de rue.

C'est vraiment tout un travail expérimental que nous essayons de faire pour stabiliser les familles en situation de rue et souvent en situation de mendicité avec les enfants, ce qui n'est pas acceptable. C'est pour cela que nous avons l'association chargée de la protection de l'enfance, l'"OSE", qui travaille sur la parentalité, etc.

En tout cas, je vous remercie beaucoup pour votre engagement auprès des familles en situation de rue et j'espère que nous aboutirons à trouver des locaux dans la partie centrale de Paris. Merci beaucoup.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 300 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 300 G).

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif aux campements sauvages (18e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du vœu non rattaché n° 83, relatif aux campements sauvages.

La parole est à M. BOURNAZEL pour deux minutes de temps de parole pour présenter son vœu.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec Christian HONORÉ, nous nous faisons les relais des riverains qui attendent écoute, respect et solutions concrètes sur ce problème structurant de nos quartiers.

Ce vœu a pour objet de vous demander de prendre des mesures d'urgence nécessaires afin de procéder à l'évacuation des campements que nous connaissons dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, dans différents quartiers : Leibniz, Belliard, porte d'Aubervilliers, petite ceinture. Les riverains, les habitants attendent des solutions pérennes face à cette situation, de telle sorte qu'on évite le déplacement de ces campements dans les différents quartiers du Nord de Paris.

Nous vous demandons aussi d'accompagner ces personnes dans un processus de réinsertion. On vous interroge aussi sur l'accompagnement des enfants et des personnes les plus fragiles, les plus vulnérables qui sont livrés souvent à eux-mêmes, pire parfois à des maffias ou à des personnes adultes qui les utilisent comme des esclaves.

Ce vœu a donc pour objet vraiment d'accélérer à la fois les évacuations de ces campements et les procédures de réinsertion de ces personnes lorsqu'elles peuvent en bénéficier.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues.

Monsieur le Conseiller de Paris, Pierre-Yves BOURNAZEL, Monsieur Christian HONORÉ, votre vœu effectivement permet d'aborder un sujet très sensible qui est celui des campements Roms et en l'occurrence, ceux que vous mentionnez dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que la demande que vous faites de mesures d'urgence, en tout cas, dans le domaine de l'évacuation des campements relève de la compétence de l'Etat. La situation que vous évoquez dans votre vœu concernant la rue Leibniz et la rue Belliard est bien connue et reflète bien la complexité des campements à Paris et dans la banlieue.

En fait, il s'agit de personnes avec des camionnettes qui se réinstallent très rapidement après chaque opération d'évacuation de campements installés en périphérie. Il y en a déjà eu plusieurs. Nous avons des maraudes qui interviennent.

L'association "Coup de main" notamment, dans son dernier état des lieux fait état de cinq familles distinctes toutes présentes rue Custine et pour lesquelles plusieurs prises en charge hôtelières ont été effectuées, mais ont été interrompues à l'initiative des familles.

C'est quelque chose de très complexe. Vous dites qu'il faut aussi assurer un suivi social, c'est vrai. Nous le faisons. Nous avons une feuille de route familles Roms sur laquelle nous travaillons. Il y a plusieurs obstacles sur notre chemin dont la Justice. Il est extrêmement difficile, même à partir de signalements, d'obtenir une prise en charge et une action de la Justice sur ces questions.

Récemment, la cheffe du Parquet Mineurs a fait une opération porte d'Aubervilliers avec l'arrestation de plusieurs familles. Les enfants ont été placés 24 heures. Un enfant était au sein, il a été arraché des bras de sa mère et placé pour 24 heures. Sans effet. Le lendemain, les enfants ont été rendus à la famille.

Ce sont vraiment des questions complexes. On voit que tant la Justice, que la police que les travailleurs sociaux ont du mal à s'en sortir.

Notre équipe de l'U.A.S.A. - pardon, je termine, Monsieur le Maire - est en permanence sur ces questions. Nous faisons des signalements. C'est la raison pour laquelle nous avons créé cet espace solidarité insertion pour les familles en situation de rue.

C'est une problématique extrêmement complexe qui malheureusement ne dépend pas de notre seule compétence sur laquelle nous nous heurtons aussi à la difficulté d'intervention de la Justice dans sa dimension protection de l'enfance.

Ce que fait la Ville me paraît être engagé sur la bonne voie. Colombe BROSSEL également, avec les équipes de la DPP, etc., intervient. Nous apportons à la fois des réponses explicatives, des signalements et des réponses sociales. J'ai le sentiment qu'on fait le maximum dans le champ de nos compétences.

Si je comprends votre vœu, je vous demanderais tout de même de le retirer car je ne peux pas y rendre un avis favorable. En effet, je pense que nous sommes extrêmement impliqués et que les obstacles sont extrêmement complexes également. Ce sera donc un avis défavorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Vu les réponses apportées par Dominique VERSINI et l'esprit constructif qui vous anime, Monsieur BOURNAZEL, j'imagine que vous retirez votre vœu ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Non. J'entends les réponses de Mme VERSINI et je l'en remercie. Néanmoins, je maintiens ce vœu parce que la situation des riverains est souvent intenable et je veux faire entendre leur voix dans cet hémicycle.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2016 DASES 340 G - Subvention (149.024 euros) et avenant avec l'association "Gaïa Paris" (11e) pour les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques sur le site de l'hôpital Lariboisière (10e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 340 G. Il s'agit de la subvention et de l'avenant avec l'association "Gaïa Paris" pour les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques sur le site de l'hôpital Lariboisière dans le 10e arrondissement. C'est un dossier dont nous avons largement débattu au cours des mois, voire des années passées.

La parole est d'abord à M. Philippe GOUJON, pour cinq minutes.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai qu'on en a souvent débattu, on va donc redire des choses, on les dit avec conviction toujours. Avec cette fausse bonne idée, vous rompez le consensus des politiques de lutte contre les drogues menées par tous les Gouvernements successif depuis 20 ans. Ces salles ne sont ni utiles, ni souhaitables.

Premièrement, depuis Simone VEIL et Michèle BARZACH, tous les Gouvernements, de droite comme de gauche d'ailleurs, ont appliqué une politique de réduction des risques dont j'ai moi-même été l'auteur à Paris, avec Jacques CHIRAC lorsqu'il était Maire, qui fait aujourd'hui de la France le pays qui a, de ce point de vue, la politique la plus aboutie.

La France est le seul pays à avoir inscrit le principe de prévention dans la loi Santé de 2004. L'offre française de réduction des risques est l'une des plus performantes au monde avec plusieurs centaines de structures d'accueil dont l'une d'entre elle est même consacrée aux usagers de "crack" à Paris.

Les résultats sont probants : la moitié des héroïnomanes bénéficie de traitements de substitution. 2/3 des usagers réguliers sont pris en charge dans des centres spécialisés, les décès par overdose ont été divisés par 5, on en a cinq fois moins qu'en Allemagne pourtant pays des salles de "shoot". Les contaminations par V.I.H. ont été divisées par 4 et sont tout à fait marginales aujourd'hui.

Les seuls pays au monde qui ont recours aux salles de "shoot" n'obtiennent pas de résultats probants sur ce point. Ces pays ont des scènes de drogue qui n'ont rien à voir avec ce que l'on peut rencontrer en France et considèrent que chacun peut user de sa santé comme il l'entend. Ce n'est pas la conception française où la mission de santé publique est d'ailleurs inscrite dans le préambule même de la Constitution.

Les Nations Unies les condamnent, comme les Académies de médecine, de pharmacie, l'Ordre des médecins. La prévalence à l'héroïne - il faut le dire - est quatre fois plus élevée en Suisse, deux fois plus en Espagne, au pays des salles de "shoot" : les Suisses en ont même restreint l'accès, comme on l'a vu quand nous avons visité avec Pierre-Yves BOURNAZEL le Quai 9 à Genève.

Si ces salles ne sont pas utiles, elles ne sont pas non plus souhaitables. En permettant des intoxications médicalement assistées, elles brouillent finalement le message de l'Etat qui ne peut mener une politique de désintoxication et en même temps faciliter la consommation en l'organisant ou en l'accompagnant au lieu de la réduire et envoient ainsi un message contradictoire aux éducateurs, aux familles, aux milliers d'usagers qui cherchent à rompre avec leur addiction et banalisent l'usage de la drogue puisque dispensée sous supervision de l'Etat, soit en quelque sorte une dépénalisation de fait, premier pas vers la légalisation.

Ensuite, elles lèvent l'interdit de la consommation de drogues auquel sont sensible quand même une bonne moitié des jeunes selon les enquêtes "Escapad", et introduisent une déstructuration des repères, légitimant et banalisant la drogue alors qu'en la matière les interdits sont essentiels, je ne fais que reprendre les mots de Manuel VALLS, le Premier Ministre, et que dans le même sens, le Gouvernement tente à juste titre d'ailleurs de proscrire le tabac. Où est la cohérence ?

Ces salles ne résoudront pas non plus la contamination des usagers problématiques de drogues à l'hépatite C, la plupart d'entre eux sont hélas déjà porteurs de ces morbidités en dépit de la politique d'échanges de seringues stériles. Les usagers problématiques eux-mêmes se méfient de ces salles car ils craignent de toute façon d'être fichés par les autorités. Ils les fréquentent assez peu, préférant consommer sans délai la drogue dans les rues avoisinantes, comme on a pu le voir à Genève, d'autant qu'elles ne sont ouvertes qu'aux heures de bureau, pour un coût quand même supérieur à un million d'euros par an. On pourrait l'utiliser à autre chose dans le domaine de la lutte contre la drogue.

La salle du 10e arrondissement ne réglera pas les problèmes d'insécurité, voire les aggravera en suscitant un point de fixation et d'attraction des toxicomanes et en développant un trafic alentour, comme au Quai 9 où une mafia géorgienne s'est installée, car seule salle en France. Et contrairement aux affirmations que j'ai entendues, M. JOMIER notamment dans cette enceinte, Bordeaux n'en ouvre pas, pas plus que Marseille.

Nous ne proposons évidemment pas de laisser les usagers problématiques de drogue à leur triste sort et, bien au contraire, nous voulons les accompagner dans la guérison, pas dans l'autodestruction, mais en utilisant les moyens que vous leur consacrez, c'est-à-dire cette somme, avec en plus tout ce que vous dépensez pour la réalisation de la salle, de multiplier les équipes mobiles, renforcer les unités hospitalières consacrées à l'addictologie et les communautés thérapeutiques qui les accompagneront vers le sevrage, envoyer des équipes mobiles dans les squats et dans tous les lieux difficiles.

Alors voilà, nous vous demandons une fois de plus de renoncer à ce pari fou consistant à aider les toxicomanes les plus atteints en les accompagnant dans leur dépendance au lieu de les aider à en sortir.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à M. BOURNAZEL pour cinq minutes également maximum.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vient de le dire Philippe GOUJON, nous sommes tous attachés à la réduction des risques et nous souhaitons d'ailleurs renforcer la politique de prévention en la matière, et renforcer les centres de lutte contre les addictologie, cela nous paraît une priorité fondamentale. Sur ce point, je pense qu'il y a encore mieux et plus à faire.

Déborah PAWLIK, élue du 10e arrondissement, ma collègue, est intervenue à plusieurs reprises sur ce sujet, notamment au Conseil du 10e arrondissement et je voudrais ce matin relayer son positionnement et ses propos.

Ce matin, la salle de "shoot", mais nous ne l'évoquons que par le biais de l'attribution d'une subvention. Un projet de délibération qui porte d'ailleurs à près d'un million d'euros maintenant l'ouverture de la salle de "shoot".

Oui, nous assumons que la Région Ile-de-France ne financera pas cette salle de "shoot". Nous sommes cohérents d'ailleurs sur cette question puisque c'est l'un de nos engagements de campagne. J'étais d'ailleurs avec Déborah PAWLIK, en novembre dernier, à une rencontre avec les riverains du quartier et cet engagement a été tenu devant eux.

Vous n'évoquez donc l'ouverture de cette salle de shoot que pour lui accorder une rallonge financière, mais c'était l'occasion de faire un point d'information. Malheureusement, nous n'avons pas de point d'étape général ici.

Je voudrais vous interroger sur l'intérêt des riverains, aborder cette question essentielle des conditions de son ouverture pour lesquelles il n'y a pas de transparence.

Concernant tout d'abord les conditions de sécurité autour de la salle de "shoot", le plus grand flou entourait le projet lorsque vous en avez entériné le principe. Est-ce qu'aujourd'hui vous êtes en mesure de nous amener des éléments de clarification ? Pouvez-vous nous annoncer aujourd'hui les mesures spécifiques qui seront mises en place pour assurer la sécurité et la tranquillité des riverains ?

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il y a quelques jours un homme a malheureusement été retrouvé devant le 9, rue Ambroise-Paré gisant dans son sang. Qu'on ne nous dise pas que la question de la sécurité ne se pose pas dans le quartier.

Lorsque Déborah PAWLIK a posé le débat en Conseil d'arrondissement, il lui a été répondu que quatre agents de sécurité de société privée avaient été recrutés. La sécurité dans le quartier va donc être assurée par des vigiles sans effectifs policiers supplémentaires ? J'aimerais avoir une réponse à cette question, les riverains l'attendent.

Qu'en sera-t-il également de la lutte contre les trafics de drogue dans le quartier ? Là encore, nous n'avons pas de réponse. Les exemples étrangers, Genève par exemple, où nous étions effectivement avec Philippe GOJJON, ont montré que la police n'intervenait pas autour des salles de "shoot", je cite : "pour ne pas stresser les consommateurs".

Enfin, je voudrais évoquer la circulaire du 13 juillet dernier. Dans cette circulaire, l'identité de l'utilisateur devra être contrôlée à l'arrivée de la salle de "shoot". Il est proposé que soit mis en place un système de carte attestant de l'inscription du toxicomane à la salle de shoot. Nous y voyons d'ores et déjà un effet pervers car évidemment les toxicomanes détenteurs de la carte ne seront pas interpellés dans la zone de la salle de "shoot". Dans ce cas, chaque toxicomane aura intérêt à disposer de cette carte, sans forcément se rendre à la salle de "shoot", pour être simplement tranquilisé et continuera ainsi à consommer ces produits stupéfiants sur la voie publique et surtout à les acheter à un certain nombre de trafiquants.

Il a été indiqué à Déborah PAWLIK d'ailleurs en Conseil d'arrondissement que ce système pourrait ne pas être retenu à Paris. Très bien, nous souhaitons donc en avoir confirmation claire aujourd'hui, car il semble vraiment problématique.

Enfin, la situation des personnels de la salle est bien ambiguë aussi, puisqu'ils ne peuvent pas contrôler les substances injectées mais peuvent faire l'objet de poursuite pour homicide involontaire en cas d'accident. Là encore nous avons du mal à comprendre la logique qui anime tout cela.

Nous regrettons donc, encore une fois, que sur des questions très importantes entourant l'ouverture de cette salle, les vraies questions ne soient pas mises sur la table. L'ensemble des points évoqués inquiète les riverains. Il faut l'accepter. Je vous demande des réponses concrètes dans l'intérêt général.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Anne SOUYRIS pour le groupe Ecologiste de Paris pour cinq minutes également.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un nouveau projet de délibération pour les travaux d'aménagement de la salle de consommation à moindre risque sur le site de l'hôpital Lariboisière dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Chaque nouveau projet de délibération est un pas de plus vers la réalisation effective de ce dispositif. Nous tenons à insister une fois de plus sur le fait que l'installation de cette salle est une décision pragmatique et responsable qui nous permettra de franchir une étape déterminante dans l'accompagnement des usagers de drogue et dans la réduction des risques.

Rappelons quelques chiffres pour ne pas oublier. Avant la libéralisation des seringues en France dans les années 1980, 80 % des usagers de drogue par voie intraveineuse étaient contaminés par le V.I.H. en France. A Vancouver, avec l'installation de la salle de consommation à moindre risque, 75 % des usagers ont changé leur pratique de consommation : moins d'injections en public, réduction de l'échange de seringues, moindre réutilisation de seringues, utilisation d'eau stérile.

Les salles de consommation ont aussi fait leur preuve dans la réduction d'overdoses mortelles. Rappelons-le, peut-être cela n'intéresse pas la droite qu'il y ait moins d'overdoses mortelles, mais nous cela nous intéresse, donc on continue dans ce sens-là. Rappelons-le, aucune overdose mortelle en trente ans parmi les 98 salles existantes.

Enfin, la tranquillité publique a, dans chaque lieu où une salle de consommation s'est installée, largement gagné sa place, n'en déplaise à M. BOURNAZEL, mais pour cela il faudrait aller sur le terrain et ne pas rester confiné d'idéologie.

Ce projet de délibération concernant l'association "Gaïa" nous rappelle l'efficacité de cette association en termes d'accompagnement médical, social et psychologique. Bien évidemment, nous le voterons favorablement, mais quelque chose me dit que cette précision n'était pas nécessaire.

Malheureusement, ce que signifie surtout ce projet de délibération, c'est que nous ne pouvons pas compter sur le nouvel Exécutif régional en matière de politique de réduction des risques, ou plutôt si, nous pouvons compter sur cette nouvelle équipe mais comme vecteur de destruction et de démission sanitaire. En effet, comme le précise le projet de délibération, la subvention d'investissement de 150.000 euros qui devait venir de la Région a été annulée par celle-ci, sans aucun scrupule ni regard sur les réalités de terrain.

Après la caricature de débat sur les berges de Seine qui reflète l'absence cinglante de volonté de lutter contre la pollution, nous avons la preuve, une fois de plus, que la santé est un sujet dont la droite n'a strictement rien à faire.

Aujourd'hui "Safe" qui permet la distribution de seringues dans les distributeurs à Paris est lui aussi l'objet d'une diminution de trois quarts de leur subvention...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - C'est Mme SOUYRIS toute seule, donc vous la laissez parler, comme vous avez eu cette possibilité-là tout à l'heure.

**Mme Anne SOUYRIS**. - ... d'une diminution de trois quarts de sa subvention sur Paris Ile-de-France. Que dire ?...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - On se calme, Monsieur DEBRÉ. Monsieur DEBRÉ, vous vous calmez ! Voilà, allez vous calmer et vous laissez Mme SOUYRIS toute seule.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Quelle est la prochaine étape de cette politique mortifère ? Lors du débat au sein de notre Assemblée en mars, j'avais demandé à nos collègues de droite pendant combien de temps ils comptaient être du mauvais côté de l'histoire, 30 ans après l'ouverture de la première salle de consommation à moindre risque en Suisse. J'ai malheureusement peur d'avoir obtenu la réponse.

Heureusement, notre majorité parisienne reste courageuse et nous vous le confirmons, Paris n'abandonnera pas ce projet et nous en sommes fiers.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Je suis saisi d'une demande de M. BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Juste un mot. Je crois qu'on peut avoir des débats sereins sans traiter ses interlocuteurs d'imbéciles comme j'ai pu l'entendre sur les bancs de la droite.

Je demande donc - mais il est parti malheureusement -, peut-être à un représentant du groupe, le vice-président ou co-président, je ne sais pas comme cela fonctionne, des excuses pour Anne SOUYRIS au nom de son élu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je n'ai pas l'impression que votre demande soit particulièrement bien accueillie dans les bancs du groupe LR.

Ce qui est sûr, c'est que vous avez raison et qu'on ne peut évidemment pas tolérer que dans notre Assemblée, sur quelque débat que ce soit, des propos comme ceux-là puissent être tenus. Le débat, c'est le respect sur l'ensemble des sujets, et notamment sur celui-là.

Je vous propose donc de poursuivre et la parole est à Hervé BÉGUÉ, pour 5 minutes.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, enfin, nous arrivons presque aux termes d'un processus qui a duré de longues années. Paris, une nouvelle fois par son courage et son obstination, a réussi à obtenir du Gouvernement une possibilité d'expérimenter une salle de consommation à moindre risque.

Je tiens à remercier ici Alain LHOSTIS et Bertrand DELANOË qui ont initié ce projet et Mme la Maire de Paris et son adjoint Bernard JOMIER qui l'ont continué.

C'est l'engagement que vous avez pris devant les professionnels de la réduction des risques à Pantin en 2015, le travail que fait la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques devrait être plus et mieux mis en avant. Je compte sur vous, Monsieur JOMIER.

De nombreuses villes d'Europe ont déjà des politiques avancées en matière de réduction des risques. Toutes ont été confrontées, au départ, aux craintes des riverains, mais toutes se félicitent désormais des résultats : moins de consommation sur la voie publique, moins d'actes de délinquance à proximité des lieux de consommation maîtrisée, moins de victimes de surdoses, baisse des infections liées à la prise de produits stupéfiants par voie intraveineuse et moins de cas de V.I.H.

Oui, nous avons raison de mener cette politique qui ne culpabilise pas et n'ostracise pas les consommateurs de drogue. L'accompagnement proposé par l'association "Gaïa" dont les compétences sont reconnues est une garantie à mes yeux suffisante pour que l'on parle à terme de réussite.

De plus, vu le public visé, qui est en général très éloigné des structures médicosociales, le choix du lieu et son implantation, bien qu'ayant une entrée particulière, est une alchimie qui peut et doit prendre. Les liens avec l'hôpital existent et le consommateur pourra, s'il le souhaite, entamer une thérapie.

Je dois vous avouer que je trouve incompréhensible et même scandaleux que la droite régionale ait rayé d'un trait de plume la subvention de 149.000 euros prévue par l'équipe précédente, décision assumée par la droite, on l'a entendu dans cet hémicycle.

C'est une décision idéologique qui nie les questions de santé publique et qui renvoie le consommateur de produits stupéfiants à un statut de délinquant. N'est-ce pas la même présidente PÉCRESSE qui proposait le dépistage des lycéens afin de savoir qui consommait de la drogue ? Où sont dans vos rangs les Michelle BARZACH, les Roselyne BACHELOT, les Simone VEIL d'alors ?

Il y a un recul dans votre logorrhée, Mesdames et Messieurs de la droite, sur de nombreux sujets. Nombre d'entre vous ont des propos qui flirtent avec les thèses de l'extrême-droite et, sur la question de la réduction des risques, nous en avons encore la démonstration.

Alors oui, pour une fois, nous allons nous substituer à la Région pour que ce projet devienne enfin réalité et pour qu'il soit un modèle pour toutes les autres collectivités qui souhaiteraient nous imiter.

Nous ne réglerons pas tout avec ce centre mais nous offrirons des conditions décentes aux toxicomanes et il sera une porte ouverte vers un nouvel avenir pour celles et ceux qui souhaitent décrocher.

Nous le faisons avec le maximum de sécurité et de prévention pour les riverains et les habitants du quartier.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

La parole est à présent à Rémi FÉRAUD, pour 5 minutes également, au nom du groupe Socialiste.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons déjà souvent débattu, entre imbéciles et gens très intelligents et arrogants, de la nécessité d'expérimenter une salle de consommation à moindre risque, nécessaire à la fois pour les toxicomanes qui sont présents depuis longtemps dans le Nord-Est parisien et en particulier pour les usagers de drogue les plus précaires autour de la gare du Nord, et nécessaire aussi pour des habitants, qui ne sont pas seulement des riverains confrontés à des nuisances mais aussi des citoyens dotés d'intelligence et qui sont confrontés à des situations difficiles depuis longtemps.

Je me réjouis évidemment que cette subvention permette de franchir une nouvelle étape aujourd'hui. Elle était indispensable, c'est une décision tout à fait importante de la Ville de Paris car malheureusement nous devons voter ce projet de délibération à cause du désengagement de la Région Ile-de-France, de sa nouvelle majorité, de cet outil de lutte contre la toxicomanie et de prise en charge des usagers de drogue.

Le projet de délibération présenté ici concerne une subvention de 150.000 euros pour l'association "Gaïa" qui porte l'expérimentation de S.C.M.R. Cette subvention d'investissement complète la précédente de 850.000 euros votée en mars dernier.

Le budget prévisionnel de la salle, d'ailleurs notons-le, n'a pas évolué. Son investissement d'un peu moins d'1 million d'euros a bien correspondu aux besoins. C'est son financement qui a évolué car la Région Ile-de-France, qui

s'était engagée avec Jean-Paul HUCHON et la majorité de gauche, s'est aujourd'hui désengagée de plusieurs programmes de réduction des risques, qui risquent d'être remis en cause.

Pour que ce projet ne soit pas mis en danger par ce retrait de la Région, la Ville a décidé de se substituer et de prendre en charge sa part ; je veux vraiment saluer cette décision et cet engagement.

Ce projet de délibération est lui aussi l'occasion d'avoir quelques points d'information sur le projet. Le calendrier et le budget sont respectés, aucun dépassement ni retard ne sont à l'horizon et l'ouverture aura lieu dans les prochaines semaines, probablement au mois d'octobre. L'Etat a bien été au rendez-vous de ses engagements, il faut aussi le souligner et s'en féliciter, ce qui a permis à "Gaïa" d'effectuer ses recrutements et d'avoir une équipe à la hauteur des besoins. Une société de sécurité aussi a été choisie. J'ai entendu que cela créait de l'ironie, mais s'il n'y avait pas eu de société de sécurité, il y aurait eu le reproche inverse. Moi je me réjouis que "Gaïa" puisse être renforcée de cette équipe.

De même, comme nous nous y étions engagés, nous allons mettre en place dans le 10e arrondissement, dès avant l'ouverture de la salle, un comité de voisinage et ce comité opérationnel local doit favoriser la discussion, l'échange d'informations entre l'ensemble des acteurs impliqués et les riverains habitants, et permettre une concertation sur les actions menées. Les remarques et constats des riverains seront ainsi bien pris en compte tout au long de l'expérimentation, tant sur le fonctionnement de la salle qu'évidemment sur son interaction avec le quartier. Ce comité se réunira régulièrement et sa première réunion aura lieu la semaine prochaine.

Je ne reviens pas, en tout cas longuement, sur les arguments des Républicains, de son élue du 10e arrondissement et de son porte-parole dans cet hémicycle, M. BOURNAZEL. La rationalité de l'argumentation est implacable. Les problèmes du quartier sont dus à une "salle de shoot" qui n'existe pas... !

M. BOURNAZEL a rappelé un fait divers d'il y a une dizaine de jours qui n'a rien à voir avec la consommation de drogue. Parler d'une carte qui serait comme un sésame vis-à-vis de la police, la carte d'usager de la salle : pure invention ! Cela n'a aucune importance pour la droite du 10e arrondissement et du 18e arrondissement. L'essentiel, c'est de dire des choses fausses pour agiter les peurs. Alors que nous avons décidé de ne pas nous contenter de slogans faciles, nous mettons en œuvre un nouvel outil de tranquillité publique et de santé publique.

Je regrette évidemment que la Région et sa nouvelle majorité aient renoncé à lutter efficacement contre la toxicomanie en se retirant de ce projet, mais je me réjouis de l'essentiel, c'est-à-dire que cette salle ouvrira dans un climat apaisé grâce au travail de pédagogie réalisé depuis plusieurs années et qui s'est appuyé sur l'intelligence des citoyens, le travail de partenariat mené avec l'A.P.-H.P., l'engagement de l'ensemble des pouvoirs publics, la Ville de Paris - je tiens à saluer Bernard JOMIER, Colombe BROSSSEL, en particulier - et l'engagement de l'Etat, de l'Agence régionale de santé, de l'association "Gaïa", des élus du 10e arrondissement. Et nous avons besoin de l'annonce de mesures précises à ce sujet, de l'engagement du Parquet et de la Préfecture de police.

Ce projet de délibération est aussi un nouvel exemple qui voit notre majorité municipale unie pour mettre en œuvre un progrès de société à Paris. Les élus du groupe UDI-MODEM ont été avec nous dans ce combat. Cela mérite aussi d'être salué, car c'est important. Je pense que le vote de ce projet de délibération, ce matin, dernière étape avant l'ouverture de la salle au mois d'octobre, c'est aussi un grand moment de la vie de Paris et des progrès que réalise notre Ville.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD.

La parole est à Bernard JOMIER pour répondre aux différents orateurs.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai comme d'habitude écouté attentivement les interventions des uns et des autres. J'ai apprécié le début de l'intervention de Philippe GOUJON qui revenait sur les résultats de la politique de réduction des risques, des résultats absolument remarquables de cette politique de réduction des risques, mais il faut aller au bout, il faut poursuivre, il faut accepter de regarder ce que sont les résultats des salles de consommation à moindre risque qui ne sont qu'un outil supplémentaire dans la politique de réduction des risques.

Quels sont les résultats de ces salles dans le monde puisque, vous le savez, 98 salles existent depuis maintenant 30 ans et cela nous donne le recul nécessaire ? Pas-grand-chose ? Je n'en suis pas convaincu. En tout cas, j'appelle "pas grand-chose" le fait qu'à Vancouver, par exemple, 75 % des usagers qui fréquentent la salle ont changé leur pratique de consommation avec moins d'injections en public.

La part des salles dans la réduction de la transmission du V.I.H. et de l'hépatite C - la part spécifique des salles - a également été établie. A Vancouver toujours, 2.000 usagers ont été orientés vers les services médico-sociaux et

37 % d'entre eux vers des services d'addictologie pour entamer le parcours que vous décriviez de substitution et, si possible, à l'issue du parcours de substitution, de sevrage. A Sydney, les usagers qui utilisent la salle ont plus de chance également de commencer un traitement pour la dépendance que ceux qui ne fréquentent pas la salle. Anne SOUYRIS a rappelé qu'aucune overdose mortelle n'avait eu lieu en 30 ans dans ces salles. A Vancouver, le nombre d'overdoses dans le quartier a été réduit de 35 % après l'ouverture de la salle.

Je pourrais continuer à vous égrener les chiffres et les résultats, y compris concernant l'impact d'une salle sur l'espace public dans le quartier environnant, puisqu'on constate une réduction de la consommation des produits stupéfiants, une réduction de la présence de déchets, qui est un véritable problème, et des seringues dans l'environnement. Par exemple, à Barcelone le nombre de seringues trouvées dans l'espace public a diminué de 75 % en 8 ans. On est passé de 13.000 seringues ramassées chaque année à 3.000 seringues ramassées chaque année. Je vais arrêter l'énumération, mais je crois qu'il faut simplement regarder ces résultats tels qu'ils sont. J'ai toujours dit que la salle n'était pas un outil miracle. C'était un dispositif, parmi d'autres, de la réduction des risques que nous avons décidé de mettre en œuvre.

Monsieur GOUJON, nous ne serons pas les seuls. Nous ouvrirons cette salle dans quelques semaines et j'y reviendrai. Strasbourg ouvrira très peu de temps après. Le conseil municipal de Bordeaux, en 2015, a voté une délibération décidant l'ouverture d'une salle. Le calendrier est en cours. Et je vous confirme que le Maire de Marseille est récemment retourné vers les autorités nationales compétentes pour demander que soit mise à l'étude l'ouverture d'une salle dans sa ville. Vous savez, entre élus de grande ville, on échange entre nous. Ces informations sont - je vous l'assure, Monsieur GOUJON - tout à fait fiables.

"Nous sommes tous attachés à la réduction des risques", a affirmé Pierre-Yves BOURNAZEL. Nous devons aujourd'hui compenser une décision de la Région de ne pas financer la salle de consommation. Dont acte. Je reconnais le droit à l'Assemblée régionale de modifier la politique qu'avait engagée la majorité précédente. C'est la raison pour laquelle, en assumant nos responsabilités pour que la salle ouvre dans les meilleures conditions, nous avons décidé de voter ce complément de subvention dans un cadre budgétaire totalement maîtrisé. Il n'y a pas eu de dépassement du budget à 6.000 euros près. J'invite tous les projets d'un million d'euros à rester dans le cadre à 6.000 euros près. Donc ce n'est pas l'histoire d'un dépassement budgétaire.

Mais comment peut-on dire qu'on est attaché à la politique de réduction des risques quand l'un des principaux moteurs de cette politique, en marche depuis 30 ans grâce à Michèle BARZACH, comme vous l'avez rappelé, c'est-à-dire l'accès à des seringues propres pour ceux qui s'injectent, est mis en cause, quand, en tant que conseiller régional, Monsieur BOURNAZEL, vous votez la quasi suppression - la réduction de 80 % - de la subvention à "Safe", dont l'unique objet est de gérer les programmes d'échange de seringues ? Il y a tout de même une contradiction flagrante. Je regrette.

Vous parliez, Monsieur GOUJON, d'atteinte au consensus. Vous, vous enclenchez la marche arrière de 30 ans. Vous ne pouvez pas arrêter les programmes d'échange de seringues qui ont démontré les résultats que vous avez rappelés au début de votre intervention.

Nous sommes bien dans la poursuite de la politique de la réduction des risques. Puisque vous avez appelé à avoir plus d'informations, Monsieur BOURNAZEL, je vais vous les donner volontiers, bien que le projet de délibération comportait le point d'étape que vous appelez par votre vœu.

Depuis le Conseil de Paris du mois de mars, une réunion publique s'est tenue dans le 10e arrondissement à l'initiative de Rémi FÉRAUD, avec plus de 300 personnes qui y ont participé. 7 séances de formation étaient organisées entre mai et juin, à destination de 172 intervenants différents - agents de la Ville, policiers, agents de la S.N.C.F., police des transports - afin de préparer les différents publics confrontés directement aux usagers de drogue, plus particulièrement dans le quartier de la gare du Nord.

La circulaire de politique pénale a été publiée en juillet. Le chantier est terminé et, dans quelques semaines, la salle pourra ouvrir. Le dernier comité de pilotage avant ouverture se tiendra demain, ici, à l'Hôtel de Ville, présidé par Colombe BROSSEL et moi-même, avec la participation évidemment de l'Agence régionale de santé, de la M.I.L.D.E.C.A., du Préfet de police et du Procureur de la République de Paris, et avec, comme je m'y étais engagé, des représentants de l'ensemble des groupes politiques de cet hémicycle qui y ont été conviés, parce que la transparence est la règle dans ce projet.

C'est ce comité de pilotage qui statuera demain sur les modalités d'ouverture de la salle, sur son règlement intérieur en conformité avec les textes législatifs, sur les modalités de fonctionnement du comité de voisinage mis en place sous l'égide du Maire du 10e arrondissement, sur les modalités de fonctionnement du comité de suivi et sur les modalités d'évaluation scientifique de l'expérimentation qui aura lieu sous l'égide de l'I.N.S.E.R.M.

Voilà où en est le projet. Il se poursuit en toute transparence dans le respect de nos valeurs. Je salue l'ensemble des groupes politiques qui l'ont soutenu, l'ensemble des groupes de la majorité. Merci pour leurs interventions : à Hervé BÉGUÉ, à Anne SOUYRIS, à Rémi FÉRAUD, et merci au groupe UDI-MODEM d'avoir été constant dans ce soutien à ce projet utile pour la santé publique.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je suis saisi d'une demande de M. LEGARET. J'imagine que c'est pour s'excuser des propos tenus par Bernard DEBRÉ tout à l'heure.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non, je demande que l'on donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour fait personnel.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Je remercie M. JOMIER de sa réponse nuancée. Je voudrais simplement dire à M. FÉRAUD que ce n'est pas la première fois, il y a eu pire, je me suis fait traiter ici de "connard" par M. SANCHES RUIVO. La Maire de Paris s'en était d'ailleurs excusée. Mais je n'accepte pas dans le débat public...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Vos excuses, on les attend toujours, pour les propos tenus tout à l'heure par M. DEBRÉ à l'égard d'une présidente de groupe.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Est-ce que je peux parler ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Parlez, mais permettez que l'on pointe quelques contradictions.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Est-on en démocratie ? Je voudrais juste m'exprimer calmement et sereinement, c'est possible ?

Monsieur PENINO, je veux juste m'exprimer, vous pourrez prendre la parole après. Je veux terminer mon propos. Merci, Monsieur PENINO.

Traiter son interlocuteur de menteur quand on est en désaccord avec lui n'est pas à la hauteur que je me fais du débat républicain. Vous avez du mal à laisser parler votre contradicteur. Un peu de respect dans cet hémicycle ! Quand on est dans la majorité, on respecte l'opposition.

Je voudrais dire qu'avec Philippe GOUJON et Déborah PAWLIK, même si nous sommes en désaccord avec vous, nous connaissons aussi bien que vous le sujet. Nous avons fait un certain nombre de déplacements à l'étranger pour nous rendre compte de la situation. Nous avons fait des réunions avec les riverains, et rencontré les experts.

La démocratie, c'est accepter que l'on ne pense pas pareil. Si vous n'acceptez pas que l'on ne pense pas comme vous, c'est que vous avez un problème avec la démocratie. Je vous demande donc de ne pas traiter vos interlocuteurs de menteurs. Tout propos déplacé doit être retiré.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, la seule chose que l'on retiendra de votre intervention, c'est qu'un élu de votre groupe, en l'occurrence Bernard DEBRÉ, a traité d'"imbécile" une présidente de groupe et que vous êtes incapable de condamner ces propos.

C'est la seule chose que l'on retiendra de votre intervention.

Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - M. BOURNAZEL a dit le mot "menteur" que je n'ai pas prononcé. Je confirme que les interprétations sur un fait divers et l'idée répandue d'une carte d'usager de la salle qui serait un sésame pour échapper au contrôle de la police sont deux informations fausses, répandues sciemment.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD, pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 340 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Merci à tous. (2016, DASES 340 G).

Nous poursuivons nos débats.

*(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).*

## **Compte rendu de la 5e Commission.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, parmi les 114 projets de délibération à l'ordre du jour de notre 5e Commission, un seul a fait l'objet d'une question, le projet de délibération relatif au transfert par "Paris Habitat" de 59 structures collectives à la société "Habitation confortable".

Pourtant, d'autres projets de délibération en sus de ceux qui permettent de poursuivre l'atteinte des objectifs de création de logements sociaux auraient mérité, à mon sens, des échanges. Je peux citer notamment celui que nous avons déjà débattu hier, le DLH relatif à la création d'un centre d'accueil pour les personnes réfugiées.

Ensuite, à l'instar des Conseils précédents, ce Conseil voit trois projets liés à "Réinventer Paris", se concrétiser, s'ils étaient votés.

Enfin, je voudrais juste terminer mon propos sur cette introduction de la 5e Commission en évoquant à quel point je regrette le fonctionnement de celle-ci, car j'en ai la forte impression, elle n'intéresse personne, ou en tout cas pas grand monde. Je le vois dans cet hémicycle encore une fois.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Vous voulez bien écouter Mme Galla BRIDIER. Elle tient des propos fort intéressants.

**Mme Galla BRIDIER**. - Notre 5e Commission n'a pas l'air d'intéresser grand monde, en témoigne encore le temps record qu'elle a duré, moins de 25 minutes. Je m'interroge franchement sur le fonctionnement et l'utilité des Commissions de notre Conseil. J'en appelle de mes vœux à ce que collectivement, nous nous penchions de nouveau sur le sujet et réfléchissions à comment améliorer leur fonctionnement.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

## **2016 DLH 90 - Transfert, par "Paris Habitat OPH", de 59 structures collectives à la société anonyme "Habitation confortable".**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je vais maintenant vous proposer d'examiner le projet de délibération DLH 90 relatif au transfert par "Paris Habitat" de 59 structures collectives de la S.A. "Habitation confortable".

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Le projet de délibération DLH 90 entérine la filialisation de la propriété de 59 structures d'hébergement collectives de "Paris Habitat".

La propriété de ces lieux, C.H.R.S., pensions de famille, foyers, est donc transférée à une société anonyme d'H.L.M., filiale de "Paris Habitat", "Habitation confortable S.A."

De quoi s'agit-il ? Il s'agit en fait d'une privatisation et d'une marchandisation en marche du service public du logement. On commence, mes chers collègues, à mettre en filiale, mais on nous dit, ne vous faites pas de souci, cela reste propriété à 99 % de "Paris Habitat", tout va bien.

On a pu constater ce que cela a donné pour E.D.F. S.A., G.D.F S.A., France Telecom S.A., Orange, ce mouvement de marchandisation des offices publics de H.L.M. des sociétés d'économie mixte, de la Caisse des dépôts, S.N.I, de S.A. de H.L.M., est encouragé depuis les gouvernements SARKOZY, poursuivi par les gouvernements HOLLANDE.

On encourage à la création de filiales pour tout : accession à la propriété, foyers, logements intermédiaires, bref, devenez des opérateurs immobiliers. La privatisation finale en sera plus facile et le gâteau sera croqué par les opérateurs du marché.

Concernant l'argument avancé d'une soi-disant meilleure compétence d'une filiale privée pour gérer ces propriétés, franchement, merci. Merci pour le personnel de "Paris Habitat". En quoi c'est un inconvénient de créer une direction spécialisée au sein de "Paris Habitat" avec les agents de "Paris Habitat" ? Pourquoi avoir besoin de créer cette filiale ?

Il est convenu que l'ensemble des services support serait assuré néanmoins par "Paris Habitat". Prenons différents cas de figure. Imaginons que l'association gestionnaire d'une pension de famille veuille faire des travaux. Elle s'adresse à "Habitation confortable S.A.", mais qui elle-même doit s'adresser au service concerné de "Paris Habitat". J'aime autant vous dire que l'on n'est pas près de réparer l'ascenseur. Cette convention risque fort d'être moins pérenne que la propriété transférée à "Habitation confortable S.A.". Bientôt, ce seront des privés qui feront tout. Le risque est grand de payer par ailleurs deux fois la même prestation au vu de l'absence de clarté dans la répartition des tâches.

Cette situation va aussi provoquer une inégalité de traitement entre les salariés de "Paris Habitat" et les salariés de la filiale, car ce ne seront pas les mêmes avantages et les mêmes types de contrat. Il y a un véritable problème à vouloir spécialiser financièrement tout en gardant le support de "Paris Habitat". La mise en place d'un service spécialisé au sein de "Paris Habitat" aurait dû être amplement suffisante.

Enfin, on peut fortement critiquer l'effet rétroactif de ce projet de délibération. Une fois de plus, on nous fait voter sur quelque chose qui a d'ores et déjà été tranché. Le conseil d'administration de "Paris Habitat" s'est déjà prononcé avant l'autorisation donnée par la Maire de Paris, avant le débat au sein de cette Assemblée. A quoi servons-nous, mes chers collègues ? Est-ce acceptable ? C'est un fait accompli apparemment couvert par les partisans de la privatisation des services publics au sein même de cet Exécutif, et je le déplore grandement.

Et donc je voterai contre ce projet de délibération et j'invite mes collègues à voter également contre ce projet de délibération.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots en réponse à l'intervention de Danielle SIMONNET qui, j'en suis persuadé, sauront la rassurer.

Ce projet de délibération est en réalité un projet de délibération technique. Le 15 octobre 2015, le conseil d'administration de "Paris Habitat" a acté le projet de filialisation de structures d'hébergement collectives de notre office au sein de sa filiale, la société anonyme "Habitation confortable". Il s'agit d'une filialisation, il ne s'agit en aucun cas d'une externalisation, encore moins d'une privatisation comme vous venez de l'indiquer à l'instant.

Le projet de délibération que nous examinons concerne 59 structures représentant un peu plus de 3.000 logements qui sont situés sur le territoire parisien. "Paris Habitat" souhaite en effet spécialiser et professionnaliser au sein de sa filiale la gestion de ce type particulier de structures, c'est-à-dire des structures qui concernent du logement spécifique et non pas du logement familial. C'est un métier particulier, qui nécessite une attention particulière et c'est le sens de la création de cette filiale.

Les droits de réservation détenus par la Ville et le Département de Paris sur ces immeubles seront évidemment maintenus. Cette filialisation n'aura comme conséquence concrète pour les structures collectives concernées qu'un éventuel changement d'interlocuteur au sein du groupe "Paris Habitat" dans leurs relations courantes et pour l'acquiescement des redevances. Ni les conventions de location déjà conclues, ni les projets sociaux, ni les montants de redevance n'ont vocation à être remis en cause.

Je vous invite donc, pour ma part, à voter ce projet de délibération qui n'aura aucune des conséquences que vous avez décrites sur les locataires concernés.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 90).

### **2016 DLH 156 - Subvention (30.000 euros) et convention annuelle avec la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 156 : subvention et convention annuelle avec la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour cinq minutes.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de ce projet de délibération, je souhaitais tout d'abord saluer le travail précieux réalisé par la Fondation Abbé Pierre qui mène, dans un contexte social très dur, une action et un combat essentiels contre le mal logement.

Mais malgré la qualité reconnue par tous du travail mené par cette association, je ne parviens pas à me réjouir du fait que nous ayons en 2016 encore à voter une subvention en sa direction, alors que l'appel de l'Abbé Pierre, par lequel il dénonça la misère et le mal logement, date de 1954.

Aujourd'hui plus de 62 ans après cet appel historique, 12 millions de Français sont toujours touchés à des degrés divers par la crise du logement. Parmi eux, près de 4 millions de nos concitoyens sont mal logés et vivent encore dans des conditions inacceptables et indignes et 900.000 sont sans domicile.

Alors que 2017 sera une année électorale chargée, la Fondation Abbé Pierre a lancé, le 19 septembre, sa nouvelle campagne nommée "On attend quoi ?" pour faire connaître le mal logement et pousser les politiques à agir et les citoyens à se mobiliser. Cette campagne vise à, je cite la Fondation, "donner au logement une place prioritaire dans les débats et inciter les candidats à faire de vrais choix politiques en matière de lutte contre les inégalités sociales".

Plusieurs initiatives innovantes sont mises en avant dans le livre qui accompagne cette campagne. A Rennes, citée en exemple pour sa politique de l'habitat, des appartements communaux sont proposés aux sans-abri qui échappent ainsi au parcours chaotique entre les appels au 115, centres d'hébergement et autres foyers transitoires. Cela pourrait peut-être nous donner des idées. Dans l'agglomération lyonnaise, des logements vacants attendant d'être réhabilités sont investis pendant trois ans pour créer des maisons à taille humaine où règnent l'entraide et l'autonomie. A Lille, on expérimente le démantèlement de la propriété pour créer du logement et baisser le coût des logements. A Paris aussi évidemment, cher collègue Ian BROSSAT, des choses ont été faites depuis 1954.

Même si les chiffres restent éloquentes en matière d'habitat indigne, la Fondation Abbé Pierre recense encore entre 500.000 et 600.000 habitats parisiens classés dans la catégorie des logements indignes. En 2015, plus de 6.000 d'entre eux ont été signalés pour insalubrité.

Pour se maintenir dans leur logis, nous le savons, nombre de Parisiens font aussi des économies sur leurs dépenses de santé alimentaire ou de chauffage. Des dizaines de milliers de ménages souffrent de la précarité énergétique. Nous ne pouvons accepter cela, la rénovation thermique doit continuer à être une priorité pour notre majorité ; c'est une nécessité sociale pour les Parisiens et environnementale pour nous tous.

A ce sujet, je ne peux que regretter profondément le manque de communication et d'appropriation, notamment par notre majorité du programme "Eco-rénovons Paris" qui pourrait et doit être un formidable levier de la rénovation énergétique des bâtiments dans notre Capitale.

En revanche, je tiens au passage à saluer le protocole qui a été signé lundi 19 septembre dernier entre le Préfet de Région, le Préfet de police, le Procureur et la Maire de Paris, qui devra permettre d'intensifier les opérations de contrôle menées par les agents du service technique de l'habitat et la police, mais aussi à la Ville de Paris de se porter désormais systématiquement partie civile et de mener un travail de sensibilisation auprès des professionnels. J'ajoute que, dans cette logique, nous attendons avec impatience le plan de transformation des chambres de service annoncé.

Le mal logement n'est pas une fatalité. En tant que responsables politiques, il est de notre responsabilité d'agir et de tout faire pour trouver des solutions, et de contribuer à ce que cette campagne de sensibilisation de la Fondation Abbé Pierre en direction des pouvoirs publics soit la dernière.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci Galla BRIDIER pour cette intervention qui concerne effectivement une subvention de 30.000 euros à la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne, de lutte contre l'insalubrité.

C'est évidemment un combat majeur pour nous. Il faut, comme nous le faisons, développer le logement social. Il faut aussi veiller à la qualité du parc de logements existant, et donc veiller à faire reculer l'insalubrité.

En la matière, notre Municipalité a beaucoup agi entre 2002 et 2010, ce sont 1.030 immeubles qui ont été sortis de l'insalubrité. En même temps, nous le savons, des immeubles qui n'étaient pas à l'époque repérés comme insalubres, des logements qui n'étaient pas à l'époque repérés comme insalubres, risquent toujours de tomber dans l'insalubrité.

Par conséquent, le combat, la lutte contre l'insalubrité est évidemment une bataille de chaque instant que nous continuons à mener, vous l'avez rappelé à l'instant.

Je voudrais, à mon tour d'ailleurs, saluer le protocole qui a été signé le 19 septembre dernier avec la Maire de Paris, avec le Procureur de la République, avec le Préfet d'Ile-de-France, avec le Préfet de police. Ce protocole nous permet de sanctionner plus lourdement les marchands de sommeil et d'être plus efficaces face à tous ceux qui se font de l'argent sur le dos des victimes de l'insalubrité.

Il nous paraît fondamental de travailler également en lien étroit avec des associations pour faciliter les signalements et ainsi sanctionner effectivement les marchands de sommeil. En effet, les victimes portent rarement plainte par peur de représailles et, sans l'accompagnement des associations, nous aurions du mal à obtenir des témoignages.

C'est pourquoi je suis fier de présenter à ce Conseil ce projet de délibération de subvention à l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre qui conseille plus de 5.000 ménages par an et met en place de nombreuses actions judiciaires contre l'exploitation des personnes soumises à des conditions d'habitat indigne, insalubre ou dangereux. Le partenariat avec la Fondation Abbé Pierre dans la lutte contre les marchands de sommeil est d'ailleurs ancien et très fructueux.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Par ailleurs, puisque nous parlions de l'Abbé Pierre, je vous conseille d'aller voir le magnifique spectacle de Nicolas VITIELLO, "La voix des sans voix" qui est consacré à la vie de l'Abbé Pierre et qui passe en ce moment au théâtre Daunou tous les soirs.

Merci à tous.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 156).

---

**2016 DLH 175 - Réalisation 10-14, rue Labrouste (15e) d'un programme de 8 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 3 PLUS) par "Toit et Joie".**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 175 pour un projet rue Labrouste d'un programme de huit logements.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais tout d'abord faire un petit point sur la 5e Commission. Je dois dire que je souscris aux propos que vient de tenir la présidente de la 5e Commission pour dire que cette instance ne fonctionne pas. Je crois qu'il y avait plus d'une centaine de projets de délibération inscrits à l'ordre du jour de notre dernière séance et nous n'avons siégé que pendant à peu près 20 à 25 minutes. C'est une Commission qui traite d'un des plus gros budgets de la Ville de Paris, qui rassemble trois parlementaires et un Ministre qui siègent sur vos bancs et je pense qu'il faut que l'on conduise une réflexion pour lui donner un peu plus de contenu. Certaines fois, cela se limite à une séance de signatures puisque maintenant nous devons signer dans les Commissions. Il faut donc que l'on réfléchisse pour mettre au point un contenu plus dense, faire des auditions, peut-être aller plus au fond sur certaines communications lorsqu'il y en a à l'ordre du jour.

Je pense qu'on a tous ensemble une réflexion à conduire sur cette Commission, qui doit trouver son véritable sens. Si c'est une séance de signatures, franchement, je ne vois pas l'intérêt de maintenir cette réunion.

Cela étant dit, j'en viens au projet de délibération qui nous est soumis sur la rue Labrouste et qui porte dans son contenu uniquement sur l'acquisition par "Toit et Joie" des 30 % de logements sociaux imposés dans toute opération privée. Je tiens à remettre ce projet dans son contexte car dans les faits, cette V.E.F.A. s'inscrit dans la réalisation d'un programme de plusieurs dizaines de logements qui appelle certains commentaires.

Premièrement, je déplore que la concertation autour de ce projet ait été sciemment boycottée par le promoteur, qui a pris soin d'attendre que son permis de construire soit délivré et que les délais de recours soient purgés, pour consentir à venir présenter son programme devant le Maire d'arrondissement et devant le conseil de quartier.

Deuxièmement, contrairement aux annonces qui avaient été faites, nous découvrons dans le projet de délibération que les logements sociaux qui avaient été annoncés en P.L.S. sont remplacés par des PLUS et des P.L.A.-I., un choix qui s'inscrit totalement à l'encontre des engagements initiaux.

Enfin, le projet prévoyant la démolition de trois maisons qui seront remplacées par une imposante construction de 6 étages, cette perspective me donne l'opportunité de dénoncer la densification outrancière du 15e. Alors que nous avons gagné plus de 15.000 habitants en 15 ans, alors que notre arrondissement comptait déjà plus de 240.000 habitants au 1er janvier 2014, nous assistons depuis début 2016 à une prolifération de démolitions ou de surélévations de maisons de village ou de petits bâtiments qui se voient remplacés par des immeubles de 6, 8 ou 10 étages.

Ainsi, de 10 demandes de surélévation en 2011, nous sommes passés à 27 demandes en 2013 et, pour les 8 premiers mois de 2016, ce sont déjà 40 demandes de surélévation ou de nouvelles édifications d'immeubles qui nous ont été transmises par la Direction de l'Urbanisme.

Outre la densification que la multiplication de ces constructions et surélévations génère en remplaçant maisons et espaces libres par des bâtiments de 24 mètres ou plus, nous n'admettons pas, Madame la Maire, que vous autorisiez des programmes d'habitation qui parfois enferment et assombrissent les squares, s'implantent dans un E.V.P. ou encore donnent lieu à des opérations lourdes d'abattage d'arbres. En effet, ce ne sont ni les brindilles qui viennent remplacer les arbres centenaires abattus, ni les déroulés de gazon sur les toitures qui seront de nature à améliorer la biodiversité que, paradoxalement, vous venez de faire "Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris".

Cette densification tous azimuts du 15e complexifie la vie de nos concitoyens, devient source de tensions dans certains secteurs de l'arrondissement et ne nous permet pas d'accueillir nos nouveaux habitants avec une offre d'équipements publics de proximité à la hauteur de nos besoins.

L'inventaire des équipements publics du 15e que nous avons examiné lors de cette séance est d'ailleurs assez parlant puisqu'aucune ouverture d'équipements n'y est mentionnée pour 2017 alors que, parallèlement, les constructions et surélévations se multiplient au détriment de la qualité de vie des habitants de notre arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chère Claire de CLERMONT-TONNERRE, le projet de délibération DLH 175 porte sur l'acquisition de 8 logements sociaux par "Toit et Joie" dans le cadre d'une V.E.F.A. au 10-14, rue Labrouste, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

L'acquisition de ces 8 logements, dont 5 en P.L.A.-I. et 3 en PLUS, constitue une opportunité pour notre Ville puisque la parcelle se situe dans une zone de déficit en logement social dans un arrondissement qui ne comporte encore que 16,4 % de logements sociaux.

Cette opération... Ecoutez, vous pouvez répéter que ce n'est pas vrai, les chiffres sont têtus et le chiffre, c'est 16,4 % de logements sociaux dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Excusez-moi de vous dire que je connais un peu mon sujet en tant qu'adjoint au logement à la Maire de Paris et que les statisticiens de l'APUR connaissent assez bien leur sujet également. Mais sans doute que, au doigt mouillé, le Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement connaît mieux les chiffres que les statisticiens de l'APUR.

Cette opération participe de notre action en faveur d'un rééquilibrage territorial qui est largement attendu par les Parisiens. Au-delà du plan Climat de la Ville de Paris, le programme est aussi ambitieux en matière écologique, reposant sur un système d'eau chaude préchauffée par les panneaux solaires et une toiture-terrasse végétalisée.

Enfin, avec un peu plus d'un quart de logements sociaux dans un immeuble qui comporte aussi 22 logements en accession à la propriété, elle contribue à une politique de mixité sociale dans les immeubles puisque dans le même immeuble il y aura du logement social et du logement privé, par conséquent des familles qui viennent d'horizons sociaux différents, ce qui me paraît être une bonne chose et ce qui est conforme à notre Plan local d'urbanisme, en tout cas celui voté par notre majorité municipale.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération, qui nous permet de soutenir l'acquisition de ces logements sociaux et de poursuivre notre politique de logements sociaux dans le 15<sup>e</sup> et à Paris.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 175.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 175).

### **2016 DLH 179 - Location de l'ensemble immobilier 39, rue des Apennins (17e) à la société "Immobilière 3F". - Bail emphytéotique.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 179 pour la location de l'ensemble immobilier 39, rue des Apennins, dans le 17<sup>e</sup>, par "I 3F".

La parole est à M. BOULARD, pour 5 minutes maximum.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Madame la Maire.

Par ce projet de délibération, il s'agit ici pour la Ville de réaliser du logement social dans l'unique but de faire du chiffre dans un quartier non déficitaire en logement social au sens de l'APUR, Monsieur BROSSAT.

Je rappelle que notre position sur la création du logement social s'appuie sur trois principes cumulatifs.

Tout d'abord, les logements doivent être l'objet de véritables créations et non d'une préemption coûteuse pour les contribuables parisiens. Ensuite, les immeubles doivent être sans occupant au moment des préemptions. Enfin, les logements doivent être situés dans une zone déficitaire au sens du P.L.U. afin d'éviter la concentration.

Je vous rappelle que plusieurs projets de délibération ont reçu de notre part un avis favorable quand lesdits projets réunissaient ces critères. Prétendre que la droite et le centre sont opposés au logement social est caricatural, Monsieur BROSSAT.

Nous sommes, avec Brigitte KUSTER, simplement exigeants sur sa localisation et attachés à des principes de bon sens très communément partagés par les habitants.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole pour vous répondre est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Geoffroy BOULARD.

C'est l'intervention au fond habituelle et quasi-folklorique à laquelle nous avons droit concernant la production de logements sociaux dans le 17e, à laquelle nous avons bien compris, comme lors de chaque séance, que vous n'êtes pas opposés.

Il s'agit d'une parcelle comprenant deux immeubles, soit 18 logements en tout, dont 2 sont actuellement vacants. Bien que paraissant de bonne qualité architecturale, cet ensemble immobilier a toutefois manqué d'entretien, ce qui nécessite une réhabilitation lourde des parties communes. La gestion sera confiée à un bailleur bien connu, "I 3F", à travers un bail emphytéotique pour une durée de 65 ans.

Je rappelle que nous sommes dans un arrondissement déficitaire en logements sociaux avec 12,9 % de logements sociaux. Par ailleurs, cet immeuble se situe dans une zone de déficit en logements sociaux telle qu'elle a été votée lors de notre dernier P.L.U., qui prévoit qu'en dessous de 25 % de logements sociaux, lorsqu'une zone est en dessous de 25 % de logements sociaux, elle est considérée comme déficitaire. En effet, vous le savez, la loi S.R.U. a évolué et ce qui est maintenant recommandé, c'est 25 % de logements sociaux dans chaque commune et non plus 20 %, ce qui fait que cette zone qui n'était pas auparavant déficitaire en logements sociaux est désormais considérée comme déficitaire.

Pour le reste, j'ai entendu un certain nombre de vos arguments. Je vous ai par exemple entendu dire que vous êtes hostile aux préemptions d'immeuble. Je trouve assez curieux que dans mon arrondissement, le 18e par exemple, celui où je suis élu, vos élus votent systématiquement l'ensemble des préemptions et notamment celles qui sont situées dans les quartiers de l'Est du 18e, c'est-à-dire la Goutte-d'Or et la Chapelle. Cela a encore été fait lors du dernier Conseil du 18e arrondissement.

Autrement dit, le sentiment que j'ai quand même, c'est que vous êtes toujours favorables à ce que l'on fasse du logement social dans les quartiers qui en comptent déjà beaucoup, mais que vous êtes systématiquement hostiles à ce qu'on en fasse dans l'Ouest. Eh bien, sachez-le, nous continuerons à le faire dans l'ensemble des quartiers de Paris parce que c'est cela qui permet la mixité sociale, et comptez sur notre combativité pour le faire.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 179.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 179).

## **2016 DLH 180 - Location du terrain communal 25, rue Jasmin/11-13, rue Henri-Heine (16e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - On examine maintenant le projet de délibération DLH 180. Location du terrain communal rue Jasmin, rue Henri-Heine à la R.I.V.P.

La parole est à Claude GOASGUEN, qui n'est pas là, à Julie BOILLOT, qui est là, pour cinq minutes maximum.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, enfin, nous voyons ce projet aboutir et ce n'est pas exagéré que de dire que la Mairie de Paris, sur ce dossier, a été plutôt dilettante sur le plan des recours juridiques cette dernière décennie. Le terrain en question, à l'angle des rues Henri-Heine et Jasmin, est en friche depuis les années 1990 et un arrêt du Tribunal administratif de Paris annulant le permis de construire. Depuis, c'est une véritable verrue

urbanistique qui se trouve au milieu du quartier Auteuil Nord, tantôt décharge, tantôt terrain de jeu des rats et autre nuisibles.

Depuis 2008, Claude GOASGUEN et les élus du 16e arrondissement demandent sans relâche l'expropriation. En 2012, après un énième vœu au Conseil du 16e arrondissement, Jean-Yves MANO, alors adjoint au Maire chargé du logement auprès de Bertrand DELANOË, et Conseiller de Paris du 16e arrondissement, lance enfin une demande de procédure d'expropriation. Je ne reviendrai pas sur l'identité du propriétaire, sinistre personnage qui a eu des liens, pour le moins troubles, avec les plus hautes autorités dans les années Mitterrand.

Pour en venir au projet en tant que tel, bien entendu, nous accueillons favorablement ce projet de création d'une vingtaine de logements sociaux et d'un équipement de petite enfance. Nous serons, néanmoins, très attentifs à la qualité architecturale du projet qui devra s'insérer dans ce quartier haussmannien.

S'agissant de l'équipement de petite enfance propre, nous souhaitons qu'en plus d'une crèche soit envisagée la création d'une P.M.I., lieu de rencontre privilégié pour les jeunes parents de tous milieux. A la différence des autres arrondissements, le 16e arrondissement ne dispose en effet que de deux centres de P.M.I. : l'un à l'extrême Nord, l'autre à l'extrême Sud. Un centre de P.M.I. central dans l'arrondissement déchargerait donc considérablement les deux autres, permettrait la restructuration de celui du Sud et l'agrandissement de la halte-garderie mitoyenne.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOILLOT.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Julie BOILLOT d'attirer notre attention sur ce beau projet de délibération. Je sais que d'autres élus étaient inscrits, notamment Danièle PREMEL, mais elle est retenue au congrès H.L.M. en ce moment à Nantes. En tout cas, je suis très heureux qu'il y ait une forme d'unanimité sur ce projet de délibération qui porte sur la location à la R.I.V.P. du terrain communal situé au 25, rue Jasmin dans le 16e arrondissement. Sur cette parcelle de 788 mètres carrés, il est prévu de réaliser 29 logements sociaux et un équipement de petite enfance. Il s'agit d'une parcelle qui, vous l'avez à juste titre indiqué, a beaucoup fait parler d'elle, une parcelle qui appartenait à l'oncle de Bachar EL-ASSAD avant d'être expropriée par la Ville de Paris par ordonnance du 2 juillet 2015. C'est sous la mandature de Bertrand DELANOË que la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique a été engagée au travers d'une délibération votée au Conseil de Paris en décembre 2013.

Je tiens à préciser que, sous l'administration de Hafez El-Assad, Rifaat EL-ASSAD était le chef de la sécurité et le commandant des brigades de défense syriennes. Il a d'ailleurs été mis en examen le 9 juin dernier à Paris pour recel de détournement de fonds publics, blanchiment, ainsi que travail dissimulé pour des salaires d'employés non déclarés et payés en liquide. C'est dire que les 9,5 millions que nous lui devons, d'une certaine manière, suite à cette expropriation, seront consignés à la Caisse des dépôts et qu'il ne les touchera pas, du moins pas immédiatement.

Revenons au projet. Ce projet nous permet de faire du logement social, de faire du service public dans un arrondissement qui, il est vrai, en manque. Nous sommes évidemment tout à fait ouverts à la suggestion que vous avez faite de réaliser un centre de P.M.I. plutôt qu'une crèche parce qu'il y a, vous l'avez dit, dans le 16e arrondissement, un vrai besoin en la matière. En tout cas, nous sommes tout à fait prêts au dialogue avec la mairie du 16e arrondissement sur ce sujet. Je suis donc très heureux que ce projet avance et j'ai hâte que des familles modestes, des familles en difficulté puissent intégrer les lieux. Evidemment que la mairie du 16e arrondissement sera associée au jury d'architecture que la R.I.V.P. lancera dès que ce sera possible.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur l'adjoint, Monsieur le Maire, cher Ian BROSSAT.

Je mets à présent aux voix, à main levée, ce très beau projet de délibération DLH 180.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2016, DLH 180).

**2016 DLH 183 - Location de l'immeuble 11, rue Bergère (9e) à "Elogie". - Bail emphytéotique.**

**Vœu déposé par le groupe LR relatif à la production de logements sociaux pour les familles et de locaux adaptés pour les professionnels de santé.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DLH 183 et le vœu n° 84. Il s'agit de la location de l'immeuble 11, rue Bergère, dans le 9e arrondissement, à "Elogie" dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Madame BÜRKL, vous avez la parole.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chaque projet de délibération vous autorisant, Madame la Maire, à signer un bail emphytéotique, est pour moi l'occasion de faire un rappel au P.L.H. A l'occasion de la dernière modification du Programme local de l'habitat - j'avais d'ailleurs fait adopter un amendement avec votre soutien, Monsieur BROSSAT - précisant que dans le 9e arrondissement les logements supérieurs à deux pièces devront être privilégiés dans les opérations.

Je ne rappellerai jamais assez que les difficultés de se loger apparaissent souvent à l'arrivée des enfants et à la nécessité d'avoir une pièce supplémentaire. Cette demande nécessite de développer l'offre de logements sociaux sur des logements adaptés aux familles, d'autant plus que, vous le savez, la rotation est bien moins élevée sur ce type de logement. Nous l'avons encore constaté lors de la communication des chiffres sur les attributions en 2015 : plus de la moitié des logements attribués sont des logements F1, F2, ce qui démontre la tension extrême sur les logements F3, F4 et F5.

Par ailleurs, l'ensemble immobilier concerné dispose de huit locaux commerciaux, répartis sur trois niveaux. Je suppose que dans le cadre de l'opération, ces locaux vont être rénovés et restructurés. Peut-être avez-vous une information sur ce point ? Dans ce cadre, je souhaite qu'ils soient dimensionnés pour accueillir des professionnels de santé dans le cadre du dispositif "Paris Med". Je rappelle que le quartier du faubourg Montmartre, où est situé précisément cet immeuble, est ciblé comme quartier d'intervention prioritaire par l'A.R.S. en raison de sa pénurie en médecins. Bernard JOMIER est au courant aussi de cette demande d'intervention.

Donc je vous remercie pour votre soutien en la matière.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci à Delphine BÜRKL d'attirer notre attention sur ce projet de délibération qui, effectivement, porte sur une préemption d'un immeuble au 11, rue Bergère, dans le 9e arrondissement, qui sera confié, si ce projet de délibération est voté, à un bailleur déjà présent dans le 9e arrondissement, "Elogie". Il s'agit d'un immeuble de 23 logements, dont un vacant, et 5 locaux commerciaux qui, aujourd'hui, sont tous occupés. Des travaux très importants sont prévus par "Elogie" sur les parties communes : travaux de réseaux, de gaz, d'eau, d'alimentation, d'évacuation et, ponctuellement, dans des parties privatives. Ces travaux se feront principalement en milieu occupé puisque, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, les logements ne sont pas vacants. Il se trouve qu'actuellement, les logements dans cet immeuble sont principalement des petits logements puisque, sur les 23 logements, il y a 14 studios.

Je partage donc avec vous la volonté de développer le logement familial. Il reste que nous n'avons pas la volonté, évidemment, d'expulser les ménages qui vivent actuellement dans cet immeuble. La préemption se fera en maintenant les familles qui sont sur place. Par conséquent, je ne peux pas tout à fait accéder à votre demande. Néanmoins, pour la suite, nous avons demandé à "Elogie" d'étudier des regroupements de logements lors de la libération des petits studios, ce qui permettra de réaliser de grands logements familiaux. De la même manière, nous ne pouvons pas donner suite à votre souhait d'accueillir des professionnels de santé dans ces locaux commerciaux puisqu'ils sont actuellement occupés. Là encore, il ne s'agit pas d'évincer les commerçants qui y sont actuellement.

Pour des raisons de faisabilité technique, je vous demande donc de retirer votre vœu, mais je suis tout à fait conscient de la nécessité de faire du logement social familial, particulièrement dans votre arrondissement qui en a besoin. Dès que cette possibilité existera, croyez bien que vous pourrez compter sur notre combativité dans ce domaine.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Donc, Madame BÜRKLİ, retirez-vous ce vœu compte tenu des réponses de l'Exécutif ?

**Mme Delphine BÜRKLİ**, maire du 9e arrondissement. - Je maintiens mon vœu, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 183.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 183).

### **2016 DLH 207 - Réalisation 65, rue Jean-Jacques-Rousseau - 43, rue Etienne-Marcel (1er) d'un programme de création de 17 logements sociaux (12 P.L.A.-I. et 5 PLUS) par "Toit et Joie".**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DLH 207 et l'amendement technique n° 85. Il s'agit de la réalisation au 65, rue Jean-Jacques-Rousseau et au 43, rue Etienne-Marcel, dans le 1er arrondissement, d'un programme de création de 17 logements sociaux par "Toit et Joie".

M. BROSSAT va présenter l'amendement technique.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Effectivement, il s'agit d'un amendement technique qui vise à rectifier une erreur matérielle de rédaction concernant les droits de réservation de ce programme de 17 logements. La Préfecture de Paris bénéficie de cinq logements et la Ville de Paris, de neuf logements. C'est ainsi qu'il faut lire ce projet de délibération.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 85 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 207 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DLH 207).

### **2016 DLH 221 - 9, villa Sainte-Croix (17e). - Remplacement de menuiserie. - Autorisations d'urbanisme.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DLH 221. Il s'agit du 9, villa Sainte-Croix, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, et du remplacement de menuiserie, donc d'autorisations d'urbanisme.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la maire, mes chers collègues.

Les 163 Conseillers de Paris que nous sommes sont aujourd'hui confrontés à une décision cornélienne, à savoir d'autoriser ou non le remplacement de menuiserie dans un local municipal. Vous imaginez le doute abyssal qui doit submerger chacun d'entre nous à l'approche de ce vote.

Plus sérieusement, s'il est louable de consulter les élus, ce projet de délibération pose la question de la portée des décisions sur lesquelles nous sommes saisis. En l'occurrence, sur ce type de sujet, il serait évidemment nettement plus efficace et moins coûteux de solliciter le seul avis du Maire d'arrondissement. Il semble d'ailleurs que les pratiques diffèrent d'une direction à l'autre en matière de saisine du Conseil pour les autorisations d'urbanisme, notamment pour les déclarations préalables.

Pourriez-vous donc, Madame le Maire, nous éclairer sur les raisons de cette différenciation d'une direction à l'autre ?

Par ailleurs, nous avons une autre interrogation concernant ce projet de délibération, c'est celle du soutien de la Mairie de Paris à cette association qui occupera les lieux où auront lieu ces fameux travaux. Cette association nous est, en effet, totalement inconnue, à nous élus du 17<sup>e</sup> arrondissement, et n'a d'ailleurs pas jugé utile de se faire connaître auprès de nous.

Ceci pose donc un réel problème, là encore, de l'absence de considération des élus et de l'opacité dans laquelle se font les décisions de l'administration parisienne en faveur de certaines associations.

De fait, le projet de délibération présenté et que nous voterons néanmoins pose la question de la mise en application du principe de subsidiarité dans nos assemblées qui se trouvent parfois alourdies par des dossiers qui pourraient être traités à un autre niveau, alors que les élus peuvent se trouver court-circuités sur des sujets autrement plus importants qui ne leur sont, par ailleurs, eux, jamais soumis et qu'ils découvrent "a posteriori".

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ian BROSSAT pour répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues.

Le projet de délibération DLH 221 porte sur le remplacement de menuiserie et des autorisations d'urbanisme sur le local de la Ville de 22 mètres carrés, situé 9, villa Sainte-Croix dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

Votre intervention porte, en réalité, sur l'occupation du local par la compagnie "Les Frivolités Parisiennes". Cette association fait un travail important en faveur du développement de l'opéra-comique et de l'opéra-bouffe à Paris afin de valoriser ce genre parfois relégué ou considéré comme mineur.

Elle agit en particulier auprès d'un public de jeunes chanteurs, mais aussi auprès du public scolaire. Ainsi, elle a développé une action "De Mômes et d'opérette" avec des écoles du quartier Amiraux-Simplon dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, voisin du 17<sup>e</sup> arrondissement.

L'association souhaite bénéficier d'un local de bureau à Paris. Le local du 9, villa Sainte-Croix, d'une superficie de 22 mètres carrés, semble dès lors approprié pour cet usage avec une convention d'occupation temporaire et le paiement d'une redevance de 3.450 euros hors charges.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération qui permet à cette association qui fait un beau travail de se développer dans de bonnes conditions à Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 221.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 221).

**2016 DLH 232 - Acquisition 52-52 bis, boulevard Saint-Jacques et 6, rue Leclerc (14e) d'un programme de 6 logements P.L.A.-I., 5 PLUS et 52 P.L.S. par la R.I.V.P.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DLH 232. Il s'agit d'une acquisition 52-52 bis, boulevard Saint-Jacques et 6, rue Leclerc dans le 14e arrondissement d'un programme de 6 logements P.L.A.-I., des PLUS et des P.L.S. par la R.I.V.P.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération portant sur une acquisition précaire de l'usufruit et non pas d'un projet de délibération portant sur une préemption de ces logements, une acquisition précaire de l'usufruit de 6 P.L.A.-I., 5 PLUS et 52 P.L.S.

Que se passe-t-il à cette adresse ? A cette adresse, il y avait 127 logements et la Foncière des Régions (F.D.R.) et sa filiale, la Foncière Développement Logement (F.D.L.), ont décidé de vendre à la découpe. Il y a eu une forte mobilisation des locataires qui est vraiment à saluer.

Qu'a fait la Ville de Paris ? La Ville de Paris a décidé d'acheter une partie des logements pour que les locataires qui ne peuvent pas acheter leur logement soient protégés. Donc, oui, bravo ! Toutefois, on peut se demander pourquoi la Ville n'a pas assumé de préempter l'ensemble ? Mais passons !

Regardons plus précisément : là où c'est une opération qui n'est absolument pas, selon moi, exemplaire, c'est ce que l'on appelle "un démembrement de propriété". La société "P.E.R.L." achète les appartements et revend pour une durée de 15 ans l'usufruit à la R.I.V.P. Les logements sociaux, entre guillemets, créés, elle conserve la nue-propriété. Au bout de 15 ans, l'usufruit lui revient. Résultat : des logements sociaux vont disparaître et un patrimoine public va retomber à zéro malgré l'investissement consenti au bout de ces 15 ans.

Les promoteurs et les banques font un "lobbying" auprès des collectivités pour leur caser ces opérations. Créer à bon compte des logements sociaux et au diable ce qu'il se passera dans 15 ou 18 ans !

Par ailleurs, la société "P.E.R.L." a pour intention de revendre les lots à des investisseurs individuels privés. Pour un spéculateur immobilier qui a de l'argent à placer, "c'est extra" comme dirait la chanson de Léo Ferré. Oui, parce que le prix de la nue-propriété est beaucoup moins cher. Il n'y a pas de revenu pendant 15 ans certes, mais en même temps, cela a son avantage du point de vue fiscal et au bout de 15 ans, bingo, jackpot, on retrouve la pleine propriété et on revend avec une très confortable plus-value. Pas mal ! On ne peut être qu'opposé à ce dispositif d'usufruit locatif social.

Il serait beaucoup plus sain que la Ville de Paris acquière véritablement la nue-propriété et l'usufruit de ces logements qu'elle pourra conventionner en logements sociaux. Seul l'investisseur privé peut être content, ravi de ce dispositif parce que, lui, il a tout à gagner en termes de fiscalité, de rentabilité de son investissement ; et c'est au mieux reporter finalement le problème à dans 15 ans pour les locataires.

Il n'y a aucun avantage pour le bailleur social, à part si ce n'est pour faire augmenter ses chiffres de production le temps d'un mandat. C'est une logique qui, vous en conviendrez, ne peut pas être celle de la Municipalité. Evidemment, vu la situation des locataires concernés, on ne peut à cette étape, hélas, où le dossier est bouclé voter contre. Je maintiendrai donc ce projet de délibération.

Néanmoins, je demande, mes chers collègues, solennellement, que ce soit la dernière fois que l'on ait recours à ce genre d'opération et qu'à l'avenir ce genre d'opération soit totalement exclu.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Danielle SIMONNET d'évoquer le 52, boulevard Saint-Jacques dans le 14e arrondissement. Vous avez raconté l'histoire à votre manière. Permettez-moi de dire comment les choses se sont passées. Je sais que la mairie du 14e arrondissement était également très concernée par ce qu'il se passait au 52, boulevard Saint-Jacques.

Quelle était la réalité ? La réalité est que la Foncière des Régions, propriétaire du 52, boulevard Saint-Jacques, avait décidé de vendre cet immeuble à la découpe. Lorsque les locataires du 52, boulevard Saint-Jacques qui, pour certains d'entre eux, vivent depuis des dizaines d'années dans cet immeuble nous ont interpellés, nous avons considéré que nous avions une mission : c'était de faire en sorte qu'ils puissent continuer à vivre dans cet immeuble et que l'on évite la vente à la découpe.

C'était d'ailleurs un engagement que nous avons pris dans le cadre de la campagne des élections municipales en 2014 : en finir avec les ventes à la découpe qui se traduisent par des congés pour vente que subissent des locataires. C'est un travail que nous menons activement, qui a abouti au fait qu'au quai de Jemmapes dans le 10e arrondissement, rue Faidherbe dans le 11e arrondissement, nous avons évité des ventes à la découpe. C'est la troisième fois que nous parvenons à mettre en échec une vente à la découpe.

La réalité est qu'avec ce montage qui, il est vrai, est un montage original, nous parvenons à faire en sorte que l'ensemble des familles qui risquaient d'être expulsées du fait de ce projet de vente à la découpe pourront continuer à vivre dans cet immeuble, dans ce quartier et à en profiter avec leurs familles.

Nous avons d'ailleurs eu tout récemment une réunion publique avec "P.E.R.L.", avec la R.I.V.P., avec les locataires concernés qui nous ont tous remerciés. Je veux bien que l'on fasse tous les procès d'intention du monde, que l'on me dise que seuls les spéculateurs sont heureux de ce montage. La réalité est que concrètement, les familles concernées sont ravies que nous soyons parvenus à cet accord qui nous permet d'éviter cette vente à la découpe et de maintenir de la mixité sociale dans un des quartiers les plus déficitaires du 14e arrondissement.

C'est donc une bonne chose et nous continuerons, à chaque fois que nous serons confrontés à des ventes à la découpe, à chercher des solutions pragmatiques qui nous permettent de maintenir les familles sur place parce qu'après tout, c'est l'objectif que nous poursuivons à travers notre politique du logement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je veux d'abord remercier Ian BROSSAT pour sa réponse et ce travail. Je vous invite aussi à aller voir des familles, par exemple rue Olivier de Serres dans le 15e arrondissement, qui en 2014, c'étaient plusieurs centaines de familles, étaient également menacées d'une vente à la découpe. Toutes aujourd'hui, nous disent qu'on leur a sauvé une partie de leur vie, parce qu'elles peuvent rester dans les lieux, parce que leur vie, avec leurs enfants, se déroulera là où elles souhaitaient qu'elle soit, c'est-à-dire là où elles sont logées.

Je vous assure, je veux bien que vous vouliez faire le bonheur des gens malgré eux, mais là en l'occurrence, je vous invite à aller voir une par une ces personnes qui sont souvent des classes moyennes, des femmes et des hommes qui vivent de leur travail et de rien d'autre, et qui s'accrochent à Paris parce que Paris est la ville dans laquelle ils veulent continuer à élever leurs enfants et qui nous remercient.

Je veux bien que l'on nous fasse tous les procès d'intention, mais je continuerai à travailler pour ces classes moyennes qui veulent s'accrocher, et la solution de l'usufruit social locatif est une solution. C'est une des solutions que nous devons utiliser, notamment en cas de vente à la découpe. Ce n'est pas tout ou rien, mais c'est une seule solution qui, en tous les cas aujourd'hui, est appréciée par celles et ceux qui du coup peuvent continuer à vivre la vie qu'ils souhaitaient vivre dans ces logements.

On les informera de vos commentaires, mais nous, nous continuerons à faire dans ce genre de situation, de l'usufruit social locatif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 232.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 232).

## 2016 DLH 254 - Fixation des montants de loyers plafonds applicables au dispositif "Multiloc".

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Projet de délibération DLH 254. Fixation des montants de loyers plafonds applicables au dispositif "Multiloc".

Madame Galla BRIDIER, vous avez la parole.

**Mme Galla BRIDIER.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération fixe les nouveaux montants de loyers plafonds applicables au dispositif "Multiloc", suite à l'apparition de l'arrêté préfectoral de la Région Ile-de-France en juin 2016, dans le cadre de l'expérimentation de l'encadrement des loyers à Paris.

Comme prévu par le dispositif, ces loyers plafonds sont inférieurs de 20 % aux loyers de référence fixés par le Préfet.

Vous le savez, nous sommes en phase avec l'objectif de ce dispositif, car la mobilisation des logements vacants, demandée de très longue date par les Ecologistes, est un levier indispensable à la lutte contre la crise du logement qui touche Paris.

Mais vous le savez aussi, pour nous, la priorité doit aller vers le relogement des familles fragiles, celles qui n'ont pas le choix, qui n'ont pas accès au parc privé, celles qui, si elles n'accèdent pas à un logement social, voire surtout très social, ne peuvent se loger à Paris.

Nous sommes de fait toujours gênés lorsque, comme c'est le cas pour "Multiloc", l'objectif est positif, mais la manière de faire et le public visé nous semblent passer à côté de l'essentiel. Bien sûr, nous devons agir pour permettre aux classes moyennes de se loger correctement à Paris, mais c'est par la régulation du marché du logement privé que cela doit se faire, notamment dans le cadre de la mise en place de l'encadrement des loyers.

Nous comprenons la volonté de rendre plus attractive une remise sur le marché de certains logements et d'inciter certains propriétaires en les aidant à la réalisation de travaux. C'est nécessaire. Mais selon nous, ce dispositif pêche par deux écueils, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer. D'une part, il y a le risque qu'il crée un effet d'aubaine trop important en cherchant à rendre attractif un secteur qui est déjà un des plus rentables. D'autre part, il dépense l'argent public en ciblant un public de cadres moyens ou supérieurs qui, certes, peuvent connaître des difficultés à se loger dans une ville au marché immobilier aussi tendu que celui de Paris, mais il nous semble, au vu des plafonds de revenus tout de même relativement élevés, 41.000 euros pour 1 personne seule, 62.000 pour 2 personnes, et près de 90.000 pour 4, qu'ils sont en capacité de se loger à Paris.

Enfin, lors du vote de la délibération lançant le dispositif, j'avais déjà eu l'occasion de souligner les incertitudes existantes sur les raisons qui poussent les propriétaires à laisser leurs logements vides, la dernière étude à ce sujet datant d'il y a déjà très longtemps.

Je crois qu'il est vraiment indispensable que nous ayons des réponses claires à ce sujet pour pouvoir envisager un dispositif, qui à la fois contribuera à la remise en location des logements vacants sur le marché et bénéficiera à celles et ceux qui sont le plus en difficulté.

J'en conviens, ce dispositif est très difficile à trouver, à ajuster, "Multiloc" est une énième expérimentation suite aux différentes tentatives qui ont déjà eu lieu sur Paris.

Le dispositif ayant bientôt un an, nous sommes preneurs d'un premier bilan, afin que nous puissions juger de son efficacité. Avant de disposer de ces éléments qui nous permettront de réellement nous positionner et peut-être balayer nos doutes, le groupe Ecologiste reste quelque peu circonspect sur le dispositif "Multiloc", qui finance propriétaires et agences, et donc s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

*(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Rapidement, parce que j'approuve les propos qui viennent d'être tenus par ma collègue. L'objectif est bien évidemment louable : remettre des logements vacants dans le circuit. Par contre, la méthode, je ne peux y adhérer.

Evidemment, je comprends la difficulté. Vous êtes en exercice à la Ville de Paris et pas au Gouvernement. Ce projet de délibération révèle d'autant plus les failles d'une politique gouvernementale, parce que d'un point de vue gouvernemental, quels leviers devrions-nous avoir ?

D'abord, nous devrions avoir une bien plus forte pénalisation des logements vacants, avec un levier beaucoup plus effectif des maires dans la réquisition des logements vides. Parce qu'il n'est pas acceptable que des spéculateurs immobiliers organisent la rareté pour justement continuer à faire exploser la bulle spéculative du logement.

Deuxième levier, par rapport à la problématique des couches moyennes, voire élevées du salariat, qui peuvent avoir des difficultés pour rester dans les cœurs des grandes métropoles comme Paris, c'est l'encadrement à la baisse des loyers qui devrait faire obligation.

Notre objectif, et l'objectif des politiques publiques, devrait être de permettre de revenir à la valeur d'usage du logement, et abolir cette logique de la rente digne d'une autre époque, antérieure même à la grande Révolution française. Il faudrait abolir ces privilèges de la rente spéculative sur le logement. Voilà la grande rupture qui devrait être opérée.

Ces grandes ruptures, il est évident qu'elles n'ont pas eu lieu malgré des avancées qui ont pu être faites par la Ministre Mme DUFLOT à l'époque, qui n'est pas allée jusqu'au bout de l'encadrement à la baisse des loyers, mais d'un encadrement incitatif des loyers, mais qui ne provoque pas de réelle baisse, notamment pour les couches les plus basses du salariat, puisqu'on baisse les loyers les plus élevés, bien, mais qui restent du coup des loyers assez élevés ne correspondant pas à la volonté d'inverser le peuplement des grandes métropoles et de faire revenir les couches populaires et les couches basses et moyennes des classes moyennes.

Résultat, on se retrouve avec une méthode qui nous laisse tellement d'insatisfaction que pour ma part, je ne la trouve pas satisfaisante.

On se retrouve à aider les propriétaires qui ne mettaient pas leurs logements dans le circuit, qui participaient de cette logique, et on leur donne des aides pour faire des travaux, pour enfin respecter le principe que votre logement doit répondre à l'intérêt général et doit être loué.

On va aider des gens qui ont généralement quand même pas mal de moyens. Certes, si la proportion de propriétaires parisiens à faible revenu existe, elle est extrêmement minoritaire. On va donc aider des riches, leur permettre un effet d'aubaine pour pouvoir remettre leurs logements dans le circuit.

Je trouve cela totalement hallucinant que notre argent public serve à cela. Tout cela pour finalement des loyers qui sont certes encadrés, plafonnés pour qu'ils soient un peu en-deçà du prix du marché, mais qui restent au-dessus de la valeur d'usage.

Notre politique devrait prioritairement, quand on voit surtout la crise du mal-logement et le nombre de familles qui soit se retrouvent à la rue, soit sont dans des situations de mal-logement... J'imagine que comme moi, vous avez toutes des permanences qui sont sollicitées par cette problématique n° 1 du mal-logement sur la Capitale, avec des enfants qui vivent ou survivent dans des conditions catastrophiques, notre priorité, ce doit être l'accès au logement social, et ensuite l'accès au logement public. Mais priorité à l'accès au logement social, qu'il n'y ait plus une seule personne en situation de non-logement et de mal-logement. Priorité à cela avant de faire des cadeaux aux propriétaires pour des couches moyennes plus du salariat qui doivent, elles, trouver d'autres solutions dans l'accès au logement.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à mes collègues, Galla BRIDIER et Danielle SIMONNET, pour leurs interventions.

Nous avons voté en Conseil de Paris en décembre 2015 le lancement de "Multiloc" dans les agences immobilières parisiennes. Vous le savez, ce dispositif entend lutter contre la vacance dans le parc privé et participer à la modération plus globale des prix, au profit de jeunes actifs et de classes moyennes qui ont du mal à se loger aujourd'hui dans le parc privé.

Ce dispositif a ainsi pour but la remise sur le marché locatif de logements vacants et ce, à un loyer inférieur d'au moins 20 % au loyer médian du quartier fixé par l'encadrement des loyers. En contrepartie de ce plafonnement du loyer, les propriétaires bénéficient de garanties apportées par notre Municipalité, et notamment d'aide aux travaux lorsque le logement est en mauvais état.

Parallèlement, nous travaillons en ce moment à la publicisation de ce dispositif, tant auprès des agences immobilières que des propriétaires. Nous avons d'ailleurs récemment reçu avec la Maire de Paris des dizaines d'agents immobiliers dans les salons de l'Hôtel de Ville pour leur présenter ce dispositif et faire en sorte qu'un maximum de contrats "Multiloc" puissent être signés.

J'entends évidemment les remarques qui ont été faites, à la fois par Galla BRIDIER et par Danielle SIMONNET. Moi aussi, j'aimerais que l'Etat fasse davantage, que le Gouvernement fasse davantage en matière d'encadrement des loyers, parce qu'il est vrai que trop souvent l'encadrement des loyers aujourd'hui n'est pas respecté. J'aimerais aussi que l'Etat fasse davantage pour lutter contre la vacance des logements. Cécile DUFLOT avait d'ailleurs augmenté la taxe sur les logements vacants, elle mériterait à mon sens d'être encore rehaussée. Je sais que des parlementaires remontent régulièrement au créneau, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, sur ces sujets.

Il reste que nous sommes une municipalité et le rôle d'une municipalité, c'est à partir d'une situation qui existe, tout en menant des combats et en interpellant l'Etat, d'améliorer la condition concrète de vie des habitants qui vivent sur notre territoire. "Multiloc" est une des solutions qui permet de faciliter le logement des classes moyennes et des jeunes actifs. Je ne vois pas au nom de quoi nous devrions nous priver de cette possibilité.

Cela ne nous empêche pas, Danielle SIMONNET, de développer beaucoup, de développer plus que toutes les autres communes de France, le logement social dans notre ville, notamment dans les arrondissements qui en sont le plus dépourvus, on l'a vu tout à l'heure. Le logement social, c'est 500 millions d'euros d'investissement par an à Paris. Je le dis, avec à mes côtés Julien BARGETON qui sait bien ce que signifient 500 millions d'euros dans le budget de la Ville.

Je veux vous dire que nous faisons "Multiloc", nous faisons le logement social et jamais nous n'opposons les deux, parce que faire "Multiloc", cela ne se traduit pas par le sacrifice du logement social. Au contraire, puisque jamais Paris n'a autant développé le logement social qu'aujourd'hui.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 254.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 254).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la lutte contre les punaises de lit.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 86 est relatif à un fléau terrible : les punaises de lit.

C'est Anne-Christine LANG qui prend la parole.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Merci, Madame la Maire.

Oui, c'est un sujet qui pourrait prêter à sourire, s'il ne gâchait pas la vie de centaines, voire de milliers de personnes à Paris, dont un certain nombre de locataires dans les logements sociaux du 13<sup>e</sup> arrondissement, qui nous ont saisis parce qu'ils sont effectivement envahis de punaises de lit, qui est un nuisible dont il est extrêmement difficile de se débarrasser. L'un des moyens les plus efficaces pour se débarrasser des punaises de lit, c'est la congélation. On peut donc mettre ses vêtements au congélateur qui est la seule façon de se débarrasser efficacement de ces nuisibles, sauf qu'évidemment, cela ne vaut pas pour le mobilier. Etant donné que les punaises de lit sont dans le mobilier, il faut acquérir, comme l'ont fait un certain nombre de capitales européennes, des

caissons de congélation dans lesquels on peut mettre l'intégralité de son mobilier et de sa literie de façon à se débarrasser définitivement de ces nuisibles.

Le vœu suggère que les bailleurs sociaux de la Ville puissent d'abord prendre à bras-le-corps ce sujet, qui était véritablement un sujet de salubrité, d'hygiène et de santé publique, et puissent réfléchir à l'acquisition de ces caissons de congélation de façon que les locataires des logements sociaux qui, évidemment, très souvent, n'en ont pas les moyens, n'aient pas à changer l'intégralité de leur literie, comme c'est le cas actuellement.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Anne-Christine LANG.

La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Vous avez tout à fait raison, Anne-Christine LANG, d'attirer notre attention sur ce sujet qui est un réel sujet de préoccupation qui n'a rien d'amusant ou rien de folklorique, mais qui, de fait, pourrit la vie de nombreux habitants parisiens et notamment d'habitants qui vivent aujourd'hui en logement social.

A Paris, nous sommes de plus en plus touchés par ce phénomène des punaises. Ainsi, depuis cinq ans, le nombre d'interventions du S.M.A.S.H. a triplé et, dans le cas particulier du parc social, ce parasite occasionne des dépenses conséquentes pour les bailleurs. C'est un sujet que nous avons d'ailleurs déjà traité dans le cadre du comité inter-bailleurs. Nous avons la volonté d'avancer sur ce sujet parce qu'il est vrai que nous ne traitons pas toujours ce sujet de la manière dont il faudrait qu'il le soit.

C'est la raison pour laquelle je suis tout à fait favorable au vœu que vous présentez et je vous invite, par conséquent, à le voter. Les suggestions que vous faites, notamment la suggestion de camions frigorifiques qui permettent d'anéantir les punaises, sont évidemment quelque chose qui mérite d'être étudié de près et qui existe déjà dans de nombreux pays, notamment au Canada.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Bien.

Je suis saisie d'une explication de vote du groupe les Républicains.

La parole est à Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, vous avez perdu deux ans. En juin 2014, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons présenté un vœu contre la prolifération des punaises dans les logements sociaux et nous demandions aux bailleurs sociaux de prendre en charge la désinsectisation des immeubles parce que le coût est trop élevé pour les personnes aux revenus trop faibles. Vous l'avez rejeté. Vous avez donc perdu deux ans. Nous allons voter votre vœu, mais je vous fais remarquer que vous auriez pu vous apercevoir plus tôt qu'il y avait des problèmes.

D'autre part, je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. BROSSAT tout à l'heure en disant que nous votions systématiquement les préemptions. Ce n'est pas vrai parce que ce n'est pas notre philosophie.

Je voulais rétablir les faits. Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Monsieur BROSSAT, une information complémentaire ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Deux mots rapides, d'abord. Je ne peux pas laisser dire que nous n'avons rien fait depuis deux ans puisque, je vous l'ai dit, les interventions du S.M.A.S.H. ont été multipliées par trois depuis deux ans. C'est dire que la Ville agit pour lutter contre ce phénomène. Il y a maintenant une suggestion qui a été faite par les élus socialistes du 13<sup>e</sup> arrondissement et que je retiens, qui est cette question du camion frigorifique que vous, en revanche, vous n'aviez jamais suggérée.

Un mot sur les préemptions puisque vous me dites que ce que j'ai dit n'est pas vrai. Je vais vous citer deux faits. Vous avez voté pour dans le 18<sup>e</sup> arrondissement la préemption du 1, rue Stephenson. Vous avez voté pour la préemption du 61, rue Doudeauville. En l'occurrence, deux immeubles qui sont situés dans l'Est du 18<sup>e</sup> arrondissement. Vous êtes pour le logement social dans les quartiers populaires. Vous êtes contre le logement social dans les quartiers qui ne le sont pas. Ce sont des faits. C'est une réalité. Ce sont des votes que je vous invite à consulter.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Ce n'est pas parce que vous vous exprimez si fort que vous avez davantage raison.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 285).

Je vous en remercie.

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je vous signale qu'il y a deux scrutins secrets qui sont ouverts dans la salle à côté du Conseil, pour désigner des membres de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème "Paris, ville interculturelle", et pour remplacer un membre de la Commission départementale des risques naturels majeurs.

### **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux expulsions de ménages DALO.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 87 relatif aux expulsions de ménages DALO.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans tous les Conseils d'arrondissement où ils sont présents, les élus communistes ont souhaité défendre ce vœu qu'ils ont cosigné avec le groupe des Verts et qui exprime tout le soutien que nous souhaitons apporter aux ménages menacés d'expulsion. Avec la trêve hivernale qui approche, nous voyons bien que les expulsions se multiplient à la demande des propriétaires et de la Justice. Beaucoup de demandeurs de logement jugés prioritaires sont concernés par ces menaces que la Préfecture de police met à exécution.

Nous souhaitons rappeler par ce vœu que, pourtant, ces ménages sont protégés par la circulaire du 26 octobre 2012 qui demande au Préfet de ne pas expulser les ménages DALO sans proposition de logement adapté. Au travers de nos permanences d'élus, au travers des courriers que l'on reçoit, nous voyons bien que cette circulaire n'est presque pas appliquée à Paris, alors même que le problème est de taille. La spéculation immobilière est la première cause des expulsions à Paris. Les congés pour vente se multiplient ces derniers mois, ce que l'on ne peut pas tolérer si nous voulons que Paris reste une ville où la mixité sociale a le droit de cité. Voilà pourquoi nous demandons l'arrêt des expulsions locatives des ménages DALO.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Madame la Maire, chère Raphaëlle PRIMET, chers collègues, nous observons en effet - vous avez raison de le dire - une hausse des procédures d'expulsion, notamment à des fins spéculatives. L'Exécutif parisien est très mobilisé sur cette question. On sait très bien que l'expulsion, c'est souvent un traumatisme pour une famille avec des enfants qui se retrouve à la rue, alors même, souvent, qu'elle est tout à fait en règle du point de vue des loyers qu'elle a payés.

Le Conseil de Paris a d'ailleurs adopté déjà plusieurs vœux sur le sujet et la Ville reloge, par le biais de la cotation, de nombreux ménages en procédure d'expulsion puisqu'avec notre système d'attribution, un ménage qui est menacé d'expulsion, de fait, remonte assez vite en haut de la pile.

Malgré cette mobilisation, les associations nous font part de leurs craintes croissantes à mesure que nous approchons de la trêve hivernale applicable à partir du 1er novembre. La situation des familles prioritaires au titre du droit au logement opposable interpelle particulièrement, certaines d'entre elles étant menacées d'une expulsion rapide et même, parfois, expulsées malgré les textes qui semblaient les en protéger. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à ce vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Je vous invite, par conséquent, à le voter.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole m'a été demandée par M. le Représentant du Préfet. Je vous en prie.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame le Maire.

Je souhaiterais pouvoir rectifier quand même, parce que lorsque j'entends que la préfecture de police n'applique pas la circulaire DALO à l'égard des ménages qui sont concernés, une mesure qui vise à l'expulsion sèche de ces familles ou de ces personnes, je me dois de rectifier ce type de propos erronés. Le Préfet de police est saisi de 4.000 demandes d'expulsion locative par an. 4.000 demandes d'expulsion par an, dont 750 à ce jour concernent des personnes éligibles au dispositif DALO. 750 sur 4.000.

Nous avons engagé un travail avec la Mairie de Paris, avec certains élus d'arrondissement, pour pouvoir travailler mieux - parce que chacun d'entre nous est perfectible - à mieux identifier la situation réelle de chacun d'entre nous, mais également parce que s'agissant du relogement des publics DALO dans la circulaire, il n'est pas mentionné que cela relève de l'exclusivité de l'Etat, mais que chacun d'entre nous, chacun des acteurs dans le domaine du logement des personnes défavorisées, doit intervenir et mobiliser le contingent dont il dispose. Ce n'est pas l'exclusivité de l'Etat.

Pour les personnes qui sont menacées d'expulsion, effectivement le concours de la force publique est accordé alors même qu'ils sont éligibles au dispositif DALO. Je tiens à la disposition des uns et des autres les situations précises de chacune de ces personnes pour démontrer que nous étions dans les dispositions dérogatoires prévues dans la circulaire DALO, sur laquelle nous avons encore récemment échangé avec le cabinet de la Ministre, à savoir la mauvaise foi, la notion de propriétaire en difficulté, etc. Nous avons des propriétaires qui sont en difficulté et parfois dans des hôtels, etc.

Nous sommes dans des situations dérogatoires. Le Préfet de police veille à appliquer strictement la circulaire DALO, mais en rappelant que c'est une circulaire et que le Préfet de police est également là pour exécuter les décisions de justice dont le cadre relève de la loi ou du domaine réglementaire. Il y a donc un compromis à trouver et une mobilisation de chacun en faveur de ces publics fragilisés.

En tout cas, je ne peux pas me permettre de laisser dire que nous appliquerions sans foi ni loi les expulsions locatives, dans la mesure où aucune expulsion sèche n'est réalisée, qu'il y a un préavis au minimum de quatre à six semaines avant la décision et la mise en œuvre et que, lorsqu'il y a des enfants, il y a systématiquement un hébergement de longue durée qui accompagne la mesure d'expulsion.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci pour votre intervention.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 286).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux logements de l'A.P.-H.P.**

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la situation des locataires des logements sociaux de l'A.P.-H.P.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je mets maintenant au débat les vœux n° 88, n° 89 et n° 89 bis relatifs aux logements de l'A.P.-H.P.

La parole est à M. BÉGUÉ pour deux minutes.

**M. Hervé BÉGUÉ.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, en mars dernier, nous vous faisons part des risques qui menaçaient les retraités locataires de l'A.P.-H.P. En effet, l'A.P.-H.P. a fait connaître il y a quelques mois son intention d'expulser les personnes des logements qui leur avaient été attribués, du temps où ils travaillaient dans les hôpitaux parisiens.

Nous comprenons qu'il soit primordial de loger dans le parc social et à proximité de leur lieu de travail les agents hospitaliers en activité. Les rythmes dans ce secteur d'activité sont extrêmement durs. La majeure partie des salaires sont très modestes et tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de pouvoir compter sur un personnel hospitalier qui vit et travaille dans les meilleures conditions. D'ailleurs, personne ne remet en question la priorité accordée au personnel hospitalier dans l'attribution de logements sociaux.

Pour autant, nous ne pouvons pas accepter que les retraités de l'A.P.-H.P. soient la variable d'ajustement de cette politique. Ces retraités ont travaillé au service des patients durant plusieurs dizaines d'années, ils ont des revenus modestes et nous savons qu'en les obligeant à quitter leur logement social, ils devront quitter Paris car ils n'auront pas les moyens de louer un logement dans le secteur privé ou encore moins d'en acheter un. Aujourd'hui qu'ils sont retraités, nous ne pouvons pas laisser tomber ces femmes et ces hommes qui ont consacré toute leur vie à l'intérêt général.

Voilà pourquoi nous demandons que tous les anciens salariés de l'A.P.-H.P., dont les ressources ne dépassent pas les plafonds du logement social de type P.L.S., puissent bénéficier d'un droit au maintien dans les lieux, quelle que soit la nature du bail contracté avec l'A.P.-H.P. lors de leur entrée dans leur logement.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Christian HONORÉ pour deux minutes.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, la question est de savoir si en effet on souhaite que les personnes qui sont dans les logements de l'A.P.-H.P. puissent y rester après leur départ à la retraite. Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, on s'est aperçu qu'à la retraite une infirmière, par exemple, gagne 1.200 euros par mois. Elle ne peut plus payer un logement et elle ne peut pas partir dans le privé parce que c'est trop cher et l'A.P.-H.P., nous dit-on, les oblige à partir.

C'est la raison pour laquelle avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons émis un vœu selon lequel nous demandons à ce qu'il y ait un partenariat avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris et de l'A.P.-H.P. pour mettre en place un système de mutation qui permette aux locataires sociaux de l'A.P.-H.P. de se voir proposer par les bailleurs sociaux de la Ville un logement adapté à leurs ressources au moment de leur départ à la retraite et en fonction de la composition de leur famille, pour permettre en effet à ces personnes, qui ont donné beaucoup de temps pour notre santé et qui veulent rester à Paris, de pouvoir le faire.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, merci.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les vœux proposés, par les groupes Communiste - Front de Gauche d'un côté et les Républicains de l'autre, portent sur la situation des locataires de logement de l'A.P.-H.P. et l'A.P.-H.P. gère aujourd'hui à Paris près de 3.000 logements, avec des locataires divers, des personnels de l'A.P.-H.P., personnels actifs, des retraités de l'A.P.-H.P., d'anciens agents de l'A.P. et c'est précisément sur eux que portent les deux vœux qui sont présentés.

Nous nous sommes déjà engagés sur ces bancs à protéger les anciens salariés de l'A.P.-H.P. au travers d'un vœu voté lors du Conseil de Paris du mois de mars. En effet, la remise en cause de leur bail, certes légal au regard de la loi Santé qui ne protège qu'une partie des locataires de l'A.P.-H.P., n'est pas sans poser de graves problèmes pour les ménages concernés.

En effet, vous l'avez dit l'un comme l'autre, une femme qui a travaillé à l'A.P.-H.P. toute sa vie et qui se retrouve avec une retraite d'un peu plus de 1.000 euros par mois, elle aura du mal à se loger dans le parc privé comme locataire, éventuellement comme propriétaire. On sait bien que, vu le pouvoir d'achat dont elle dispose, cela ne lui sera pas possible.

C'est la raison pour laquelle je partage tout à fait cette préoccupation. J'ai d'ailleurs, comme élu du 18<sup>e</sup> arrondissement, régulièrement l'occasion lors de ma permanence de voir des familles qui sont inquiètes de cette situation.

S'agissant cependant des deux vœux qui nous sont déposés, permettez-moi les commentaires suivants.

Sur le vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, je partage totalement la préoccupation qui est la vôtre et je partage la volonté de protéger les anciens salariés de l'A.P.-H.P.

Sur le vœu du groupe LR, en réalité, ce que vous nous demandez, c'est de déresponsabiliser totalement l'A.P.-H.P. et de les reloger nous-mêmes. C'est ce qui est écrit. C'est d'ailleurs un peu contradictoire avec le début de votre intervention où vous nous dites : "Nous voudrions qu'ils puissent rester dans les lieux". Non, ce que vous nous demandez concrètement et ce qui est écrit dans votre vœu, c'est que vous nous demandez à nous et nos bailleurs de reloger ces familles. C'est-à-dire qu'en réalité vous acceptez que l'A.P.-H.P. les exclut de leur logement dès lors qu'elles arrivent à la retraite. Je ne suis donc pas favorable au vœu LR.

Et pour répondre à l'ensemble de ces deux vœux, nous avons émis un vœu de l'Exécutif qui vise à ce que nous puissions poursuivre nos discussions avec l'A.P.-H.P. et que nous puissions veiller à ce que les ménages modestes, qui sont dans ces logements, puissent continuer à vivre là où ils sont actuellement. C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Est-ce que le vœu n° 88 du groupe Communiste - Front de Gauche est maintenu ?

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Il est retiré en faveur du vœu de l'Exécutif.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que le vœu n° 89 du groupe les Républicains est retiré ?

**M. Christian HONORÉ**. - Il est maintenu, Madame.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Et je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 89 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 287).

Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la réforme des A.P.L.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n° 90 et n° 90 bis qui ont trait à la réforme des A.P.L.

La parole est la Christian HONORÉ pour deux minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ.** - Sur quoi ?

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - C'est la réforme des A.P.L., Monsieur, le vœu n° 90.

**M. Christian HONORÉ.** - Non, je ne suis pas inscrit, pardonnez-moi.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Est-ce que quelqu'un veut présenter le vœu n° 90 ?

M. BOURNAZEL va le faire. Allez-y.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Je suppose que c'est le vœu de M. DUBUS ?

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - C'est cela.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Voilà.

C'est un vœu relatif à la réforme des aides personnalisées au logement. Le calcul des A.P.L. a changé depuis le 1er juillet 2016 et changera de nouveau le 1er octobre prochain. Des milliers de foyers vont subir une baisse, voire une suppression de ces aides au logement du fait d'un loyer ou d'un patrimoine jugé trop élevé.

A Paris, un célibataire doit gagner moins de 1.269 euros nets par mois pour toucher une A.P.L. ou un couple avec deux enfants acquittant un loyer de 1.800 euros voit cette aide supprimée. C'est inacceptable.

C'est la raison pour laquelle Jérôme DUBUS a souhaité déposer ce vœu au nom de notre groupe pour que la Ville de Paris procède à l'évaluation précise des Parisiens touchés par cette réforme des A.P.L. et que les résultats soient rendus publics.

Il demande et nous demandons que la Maire de Paris saisisse également de manière urgente la Ministre du Logement afin que soient réexaminées les mesures les plus pénalisantes pour les bénéficiaires actuels de l'A.P.L. concernés par la suppression de ces aides, notamment les détenteurs de livret A et livret d'épargne populaire ainsi que les personnes victimes d'accidents de la vie.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Pour vous répondre, M. BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je veux vous rassurer tout de suite, nous ne vous avons pas attendu pour protester très énergiquement contre ces réformes. En effet, dès que nous avons eu connaissance du projet de décret, j'ai rencontré Emmanuelle COSSE et je lui ai fait part de la vive opposition de la Ville de Paris à ce nouveau mode de calcul, qui réduit ou supprime les A.P.L. de 77.600 familles.

En intégrant le montant du loyer dans le calcul des A.P.L., ce décret feint d'ignorer que dans une ville très tendue comme Paris, un loyer élevé ne signifie pas pour autant un haut niveau de ressources. Dès le 16 juin d'ailleurs, la Maire de Paris Anne HIDALGO écrivait un courrier à la Ministre du Logement à ce sujet en rappelant, je cite, que "la lutte contre les loyers élevés doit passer par l'encadrement des loyers et non par une pénalisation des locataires".

Cette réforme des A.P.L. pose à nos yeux de nombreuses difficultés. Aucune étude d'impact n'a été rendue publique et il n'est pas normal d'apprendre dans un article récent du "Parisien" que les mesures applicables depuis le 1er juillet ont touché 77.600 ménages et que le décret en vigueur à partir du 1er octobre concernera 10 % des 6 millions d'allocataires.

Cette mesure va à notre sens à rebours de la justice sociale. Afin d'anticiper au maximum les effets négatifs de la mesure, nous souhaitons en mesurer l'impact à Paris. Nous souhaitons aussi que le Gouvernement revoie cette réforme afin de ne pas pénaliser les personnes bénéficiaires des A.P.L. C'est tout le sens du vœu de l'Exécutif qui rappelle également l'ensemble des démarches que la Ville de Paris a entrepris pour se faire entendre du Gouvernement.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci, Ian BROSSANT.

Le vœu n° 90 est-il retiré ? Allez-y, Monsieur BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Non, nous le maintenons et nous espérons que les Ministres qui siègent aussi sur ces bancs seront sanctionnés aux futures élections.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 288).

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes (suite).**

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Je vous rappelle le scrutin secret car on me dit que peu d'entre vous se sont levés pour s'y rendre.

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la préservation de la chapelle Sainte-Rita.**

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Le vœu n° 91 que nous examinons maintenant est relatif à la préservation de la chapelle Sainte-Rita.

La parole est à Philippe GOUJON, pour 2 minutes.

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Je me situe là dans la défense du patrimoine architectural de notre arrondissement, bien abîmé d'ailleurs ces dernières années, et dans la sauvegarde de son urbanisme avec la majorité des élus du 15e. En effet, nous considérons que d'un point de vue architectural le projet, qui doit remplacer cette chapelle, n'est absolument pas adapté au paysage urbain. C'est une chapelle édifiée fin XIXe, début XXe ; c'est d'ailleurs le premier édifice à allier le béton avec une voûte gothique.

Elle revêt pour beaucoup un intérêt historique et patrimonial et constitue en tout cas un lieu de mémoire, un point de repère, un marqueur de l'identité du quartier. Sa sauvegarde a d'ailleurs déjà été à l'époque, en 2012, plébiscitée par plus d'un millier de pétitionnaires et j'ai encore une pétition de 2.500 riverains qui interviennent pour sauvegarder cette chapelle. Voilà sur le plan patrimonial.

Sur un autre plan, j'ajouterai, comme beaucoup d'habitants et bien au-delà du 15e, que j'ai été choqué par l'expulsion sans ménagement, sans sommation, des fidèles rassemblés pendant une messe au lendemain même des obsèques du père Hamel sauvagement assassiné à Saint-Etienne-du-Rouvray, à la demande expresse du Préfet de police par un usage disproportionné de la force, dispersant les croyants en prière à l'aide de gaz lacrymogène - était-ce bien indispensable ? -, traînant dans l'église à plat-ventre un prêtre pour l'en extraire, encadrant des enfants de chœur avec des C.R.S. harnachés de leurs équipements, procédant de même d'ailleurs contre les élus ceints de leur écharpe qui tentaient de s'interposer à l'extérieur pour négocier un processus plus approprié, mais qui ont été traînés à terre par la police. Ceux-ci ont porté plainte contre le Préfet de police.

Mon propos n'est en aucun cas de me mêler de questions religieuses mais de m'indigner, à l'instar de dizaines de milliers de personnes, de la brutalité exercée contre quelques fidèles qui n'opposaient de résistance autre que pacifique contrairement ce que l'on peut voir d'ailleurs dans l'occupation de sites...

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - ... ou de manifestations comme celle de l'hôpital Necker. Aucune urgence ne nécessitait cette expulsion.

Les décisions de justice sont contradictoires et permettaient au Préfet de police de contester l'ordonnance d'expulsion.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole pour vous répondre, avant Ian BROSSAT, à M. le Représentant de la Préfecture de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Député, bonjour.

Simplement de rappeler que dans ce domaine, le Préfet de police était comme je l'ai indiqué tout à l'heure, en charge de l'exécution de plusieurs décisions de justice qui avaient confirmé, à la demande de l'Association des chapelles catholiques et apostoliques, l'évacuation de cet édifice.

Les services de police sont donc intervenus pour apporter leur concours à l'huissier requérant et sont intervenus en devant évacuer effectivement, avec une force proportionnée, l'ensemble des occupants. Voilà.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - C'est faux !

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Allons. Monsieur GOUJON, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, dans le calme et la sérénité qui sied à notre Assemblée, ce vœu porte sur la chapelle Sainte-Rita située 27, rue François-Bonvin dans le 15e arrondissement.

J'émet un avis défavorable. Le groupe les Républicains demande que la Maire de Paris et le Préfet de police mettent tout en œuvre, tout moyen pour empêcher la démolition de la chapelle Sainte-Rita. Il s'agit en réalité, chacun l'a bien compris, d'une manœuvre de communication politique qui dure maintenant depuis quelques mois en direction de groupuscules d'extrême-droite.

De l'aveu même du "Figaro", que je n'ai pas l'habitude de citer ici, cette affaire est, je cite, "une polémique montée de toute pièce". C'est "le Figaro" qui le dit et vous devriez, pour le coup, lire "Le Figaro".

L'évacuation très médiatique de quelques élus en écharpe à 6 heures du matin dans cette chapelle Sainte-Rita est décrite en ces termes dans le quotidien de Serge DASSAULT par Monseigneur Dominique PHILIPPE qui officiait dans cette église, je cite et j'ouvre les guillemets : "Ils savaient qu'ils allaient être expulsés, ils ont tout prévu pour faire parler d'eux. Une messe à 6 heures du matin, ce n'est quand même pas banal."

Il est préoccupant qu'une partie des élus de notre Assemblée en soit réduite à aller chercher les suffrages des pires fanatiques de l'extrême droite, ceux de l'Action française, des identitaires et même le repris de justice Alexandre GABRIAC, exclu du Front National, parce qu'il est en quelque sorte trop d'extrême droite, celui-là même qui appelait au rassemblement auxquels les élus de votre groupe ont participé !

Très sincèrement, je ne pense pas que "Le Figaro" fasse des procès de Moscou, ou j'ai raté quelques cours d'histoire. En tout état de cause, franchement, à votre place, j'aurais un peu honte de porter ce combat et de continuer à porter ce combat dans notre Assemblée quand on voit les fréquentations qui ont été les vôtres lors de cette évacuation.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter contre ce vœu et à poursuivre le projet qui est entrepris et qui est d'ailleurs un projet privé - un projet privé ! - et je ne vous connaissais pas à ce point dans la dénonciation des projets de promoteurs privés. Mais enfin, apparemment, il se passe beaucoup de choses dans cette Assemblée.

Sachez donc que nous continuerons à porter ce projet.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vote. Nous avons constaté votre désaccord, Monsieur GOUJON. Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté. Je vous remercie.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création de logements sociaux 1 bis, place des Vosges.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 92, maintenant, est relatif à la création de logements sociaux, 1 bis, place des Vosges.

C'est Danielle SIMONNET, pour 2 minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, l'hôtel Coulanges, 1 bis, place des Vosges, nommé également communément "la Marquise", classé aux Monuments historiques, a été récemment racheté par Xavier NIEL, le patron de "Free", et Delphine ARNAULT, la D.G.A. de Louis Vuitton et fille de Bernard ARNAULT, pour un montant de 31,5 millions d'euros. Bien.

Cet immeuble était vacant depuis 1966. Des travaux menés sporadiquement depuis 1966 en vue de créer 15 appartements n'ont jamais, jamais été aboutis.

Il y a eu, comme vous vous en souvenez, une occupation de ces lieux par le collectif de mal-logés précaires "Jeudi Noir", les galériens du logement, occupation qui a permis de mettre en lumière le scandale de cet immeuble vacant alors que la pénurie de logements à Paris est criante.

Alors, il faut savoir que ces occupants ont vraiment joué un rôle de lanceurs d'alerte et qu'ils étaient poussés par la nécessité de trouver un toit, d'en arriver à ces réquisitions citoyennes.

Or, après l'expulsion de ces occupants, malgré les promesses que ce bien ne resterait plus vide comme par le passé, où en est la situation ? Le rachat de l'immeuble par une S.C.I. ne change pas sa destination de logement et la surface du bien excède 800 mètres carrés. Il faut savoir que dans le cadre de la situation actuelle, nous devons pouvoir exiger qu'il y ait une part de logements sociaux dans ce bâtiment.

Je souhaite également, à travers ce vœu, que la Ville de Paris intervienne pour la levée des poursuites envers les occupants de l'immeuble du 31 octobre 2009 au 23 octobre 2010, parce qu'ils sont passibles et condamnés à payer 3.400 euros d'indemnité par mois occupé, soit environ 10.000 euros. 10.000 euros pour avoir joué le rôle de lanceurs d'alerte, c'est inacceptable.

Je souhaite que la Ville de Paris fasse respecter dans cet immeuble, la proportion de 30 % minimum de logements sociaux et qu'elle s'assure que les droits de mutation abondant les recettes de la Ville soient bien utilisés pour financer le logement social.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Danielle SIMONNET dont je partage totalement l'esprit concernant ce dossier. Votre vœu traite d'un lieu emblématique de Paris, du 4e arrondissement, l'hôtel Coulanges de la place des Vosges. Cette parcelle a été récemment rachetée par un investisseur connu, c'est l'occasion pour la Ville de demander, en effet, et je le demande, la fin des poursuites contre les militants, qui de 2009 à 2010 ont occupé le site.

Cette occupation avait pour but de mettre en lumière le scandale des logements et des immeubles vacants. L'ancienne propriétaire maintenait en effet les milliers de mètres carrés de l'immeuble désespérément vides, alors même que tant de familles manquent d'un toit à Paris.

Des poursuites ont été lancées contre ces occupants de "Jeudi Noir" et du "D.A.L.". A l'époque, les différentes composantes de la majorité avaient d'ailleurs apporté leur soutien à ces militants, à commencer par Anne HIDALGO, devenue entre-temps Maire de Paris.

Ce vœu demande que les obligations en logement social soient respectées. J'amènerai par amendement une précision rédactionnelle. En effet, notre P.S.M.V., qui a été adopté il y a plusieurs mois maintenant, prévoit l'obligation de 30 % de logements sociaux pour tout permis de construire de logements portant sur plus de 800 mètres carrés. Si un tel permis était déposé sur cette parcelle, évidemment que la règle s'appliquerait.

Par ailleurs, vous avez raison de souligner l'importance des droits de mutation à Paris et la nécessité qu'une part d'entre eux finance le logement social. C'est d'ailleurs le cas, et le budget du logement social ne serait pas aussi important si nous ne disposions pas des droits de mutation. Sachez bien que ce budget continuera à être abondant dans les années qui viennent, parce que nous continuons d'avoir d'importants objectifs en matière de logement social.

C'est pourquoi, sous réserve de modifications rédactionnelles que vous avez, je crois, acceptées, je vous propose d'adopter ce vœu amendé.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMMONET, acceptez-vous les amendements ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 92 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 289).

**2016 DU 80 - "Réinventer Paris", désignation du lauréat de l'APUI au 61, rue de Buzenval (20e) et autorisation à la Maire de Paris de signer les actes de cession.**

**2016 DU 83 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - site 13/17, rue de la Bûcherie (5e). - Désignation du lauréat, déclassement du bien et signature de l'acte de vente.**

**2016 DU 89 - Appel à projets urbains innovants sur le site Ordener (18e). - Désignation du lauréat et autorisation de la Maire de Paris à signer les actes.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant continuer à "Réinventer Paris" avec Jean-Louis MISSIKA, en examinant conjointement les projets de délibération DU 80 et DU 83, désignation d'un lauréat pour le 61, rue de Buzenval et appel à projets urbains innovants rue de la Bûcherie dans le 5e arrondissement.

Mme Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Si vous me permettez, je ne ferai qu'une seule intervention, non pas pour les deux mais les trois prochains projets de délibération relatifs au projet "Réinventer Paris", les DU 80, 83 et 89.

Sur les deux premiers, notre groupe s'abstiendra car nous considérons que les montages d'opérations auraient pu être différents et la Ville s'abstenir de céder son foncier, notamment s'agissant de l'implantation d'une auberge de jeunesse dans le 20e arrondissement. Nous considérons que cela aurait pu se faire dans le cadre d'une délégation de service public. Nous nous abstiendrons donc sur les DU 80 et 83.

Je voudrais m'attarder sur le projet de délibération DU 89 relatif à un projet de "Réinventer Paris" dans le 18e arrondissement, au 183, rue Ordener, qui pour nous peut souffrir d'une petite exception à notre vote contre les cessions, car la parcelle accueillera notamment de l'habitat participatif.

Pourtant, un bail emphytéotique aurait pu là aussi être envisagé. C'est un projet que j'ai particulièrement suivi en tant qu'élue du 18e. Tout d'abord, voilà depuis plus de 20 ans que la Ville de Paris cherche à pouvoir réaliser une opération sur cette parcelle contigüe sans pouvoir y parvenir.

"Réinventer Paris" l'a fait en imaginant une densification intelligente, en lien avec la copropriété voisine, qui avec le temps avait ouvert des jours de souffrance sur son mur pignon.

Si le projet retenu n'a pas eu la faveur de mon intérêt au premier abord, car un autre opérateur avait fait un gros travail de lien avec les habitants voisins, le noyau dur des futurs habitants de cette parcelle, avec leur promoteur, s'est rattrapé depuis, nous avons réalisé plusieurs réunions de concertation avec la copropriété voisine pour trouver un accord.

Je voudrais m'attarder surtout sur le volet habitat participatif de cette opération, la première du genre dans notre arrondissement, et je l'espère, pas la dernière dans cette mandature.

Je pense en effet que la réelle innovation de ce projet est l'habitat participatif, il est une nouvelle façon de construire et de vivre la ville, puisque le concept général, vous le savez, réside dans le fait que ce sont les futurs occupants qui co-construisent leur futur habitat en fonction de leurs usages et d'un projet élaboré en commun autour de valeurs communes.

Dans cette opération qui comporte plusieurs types de logement, des logements sociaux et des logements à accession libre, il existe déjà un groupe d'habitants comme je l'ai dit, un noyau dur, qui a défini le projet avec le promoteur et l'architecte et veille à ce que celui-ci respecte leur philosophie de vie et leurs envies.

Je pense que nous avons tous collectivement à gagner à multiplier les opérations de ce genre dans notre façon de faire la ville, car ce sont des opérations connectées et ouvertes à leur environnement immédiat.

Par exemple, le local commun pourra bénéficier aux associations du quartier, les écoles pourront bénéficier des potagers en terrasse pour des actions de sensibilisation à l'agriculture urbaine notamment.

J'ai une demande d'innovation supplémentaire concernant cette opération, que j'ai déjà évoquée avec Ian BROSSAT en Conseil d'arrondissement, il est absolument fondamental que les logements sociaux soient pré-attribués, afin que les futurs locataires s'intègrent au groupe existant et participent au suivi du chantier, aux éventuels ajustements du projet qu'il pourrait y voir. Cela se fait déjà, c'est donc possible, il nous suffit juste de revoir nos pratiques habituelles en matière d'attribution, tout en utilisant la cotation bien sûre.

Enfin, je terminerai mon propos en vous disant que j'appelle de mes vœux que lors de la construction de nouveaux quartiers entiers, comme à Chapelle/Ordener, mais aussi à Hébert ou à Gare des Mines, nous fassions des opérations d'habitat participatif qui permettent de donner vie aux quartiers à venir.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

M. MISSIKA pour répondre à ces trois projets de délibération, en cinq minutes.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - D'abord, je remercie Galla BRIDIER pour son intervention, et notamment ce qu'elle a dit à propos du site du 183, rue Ordener. Je vais faire un rapide rappel des trois sites, car je pense qu'il est intéressant, puisque nous sommes là dans la marche en avant de "Réinventer Paris", de rappeler quels sont les lauréats sur les trois sites.

Je dirai un mot sur les raisons pour lesquelles je suis en désaccord avec l'abstention du groupe des écologistes, des raisons de cession plutôt que de bail emphytéotique.

D'abord, le 61, rue de Buzenval dans le 20e arrondissement, une parcelle de 343 mètres carrés, le 13-17, rue de la Bûcherie dans le 5e, un hôtel particulier du XVIe siècle, la mise en relation de ces deux sites est assez intéressante, car cela dit quelque chose de l'esprit de "Réinventer Paris".

Pour Buzenval, le projet lauréat qui a gagné dans un concours où il y a eu 39 manifestations d'intérêt et 22 offres reçues, c'est l'auberge Buzenval comprenant un programme d'hébergement hôtelier nouvelle génération, avec une auberge de jeunesse de 142 lits, des espaces partagés et un toit-terrasse aménagé en bar "rooftop" ouvert sur le quartier.

Pour La Bûcherie, 29 manifestations d'intérêt, 10 offres finales déposées, le lauréat, c'est le "Philantrolab", premier incubateur de la philanthropie et du mécénat qui mettra en relation des mécènes et les porteurs de projets.

Le programme inclut notamment des surfaces de formation, de "coworking", de librairie ainsi que deux restaurants gérés par l'association "Cuisine mode d'emploi(s)". Je pense que c'est un projet majeur pour l'attractivité du 5e arrondissement et pour l'attractivité de Paris en général. La rénovation et la conservation de ce bâtiment sont tout à fait exemplaires.

Vous le savez, on a laissé dans "Réinventer Paris" la liberté aux candidats de proposer un type de transfert. Sur ces deux sites, les candidats ont privilégié la cession, étant donné les coûts d'investissement nécessaires à l'opération. Ce point n'avait d'ailleurs pas donné lieu à une très grande discussion pendant les jurys.

Ce qui me paraît erroné dans votre posture de réclamer systématiquement le bail emphytéotique, c'est qu'une ville comme Paris a besoin de gérer ses actifs, de vendre des actifs pour pouvoir acheter des actifs. Lorsque nous vendons des actifs non stratégiques, c'est pour acheter des actifs stratégiques pour faire du logement social ou des équipements publics. C'est pourquoi j'ai beaucoup de mal à comprendre votre position et du coup, votre abstention sur deux projets emblématiques et extrêmement intéressants pour le 20e et le 5e arrondissement.

D'ailleurs, vous faites une petite exception pour un site, celui de la rue Ordener et je m'en félicite. Comme vous l'avez dit, ce projet a été choisi car il était le plus équilibré notamment en termes de densité et de mixité sociale, de végétalisation, d'agriculture urbaine ainsi que de relations avec le voisinage, avec les voisins et notamment la copropriété.

Il fonctionne sur la base d'une V.E.F.A. qui permettra de combiner un programme de 25 logements dont 12 logements participatifs, une crèche et un commerce. On appliquera la clause anti-spéculative relative aux logements en accession, clause qui a été renforcée pour prendre en compte l'avis du Conseil du patrimoine. Ce projet est tout à fait exemplaire.

J'apporte, bien sûr, mon soutien à votre demande que les logements sociaux soient pré-attribués pour que les locataires de logements sociaux puissent participer à ce projet d'habitat participatif dès le début du processus de construction du projet.

Je vous remercie, en tout cas, de votre intervention et de votre soutien, même si j'ose espérer qu'il sera un peu plus important lors de la prochaine fois et ne passera pas par une abstention. Merci à vous.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 80).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté également. (2016, DU 83).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est également adopté. (2016, DU 89).

**2016 DU 200 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Acquisition d'une emprise correspondant à un parking autocars.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la relocalisation de la base territoriale de la DPP.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 200 et le vœu n° 93 qui concernent la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et l'acquisition d'une emprise correspondant à un parking d'autocars.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour cinq minutes maximum.

**M. Geoffroy BOULARD.** - Merci, Madame la Maire.

Le programme d'aménagement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" prévoit la création d'un parc de stationnement pour autocars en partie nord, à proximité de la porte de Clichy.

La future base de fret ferroviaire contiguë à ce terrain comportera un vaste volume pour le stationnement d'autocars qui rendra possible la libération du terrain. Ainsi, le remisage des autocars sur le terrain concerné par le présent projet de délibération sera sans objet à terme, une fois la base de fret réalisée.

Nous connaissons la nécessité de reloger les services de la base territoriale de la D.P.S.P. affectés aux 16 et 17e arrondissements dont les locaux actuels, situés au milieu du bois de Boulogne, sont vétustes et exigus alors que la Division territoriale de la D.P.S.P. est appelée à étendre son champ d'action à la lutte contre l'ensemble des incivilités.

Nous considérons que le positionnement de la base territoriale de la D.P.S.P. en ce lieu, au plus près des besoins qui sont particulièrement importants, dans le Nord du 17e arrondissement, serait idéal et optimiserait les temps de déplacement de ses agents. Il est important de limiter les dépenses frustratoires et de déterminer le plus tôt possible la destination finale de ce terrain afin de limiter les investissements de construction d'un parking à autocars provisoire pour reloger le parking Pershing.

Avec Brigitte KUSTER et l'ensemble des élus du groupe les Républicains, nous souhaitons, d'une part, que le terrain concerné par le projet de délibération ne soit que temporairement affecté à la relocalisation du terminus d'autocars, le temps qu'un nouveau parc de stationnement soit construit et d'autre part, que ce terrain soit ensuite affecté à la relocalisation de la base territoriale de la D.P.S.P. actuellement située dans le bois de Boulogne.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord rappeler l'objet du projet de délibération sur lequel le vœu est rattaché. C'est un projet de délibération pour permettre la réalisation d'un parc de stationnement d'autocars prévu au programme des équipements publics de la Z.A.C. "Batignolles" dans le secteur Nord à côté du T.G.I.

La Ville doit acquérir le terrain auprès de "Paris Batignolles Aménagement" et permettre à P.B.A. de déposer un permis de construire. Nous devons anticiper les délais puisque l'opération était prévue en 2018 car on veut pouvoir remiser sur ce site de manière provisoire les autocars qui aujourd'hui sont à la gare de la porte Maillot pendant les travaux du projet 1.000 arbres.

Cher Geoffroy BOULARD, avant toute chose, je tiens à rappeler ici qu'il s'agit d'un parc de stationnement public et qu'à ce propos, il figure dans le programme des équipements publics de la Z.A.C. et au P.L.U. et doit, par nature, être un parc public pérenne. On ne va pas investir autant d'argent dans un parc provisoire.

Votre proposition de transférer ce parc sur la parcelle voisine où sera construite la base ferroviaire n'est pas envisageable dans la mesure où un tel transfert dans un programme privé reviendrait à contourner les règles de la commande publique.

Par ailleurs, je vous remercie vivement de votre intérêt pour l'immobilier de la Ville et notamment pour le devenir de la base territoriale de la D.P.S.P. Il s'agit effectivement d'une réflexion en cours et menée en partenariat

avec les mairies d'arrondissement, initiée par ma collègue Colombe BROSSEL. Toutefois, cette réflexion ne peut pas être anticipée de façon définitive par une décision comme celle que vous suggérez.

Je peux vous assurer que d'autres pistes plus opérationnelles sont en cours d'analyse et que les recherches portent actuellement sur des locaux et non pas sur un site à construire.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis défavorable à votre vœu.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 200.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 200).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au "Brexit".**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés dont le vœu n° 94 est relatif au "Brexit".

C'est Alexandre VESPERINI qui va s'exprimer, pour deux minutes maximum.

**M. Alexandre VESPERINI**. - C'est dommage parce que Mme SIMONNET est partie alors que j'allais pourtant parler du grand capital, du capitalisme financier, du financement du terrorisme international.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Rien ne vous empêche de prendre un café avec elle.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Un café, c'est possible, vous pensez ?

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Allez-y, poursuivez.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Madame la Maire.

Plus sérieusement, c'est un vœu qui concerne les conséquences du "Brexit" et en particulier l'attractivité financière de la place de Paris. C'est un sujet que régulièrement nous avons l'occasion de discuter dans cette enceinte, avec Jérôme DUBUS que j'excuse, également avec Mme SIMONNET et d'autres sur ces bancs.

La conséquence du "Brexit" est la suivante : les investisseurs qui sont actuellement sur La City sont un peu déboussolés ; en tout cas, il y a une période de latence aujourd'hui. Nous pensons au groupe les Républicains et je crois aussi au groupe centriste qu'il ne faut pas perdre de temps. Il faut profiter de ce temps de latence pour bien montrer que la région capitale et la Ville de Paris sont très décidées à accueillir ces investisseurs du secteur financier à Paris.

Je rappelle une chose, mais nous le savons tous : les industries de la finance en Ile-de-France et dans la région capitale, c'est entre 8 et 10 % de l'emploi, entre 7 et 10 % du P.I.B. Je crois qu'il faut marquer notre intérêt, notre attention sur ce secteur, sachant qu'encore une fois, cela peut véritablement permettre à la Ville de Paris de créer des richesses, de créer des emplois.

Pour terminer sur ce vœu, pourquoi nous insistons sur ce point à l'Hôtel de Ville ? C'est parce que l'on sent qu'il y a bien deux poids, deux mesures. D'un côté, il y a la Région avec la Présidente de région qui a eu un discours

assez agressif. Certains l'ont rappelé dans l'Exécutif. Mais, en même temps, c'est comme cela que l'on gagne des parts de marché. Là, clairement, il s'agit de parts de marché. On parle clairement de "benchmark". On parle clairement ici de marketing. La place financière de Francfort ne s'y prend pas autrement. Je crois que l'on a une occasion devant nous. On est en train de la perdre, jour après jour. L'Union européenne est en train de se perdre dans ses négociations sur le "Brexit".

Et nous, nous sommes un petit peu dans le même état d'esprit, c'est-à-dire on ne sait pas trop ce que l'on veut. Et, à l'Hôtel de Ville, par rapport au discours de la Région, on n'a pas l'impression d'assister au même entrain, au même enthousiasme, et je le regrette profondément. Ce que nous aimerions, et j'en termine sur ce point - merci, Madame la Maire - c'est que l'Hôtel de Ville, la Mairie de Paris, engage vraiment fortement, de manière prévisible, sa volonté d'attirer ses investisseurs qui sont, je le rappelle, un peu déboussolés.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA sur le "Brexit".

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je constate qu'Alexandre VESPERINI est l'héritier naturel de Jérôme DUBUS. Je voudrais vous dire, Monsieur VESPERINI, que je me demande si vous avez suivi l'actualité ces dernières semaines. Visiblement, vous ignorez que j'ai participé à une manifestation qui a eu lieu à La Défense avec un certain nombre de responsables politiques, notamment la Présidente de la Région, mais également le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. C'était le 8 juin dernier à La Défense. Le 6 juillet, Europlace a organisé une rencontre internationale au cours de laquelle la Maire de Paris a rappelé que les entreprises attendent, dès aujourd'hui, des signaux concrets des places européennes et que, dans ce contexte, Paris doit être capable de faire valoir ses atouts sur le plan international.

Outre les actions en faveur de la bi-domiciliation des entreprises, dont je reparlerai, Anne HIDALGO a aussi préconisé la création d'un guichet unique ayant vocation à regrouper dans un même lieu toutes les administrations utiles à l'installation des sociétés étrangères et de leurs salariés, à savoir l'Etat, la Région et les Départements. Nous sommes partie prenante de cette initiative. Nous allons d'ailleurs justement visiter cet espace de guichet unique nouveau le 4 octobre, avec la Maire de Paris, la Présidente de la Région et le Premier Ministre, Manuel VALLS.

Par ailleurs, vous avez dit que l'Union européenne se perd dans ses négociations sur le "Brexit" avec la Grande-Bretagne. Je vous signale que c'est une contrevérité. Pour qu'il y ait des négociations, il faut que la Grande-Bretagne déclenche l'article 50. Elle est tellement désespérée face à la question de la sortie de l'Union européenne qu'elle envisage de reporter cet article 50 à la fin de l'année 2017. Il n'est même pas sûr que cela ait lieu à ce moment-là.

Quand vous affirmez, par exemple dans votre vœu, que la politique de la Ville de Paris est défavorable à l'environnement des affaires, je m'étonne que votre vision, résumée par des considérants assez désagréables sur notre politique en matière économique, oublie tout ce que nous faisons ensemble, d'un certain point de vue, ou en tout cas également avec la Région. Vous citez Dublin comme concurrente directe de Paris pour attirer les entreprises étrangères. Je vous confirme qu'effectivement, ni la Maire de Paris, ni moi-même ne sommes favorables à une stratégie de moins-disance fiscale afin d'attirer les entreprises sur notre territoire, ni même - car vous y avez fait allusion - à une simple stratégie de cannibalisation vis-à-vis de Londres. Au contraire, nous affirmons qu'il s'agit d'attirer des talents et des entreprises, et de les faire travailler ensemble dans les deux villes monde avec, notamment, cette offre de bi-domiciliation sur laquelle nous travaillons avec le Maire de Londres.

"Paris&Co", l'agence de Paris, de l'attractivité de Paris, multiplie les actions à destination des entreprises étrangères, en particulier les "start-up", pour atteindre l'objectif ambitieux d'implanter 30 % de "start-up" étrangères dans nos incubateurs d'ici 2018. Nous avons chargé "Paris&Co" de réfléchir avec "London&Partners" à des actions spécifiques à la suite du "Brexit" pour mettre à disposition des espaces de co-working pour les entreprises dans les deux villes, mais aussi faire des sessions d'échange de mentors et prévoir des déplacements de "start-up" dans chaque capitale pour rencontrer les grands comptes.

Comme je le disais en préambule, nous venons de participer à deux grandes conférences de ce type avant l'été avec Europlace. Ce n'est plus le moment des conférences. C'est le moment de l'action. Oui, nous avons une stratégie spécifique sur le "Brexit" de partenariat avec la ville de Londres et nous l'assumons complètement. Oui, nous sommes partie prenante de toutes les actions en partenariat avec la Région et avec l'Etat pour pouvoir attirer les entreprises, notamment celles du secteur financier sur le territoire de Paris, dans la perspective du "Brexit". Donc je considère que vos critiques sont malvenues et peut-être même nulles et non avenues.

Je vous invite à retirer ce vœu. Sinon, je demanderai un vote négatif à cette Assemblée. Merci à vous.

*(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Alexandra CORDEBARD au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le "Brexit" valait bien quatre minutes !

Monsieur VESPERINI, maintenez-vous ?

**M. Alexandre VESPERINI**. - Monsieur le Maire, cela vaudrait beaucoup plus que quatre minutes. Et nous maintenons le vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux appels à projets "Réinventer Paris" et "Réinventer la Seine".**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 95 est relatif aux appels à projets "Réinventer Paris" et "Réinventer la Seine".

La parole est à Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vois pas pourquoi ce vœu, ainsi que le vœu n° 96, sont considérés comme des vœux non rattachés. Ils sont plus que rattachés aux projets de délibération que nous venons de voir, mais je n'abuserai pas du temps de parole, rassurez-vous.

Ce vœu a effectivement été déposé par Jérôme DUBUS pour demander que l'on apporte certaines précisions dans le cadre du projet de délibération sur les formalités, sur les formes requises pour ces appels à projets. J'ai moi-même siégé dans un jury qui ne s'est pas terminé de manière particulièrement exemplaire. Je n'y reviendrai pas. Mais je pense qu'il serait préférable que l'on tienne compte...

Je vois qu'un vœu bis a été déposé et j'y réponds tout de suite. Il s'agit d'ajouter le mot "représentant" après "les élus". Je ne suis pas opposé au principe qu'un élu puisse se faire représenter, mais je crois qu'il y a une règle qui devrait prévaloir, c'est qu'un élu se fasse représenter par un élu. Se faire représenter par un collaborateur, comme cela a d'ailleurs été fait dans les jurys "Réinventer Paris"... Au moment du vote, que l'on se fasse représenter, mais que la voix délibérative soit effectivement détenue par un élu qui représente un autre élu, il me semble que c'est une règle qui devrait être appliquée. C'est d'ailleurs ce que l'on fait pour les jurys, les commissions. Voilà. Sous le bénéfice de cette réserve, je ne suis pas opposé, évidemment, au vœu bis.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je crois que c'était un amendement à votre vœu et pas un vœu de l'Exécutif.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - C'est un amendement.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Monsieur LEGARET, malheureusement, là, nous sommes dans une situation impossible. D'abord, je vous signale que des élus du groupe les Républicains se sont fait représenter par des collaborateurs. Je pense notamment à la Maire du 5e arrondissement qui s'est fait représenter dans un jury par son directeur de cabinet. Et le groupe les Républicains a été représenté à de nombreuses reprises, par un de ses collaborateurs éminents d'ailleurs, mais un collaborateur quand même et qui d'ailleurs s'est passionné pour les délibérations des jurys.

A moins que vous n'acceptiez l'amendement tel que nous l'avons formulé, je serai obligé d'émettre un avis défavorable à votre vœu. C'est pour une raison extrêmement simple, c'est qu'un élu, qu'il soit maire d'arrondissement ou qu'il soit adjoint à la Maire de Paris, peut se faire représenter par son directeur de cabinet, voire

un membre du cabinet, si celui-ci a des instructions précises de la part de l'élu. Ce qui a été à chaque fois le cas, je l'espère, dans le cadre des jurys de "Réinventer Paris".

Il y a des groupes dont la taille - je pense par exemple au groupe des Radicaux de gauche - ne leur permet pas de pouvoir se faire remplacer systématiquement par un élu. Vous pénalisez donc les groupes de petite taille par rapport aux groupes de grande taille, en proposant que les élus se fassent représenter par des élus.

Donc si jamais vous acceptez la formulation, telle que nous l'avons proposée dans l'amendement, nous pouvons donner un avis favorable à ce vœu. Si vous la refusez, je donnerai un avis défavorable à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Acceptez-vous l'amendement, Monsieur LEGARET ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - J'ai posé une question de principe mais, dans un souci d'accommodement avec les réalités, j'accepte cet amendement à notre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

C'est donc avec pragmatisme que je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 290).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'adhésion à l'Association des départements de l'Axe Seine.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 96 est relatif à l'adhésion à l'Association des départements de l'Axe Seine.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nul n'est besoin de rappeler le potentiel touristique et industriel des territoires bordés par la Seine. Encore que ! Vu le contexte économique morose et la baisse de fréquentation touristique sans précédent subie cet été à Paris et en Ile-de-France, les professionnels du tourisme enregistrent depuis janvier 2016, selon le Comité régional du tourisme, une perte de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires. Paris est davantage touchée par le recul de la fréquentation touristique que la grande couronne, avec un recul des nuitées de 11,4 % contre 4,4 % pour les autres départements franciliens.

Alors, dans ce contexte, la constitution récente de l'Association des départements de l'Axe Seine, créée par des délibérations concordantes des Conseils départementaux des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de l'Eure et de la Seine-Maritime, rejoints par le Val-d'Oise en juillet dernier, qui a l'ambition de construire une vision partagée du développement de ce vaste territoire, de fédérer les initiatives locales en matière de tourisme fluvial, de coordonner les projets de liaisons douces - randonnées, vélo -, de définir une stratégie de marketing territorial et de valorisation du foncier en vue de développer le territoire sur le plan économique, est une opportunité à saisir.

Cette association est une structure légère, sans budget propre, fonctionnant uniquement grâce à la mise en commun des moyens de ses membres.

Il est donc urgent que la Maire de Paris étudie rapidement l'opportunité d'une adhésion du Département de Paris à l'Association des départements de l'Axe Seine, afin que la Capitale tire profit des synergies impulsées par cette structure en matière de développement économique et touristique.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - J'avoue que quand j'ai pris connaissance de ce vœu, je n'en suis pas revenu !

Comme vous le savez, la Ville de Paris mène une politique très active en faveur de l'axe Seine...

Ecoutez ce que je vais vous raconter parce que peut-être que vous ignorez un certain nombre de choses.

Donc la Ville de Paris mène une politique très active en faveur de l'axe Seine et du développement de l'interface entre la ville et le fleuve. La piétonisation des berges de la rive droite en étant un exemple parmi d'autres.

Lors de la mandature précédente, Bertrand DELANOË avait initié un partenariat entre les villes de Paris, Rouen et Le Havre, pour promouvoir justement ce territoire de l'axe Seine, tel qu'il avait été magnifié et révélé par Antoine GRUMBACH à l'occasion de l'Atelier international du Grand Paris.

Nous avons décidé d'accélérer le développement de projets le long de l'axe Seine, en lançant l'appel à projets innovants "Réinventer la Seine", inédit par son échelle puisqu'il regroupe la métropole de Rouen, l'agglomération Seine/Eure, la ville du Havre et plusieurs territoires du Grand Paris, et bien sûr la Ville de Paris. Cet appel à projets concerne d'ores et déjà 35 sites qui vont être transformés par des équipes pluridisciplinaires et qui vont donner à l'axe Seine une visibilité nouvelle.

Soucieux d'intégrer tous les territoires de cet axe à ce projet, j'ai proposé à plusieurs reprises à M. DEVEDJIAN, président du Conseil général des Hauts-de-Seine, ainsi qu'à Pierre-Christophe BAGUET, président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, de rejoindre ce groupe de collectivités et de proposer des sites.

J'ai ici avec moi deux courriers que je peux vous transmettre, datant du 25 septembre à ces deux personnalités politiques, qui en attestent. M. DEVEDJIAN n'a jamais répondu à cette sollicitation par écrit, mais verbalement il m'a dit qu'il était d'accord. Quant à M. BAGUET, après avoir répondu positivement à cette proposition - ses services avaient même participé à plusieurs comités de pilotage afin d'identifier des sites potentiels -, à la dernière minute, M. BAGUET a souhaité se retirer de la démarche et a même demandé le retrait d'un site proposé par Port de Paris dans Boulogne-Billancourt.

Dans la foulée de ce processus, j'ai appris la création de cette association qui était une simple réponse de fait à "Réinventer la Seine" et traduisait une volonté politique de ne pas travailler avec la Ville de Paris. C'est pourquoi je trouve que votre proposition est assez gonflée et même très gonflée.

Le territoire de l'axe Seine ne pourra se développer que si tous les élus acceptent de nouer des partenariats au-delà des clivages politiques. L'appel à projets "Réinventer la Seine" intègre à ce titre des territoires gouvernés par des élus de droite comme par des élus de gauche, et je pense notamment au Maire du Havre. Je regrette vivement que les Hauts-de-Seine aient préféré lancer leur propre démarche, de façon partisane, plutôt que de rejoindre cette initiative.

En outre, il me semble bien plus efficace de lancer des projets concrets le long de la Seine en faisant appel à l'intelligence collective et à des financements privés, en complément des investissements lancés par l'Etat pour le développement de la vallée de la Seine, plutôt que de créer une association d'élus dont les modalités d'actions sont peu claires.

Je vous propose donc de retirer ce vœu, faute de quoi l'Exécutif émettra un avis défavorable, mais je vous propose surtout d'user de votre influence auprès des responsables des différents territoires que vous citez pour qu'ils participent à "Réinventer la Seine" et, après cela, on pourra rediscuter.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

J'ai comme le sentiment que le vœu va être maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **2016 DLH 182 - Z.A.C. "Porte Pouchet - Terrain "Auboin" (17e). - Convention de transfert de gestion au profit de la Préfecture de police de Paris (préfourière).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 182 concernant la Z.A.C. "Porte Pouchet".

M. Philippe GOUJON a la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Je constate la disparition de M. le Préfet de police de cette enceinte, étant donné que je m'adresse essentiellement à lui et il me semble que dans la loi PML et d'ailleurs depuis le 12 Messidor An VIII, celui-ci siège à la tribune du Conseil de Paris. C'est assez étonnant que, depuis une heure, il ait disparu de nos débats et surtout pour parler d'un sujet qui le concerne encore, puisque les fourrières sont toujours sous son autorité.

Je voulais faire une intervention en forme de piqûre de rappel puisqu'au mois de mai dernier - je pense que mes propos lui seront rapportés puisqu'il considère que nous ne sommes pas suffisamment importants dans cette enceinte pour siéger à sa place -, j'interpellai pour la énième fois d'ailleurs le Préfet de police sur l'absence totale de politique d'enlèvement à la Préfecture de police ou plutôt sur la politique que je qualifiais à l'époque, et je réitère, du n'importe quoi doublé de la politique du tiroir-caisse.

Les enlèvements ne sont évidemment pas commandés par le danger que représente tel ou tel véhicule, mais davantage par sa proximité par exemple avec une préfourière. La seule logique qui préside aux enlèvements est la rentabilité financière ou presque.

Le Préfet de police reconnaissait alors, je le cite : "Il y avait un certain nombre d'améliorations, voire de corrections à apporter". Enfin. "Au nom du pilotage particulièrement attentif", disait-il, j'aimerais donc connaître aujourd'hui, puisque nous approchons de la fin de l'année comme échéance, les mesures prises pour corriger les écarts importants et illégitimes entre arrondissements, et à l'intérieur de chaque arrondissement entre quartiers pour verbaliser le stationnement uniquement très gênant en application du décret du 2 juillet 2015, que je rappelle, et pour prioriser la nature de l'infraction sur sa localisation.

Le Préfet de police avait aussi promis, dans son intervention en réponse, que tout allait changer, que des instructions allaient être données. C'était au mois de mai. Au final, rien n'a changé quatre mois après. Le dérapage du coût des marchés de 50 % en dix ans le laisse indifférent. Au lieu d'une politique des déplacements, on a une simple variation d'ajustement du budget spécial permettant à la Ville d'alléger sa contribution financière, notamment en recettes atténuatives.

La Préfecture de police trouve là un moyen d'encaisser des recettes complémentaires sur le dos des automobilistes, faute de quoi elle devrait prélever sur ses fonds propres, la Ville sous-dotant de plusieurs millions le compte d'exploitation du Service des fourrières, comme le prouve d'ailleurs le budget primitif 2016 qui prévoit pour la première fois, grâce à l'augmentation du P.V. à 150 euros, 1 million d'excédent !

La Préfecture de police est sur ce point, comme sur le reste d'ailleurs, sous une véritable tutelle de la Mairie de Paris, quitte à se faire "Harakiri", puisque celle-ci souhaite, dans une logique strictement financière, toujours plus de verbalisations. C'est d'ailleurs le leitmotiv de la réforme de la DPP, qui vient de se mettre en place.

Le calcul de l'Exécutif municipal est simple : il s'agit de diminuer in fine sa contribution à la Préfecture de police. D'ailleurs, l'adjoint aux embouteillages, pardon, l'adjoint à la circulation, n'a-t-il pas envisagé d'asseoir celle-ci sur les performances de verbalisation de la Préfecture de police ? Intéressant.

Donc, le Préfet de police n'a toujours pas réalisé les diagnostics de circulation de stationnement avec les maires d'arrondissement comme il l'avait promis. Il continue de balayer d'un revers de main le rapport accablant de la Cour des comptes sur la politique d'enlèvement de la Préfecture de police. Toujours pas de bilan détaillé du mode de pilotage des fourrières sur des bases évaluables et contrôlables, ni de location précise des enlèvements ou d'identification des motifs d'enlèvement, comme il le promettait, ni de bilan sur les ratios d'enlèvement par arrondissement et à l'intérieur des arrondissements.

Tout ceci, c'étaient des promesses du Préfet de police au mois de mai. Je comprends son absence, tout cela le gêne énormément.

Depuis de longs mois, notre groupe propose de mandater au moins un audit indépendant, puisque le Préfet de police est totalement défaillant, pour expertiser une mission qu'il assure si mal, et même la municipaliser selon un

vœu voté il y a deux ans à l'unanimité dans ce Conseil et resté sans aucun effet depuis. Les mois se suivent, rien ne bouge.

Ma question est simple, mais M. le Préfet de police ne veut pas y répondre. Je clame dans le désert. Qu'attend-il pour rompre avec cette inertie ?

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération technique porte sur un terrain Auboin de la Z.A.C. "Pouchet", terrain anciennement mis à disposition de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour les besoins de l'annexe de la caserne Champerret. Il sera désormais affecté à un nouvel usage, le relogement de la préfourrière voisine située au 8, boulevard du Bois-le-Prêtre.

La maîtrise d'ouvrage de la nouvelle préfourrière a été confiée à la S.E.M.A.V.I.P. au titre de sa concession d'aménagement. Le programme de travaux a été élaboré en étroite concertation avec les services de la Préfecture de police de Paris et apporte une amélioration des prestations offertes.

Concernant plus généralement la répartition territoriale des fourrières, il s'agit d'un sujet très éloigné de ma délégation et même très éloigné des compétences de la Ville. Le Préfet de police, j'en suis convaincu parce qu'il vous a entendus, même s'il n'est pas dans ces murs, reviendra vers vous pour vous répondre plus précisément. Quoi qu'il en soit, je vous invite à voter ce projet de délibération et vous remercie par avance de le faire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 182.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 182).

## **2016 DLH 241 - Réalisation 2, cité Charles-Godon (9e) d'un programme de construction neuve de 13 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 4 PLUS) par la R.I.V.P.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 241 porte sur la réalisation au 2, cité Charles-Godon dans le 9e, d'un programme de constructions neuves.

Mme la Maire du 9e arrondissement a la parole.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, je vous ai envoyé, Monsieur BROSSAT, un courrier sur ce sujet. J'ai refusé d'inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour du Conseil du 9e, il y a 15 jours. D'abord, parce qu'il m'est parvenu au-delà du délai légal et après envoi de l'ordre du jour. Mais surtout parce que ce programme a été élaboré sans information préalable de la mairie d'arrondissement, je le regrette.

Ce bâtiment de la cité Charles-Godon, cédé par l'Etat à la Ville, est vacant depuis de nombreuses années. Je l'ai d'ailleurs dénoncé au début de la mandature et vous ai proposé, par voie de vœu, de consacrer ce lieu à un équipement public, une crèche en l'occurrence.

Vous choisissez d'implanter un immeuble social seulement, sans équipement public, accentuant un peu plus encore la pression sur les équipements existants déjà saturés.

En tout état de cause, il aurait été correct que vous veniez m'expliquer les raisons de votre choix, qu'elles soient politiques ou techniques. Nous aurions pu élaborer ensemble un projet structurant pour ce quartier, mêlant des logements sociaux, puisque c'est votre choix, et un équipement public.

Vous avez préféré élaborer ce projet dans le secret des bureaux de la DLH et de la R.I.V.P. au mépris de la mairie d'arrondissement, mais surtout au mépris des Parisiens.

Au mépris des habitants, parce que cet ensemble immobilier était pour eux une opportunité rare dans le 9e, compte tenu de sa densité extrême pour réaliser un équipement public.

Je considère qu'il s'agit de mépris quand la R.I.V.P. a réalisé cet été des sondages extrêmement bruyants, qui ont provoqué des nuisances considérables pour les riverains, avant même que l'immeuble ne soit vendu et sans m'en informer.

Monsieur BROSSAT, informer la mairie d'arrondissement, c'est aussi permettre de travailler sur un plan d'information des habitants afin que le projet soit accepté, d'autant plus que vous projetez une surélévation de deux étages. Comme je vous l'ai demandé par écrit la semaine dernière, je souhaite que ce projet de délibération soit retiré de l'ordre du jour aujourd'hui, et reporté à la séance de novembre. Prendre le temps de nous rencontrer, de travailler ensemble sur un tel projet, qui peut être une opportunité d'envisager un C.I.N.A.S.P.I.C, malgré la réserve de logement social, est indispensable, et quatre semaines ne me semblent pas pour cela insurmontables.

Au-delà d'une co-construction de ce projet, j'attends des explications politiques, techniques ou financières sur les choix retenus pour cette adresse. Si vous refusez de retirer ce projet de l'ordre du jour, je ne le voterai pas, en m'interrogeant toutefois sur vos motivations à ne pas souhaiter travailler avec moi sur ce dossier.

Vous avez donc deux options, soit vous passez en force et faites voter ce programme aujourd'hui, soit vous privilégiez une démarche constructive de co-élaboration du projet. Pour ma part, je reste à votre disposition. La balle est désormais dans votre camp.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Ce projet de délibération traite du financement d'un programme de 13 logements sociaux réalisés au 2, cité Charles-Godon dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, dont vous êtes effectivement la Maire.

Il s'agit d'un immeuble de bureaux qui appartenait à l'État et permettra la production de 13 logements sociaux, 9 P.L.A.-I. à destination de ménages très modestes et 4 PLUS, c'est-à-dire du logement social traditionnel. Les typologies sont variées avec une majorité de 3 et 4 pièces conformément à ce que vous souhaitez et répétez à longueur de Conseils de Paris, les familles étant une priorité pour vous et pour nous aussi.

Nous avons d'ailleurs eu l'occasion très régulièrement lors de ce Conseil de Paris de dire à quel point la transformation d'immeubles de bureaux en logement est une priorité pour nous tous. Nous avons eu l'occasion de dire que c'est une priorité que nous portons tous ensemble. Je m'attendais à ce que vous puissiez vous prononcer en faveur de ce projet.

Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de parler de ce projet dès juin 2014. A l'époque, vous aviez déposé un vœu demandant l'accueil d'une crèche dans ce bâtiment, je vous avais expliqué les raisons pour lesquelles nous n'y étions pas favorables, et une majorité s'était dégagée, dans ce Conseil de Paris, pour ne pas retenir cette proposition.

Vous évoquez la nécessaire concertation avec la R.I.V.P. Je ne peux qu'approuver ce que vous dites. D'ailleurs, le 26 septembre dernier, la R.I.V.P. avait prévu de présenter ce programme à votre adjoint en charge de l'urbanisme Sébastien DULERMO, mais vous avez demandé à annuler ce rendez-vous qui n'a pas eu lieu. Il est par conséquent un peu curieux de reprocher à la R.I.V.P. de ne pas discuter avec votre adjoint, et dans le même temps de refuser les rendez-vous que la R.I.V.P. vous propose.

Cela dit, la R.I.V.P. se tient à votre entière disposition pour reprendre date et ainsi prendre en compte d'éventuelles remarques sur le projet et le permis de construire.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter en faveur de cette transformation d'un immeuble de bureaux en logements sociaux dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, arrondissement qui compte 6 % de logements sociaux, c'est dire s'il y a du retard à rattraper.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération et je suis, comme la R.I.V.P., à votre entière disposition pour poursuivre le dialogue.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 241.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 241).

## **2016 DVD 156 - Transport de marchandises et logistique urbaine. Convention de partenariat avec la Poste.**

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la composition du comité de suivi.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 156 et le vœu n° 97 qui y est rattaché portent convention de partenariat avec la Poste. Edith GALLOIS, Alexandre VESPERINI et Didier LE RESTE vont nous en parler.

**Mme Edith GALLOIS**. - La logistique urbaine est un sujet qui m'est très cher, ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues du groupe UDI-MODEM. Nous estimons que l'on ne peut pas assurer une politique contre la pollution si l'on ne s'intéresse pas en premier lieu à la logistique urbaine et à la circulation des poids lourds dans Paris.

Cette convention avec la Poste nous paraît une excellente mesure et nous allons la soutenir.

En juillet dernier, à l'occasion de la révision du P.L.U., je m'étais inquiétée de la faiblesse des propositions que vous faisiez en termes de surface des 60 E.L.U., Espaces de Logistique Urbaine que vous annonciez. Je déplorais à juste titre, me semble-t-il, que leur taille, leur rayon de giration, leur emplacement n'étaient pas, selon moi, adaptés à l'enjeu de massification des volumes et ne remplissaient pas les conditions essentielles non seulement de viabilité économique des entreprises logistiques, mais aussi de limitation de l'impact environnemental du transport des marchandises.

Alors comme souvent, entre les effets d'annonce et la réalité, quelques ajustements sont nécessaires. Il me paraît qu'avec cette convention, on arrive à ces ajustements. Selon l'Atelier parisien d'urbanisme, une surface minimum de 1.000 mètres carrés est préconisée pour arriver à une véritable efficacité.

Avec ces 60 E.L.U. que vous nous aviez proposés, annoncés à l'occasion de la révision du P.L.U., on en était à des surfaces entre 500 et 1.000 mètres carrés. C'était donc excessivement insuffisant.

Aujourd'hui avec la Poste, on arrive à des surfaces beaucoup plus intéressantes puisqu'il s'agit de surfaces qui font au minimum 3.000 mètres carrés. Pour une fois, la raison a fini par l'emporter sur la communication. Dans ce domaine, il me semble que nous avons tous évidemment à y gagner.

J'espère que la prochaine convention avec les concessionnaires de parkings permettra aussi de revenir à la raison en s'adressant à ceux qui permettent une hauteur qui permettra de faire entrer éventuellement des semi-remorques ou des camions de grosses dimensions.

Tout cela pour dire que nous approuvons évidemment totalement cette convention dont nous nous réjouissons et ce partenariat avec la Poste. Au passage, je voudrais me féliciter de cette démarche très vertueuse engagée par la Poste qui trouve une reconversion qui me paraît vraiment excessivement positive dans le domaine de l'acheminement propre et donc, une conversion très honorable.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je nuancerai un peu ce propos. C'est évidemment une bonne idée, on ne va pas voter contre cette nouvelle charte. Sur la logistique urbaine, grosso modo, il y a eu cette fameuse charte de 2013, mais depuis...

Il est vrai qu'il y a l'Hôtel Logistique, c'est une chose importante, à la Chapelle. Il est vrai que vous avez désigné - Edith GALLOIS l'a dit - un certain nombre d'élus, mais pour rencontrer les professionnels du dernier kilomètre de livraison, je vois bien tout de même que l'on est plus dans la charte, dans les incantations, dans les déclarations d'intention et pas vraiment dans l'action.

C'est pour une raison très simple qui ne tient pas seulement à la Mairie de Paris - tout n'est pas de la faute de la Mairie de Paris, évidemment -, c'est que les financements ne sont pas là, les investissements ne viennent pas.

Vous nous présentez cette nouvelle charte. Le Christ multipliait les pains et la Mairie de Paris multiplie les chartes, très bien ! Je ne peux que saluer la chose, mais j'ai peur que cela débouche encore une fois sur des événements, sur des groupes de travail ; le projet de délibération en fait état.

Les industriels, les transporteurs, les logisticiens, les commerçants eux-mêmes dans Paris attendent véritablement des actions. On a beaucoup parlé de la fermeture des voies sur berges, je vous rappelle que dans le Centre de Paris, en termes de logistique et de livraisons, il suffit d'aller consulter ce que disent les chauffeurs livreurs pour savoir ce qu'ils pensent de la façon de circuler dans le Centre de Paris. Très franchement, je crois qu'on est vraiment en deçà de la réalité dans ce domaine de la logistique urbaine.

Je regrette d'ailleurs que l'adjoint chargé de la voirie ne soit pas présent car il aurait certainement des choses à nous dire. Nous avons M. MISSIKA, cela nous suffit amplement, mais je trouve cela regrettable.

Un dernier commentaire pour terminer. J'ai le plaisir de siéger à la Commission départementale de la présence postale territoriale. Cela fait plus de deux ans maintenant que j'y sié debate, je constate que l'agilité de la Poste laisse à désirer.

Oui, je suis désolé, je sais que vous dodelinez, mais les résultats sont là.

A Paris, nous avons 188 bureaux de poste et le trafic courrier s'est effondré de 50 % en cinq ans au cours de ces cinq dernières années. A chaque fois qu'il est question de reconverter un certain nombre de bureaux de poste en espaces de logistique urbaine pour libérer du foncier, comme l'a dit très justement Edith GALLOIS, on constate très souvent, même si les dirigeants expriment une très bonne volonté, une forme d'inertie à la Poste qui empêche de reconverter le foncier dont dispose la Poste. Je trouve cela très regrettable.

C'est la raison pour laquelle, mais je ne veux pas faire l'oiseau de mauvais augure, je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur les suites que va donner cette charte. Encore une fois, vous allez signer la charte, vous allez faire de belles photos, être très contents et dans quatre ans, on reconduira la convention entre la Poste et la Mairie de Paris. Néanmoins, je crois que l'on est vraiment très loin de l'enjeu.

On devait inaugurer prochainement - c'est pour cela que je regrette l'absence de M. NAJDOVSKI - la plateforme de logistique locale dans le 12e arrondissement ; où en est-elle ?

J'ai un peu l'impression que vous avez du mal à avancer, mais c'est normal car vous ne voulez pas dégager les financements ou aujourd'hui, personne ne veut vraiment financer les grands espaces de logistique urbaine, mis à part encore une fois quelques projets dans le cadre de "Réinventer Paris", et que vous masquez finalement cette lenteur par ces chartes. J'ai peur que ce soit un peu de l'affichage, je le regrette.

Nous voterons pour, je vous rassure, mais sans se faire, encore une fois, beaucoup d'illusions sur le sujet.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La convention de partenariat que nous devons adopter aujourd'hui présente plusieurs points importants, à la fois pour la Ville de Paris et le groupe "la Poste", mais également pour les usagers dont nous faisons tous partie, je pense, ici et pour les agents car la question des rythmes de travail est plusieurs fois abordée.

Par conséquent, nous regrettons que les organisations syndicales n'aient pas été associées en amont à l'élaboration de cette convention. Alors même que la convention traite de l'avenir du service postal et de ses évolutions, c'est nous qui avons indiqué l'existence de cette convention aux syndicats de la Poste.

Ceci étant dit, nous avons également plusieurs remarques à exprimer sur le fond du dossier. Je rappellerai, premièrement, que le groupe "la Poste" regroupe tout un ensemble de filiales, notamment sur les livraisons de colis. Par conséquent, tous les véhicules du groupe ne circulent pas sous les couleurs traditionnelles. Il faudrait nous clarifier la portée de la convention en nous précisant si ces engagements sont pris pour l'ensemble des filiales et autres sous-traitants.

Deuxièmement, il est inscrit dans l'article 2 de la convention que la Poste s'engage à livrer majoritairement les colis via des modes de transports doux. Cet objectif ne devrait pas être très difficile à atteindre car actuellement les trois quarts des 1.800 tournées de facteurs sont déjà effectués via des modes doux : vélos et piétons. Encore faut-il que la Poste compte bien s'appuyer sur son réseau 100 % public et s'engager à le développer.

Je remarque également que la Poste s'engage à multiplier les points de remise de colis, les consignes qui peuvent être placées sur l'espace public ou chez des commerçants. L'objectif est alors de réduire le nombre de kilomètres parcourus. Je vois là deux contradictions. D'abord en multipliant les points de remise de colis, la Poste multiplie aussi le nombre de déplacements de la flotte de véhicules. Nous ne sommes pas persuadés qu'en bout de course, cela permette réellement de réduire le nombre de kilomètres parcourus.

Nous sommes d'autant plus interrogatifs que la Poste peut s'appuyer sur un réseau relativement dense dans Paris. Il existe aujourd'hui environ 180 bureaux de poste ouverts du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures, voire 20 heures et aussi le samedi, de 8 heures à 13 heures. La densité de l'offre est là, l'amplitude des horaires d'ouverture aussi mais tendent à se réduire progressivement car nous savons que la Poste cherche à faire des économies malgré que le groupe "la Poste" a de nouveau touché plus de 340 millions d'euros en 2015 du C.I.C.E.

Les fermetures de bureaux de poste, c'est le cas de plusieurs bureaux du 10<sup>e</sup> arrondissement - gare du Nord, gare de l'Est -, du 12<sup>e</sup> arrondissement - bureau de Tahiti -, du 18<sup>e</sup> arrondissement - Tristan Tzara -, du 16<sup>e</sup> arrondissement - Paris Molitor - ou encore du 13<sup>e</sup> arrondissement où les agents sont d'ailleurs en grève depuis le 7 septembre pour protester contre les réductions de moyens.

La mobilisation citoyenne se développe dans les arrondissements concernés par des restructurations qui contribuent à atrophier le service public postal. Ces différentes mobilisations répondent au projet de la Direction. Le fait de s'appuyer sur des consignes automatiques et des relais commerçants au lieu de compter sur les agents de la Poste va accentuer la dégradation du service public rendu aux usagers.

Sur le service aux entreprises, la voie proposée est la même avec le développement de plateformes logistiques mises à disposition des commerçants. Dans tous les cas, ces évolutions vont accentuer la dynamique de suppression d'emplois au sein de la Poste alors même que nous en avons perdu près de 5.000 les dernières années.

Pour compléter, j'évoquerai plusieurs points qui n'apparaissent pas dans la convention. D'abord, sur les activités d'acheminement et de tri. Depuis quelques années, la Poste fait le choix de l'acheminement par voie routière au lieu du ferroviaire. La question sort de nos compétences, certes, mais la question de l'impact écologique mérite d'être posée.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les centres de tri parisiens sont déménagés en banlieue. Par conséquent, lorsqu'un courrier ou un colis est envoyé depuis Paris à destination d'une autre adresse intra-muros, le courrier transite par la banlieue. C'est une perte de temps et un non-sens écologique.

Enfin, rien n'est dit sur les tournées de collecte du courrier. Un bel objectif serait pourtant de réaliser toutes ces tournées au moyen de véhicules propres.

En conclusion, je reviendrai sur le vœu rattaché que nous avons déposé au nom du groupe Communiste - Front de Gauche. Il est prévu que le suivi de la mise en œuvre de la convention soit réalisé par la DVD. Nous pensons qu'il est nécessaire d'élargir le comité de suivi à la présence des élus, au regard des objectifs hautement politiques abordés par la convention.

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci-avant, notamment les conditions dans lesquelles se réalise le service public postal à Paris, qui ne peuvent pas être déconnectées de la convention qui nous est soumise, notre groupe s'abstiendra.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Voilà trois interventions assez disparates, il faut bien le reconnaître, mais intéressantes toutes les trois, chacune dans son genre.

Je voudrais dire d'abord à Edith GALLOIS que ce qu'elle dit sur la taille des E.L.U. - Espace de Logistique Urbaine - est faux, tout simplement faux. Nous avons choisi les différents formats en dialogue avec les partenaires de la charte, c'est-à-dire des professionnels extrêmement expérimentés et, bien évidemment, la plupart ou un grand nombre de ces espaces doivent être supérieurs à 1.000 mètres carrés. Cependant, même pour la logistique du dernier kilomètre avec des moyens petits et non polluants de transport, des espaces de 500 mètres carrés sont intéressants pour un certain type de logistique.

Il faut comprendre que la nouvelle logistique urbaine durable est une logistique de plus en plus diversifiée et qui réclame des espaces de taille extrêmement différente. Je ne vois donc pas pourquoi elle présente cette avancée exceptionnelle que nous avons eue dans le P.L.U. en créant une nouvelle catégorie C.I.N.A.S.P.I.C. pour la logistique urbaine durable. Pourquoi présente-t-elle cela comme une opération de communication ?

Cela me permet d'ouvrir ma réponse aux propos de M. VESPERINI, je crois que jamais la Ville de Paris n'a mené une politique aussi audacieuse et aussi volontaire dans le domaine de la logistique urbaine. Nous avons avancé sur tous les fronts.

En effet, nous avons la charte qui a été signée avec les partenaires dans le cadre de la ville intelligente et durable. Nous avons la modification du P.L.U. et c'est une grande première dans l'histoire des P.L.U. de France que cette nouvelle catégorie C.I.N.A.S.P.I.C. et le fait que nous ayons ciblé plus de 60 territoires à l'intérieur de Paris et de 60 parcelles pour pouvoir accueillir ces espaces de logistique urbaine de proximité.

Nous avons également lancé le projet de Chapelle-International qui est une incroyable ambition, un projet multi modal, fer et route, et qui est vraiment un espace logistique de grande taille et de nouvelle génération avec une innovation considérable.

Nous avons lancé un appel à projets innovants avec des expérimentations et aujourd'hui il y a une vingtaine d'expérimentations avec des partenaires privés sur le territoire parisien en matière de logistique urbaine. Nous avons aussi lancé la création d'un incubateur consacré à la logistique urbaine, incubateur soutenu par de grands comptes et pour le moment installé provisoirement dans un bâtiment de "Paris & Co", mais qui sera logé dès que le bâtiment de Chapelle-International sera terminé, à Chapelle-International.

Très franchement, l'accusation consistant à dire que nous ne faisons rien est plus que ridicule, je suis vraiment désolé de vous le dire. En plus, Monsieur VESPERINI, vous confondez charte et convention. Une convention comprend des engagements et La Poste prend des engagements dans cette convention. La Poste, dont vous dites qu'elle est caractérisée par l'immobilisme, a au contraire été un précurseur à Paris dans la conversion de ses tournées au mode doux, le vélo et la marche à pied ainsi que les véhicules à faibles émissions. Elle s'est déjà équipée de 160 véhicules électriques pour sa distribution parisienne et ce qu'il y a d'intéressant dans cette convention, c'est qu'elle précise les engagements de la Poste à partir de 2017 pour poursuivre la conversion de ses tournées diesel en mobilisant toutes les innovations possibles, incluant les vélos à assistance électrique, le J.N.V., ou encore l'utilisation des transports en commun.

Les engagements de la Poste portent également sur le développement de nouveaux espaces de logistique urbaine d'au minimum 3.000 mètres carrés, sur la conversion de certains sites de la Poste à ces espaces de logistique urbaine, et la Poste prend aussi des engagements en faveur du développement des consignes à colis ainsi que pour des services de gestion de stock destinés aux commerçants. Ce n'est pas du tout un texte en l'air, mais un texte avec des engagements précis et qui permet d'avancer de façon rapide et volontaire vers la logistique urbaine durable et responsable.

Cette convention est conclue sur 4 ans, elle est reconductible. Le suivi des engagements pris fera l'objet d'un comité réunissant la Ville et la Poste deux fois par an. J'ai entendu la demande du groupe Communiste - Front de Gauche pour élargir le comité de suivi en y associant d'autres parties prenantes. Je suis tout à fait ouvert à cette idée mais comme il faut en discuter avec la Poste, ce qui est normal puisque c'est notre partenaire en la matière.

Je vous propose donc de retirer votre vœu tout en vous promettant de soutenir votre demande, notamment en ce qui concerne la présence de la Commission départementale de présence postale dans ce comité de suivi.

Voilà ce que je voulais vous dire. La Ville de Paris est engagée dans une politiques des plus ambitieuses en matière de logistique urbaine durable que l'on connaisse en France et à l'étranger. Cette convention en est un élément supplémentaire.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Communiste maintient-il le vœu ?

**M. Didier LE RESTE**. - Non, je vais le retirer, même s'il y a un certain nombre de questions que j'ai posées dans mon intervention qui n'ont pas trouvé réponse, mais je ne désespère pas.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - On était limité à 5 minutes, déjà on en a fait 6...

Le vœu n° 97 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 156).

**2016 DAE 292 - Réhabilitations d'immeubles d'activités (11e, 13e, 18e, 19e et 20e). - Garanties d'emprunts à la R.I.V.P. et conventions.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 292 et à l'amendement technique n° 98.

La parole est à... On ne vote que l'amendement technique, très bien. L'amendement technique. Jean-Louis MISSIKA est technique ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Voilà, il est technique, il consiste à dire que le taux d'intérêt n'est pas fixe mais variable.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Ce n'est pas si technique que cela.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Non. Je vais préciser.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Non, ce n'est pas cela que je dis...

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Tout le monde a compris...

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 98 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 292 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAE 292).

**2016 DASCO 146 - Réévaluation du forfait communal versé aux écoles sous contrat d'association et sous contrat simple avec l'Etat et signature d'une convention avec les écoles sous contrat simple.**

**2016 DASCO 58 G - Réévaluation du forfait d'externat matériel versé aux collèges sous contrat d'association avec l'Etat.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, aux dossiers de la 6e Commission et nous commençons tout de suite par les projets de délibération DASCO 146 et DASCO 58 G, ainsi que l'amendement n° 99 qui est rattaché.

Je donne tout de suite la parole à Emmanuelle BECKER, puis à Danielle SIMONNET.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Nous voterons contre ce projet de délibération, qui propose la réévaluation du forfait passé avec les écoles privées sous contrat simple et sous contrat d'association.

Je vais expliquer brièvement le projet de délibération. La Mairie de Paris, comme toutes les collectivités, est tenue de financer les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat dans les mêmes proportions par

élève qu'elle le fait avec les établissements scolaires publics. Le financement des écoles privées sous contrat simple est facultatif pour notre collectivité.

Parce que l'argent mis pour chaque élève dans le public a augmenté, nous sommes légalement tenus de faire correspondre ce que nous donnons au privé sous contrat d'association à ce que nous donnons au public. Dans le même temps, la Mairie réévalue ce qu'elle donne aux établissements privés sous contrat simple.

Cela peut paraître comme un choix équitable, sauf qu'un établissement privé, en plus des subventions égales à celles d'un établissement public, fait, lui, payer aux parents d'élèves un droit d'entrée pour son enfant et bénéficie de moyens supérieurs à celui du public. D'où le caractère profondément inégalitaire de ce système.

Alors que nous nous battons pour renforcer la mixité sociale dans nos établissements et que nous travaillons sans relâche à une école publique qui porte haut les valeurs de la République et des savoirs communs, nous sommes obligés régulièrement de traiter avec une injustice, celle du financement des écoles privées sous contrat d'association. Une injustice entretenue et subventionnée par les fonds publics, donc la contribution de toutes et de tous à l'impôt.

Nous sommes tenus légalement de financer des établissements qui font de l'éducation un marché et qui proposent, moyennant finances, de retirer des enfants de la carte scolaire. Que les écoles privées existent, nous ne pouvons pas nous y opposer, mais que nous soyons tenus de les financer à la même hauteur que le public est une chose qu'il faut combattre, non seulement parce que c'est injuste, mais parce que cela ruine tous les efforts de mixité sociale dans le public. Et nous ne voyons pas pourquoi, en plus, nous devrions financer les écoles privées sous contrat simple, ce en quoi nous n'avons aucune...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - S'il vous plaît. Seule Emmanuelle BECKER a la parole. Merci.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

... nous n'avons aucune obligation légale. Alors que l'on parle souvent dans cette Assemblée de la nécessité de faire des économies dans le fonctionnement de l'administration, celle-ci nous paraît tout à fait justifiée. Elle permettrait de dégager des moyens pour améliorer le service public parisien. C'est pourquoi le groupe Communiste votera contre les projets de délibération DASCO 146, qui concerne les écoles, et DASCO 58 G, qui concerne les collèges. Nous sommes contre la subvention à des établissements privés, quels qu'ils soient, sous contrat d'association comme sous contrat simple.

Nous voterons favorablement l'amendement de notre collègue, Danielle SIMONNET, pour lequel nous partageons totalement l'esprit.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, court !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Excusez-moi, mes chers collègues. Ecoutez, comme vous le savez, je présente un amendement rattaché à ce projet de délibération. Il s'agit, dans ce projet de délibération, d'un certain nombre de financements. Parmi ces financements concernant les écoles, il y a la part de financement aux écoles privées qui est de l'ordre de l'obligation, et il y a également le financement aux écoles privées qui relève du facultatif. Excusez-moi, je retrouve mon texte de vœu.

Vous savez que la loi peut permettre des financements facultatifs. Quand on permet des financements facultatifs, de fait, cela prouve bien que nous n'avons aucune obligation à accorder ces financements. Je réitère dans cette Assemblée, comme l'a fait avant moi Emmanuelle BECKER : à école publique, fonds publics. Voilà. A école privée, fonds privés. Il n'y a rien qui oblige notre collectivité à aller au-delà de ce principe puisque c'est remettre en cause, de fait, ce principe. Vous savez que j'avais déjà mené la bataille pour que la Ville enfin arrête - et je suis ravie d'avoir gagné - les financements facultatifs d'investissements aux collèges privés, parce que nos collèges publics ne vont pas super bien et que tout argent donné au privé est de l'argent qui ne va pas au public. J'estime qu'il doit en être de même concernant ces écoles. Il me semble que, vu les difficultés de financement de nos écoles publiques, on ne doit absolument pas se permettre de déroger à ce principe.

Je vous rappelle l'article L. 442-12 - je ne vous donne pas tous les chiffres du Code de l'éducation - qui dispose que les communes peuvent participer dans les conditions qui sont déterminées par décret aux dépenses des établissements privés qui bénéficient d'un contrat simple, et que les dépenses de fonctionnement matériel des classes sous contrat simple peuvent être prises en charge par les communes dans les conditions fixées par convention passée entre la collectivité et l'établissement intéressé. On voit bien que c'est une possibilité, mais qu'en

aucun cas elle n'est obligatoire. Vous savez que, sur Paris, nous subissons une stratégie d'évitement des écoles publiques. Donc nous devons, au contraire, mettre le paquet sur nos écoles publiques pour essayer d'anticiper et de convaincre de ne pas mettre en place des stratégies d'évitement de l'école publique et laïque, en lui permettant justement de pouvoir s'améliorer.

Je sais, Madame CORDEBARD, que vous allez me répondre que ces écoles sont particulières et qu'elles ont notamment tout un dispositif particulier d'accueil pour des enfants en situation de handicap. Interrogeons-nous pourquoi les enfants en situation de handicap ne sont pas dans une situation d'intégration possible et optimum dans nos écoles publiques. Interpellons sans cesse le Gouvernement pour améliorer les conditions d'accès à l'école publique et d'accompagnement plutôt que, finalement, par ce financement facultatif, même si je sais que vous avez dû négocier pour le réduire au maximum, présenter notre aveu d'impuissance à faire en sorte que les enfants et les familles d'enfants en situation de handicap soient condamnés à cette stratégie d'évitement du public.

Donc j'estime, à travers cet amendement, que la signature de convention avec les écoles privées qui bénéficient d'un contrat simple, n'est pas souhaitable et qu'il vaudrait mieux réaffecter toutes ces sommes à l'enseignement public. Mon amendement propose que les articles 3 et 4, ainsi que le deuxième alinéa de l'article 7 du projet de délibération, soient supprimés et que l'on modifie le projet de délibération en conséquence pour supprimer toute mention des écoles sous contrat simple et de la convention.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, chère Emmanuelle BECKER, je partage avec vous sans réserve un attachement fort à l'école publique et aux valeurs qu'elle véhicule. C'est d'ailleurs en ayant cela à l'esprit que la Ville a mené des négociations avec les représentants des écoles privées parisiennes, avec le Diocèse, pour déterminer le montant des forfaits soumis à l'approbation de notre Assemblée dans le cadre de la loi dite de parité, avec cet esprit de veiller aux deniers publics.

Dans le cadre de ces négociations globales, la Ville a donc fait le choix de continuer à financer quatre écoles en contrat simple avec l'Etat en faisant preuve, je le crois, de discernement. Vous en parlez à l'instant et je citerai cet exemple : l'exemple de "Votre école chez vous" qui dispense un enseignement gratuit et adapté à des enfants ou des adolescents malades et en situation de handicap physique si lourd qu'ils ne trouveraient pas leur place au sein de l'école publique dans le cadre de l'enseignement qui y est dispensé. Vous le savez, et je partage d'ailleurs sur ce point complètement cette aspiration, je souhaite que nous puissions avoir en France davantage de structures en mesure d'accueillir ces enfants, des structures publiques naturellement.

Par contre, aujourd'hui, je ne pense pas que nous devions arrêter un tel financement. Je pense que cette structure est utile. Bien sûr, sur le débat de l'école privée dans notre système éducatif, ce débat, j'en suis d'accord, est légitime. Il est légitime, particulièrement quand il met en évidence des formes d'entre soi particulièrement néfastes à la mixité et au vivre ensemble, même si je le redis, et je le redirai parce que je le pense sincèrement, les questions de mixité dans les écoles publiques ne se résument pas à la présence des établissements privés sur le territoire. Elles ont aussi d'autres origines qu'il faut combattre.

Je ne pense pas, donc, que votre amendement, Madame SIMONNET, soit une réponse pertinente à la question qui nous est posée là. Voilà pourquoi j'émetts un avis défavorable à cet amendement et invite l'ensemble de nos collègues à voter favorablement les projets de délibération DASCO 146 et DASCO 58 G.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Avant de mettre aux voix l'amendement n° 99, j'ai une explication de vote de Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération présenté se conforme aux obligations légales de financement du fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. Si c'est une obligation pour la Ville, nous regrettons l'existence de cette obligation légale qui fait que l'investissement financier est plus important pour les élèves du privé que ceux du public. Pour nous, parce que l'école publique défend l'intérêt général et non les intérêts particuliers, l'argent public doit être réservé à l'école publique. D'ailleurs, le CNESCO, dans sa dernière enquête, a montré que notre système était le plus inégalitaire des pays de l'O.C.D.E. Il nous faut réellement repenser notre école pour favoriser la mixité et l'égalité des chances. Le financement de l'enseignement privé ne participe sûrement pas à ces objectifs.

Nous souhaitons également exprimer notre regret du choix fait par la Ville de financer des écoles privées sous contrat simple, car nous n'avons aucune obligation en la matière. Ainsi, les élus du groupe s'abstiendront sur le projet de délibération et voteront l'amendement de Danielle SIMONNET. Une fois n'est pas coutume.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 99 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 99 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 146).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 58 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 58 G).

### **2016 DAE 301 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Ecole d'économie de Paris pour la création d'une chaire de recherche "chaire travail" (14e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 301 concerne une subvention et convention avec l'Ecole d'économie de Paris pour la création d'une chaire de recherche "chaire travail".

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez cinq minutes.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je vais être rapide. Je suis déjà intervenu sur ce projet de délibération indirectement lors du débat sur la présentation de la politique emploi de la Ville. C'est pour saluer ce projet de délibération très important qui permet donc à la Ville d'investir dans la recherche publique, à travers le financement d'une chaire. Dommage que M. MISSIKA ne soit pas là aussi, cela pourrait lui donner des idées d'investissement.

Ici, nous avons une chaire qui va travailler sur le travail et, contrairement à beaucoup de chaires dans les universités qui sont souvent des chaires privées, celle-ci est une chaire 100 % public, avec un financement de la Ville, de la DARES, du Pôle Emploi et de l'UNEDIC.

J'espère que, par la suite, nous ferons d'autres financements de ce type parce que c'est très important pour la Ville.

Pour terminer, pour paraphraser un candidat à la primaire de droite, la politique, ce n'est pas un récit, c'est une science humaine qui doit se baser sur des analyses argumentées. Rendons ses lettres de noblesse au livre majeur d'Aristote, "Politique".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Cela faisait longtemps qu'Aristote ne nous avait pas visités dans cette Assemblée. Je vous en remercie.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Monsieur le Conseiller, cher Jérôme GLEIZES, chers collègues, je vous remercie pour cette intervention sur la "chaire travail" avec l'Ecole d'économie de Paris. Le fonctionnement du marché du travail est au cœur d'importants enjeux sociaux et politiques, depuis Aristote d'ailleurs. Et l'Ecole d'économie de Paris, PSE, a donc souhaité créer une "chaire travail" portée par Daniel COHEN de l'Ecole normale supérieure, Éric MAURIN, directeur d'études à l'E.H.E.S.S., reposant sur une programme partenarial de recherche académique pluriannuel dédié au champ du travail, qui associera chercheurs expérimentés et jeunes chercheurs.

L'objectif de cette chaire, financée, comme vous l'avez dit, par des subventions publiques, sera effectivement d'avoir une meilleure vision du marché du travail, et notamment à Paris. Cette chaire permettra ainsi, comme d'autres chaires de PSE, par exemple sur les questions financières et monétaires internationales avec la Banque de France ou encore avec l'A.P.-H.P. sur l'innovation à l'hôpital, d'alimenter le débat social et la décision publique via un double objectif : premièrement structurer et dynamiser la recherche menée sur ces questions au sein de PSE, en particulier en renforçant son attractivité auprès des étudiants et des jeunes chercheurs, et deuxièmement de rendre accessible et de diffuser les éclairages que cette recherche apporte au débat public.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération qui permettra à l'Ecole d'économie de Paris de lancer rapidement ces travaux.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 301.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 301).

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au Forum de rentrée "Etudiants à Paris".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux non rattachés. Le vœu n° 100 est relatif au Forum de rentrée "Etudiants à Paris".

La parole est à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**. - Monsieur le Maire, chère Marie-Christine, la rentrée universitaire parisienne est marquée depuis plusieurs années par le forum organisé sur la place de l'Hôtel de Ville à la rentrée. L'idée de réunir l'ensemble des services partenaires aidant à la vie des étudiants est bien sûr une très belle idée. Et le Forum d'ailleurs du logement qui existait auparavant au C.R.O.U.S. avait été porté par les étudiants eux-mêmes dans le cadre d'Etudiants de Paris-Le Conseil.

Les informer sur l'ensemble de leurs droits, quels sont les services qui leur sont accessibles est nécessairement la première étape d'une rentrée réussie. Les nombreuses animations mises en place permettent aussi de faire de ce forum un moment festif et convivial.

Pour toutes ces raisons, nous saluons ce Forum de rentrée organisé en partenariat avec le C.R.O.U.S. et l'ensemble des partenaires de la vie étudiante.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence du lieu et de son emplacement. D'où le vœu que nous présentons.

La Ville de Paris accueille chaque année près de 350.000 étudiants dans ses établissements d'enseignement supérieur. Au regard de ce chiffre, la participation des étudiants pourrait être améliorée. Pour cela, nous pensons que la Ville doit réfléchir avec les partenaires à une évolution des modalités d'organisation de l'événement, et notamment sur sa localisation au plus près des campus existants. Je pense notamment à Paris Rive gauche, Jussieu, le Panthéon ou la Sorbonne. L'accès aux droits est un véritable enjeu pour le public étudiant et si la Ville n'a pas de compétences obligatoires sur la question, nous pouvons agir en ce sens.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Monsieur le Conseiller, cher Didier GUILLOT, chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui me permet de parler du Forum de rentrée Etudiants à Paris, qui pour la troisième année consécutive a accueilli sur le parvis de l'Hôtel de Ville une partie des 350.000 étudiants parisiens désireux de trouver des informations avant la reprise des cours.

Selon nos derniers chiffres, près de 12.000 étudiants contre 9.000 l'an dernier, soit une augmentation de 30 %, sont venus sur le parvis lors de ces trois journées. Le besoin principal, vous l'avez dit, reste la recherche d'un logement et le partenariat avec le C.R.O.U.S. a permis à près de 800 étudiants de trouver une chambre lors du Forum. Par ailleurs, de nombreux autres services ont été offerts dans tous les domaines : culture, santé, sport, engagement.

Dans un souci d'amélioration permanente de nos dispositifs, nous sommes tout à fait ouverts, comme le propose le vœu, à une réflexion sur l'évolution de cet événement. Il y a des points à mieux penser. Nous allons faire, comme tous les ans, un bilan avec nos partenaires pour voir comment nous améliorer collectivement.

Néanmoins, s'engager sur une relocalisation du Forum sur un autre lieu nous paraît à ce stade difficile, compte tenu en particulier des contraintes techniques qu'il faut le temps d'étudier en détail, en particulier, en raison des espaces réduits sur la place Jussieu ou sur le devant de la place du Panthéon par rapport au parvis de l'Hôtel de Ville qui est plus spacieux.

Une formulation plus large laissant la place à différentes pistes, dont pourquoi pas une localisation multi-sites qu'il s'agira de mettre à l'étude rapidement dans le cadre du bilan du Forum me paraît préférable.

Je propose donc d'amender le vœu en ce sens, de remplacer "considérant la localisation du Forum de rentrée Etudiant" par : considérant la nécessité d'une grande proximité de l'événement vis-à-vis de son public cible. Et remplacer la phrase "expérimente l'implantation" par : avec ses partenaires, réfléchissent aux évolutions du format et du déploiement de l'événement susceptible de répondre encore mieux aux attentes de son public.

Je supprimerai la phrase : "considérant les possibilités d'installation qu'offrent" les différents lieux que vous citez dans votre vœu.

Sous réserve de ces amendements, j'émettrais un avis favorable à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous l'amendement ?

Oui. Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 291).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution du statut de réfugié politique à un étudiant de Paris I.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 101 est relatif à l'attribution du statut de réfugié politique à un étudiant de l'université de Paris I.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, je sais que nous avons pour habitude dans cette Assemblée de ne pas déposer de vœux nominatifs concernant les demandes de régularisation des situations administratives irrégulières et notre refus des expulsions, mais là il s'agit d'une situation bien particulière. Cet étudiant de Paris I, menacé d'expulsion est vraiment un jeune qui est persécuté pour ses engagements. Je tiens vraiment à saluer la mobilisation, à la fois étudiante et enseignante de l'université de Paris I.

Très rapidement, il s'agit de ce jeune Abdoulaye qui a été placé en centre de rétention administrative à Joinville, alors qu'en Guinée c'est un opposant politique qui est menacé de mort. Depuis son arrivée en France, après un long et dangereux périple, il a tenté à plusieurs reprises de déposer un dossier pour réclamer l'asile politique. Il s'est rendu plusieurs fois à la Préfecture de Créteil qui lui disait toujours de repasser un autre jour.

Le temps étant extrêmement court, je ne peux que vous rappeler le contexte. C'est suite à une grande marche pacifique, le 3 avril 2013, fortement réprimée, qu'il avait participé activement à coorganiser qu'il a été poursuivi, parce qu'il était impliqué justement dans la vie politique de son pays. C'est bien pour cela qu'il a reçu des menaces de mort. Des soutiens au pouvoir s'étant même rendu jusqu'à son habitation.

Je tiens à travers ce vœu vraiment à remercier l'implication de l'Exécutif parisien qui, dès le dépôt de mon vœu, a pris attache avec, à ma connaissance, mais vous me le préciserez, Madame CORDEBARD, la présidence de l'université de Paris I.

Pour qu'il y ait justement une intervention qui puisse prendre en compte la nécessité que notre République protège ce jeune et lui permette de pouvoir poursuivre ses études.

J'ai eu connaissance des propositions d'amendements oraux à mon vœu de la part de l'Exécutif et j'y souscris amplement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Madame la Conseillère, chère Danielle SIMONNET, chers collègues, votre vœu alerte notre Assemblée sur la situation d'Abdoulaye, étudiant guinéen sans papiers demandeur d'asile de Paris I Panthéon Sorbonne, actuellement, comme vous l'avez dit, placé en centre de rétention.

Vous avez indiqué les principaux éléments de sa situation et je n'y reviens donc pas. Je souligne simplement, comme vous l'avez fait, qu'elle fait l'objet d'une mobilisation de grande ampleur au sein de la communauté universitaire à Paris I et ailleurs, mobilisation dont nous sommes solidaires.

Si selon nous le Conseil de Paris n'est pas en capacité de se prononcer sur l'examen de cas individuels, vous l'avez rappelé au début, il lui appartient en revanche de porter avec force que Paris est une ville d'hospitalité et de refuge. Nous partageons donc entièrement votre préoccupation et, comme vous, nous sommes attachés à un traitement digne et bienveillant de chaque situation.

Le monde étudiant est dans ce cadre particulièrement concerné. C'est la raison pour laquelle nous avons d'ores et déjà soutenu auprès de la Préfecture de police, conjointement avec les acteurs de la mobilisation et le président de Paris I, le réexamen de la situation d'Abdoulaye et la suspension de son obligation de quitter le territoire français.

Cette première étape est franchie depuis le moment où vous avez déposé votre vœu, puisque l'obligation de quitter le territoire français a été suspendue et que le dossier d'Abdoulaye fait actuellement l'objet d'un réexamen. Il n'est plus expulsable durant la durée d'examen de son dossier. Il convient maintenant néanmoins de maintenir notre vigilance, de poursuivre l'expression de notre solidarité afin que ce jeune homme puisse bénéficier d'un titre de séjour qui lui permettra de demeurer sur le territoire français et d'y poursuivre ses études.

C'est la raison pour laquelle si vous acceptez - mais vous avez déjà dit que vous les acceptiez - nos propositions d'amendement, l'avis de l'Exécutif sur ce vœu est favorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 292).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous en terminons là pour la séance de cette matinée. Nous reprendrons à 14 heures 30 avec les travaux de la 7e Commission.

Je vous remercie.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci de votre présence pour cette dernière demi-journée de notre Conseil. Dernière demi-journée, je l'espère, Monsieur PENINOU !

## **Compte rendu de la 7e Commission.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Comme de coutume, nous allons commencer par l'examen des projets de délibération de la 7e Commission et je vais donner la parole à son président, M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour notre dernière réunion, 103 projets de délibération à l'ordre du jour, un vœu rattaché et deux vœux non rattachés ont été déposés.

Mme CHARNOZ a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution à M. Can DÜNDAR de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

M. MARTINS évoquait le vœu du groupe UDI-MODEM rattaché au projet de délibération DJS 285 relatif à l'indemnisation des débits de boisson autour de la "fan zone" du Champ-de-Mars.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu des groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au projet de réforme des maisons des associations.

Pour ce qui concerne les projets de délibération présentés, j'en citerai quelques-uns.

Concernant la délégation de Patrick KLUGMAN, je voudrais rappeler les projets de délibération qui montrent notre engagement dans la lutte contre le Sida au Cameroun, au Maghreb et Moyen-Orient notamment, avec les projets de délibération DGRI 44 et 69.

Pour la délégation de Pauline VÉRON, au-delà des différents projets de délibération présentés, la présentation de la synthèse sur les subventions aux associations versées en 2015 et prévue au budget participatif en 2016 nous a permis d'avoir une vision claire des efforts de la Ville dans ce domaine. Le texte de la communication du Conseil de la jeunesse a été remis aussi aux membres de la Commission présente.

Concernant la délégation de Jean-François MARTINS, le projet de délibération DAE 316 concernant le tourisme me semble important, notamment en cette période. Cette subvention attribuée à l'association "Alliance" et utilisée afin que le tourisme apparaisse comme un pilier majeur de l'économie à Paris me semble la bienvenue.

Deux projets de délibération à regarder dans le cadre du plan "Nager à Paris", notamment le DEVE 101 concernant l'aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil, et le DJS 41.

Le DJS 304 a permis à Jean-François de reparler des garanties et financements du dossier des candidatures de Paris 2024 déjà présenté dans le détail aux présidents de groupe à la 1ère et à la 2e Commission.

En dernier, le projet de délibération DJS 43, subvention et convention avec le Comité départemental olympique de Paris, me semble important, notamment pour son volet "Réduc'Sport", dispositif indispensable pour démocratiser l'accès aux pratiques sportives à Paris.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à M. Can DÜNDAR.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous allons tout d'abord examiner le vœu non rattaché n° 102 relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. Can DÜNDAR et je donne la parole à M. le Président du groupe Socialiste et Apparentés, Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La Turquie occupe l'une des dernières places dans le dernier classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières.

Actuellement, 35 journalistes y sont incarcérés pour leurs opinions. Le contexte politique s'est considérablement tendu ces dernières années, en particulier ces derniers mois, et nous avons à plusieurs reprises exprimé ici-même au Conseil de Paris nos inquiétudes pour le respect des Droits de l'Homme, la liberté d'expression et la liberté de la presse en particulier.

Can DÜNDAR, rédacteur en chef du journal laïque et progressiste "Cumhuriyet", est ainsi accusé aujourd'hui de violation du secret de l'Etat et d'espionnage après la publication en mai 2014 de preuves en images de la livraison d'armes par des camions des services du renseignement turc à des rebelles islamistes en Syrie.

Il est ensuite condamné le 6 février 2016 pour violation du droit de la liberté et de la sûreté individuelle. Le 6 mai, alors qu'il se rendait à un point presse devant le Palais de justice pour réagir à sa condamnation, il est victime d'une tentative de meurtre. 2 heures après, la Cour se prononce pour une condamnation de 5 ans et 10 mois ferme. Le journaliste a fait appel de cette décision.

Can DÜNDAR séjourne actuellement en Allemagne tandis que sa femme a été empêchée de prendre un vol pour partir d'Istanbul, son passeport ayant été confisqué par les autorités turques.

Depuis sa condamnation, Can DÜNDAR demeure fortement engagé pour la liberté d'expression et la défense de la liberté de la presse, notamment aux côtés de Reporters sans frontières, engagement pour lequel il a reçu la médaille de la Ville de Paris lors de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 2 mai dernier.

Par ce vœu, le groupe Socialiste souhaite ainsi attirer l'attention de la communauté internationale sur son sort particulièrement préoccupant ainsi que sur la situation générale en Turquie, où le durcissement du régime ERDOGAN conduit à une répression inacceptable, notamment contre la population kurde, les intellectuels, les journalistes, les avocats et tous ceux qui combattent pour la liberté. Comme le titrait "Le Monde" la semaine dernière, la répression s'emballa en Turquie.

La Ville de Paris est depuis longtemps engagée en faveur de la liberté d'expression, de la protection des journalistes et de l'indépendance de l'information. C'est pourquoi nous proposons par ce vœu que Can DÜNDAR soit élevé à la dignité de citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vraiment remercier Rémi FÉRAUD et le groupe Socialiste d'attirer l'attention du Conseil, et je l'espère bientôt au-delà, sur la situation de Can DÜNDAR.

Rémi FÉRAUD a tout dit de cet homme qui, dans son pays, où il ne peut plus se rendre, est un symbole pour tous ceux qui espèrent, croient encore à la possibilité d'une démocratie en Turquie. Can DÜNDAR était le directeur emblématique du principal organe de presse libre en Turquie.

Il a été poursuivi pour des raisons purement politiques. Son procès a été dénoncé dans le monde entier, et c'est à ce moment-là que, sous l'égide de Reporters sans Frontières, la Ville de Paris lui a remis une médaille qui avait été en l'occurrence remise à sa femme et, quelques jours après - nous étions le 2 mai -, le 6 mai, au verdict de son procès quelqu'un tentait de l'assassiner et sa femme le sauvait de l'assassinat qui lui était promis.

Nous suivons attentivement la situation de Can DÜNDAR. Non seulement nous lui avons remis cette médaille de la Ville comme une sorte de protection symbolique que nous pouvions lui conférer, mais dès qu'il a pu, nous l'avons reçu ici à l'Hôtel de Ville et il a eu ces mots, c'était avant le durcissement à Istanbul et en Turquie : "Pour moi, ma place est plus utile en prison en Turquie qu'en exil ailleurs."

Le fait que tous ses camarades soient emprisonnés, poursuivis, menacés, a rendu sa situation totalement différente et ses choix différents. Aujourd'hui, il est en Allemagne, il aimerait que sa femme puisse le rejoindre et c'est à ce titre que ce médaillé, nous vous demandons à la demande du groupe Socialiste mais aussi de l'Exécutif, à ce qu'il soit fait notre citoyen d'honneur, conformément aux citoyens d'honneur que nous avons décorés ici dans cet hémicycle, toujours de manière très consensuelle. Cela a toujours été extraordinairement important pour ceux qui ont reçu cette distinction.

A cet égard et je m'arrêterai là, hier nous recevions une autre citoyenne d'honneur de la ville de Paris, Shirin EBADI, qui a attiré notre attention sur une autre médaillée de la même promotion que Can DÜNDAR, qui est Nargesse MOHAMMADI, qui est lui aussi poursuivi en Iran et menacé de mort.

C'est aujourd'hui la citoyenneté d'honneur de Can DÜNDAR mais je ne veux pas que nous oublions chacune des personnes pour lesquelles nous nous battons et pour que leur liberté soit préservée.

Je vous remercie de voter la citoyenneté d'honneur de Can DÜNDAR.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris, de M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris votera bien sûr ce vœu qui est tout à fait logique mais il aimerait quand même que l'on passe par la procédure classique de mise en place de la citoyenneté d'honneur.

Malheureusement, sur la situation turque aujourd'hui, depuis le coup d'Etat avorté en juillet la répression est très importante et ce sont des centaines d'universitaires, ce sont des dizaines de journalistes, dont on a parlé, qui mériteraient eux aussi d'avoir ce statut de citoyenneté d'honneur. Je pense qu'il faut qu'on s'adapte aussi aux circonstances et qu'on voie qu'il y a d'autres personnes qui méritent tout aussi bien cette citoyenneté d'honneur. A un moment, on risque d'être pris par l'engrenage.

En effet, ce qui se passe actuellement en Turquie aujourd'hui est très inquiétant pour les libertés, notamment par rapport à des universitaires qui sont arrêtés parce qu'ils sont intellectuels.

On était déjà intervenu au sujet de l'assassinat de Hrant Dink et l'on vient d'apprendre qu'en fait c'est un assassinat qui a été commandité. On est dans une situation assez dangereuse. Je ne reviens pas sur l'histoire de Hrant Dink par rapport à la cause arménienne en Turquie, par rapport à ces hommes courageux qui, en Turquie, ont dénoncé les dérives.

Or, aujourd'hui, on est passé au-delà de ce qui s'est déjà passé au mois de mai au moment de la tentative d'assassinat. On est dans une révision totale de la politique turque, qui est très inquiétante. D'ailleurs, les révélations qui ont été faites par le journaliste ont été confirmées par l'intervention turque dans le Nord syrien. Tout cela illustre le lien entre les services secrets turcs et les islamistes syriens.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 293).

## 2016 DJS 48 - Subvention (65.000 euros) et convention avec l'Union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.) (12e).

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 48 : subvention et convention avec l'Union nationale du sport scolaire.

Je donne la parole à M. Sergio TINTI pour cinq minutes.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Union nationale du sport scolaire a pour objectif d'organiser et développer la pratique sportive pour les élèves du second degré de l'enseignement public. C'est une instance importante, avec plus d'un million de licenciés sur le territoire national, elle est la troisième instance après la Fédération française de football et la Fédération française de tennis.

En Région parisienne, plus de 28.500 adhérents sont concernés par les nombreuses activités de l'U.N.S.S. : l'organisation de compétitions scolaires dans plus de 30 disciplines, l'organisation de manifestations sportives ouvertes à toutes et tous, l'aide aux associations affiliées disputant des compétitions nationales, et enfin, la formation des jeunes arbitres, la formation aux premiers secours, et la formation des enseignants.

Le soutien de la Ville est essentiel, indispensable même à la continuité du bon fonctionnement du service régional de l'U.N.S.S. de Paris. C'est pourquoi nous nous prononçons favorablement sur ce projet de délibération.

Toutefois, je voudrais attirer votre attention sur le fait que la plus grande partie des 65.000 euros versés par notre ville en soutien à l'U.N.S.S. couvre les frais de location des créneaux dans les installations sportives parisiennes.

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, étudier la possibilité d'une augmentation de cette subvention pour les prochaines années, afin de concrétiser notre volonté de donner leur juste valeur aux pratiques sportives scolaires, car à présent que nous nous sommes fixés pour objectif le développement de la pratique sportive des jeunes Parisiennes et Parisiens en vue de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024, nous devons redoubler d'efforts.

En effet, Monsieur le Maire, c'est bien dans nos collèges et lycées que se trouvent les futurs athlètes qui porteront les couleurs de la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. La "Génération 2024" se trouve aujourd'hui dans nos établissements et c'est à la Ville de la soutenir, de l'accompagner et de l'impliquer. Ce, au moment même où le Ministère de l'Education nationale, avec sa réforme du collège qui efface la spécificité de l'éducation physique et sportive, s'en désintéresse.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Le Président de la 7e Commission, cher Sergio, vous avez dressé à juste titre un portrait élogieux de l'U.N.S.S. que chacun connaît et dont chacun ici a bien en tête que l'école élémentaire, qui n'est pas sous le champ de l'U.N.S.S. mais de l'U.S.E.P., le collège et le lycée, sont le creuset de la pratique sportive. C'est souvent là que se fait la découverte du goût, du plaisir d'une discipline, avant d'aller la pratiquer dans le cadre fédéral d'un club sportif.

J'entends évidemment tous ces arguments qui plaideraient pour une réévaluation de la subvention et je propose de la regarder ensemble au sein de la 7e Commission pour l'année qui vient. Auquel cas, nous l'assortirions peut-être d'objectifs nouveaux pour l'U.N.S.S. Je veux en citer un en particulier qui je crois intéressera l'ensemble des Conseillers de Paris, qui est le moment où se fait l'inégalité de pratiques sportives entre les filles et les garçons.

On se rend compte qu'en école élémentaire, et notamment à l'U.S.E.P., l'équivalent de l'U.N.S.S. dans le secteur élémentaire, la pratique féminine et masculine est identique et que le décrochage de pratique se fait précisément à l'arrivée au collège, et que justement à l'U.N.S.S., on retrouve là un modèle sportif malheureusement plus traditionnel où il y a plus de garçons que de filles.

C'est peut-être sur cette mission de féminisation du sport scolaire au collège et au lycée que l'on doit pouvoir soutenir, y compris financièrement, des actions supplémentaires.

Je profite de l'occasion et de la présence de nombreux maires d'arrondissement pour leur dire que dans les campagnes d'attribution des créneaux dans chacun de leurs arrondissements, je sais que chacun d'entre vous, majorité comme opposition, systématiquement, vous avez envie de soutenir le club de votre arrondissement, le club de votre quartier, le club de la chapelle la plus proche, mais il y a de grands enjeux comme le sport scolaire avec des clubs qui ne sont pas localisés, qui ont besoin de ces créneaux. J'incite donc l'ensemble des maires d'arrondissement à mesurer qu'au-delà des clubs de quartier, ces pratiques scolaires ont besoin de créneaux, donc qu'il faut leur faire de la place pour que les enfants parisiens puissent faire du sport.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 48).

### **2016 DJS 122 - Subvention (230.000 euros) et convention avec la Fondation "Paris Saint-Germain" au titre de la saison 2016-2017.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 122 : subvention et convention avec la Fondation du Paris Saint-Germain au titre de la saison 2016-2017.

Je donne la parole à M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, rapidement sur ce projet de délibération, d'abord pour nous féliciter d'avoir été entendus, le club P.S.G. qui est passé sous pavillon qatari avec les moyens que l'on connaît ne perçoit plus désormais de subvention de la part de la Ville de Paris.

Cependant, il persiste une aide indirecte avec le marché pour l'achat de billets au P.S.G. par la Ville de Paris, qui s'est élevée quand même pour la période 2014 et 2015 à près de 460.000 euros.

Toutefois, ce n'est pas l'objet précis du présent projet de délibération, il s'agit de la subvention pour la Fondation P.S.G., entité distincte du club, qui a un objet exclusivement social et organise chaque année près de 130 opérations à destination des jeunes issus de quartiers défavorisés de la Capitale, pour favoriser la pratique du foot féminin à Paris.

Tout ceci est évidemment positif et nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Cependant, je profite de cette occasion pour poser deux questions.

D'abord, dans le budget total de la Fondation P.S.G., quelle est la proportion de la part subvention Ville de Paris et de la part club du P.S.G. ?

Deuxième point, la Fondation a parmi ses objectifs de promouvoir la pratique féminine du football, or notre groupe a demandé, il y a plusieurs mois, que l'équipe féminine du P.S.G. puisse jouer certains matchs au Parc des Princes. Avez-vous des informations concernant les projets du club sur cette question ?

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Le présent projet de délibération concerne une convention ainsi qu'une subvention de 230.000 euros pour la saison 2016-2017, attribuée à la Fondation Paris Saint-Germain.

Cette convention nous semble être le meilleur moyen d'entretenir un lien sain et solide entre notre ville et le club parisien. En effet, la Fondation P.S.G., entité distincte du club, est par ses engagements, ses positions, un partenaire d'action éducative sportive et sociale au sein de notre ville, et nous nous en réjouissons.

Les journées, les après-midi et les vacances P.S.G. organisées tout au long de l'année scolaire permettent à plus d'un millier de jeunes filles et jeunes garçons de bénéficier d'un encadrement de qualité, notamment dans les écoles de football proposées dans les quartiers sensibles de notre ville, mais aussi dans les centres sportifs comme celui de Clairefontaine.

Nous soulignons le bilan positif de la première "Ecole Rouge et Bleue" installée à Paris dans le 19e arrondissement sous le terrain d'éducation physique Reverdy. Il s'agit d'un projet original qui associe des pratiques sportives et éducatives proposées à des enfants de CM1 à CM2 issus des écoles qui entourent le terrain en question.

Nous souhaitons également mettre en valeur l'effort que fait la Fondation en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, à travers l'accueil et l'accompagnement des jeunes Parisiennes et Parisiens en grande difficulté, dans le but de les former au métier de l'encadrement et de l'animation sportive, ainsi qu'au métier du management et de la communication. Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe d'un soutien de la Ville à cette fondation et nous voterons ce projet de délibération.

Toutefois, au regard des baisses des subventions qui touchent les clubs et associations de la Capitale, ainsi que de la qualité des partenaires de la Fondation P.S.G., nous vous proposons d'envisager pour les années à venir de revoir à la baisse le montant de la subvention en objet.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - En l'absence de l'orateur supplémentaire inscrit, je donne la parole à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, M. BELLIARD et M. TINTI.

Sans refaire le débat sur la subvention au P.S.G., tout en assumant, Monsieur BELLIARD, les deux aides complémentaires qui restent au P.S.G., celle de la billetterie, marché qui est drastiquement en baisse, dont y compris les groupes au Conseil de Paris ont pu sentir l'effet de ces baisses, mais aussi, nous avons une subvention à la section handball du P.S.G. considérant qu'à ce stade le sport mérite un appui de la Ville faute de maturité économique, mais l'arrivée de la deuxième salle à Bercy devrait nous permettre de suspendre cette subvention, puisqu'à 8.000 places la billetterie pourrait suffire à équilibrer ce modèle.

Sur la Fondation du P.S.G., vous avez rappelé son utilité sociale et notamment celle de ce projet emblématique dans le 19e arrondissement qui a désormais un an, "l'Ecole Rouge et Bleue", qui permet un dispositif de soutien scolaire sur le quartier Reverdy aux enfants accompagnés, de découverte du football, ainsi que des vacances sportives pour des enfants, y compris des filles, de 10 à 13 ans.

La Fondation, effectivement, fait la promotion du football féminin avec le dispositif "Allez les filles", qui propose à des jeunes filles une activité sportive couplée à d'autres animations, sorties et visites du stade pour aller voir l'équipe féminine du Paris Saint-Germain.

Sur les trois questions posées par MM. BELLIARD et TINTI, la première sur la part du budget de la Ville, je n'ai pas le chiffre consolidé aujourd'hui pour le budget de 2016, mais le budget de la Fondation du P.S.G. s'élève aux alentours de 900.000 euros, dont la contribution de la Ville est à 230.000 tel que nous le votons aujourd'hui. C'est donc un gros quart, enfin, un petit quart plus exactement.

Deuxième élément sur la question du foot féminin qui dépasse la Fondation, mais qui regarde le Paris-Saint-Germain. Je dois dire qu'effectivement, il y a eu une très belle première fois, il y a deux ans, avec ce match de Ligue des champions, ce P.S.G./Glasgow féminin. Malheureusement, depuis, pour des raisons à la fois sportives et techniques qu'il faut entendre, notamment sur l'entretien de la pelouse, qui sont des conditions nécessaires et complexes fixées par la Ligue et l'U.E.F.A. pour les matchs de garçons, donc cet entretien de pelouse nécessite de ne pas multiplier les matchs, l'occasion n'a pas été saisie une nouvelle fois. Mais je dois dire, ici, à M. BELLIARD, que je regrette l'annonce qui a été faite un peu brutalement vis-à-vis de la Ville de la part du Paris-Saint-Germain, de délocaliser une partie de ces matchs qui se jouent à Charléty - qui fait tout de même 20.000 places ; pour le foot féminin, c'est déjà bien - de délocaliser sans nous avoir consultés les matchs du P.S.G. féminin au Camp des Loges, c'est-à-dire au site d'entraînement où il doit y avoir en tout et pour tout 1.500 places au fin fond des Yvelines, ce qui n'est évidemment pas pour nous réjouir. Je le regrette ici.

Dernière question à M. TINTI. J'entends votre élément sur le budget des associations sportives de proximité comparé à celui de la Fondation Paris Saint-Germain. Cela se regarde, mais je souhaite que l'on regarde ce que l'on fait avec la Fondation beaucoup plus dans une dimension éducative et sociale que strictement sportive. En tout cas, je suis prêt, le cas échéant, à le regarder avec vous l'an prochain.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 122).

**2016 DJS 285 - Indemnisation des exploitants de commerces situés sur l'espace public en dédommagement de l'interruption temporaire de leur activité consécutive à la fermeture, pendant l'Euro 2016.**

**Vœu déposé par le groupe LR relatif aux mesures d'indemnisation des commerces proches de la "fan zone".**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'indemnisation des débits de boissons.**

**2016 DJS 286 - Convention avec l'Association nationale des directeurs et des intervenants d'installations et des services des sports pour la réalisation d'une étude sur l'impact social de l'Euro 2016.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à l'empreinte carbone de l'Euro 2016.**

**Vœu déposé par le GEP relatif aux dégâts engendrés lors de la finale de l'Euro 2016.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les projets de de délibération DJS 285, 286 et les vœux rattachés n<sup>os</sup> 103 à 106. Avant de donner la parole à l'orateur, je souhaiterais excuser M. le Préfet de police et son directeur de cabinet qui sont pris par une réunion très importante et qui se sont engagés à apporter une réponse écrite aux questions des membres de notre Assemblée concernant les projets de délibération que nous examinons à présent.

Je vais tout d'abord donner la parole à Leïla DIRI pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Leïla DIRI**. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'Euro 2016 a été un événement sportif fédérateur qui nous a fait briller et vibrer. Cependant, il n'a pas été sans conséquence pour certains commerçants. Si certains ont eu la satisfaction d'attirer de nombreux supporters, d'autres ont été victimes des restrictions et réglementations. Je veux évoquer par-là les commerçants situés à proximité du Champ-de-Mars - commerçants et artisans - concernés par les arrêtés entraînant pour eux un préjudice anormal et spécial en matière de chiffre d'affaires pendant cet événement. Le lien de cause à effet étant établi et incontestable, il nous semble primordial que ce préjudice commercial ouvre droit à indemnisation.

Nous vous proposons donc, par le biais de ce vœu, que la Ville crée un guichet unique pour centraliser les demandes d'indemnisation de ces commerçants, qu'ils puissent bénéficier d'un fonds d'indemnisation de la Ville de Paris afin de pallier le manque à gagner résultant de l'affectation du Champ-de-Mars à l'usage exclusif de la "fan zone" et l'application des arrêtés préfectoraux mentionnés. Et enfin, que la Ville demande à la Préfecture de police d'abonder le fonds à hauteur du montant des indemnisations octroyées au titre du préjudice commercial né de l'application de ces arrêtés.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN**. - On a donc deux projets de délibération. Le premier consiste à indemniser le préjudice subi par 7 commerces à hauteur globale de 43.600 euros presque et, le second, à financer une étude autour de 30.000 euros pour voir l'impact social de l'Euro 2016 sur l'espace francilien. A la lecture de ces deux projets de délibération, l'Euro s'est vraiment très bien passé : fête éducative, sportive, culturelle, gestion exemplaire, biodiversité

préservée conforme aux objectifs de la charte d'usage, etc. Un truc absolument formidable. Il n'y a pas un mot sur ce qui s'est passé le 10 juillet au soir, soir de la finale, qui a opposé deux pays. Que s'est-il passé ? Des supporters qui étaient là ont manifesté sans doute les valeurs de l'U.E.F.A. : sportives - vous savez - fraternité. Ils l'ont fait en détruisant 60 % des installations sur le parvis.

Il y a eu une véritable bataille rangée qui a opposé les policiers à la foule qui a tenté de rentrer sous la Tour Eiffel. La police a eu du mal à empêcher cela. Une voiture a été brûlée. Il y a eu tout cela et j'observe, comme c'est bizarre, que la presse en a très peu parlé, un tout petit peu, mais très peu parlé, que les responsables de ces fêtes sportives sympa comme tout... Cela va être sympa, les J.O. ! Cela, c'était l'Euro. Je ne vous raconte pas les J.O., si par hasard on devait les avoir. Ce n'était pas une petite bande de casseurs. C'était la foule des supporters. Le 10 juillet au soir, soir de la finale, ils ont pris d'assaut le parvis. Ils ont tout cassé et on en a très peu parlé. Bien sûr, les projets de délibération n'en touchent pas un mot.

Moi, je pose la question : est-ce que la Tour Eiffel sera indemnisée, car il a fallu d'abord procéder au déminage de la tour ? La tour a été fermée plus tôt le soir. Le lendemain, il a fallu en plus protéger le personnel. Je ne vous raconte pas. La Tour Eiffel a subi un préjudice alors que, comme beaucoup d'autres monuments, elle est en difficulté du fait d'une baisse de la billetterie. Ce n'est pas propre à la tour, mais partagé par beaucoup de monuments à Paris. Voilà une question qui ne figure pas dans les vœux, mais on aurait dû le faire. Une indemnisation est-elle prévue pour la Tour Eiffel ?

Ensuite, les vœux. Il y en a deux. Je vais aller vite, bien que j'aurais droit à 11 minutes parce qu'il y a une jurisprudence, que l'on va appeler la "jurisprudence BOURNAZEL", puisque le conseiller a le droit de cumuler son temps de parole de 5 minutes, plus celui de quelqu'un d'autre - on ne sait pas qui - de 5 minutes au lieu de 10 minutes. Donc, moi, j'ai droit à 2 vœux rattachés. Cela fait 2 fois 3 minutes, donc 6, plus le projet de délibération, 5, soit 11 minutes.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Il vous reste 1 minute 30.

**M. Pascal JULIEN**. - Mais, si tout se passe bien, j'aurais fini avant.

La tour sera-t-elle indemnisée ?

Deuxièmement, pourquoi avoir tu, de manière non concertée, car je pense qu'on est là dans un truc un peu idéologique, donc il n'y a même pas besoin de se concerter pour ne pas parler de ces événements-là.

Alors, sur les vœux, il y a un vœu qui demande que le bilan du dispositif de compensation de l'empreinte carbone de l'accueil de l'Euro 2016 soit communiqué en 7e Commission avant la fin de l'année. Nous sommes soucieux, évidemment, d'avoir un résultat des destructions qui ont eu lieu en matière de biodiversité, de savoir comment tout cela sera compensé. Et puis, cela va bien au-delà parce qu'un événement sportif, comme vous le savez - on en a déjà parlé -, cela pollue. Il y a tous les gens qui viennent, les trajets, etc. Je ne vais pas vous faire le topo. Donc il doit y avoir une compensation carbone, parce que quand on est l'U.E.F.A. et qu'on est défiscalisé... Je n'ai plus les chiffres, mais leur profit est encore en hausse. Je ne suis pas sur la ligne de Danielle SIMONNET tout le temps mais, sur ce point, je pense que l'U.E.F.A. pourrait mettre la main à la poche. Franchement, avec tous les cadeaux qu'on lui fait, on pourrait faire un petit peu du donnant-donnant une fois de temps en temps. C'est l'aspect biodiversité.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

**M. Pascal JULIEN**. - L'autre vœu demande simplement... J'ai le temps, j'ai encore presque six minutes.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Non, non.

**M. Pascal JULIEN**. - Jurisprudence BOURNAZEL ou alors on nous explique.

L'autre vœu, lui, demande qu'un bilan soit fait aussi, présenté en Commission, sur le coût financier humain des dégâts causés, que soient indiqués les montants payés par les différentes parties prenantes. Bref, on voudrait y voir un petit peu plus clair parce que, pour l'instant, on a beaucoup de promesses. D'ailleurs, l'un des deux projets de délibération promet cela aussi. On voudrait que cela vienne assez vite : savoir qui va payer. Et, surtout, je crois que c'était une bonne occasion d'informer le Conseil de la façon dont, de manière très sportive, on a arrosé l'Euro le 10 juillet au soir.

Je vois des mines tristes. Je vois des gens qui froncent les sourcils. Mais j'aime la France. Mais, que voulez-vous, je ne suis pas chauvin.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN. Vous oubliez l'événement le plus grave : la défaite en finale. Mais j'imagine que M. MARTINS aura quelques éléments d'explication à nous fournir.

La parole est à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU pour trois minutes.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite commencer mon propos en saluant à nouveau la belle fête du sport qui s'est déroulée avec l'Euro 2016, l'enthousiasme des supporters, de la jeunesse. Il y a finalement eu peu de violence et, surtout, pas le pire que nous pouvions craindre, pas d'attentat, notamment grâce à la mobilisation sans précédent des forces de l'ordre, que je tiens d'ailleurs à saluer.

Le prestige de Paris en est, je pense, ressorti grandi, ce qui est plutôt très positif pour notre candidature aux Jeux Olympiques, mais, il faut quand même le dire, à quel prix : 1.220.000 personnes en un mois sont entrées dans la "fan zone". Comme vous vous en doutez, cela a forcément eu des conséquences très importantes pour les habitants et commerçants de ces quartiers des 15e et 7e arrondissements.

Certains restaurants et commerçants ont perdu jusqu'à 40 % de leur chiffre d'affaires par rapport à la même période en 2015: le Père Claude, le Suffren, la Gauloise, le Village Suisse, la pharmacie Suffren, etc.

Je ne reviens pas sur les dégradations constatées sur le Champ de Mars et sur toute la voie publique dans ces quartiers, qui vont demander un an de réfection. Nous, riverains ou habitants et Parisiens d'ailleurs seront privés du Champ de Mars et de ses attraits pendant un an.

Nous demandons par ce vœu à la Maire de Paris tout simplement de remplir au plus vite les engagements pris lors de la mise en place de la "fan zone", pour l'indemnisation de tous les commerçants impactés et la restauration du Champ de Mars et des voies publiques, selon un calendrier qui sera, s'il est possible, porté à la connaissance des élus et habitants.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci à tous de vos interventions.

Je ne vais pas revenir sur le bilan de l'Euro précisément, même si je remercie les uns les autres des différents groupes d'avoir salué ce qui était malgré tout une très belle fête, une très belle réussite sportive, populaire et économique pour Paris. Je ne soulignerai pas l'extrême sagacité des prédictions de M. PÉCHENARD, M. GOUJON, M. GOASGUEN sur ce qui allait se dérouler pendant l'Euro 2016.

Leurs prédictions parlent pour eux mais, je me refuserai à un bilan plus précis aujourd'hui car la délibération DJS 321-1 et son article 2, votée en novembre 2014, m'impose de vous faire un bilan concret et formel au Conseil de Paris du mois de novembre. Les services des différentes équipes sont en train d'y travailler, avec l'ensemble des éléments, à la fois les données financières, les fréquentations, les questions de développement durable, mais je vais commencer à répondre à vos questions, Monsieur JULIEN, les questions de sécurité.

Je propose pour celles et ceux qui ont des vœux d'ordre de bilan extrêmement précis de cet Euro de vous renvoyer au prochain Conseil de Paris, ce n'est pas une promesse de gascon, car on a un projet de délibération du Conseil de Paris qui stipule que ce compte rendu, ce bilan, doit être fait. Il le sera.

Rapidement cependant, cela a été 12 matchs sur Paris et sur la Métropole, 5 au Parc des Princes, 7 à Saint-Denis. La "fan zone" a accueilli 2 millions de personnes, c'est 84 événements organisés autour de cet Euro, 1.800 agents de la Ville mobilisés et un petit effet favorable sur le tourisme, qui n'était pas de trop.

Il s'agit de chiffres positifs, mais je préfère que chacun des Conseillers de Paris puissent disposer du bilan complet pour avoir le débat en toute clairvoyance lors du prochain Conseil de Paris.

Sur les différentes questions posées.

La première, celle de M. JULIEN sur les événements du 10 juillet au soir. Il n'y a pas de grand complot médiatique pour qu'il soit tu. La vérité médiatique est que parfois l'actualité sportive prend le pas sur l'actualité des faits divers. On peut le regretter, mais le jour où la France est en finale d'un Euro - c'est arrivé trois fois dans l'histoire, c'est la troisième fois dans l'histoire et c'est la première fois qu'on la perdait du reste -, on peut comprendre que ce soit cela qui fasse la une des gazettes le lendemain et pas cet événement à la Tour Eiffel.

Que s'est-il passé à la Tour Eiffel le 10 juillet ? La "fan zone" avait une capacité approximative de 100.000 personnes. Cette capacité a été atteinte dès le troisième tour, le troisième match de poule de l'équipe de France, montrant le succès de la "fan zone", le soutien à l'équipe de France de football.

Au fur et à mesure des matchs, il y avait une pression grandissante, une envie grandissante des Parisiens et des supporters étrangers de célébrer dans d'extrêmement bonnes conditions, sur l'ensemble des matchs.

Je reviens sur le dernier match, Monsieur JULIEN, mais sur l'ensemble des matchs, nous avons eu beaucoup moins d'interventions de police, de pompiers, y compris même - je le dis car il faut dire les choses - de coma éthylique. On nous l'avait promis aussi. Il y en a eu, en proportion infinitésimale et beaucoup moins que sur tout grand rassemblement public de cet ordre, concert, festival, parfois même manifestation syndicale ou politique. Nous étions en deçà car nous avons pris des dispositions de sécurité et de prévention qui étaient justes.

Le soir du 10 juillet à 19 heures 30, alors que le match commençait à 21 heures, la "fan zone" était pleine. Dès 19 heures 30, on a pris les dispositions, avec la Préfecture de police, avec les agents de sécurité privée, avec nos volontaires, pour informer et orienter les supporters qui arrivaient au métro Bir Hakeim, Ecole Militaire, Trocadéro, pour se rendre sur la "fan zone".

Nous les avons informés que malheureusement la "fan zone" était pleine et qu'ils ne pourraient rentrer. Une partie, une grande majorité des supporters, arrivés trop tard, avaient le temps de trouver une autre option et un plan B pour regarder le match. Un petit millier d'entre eux ont décidé malgré tout d'aller tenter de pousser les barrages de sécurité, disant "on veut rentrer, ma copine est à l'intérieur, j'ai un frère qui travaille là". Sur ce millier, certains ayant compris qu'ils ne rentreraient pas parce que les conditions de sécurité n'étaient pas remplies pour aller au-delà de cette jauge, une petite centaine d'entre eux a décidé d'essayer d'entrer par une autre voie - cette autre voie, vous l'avez évoquée, c'est le parvis de la Tour Eiffel, qui n'était pas une entrée naturelle de la "fan zone" -, sous l'axe Nord-Sud de cette "fan zone" qui était par ailleurs la zone protégée, zone de desserrement derrière l'écran et d'éclairage de la Tour Eiffel. C'est ici qu'il y a eu ces affrontements.

Une centaine de personnes, Monsieur JULIEN, sur 1,2 million de visiteurs qui ont fréquenté la "fan zone" dans un esprit de franche camaraderie et d'amitié sportive. Je ne nie pas les 100 abrutis qui ont voulu brûler des scooters, casser des voitures, affronter la police et briser le matériel de la Tour Eiffel.

Ce sont des abrutis, j'espère que la police fait son travail pour arrêter tous ceux qu'on pourra grâce aux caméras de vidéo-surveillance, grâce aux interventions policières, mais je ne peux pas résumer un mois et demi de fête à... oui, il y en a à la Tour Eiffel heureusement...Je ne veux pas résumer ces 1,2 million à cette centaine d'abrutis qui ont voulu tout casser à la fin.

Évidemment, en particulier la Société d'exploitation de la Tour Eiffel a porté plainte, pose des recours en justice, notamment pour se faire assurer, car aujourd'hui, la perte, puisque vous le demandez, est de 150.000 euros de matériels qui étaient ces dispositifs de sécurité temporaire mis sur le parvis, ainsi que 400.000 euros de perte de résultat d'exploitation sur le lendemain, puisqu'il a fallu déminer et remettre en place les installations. La S.E.T.E. a fait un constat d'huissier et porté plainte.

Voilà ce que je peux vous dire sur l'événement et la manière dont la Ville l'a traité, en particulier la Préfecture de police sur la question policière.

Sur la question des commerçants, Madame DIRI et Madame BUFFETEAU, je prends avec précaution et j'irai beaucoup plus vite, Monsieur le Maire, les assertions sur les commerçants.

Il y a des réalités assez diverses. Il y a à la fois des commerçants qui ont plutôt fait du chiffre pendant l'Euro 2016, j'ai fréquenté la "fan zone" tous les jours sur l'avenue de Suffren et l'avenue de la Bourdonnais, je n'ai pas vu de bars, de terrasses et de restaurants vides, j'ai plutôt vu des terrasses pleines et des restaurants pleins.

J'ai vu certains commerçants, y compris des brasseries, qui avaient décidé de fermer le soir de match. Je ne peux pas porter la responsabilité du fait qu'ils avaient décidé de fermer. D'autres en revanche, commerçants de quartier, - non, pas sur prescription de la Préfecture de police - ont décidé eux-mêmes de fermer. Ce n'est pas à moi de payer leur perte de résultat d'exploitation. En revanche, des petits commerçants de quartier, certains avaient besoin... avec une clientèle qui avaient des voitures. Un antiquaire, dont la clientèle était en voiture celui-ci on peut l'entendre. Un fromager spécifiquement de quartier, qui peut être avoir des difficultés d'accès, je peux l'entendre. Il n'y a pas de situation générique et il faut le prendre situation par situation. J'appelle évidemment les mairies d'arrondissement en particulier à être le point d'accueil de ces commerçants dans le 15e et le 7e arrondissement pour faire remonter les dossiers manifestes qui seraient l'objet de perte d'exploitation due aux différentes délibérations.

Cependant, d'un point de vue plus juridique, les délibérations et les prescriptions, notamment les interdictions de stationner, ne venaient pas de décisions de la Ville mais de la Préfecture de police, notamment les interdictions de stationner et de circuler. Elles ne peuvent donc être imputées à la Ville et le débat se tiendra aussi avec la Préfecture de police.

Sur la compensation carbone, Monsieur JULIEN, la Ville de Paris l'a faite à l'échelle de la "fan zone", ainsi que l'obtention de la certification ISO 20-121 de développement durable dans les grandes compétitions sportives. Nous sommes les premiers à l'avoir eue en France et l'U.E.F.A. a annoncé avoir mis en place un fond de compensation carbone dont ils doivent donner les résultats pour qu'ils soient adossés au bilan que je ferai au prochain Conseil de Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous avons le vœu n° 103 du groupe les Républicains. C'est une demande de retrait. Est-ce que le groupe le retire ?

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU**. - Non, je le maintiens. J'aurais aimé que vous décriviez sur quels critères vous allez vous baser.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 du groupe UDI-MODEM avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 105 du groupe Ecologiste de Paris : une demande de retrait. Est-il retiré ?

**M. Pascal JULIEN**. - L'adjoint concerné ayant reconnu le fait essentiel, que la cerise sur le gâteau de l'Euro a été quand même ces événements que j'ai cités... Nous retirons ce vœu, nous serons très attentifs à ce que les chiffres soient donnés.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Le vœu n° 105 est donc retiré.

Sur le vœu n° 106, Monsieur JULIEN, est-il retiré également ?

**M. Pascal JULIEN**. - Pour la même raison, il est retiré.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 285.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 285).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 286.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 286).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au lancement d'un nouveau marché de panneaux historiques.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux non rattachés. Tout d'abord le vœu n° 107 relatif au lancement d'un nouveau marché de panneaux historiques.

La parole est à Mme la Maire, Florence BERTHOUT, pour deux minutes maximum.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Je constate tous les jours en me promenant que les fameux panneaux touristiques, qu'on appelait les "pelles", sont dans un état parfois un peu médiocre, et surtout beaucoup de mes administrés proposent d'en mettre dans des lieux historiques et on ne peut plus en mettre.

C'est pour cela, Monsieur l'Adjoint, que j'ai déposé un vœu.

Je rappelle que la Ville a passé en 1992 un contrat avec la société "JCDecaux" pour la conception de près de 800 panneaux touristiques intitulés "Histoire de Paris". C'est très apprécié mais, à l'échéance de ce marché en 2007, aucun nouveau marché n'a été passé, ni pour l'entretien des panneaux, ce qui est très embêtant, ni pour assurer le déploiement de nouveaux panneaux. Or, ces panneaux contribuent à la mise en valeur de notre patrimoine et je sais que vous y êtes très attachés comme moi.

Donc ce vœu n'a pour autre objectif, Monsieur le Maire, que de demander à la Ville de lancer un nouveau marché dans les meilleurs délais pour l'entretien, mais aussi pour le déploiement de panneaux historiques dans Paris.

J'ajouterai que si un petit groupe de travail autour de l'Adjoint pourrait être constitué pour que l'on vous fasse des propositions, on gagnerait en plus beaucoup de temps.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. MARTINS, pour deux minutes.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, c'est un sujet important que vous soulignez ici parce que les Parisiens autant que les touristes y sont attachés, à la fois parce que c'est de l'information pour ceux qui en cherchent et un début d'entrée dans l'histoire de Paris, mais c'est aussi parfois pour ceux qui ne la cherchent pas et au gré des déambulations parisiennes, l'occasion de se cultiver et d'apprendre un peu plus sur notre ville.

Ce contrat lie effectivement la Ville avec la société "JCDecaux". Il était à terme échu en 2007, il n'a pas été renouvelé depuis mais, comme vous l'avez probablement vu, la mise en place d'une signalétique innovante multilingue et patrimoniale dans Paris fait partie de la feuille de route que m'a confiée la Maire de Paris en 2014.

Sur ce sujet, nous avons à la fois avancé sur un certain nombre d'études techniques et d'expérimentation, notamment pendant l'Euro 2016 où quatre marchés d'expérimentation sur la manière de signaler les points d'intérêt dans la ville, à la fois avec l'usage du numérique, nous ont permis de tirer un certain nombre d'enseignements sur ce qui marche ou pas, et vont nous permettre de rentrer dans une phase plus opérationnelle d'étude et de développement de cette nouvelle génération d'informations touristiques et patrimoniales à Paris. Ce sera aussi l'occasion de s'interroger sur une nouvelle liste de lieux supplémentaires, au-delà de ceux déjà présents.

Je vais donc émettre un avis tout à fait favorable sur ce vœu, avec un petit ajout de forme à la fin de votre vœu : qu'un nouveau marché soit lancé pour l'entretien et le déploiement des panneaux historiques dans Paris, sous réserve des conditions juridiques, techniques et financiers qui seront probablement étudiées parce que c'est un sujet assez complexe d'occupation du domaine public, d'entretien et d'investissement, mais sous cette réserve, je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Acceptez-vous les amendements ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Bien sûr.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 294).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la subvention de la manifestation "Echecs en fête".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 108 : subventions de la manifestation "Echecs en fête".

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour deux minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je suis désolée, Monsieur, je n'ai pas le vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je vous fais passer le mien.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Vous êtes trop bon.

J'aurais pu dire, il est défendu. Rassurez-vous, je serai très rapide.

C'est en fait la subvention à une manifestation qui franchement est formidable "Echecs en fête". J'ajoute que l'organisation des échecs, c'est quand même un outil qui est assez intéressant pour lutter contre la discrimination et qui est très inclusif. Depuis plusieurs années, cette manifestation mobilise des dizaines d'enfants et de familles de l'école élémentaire de la rue Buffon, qui d'ailleurs accueille aussi beaucoup d'enfants, je le précise, du 13e arrondissement.

Franchement, cela serait bien tout simplement si la Ville pouvait faire un effort pour qu'on rétablisse la subvention. Vraiment, ils le méritent.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, je vous remercie de mettre en lumière le fait que les échecs font partie de la politique sportive de la Ville de Paris, et qu'en particulier Paris a eu le bonheur de retrouver, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, une étape du Grand Chess Tour, la plus grande étape de coupe du monde d'échecs qui a eu lieu du 9 au 12 juin dernier à Paris, et qui a eu notamment l'opportunité d'accueillir les plus grands champions français en ce moment d'échecs.

Cependant, sur cette manifestation "Echecs en fête", je suis un peu embêté, Madame BERTHOUT, parce que la Ville n'a jamais subventionné cette manifestation, ni côté DJS ni côté DASCO, et que l'arrêt de cette manifestation est, semble-t-il, le choix des organisateurs, dont notamment la Ligue Ile-de-France d'échecs.

Ils sont l'un et l'autre, la Ligue d'échec régionale et le Comité départemental d'échecs, des organismes qui sont très largement subventionnés par la Ville : 10.000 euros en 2016 pour l'un et 3.500 pour l'autre. A noter cependant que le principal organisateur, Madame BERTHOUT, est, sans perfidie de ma part, la Ligue régionale d'échec et, comme son nom l'indique, la Ligue régionale d'échecs, son interlocuteur de financement naturel est le Conseil régional. Et sur les quatre derniers exercices, cette Ligue régionale d'échecs a reçu 90.000 euros de la Ville de Paris et 41.000 euros de la Région Ile-de-France.

Par conséquent, Madame BERTHOUT, au titre d'autres casquettes que vous avez, vous êtes mieux placée encore que moi pour revoir naître cette manifestation "Echecs en fête".

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Dès lors que des bonnes idées émergent, c'est toujours...

Il y a une demande de retrait ? Non ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Je ne retire pas. Je reconnais bien volontiers que cette demande mérite une expertise supplémentaire. Ce n'est pas de la Ligue dont je parlais mais de l'organisation dans l'école. Je reviendrai avec un vœu mais un vœu qui sera mieux ossaturé. Je fais amende honorable, Monsieur le Maire !

Il faut savoir reconnaître...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Donc, je comprends qu'il est retiré. Très bien.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - On va quand même voter !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Alors, quel votre avis sur ce vœu mal ossaturé ?

Je mets alors aux voix, à main levée, le vœu n° 108 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la diffusion de messages au sein du réseau R.A.T.P.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 109 relatif à la diffusion de messages au sein du réseau R.A.T.P. et je donne la parole à Mme Valérie NAHMIAS, pour deux minutes.

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la crise touristique que nous traversons est suffisamment importante pour que tous les acteurs du tourisme, privés, publics et institutionnels se soient totalement impliqués pour y remédier. Je ne reviendrai pas sur les causes nombreuses et terribles qui resteront en mémoire à jamais, mais les chiffres de la baisse du tourisme sont éloquentes et la conscience de réagir est grande.

Films, commissions, budgets débloqués, les moyens déployés sont nombreux afin d'assurer et de travailler sur la promotion de Paris pour les voyageurs du monde entier. Quand vous entrez dans le métro, vous êtes assailli de messages, d'avertissements : attention aux pickpockets, méfiez-vous des colis suspects. Sans compter les messages concernant les problèmes techniques : grèves, arrêts de lignes en raison d'incidents. Et ces messages sont déclinés en anglais, allemands, chinois, japonais.

Evidemment, nous sommes tous conscients de la nécessité de ces informations, mais convenez que c'est terriblement anxiogène pour des touristes ou simplement pour des voyageurs du quotidien. Et si on osait l'optimisme, comme le suggérait le quotidien "Le Parisien" ? Et si on donnait du soleil, du sourire, par un accueil positif et chaleureux ?

Dans ce vœu, je vous propose une action simple, concrète et de bon sens. Un message de bonjour, bienvenue à tous les utilisateurs ou un message plus long sur la promotion de Paris sur les lignes touristiques. L'accueil, le sourire n'est pas une simple formalité, c'est un geste positif qui entraîne une bonne humeur, un sentiment de bien-être et d'accueil. Vous devenez une personne importante pour votre hôte.

"Bienvenue à Paris, ville de lumière, du romantisme et de l'innovation". Cela ne résoudra pas tout mais, comme vous l'avez dit, Monsieur MARTINS, il faut réaffirmer notre vocation à accueillir les visiteurs du monde entier.

Alors commençons par nos lignes de transport et disons le haut et fort :

"Welcome to Paris. City of light, romanticism and innovation."

"Ni Hao Houan Ying Nin Tao Pali lai".

"Pali Yé Yokosso."

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - J'espère que votre voix sera retenue par la R.A.T.P. !

La parole est à M. MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

"Please mind the gap between the train and the platform !".

Sur cette note de bonne humeur, évidemment, Mme NAHMIAS l'a relevé et nous aurons l'occasion d'en parler longuement au prochain Conseil de Paris, puisque le Plan de développement touristique en sera l'occasion.

La situation touristique parisienne est particulièrement délicate après le mois de novembre et les attentats, ainsi qu'évidemment ce qui s'est passé à Bruxelles, à Nice et à Saint-Etienne-du-Rouvray et que, dans ce climat difficile, comme disait Aragon : "Fou qui fait le délicat, fou qui songe à ses querelles au cœur du combat commun". Par conséquent, nous devons faire preuve, je crois, de la plus grande perméabilité aux idées des uns et des autres qui améliorent la qualité d'accueil à Paris, même si le sujet en ce moment est probablement beaucoup plus un sujet de promotion et de réassurance sur un certain nombre de risques de sécurité.

Vous le savez, la Ville de Paris a voté des crédits exceptionnels de promotion face à la baisse de l'activité touristique lors du Conseil de Paris avant l'été. Vous l'avez vu également, puisque j'ai eu le plaisir de vous l'adresser : un film de promotion de Paris est aujourd'hui à l'œuvre et diffusé aux quatre coins du monde grâce aux grandes entreprises partenaires de Paris.

Cette proposition, pour moi - comme disait François Mitterrand à Michel Rocard : "Si cela vous amuse mais, d'une certaine manière, pourquoi pas ?". Donc je vous propose en réécrivant ce vœu, parce que je ne veux pas donner d'injonction précise à la R.A.T.P. en lui disant précisément si c'est romantisme, innovation, amour ou que sais-je qu'il faut souligner, mais en tout cas, que nous puissions, dans le cadre du S.T.I.F., avec la R.A.T.P., c'est comme cela que je vous propose de réécrire ce vœu, Madame NAHMIAS, un travail autour de l'accueil des touristes et, notamment, que puisse être étudiée l'amélioration des messages d'accueil, d'information et d'orientation.

J'ajoute deux choses de ce point de vue-là. Une fois de plus, la R.A.T.P. dépend majoritairement du S.T.I.F., qui dépend majoritairement du Conseil régional, et votre groupe, Madame NAHMIAS, est majoritaire dans ce Conseil régional. Deuxième élément : que la majorité des voyageurs du métro sont des voyageurs du quotidien, pendulaires, des Parisiens qui travaillent. C'est vrai que, chaque matin, en prenant le métro, je trouverais comme une surprise à me faire entendre et me faire rappeler que je suis le bienvenu dans la ville de l'amour, du romantisme et de l'innovation, mais, en tout cas, un avis favorable si amendé pour travailler sur ces messages d'accueil dans le métro.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien. Mitterrand ayant dit cela à Rocard à propos de la création du R.M.I., ce n'est pas condescendant de votre part, Monsieur le Maire.

Acceptez-vous l'amendement proposé, Madame NAHMIAS ?

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Je l'accepte avec plaisir. Je rajouterai qu'un bonjour pour tout le monde sera un plaisir dès le matin jusqu'au soir.

Merci à vous.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Appliquons-le nous à nous-mêmes.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 109 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2016, V. 295).

Je vous remercie.

## 2016 DDCT 133 - Adhésion et cotisation 2016 de la Ville de Paris à l'association "La 27e Région".

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 133 : adhésion et cotisation 2016 de la Ville de Paris à l'association "La 27e Région".

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Écoutez, Monsieur le Maire, puisque c'est vous qui présidez la séance, vous vous souvenez, j'étais intervenu déjà avant l'été lorsque nous étudions le soutien de la Ville de Paris sur trois ans à cette association et je m'étais fait l'écho, je m'étais ému auprès de vous du fait que cette association n'était pas très connue, du fait que cette association allait toucher plusieurs dizaines de milliers d'euros sur trois ans, alors même que la mission qui était présentée dans le projet de délibération, me semblait très légère. Je vous confirme les propos que j'ai tenus déjà avant l'été. Je suis personnellement opposé à cette cotisation. Je vais vous dire pourquoi.

Premièrement, je trouve que cette subvention, et donc cette cotisation maintenant à cette association, est inutile. Parce que développer des techniques d'innovation en public interne, si la Mairie de Paris en a besoin, elle peut le faire en interne, soit avec l'Inspection générale de la Ville de Paris, soit en recourant aux travaux, aux activités d'autres prestataires davantage reconnus qui sont moins liés à des collectivités publiques, comme c'est le cas de "La 27e Région" qui, je le rappelle, a été créée par des collectivités - des régions en l'occurrence - en 2011. Donc soit l'I.G.V.P., soit en interne - l'administration parisienne a largement de quoi faire -, soit en externe en faisant confiance à des cabinets de conseil en stratégie. Je pense que ce partenariat est inutile.

Deuxièmement, je pense qu'il est assez incohérent parce qu'avant l'été, vous nous proposiez de financer cet organisme pour qu'il puisse développer une activité de conseil en interne à la mairie du 19e arrondissement ou dans d'autres services de l'administration publique. Maintenant, vous nous proposez de cotiser en plus, de donner 5.000 euros à cette association afin que vous, Monsieur le Maire, vous puissiez y siéger au conseil d'administration. Je sais que vous n'êtes pas sensible aux prébendes et ce n'est pas pour obtenir un siège supplémentaire que cette cotisation est faite, parce que je suis sûr qu'en plus c'est gratuit, enfin, j'ose espérer, mais je me demande si on n'est pas en situation de conflit d'intérêt. Parce que, finalement, la Mairie de Paris va recourir à l'indépendance d'une association et, en même temps, elle va cotiser à cette association pour siéger à son conseil d'administration. En gros, elle sera juge et partie. Je trouve ce partenariat assez incohérent.

Pour terminer, excusez-moi, le mot est peut-être un peu trop élevé, mais je pèse mes mots quand même. Je pense que ce partenariat est même un peu immoral parce que cette association est présidée par M. Christian PAUL qui est l'un des leaders de la fronde du Parti socialiste, Député de la Nièvre. J'avais déjà émis un doute sur ce partenariat éminemment politique avec une association qui a été fondée exclusivement par des régions tenues à l'époque par la gauche et qui, maintenant, va probablement perdre les subventions qu'elle trouvait sur son chemin avec les régions qui ont maintenant basculé à droite. Donc je découvre que l'Exécutif de cette association est dominé par des gens de la fronde au sein du Parti socialiste. Peut-être que je me trompe, mais rien que le doute, cela devrait vous mettre la puce à l'oreille. Rien qu'en raison du doute que je peux exprimer aujourd'hui et je crois que ce doute est parfaitement légitime...

Une association qui fait du conseil aux collectivités locales, présidée par un député particulièrement éminent au sein de la majorité et qui aura probablement un rôle à jouer dans le prochain congrès du Parti socialiste, je trouve que ce doute que j'exprime est suffisamment important pour que nous n'approuvions pas ce partenariat qui, encore une fois, est assez bancal puisqu'il y a d'un côté subvention et, en plus, il y a cotisation pour siéger au conseil d'administration.

Pour reprendre l'expression de M. MISSIKA ce matin, il a dit que le groupe les Républicains était un peu gonflé. Je retourne le compliment. Donc je voterai contre ce projet de délibération parce qu'il y a trop de doutes, trop d'interrogations sur ce sujet.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien, Monsieur VESPERINI.

Comme vous le savez, les Conseillers de Paris qui sont amenés à siéger dans des organismes financés par la Ville de Paris, dont ils sont membres à ce titre du conseil d'administration - c'est le cas de dizaines d'associations avec lesquelles nous travaillons - ne répondent pas sur les projets de délibération qui portent sur le sujet sur lequel ils travaillent, si ce n'est à souligner que cette association travaille avec un grand nombre de régions de droite et de collectivités de droite qui ont manifestement trouvé intérêt à le faire.

Je laisse ma collègue Pauline VÉRON compléter.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE s'inquiétait en juillet dernier sur votre santé, sur une éventuelle déprime vous gagnant à propos de ce projet de délibération. J'aurais tendance aujourd'hui plutôt à me dire que vous avez une façon d'aborder les dossiers, de manière générale, sous un angle tellement politicien que cela en devient vraiment abusif. Cette association travaille avec de nombreuses collectivités. C'est très courant que la Ville de Paris adhère à une association en cotisant à cette association et en siégeant à son conseil d'administration. Par exemple, moi-même, je siége à l'association "l'Anacej" à laquelle la Ville de Paris cotise, qui est une association qui fait du partenariat entre collectivités sur les politiques de jeunesse. Je cite celle-là parce qu'elle me concerne, mais il y en a beaucoup d'autres.

Manifestement, vous n'avez toujours pas compris l'intérêt d'avoir recours à une association comme "La 27e Région" qui est en pointe dans son domaine et qui a pour objectif de rendre plus ingénieux le service public et de permettre aux collectivités locales de renouveler radicalement la façon d'animer leurs équipes, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques publiques pouvant produire à la fois plus de sens et plus d'efficacité, dans une logique non marchande et de production de bien commun. Mais je sais que les notions de "produit non marchand" ou de "bien commun" vous sont, je pense, assez étrangères. "La 27e Région" propose de s'appuyer sur des processus progressifs, capables de produire une culture de transformation au cœur des organisations publiques. C'est l'objectif du programme "La transfo" pour lequel notre Conseil a voté la délibération de juillet dernier.

Je tiens à dire quand même que c'est tellement exemplaire, ce que fait "La 27e Région", que d'autres collectivités dans le monde s'en sont inspiré et ont créé notamment le dispositif "Superpublic". Je pense, par exemple, à la Ville de San Francisco. Il se trouve que je suis allée à "Superpublic" à San Francisco qui est sur le modèle de ce que fait "La 27e Région" à Paris. C'est assez intéressant pour une fois que ce soit la France qui inspire des choses innovantes à San Francisco même si, bien volontiers, nous nous inspirons des innovations de la vallée de San Francisco.

Je crois que plutôt que d'avoir ce regard politicien, en plus de sous-entendre qu'il y aurait une difficulté juridique en parlant d'immoralité alors que soit c'est juridique, soit cela ne l'est pas. Nous sommes tout à fait persuadés de l'intérêt pour la Ville de Paris de verser cette subvention et d'être adhérents à cette association qui propose des choses très innovantes en termes de management public.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 133).

## **2016 DJS 278 - Déploiement de la démarche de BAFA citoyen parisien : subvention (195.000 euros) et avenant n° 3 à la convention avec l'association "Mission Locale de Paris" (18e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 278 : déploiement de la démarche de BAFA citoyen parisien : subvention et avenant n° 3 à la convention avec l'association "Mission locale de Paris".

Je donne la parole au Président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Sur le BAFA citoyen, bien sûr, nous voterons ce projet de délibération. Quand nous nous sommes posé la question de comment réagir au choc des attentats, au-delà des nécessaires mesures de sécurité, nous avons, sur de nombreux bancs, évoqué la nécessité de ne pas abandonner l'éducation populaire et de favoriser la participation des jeunes à la chose publique.

Dans mon intervention d'alors, j'avais insisté sur la place particulière qu'ont les BAFA citoyens parce qu'ils permettent à de nombreux jeunes de dépenser une somme modique pour préparer leur brevet d'animatrice et d'animateur, mais aussi et surtout parce qu'ils impliquent un échange avec le ou la jeune qui s'engage à servir une cause pendant au moins 30 heures.

Quand je dis que nos principes, notre devise, notre hymne ne doivent pas seulement s'apprendre, mais se vivre, c'est le cas avec ce BAFA citoyen.

Si certains dans notre Assemblée demandent que sans délai, chaque école ou bâtiment public soit orné de notre devise nationale, je dis oui, bien sûr, mais faisons surtout tout pour que notre devise ne soit pas une pétition de principe.

Que le mot liberté ne soit pas limité de plus en plus par la société du "Big brother" qui devient réalité, par un état d'urgence qui n'en finit pas de finir. Que le mot égalité puisse se décliner partout et que les politiques publiques fassent tout pour que les citoyennes et les citoyens aient accès aux mêmes droits ; on en est encore loin. Que le mot fraternité retrouve sa place dans les discours politiques alors que celles et ceux qui tiennent le devant de la scène médiatique n'ont cessé de morceler, de hiérarchiser, de diviser les Français et les Françaises, entre autres ceux d'origines géographiques ou sociales différentes, croyants ou non-croyants.

Alors peut-être me suis-je éloigné du propos du projet de délibération. Peut-être je mets dans le contenu des BAFA citoyens plus que ce qu'ils contiennent. Mais je ne le pense pas. Je crois que cette décision d'augmenter, comme nous en avons fait la demande, le nombre de BAFA citoyens est une piste pour remettre au centre de la politique ce que nous avons en direction de la jeunesse : la confiance.

Nous souffrons trop d'une société de la défiance qui instrumentalise, qui monte les individus les uns contre les autres. Alors, développons la relation de confiance. Que des jeunes découvrent la joie de l'engagement associatif, qui comptera peut-être tout autant que leur vie professionnelle et familiale dans la construction de leur vie de femme et d'homme, dans leur émancipation.

"Indignez-vous", hurlait Stéphane Hessel il y a quelques années, "engagez-vous", complétait Georges Séguy, qui vient de disparaître.

Faisons que ces 345 jeunes femmes et garçons, qui vont bénéficier de cet accompagnement, deviennent elles-mêmes et eux-mêmes des ambassadrices et des ambassadeurs de l'engagement civil.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'inscris dans ce qui vient d'être dit par Nicolas BONNET-OULALDJ qui, évidemment, avec tout autant d'enthousiasme que moi, intervient sur ce projet de délibération.

Il est question des jeunes Parisiens et de leur éducation à la citoyenneté et ce projet de délibération propose également d'accompagner la Mission locale de Paris pour la mise en place de ce dispositif. Du coup, cela nous permet de rappeler que cette action, portée avec la Mission locale de Paris, permet de mettre à jour le rôle déterminant que nous souhaitons donner à notre politique jeunesse.

La Mission locale de Paris, je le rappelle, est au service des jeunes Parisiens de 16 à 25 ans. Elle intervient dans divers domaines de la vie quotidienne, l'emploi évidemment, la formation, le logement, la santé mais aussi les droits et les devoirs. En matière d'emploi et de formation, ses résultats confirment son utilité et son importance. Je vous donne quelques chiffres qui permettent de le rappeler, cela ne fait jamais de mal : sur près de 20.000 jeunes suivis en 2015, 3.500 ont bénéficié d'une formation et 6.500 ont trouvé un emploi.

Je profite donc de cette occasion pour saluer Maïté ERRECART, sa présidente et Séverine CHARLOT, sa vice-présidente, mais aussi Thierry JARLET, son directeur, et toutes les équipes qui l'entourent, qui font un travail formidable pour permettre d'accompagner les jeunes vers l'emploi et surtout - c'était très bien dit par Nicolas à l'instant - vers l'autonomie.

La Mission locale est résolument engagée dans l'accompagnement personnalisé avec une mobilisation de toutes ses ressources pour l'accès à l'autonomie. Un partenariat renforcé avec à la fois les entreprises et les acteurs locaux des territoires doit permettre cela. Le seul but de tout cela est de favoriser l'accès à l'emploi et la formation professionnelle.

On va compléter tout cela avec le BAFA citoyen. Je ne reviens pas trop sur son objectif puisque Nicolas l'a très bien décrit. C'est une initiative typiquement parisienne qui va permettre à des jeunes de pouvoir financer leur formation, la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, à une hauteur de 90 %, en échange d'un

engagement citoyen de 30 heures minimum. C'est cette nouvelle corde à son arc que la Mission locale de Paris va ajouter.

Forte de son expertise dans l'accompagnement des jeunes, la Mission locale souhaite effectivement faire bénéficier de ce nouveau dispositif 375 jeunes Parisiens, dont 150 dans le cadre de la garantie jeunes. Il participe ainsi à l'action à l'autonomie, priorité de notre mandature.

Je vous le rappelle, mes chers collègues, nous avons élaboré le Plan parisien pour l'autonomie des jeunes dès l'année dernière. Cette autonomie peut être financière avec la formation et l'accès à l'emploi mais elle passe également par la question - on en a parlé très bien hier - de la recherche d'un logement ou de l'accès à la santé.

La citoyenneté est un axe clé, à la fois pour notre politique mais aussi pour ce que nous souhaitons développer dans cette ville envers les jeunes et envers les moins jeunes. Le BAFA citoyen, au même titre que le Conseil parisien de la jeunesse, font partie de ces dispositifs que la Ville de Paris a mis en place pour soutenir la participation des jeunes à la citoyenneté.

Concrètement, le développement du BAFA citoyen à Paris repose sur un engagement des jeunes sous forme de bénévolat dans des structures de proximité et en contrepartie d'un cofinancement du BAFA. L'année dernière, le dispositif a été ouvert à 130 jeunes Parisiens avec un effet positif, à la fois pour la qualification de ces jeunes mais aussi pour les associations dans lesquelles ils se sont engagés.

Ainsi, pour accompagner la Mission locale dans cette démarche citoyenne et dans une logique d'insertion sociale et professionnelle, la Ville propose donc d'attribuer une subvention de 195.000 euros à la Mission locale, subvention évidemment que je vous invite, mes chers collègues, à voter avec tout autant d'enthousiasme.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Président du groupe PC - Front de Gauche, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, chère Léa FILOCHE, merci de votre soutien à la politique que mène la Mairie de Paris en direction des jeunes.

Depuis quelques années, la Ville de Paris soutient les associations qui organisent des formations au BAFA sur le principe du BAFA citoyen. Nous avons intensifié cette démarche depuis l'an dernier avec succès puisque 130 jeunes Parisiens ont pu bénéficier de ce dispositif en 2015.

Vous l'avez rappelé, le BAFA citoyen permet l'accès de Parisiens âgés de 17 à 25 ans au BAFA grâce au financement de sa première partie, dite formation de base, à hauteur de 90 %, en contrepartie d'un engagement citoyen de minimum 30 heures.

Le BAFA citoyen a donc trois vertus. Il contribue à renforcer l'exercice de la citoyenneté par les jeunes, il favorise le lien social au bénéfice des Parisiens en général, il permet à des jeunes majoritairement sans ressources d'accéder au BAFA, ce qui est un vrai plus dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle.

Vous le savez, ces enjeux de citoyenneté des jeunes sont au cœur de la réponse que nous avons commencé à construire au lendemain des attentats. Le BAFA citoyen est un outil que nous souhaitons développer en soutenant toutes les associations prêtes à se lancer.

C'est le cas de la Mission locale de Paris, qui est un partenaire privilégié de la Ville de Paris comme vous le savez et qui a tout de suite perçu l'intérêt de ce dispositif pour les jeunes qu'elle accompagne vers l'autonomie. Elle nous propose de permettre l'entrée de 375 jeunes dans une démarche de BAFA citoyens, dont 150 dans le cadre de la garantie jeunes.

Je salue une nouvelle fois le dynamisme de la Mission locale de Paris et de sa présidente Maïté ERRECART, qui conduisent ici une action totalement en phase avec les priorités contemporaines de la jeunesse : insertion socioprofessionnelle et engagement citoyen.

Ce projet de la Mission locale de Paris contribue à la dynamique enclenchée depuis l'an dernier à Paris, qui profite à la jeunesse parisienne.

Je me félicite que la Ville de Paris soutienne autant d'initiatives associatives qui, portées grâce au soutien à d'autres initiatives de BAFA citoyens, nous permettraient de porter à près de 1.000 le nombre de jeunes soutenus cette année à travers cette démarche de BAFA citoyen.

Encore merci pour votre soutien.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 278.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 278).

### **2016 DJS 10 G - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de formation du contingent 2016/2017 des volontaires du Service civique.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 10 G est relatif à l'approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de formation du contingent des volontaires du Service civique.

La parole est à Mme Leïla DIRI.

**Mme Leïla DIRI**. - Monsieur le Maire, chers collègues, le Service civique parisien est un sujet sur lequel nous portons une attention particulière, tant il favorise l'engagement des jeunes dans des projets ou missions de solidarité, de citoyenneté ou d'autres champs.

Au-delà de cet engagement, il permet d'acquérir à la fois expérience et compétences recherchées et nécessaires aujourd'hui à son insertion professionnelle.

Je me réjouis de voir que la promotion 2015/2016 est passée à 310 jeunes et que celle de l'année prochaine maintient ce niveau de mobilisation avec 300 engagements effectifs. Vous nous rappelez dans le projet de délibération que la Mairie de Paris avait seulement accueilli 167 volontaires il y a deux ans.

Notre vœu, adopté ici-même à l'unanimité, demandant de rabaisser l'âge d'entrée à 16 ans est peut-être pour quelque chose dans cet accroissement du nombre d'engagements.

Quoi qu'il en soit, je voudrais commencer par remercier les plus de 200 agents de la Ville qui consacrent du temps et de l'énergie à tutorer et à encadrer ces jeunes volontaires, élément primordial pour un service civique de qualité.

Je voudrais rappeler les autres axes du vœu adopté en février 2015, notamment la nécessaire valorisation par notre institution de cet engagement grâce à l'organisation d'une cérémonie de décoration de ces jeunes en fin de service. Cela est-il bien prévu pour la prochaine promotion ?

Deuxièmement, le besoin de mieux communiquer encore au sein des établissements accueillant des jeunes : établissements scolaires, C.F.A, M.J.C., maison des associations, etc.

Je reviens par ailleurs sur le souhait que nous avons émis au sujet de la possibilité d'étendre les missions des jeunes du Service civique volontaire à l'assistance des secours dans le cadre de catastrophes humanitaires ou d'accidents, mais aussi à la participation à la protection des biens publics communs.

Pour cela, les jeunes pourraient être détachés auprès de la B.S.P.P. durant toute la période de leur engagement volontaire afin de bénéficier d'une formation sous le patronage de la Brigade et de profiter de l'expérience de professionnels aguerris à la dispense des premiers secours, par le biais d'un partenariat entre la Ville et la Préfecture de police.

Nous entendons qu'il serait nécessaire de proposer davantage de missions portant sur la formation et/ou le service auprès des organisations de défense et de secours. Comme cela avait été proposé lors de la séance de décembre 2015, nous soutenons la réitération d'une proposition dans ce sens.

Nos débats d'hier au sujet de la carte de citoyen parisien, du contexte post-attentat de sa création et du Conseil parisien de la jeunesse ont démontré la soif d'engagement des jeunes au profit d'une citoyenneté pleine. Notre groupe soutient pleinement ce projet de délibération pour intensifier cet engagement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

M. DUCLOUX a la parole.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, chère Pauline VÉRON, comme le disait à l'instant ma collègue, après les débats que nous avons eus hier, à la fois sur le Conseil parisien de la jeunesse, sur la proposition de délibération présentée par mon président et notre groupe pour la carte citoyenne, on se trouve dans cette troisième phase, qui est un beau projet de délibération reposant sur quelque chose de fondamental, c'est-à-dire une priorité nationale, surtout suite aux attentats que notre ville a connus.

Les attentats qui ont touché notre pays nous ont amenés à nous poser des questions. Comment montrer notre attachement à nos valeurs, à notre République, à notre société ? Comment donner l'occasion aux jeunes, en particulier aux jeunes Parisiens, de vivre pleinement leur citoyenneté ?

Le Service civique est alors apparu comme une réponse que nous, responsables politiques, nous pouvions apporter pour que nos jeunes, pour que ces citoyens de demain, puissent concrètement donner du sens à leur attachement à la République.

L'an dernier, le Président de la République a annoncé l'objectif de passer de 100.000 jeunes en service civique à 300.000. Cet effort significatif met en lumière un dispositif qui leur offre l'opportunité de faire l'expérience de la citoyenneté en prenant part à une action locale qui participe au bien commun. C'est donc une véritable application très concrète des valeurs de notre République. La Ville de Paris est en première ligne sur ce sujet.

Cette accélération impulsée par le Gouvernement a très rapidement trouvé un relais ici, à la Ville de Paris, grâce au volontarisme d'Anne HIDALGO, la Maire de Paris, et de Pauline VÉRON son adjointe, au lendemain des attentats qui nous ont tous frappés.

Après les événements dramatiques du mois de janvier 2015, vous avez annoncé, Madame la Maire et chère Pauline, une série de mesures en faveur d'une ville plus inclusive. Parmi elles, le doublement du nombre de jeunes volontaires accueillis dans les services de la Ville de Paris pour mener des missions d'intérêt général, et le développement de missions qui sont fidèles à cet esprit.

La politique du Service civique à la Ville de Paris, depuis 2006, la Ville a accueilli plus de 10.000 jeunes volontaires. Ce nombre de volontaires de la Ville chaque année a presque doublé, 167 pour la promotion 2014 - 2015, 310 pour la promotion 2015 - 2016 suivant la volonté de la Maire de Paris.

Chère Pauline VÉRON, dès la rentrée 2015, vous avez lancé une grande campagne de recrutement à la Ville de Paris, de plus de 300 jeunes en service civique. Nous en accueillons d'ailleurs régulièrement dans le 11e arrondissement, dans les services et à la mairie du 11e. Cette année encore, la Ville accueillera 300 volontaires. C'est un dispositif d'engagement citoyen et non un dispositif visant à remplacer un stage, je tiens à le rappeler ici.

En effet, des jeunes viennent avec leur motivation, sans qu'on leur demande des compétences particulières. C'est pourquoi le Service civique à la Ville de Paris est ouvert à tous, sans conditions de diplôme. En échange, la Ville assure une formation civique et citoyenne.

Vous l'aurez compris, les services de la Ville se sont mobilisés pour construire des missions en adéquation avec ce projet citoyen. Chaque direction a proposé des missions permettant aux jeunes de prendre part à la vie de la cité en les mobilisant par exemple sur des enjeux environnementaux, de participation citoyenne, ou de tourisme pour faire plaisir à Jean-François MARTINS.

Là aussi, l'Euro 2016 a été l'occasion de faire participer ces jeunes à ce bel événement sportif.

Le Service civique à Paris, c'est un levier pour stimuler les jeunes à se sentir citoyens et à prendre part à la vie de leur État et de leur cité. C'est également un levier pour l'insertion professionnelle offrant aux jeunes une expérience unique dont ils en retirent des bénéfices en tant que citoyens et pour entrer dans le monde du travail.

Mes chers collègues, devant l'évidence de l'utilité de ce dispositif et devant sa pertinence, je vous invite évidemment à voter ce beau projet de délibération.

Je vous en remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Leïla DIRI et cher Philippe DUCLOUX, merci pour votre soutien particulier à ce dispositif. Je vous remercie pour vos interventions. Favoriser l'engagement des jeunes Parisiens au service de l'intérêt général est une de nos priorités d'action. Comme vous l'avez souligné, les objectifs quantitatifs fixés par la Maire de Paris ont été atteints très rapidement. Je remercie l'ensemble des services de la Ville pour avoir accueilli cette année plus de 300 jeunes pour des missions de volontariat de 8 mois en moyenne dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la solidarité, du handicap, de l'environnement ou de la participation citoyenne.

A présent, il nous faut veiller à renforcer la qualité de cet accueil et c'est la mission que j'ai confiée à la Direction de la Jeunesse et des Sports qui porte la responsabilité du Service civique au sein de la Ville.

Il est nécessaire de continuer à mieux prendre en compte le Service civique comme un dispositif d'engagement citoyen pour les jeunes et non comme un dispositif professionnalisant.

Le dispositif doit être ouvert à tous, et l'autonomie des volontaires et leurs capacités d'initiatives sont à préserver. Il n'est pas question de recruter des volontaires comme on recrute un employé.

Aussi, conformément à ses obligations légales, la Ville de Paris assure une formation civique et citoyenne pour les jeunes et les accompagne à la définition d'un projet d'avenir.

Mais nous nous sommes fixés en plus des objectifs importants pour cette année, notamment sur l'accueil des volontaires, en permettant une meilleure visibilité des volontaires grâce à des tenues pour mieux les identifier. Ils auront bientôt des t-shirts et des sweat-shirts qui permettront de les identifier.

- Une session d'accueil d'une demi-journée pour une présentation de la Ville de Paris pour qu'ils s'y retrouvent mieux entre les différents services.

- Un temps d'accueil à organiser par chaque direction, sous forme de visites, de rencontres pour leur remettre les documents sur les services dans lesquels ils arrivent.

- Des temps de rencontre réguliers entre volontaires pour échanger sur leur expérience.

- Une cérémonie de fin de mission chaque année pour pouvoir saluer leur engagement et les remercier de s'être investis au service des Parisiens.

Deuxième volet sur lequel nous nous sommes fixés des objectifs plus ambitieux : la formation des tuteurs avec la création d'un guide du tuteur par la DJS et des échanges de pratiques entre tuteurs avec des réunions organisées également par la DJS, puisqu'aujourd'hui, ces missions de tutorat de jeunes en service civique sont assurées sur la base du volontariat par les agents de la Ville. Je voudrais de nouveau les en remercier.

L'objectif quantitatif est maintenant rempli, je propose de mettre en œuvre une véritable démarche qualité pour le développement du service civique parisien. Pour cela, je vous remercie d'adopter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 10 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 10 G).

**Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LR relatif à la réforme des Maisons des associations.**

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n<sup>os</sup> 110 et le 110 bis sont relatifs à la réforme des Maisons des associations.

Mme Ann-Katrin JÉGO a la parole.

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre projet de réforme des Maisons des associations parisiennes actuellement présenté aux différents maires d'arrondissement préoccupe particulièrement notre groupe. Après les Caisses des écoles, voici que vous vous attaquez aujourd'hui à l'un des maillons de proximité, les Maisons des associations, avant peut-être de mettre également la main sur les O.M.S.

La tentation de recentralisation est grande tant il est tentant d'avoir la main sur tout et tous pour mieux affaiblir ceux qui ne votent pas pour vous.

Alors qu'aujourd'hui chaque arrondissement bénéficie d'une maison des associations, qui a notamment pour objectif d'apporter un appui administratif et logistique aux très nombreuses associations, la future réforme prévoit de fusionner les Maisons des associations des petits arrondissements, mais aussi d'instituer des coordinateurs de la vie associative et citoyenne, qui risquent fort de s'apparenter à des commissaires politiques de la vie associative et citoyenne. C'est possible, cela peut arriver. Ceux-ci nous rappelant fort la présence d'autres soi-disant coordinateurs eux aussi appelés de vos vœux, présents dans tous les immeubles comprenant des logements sociaux. Citoyens, rassurez-vous, on veille sur vous à tous les niveaux.

Le groupe UDI s'opposera avec force à toutes tentatives de déposséder une fois encore les mairies d'arrondissement de structures qui leur sont propres, et réaffirme sa volonté d'une meilleure déconcentration des compétences de proximité vers les maires d'arrondissement. Aussi nous demandons avec ce vœu initié par Marie-Caroline DOUCERÉ, élue du 15<sup>e</sup> arrondissement, la garantie du maintien d'au moins une Maison des associations par arrondissement, vœu auquel ont été associés nos partenaires les Républicains.

Nous défendons l'idée que l'arrondissement reste l'échelon le plus pertinent pour une bonne gestion et l'évaluation des actions menées par les associations locales, voire leur financement, lorsque celui-ci est d'un montant relativement peu élevé.

Je vous en remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord je vais constater que dans votre vœu vous reprenez, point par point, les constats et les pistes de réflexion sur lesquels nous travaillons et que j'ai présenté justement dans un souci de transparence et de dialogue, le 6 septembre dernier aux représentants de tous les groupes du Conseil de Paris et aux maires ou élus d'arrondissement, puis le 7 septembre aux équipes des Maisons des associations.

Comme vous le soulignez dans le vœu, ces pistes de réflexion partent de trois constats qui sont largement partagés.

Premièrement une situation RH dans les Maisons des associations qui aujourd'hui est tendue avec quasiment 40 % de contrats aidés et peu de titulaires, des postes vacants, des difficultés compte tenu des fiches de poste qui sont dans les Maisons des associations.

Deuxième constat, des règlements intérieurs dans les Maisons, lorsqu'ils ont été adoptés parce que ce n'est pas toujours le cas, qui ne sont plus adaptés à la réalité des pratiques associatives et citoyennes des M.D.A. qui aujourd'hui souhaitent pouvoir utiliser les locaux des M.D.A. pour pouvoir y pratiquer aussi un certain nombre d'activités.

Troisième constat, une augmentation significative des dispositifs liés à la participation citoyenne et à la vie associative dans les arrondissements, avec un besoin de renfort dans les arrondissements sur ces sujets nouveaux, tels que le budget participatif, la Nuit des débats, la mise en place de la plateforme "Je m'engage pour Paris", la carte citoyen et citoyenne de Paris, dont on a parlé hier, ou même dans certains arrondissement les Kiosques citoyens.

Nous travaillons donc à faire évoluer, en partant de ces constats, le dispositif RH de ces équipements pour un meilleur accueil des acteurs associatifs et citoyens, et surtout aussi moins de contraintes pour les équipes, parce

qu'aujourd'hui cette situation met parfois les équipes des M.D.A. dans des situations compliquées pour pouvoir assurer dans de bonnes conditions l'accueil des associations.

Deuxièmement, nous travaillons à harmoniser les bonnes pratiques dans les Maisons des associations et à décider d'une base commune à un règlement intérieur qui serait commun à toutes les Maisons des associations et qui, même si des adaptations locales sont possibles, permettrait de sécuriser les équipes dans les Maisons des associations pour répondre aux différentes sollicitations des associations.

Troisièmement, nous travaillons à renforcer le soutien aux mairies d'arrondissement pour la mise en place des politiques publiques dans le domaine de la vie associative et de la participation citoyenne.

Par ailleurs, il y a un objectif, partagé par l'ensemble des interlocuteurs, qui est la nécessité de pouvoir travailler avec une plus grande transversalité entre les coordinateurs des conseils de quartier, les équipes des Maisons des associations, les équipes de développement local dans les arrondissements liés à des quartiers "politique de la ville" et la nécessité d'animer davantage encore le réseau des acteurs associatifs et citoyens de l'arrondissement, sachant que toutes les associations n'ont pas forcément recours au service des Maisons des associations.

Bien sûr cela existe déjà dans certains arrondissements mais nous souhaitons essayer les bonnes pratiques. Les pistes de réflexion que je vous ai présentées portent sur la création d'un responsable de la vie associative et citoyenne qui serait un animateur territorial pour soutenir les mairies d'arrondissement au quotidien.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, le rapport de l'Inspection générale de janvier 2016 nous a permis d'avoir un état des lieux des pratiques et à nourrir nos réflexions, mais les préconisations qui y sont faites, un certain nombre d'entre elles en tout cas, ne seront pas suivies. Notamment la préconisation qui nous est faite d'aller vers 10 ou 15 Maisons des associations.

Nous ne souhaitons pas réduire de façon aussi importante le nombre de Maisons des associations, mais nous souhaitons effectivement pouvoir réfléchir collectivement à une mise en commun d'un certain nombre d'équipes pour pouvoir mieux répondre à la demande associative.

Nous avançons davantage sur une reconnaissance du travail accompli depuis 2001 par les équipes dans les Maisons et sur une montée en compétences de l'ensemble des agents. J'y travaille notamment avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE.

Entre octobre et décembre, des groupes de travail vont être lancés par la DDCT à ma demande pour affiner le contenu des nouvelles missions des équipes - agents d'accueil, adjoints et directeurs - et le contenu des nouveaux règlements intérieurs.

Je vous l'ai dit également, les élus d'arrondissement qui le souhaitent, évidemment de tous les groupes, seront conviés, ainsi que les associations utilisatrices de nos équipements, pour nous donner leur avis sur ces évolutions.

Je sais que vous êtes déstabilisés que tout ne soit pas ficelé d'avance, mais quand tout est ficelé d'avance, on nous le reproche. Effectivement, il y a encore des choses à préciser et c'est bien l'objet de ces groupes de travail. C'est ma méthode de travail, avec un calendrier suffisamment large pour que nous ayons le temps d'en discuter et de co-construire et écouter les différentes parties prenantes de cette réforme.

C'est la raison pour laquelle je vous propose le vœu bis de l'Exécutif, le vœu n° 110 bis que j'ai déposé et qui engage l'Exécutif municipal sur les différents points abordés ensemble, en particulier, vous pouvez le constater, la méthode de travail, le calendrier de mise en œuvre et la présentation des pistes retenues en 7e Commission dès lors qu'elles seront actées.

Je vous remercie et vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle quand même que les réponses sur les vœux sont de deux minutes.

Madame JÉGO, maintenez-vous ?

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Nous maintenons notre vœu. Nous avons bien eu connaissance du vœu bis mais il ne répond pas aux questions que nous avons posées, notamment concernant la demande de maintien d'une Maison des associations par arrondissement, ainsi que l'articulation avec les O.M.S. notamment.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 110 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 296).

### **2016 DJS 256 - DDCT - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association pour le dialogue et l'orientation scolaire - A.D.O.S. (18e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 256 - DDCT porte subvention et convention avec l'Association pour la dialogue et l'orientation scolaire.

Mme Danièle SIMONNET.

**Mme Danièle SIMONNET.**- Mes chers collègues, je vous rassure tout de suite, je voterai ce projet de délibération qui propose d'allouer une subvention de 35.000 euros à une association qui, même si son titre s'intitule "Association pour le dialogue et l'orientation scolaire", en fin de compte son objet est différent. Son objet, c'est offrir aux jeunes du quartier de la Goutte-d'Or un accompagnement dans leur scolarité, ainsi que des activités destinées à développer leur autonomie et leur sens des responsabilités.

On y découvre dans l'exposé des motifs, et pour ceux qui connaissent bien cette association, qu'elle travaille à la fois à l'accueil individualisé, l'accompagnement scolaire, les sorties culturelles, les camps de vacances, les chantiers de jeunes, les ateliers hebdomadaires sportifs, culturels, de loisirs, des animations sur le quartier, sur l'espace public. Toutes ces choses et en plus c'est une association qui s'implique vraiment dans une démarche d'éducation populaire et qui vise à associer les jeunes de 14 à 17 ans, notamment dans la co-élaboration du programme d'activité.

Donc on est vraiment sur une association de quartier ancrée dans une démarche d'implication citoyenne.

Si je me suis inscrite sur ce projet de délibération, c'est que dans son objet il y a quand même une confusion, dans l'intitulé "Association pour le dialogue et l'orientation scolaire" et je souhaiterais solliciter l'Exécutif municipal pour qu'il puisse ultérieurement, à un autre Conseil, nous éclairer sur le nombre de subventions et, de fait pas celle-ci, qui sont allouées à des associations pour des activités cette fois-ci totalement étroitement liées à l'information scolaire et professionnelle.

Pourquoi ? Parce que, comme vous le savez, le Département de Paris a pris l'initiative de ne plus assumer la responsabilité des dépenses de fonctionnement des C.I.O. départementaux, estimant qu'ils devaient être transférés à l'Etat et que cette décision du Département de Paris était soi-disant forcément accompagnée d'une volonté déterminée de défendre l'implantation des C.I.O. vis-à-vis du Gouvernement, et la négociation entre le Département de Paris et le Gouvernement, par l'intermédiaire du Rectorat, a été si efficace, excusez-moi du peu, qu'en cette rentrée scolaire, nous avons cinq centres d'information et d'orientation en moins. Le C.I.O. du Centre ? Fermé. Le C.I.O. du 18e ? Fermé. Le C.I.O. du 6e et du 14e ? Fermé. Le C.I.O. du 11e et du 12e ? Fermé. Le C.I.O. du 7e et 15e ? Fermé.

Voilà le brillant résultat de la bataille et du rapport de force mis en place par le Département de Paris après qu'il se soit lavé les mains en ayant transféré les C.I.O. départementaux à l'Etat.

Vous comprenez que dans ces circonstances il ne serait pas acceptable que l'on continue, que l'on augmente, à subventionner des associations qui, elles, feraient la mission de service public, alors que les membres, malgré toute la bonne volonté qu'ils pourraient avoir, n'en auraient pas le métier.

Or, d'ores et déjà, des associations sont financées par le Département pour faire ce métier. C'est un peu comme si la réforme du collège menait à la suppression de l'enseignement du latin dans un certain nombre de collèges et que l'on subventionnait des associations pour transmettre l'enseignement du latin.

Cela a beau être des associations loi de 1901, nous ne sommes pas d'accord pour que des missions de service public essentielles, qui doivent être assurées par le service public de l'Education nationale, soient discrètement transférées au mouvement associatif, qui lui, peut contribuer à accompagner, à compléter, mais pas à se substituer à l'Education nationale.

J'ai été alertée par l'intitulé et rassurée par l'exposé des motifs, mais il me semble que la problématique que je soulève mériterait qu'à un prochain Conseil, on puisse avoir une information plus précise.

Combien d'associations et pour quels montants finance-t-on l'orientation scolaire et professionnelle au sens pur du terme ?

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mme VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Il aurait été plus sérieux de mieux prendre connaissance de ce projet de délibération avant de vous inscrire et de vous rendre compte que cette association ne fait pas d'orientation scolaire. Cela n'a aucun rapport avec les C.I.O. Cette association fait de l'accompagnement scolaire, des sorties culturelles, des camps de vacances, des chantiers de jeunes, des ateliers sportifs culturels et de loisirs et des animations de quartiers sur l'espace public. Ca nous aurait évité un débat sur les C.I.O., qui par ailleurs peut avoir lieu, mais qui n'a aucun rapport avec ce projet de délibération. Je vous remercie d'avoir annoncé que vous le votiez en faveur des jeunes de la Goutte d'Or.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 256 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 256 - DDCT).

**2016 DEVE 101 - DJS - Aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil (12e). - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la communication d'une évaluation environnementale.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à l'étude de la piétonisation de la partie Nord de la route de ceinture du lac Daumesnil.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une piscine dans le secteur Bercy-Charenton.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DEVE 110 - DJS et les vœux n<sup>os</sup> 111 à 113 qui y sont rattachés. Il s'agit de l'aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil.

Jean-Bernard BROS, Joëlle MOREL, Catherine BARATTI-ELBAZ, Nicolas BONNET-OULALDJ vont successivement prendre la parole.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous le savons tous, les grandes chaleurs en milieu urbain sont des moments désagréables et peuvent même être dangereuses pour les publics vulnérables. Les Parisiens recherchent alors des espaces de fraîcheur, dans un milieu qui concentre la chaleur. Ce besoin a parfois du mal à être satisfait.

Trouver une piscine à Paris peu fréquentée un jour de grand soleil relève souvent de l'impossible. Le grand "splash", si je peux m'exprimer ainsi, est un désir des Parisiennes et des Parisiens. Pourquoi pas dans un espace ouvert sur la nature, au sein des espaces verts de la Ville ? D'autres grandes villes européennes ont déjà développé la baignade urbaine, des projets fleurissent partout, Copenhague, Bâle, et même Londres. Paris se devait de prendre le pas de cette évolution. Les Parisiens veulent se réapproprier leur ville et cela passe aussi par l'élément aquatique, que ce soit le fleuve, les canaux ou les lacs.

Les usages liés à l'eau ont beaucoup à apporter à Paris en réinterrogeant le devenir de certains de nos espaces. C'est le cas du projet proposé au lac Daumesnil, que nous saluons. Réinventons donc notre rapport à l'eau en ville pour réinventer Paris. Les lieux de baignade ouverts représentent des espaces de sociabilité. Ils sont aujourd'hui gratuits et ouverts à tous. Nous pouvons nous féliciter d'un tel projet pour l'Est parisien. Nous l'avons oublié, mais rives urbaines et rêves de baignade ont longtemps fait bon ménage. Les rivières et les fleuves ont autrefois accueilli les baigneurs avant que la baisse de la qualité des cours d'eau ne les en empêche.

Enfin, la volonté de développer des baignades urbaines nous oblige à améliorer la qualité de l'eau et donc l'avenir durable de notre territoire. Ainsi est le Paris de demain : créatif, dynamique, en lien direct avec son environnement naturel. Vous l'avez compris, le groupe RGCI votera en faveur de ce projet de délibération.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mme MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présenterais le projet de délibération qui concerne l'aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil au bois de Vincennes et les trois vœux.

Le projet de délibération s'inscrit dans le cadre du plan "Nager à Paris", présenté au Conseil de Paris de juin 2015, qui a pour objectif d'améliorer la pratique de la natation dans la Capitale. Ce plan ambitieux permettra de répondre aux besoins des Parisiens et des Parisiennes qui, comme nous avons pu le voir cet été, ont besoin de davantage d'espaces de baignade.

C'est pour répondre à ce besoin que nous profitons de ce projet de délibération pour réitérer la demande déjà exprimée l'année dernière de la création d'une piscine publique dans le secteur d'aménagement Bercy-Charenton. En effet, les besoins en infrastructure de baignade dans le Sud-Est parisien ne seront pas comblés par le projet de bassin extérieur, qui ne sera accessible que de façon saisonnière.

Pour revenir au projet de délibération qui nous est présenté au vote aujourd'hui : il concerne donc un projet de baignade de 8.000 mètres carrés dans le lac Daumesnil, au sein du bois de Vincennes. Le bassin qui devrait voir le jour d'ici trois ans, serait fonctionnel pendant la saison d'été, de mi-juin à mi-septembre et sera en accès gratuit, ce dont nous nous réjouissons.

Nous prenons acte de ce projet, de ses modalités, mais souhaitons indiquer qu'un temps de préparation plus long aurait été nécessaire avant la présentation de ce projet de délibération à notre Assemblée. Une période d'élaboration plus longue, afin que l'arrondissement concerné, comme les communes limitrophes, mais aussi les associations de protection de l'environnement, soient consultées, et participent à la conception du projet. Un temps de préparation plus long afin de mieux appréhender les conséquences de ce projet sur son environnement en général et naturel en particulier.

Cela ne surprendra personne qu'en tant qu'écologistes, nous sommes très attentifs et vigilants aux impacts sur la faune et la flore locale que va engendrer ce projet localisé au sein du bois de Vincennes classé "zone naturelle et forestière" et aussi "espace boisé". L'importante présence d'animaux sauvages mentionnée dans la délibération votée au Conseil municipal du 12<sup>e</sup> arrondissement ne pourra qu'être perturbée par les allées et venues des 2.200 baigneurs prévus par jour, et la flore préservée devrait subir cette fréquentation grandement augmentée.

Ce nombre important de visiteurs se traduira également par une hausse de la circulation automobile, ainsi qu'une hausse du volume sonore dans le bois de Vincennes. C'est pourquoi le groupe Ecologiste a déposé à ce Conseil un vœu, afin que dès sa finalisation, en novembre de cette année d'après le calendrier du projet, l'intégralité de l'évaluation environnementale soit présentée puis débattue au Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement et au Conseil de Paris.

En particulier, nous serons attentifs à deux points : au respect du principe du moindre impact environnemental, afin d'éviter les atteintes significatives de la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut les mesures prises pour en réduire la portée. Nous serons également très vigilants au respect du principe de compensation des atteintes qui n'auront pas pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées.

Ceci nous apparaît essentiel, alors que la Ville travaille actuellement sur la révision de son plan Biodiversité et que la récente loi sur la biodiversité demande désormais que soit respecté le principe des obligations de compensation écologique pour tout nouveau projet qui peut avoir un impact sur la biodiversité.

Nous souhaitons d'ailleurs déjà attirer votre attention sur le fait que l'échéancier de l'étude environnementale se déroule de septembre à novembre de cette année. L'ensemble des impacts ne pourra donc pas être pris en compte, puisque la saison de l'étude sera décalée de trois mois par rapport à la période d'ouverture de la baignade. Trois mois qui représentent une différence importante pour le cycle de la vie de la faune et de la flore, qui évoluent de façon importante à cette période de l'année.

L'étude paysagère, comme l'inventaire biologique, sera donc biaisée, alors qu'il est important que l'étude de l'état initial du site soit le plus proche possible de la réalité.

Je finirai pour dire quelques mots sur le dernier vœu. Le bois de Vincennes fait l'objet d'une charte d'aménagement durable qui garantit au bois sa vocation d'espace naturel de promenade publique et d'espace de loisirs de plein-air. Afin que ces objectifs soient respectés et pour réduire l'impact de l'augmentation de la circulation automobile, le groupe des élus Ecologistes dépose un vœu afin qu'une étude sur la piétonisation de la partie Nord de la route de ceinture du lac Daumesnil, entre le lac et le zoo, soit réalisée d'ici un an en concertation avec les communes riveraines. Cela complétera la piétonisation en cours de réalisation de la partie Sud de la ceinture du lac et créera un espace de calme et de respiration, bénéfique à tous, à la faune, à la flore, aux visiteurs mais aussi aux animaux du zoo, qui est tout proche.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme les villes de Berlin, Bâle ou encore Londres, c'est au tour de Paris d'offrir à ses habitants et à l'ensemble des usagers du bois de Vincennes la possibilité de se baigner en plein air dans une baignade naturelle et écologique.

La baignade du lac Daumesnil proposera trois espaces adaptés aux différents besoins et accessibles gratuitement à tous les publics : un espace ludique et familial, un espace de baignade autonome ainsi qu'un véritable espace de nage.

Les Parisiens et habitants de la Métropole sont fortement demandeurs, nous l'avons vu encore cet été, de pouvoir se baigner à proximité de leur lieu de vie, particulièrement lors des périodes de forte chaleur. Ce projet s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie d'adaptation aux changements climatiques que nous portons collectivement à Paris.

Les équipements saisonniers installés l'été sur la partie Ouest du lac Daumesnil seront facilement accessibles en transports en commun et leur implantation sera réalisée en veillant à préserver la qualité paysagère et écologique du site classé qu'est le bois de Vincennes.

Je me félicite en effet des garanties écologiques apportées par le projet. Elles sont le fruit d'une réflexion visant à concilier et à conjuguer les usages de loisirs et le caractère écologique du bois de Vincennes, même si je rappelle que ce lac est totalement artificiel.

Les aménagements envisagés pour la baignade permettront de trouver le juste équilibre entre deux éléments constitutifs de ce poumon vert de la Capitale : des usages de sport et de loisir, appréciés de tous, et un potentiel de réservoir de biodiversité essentiel dans un milieu urbain dense comme le nôtre. Je tiens à rassurer également tous les amoureux. Nous conserverons la possibilité de promenades en barque sur le lac.

Cet équilibre est notamment assuré par l'utilisation d'une eau recyclée non potable et le traitement de l'eau de baignade se fera par filtration biologique. De même, je me réjouis qu'une grande attention soit apportée au respect de la qualité paysagère et patrimoniale du site dans la sélection des candidatures du marché de maîtrise d'œuvre.

Je ne peux par ailleurs que souligner les bienfaits de la politique d'apaisement de la circulation que nous menons avec mes collègues de l'Exécutif parisien et en veillant à associer les communes riveraines concernant le bois de Vincennes. C'est assez facile comme vous avez pu le voir au moment du débat sur les berges de Seine.

Celle-ci passe entre autres par la limitation du stationnement, la sécurisation des itinéraires piétons ou encore le développement du réseau de circulation douce et de renforcement de la desserte en transports en commun. A ce

sujet, j'ai indiqué au S.T.I.F. récemment et à la Région mon souhait que la réforme du plan "Bus" annoncé la semaine dernière prenne en compte les enjeux d'une meilleure desserte du bois de Vincennes.

Dans le champ de nos compétences, nous avons porté avec Christophe NAJDOVSKI et Pénélope KOMITÈS la piétonisation des voies Sud de la ceinture du lac Daumesnil qui est en cours de réalisation et qui permet de rendre au bois près de 28.000 mètres carrés de voies. Je m'en félicite.

Du fait de sa dimension métropolitaine et stratégique pour de nombreux acteurs locaux du bois de Vincennes, le sujet d'un même aménagement concernant les voies Nord de la ceinture du lac, tel que proposé dans le vœu qui vient d'être présenté, devra à mon sens être étudié avec beaucoup d'attention avant d'être discuté en comité des bois comme vous le suggérez.

Je profite enfin de ce projet de délibération pour réaffirmer l'intérêt de l'implantation d'une piscine dans le secteur d'aménagement Bercy-Charenton. J'ai en effet déjà soutenu à plusieurs reprises avec l'ensemble des élus du 12e la nécessité de créer une nouvelle piscine sur ce territoire. Une étude en ce sens doit être menée par les services de la Ville afin de prévoir légitimement l'implantation d'un tel équipement de sport et de loisir dans notre arrondissement, qui ne compte aujourd'hui que deux piscines pour plus de 145.000 habitants. Il nous appartient donc de prévoir un emplacement pour une nouvelle piscine dans les prochaines années ; j'ai bien conscience que ce ne sera pas dans les prochains mois.

Enfin, puisque ce sujet a beaucoup ému dans nos rangs, je voulais dire la fierté qui est la mienne d'avoir le seul créneau ouvert aux naturistes dans une piscine du 12e arrondissement. Je suis favorable à ce que nous réfléchissions ensemble à installer ce camp de naturistes dans le bois de Vincennes, pas forcément au moment de la baignade dans le lac Daumesnil.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, Monsieur le Maire, Madame la Maire du 12e, mes chers collègues, voir nos engagements du plan "Nager à Paris" se réaliser est une très bonne chose.

L'un des axes de ce plan était la création de baignades estivales dont l'une sur le lac Daumesnil au cœur du bois de Vincennes. La solution retenue d'une baignade biologique de 8.000 mètres carrés avec un traitement naturel par des végétaux, ouverte de mi-juin à mi-septembre 10 heures par jour, est très ambitieuse et séduisante.

Nous savons que l'été de nombreux Parisiennes et Parisiens sont à la recherche d'îlots de fraîcheur où ils pourront partager des moments de loisir et de détente précieux en plein air. Cependant, nous avons des interrogations.

Notre première interrogation concerne les contraintes de fréquentation à respecter pour garder une qualité constante de l'eau permettant l'ouverture à la baignade. Celle-ci prévoit un maximum de 1.000 personnes à un instant T et de 2.200 baigneurs maximum par jour. Ne peut-on pas craindre qu'en cas de fort succès de cette baignade, ce qui est très probable, le maximum journalier soit rapidement atteint et que, de fait, nous soyons contraints de ne pas pouvoir garantir l'accès 10 heures par jour ?

Ce projet de délibération nous amène aussi à nous questionner sur l'existence d'un projet global pour le bois de Vincennes. De nombreuses propositions sont faites concernant chacun des équipements sportifs que compte le bois de Vincennes, mais on peine à voir se dessiner un plan global qui nous permettrait une plus grande cohérence des actions menées. Pourtant, sur ma proposition, nous avons adopté ici-même un vœu demandant une étude sur un schéma directeur des équipements sportifs et que soit lancée une concertation avec la population sur l'ensemble des usages pour définir un plan pluriannuel des investissements. Je repose la question : où en sommes-nous ?

Par ailleurs, le 12e arrondissement - cela a été rappelé par la Maire du 12e -, reste avec la perspective de l'aménagement du quartier Bercy-Charenton un arrondissement déficitaire en piscines et notamment pour répondre aux exigences de la natation scolaire à l'école.

Je rappellerai que cette baignade estivale ne pourra répondre aux besoins quotidiens des scolaires et des clubs. D'ailleurs, lors de notre débat sur le plan "Piscine", j'avais rappelé que le rapport de l'I.R.D.S. disait que Paris reste le dernier département de France dans le rapport piscines/nombre d'habitants. Pas assez de bassins, des équipements vieillissants, un rythme de constructions insuffisant, voilà les défis qui nous attendent et auxquels le plan "Nager à Paris" tente de répondre.

Il convient que notre politique d'accès à la natation se base sur un principe simple : c'est le nombre des élèves qui doivent apprendre à nager qui doit déterminer le nombre de créneaux et donc le nombre de bassins à construire, c'est la planification à partir des besoins et de l'évolution démographique.

Le savoir-nager est un élément essentiel à l'accès des êtres humains et à l'émancipation parce qu'il nécessite l'appropriation d'une technique, mais surtout parce qu'il influe sur le rapport de l'être humain à son corps et à un environnement qui peut paraître au départ hostile.

Je le disais, la natation engage aussi des modifications dans le rapport à l'autre. Nager, c'est accepter de montrer son corps. Ainsi, constater les différences, c'est accepter, à partir du XIXe siècle sur les lieux de villégiature, de côtoyer le corps de l'autre.

S'il n'y avait pas un esprit profond de liberté dans la baignade, il n'y aurait pas ces offensives des fondamentalistes de toutes les religions qui tentent pas à pas d'en restreindre l'accès aux femmes ou d'exiger qu'elles se couvrent. Savoir nager est donc un acte de liberté et il est pour nous essentiel que cette liberté puisse s'appuyer sur des moyens concrets pour y parvenir.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Jean-François MARTINS, puis Pénélope KOMITÈS pour la réponse.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci aux différents intervenants d'avoir souligné les différents éléments du programme de cette baignade et je ne vais donc pas y revenir mais peut-être remettre en perspective la nature des conquêtes dont il s'agit.

C'est d'abord une conquête - je n'ai pas peur de le dire - démocratique parce que, dans les temps que nous vivons, un engagement aussi fort de la campagne de la Maire de Paris et de la Maire du 12e se trouve ainsi très concrètement en voie d'être réalisé et je crois que dans la confiance qu'ont les citoyens dans leurs élus, c'est un moment important.

C'est une conquête, ce projet de délibération, en matière d'espaces publics et de reconquête de la nature - Madame MOREL, vous avez raison de l'avoir citée -, nature que nous saurons protéger dans le cadre de cette reconquête et je laisserai Pénélope KOMITÈS le rappeler.

C'est évidemment une conquête environnementale. Célia BLAUDEL, qui est évidemment associée aux travaux que nous menons avec Pénélope KOMITÈS, le rappelle systématiquement. Dans la stratégie d'adaptation de la Ville de Paris aux changements climatiques, il y a la nécessité d'ouvrir des points d'eau, des îlots de fraîcheur pour faire face aux épisodes caniculaires que nous connaissons.

Mais c'est aussi une conquête populaire pour les familles de l'Est parisien, qui n'ont pas toujours l'offre de loisirs, qui n'ont pas le loisir de partir en vacances l'été à La Baule ou à Arcachon, et pour lesquelles une baignade populaire, publique et gratuite dans le bois de Vincennes sera une conquête populaire et un loisir estival pour tous ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances.

Enfin, cela sera une conquête sportive, parce que cela sera un espace de baignade supplémentaire où l'on sait qu'au-delà de l'apprentissage scolaire de la natation, la pratique de la baignade, de la nage, au-delà du temps scolaire, au-delà de la piscine, participe de l'appréhension du rapport à l'eau, de l'appropriation de l'élément qui se trouve être l'élément aquatique, dont parfois la peur freine les élèves à maîtriser le savoir nager à l'entrée en 6ème comme ils le doivent.

C'est pourquoi c'est un très beau projet qui a été conçu avec les objectifs que je viens de citer, avec le souci environnemental, Pénélope KOMITÈS le précisera, mais aussi avec l'objectif de l'intégrer pleinement dans l'ensemble du quartier, dans l'ensemble de l'arrondissement.

A ce titre, j'entends la demande répétée, légitime, des élus du 12e arrondissement sur la création d'une piscine dans le secteur Bercy/Charenton.

Je me permets une remarque d'abord, sur globalement la programmation de cette Z.A.C. "Bercy-Charenton" où ces mêmes groupe de la majorité, je le dis, ont une attente très forte de logements, notamment de logements sociaux sur cette Z.A.C.

Par conséquent, les mètres carrés vont manquer. Sur cette Z.A.C, je suis favorable, et c'est le sens de l'amendement que je vous propose, à ce que nous puissions étudier l'implantation d'une piscine publique, mais ces 3.000 mètres carrés, il faudra les trouver quelque part.

J'invite tous les groupes de la majorité, les élus du 12e, à nous aider à trouver ces 3.000 mètres carrés sans densifier, en respectant la nature, avec l'ensemble des orientations fixées dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Si ce besoin pour le 12e est évident, je viens ici justifier peut-être la priorité donnée aux 20e et 14e arrondissements sur la mandature, sur les deux nouvelles piscines, ainsi que sur le 18e, le 17e, sur le début de la prochaine, car aujourd'hui le 12e arrondissement, ce sont 106 mètres carrés de bassins pour 10.000 habitants, contre 89 mètres carrés en moyenne à Paris.

Cependant, la démographie grandissante du 12e arrondissement, les 4.000 logements qui vont arriver à la Z.A.C. "Bercy-Charenton", la présence de familles en grand nombre dans le 12e justifieront, à court et moyen termes, la nécessité de cette piscine supplémentaire.

Un avis favorable également sur l'étude de la piétonisation de la partie Nord de la route de la ceinture du lac Daumesnil, car si nous devons reconquérir ce lac pour améliorer le cadre de vie, les sujets de voirie font partie de cet élément.

Je laisse ma collègue Pénélope KOMITÈS vous répondre sur l'évaluation environnementale.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur MARTINS.

Madame MOREL, vous avez bien fait d'insister sur la biodiversité et la protection de l'environnement, je voudrais vraiment vous dire que nous travaillons beaucoup sur ces mesures environnementales et qu'un certain nombre d'actions vont être engagées pour accompagner la création de cette baignade estivale dans le lac Daumesnil, parce que bien évidemment ce projet se veut exemplaire sur les aspects environnementaux et en particulier nous aurons un regard extrêmement attentif à la biodiversité dans le bois, et notamment au respect de la faune, de la flore et des milieux aquatiques.

Je rappellerai, comme l'a fait la Maire du 12e arrondissement, que nous sommes cependant sur un lac artificiel et qu'il est bien de le rappeler, car je pense qu'au final nous aurons quelque chose d'encore plus agréable.

L'évaluation environnementale va effectivement porter sur les continuités écologiques et les équilibres biologiques, avec des inventaires de l'ensemble des espaces à l'intérieur de la route de ceinture du lac, et concernera tous les habitats naturels.

Alors, nous irons plus loin puisque les services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ont engagé déjà un inventaire sur les quatre saisons, ce qui répond à vos préoccupations, des habitats, de la faune, de la flore sur le périmètre du lac Daumesnil. L'objectif étant bien, comme vous l'aviez signalé, d'avoir une vision globale des évolutions selon les saisons et dans le temps.

Bien évidemment, tous ces éléments seront partagés avec les Conseillers de Paris, mais aussi avec les associations de protection de la nature, avec lesquelles nous avons déjà engagé un certain nombre d'échanges extrêmement constructifs sur le projet, puisque nous avons tenu avec eux une première réunion le 7 septembre dernier, et leur connaissance du site et les propositions qu'ils nous formuleront tout au long de la mise en place nous permettront d'enrichir le projet dans sa mise en œuvre.

La pérennité et le développement de la biodiversité sont une responsabilité collective. Nous y travaillons et vous avez déposé un vœu sur ce projet de délibération, sur l'évaluation environnementale, visant effectivement à ce que l'intégralité de l'évaluation soit présentée, ce sera le cas. Avis favorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 297).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112, même avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 298).

Le vœu n° 113, il y a une proposition d'amendement ?

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Ce que j'évoquais à l'oral sur l'étude de l'implantation d'une piscine publique.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Il est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 299).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 101 - DJS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 101 - DJS).

### **2016 DGRI 59 - DDCT - Subvention (25.500 euros) et convention avec l'association "Reporters sans frontières" (2e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DGRI 59 - DDCT porte subvention et convention avec l'association "Reporters sans frontières".

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire, je vais faire très court, car naturellement le groupe les Républicains votera ce projet de délibération et cet appui financier de la Ville de Paris à l'événement organisé il y a quelques mois par "Reporters sans frontières".

Je vais faire très court, simplement pour demander s'il est possible d'examiner plus tard, dans les mois ou années à venir, une subvention de fonctionnement pour "Reporters sans frontières". Il est vrai que Paris est devenue depuis, elle l'était déjà avant, mais depuis les attentats de Charlie Hebdo, la capitale de la liberté de la presse à travers le monde. La Mairie serait bien inspirée de mettre l'accent sur la liberté d'expression en consolidant son partenariat avec "Reporters sans frontières". Je sais que hier, la Maire de Paris a rencontré Shirin EBADI, citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, la porte-parole de Shirin EBADI a entamé une grève de la faim il y a quelques mois, pour pouvoir téléphoner simplement à ses enfants qui sont en France alors qu'elle est en Iran.

Je sais que par le passé, la Ville de Paris accordait une subvention de fonctionnement à "Reporters sans frontières" de 50.000 euros, ne peut-on pas reconduire quelque chose, aller dans ce sens afin d'enfoncer le clou ? D'habitude, je suis le monsieur rabot, mais la cause en vaut la peine, je crois.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci au groupe les Républicains de voter favorablement la subvention. Nous subventionnons notamment l'événement du mois de mai dernier que j'ai évoqué lors de la Citoyenneté d'honneur de Can DÜNDAR, c'est à cet événement également que nous avons fait récompenser d'autres personnes, y compris la journaliste Nargesse MOHAMMADI, qui est une proche collaboratrice de Shirin EBADI, et comme un hasard du calendrier, nous votons la subvention à "Reporters sans frontières" dont nous ne cessons de célébrer les actions ces derniers jours, sur des événements aussi importants concernant la liberté d'expression.

Je rappelle que nos liens avec "R.S.S." sont extrêmement forts, qu'on a le prix Lucas Dolega pour la liberté des photographes et l'expression des jeunes reporters photographes et que nous ne cessons de faire des choses avec eux.

Par ailleurs, Paris subventionne, ce qui est unique, une maison des journalistes pour permettre aux journalistes pourchassés dans le monde de continuer à créer en exil à Paris, et qu'il y a maintenant des logements dans le parc social, qui permettent d'héberger certains de ces journalistes.

Nous avons une relation extrêmement proche avec "Reporters sans frontières", et si nous pouvons faire plus nous le ferons, mais nous sommes tenus par les règles budgétaires que chacun ici connaît, et que nous appliquons.

"Reporters sans frontières" est un partenaire essentiel pour la Ville et une de ces O.N.G. dont nous nous félicitons qu'elle ait son siège à Paris.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 59 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 59 - DDCT).

## **2016 DJS 304 - Garanties et financements en vue du dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Enfin, le projet de délibération DJS 304 porte garanties et financements en vue du dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ann-Katrin JÉGO, David BELLARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Danielle SIMONNET et Nicolas BONNET-OULALDJ pour nous en parler.

La parole est à Ann-Katrin JÉGO.

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Décidément, je n'ai pas de chance à chaque fois que je parle du sujet. Avant d'aborder les points précis et financiers présentés dans ce projet de délibération, permettez-moi de rappeler le soutien constant apporté par le groupe UDI-MODEM à cette candidature et même souligner que nous l'avions appelée de nos vœux bien avant que vous ne vous prononciez. Tout ceci pour vous dire combien nous sommes heureux que vous nous ayez rejoints sur ce dossier.

Cher Jean-François, c'est suffisamment rare pour que je m'en réjouisse.

Depuis, le comité de candidature coprésidé par Bernard LAPASSET et Tony ESTANGUET œuvre avec sérieux. Les éléments qui sont portés à notre connaissance lors des réunions du groupement d'intérêt public sont tout à fait satisfaisants, qu'il s'agisse de l'utilisation des sites parisiens existants ou des projets d'investissement en Seine-Saint-Denis.

Concernant la partie communication, le départ de la directrice de la communication du G.I.P. "Paris 2024" à moins d'un an de la candidature n'est pas de très bon augure, même s'il n'est pas étonnant eu égard à la manière dont vous avez accueilli son travail. Lors de la présentation du plan de communication, il s'est davantage agi de votre part d'un dézingage en règle que d'un échange co-constructif. Toujours dans la partie communication, la séquence "Jeux de Rio" paraît avoir bien fonctionné et nous attendons avec impatience un bilan de vos séjours sur place, un retour chiffré et précis de la fréquentation de l'espace France, ainsi qu'une évaluation de l'action des différentes sphères d'influence.

Pour la partie financière, si la perspective de sobriété économique du projet est à saluer, nous attendons toujours de connaître les modalités envisagées pour que les entreprises françaises bénéficient en priorité des 3 milliards d'investissements envisagés. Pour l'Euro 2016, seulement 58 % des marchés ont été attribués à des entreprises françaises. Rappelons qu'à Londres, 90 % des entreprises qui ont travaillé sur les Jeux étaient issues du

Royaume-Uni, avec un effet non négligeable sur l'emploi. Cette question à l'heure où la courbe du chômage est bien loin de s'inverser est évidemment cruciale.

A côté de cette inquiétude pour l'emploi, un autre sujet de satisfaction. Avec l'organisation réussie de l'Euro, la France, et Paris en particulier, a montré qu'elle était capable d'organiser et de sécuriser de grands événements internationaux. Ce fut au prix d'un engagement exceptionnel des forces de l'ordre - policiers, gendarmes, militaires, sécurité civile -, que je tiens à saluer à cette occasion, mais aussi la preuve d'une réelle compétence.

Enfin, l'abandon quasi définitif de la candidature de Rome. La Maire, Virginia RAGGI, ayant annoncé le 21 septembre dernier que cette candidature serait irresponsable, fait qu'il ne reste plus que trois concurrents en course : Paris, Los Angeles et Budapest. Permettez-moi de me préoccuper principalement de la candidature de Los Angeles, notre concurrent le plus redoutable, qui dispose d'arguments de poids avec, notamment, la force de la Silicon Valley pour l'innovation, de Hollywood pour le glamour, du campus de l'U.C.L.A. pour son village olympique et, de manière générale, d'une avance indéniable concernant les préoccupations écologiques. Celle-ci mise sur l'énergie solaire avec, notamment, l'installation de 4.000 hectares de panneaux solaires sur les sites susceptibles d'accueillir les compétitions.

Du point de vue environnemental, la candidature de Paris semble à la traîne et ne peut se contenter de décréter vouloir des Jeux avec un impact zéro carbone. Comme en amour, déclarer ne suffit pas. Il faut aussi savoir donner des preuves. Sur ce point précis, je souhaite attirer votre attention sur Roland-Garros qui reste le caillou dans la chaussure de la candidature parisienne. Les dirigeants actuels de la Fédération française de tennis semblent bien confiants en la réponse du Conseil d'Etat attendue incessamment et s'apprêtent à porter les premiers coups aux Serres d'Auteuil. Un tel acharnement contre un jardin classé serait un signal écologique désastreux et particulièrement malvenu, alors que des solutions alternatives existent.

Oui, il est possible d'agrandir et moderniser dans les délais Roland-Garros avec, notamment, plusieurs courts couverts, tout en préservant la richesse environnementale de ses alentours. Aussi, je vous en conjure, ne mettez pas en péril le volet environnemental de la candidature de Paris. Jouez votre rôle d'acteurs de la concertation. Ecoutez les associations de riverains, de protection du patrimoine et de l'environnement. Ecoutez les voix qui s'élèvent, y compris au sein de la Fédération française de tennis. Ne prenez pas le risque d'entacher la candidature de Paris avec des images de bulldozers s'attaquant à un patrimoine inestimable. On ne construit pas une candidature citoyenne en détruisant une part de notre héritage, de notre histoire. Ne cédez pas, ne cassez pas les Serres d'Auteuil.

Je vous en remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à David BELLARD.

**M. David BELLARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération qui vous est proposé est sans surprise. Les éléments nous ont été présentés lors d'une réunion conjointe de la 1ère et de la 7e Commission au début du mois de septembre. Il s'agit ici de préciser le volet budgétaire et financier des engagements pris pour le dossier de candidature à l'organisation des J.O. de 2024 à Paris. Un premier dossier avait été déposé, transmis au C.I.O. en février dernier pour préciser le concept et le design des opérations. Celui-ci évaluant les coûts doit être transmis le 7 octobre prochain.

Je ne vais pas détailler les éléments du dossier, mais plutôt me concentrer sur trois points sous forme de remarques et de questions.

D'abord, dans la présentation qui nous a été faite début septembre, il était indiqué que, dans le budget pour les aménagements durables estimé à 3 milliards d'euros, la Région Ile-de-France s'engagerait à couvrir, comme notre Ville, 145 millions d'euros de dépenses d'investissements. Or, dans une communication récente du Conseil régional, ce dernier annonce un investissement dans des infrastructures à hauteur de 79,3 millions d'euros. Qui comblera cet écart ? L'Etat, la Ville ou d'autres collectivités franciliennes ?

Deuxième point : la présentation qui nous a été faite n'a pas intégré les dépenses de sécurité. Certes, on ne peut pas prévoir quelle sera la situation en France et dans le monde en 2024. Cependant, on peut s'attendre à ce que ce volet ait une importance majeure et pèse lourd financièrement. Nous l'avons vu récemment avec l'Euro 2016 et les importantes mesures et dépenses de sécurité qui ont accompagné cette compétition.

Troisième point : plutôt sous forme de remarque. Le projet de délibération prévoit l'acquisition d'espaces publicitaires extérieurs. En contradiction avec le R.L.P., les emplacements dans un rayon de 500 mètres autour des sites de compétition parisienne, pourront être pré-réservés par le C.I.O. pour ses sponsors en 2024 pendant toute la durée des Jeux. A cette fin, les deux concessionnaires de la Ville - "JCDecaux" et "Clear Channel France" - ont

envoyé à la Maire de Paris des lettres d'accompagnement garantissant leur accord pour les contrats signés avec la Ville dont l'échéance dépasse 2024. En tant qu'écologistes opposés à l'envahissement publicitaire, l'accord des deux concessionnaires ne résout, selon nous, pas le problème.

Enfin, un dernier point et j'en terminerai là. Je regrette que nous ne puissions pas avoir des débats distincts entre Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques par la nature même du dossier. Nos inquiétudes, vous le savez, sont liées à des questions relatives à l'impact budgétaire et environnemental des Jeux Olympiques. Toutefois, les Jeux Paralympiques restent, à notre sens, un événement positif qui permet de faire progresser les questions du handicap dans une ambiance où semblent s'être réfugiées, d'ailleurs, les vraies valeurs de l'olympisme, si j'en crois ce qui s'est passé à Rio. Ne pouvant distinguer les deux sujets, une grande majorité de notre groupe votera contre ce projet de délibération. Mais nous laissons la liberté de vote à nos élus sur ce dossier spécifique.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais vous dire que, la semaine dernière, la Région Ile-de-France a présenté, avec Valérie PÉCRESSÉ et moi-même, une communication qui porte l'engagement de la Région Ile-de-France à hauteur de 145 millions d'euros dans un contexte où, malheureusement, l'Etat se désengage de plus en plus vis-à-vis des collectivités territoriales. Mais la Région, si l'Etat ne respecte pas sa parole, respectera évidemment la sienne. C'est l'engagement qui a été pris.

Oui, en effet, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat sont co-fondateurs et partenaires avec le monde sportif de la candidature de "Paris 2024", que nous soutenons. D'ailleurs, l'unité de la candidature est une force. Nous l'avons vu avec la Maire de Paris, avec Jean-François MARTINS, à Rio. Cet argument a porté au-delà des clivages politiques, au-delà de la spécificité des collectivités, au-delà de la spécificité de l'Etat ou du monde sportif. Le fait que cette candidature soit portée avec talent par Tony ESTANGUET et Bernard LAPASSET, qu'elle soit soutenue par tous les partenaires, est une force.

Je rappelle que cette candidature a déjà un budget à hauteur de 60 millions d'euros : 30 millions d'euros proviennent des partenaires privés et 30 autres millions d'euros proviennent des partenaires publics, à égalité 10 millions d'euros la Ville, l'Etat et la Région.

95 % des équipements existent déjà ou seront des équipements temporaires. Ce qui est une force et doit rassurer celles et ceux qui sont inquiets sur la sobriété financière de nos engagements.

Je voudrais dire que nous avons un an, un peu moins d'un an. Le 13 septembre 2017, à Lima au Pérou, ce sera la décision. Nous devons mettre tous nos atouts de notre côté et nous en avons.

Notre projet, c'est d'abord d'accueillir le plus grand événement au monde, mais c'est aussi de travailler sur l'héritage, l'après 2024, de faire en sorte que cette candidature soit une chance pour l'attractivité économique de notre région capitale, de notre capitale et de la France, assure le rayonnement culturel, favorise l'exemplarité écologique. Et profitons-en évidemment, comme cela a été dit tout à l'heure, pour permettre que nos P.M.E., notamment nos P.M.E. parisiennes et franciliennes, soient au cœur du dispositif de l'olympisme et du paralympisme et bénéficient comme à Londres des retombées économiques.

Et puis c'est la volonté d'améliorer la vie quotidienne des habitants. Prenons un exemple, c'est le décloisonnement de nos territoires par les transports en commun avec le Grand Paris Express. C'est l'accélération des politiques publiques, c'est la politique de formation et de l'emploi, c'est la politique de logement, c'est la politique de sécurité.

Disons un mot de la sécurité. Sur la sécurité, nous avons fait la démonstration en France depuis des années que, sur les grands événements, nous sommes capables d'assurer la sécurité. Nous l'avons vu avec l'Euro 2016, nous l'avons vu avec Roland Garros, le Tour de France. Nous pourrions dire d'ailleurs que nous avons accueilli la COP 21, qui n'est pas un événement sportif mais un grand événement international. Nous savons assurer la sécurité en France, peut-être mieux qu'ailleurs et nulle part ailleurs au monde, sur les grands événements.

La question de la sécurité ou la question du terrorisme, qui est souvent posée par des contradicteurs, malheureusement concerne d'autres sujets et d'autres problèmes. Mais sur celui des grands événements, nous avons tout le professionnalisme et toute la compétence, et nous en avons fait la démonstration. Je voulais insister sur ce point.

Oui, à Rio, nous avons vu des athlètes formidables. La France a montré un très beau visage. Bien sûr aux Jeux Olympiques mais aussi aux Jeux Paralympiques, parce qu'il y avait aux Jeux Paralympiques un supplément d'âme.

Quand on voit ces athlètes, leur courage, leur détermination, leur abnégation, on est fier de les soutenir et fiers de l'exemple qu'ils ont donné au monde entier.

Alors, au-delà des différences, au-delà des sensibilités, soyons ensemble, soyons déterminés, soyons mobilisés pour faire en sorte que Paris gagne le 13 septembre 2017 au Pérou, et je vous invite tous à montrer le cap pour Paris 2024.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Danièle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'ai beau vous écouter, je ne suis toujours pas convaincue, je suis toujours opposée à ces Jeux Olympiques.

Je voudrais vous recommander le très bon documentaire qui est passé sur ARTE cet été - je ne sais pas si vous l'avez regardé - sur les Jeux Olympiques. Excellent. C'est un documentaire dans lequel il est fait référence à une fable : la fable de l'éléphant blanc.

La fable de l'éléphant blanc, c'est que pour vaincre le royaume ennemi, le roi offrait un éléphant blanc au roi ennemi, et comme l'éléphant blanc mange énormément et des aliments très riches, très précieux, tout le peuple est obligé de se saigner pour nourrir cet éléphant blanc. Donc le peuple finit par être totalement affamé, le peuple meurt pour sauver cet éléphant blanc et le camp adverse gagne.

Cette fable est très intéressante, elle est présentée dans ce documentaire et elle montre que les Jeux Olympiques amènent à du gigantisme et à des grands équipements qui conduisent ensuite à imposer des politiques d'austérité et qui ne permettent pas finalement de favoriser le développement et la réponse à la satisfaction des besoins de la population, mais amènent à saigner la population pour financer dans la durée ces équipements.

Dans le documentaire, on parle d'ailleurs du Stade de France, le Stade de France qu'on nous a présenté comme l'exemple idéal à suivre d'un très bel équipement qui permet de désenclaver le 93, de favoriser le rayonnement du 93, alors qu'en fait les études montrent finalement que ce n'est pas si clair, que l'impact du Stade de France pour l'insertion professionnelle de la population locale n'est pas évident. D'ailleurs, le modèle économique du Stade de France, ils ont beau essayer de diversifier à qui louer, à qui exploiter cet équipement, cela devient en fait un gouffre parce qu'il est surdimensionné par rapport aux besoins des événements, même si on ajoute des événements culturels aux événements sportifs prévus initialement.

Alors, vous avez beau dire sans relâche dans votre communication - soutenue également par le Conseil régional et il y a là une bonne cohérence de communication entre le PS, les Républicains, y compris mes camarades communistes - le côté sobriété. Oui, sobriété : ce sont des Jeux Olympiques sobres ! Oh là là, on est quasiment saoulé à force de vous entendre dire : sobriété, sobriété, sobriété ! Mais on sait bien que ce n'est pas vrai, que l'explosion budgétaire à chaque fois arrive. Même dans les équipements où on devrait atteindre moins d'explosions financières que dans les J.O. qu'il y a pu avoir jusqu'à présent, et fort heureusement tellement c'était une gabegie hallucinante.

Mais il y aura tout de même le village olympique, le Bercy deuxième stade, le Charles de Gaulle Express. On se retrouve néanmoins avec ces équipements qui ne répondent pas aux besoins immédiats de la population, quand on a un déficit en équipements sportifs sur l'ensemble de la Région Ile-de-France extrêmement fort.

Vous dites : d'ailleurs on développe ces équipements. Ecoutez, une partie des investissements sont prévus, qui je pense pouvaient de toute façon avoir lieu et je trouve dingue de devoir justifier des J.O. pour faire des investissements essentiels. Mais oui ! On va laisser en héritage une sacrée dette.

Alors j'entends M. BOURNAZEL parler du développement des P.M.E. Mais quel pipeau ! Et de prendre l'exemple de Londres. Justement Londres, les études ont montré à Londres que c'était que dalle ! Que l'impact économique sur Londres n'a jamais été démontré. Vous avez des études économiques extrêmement intéressantes qui montrent qu'en fait cela n'a pas du tout eu l'effet de "booster".

Regardez comment ont réagi les Brésiliens sur la Coupe du monde de football, et Dieu sait s'ils sont passionnés de football et qu'ils étaient ravis à l'idée d'accueillir ce grand événement sportif. Finalement, ils ont fait des manifestations et des manifestations parce qu'ils ne voulaient pas cette politique d'austérité qu'on leur imposait pour financer l'événement.

Vous parlez de tout cela et, comme le disait mon collègue précédemment, David BELLARD, comme par hasard, vous occulter toujours les dépenses de sécurité dans la présentation des budgets qui, elles, vont de fait exploser.

Vous assumez, certes, de parler des espaces publicitaires pour "JCDecaux" et "Clear Channel" sans vraiment expliquer à quel envahissement publicitaire on aura droit, parce que la raison d'être des Jeux Olympiques, hélas dans leur forme actuelle, ce n'est pas de valoriser le sport et de valoriser de très belles histoires qui, moi aussi, m'émeuvent, même si je ne suis pas du tout une grande sportive. J'ai apprécié bon nombre de ces histoires de grands sportifs, qui sont par ailleurs des citoyens, des travailleuses et travailleurs, et qui ne sont pas tous dans le symbole du sport fric qu'on nous assène. Ces belles histoires, elles pourraient être émancipées au contraire de ce détournement qu'il y a du sport pour le business, pour l'envahissement publicitaire, pour simplement essayer de capter des temps de cerveaux disponibles.

Ensuite, vous parlez de l'engagement citoyen. Non, mais franchement ! L'engagement citoyen ? On se retrouve à quoi ? Une énorme ambition ! On va demander aux citoyens de participer à la définition de 1% ! 1 % du budget, quelle blague ! Pourquoi ne demandez-vous pas plutôt aux citoyens leur avis sur les Jeux Olympiques à travers un référendum.

Je terminerai sur ce point. Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le 1er et 2 octobre prochains, le président du C.I.O., Thomas BACH, sera en visite officielle à Paris. L'accueil et le message que nous lui adresserons aura une grande importance pour la suite. Notre unité autour du projet et la capacité à donner un souffle nouveau à l'olympisme est très attendue. Paris peut être le lieu de résurgence d'un idéal collectif universel, soucieux de laisser un héritage au monde entier.

D'ailleurs, ce que nous venons de porter collectivement, en termes d'humanisme et de solidarité autour de l'accueil des réfugiés, est un atout tout comme notre engagement à respecter les accords de Paris en matière environnementale après la COP 21. La reconquête des berges de la Seine et la possibilité de se baigner dans notre fleuve sont aussi un atout.

Nous pouvons également incarner la voix de celles et ceux qui veulent bâtir la paix dans le monde. D'ailleurs, l'Association des Maires pour la Paix dont nous sommes adhérents, avec un réseau de 7.000 villes et 160 pays, organisera en 2017 une Conférence internationale à Tarragone en Espagne, sur le thème "l'olympisme et la paix".

En avril 2015, je le disais ici même, l'avenir des Jeux Olympiques dépendra de la manière dont les forces de progrès dans le monde seront capables de l'inscrire plus étroitement dans la logique de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, vers plus de démocratie, de paix et de justice sociale.

Le 7 octobre prochain, nous déposerons le deuxième volet de candidature de Paris aux Jeux Olympiques, qui concerne la gouvernance, les aspects juridiques et le financement de notre projet.

Dès le début du projet, nous nous sommes engagés dans une candidature sobre et nous l'avons respectée. C'est un des aspects les plus sensibles. Nous entendons, ici et là, les inquiétudes d'une candidature dispendieuse. Nous répondons actuellement par la démonstration d'une dépense maîtrisée.

Le budget hors comité d'organisation s'élève à 3 milliards, dont 1,5 milliard d'investissements publics auxquels contribuent l'ensemble des acteurs publics impliqués dans le projet de candidature. Nous sommes très éloignés des Jeux de Londres, qui ont coûté 11 milliards de dollars, ou des Jeux de Rio, qui approchent 12 milliards de dollars.

La part pour Paris s'élève simplement à 145 millions d'euros, une somme exclusivement consacrée à la construction d'équipements sportifs comme la piscine olympique, la modernisation de la piscine de Marville, aux sites d'entraînement, à l'extension de Bercy ou au stade Pierre de Coubertin et au village olympique. Si Paris est désignée Ville hôte, il restera 7 ans pour réaliser cet investissement de 145 millions, soit un peu plus de 20 millions par an.

Je vous rappelle que le budget de notre ville avoisine les 8 milliards d'euros par an. On parle donc ici de 0,25 % de notre budget, alors que l'on parlait de 145 millions d'euros, pardon, de 240 millions d'euros pour la Canopée et de 380 millions d'euros pour la Philharmonie.

Je vous rappelle aussi que les recettes des Jeux seront entièrement reversées au développement du sport. Contrairement à certains, je pense d'ailleurs que nous n'investissons pas assez dans les équipements sportifs.

Aujourd'hui, le budget national consacré au sport est ridicule : 0,14 %. C'est l'occasion de relancer la mobilisation sur le financement du sport à hauteur de 1 %, avec une loi olympique qui pourrait parfaire la description de notre mobilisation sur la place du sport en France et les conditions de son financement.

Par ailleurs, investir dans le sport, c'est participer à la relance de l'économie, à la création d'emplois.

Lors de son audition au Sénat, Mme la Maire a évoqué la création de 250.000 emplois. Très bien. Quel type d'emplois ?

C'est pour cela que j'ai une demande ici, une demande et une exigence : qu'une charte sur les conditions de travail, qui avait été mise en place sous l'impulsion de Bernard THIBAUT lors de la candidature de 2012, soit prise en compte dans le projet actuel, comme d'ailleurs c'est le cas du partenariat avec W.W.F. sur l'environnement.

Paris doit être exemplaire sur le travail décent, à partir des conventions fondamentales de l'O.I.T. Cela signifierait que tous les acteurs économiques partenaires de notre candidature respectent les principes de l'O.I.T., notamment la responsabilité sociale des entreprises, et que les travailleurs migrants et détachés jouissent des mêmes droits et avantages que ceux exposés dans notre pays.

Enfin, les enseignements de Rio démontrent que les transports en commun seront déterminants.

Je pense à l'importance des projets de liaison entre les sites et l'aéroport, desservis par les futures lignes de métro 14, 15 et 17, et par le R.E.R. B et D. Il est regrettable, je finirai par-là, que certains, comme le Secrétaire d'Etat en charge des transports, Alain VIDALIES, essaie de crédibiliser le projet de Charles de Gaulle Express, contesté par la population et les parlementaires de tous bords, en utilisant et instrumentalisant la candidature de Paris aux Jeux Olympiques. Le seul et unique trajet qui permettra de desservir les sites olympiques, c'est bien le R.E.R. B et l'ensemble des lignes de métro dont j'ai parlé.

Je terminerai sur l'implication citoyenne, qui est la condition sine qua non de la qualité de notre projet. A l'initiative de mon camarade Sergio TINTI, nous avons lancé les Comités citoyens de suivi de la candidature, dont le premier est né dans le 19e arrondissement. Cette idée est importante, elle doit suivre la concertation populaire, nous l'accueillons favorablement, notamment la volonté de verser 15 millions d'euros au sein du budget participatif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous de ces différentes interventions à la fois sur ce que fait la Région Ile-de-France, sur l'expérience de Mme JÉGO comme administratrice du G.I.P., les positions de principe de Mme SIMONNET sur les Jeux et les propositions de M. BONNET, plus concrètes en revanche, sur les conditions de travail et la charte sociale de cette candidature sur laquelle nous avons déjà eu le débat, et vous savez que nous avancerons.

Le projet de délibération en tant que tel porte sur les garanties financières apportées par la Ville et la mise à disposition des équipements. Si vous ne m'en voulez pas, je vais m'en tenir strictement à ce que nous sommes censés voter aujourd'hui, c'est-à-dire un investissement, une garantie d'investissement de la Ville de 145 millions d'euros. C'est extrêmement faible, cela signifie 145 millions d'euros d'investissement sur 7 ans.

Au rythme normal de notre P.I.M., c'est une dépense tout à fait surmontable et qui nous permet à la fois de contribuer au centre aquatique, au village olympique, mais aussi de rénover la piscine de Marville dont les habitants ont besoin, Madame SIMONNET, la deuxième salle à Bercy dont le sport parisien a besoin et donc de faire des investissements utiles sur l'avenir.

À titre de comparaison, je rappelle que les investissements garantis par la Ville de Paris dans la candidature de Paris 2012 étaient de l'ordre d'1,2 milliard d'euros. C'est dire à quel point nous avons gagné en sobriété et en partage des responsabilités et des périmètres de chacun.

Je veux dire aussi que la garantie financière à cette hauteur par la Ville de Paris est le fruit d'une collaboration et d'un travail intelligent avec l'Etat, avec la Région Ile-de-France, avec la Ville de Marseille, avec les collectivités locales de Seine-Saint-Denis. Ce travail a permis à chacun de prendre sa juste part selon ses moyens et son périmètre de compétences avec un effort tout particulier de l'Etat dans le financement de cette candidature et notamment, chère Danielle SIMONNET, dans le financement de la résorption de la pénurie de logements en Seine-Saint-Denis avec, grâce à ce village olympique, la livraison de nouveaux logements.

Ce projet de délibération, c'est également la mise à disposition de différents lieux parisiens de l'espace public, des dispositifs publicitaires comme c'était le cas pendant l'Euro 2016, mais aussi des stades comme Coubertin qui servira pour le paralympique, mais aussi par exemple les Champs-Élysées, le Champ-de-Mars ou les Invalides.

Evidemment, le financement des infrastructures de transport - M. BONNET en a parlé - qui, du prolongement de la ligne 14 au métro R.E.R. E, nous permettra de faire voyager chacun dans de très bonnes conditions.

Enfin, dernier engagement que nous votons aujourd'hui, l'absence de grands événements majeurs en conflit avec les Jeux Olympiques et Paralympiques afin évidemment que nous ne soyons pas à court d'espaces dans Paris pendant la période olympique.

C'est cela que nous votons aujourd'hui dans une affirmation à la fois d'unité politique et de soutien des acteurs publics à cette candidature. C'est une singularité de la candidature de Paris mais aussi une épreuve de vérité. En effet, il y a deux ans, la première étude sortait sur le coût des Jeux Olympiques possibles à Paris et, deux ans et demi d'expertise plus tard, ce n'étaient pas des promesses en l'air.

Nous arrivons à un budget maîtrisé à 1,5 milliard d'euros d'argent public investis sur des projets utiles et désormais ces délibérations formelles prouvent que nous pouvons le faire et qu'une fois de plus ce sera une singularité de Paris.

Enfin, nous votons aujourd'hui un principe qui est un marqueur, je crois, d'une démocratie moderne telle que Paris a décidé de l'embrasser, celui de la participation des habitants aux décisions d'aménagement qui les concernent.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un projet sportif mais aussi un grand projet d'aménagement urbain en insérant pour la première fois de l'histoire de l'olympisme un budget participatif dans l'ensemble des aménagements aux abords des équipements sportifs pour que les habitants de Paris, et au-delà, de la Seine-Saint-Denis, choisissent eux-mêmes les équipements, l'espace public, le mobilier urbain, les aménagements de voirie dont ils ont besoin pour améliorer leur cadre de vie.

Nous démontrons un nouveau modèle de l'olympisme, un appel de Paris comme disait M. BONNET, notamment sur la participation, l'inclusion des habitants à ce type de manifestation.

Je crois que nous pouvons donc être fiers de voter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 304.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 304).

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes (suite).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, ainsi que de personnalités qualifiées dans les organismes suivants :

#### **Commission permanente des groupements de commande conclus entre la Ville de Paris et la Préfecture de police (R. 20) :**

Titulaire :

- Claudine BOUYGUES.

#### **Commission d'offres du groupement de commande Ville de Paris - GIE HAROPA - Métropole Rouen Normandie - Ville de Rouen - Communauté d'agglomération Seine Eure - Communauté de l'Agglomération Havraise (R. 21) :**

Titulaire :

- Julien BARGETON.

Suppléante :

- Claudine BOUYGUES.

**Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) (R. 22) :**

Titulaires :

- Léa FILOCHE,
- Nathalie FANFANT.

**Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques" (R.23) :**

Titulaires :

- Nathalie MAQUOI,
- Virginie DASPET,
- Caroline MÉCARY,
- Halima JEMNI,
- Philippe DUCLOUX,
- Christophe GIRARD,
- Marie ATALLAH,
- Raphaëlle PRIMET,
- Didier GUILLOT,
- Nathalie FANFANT,
- Céline BOULAY-ESPERONNIER,
- Pascale BLADIER-CHASSAIGNE,
- Thierry HODENT,
- Geoffroy BOULARD,
- Fadila MÉHAL.

Suppléants :

- Aurélie SOLANS,
- Hervé BÉGUÉ,
- Olga JOHNSON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 20 à R. 23).

**Commission départementale des risques naturels majeurs (R. 7 G) :**

1 titulaire, en remplacement de M. Albin GUYON, représentant l'Inspecteur Général des Carrières, désigné les 26, 27, 28 mai 2015.

- Julien ALATERRE.

La candidature proposée est adoptée. (2016, R. 7 G).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

### **Clôture de la séance.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil qui se tiendra les 7, 8 et 9 novembre. Je remercie l'ensemble des agents du Secrétariat du Conseil de Paris, en vous souhaitant une bonne fin de journée.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix sept heures dix minutes).*

### **Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**

#### **I - Question du groupe RG-CI.**

#### **QE 2016-21 Question des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative à la prévention de la radicalisation.**

##### **Libellé de la question :**

"Notre ville, comme d'autres en France et en Europe, a été durement touchée par des actes de terrorisme sans précédent. Ces attentats ont révélé un phénomène de radicalisation de certains jeunes, phénomène dont les origines sont complexes et diverses, mais qui nécessite une action forte de la part des pouvoirs publics.

Le Gouvernement a ainsi répondu par un premier plan de lutte de 22 mesures adopté en avril 2014, complété par des actions complémentaires en janvier et novembre 2015. Ce plan propose d'ailleurs d'associer les collectivités à plusieurs dispositifs :

- Représentation au sein du CIPDR ;
- Renforcement de la complémentarité entre l'Etat et les Conseils départementaux dans la protection des mineurs face au phénomène de radicalisation et accompagner les familles, en proposant un protocole opérationnel dans tous les départements ;
- Inscription avant la fin 2016 dans chaque contrat de ville un plan d'actions contre la radicalisation, contractualisé entre l'Etat et la collectivité ;
- Intégration de fiches-actions spécifiques dans les contrats locaux de sécurité ;
- Organisation d'une rencontre nationale des collectivités territoriales autour des enjeux de la lutte contre la radicalisation et de la prise en charge des personnes radicalisées.

La Ville et la Préfecture de police sont ainsi parties prenantes dans la lutte contre la radicalisation, comme en témoigne le choix d'introduire une fiche-action spécifique dans le Contrat parisien de sécurité. S'il s'agit évidemment d'un travail de co-construction qui implique des partenaires institutionnels et associatifs, la Ville s'est engagée sur plusieurs actions.

Ainsi, elle participe à la cellule de prévention et d'accompagnement des familles qui permet de mobiliser les compétences locales et d'orienter si nécessaire les personnes signalées et/ou leur famille. En outre, un des objectifs de la fiche-action est de former les acteurs institutionnels et associatifs à la question de la radicalisation. La déclinaison pour la Ville de Paris de cette formation concerne des services en lien avec le public, notamment le public jeune.

Les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaiteraient que Mme la Maire de Paris informe des avancées des actions de lutte contre la radicalisation, que ce soit en ce qui concerne la formation des agents de la Ville, le repérage et le suivi des cas signalés aux instances compétentes. En ce qui concerne les actions prévues dans le Plan national de lutte contre la radicalisation, le groupe souhaite également savoir si la collectivité parisienne a bien été impliquée dans les diverses mesures annoncées dans le Plan de lutte gouvernemental."

**Réponse non parvenue.**

**II - Question d'un Conseiller de Paris.**

**QE 2016-22 Question de M. Claude GOASGUEN à Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture nocturne des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil.**

**Libellé de la question :**

"Sur décision de la Mairie de Paris, et malgré l'avis défavorable du maire du 16e arrondissement, les pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil ont été ouvertes la nuit aux visiteurs cet été.

Comme il fallait s'y attendre, la fréquentation nocturne de ce site a été, selon l'évaluation de la Mairie de Paris, "nulle à très faible".

Cette initiative de la Mairie de Paris a nécessité une surveillance par des agents municipaux (518 heures entre juillet et août, entre 22 heures 30 à 7 heures) et des passages d'équipage privé véhiculé (488 heures entre juillet et août, entre 22 heures et 6 heures).

De surcroît, l'utilisation intensive des équipements électriques a endommagé ceux-ci.

C'est pourquoi Claude GOASGUEN, député maire du 16e arrondissement, demande à Mme la Maire de Paris :

Quel est l'impact budgétaire de l'ouverture nocturne de la pelouse centrale de l'hippodrome d'Auteuil ?"

**Réponse non parvenue.**

**Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.**

**Séance des 17 et 18 mai 2016**

**QE 2016-17 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la tarification de la C.P.C.U.**

**Réponse** (Mme Célia BLAUDEL, adjointe) :

"Le réseau de chaleur urbain est un outil essentiel pour mener à bien la transition écologique du territoire parisien en fournissant une énergie faiblement émettrice de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain est un partenaire important de la Ville de Paris, et la Ville a engagé la C.P.C.U. à se réformer en profondeur pour prendre le chemin de la transition écologique avec trois objectifs : émettre moins de polluants atmosphériques et de CO<sub>2</sub>, faire le choix des énergies renouvelables et assurer à ses clients des prix stables à moyen et long termes. Ces objectifs, inscrits dans le Plan Climat Énergie de la Ville, sont motivés par la préservation de la santé des Parisiens et la lutte contre le dérèglement climatique.

Cette ambition fait face à un contexte difficile, avec des prix de marché anormalement bas pour les énergies fossiles et l'absence de signal-prix du carbone suffisant. Il y a de fortes chances pour que cette conjoncture soit temporaire, les énergies de stock étant par essence limitées et potentiellement confrontées à l'avenir à l'intégration du coût de leurs externalités. Ces différents facteurs doivent impérativement être anticipés en investissant aujourd'hui massivement dans la transition énergétique.

Ce choix produit des modifications parfois importantes de la structure de coût et des tarifs de la C.P.C.U. En particulier, en dépassant le seuil de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération dans son mix d'approvisionnement, la T.V.A. applicable sur une partie de la facture (hors abonnement) a baissé de 20 % à 5,5 %. Cette baisse a été intégralement répercutée aux clients finaux de la C.P.C.U. qui ont vu, en moyenne, le tarif T.T.C. baisser de 2,1 % au 1er janvier 2016.

Cette baisse des tarifs pour les clients résidentiels intègre plusieurs ajustements liés aux coûts de revient de la chaleur produite par la C.P.C.U. (fin des contrats de vente de l'électricité co-générée, hausse du prix d'achat de la vapeur au SYCTOM, projet de co-combustion et approvisionnement en granulés de bois, etc.). Ainsi, au vu des éléments fournis par la C.P.C.U. et du contrôle régulier réalisé par les services de la Ville, ces évolutions tarifaires n'ont pas conduit à une augmentation des profits de la C.P.C.U. Ainsi, les trajectoires associées à ces évolutions montrent une stabilité tant en termes de résultats d'exploitation que de dividendes versés aux actionnaires. Ces derniers sont d'ailleurs à un niveau particulièrement faible par rapport à la moyenne des entreprises du CAC 40 ou des concessions de grands services urbains.

Afin de renforcer encore le contrôle de la Ville sur les tarifs appliqués par la C.P.C.U., nous avons décidé de mettre en place une instance de suivi et de dialogue régulier, à l'instar des Commissions supérieures de contrôle de l'électricité et du gaz. Cette instance, ouverte aux différentes parties prenantes (représentants des consommateurs, groupes politiques du Conseil de Paris, Directions de la Ville), permettra de répondre de manière détaillée aux questions que vous soulevez, dans la limite des informations commercialement sensibles pour la C.P.C.U. qui évolue dans un secteur concurrentiel."

**Séance des 13 et 14 juin 2016**

**QE 2016-20 Question de Mmes Anne SOUYRIS, Aurélie SOLANS, M. Jérôme GLEIZES et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'emprunt contracté pour la réalisation de la Philharmonie de Paris.**

**Réponse** (M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"En octobre 2014, le Conseil de Paris a adopté un vœu relatif à la renégociation de l'emprunt contracté pour la réalisation de la Philharmonie de Paris.

Suite à ce vœu, l'association "Philharmonie de Paris" s'est engagée dans une démarche de renégociation, en mandatant notamment le cabinet "Finance Consult" pour étudier la stratégie et les solutions de refinancement possibles de la part obligataire du financement de l'emprunt.

Eu égard aux difficultés rencontrées par la Philharmonie dans cette démarche du fait des conditions particulières de résiliation de ce type d'emprunt obligataire, la Ville de Paris a souhaité l'accompagner dans le processus de négociation avec la Société Générale. Ainsi, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre les équipes de la Mairie de Paris et la direction de la Société Générale.

Après plusieurs mois d'échanges et de discussions constructives, la Ville de Paris devrait être en mesure de soumettre à la séance de septembre 2016 du Conseil de Paris un avenant à la convention avec la Philharmonie de Paris modifiant le niveau du taux d'emprunt contracté. Cet avenant permettra une baisse de la subvention de fonctionnement que la Ville octroie à la Philharmonie pour prendre en charge les intérêts de l'emprunt et un ajustement de l'échéancier d'amortissement du capital en investissement."

**Votes spécifiques.**

**M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 698.

**M. Pascal JULIEN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 101.

**Mme Joëlle MOREL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 315.

**Mme Marie ATALLAH, MM. Hervé BÉGUÉ, David BELLIARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Bernard DEBRÉ, Philippe DUCLOUX, Mme Léa FILOCHE, MM. Christian HONORÉ, Thomas LAURET, Mmes Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 59 G.

**Mme Célia BLAUDEL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 36.

**Mme Annick OLIVIER** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 226.

**M. Bernard JOMIER** ne prend pas part au vote sur le vœu n° 77 rattaché au projet de délibération DPA 12 G et les vœux n<sup>os</sup> 88 et 89 rattachés au projet de délibération DLH 254.

**MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 183.

**M. Bernard JOMIER** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 127.

**M. Eric LEJOINDRE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 191 et DLH 201.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 703.

**M. Frédéric HOCQUARD** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 138.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-François MARTINS et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPA 52.

**Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 329 G.

**Mme Marie ATALLAH, MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Pénélope KOMITÈS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 99.

**Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 685.

**M. François DAGNAUD** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 139.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 18.

**Mmes Célia BLAUDEL et Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 233.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 13 rattaché au projet de délibération DASCO 148.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 19, DAJ 11 G, PP 45 et PP 50.

**Mmes Gypsie BLOCH, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Bernard GAUDILLÈRE, Thierry HODENT, Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie NAHMIA, Karen TAÏEB ATTIAS et Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 42 rattaché au projet de délibération DICOM 20 - DAC.

**M. Jacques BOUTAULT et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 296.

**M. David BELLARD, Mmes Sylvie CEYRAC, Pénélope KOMITÈS et M. Thomas LAURET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 349 G.

**Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 629.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 142.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 191, DLH 204 et DLH 205.

**Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 183 et DLH 244.

**Mmes Claudine BOUYGUES et Sandrine CHARNOZ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 27 G.

**Mme Halima JEMNI** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 90 et DLH 4 G.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 179.

**Mme Pauline VÉRON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 60.

**M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 107.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 106 et DILT 29.

**M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 2.

**M. Patrick KLUGMAN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 141.

**Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 278.

**Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 697, DLH 90, DLH 4 G, DLH 169, DLH 178, DLH 203, DU 153 et DU 70.

**M. Geoffroy BOULARD, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mmes Joëlle MOREL et Valérie NAHMIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 65 G.

**Mme Afaf GABELOTAUD et M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 159.

**MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération SG 33 et DFA 139 ainsi que sur le voeu n° 51 rattaché au DFA 139.

**Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 72.

**Mme Pénélope KOMITÈS et M. Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 30.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 9, DLH 164, DLH 180, DLH 185, DLH 186, DLH 187, DLH 188, DLH 189, DLH 197, DLH 198, DLH 209, DLH 223, DLH 232, DLH 240, DLH 241, DLH 242, DLH 248, DLH 249, DU 117, DAE 334, DAE 292, DAE 345 et DPA 68.

**M Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 159, DAE 160 et DAE 337.

**Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 196 et DU 112.

**MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 130.

**MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO di BORGIO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 131 et DDCT 1 G.

**M. Christophe NAJDOVSKI** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DRH 67.

**MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 12 G.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jacques BOUTAULT, Mmes Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Nathalie FANFANT, Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 74 rattaché au projet de délibération DPE 57.

**MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 127.

**M. Hervé BÉGUÉ** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 175, DHL 207 et DLH 222.

### **Votes spécifiés.**

**M. Thierry HODENT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 87.

**Mme Sandrine CHARNOZ** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DJS 270, DJS 274 et DJS 278.

**Jean-Jacques GIANNESINI** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 127.

**Mme Ann-Katrin JÉGO** s'est abstenue sur le vœu n° 91 tandis que le groupe UDI-MODEM a voté favorablement.

**MM. Yves POZZO di BORGO, Eric AZIÈRE, Eric HÉLARD, Mmes Olga JOHNSON, Valérie NAHMIAS, Ann-Katrin JÉGO, Edith GALLOIS, Leïla DIRI et Anne TACHÈNE** ont voté contre les projets de délibération SG 29 et SG 30.

**Mme Maud GATEL, M. Yann WEHLING, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mmes Fadila MÉHAL et Béatrice LECOUTURIER** se sont abstenus sur les projets de délibération SG 29 et SG 30.

**MM. David BELLARD, Jacques BOUTAULT, Yves CONTASSOT, Jérôme GLEIZES, Mmes Galla BRIDIER, Antoinette GUHL, Sandrine MÉES et Joëlle MOREL** votent contre le projet de délibération DJS 304.

**Mmes Marie ATALLAH, Célia BLAUEL, Fatoumata KONÉ, Aurélie SOLANS, Anne SOUYRIS, MM. Bernard JOMIER, Pascal JULIEN et Christophe NAJDOVSKI** s'abstiennent sur le projet de délibération DJS 304.

### **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2016 DAJ 19 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres du 12 juillet et du 13 septembre 2016.

2016 DAJ 11-G Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres du 12 juillet et du 13 septembre 2016.

2016 DFA 8 Groupement de commandes -Destructeurs, Matériels de finition et de courrier - Accords-cadres de fournitures - Modalité de passation.

2016 DFA 4-G Groupement de commandes - Destructeurs, Matériels de finition et de courrier - Accords-cadres de fournitures - Modalité de passation.

2016 DFA 5-G Groupement de commandes - Prestations de produits d'impression - Accords-cadres de services - Modalités de passation.

2016 DFA 86 Prestations de transports par taxis "verts" - Accords-cadres de services - Modalités de passation.

2016 DFA 114 Groupement de commandes pour des accords-cadres à bons de commande de prestations d'assistance à maître d'ouvrage pour les logements de fonction - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2016 DFA 44-G Groupement de commandes pour des accords-cadres à bons de commande de prestations d'assistance à maître d'ouvrage pour les logements de fonction - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2016 DFA 118 Groupement de commandes - Traitement des archives de la collectivité parisienne - Accords-cadres de services - Modalités de passation.

2016 DFA 46-G Groupement de commandes - Traitement des archives de la collectivité parisienne - Accords-cadres de services - Modalités de passation.

2016 DFA 120 Groupements de commandes pour des accords-cadres à bons de commande de travaux de revêtements de sols souples intérieurs, en 5 lots - Modalités de passation.

2016 DFA 47-G Groupements de commandes pour des accords-cadres à bons de commande de travaux de revêtements de sols souples intérieurs en 5 lots - Modalités de passation.

2016 DFA 122 Groupements de commandes pour des accords-cadres relatifs à des travaux de menuiseries extérieures bois et PVC, en 6 lots - Modalités de passation.

2016 DFA 48-G Groupements de commandes pour des accords-cadres relatifs à des travaux de menuiseries extérieures bois et PVC, en 6 lots - Modalités de passation.

2016 DFA 127 Réaménagement de deux prêts de l'association AURA souscrits auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2016 DFA 133 Etats spéciaux d'arrondissement - Dotations 2017.

2016 DFA 136 Groupement de commandes - Accord-cadre à bons de commande - Protocoles d'évacuation incendie - Accord-cadre de service - Modalités de passation - Autorisation – Signature.

2016 DFA 50-G Groupement de commandes - Accord-cadre à bons de commande - Protocoles d'évacuation incendie - Accord-cadre de service - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DFA 137 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**M. Julien BARGETON**, rapporteur.

2016 DFA 12 Accord-cadre à bons de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage des concertations relatives aux projets d'urbanisme et aux opérations d'aménagement de l'espace public à Paris en deux lots.

**M. Julien BARGETON, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DFA 27-G Programmation du Fonds Social Européen (FSE). Résultats des appels à projets relatifs aux dispositifs d'insertion et d'inclusion active lancés par le département de Paris.

**M. Julien BARGETON, Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL, Mme Colombe BROSEL, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2016 DPA 63 Espace Reuilly (12e) - Restructuration - Dépôt des autorisations administratives.

2016 DPA 78 Bâtiment administratif, 2 passage des Petits-Pères (2e) - Modernisation des menuiseries extérieures - Dépôt des autorisations administratives.

2016 DPA 63 Espace Reuilly (12e) - Restructuration - Dépôt des autorisations administratives.

2016 DPA 78 Bâtiment administratif, 2 passage des Petits-Pères (2e) - Modernisation des menuiseries extérieures - Dépôt des autorisations administratives.

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2016 DU 58 Déclassement et cession d'un volume foncier 31-43, boulevard Carnot (12e).

**M. Jacques BAUDRIER, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2016 DDCT 81 Subventions (107.000 euros) à dix associations et avenants à conventions au titre de l'éducation à l'égalité.

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2016 DEVE 97 Subvention de fonctionnement (7.000 euros) à l'association Agir Pour l'Environnement (18e).

2016 DEVE 98 Subventions (4.000 euros) à deux associations mobilisées dans le développement des énergies renouvelables à Paris.

2016 DEVE 102 Subvention de fonctionnement (1.000 euros) à l'association Pour Rassembler, Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies Electro Magnétiques (PRIARTEM).

2016 DEVE 103 Subventions (3.000 euros) à deux associations étudiantes et de jeunesse mobilisées dans le développement durable.

2016 DEVE 117 Subvention de fonctionnement (1 500 euros) à l'association Les Amis d'Enercoop (19e) pour ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

2016 DVD 50 Site des Sources de la Seine (Côte d'Or). Classement au titre des Monuments Historiques.

2016 DVD 74 Port Serrurier (19e). Avenant à la convention d'occupation avec la société Lafarge Beton.

2016 DVD 143 Bassin de la Villette (19e). Dépôt de permis de construire pour une terrasse couverte par la société CHEPOOKA.

2016 DVD 144 Canal Saint-Denis, à Aubervilliers (93). Convention d'occupation avec la société MRF pour une plateforme de recyclage et de transit de produits de démolition et de granulats.

2016 DVD 150 Canal de l'Ourcq à Fresnes sur Marne (77). Convention de Superposition d'affectation et d'occupation du Domaine Public Fluvial pour une passerelle et un aménagement des berges.

2016 DVD 155 Canal St Denis à Aubervilliers (93). Indemnisation amiable en raison de dommages matériels subis par le bateau "Nouvel R".

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2016 DEVE 108 Subvention (2.500 euros) à la Confédération Paysanne pour son projet intitulé "des Parisiennes sensibilisés-es aux réalités et aux enjeux de l'agriculture".

**Mme Célia BLAUDEL et Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteures.

2016 DPE 56 Subvention (15.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France (93) pour son projet "L'Eau bien commun dans les universités parisiennes".

**Mme Célia BLAUDEL, Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteures.

2016 DVD 39 Subvention (49.000 euros) à l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis (93500) pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq.

**Mme Célia BLAUDEL, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2016 DLH 9 Renonciation par la Ville de Paris au bénéfice d'un droit de remise de locaux de la RIVP, 144-152, rue des Poissonniers (18e) - Avenant n° 3 au protocole du 22 décembre 2011.

2016 DLH 16 Convention de partenariat relative à la résorption des anciens arrêtés d'insalubrité remédiable non levés.

2016 DLH 19 Réalisation 14 rue de Nantes et 2-4 rue Barbanègre (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 14 logements et de création de 3 logements (1 PLUS et 2 PLS) par DOMAXIS.

2016 DLH 4-G Transfert, par Paris Habitat OPH, de 2 structures collectives à la société anonyme "l'Habitation Confortable".

2016 DLH 127 Contrôle des règles d'hygiène de l'Habitat. Convention de partenariat Ville de Paris-Etat.

2016 DLH 134 Subvention (15.000 euros) à la Fédération du Logement de Paris (11e).

2016 DLH 138 Réalisation 4, passage Kracher (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat et création d'un logement PLA-I - Prêts complémentaires garantis par la Ville (331.606 euros) demandés par Lerichemont.

2016 DLH 144 10 rue de Paradis (10e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DLH 164 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts globaux à contracter par la RIVP en vue du financement de divers programmes.

2016 DLH 169 Réalisation 25/33 rue Pradier (19e) d'un programme de création d'un logement PLS par Paris Habitat-OPH.

2016 DLH 178 Location de l'ensemble immobilier 49, avenue Parmentier (11e) à Paris Habitat OPH-Bail emphytéotique.

2016 DLH 181 2, rue de la Manutention (16e) - Démolition et aménagement d'un local - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 185 Réhabilitation Plan Climat Énergie 11-13, rue Gandon (13e) - Prêts garantis par la Ville (3.284.687 euros) demandés par la RIVP.

2016 DLH 186 Réhabilitation Plan Climat Énergie 304-306, rue de Belleville (20e) - Prêts garantis par la Ville (6.007.640 euros) demandés par la RIVP.

2016 DLH 187 Programmes 2016 de travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine de la RIVP - Prêts bancaires garantis par la Ville (31.531.650 euros) demandés par la RIVP.

2016 DLH 188 Location de l'immeuble 46, rue des Trois Frères (18e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 189 Location de l'immeuble 6-8, rue de la Corderie (3e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 191 Avenants aux baux entre la Ville de Paris et les SA d'HLM Batigère Ile-de-France et Efidis dans le secteur Beaugrenelle (15e).

2016 DLH 197 Location de l'immeuble 65, rue Meslay (3e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 198 Location de l'immeuble 135-151, rue Nationale (13e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 201 Réalisation 3-4-4bis-9-11-16-20 Villa Sainte-Ange (17e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 113 logements familiaux et 33 logements pour personnes âgées par Batigère Ile-de-France.

2016 DLH 202 10 rue de Rocroy (10e) - Réalisation de travaux tous corps d'état - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 203 Réalisation 72, rue Marx Dormoy (18e) d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH.

2016 DLH 204 Réalisation 6 rue des Favorites (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 71 logements sociaux par EFIDIS.

2016 DLH 205 Réalisation 133 rue du Faubourg Saint Antoine (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 42 logements sociaux par EFIDIS.

2016 DLH 208 ZAC Porte Pouchet - Emprise de terrain 23P, rue Émile Borel (17e) - Convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance d'occupation.

2016 DLH 209 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

2016 DLH 219 Local communal 9-11 Villa Saint-Croix (17e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association "Compagnie les Frivolités Parisiennes" et fixation de la redevance annuelle.

2016 DLH 220 30 rue Descartes (5e) - Travaux de ravalement - Remplacement de menuiseries - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 222 Réalisation 140 boulevard du Montparnasse (14e) d'un programme de 34 logements sociaux (24 PLA-I, 10 PLUS) par Toit et Joie.

2016 DLH 223 Réaménagement d'une partie de la dette de la RIVP envers la CDC - Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2016 DLH 226 Modification de la délibération de réaménagement d'un emprunt contracté par Antin Résidences auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2016 DLH 227 Place Auguste Baron (19e) - Création de menuiserie - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 240 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt à contracter par la RIVP en vue du financement de diverses réhabilitations de logements.

2016 DLH 242 Réalisation 2, rue de Florence (8e) d'un programme de construction neuve de 3 logements sociaux PLA-I par la RIVP.

2016 DLH 243 13 boulevard de Strasbourg (10e) - Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 244 Programme de regroupements de chambres dans divers arrondissements. Prêts garantis par la Ville (311.489 euros) demandés par Élogie.

2016 DLH 246 Travaux d'office de sortie d'insalubrité - Contrat de transaction avec l'entreprise P.S.R Rénovation.

2016 DLH 248 Réalisation 117, boulevard Poniatowski (12e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 14 logements sociaux (6 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

2016 DLH 249 Réalisation 45, rue de Miromesnil (8e) d'un programme de 11 logements sociaux (7 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP.

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2016 DLH 211 Convention de partenariat avec l'ADEME et modification du règlement d'attribution de l'aide aux syndicats des copropriétaires dans le cadre du projet "Eco rénovons Paris".

**M. Ian BROSSAT, Mme Célia BLAUUEL et Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DLH 236 42 rue de l'Amiral Roussin (15e) - Travaux d'aménagement pour une occupation associative - Autorisations d'urbanisme.

**M. Ian BROSSAT, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DU 11 Vente de lots de copropriété dans l'immeuble 31 rue Bonaparte (6e).

2016 DU 188 Cession à SNL - Prologues de 7 lots de copropriété situées 4 rue Sainte-Anastase (3e), 12 rue des Nonnains d'Hyères et 6 rue des Rosier (4e).

**M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DDCT 69 Subventions (150.000 euros) à 6 associations dans le cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme et le Développement des Compétences Clés des jeunes des quartiers Politique de la Ville.

2016 DDCT 96 Subventions (75.000 euros) à douze associations porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la Ville.

2016 DDCT 101 Subventions (100.000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14e, 18e et 19e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10e, 11e et 20e).

2016 DDCT 119 Subvention (57.000 euros) et avenant n° 1 à la convention triennale 2016-2018 avec l'association Salle Saint Bruno (18e).

2016 DPP 9 Subvention (4.000 euros) à 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2016 DPP 12 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Protection civile de Paris.

2016 PP 45 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2016 PP 46 Fourniture de matériels, consommables, accessoires de photographie et prestations de maintenance des équipements.

2016 PP 47 Acquisition de matériels de restauration collective et d'environnement de cuisine.

2016 PP 48 Modification de la délibération n° 2002 PP 109-1° des 9,10 et 11 décembre 2002 modifiée portant dispositions applicables aux agents techniques d'entretien, agents contractuels de droit public de la PP.

2016 PP 49 Modification de la délibération n° 2012 PP 6 des 6 et 7 février 2012 portant fixation du régime indemnitaire des ingénieurs des travaux et des ingénieurs économistes de la construction de la PP.

2016 PP 50 Autorisation de signer le marché à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2016 PP 51 BSPP - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la « base de vie » sur le site de Limeil-Brevannes (94450). Individualisation d'une autorisation de programme.

2016 PP 52 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police concernant les prestations de contre visites et d'expertises médicales auprès des personnels.

2016 DASES 74-G Subvention (35.379 euros) et convention avec l'association Carrefour 14 (14e).

2016 DASES 136-G Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais (AJAM) proposant un dispositif animation prévention jeunesse (10e).

2016 DASES 163-G Subvention (102.709 euros maximum) et convention dans le cadre de l'aide financière pour l'année 2015 par la CAF de Paris, relative aux projets de Lieux d'Accueils Innovants pour la jeunesse.

2016 DASES 339-G Subvention (105.000 euros) et avenant à la convention avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (19e) co signée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2016 DDCT 91 Subventions (8.000 euros) à 2 associations pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants - FTM.

2016 DDCT 92 Subvention (5.000 euros) à 2 associations au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser le développement économique.

2016 DDCT 93 Subventions (26.000 euros) à six associations au titre de l'intégration.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2016 DDCT 52 - DJS - DFPE - DAC Subventions (76.800 euros) et avenant à la convention avec l'association Plus Loin pour des actions menées en direction des jeunes et des familles des quartiers des Portes du 20e.

**Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-François MARTINS et Mme Pauline VÉRON, M. Bruno JULLIARD, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2016 DDCT 99 - DFPE Subventions (62.500 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 18e, 19e et 20e).

2016 DASES 330-G Subventions (49.000 euros) à sept associations, convention et avenant n° 1 à convention avec deux d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

2016 DASES 331-G Subventions (119.500 euros) et conventions avec 23 associations pour leurs actions sociolinguistiques en direction d'adultes d'origine étrangère.

**Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI**, rapporteures.

2016 DASCO 36 Subvention compensatrice (31.800 euros) de la redevance d'occupation des locaux communaux 14, rue d'Astorg (8e) pour 2016 et convention avec l'association CDPE Paris.

2016 DPA 71 Indemnisation du Cabinet Gilles IGLESIAS, Agent Général d'Assurance AXA - Remplacement du serveur informatique de la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteure.

2016 DAE 65 Subvention (10.000 euros) à l'association LIBREST.

2016 DAE 66 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).

**Mme Laurence GOLDGRAB**, rapporteure.

2016 DAJ 20 Approbation du contrat de cession des marques Recylib' et Recylib au profit de la Ville de Paris.

2016 DAE 315 Adhésion (3.150 euros) à l'association ACR+.

2016 DDCT 88 Demande de modification de statuts formulée par la Congrégation "Province de France de la congrégation des sœurs du Bon Secours".

2016 DDCT 126 Demande de modification de statuts formulée par la congrégation des religieuses de Nazareth - Région de France.

2016 DILT 25 Accords-cadres à bons de commande relatifs à l'achat et la location de clôtures mobiles, de divers barrières et accessoires - Marché de fourniture - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DILT 27 Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés de l'école élémentaire publique Guadeloupe (18e) - Convention - Autorisation - Signature.

2016 DILT 29 Convention de prestations entre le STTAM et le Lycée Professionnel Théophile GAUTIER (12e) - Conventions - Autorisation - Signature.

2016 DRH 64 Accords-cadres à bons de commande d'accompagnement des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, en 2 lots séparés. Marchés de services. Modalités de passation. Autorisation. Signature.

2016 DRH 68 Accord-cadre à bons de commande de formations à l'achat public destinées aux agents de la collectivité parisienne - Marché de services - Modalités de passation.

2016 DRH 69 Modification du plafond indiciaire de l'allocation prévoyance santé mensuelle pour les agents de catégorie B.

2016 DRH 70 Emplois permanents de coordonnateur-trice-s des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint-e-s partenariat.

2016 DRH 72 Autorisation de signature d'une convention avec le Pôle supérieur d'enseignement artistique PBB pour la mise à disposition de personnel du conservatoire à rayonnement régional de la Ville de Paris.

2016 DSTI 3-G Maintenance de l'application informatique pour la gestion des centres de santé et extension au dossier médical et dentaire - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DSTI 5-G Maintenance de l'application SIPMI protection maternelle et infantile - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2016 DILT 32 Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux - Décision modificative n° 1 du pour l'exercice 2016.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE et M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2016 DRH 66 - DPP Modification de délibération fixant la réglementation applicable des primes et indemnités des personnels de la Commune dont les taux sont déterminés et revalorisés par référence à ceux de l'Etat.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2016 DAE 206 Subventions (135.000 euros) et conventions avec trois structures porteuses d'une couveuse d'entreprises.

2016 DAE 209 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Petite Rockette (11e).

2016 DAE 211 Subvention (15.000 euros) et convention, avec l'association des Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES) de Paris (7e).

2016 DAE 212 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Union Fédérale d'intervention des Structures Culturelles (19e).

2016 DAE 214 Subventions (180.000 euros) et conventions avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (2e).

2016 DAE 217 Subventions (269.800 euros) et convention avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile de France (11e).

2016 DAE 220 Subventions (85.000 euros) et conventions avec trois associations relevant de l'économie sociale et solidaire.

2016 DAE 268 Subventions (11.000 euros) et conventions avec les associations Citoyennes Intergénérationnelles (20e) et Quartiers du Monde (20e).

2016 DAE 312 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association La Boutique sans Argent (12e).

2016 DAE 314 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association La Table des Matières (14e).

2016 DAE 325 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise (10e).

2016 DAE 326 Subvention et convention avec la Fédération Envie (93500).

2016 DAE 331 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Repair Café Paris (19e).

2016 DAE 43-G Subvention (72.200 euros) et avenant avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique - ADIE (2e).

2016 DAE 65-G Subventions et cotisation (700.500 euros), et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) (8e).

2016 DAE 72-G Subvention (200.000 euros) et avenant avec France Active Garantie (FAG SA) (93).

**Mme Antoinette GUHL**, rapporteure.

2016 DPE 42 Subventions (182.000 euros) et convention avec six associations gestionnaires de recycleries.

**Mme Antoinette GUHL, M. Mao PENINOU**, rapporteurs.

2016 DASES 24 Fixation du loyer dû par l'association Regain pour la location de locaux sis 57 rue Bobillot (13e).

2016 DASES 29 Avenant n° 3 à la convention relative aux enquêtes environnementales en matière de saturnisme infantile à Paris signée avec l'Etat représenté par le Préfet de la région d'Ile de France.

2016 DASES 19-G Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue Contre le Cancer (13e).

2016 DASES 20-G Subvention (20.000 euros) à l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2016 DASES 23-G Subvention (15.000 euros) à l'association Parcours d'Exil (11e).

2016 DASES 59-G Subvention (801.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association ADECA 75 Association pour le Dépistage des Cancer à Paris (3e).

2016 DASES 71-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association IKAMBERE - La Maison Accueillante (Seine Saint-Denis).

2016 DASES 164-G Subvention (30.000 euros) et avenant avec la Mutualité Fonction Publique Action Santé Social (15e) pour son centre Emergence Espace Tolbiac (13e).

2016 DASES 165-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association du Quartier Saint Bernard (11e).

2016 DASES 167-G Subvention (42.000 euros) et avenant avec l'Union pour la Défense de la Santé Mentale (94).

2016 DASES 168-G Subvention (71.600 euros) et avenant avec l'association AURORE (15e).

2016 DASES 192-G Convention entre l'État et le Département de Paris relative à la prise en charge financière par l'État de la santé scolaire à Paris (2.083.716 euros).

2016 DASES 222-G Subvention (36.500 euros) et convention avec l'association Basiliade (3e).

2016 DASES 230-G Participation (121.986 euros) et avenant à la convention avec l'association AURORE pour le financement du LOGIS (Logement Groupés Individuels avec Services).

2016 DASES 231-G Convention avec la fondation OVE pour habilitation à l'aide sociale d'un foyer d'accueil médicalisé, 33 rue Olivier de Serres (15e).

2016 DASES 265-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Arcréation - Mot de passe (5e).

2016 DASES 278-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Jeunesse Feu Vert - Fondation Robert Steindecker (12e).

2016 DASES 302-G Subventions (19.000 euros) et convention pour les associations suivantes : CADRED (11e), France acouphènes (18e), Les chemins de la danse (3e) pour leur fonctionnement général.

2016 DASES 317-G Subvention (758.053 euros) et convention dans le cadre du projet "Hôpital Saint-Michel" à la fondation OVE, l'association ARCHE à Paris, la fédération française Sésame - AUTISME 75 (15e).

2016 DASES 319-G Subvention à 10 associations dans le domaine de l'inclusion : AGATE, Association CHAMPIONNET, CLUB HOUSE FRANCE, FEDEEH, FMH, FNATH, LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES, PACT, TouPI, TRISOMIE 21 FRANCE.

2016 DASES 323-G Subvention (15.250 euros) pour le Mois Extra-Ordinaire 2016, répartie entre les associations : Compagnie Singulier pluriel (34), CRL 10 (10e), FEDEEH (14e), Production bis. Convention.

2016 DASES 325-G Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Entrées de Jeu (14e).

2016 DASES 328-G Subvention (66.500 euros) à 9 associations qui agissent dans le domaine de la culture.

2016 DASES 337-G Subvention (45.000 euros) et convention pour l'association ABC autisme (10e) qui agit dans le champ de l'autisme.

2016 DASES 349-G Participation (180.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2016 DASES 356-G Subvention (120.000 euros) et convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du fonds d'intervention régional (FIR).

2016 DASES 359-G Participation (121.251,00 euros) et convention avec l'APF SAAD 75, Association des Paralysés de France, pour le financement de son service d'aide à domicile.

2016 DASES 363-G Subventions (200.400 euros) et conventions avec la Protection Civile Paris Seine et la Croix-Rouge Française dans le cadre du plan Paris qui sauve.

2016 DFPE 4-G Dotation (1.518.210 euros) avec les centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

2016 DFPE 7-G Dotations aux associations gestionnaires de centres de protection infantile (3.974.482 euros).

2016 DPA 12-G PMI 30, rue Vaucouleurs (11e) - Extension - Dépôt des autorisations administratives.

**M. Bernard JOMIER**, rapporteur.

2016 DASES 211 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Culture 2+ (18e).

2016 DASES 212 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association GAEP (18e).

2016 DASES 213 - DDCT-G Subvention (1.500 euros) et convention avec l'AFIF (13e).

2016 DASES 287 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Aide d'Interactions et de Recherche Ethno Psychologique (18e).

2016 DASES 206 - DDCT-G Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association CAMRES (10e).

2016 DASES 207 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire XIe (11e).

2016 DASES 240 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association CRESCENDO (20e).

2016 DASES 282 - DDCT-G Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association AOCSA la 20e Chaise (20e).

2016 DASES 283 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Danube Social et Culturel (19e).

2016 DASES 284 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Espace Thérapeutique d'accompagnement psychologique ETAP (11e).

2016 DASES 285 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e).

2016 DASES 286 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Plus Loin (20e).

2016 DASES 314 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Afrique Partenaires Services (14e).

2016 DASES 315 - DDCT-G Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Collectif 4C (18e).

2016 DASES 316 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement du Pôle de Santé Paris 13 (13e).

2016 DASES 322 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Citoyennes Interculturelles de Paris 20 (20e).

**M. Bernard JOMIER, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2016 DASES 39-G Subvention (30.000 euros), participation (74.000 euros) et convention avec l'association Basiliade (3e).

**M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2016 DAC 1 Subvention d'équipement (30.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métaux (11e).

2016 DAC 2 Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2016 DAC 18 Subvention (115.000 euros) et avenant avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14e).

2016 DAC 50 Subventions (160.402 euros) et conventions pour trois structures de la Cartoucherie, site de création et de diffusion situé dans 12e arrondissement (12e).

2016 DAC 54 Subventions (204.500 euros) à 36 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

2016 DAC 56 Subvention (10.000 euros) à l'association Fédération des Arts de la Rue en Ile-de-France (19e).

2016 DAC 61 Subvention (206.671 euros) et convention avec l'association A.P.A.C.S/Théâtre 13 (13e).

2016 DAC 123 Subventions (53.000 euros) et convention avec les associations Jeunes Talents (20e) et Ars Mobilis (92350).

- 2016 DAC 137 Subventions (20.000 euros) et convention avec l'association Le Balcon.
- 2016 DAC 138 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.
- 2016 DAC 140 Subvention (7.500 euros) à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son (20e).
- 2016 DAC 141 Subventions (40.000 euros) à trois associations au titre du soutien aux festivals musicaux.
- 2016 DAC 142 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).
- 2016 DAC 143 Subventions (103.350 euros) à dix-sept structures au titre des aides aux projets musicaux.
- 2016 DAC 144 Subvention (10.000 euros) à l'association l'Orchestre-Atelier Ostinato (7e).
- 2016 DAC 145 Subventions (190.000 euros), convention et avenant avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).
- 2016 DAC 146 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA (19e).
- 2016 DAC 186 Subventions (51.000 euros) à treize associations œuvrant en faveur des arts visuels.
- 2016 DAC 262 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris.
- 2016 DAC 276 Subvention (5.000 euros) à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e).
- 2016 DAC 288 Subventions (67.500 euros) conventions et avenant avec l'association Polynotes 75 (11e).
- 2016 DAC 289 Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités (18e).
- 2016 DAC 345 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. (13e).
- 2016 DAC 347 Subvention à l'Association pour la Promotion de la Lecture et de l'Ecriture dans le 14e (A.P.L.E 14).
- 2016 DAC 348 Approbation du nouveau règlement des bibliothèques municipales.
- 2016 DAC 385 Subvention sollicitée auprès de l'Etat pour le soutien à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.
- 2016 DAC 388 Fourniture de livres numériques pour la bibliothèque numérique de la Ville de Paris - Accord-cadre à bons de commande - modalités de passation et d'attribution.
- 2016 DAC 389 Résiliation de deux marchés à bons de commande avec la société BRM Mobilier - Autorisation de résilier - Autorisation de signer les arrêtés de résiliation.
- 2016 DAC 491 Subvention (33.500 euros) et convention avec l'association Art, Culture et Foi (4e).
- 2016 DAC 493 Subvention (6.500 euros) à l'association S.O.S. Paris (6e).
- 2016 DAC 555 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Courts Devant (17e).
- 2016 DAC 556 Subvention (10.000 euros) à l'association Transmedia Immersive University (10e).
- 2016 DAC 557 Subventions d'équipement (167.000 euros) et conventions avec 7 établissements cinématographiques.
- 2016 DAC 558 Approbation du règlement 2016 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.
- 2016 DAC 559 Approbation du règlement du fonds de soutien aux projets transmédia et signature de convention avec les sociétés de production bénéficiant d'une aide à l'écriture et au développement de ces projets.

2016 DAC 560 Convention d'application financière au titre de l'année 2016 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

2016 DAC 593 Subventions (10.000 euros) à 6 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (9e).

2016 DAC 596 Subventions (6.000 euros) à 3 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (16e).

2016 DAC 604 Subventions (5.000 euros) à 5 associations au titre de l'action culturelle locale (17e).

2016 DAC 607 Subventions (5.000 euros) à 3 associations au titre de l'action culturelle locale (12e).

2016 DAC 613 Subvention (7.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale (18e).

2016 DAC 614 Subventions (5.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale (10e).

2016 DAC 616 Subventions (9.000 euros) aux associations Pari(s) Jeune Public, Compagnie Kmk, O+O et Ensemble Claudio Monteverdi (13e).

2016 DAC 617 Subvention (1.000 euros) à l'association Pavé et manivelle (20e).

2016 DAC 631 Subvention (9.5000) à 6 associations dans le cadre de l'action culturelle locale.

2016 DAC 637 Convention relative à l'occupation du domaine public pour l'association Théâtre de la Ville Pavillon des Ambassadeurs (8e).

2016 DAC 676 Subventions (105.000 euros) et avenant à convention à douze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2016 DAC 684 Église Saint-Antoine-des-Quinze-Vingt (12e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris pour déposer une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

2016 DAC 685 Subvention d'équipement (313.000 euros) et convention avec l'association La Place - Centre culturel hip hop (1er).

2016 DAC 694 Subvention (1.461.500 euros), avenant et convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e).

2016 DAC 695 Subvention (2.000 euros) à l'association Des ricochets sur le pavé (13e).

2016 DAC 697 Participation au financement du programme de 7 ateliers d'artiste réalisé par Paris Habitat au sein de l'ancienne caserne de Reuilly à Paris et convention avec Paris Habitat (12e).

2016 DAC 698 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

2016 DAC 699 Subvention (7.500 euros) à l'association A3-art (13210 Saint-Rémy-de-Provence).

2016 DAC 703 Avenants à conventions d'équipement avec les associations Bétonsalon et Immanence (13e - 15e).

2016 DAC 705 Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention avec l'association M.U. (18e).

2016 DAC 712 Fixation du loyer pour l'occupation temporaire d'un terrain communal, 39-41 rue des Ardennes (19e).

2016 DAE 50 Subvention (2.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

2016 DAE 53 Subvention (10.000 euros) à l'association Viaduc des Arts Paris (12e).

2016 DAE 57 Subvention (6.500 euros) à l'association Ars Longa (19e).

2016 DASCO 142 ESAA Duperré (3e) - Subvention (9.840 euros).

2016 DDCT 127 Signature de la convention fixant les conditions relatives à l'organisation de la Primaire ouverte de la Droite et du Centre des 20 et 27 novembre 2016.

2016 DICOM 19 Conventions de partenariat pour l'exposition "Coluche".

2016 DPA 61 Conservatoire Municipal Charles Munch (11e) - Extension du rez-de-chaussée - Dépôt des demandes d'autorisations administratives.

2016 DPA 75 Mairie du 17e arrondissement - Marché de travaux - Indemnisation de la Ville de Paris.

2016 DU 159 Subvention (74.185 euros) et avenant à convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

2016 SG 23 Subvention (9.000 euros) aux associations Centre d'Information, Formation, Recherche et Développement pour les Originaires de l'Outre-mer (CIFORDOM) (91300 Massy) et Ecritures Théâtrales Contemporaine.

2016 SG 24 Subvention (21.000 euros) aux associations Arts et Images du Monde (14e), Compagnie l'autre souffle (18e) et Accolade (9e) pour organiser des manifestations dans le domaine du théâtre, du cinéma.

2016 DAC 9-G Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré aux documents médiévaux (1112-1519).

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2016 DDCT 43 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2017.

**M. Bruno JULLIARD, M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2016 DPA 29 Médiathèque Françoise Sagan, 9 square Alban Satragne (10e) - Avenant n° 6 au marché de maîtrise d'oeuvre.

2016 DPA 48 Théâtre de la Gaîté Lyrique (3e) - Marché de travaux - Indemnisation d'un particulier.

2016 DPA 52 Réhabilitation avec extension en sous-sol du Carreau du Temple (3e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société ELIEZ.

**M. Bruno JULLIARD, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2016 DU 183 Subvention (207.000 euros) et avenant à convention avec l'APUR.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Célia BLAUDEL, M. Christophe NAJDOVSKI et M. Mao PENINO, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2016 DAC 606 Subventions (3.500 euros) à deux associations au titre de la Politique de la ville pour la réalisation de leurs actions dans les 18e, 19e et 20e arrondissements.

2016 DAC 619 Subvention (2.000 euros) à l'association Ngamb'art pour la réalisation de son action dans le quartier du Grand Belleville (10e).

2016 DAC 342 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage (19e).

2016 DAC 344 Subvention (12.800 euros) à l'association Coup de Soleil (1er).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROUSSEL**, rapporteurs.

2016 DAC 608 - DJS Subvention (18.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROUSSEL, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DAC 60 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'Association International Visual Théâtre (9e).

2016 DAC 280 Subvention (20.000 euros) à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie.

2016 DAC 285 Subvention (20.000 euros) à l'association Futur Composé.

2016 DAC 287 Subvention (5.000 euros) à l'association La Fabrique des petits hasards (17e).

2016 DAC 492 Subvention (5.000 euros) à l'association Bleu comme une orange (17e).

2016 DAC 674 Subvention (10.000 euros) à l'association Culture et Hôpital (14e).

2016 DAC 675 Subvention (3.000 euros) à l'association Pro Musicis (16e).

2016 DAC 679 Subvention (2.000 euros) à l'association Art'Sign (5e).

2016 DAC 682 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Orange Rouge (19e).

2016 DAC 692 Subvention (3.000 euros) à l'association Singulier Pluriel (34000).

2016 DAC 693 Subvention (4.000 euros) à l'association Acoeurvoix (3e).

2016 SG 13 Subvention (10.000 euros) aux associations suivantes, l'Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose - APIPD - (19e) et La Case Sociale des Outre-Mer.

**M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DAE 255 Renouveau du Prix "Design Exchange Paris-Irlande" d'un montant de 6.000 euros.

2016 DAE 271 Subvention (2.000 euros) à l'association Afrika Tiss (14e).

**M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2016 DAC 626 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Art en Ville dans le cadre du budget participatif 2015 pour le projet Du street art autour de la ZAC Clichy-Batignolles (17e).

2016 DAC 629 Convention de partenariat pédagogique d'étude et de conception d'un objet mobilier urbain avec l'école Boule.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DAC 346 - DDCT - DFPE Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis (93100 Montreuil).

2016 DAC 708 Subventions (40.000 euros) et avenants à deux associations pour la mise en œuvre de résidences d'artistes dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2016 DAC 343 Subvention (2.500 euros) à l'association Les Comptoirs de l'Inde (20e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteurs.

2016 DGRI 77 Subventions (105.000 euros) pour trois interventions d'urgence au Liban, en Irak et en Mer méditerranée.

2016 DGRI 62 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Usage du Monde au 21e siècle (UDM21) pour l'accueil en résidence de deux artistes afghans à la Cité Internationale des Arts.

2016 DGRI 66 Subvention (12.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac - La scène internationale francophone (20e) pour le temps fort Traversées africaines.

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2016 DGRI 58 - DPE Subvention (139.905 euros) et convention avec l'association Le Partenariat (59) pour son projet d'eau et d'assainissement dans les régions de Saint-Louis et Matam (Sénégal).

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU**, rapporteurs.

2016 DGRI 74 Convention avec la Fondation européenne pour la société de l'information (Bruxelles) relative à la création du Centre européen d'innovation de la Ville de Paris.

**M. Patrick KLUGMAN, M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteurs.

2016 DGRI 44 Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention avec Moto Action Sida (78) dans le cadre de la lutte contre le sida (Cameroun).

2016 DGRI 69 Subvention (130.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Fonds Solidarité Sida Afrique (11e) en soutien à trois projets de lutte contre le VIH/sida au Maghreb et au Moyen-Orient.

**M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DGRI 65 - DGOM Subvention (3.000 euros) à l'association La Plume Noire pour son 21e Salon du livre.

2016 DGRI 70 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'Institut de la Culture de Barcelone (ICUB) pour la participation de Paris à la Mercè, à Barcelone, du 22 au 25 septembre 2016.

**M. Patrick KLUGMAN, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DU 204 Dénomination rue de Srebrenica (20e).

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine VIEU CHARIER**, rapporteurs.

2016 DEVE 22 Rénovation du jardin René Binet (18e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2016 DEVE 84 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DEVE 106 Travaux de fouilles et de plantations d'arbres sur la voirie, dans les jardins et espaces verts, les bois, les cimetières et les établissements de Paris - Marchés de travaux - Modalité de passation.

2016 DEVE 109 Subvention de fonctionnement (500 euros) à l'association Au Cœur des Chats pour le suivi et la régulation de la population féline dans le 18e arrondissement.

2016 DEVE 110 Subvention (2.500 euros) à l'association Noé Conservation pour son projet de développement et d'animation d'un réseau parisien de jardins dédiés à la biodiversité en ville.

2016 DEVE 113 Subvention de fonctionnement (1.000 euros) à l'association Faune Alfort, Maisons-Alfort (94).

2016 DEVE 116 Subvention (1.500 euros) à l'association Kokkino (11e) pour son projet "Les rendez-vous agricoles du tipi".

2016 DEVE 119 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) sur des projets relatifs à la permaculture à l'Institut Sylva, Le Bec Hellouin (27).

2016 DEVE 121 Subvention (3.500 euros) à l'association Abeille Francilienne (14e) pour ses actions pédagogiques en faveur de l'apiculture urbaine et pour la création d'une miellerie.

2016 DEVE 122 Subvention (1.000 euros) à l'association EMMAÛS SOLIDARITE pour son action en faveur de deux jardins partagés solidaires (10e et 18e).

2016 DEVE 123 Subvention de fonctionnement (1.500 euros) à l'association Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine (CPN Val de Seine) pour des actions pédagogiques en milieu scolaire et périscolaire.

2016 DEVE 124 Application du tarif d'intérêt général pour les abattages d'arbres consécutifs aux travaux du Tramway T9 (13e).

2016 DEVE 127 Entretien des sanitaires publics dans les espaces verts de la Ville de Paris - Marchés de services - Modalités de passation.

2016 DEVE 128 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Amis REcycleurs pour ses projets de ruches et de serre aquaponique à la REcyclerie située 83 boulevard d'Ornano (18e).

2016 DEVE 132 Adhésion (4.500 euros) au CIBI (Conseil International Biodiversité et Immobilier).

2016 DPA 79 Jardin du Ranelagh, 22 et 23 Chaussée de la Muette (16e) - Restructuration et extension de deux locaux sociaux - Dépôt des autorisations administratives.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2016 DEVE 140 - DFA Décision modificative n° 1 de 2016 pour le Budget annexe du fossoyage.

**Mme Pénélope KOMITÈS, M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2016 DEVE 105 Subvention (3.000 euros) à l'association GRAINE Ile-de-France (18e) pour l'animation de son réseau et l'orientation des Parisiens sur l'éducation à l'environnement.

**Mme Pénélope KOMITÈS et Mme Célia BLAUDEL**, rapporteuses.

2016 DEVE 8 - DAE-G Subventions (151.000 euros) et avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

**Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Antoinette GUHL**, rapporteuses.

2016 DAE 187 Subventions (200.000 euros) et conventions avec 21 organismes dans le cadre du soutien à la diffusion de la culture scientifique.

2016 DAE 189 Subventions (2.190.000 euros) et avenants à conventions avec divers organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Émergence(s).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2016 DAE 330 Bourses de recherche sur la xénophobie et l'antisémitisme : modification du jury.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Hélène BIDARD**, rapporteuses.

2016 DAE 345 Pavillon Victor Lyon-CIUP (14e) - Garantie d'emprunt à la RIVP.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Ian BROSSAT**, rapporteurs.

2016 DPA 55 Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne 17, rue de la Sorbonne (5e) - Avenant n° 3 au marché de travaux.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DAE 280 Subvention (198.865 euros) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour un projet Coworking étudiants-entrepreneurs (14e).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Pauline VÉRON**, rapporteuses.

2016 DAE 316 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Alliance 46-2 (9e).

2016 DJS 17 Subventions (32.200 euros) à 11 associations sportives locales (17e).

2016 DJS 25 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (5e).

2016 DJS 41 Plan Nager à Paris - Subventions (104.300 euros) et conventions avec 3 clubs résidents de natation.

2016 DJS 43 Subvention (49.000 euros) et convention avec le Comité Départemental Olympique de Paris (12e).

2016 DJS 72 Subvention (22.500 euros) et convention d'objectifs avec l'association La Camillienne Sports (12e).

2016 DJS 74 Subvention (54.000) et convention avec le Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

2016 DJS 79 Subventions (8.350 euros) à 7 associations sportives parisiennes.

2016 DJS 82 Subventions (32.100 euros) à 12 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2016 DJS 88 Subventions (48.800 euros) à 14 associations sportives parisiennes.

2016 DJS 89 Subventions (73.750 euros) à 13 associations sportives parisiennes.

2016 DJS 92 Subventions (15.200 euros) à 4 associations sportives locales (12e).

2016 DJS 93 Subventions (11.800 euros) à 5 associations sportives locales (13e).

2016 DJS 95 Subventions (8.900 euros) à 3 associations sportives locales (15e).

2016 DJS 99 Subventions (23.700 euros) à 8 associations sportives locales (19e).

2016 DJS 100 Subventions (8.200 euros) à 3 associations sportives locales (20e).

2016 DJS 119 Subvention (60.000 euros) et convention avec le Centre de Formation de Football de Paris au titre des saisons sportives 2016-2017.

2016 DJS 120 Subvention (80.000 euros) au Sporting Club de Paris au titre de la saison sportive 2016-2017.

2016 DJS 127 Subvention (750.000 euros) au Stade Français Paris au titre de la saison sportive 2016-2017.

2016 DJS 131 Subvention (500.000 euros) au Paris Football Club au titre de la saison sportive 2016-2017.

2016 DJS 232 Avenant à la convention de mise à disposition des équipements sportifs de la rue Descartes (5e).

2016 DJS 259 Conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017.

2016 DJS 268 Subvention (50.000 euros) et convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de la saison 2016-2017.

2016 DPA 9 Piscine Georges Hermant sise 8-10, rue David d'Angers (19e) - Indemnisation de la copropriété du 24, rue Hautpoul (19e) - Protocole d'accord transactionnel relatif à des dommages d'infiltrations.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2016 DDCT 80 - DJS Subventions (19.519 euros) au titre de la dotation exceptionnelle "Initiatives d'arrondissement Euro 2016" à 8 associations œuvrant dans les 6e, 12e, 14e, 15e et 20e arrondissements.

**M. Jean-François MARTINS, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DU 179 Déclassement du domaine public routier communal d'une emprise rue du Professeur Hyacinthe Vincent (14e).

**M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DAE 233 Subvention (15.000 euros) et convention à l'association Cluster Eau Milieux Sols (94600).

2016 DAE 235 Subvention (5.000 euros) à l'association Scienticlub.

2016 DAE 237 Subvention (15.000 euros) à l'association European Technology Platform on Nanomedicine.

2016 DAE 305 Approbation de la réception du 3e prix du concours "Capitale européenne de l'innovation" de la Commission européenne (50 000 euros).

2016 DAE 309 Subvention (75.000 euros) et convention avec le Comité Champs-Élysées pour l'organisation du Paris Drone Festival (8e).

2016 DU 47 Chemin de halage au droit de l'usine Seine-Centre de Colombes (92).

2016 DU 82 ZAC Cardinet Chalabre (17e) - Avenant au traité de concession d'aménagement.

2016 DU 109 Cession de locaux commerciaux et de caves situés dans l'ensemble immobilier 2-6 et 8-14, rue François Miron et 15-19, rue des Barres (4e).

2016 DU 153 Constitution avec Paris Habitat - OPH d'une servitude d'implantation et d'une servitude de cour commune 28 rue du Colonel Pierre Avia (15e).

2016 DU 180 Acquisition d'une bande de terrain 2 bis-2 ter cité Riverin (10e).

2016 DU 182 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal 2 à 8 impasse Vandal (14e).

2016 DU 195 Vente d'un lot de volume et constitution de servitude dans le Marché Saint-Germain (6e).

2016 DU 201 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 12-20 boulevard du Fort de Vaux (17e).

2016 SG 25 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Déclassement et Vente en état futur des volumes commerces du Barreau Nord/Sud de la voirie souterraine des Halles.

2016 SG 32 Approbation de 2 conventions constitutives de groupements de commandes, mutualisant les procédures d'achats en vue de la réalisation de prestations au sein du Nouveau Forum des Halles (1er).

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2016 DU 158 Déclassement du domaine public fluvial et cession de trois parcelles situées aux Pavillons-sous-Bois (93).

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Célia BLAUEL**, rapporteurs.

2016 DU 70 Acquisition d'un terrain auprès de Paris Habitat-OPH situé 32, avenue de la Porte de Clignancourt (18e).

2016 DU 117 Servitudes contractuelles avec la RIVP dans l'immeuble 69 rue des Haies (20e).

2016 DU 118 Cession des lots de copropriété n° 150 et 129 dans l'immeuble 29, rue des Francs Bourgeois (4e).

2016 DU 160 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Autorisation donnée à Linkcity de déposer une demande de permis de construire pour un programme de logements lot B1A1A2.

2016 DU 184 Cession de l'Hôtel d'Amiens 11 rue des Deux Gares (10e).

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT**, rapporteurs.

2016 DU 112 Opération 90 boulevard Vincent Auriol - Vente à la SEMAPA d'une parcelle 82 à 90, boulevard Vincent Auriol (13e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteurs.

2016 DAE 359 Convention avec la Région Île-de-France l'autorisant à soutenir la SAS Player in Paris pour la création du Liberté Living Lab (2e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs.

2016 DU 190 Cession de lots de copropriété n° 29, 30, 31, 45 situés dans l'ensemble immobilier 8-14 rue François Miron (4e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DPA 57 Réhabilitation de la halle Pajol et création d'un jardin public, 18 ter rue Pajol (18e) - Signature d'un avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre.

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DU 189 Déclassement du domaine public routier communal d'une emprise située avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy (14e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DAE 334 Le Tremplin (16e) - Garantie d'emprunt à la RIVP.

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2016 DU 196 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie.

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DU 99 ZAC des Docks à Saint-Ouen (93) - Protocole de cession de terrains à SEQUANO Aménagement.

2016 DU 130 Acquisition auprès de la SEMAVIP du volume n° 11 dans le lot 4-2 de la ZAC Porte Pouchet (17e).

2016 DU 177 Avenant n° 7 au protocole de cession d'Achères (78) et avenant n° 2 au protocole tripartite de résiliation des baux ruraux sur Achères, Saint Germain-en-Laye et Conflans Sainte-Honorine (78).

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Mao PENINO**, rapporteurs.

2016 DU 4 Cession à ADIM d'un terrain communal situé 129/131, rue de Belleville et d'une emprise de voirie au droit du 133, rue de Belleville (19e).

2016 DU 61 ZAC Clichy-Batignolles (17e) - Achat en l'état futur d'achèvement d'une crèche dans le lot O2.

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2016 DVD 55 Tramway T3 Porte d'Ivry à Porte de la Chapelle. Convention de déploiement d'expérimentation de liaisons urbaines (12e, 13e et 19e) avec la RATP et la ville de Pantin.

2016 DVD 108 Signalisation horizontale et verticale - Marchés de travaux - Modalités de passation.

2016 DVD 113 Réalisation d'inspections détaillées et de visites annuelles d'ouvrages d'art parisiens (3 lots). Modalités de passation du marché.

2016 DVD 116 Stockage et transformation des bordures en pierre naturelle. Convention de partenariat avec Plaine Commune.

2016 DVD 120 Subvention (7 500 euros) à l'association "Rue de l'Avenir".

2016 DVD 124 Subvention (3.000 euros) à l'association Ligue contre la violence routière (LCVR).

2016 DVD 127 Grands projets d'aménagement de l'espace public. Assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux études d'impact et aux dossiers d'enquêtes publiques. Marchés de services.

2016 DVD 136 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (211.241,17 euros).

2016 DVD 146 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Animation, Insertion et Culture Vélo.

2016 DVD 148 Atelier vélo solidaire Porte de Vanves. Création de vélo école. Subvention d'équipement à Etudes et Chantiers Ile de France.

2016 DVD 159 Laboratoire d'Essais des Matériaux de la Ville de Paris. Fourniture et installation d'équipements (5 lots). Modalités de passation du marché.

2016 DVD 9-G Bipôle Gare de l'Est Gare du Nord. Convention de financement relative à la concertation préalable, au schéma de principe et à l'enquête publique.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2016 DVD 99 - DDCT Subventions (25.000 euros) à 12 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville.

**M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Colombe BROSEL**, rapporteurs.

2016 DVD 90 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Avenir Santé France.

**M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Colombe BROSEL et M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DVD 123 Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association Dédale.

**M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÈS, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2016 DVD 122 - DAE Subvention (35.000 euros) à l'association WIMOOV.

**M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteurs.

2016 DFPE 24 Subventions (3.854.542 euros) et avenants à l'association Crescendo (11e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 25 Subvention (123.521 euros) et avenant n° 3 à l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e pour la halte-garderie (10e).

2016 DFPE 29 Subventions (194.374 euros) et avenants n° 3 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 55 Subventions (4.245.053 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 65 Subventions, conventions et avenants n° 3 (920.196 euros) avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 85 Subvention (83.314 euros) et avenant n° 3 avec l'association Mini Coccinelles (11e) pour la halte-garderie (11e).

2016 DFPE 94 Subvention (141.314 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Fraises des Bois (11e) pour la structure multi-accueil (11e).

2016 DFPE 96 Subvention (108.458 euros) et avenant n° 3 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour la halte-garderie (11e).

2016 DFPE 98 Subventions (2.477.371 euros) et avenants à l'association "La Maison Kangourou" (L.M.K.) (10e) pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 103 Subvention (18.967 euros) et avenant n° 3 avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).

2016 DFPE 106 Subventions (287.522 euros) et avenants avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 110 Subvention (840.000 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange Nord - Ile-de-France pour la création d'un multi-accueil au 13, boulevard Ornano (18e).

2016 DFPE 113 Subvention (2.814.960 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la création pour la création d'un multi-accueil et d'une crèche au 10, rue Vauvenargues (18e).

2016 DFPE 117 Subvention (1.940.295 euros) et convention avec la Fondation de Rothschild (12e) pour sa structure multi accueil de petite enfance (12e).

2016 DFPE 125 Subvention (111.865 euros) et avenant n° 3 à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18e).

2016 DFPE 133 Subventions (263.028 euros) et avenants avec l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 134 Subvention (14.450 euros) et avenant n° 3 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16e).

2016 DFPE 135 Subvention (96.674 euros) et avenant n° 3 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie La Caravelle (18e).

2016 DFPE 136 Subvention (100.474 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).

2016 DFPE 138 Subvention (73.579 euros) et avenant n° 3 à l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).

2016 DFPE 147 Subvention (127.455 euros) et avenant n° 3 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e).

2016 DFPE 151 Subvention (220.584 euros) et avenant avec l'association Le Relais Ménéilmontant (20e) pour la crèche collective le Petit Relais (20e).

2016 DFPE 167 Subvention (182.274 euros) et avenant n° 3 à l'association Le Figuier (4e) pour la crèche collective (4e).

2016 DFPE 168 Subvention (135.469 euros) et avenant n° 3 à l'association halte-garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).

2016 DFPE 185 Subventions (302.504 euros) et avenants n° 3 à l'association Les Petits du Canard (3e) pour ses 2 établissements de la petite enfance.

2016 DFPE 223 Accueil des enfants en situation de handicap - Demande de subventions (total 908.417 euros) avec convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris.

2016 DFPE 246 Protocoles d'indemnisation amiable de familles à la suite de vols dans les établissements d'accueil de la petite enfance (15e).

2016 DPA 54 Crèches 6/8, rue Ganneron (18e) - Réaménagement de deux équipements de la Petite Enfance - Approbation du principe, marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et autorisations administratives.

2016 DPA 64 Crèche 9, rue Servan (11e) - Restructuration - Autorisations administratives.

**Mme Nawel OUMER**, rapporteure.

2016 DDCT 131 Conseil d'administration de la SETE - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris (Ville de Paris).

2016 DDCT 1-G Conseil d'administration de la SETE - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris (Département de Paris).

2016 DPE 21 Subvention (18.000 euros) et convention avec la recyclerie Rejoué (14e).

2016 DPE 57 Diagnostic des branchements particuliers au réseau d'assainissement parisien, secteur ouest - Marchés de services - Modalités de passation.

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

2016 DPE 64 - DFA Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2016.

**M. Mao PENINOU, M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2016 DPE 61 Adhésion (2.000 euros) à l'association Réseau Compost Plus.

**M. Mao PENINOU, Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs.

2016 DPE 54 - DEVE Fourniture de sel et de sable de déneigement - Marché de fournitures - Modalités de passation.

**M. Mao PENINOU et Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DPA 67 Dépôt d'un permis de construire pour la réalisation d'un auvent pour le parking des motos - garage d'Aubervilliers.

**M. Mao PENINOU, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DAE 23 Marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre (18e) - Règlement - Nouvelle dénomination.

2016 DAE 86 Subvention (6.600 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil - ADAC - pour les illuminations de fin d'année 2015 (2e).

2016 DAE 99 Subvention (4.300 euros) au comité Bourgogne Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e).

2016 DAE 105 Subvention (11.700 euros) au Comité Sèvres Croix-Rouge (6e, 7e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e).

2016 DAE 128 Subvention (3.600 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fin d'année 2015 (17e).

2016 DAE 146 Subvention (4.200 euros) à l'association du village Saint-Paul, l'autre Marais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (4e).

2016 DAE 327 Versement de 4 aides exceptionnelles de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015.

2016 DAE 338 Réalisation de huit kiosques autour de la Tour Eiffel (7e) (27.500 euros) - Avenant n° 1 au marché.

2016 DAE 339 Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés couverts Saint-Quentin (10e) et Ternes (17e) suite aux travaux de l'été 2016 - Avenant au contrat de délégation de service public.

2016 DAE 340 Marché couvert Saint-Martin (10e) - Convention d'occupation du domaine public avec la copropriété riveraine pour réalisation de travaux d'isolation thermique.

2016 DU 134 Classification des nouvelles voies au titre des droits de voirie (13e).

2016 DU 149 Classification des nouvelles voies au titre des droits de voirie (20e).

2016 DU 151 Classification des nouvelles voies au titre des droits de voirie (2e).

2016 DU 152 Classification des nouvelles voies au titre des droits de voirie (3e).

2016 DU 156 Classification des nouvelles voies au titre des droits de voirie (17e).

2016 DU 161 Classification de voies au titre des droits de voirie (18e).

2016 DU 162 Classification de voies au titre des droits de voirie (6e).

2016 DU 163 Classification de voies au titre des droits de voirie (11e).

2016 DU 164 Classification de voies au titre des droits de voirie (14e).

2016 DU 165 Classification de voies au titre des droits de voirie (9e).

2016 DU 166 Classification de voies au titre des droits de voirie (8e).

2016 DU 168 Classification de voies au titre des droits de voirie (10e).

2016 DU 169 Classification de voies au titre des droits de voirie (4e).

2016 DU 170 Classification de voies au titre des droits de voirie (5e).

2016 DU 171 Classification de voies au titre des droits de voirie (7e).

2016 DU 172 Classification de voies au titre des droits de voirie (12e).

2016 DU 173 Classification de voies au titre des droits de voirie (15e).

2016 DU 174 Classification de voies au titre des droits de voirie (16e).

2016 DU 175 Classification de voies au titre des droits de voirie (19e).

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2016 DAE 320 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

**Mme Olivia POLSKI, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DGRI 64 Subvention (2.000 euros) à l'association Evropa Film Akt l'Europe autour de l'Europe pour son festival de cinéma.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**, rapporteur.

2016 DAE 31-G Adhésions (11.960 euros) à l'association NQT - Nos Quartiers Ont des Talents.

2016 DAE 49-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes MDF de Paris, (12e).

2016 DAE 67-G Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Projets 19 (19e).

2016 DAE 68-G Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Ile-de-France (CREPI IdF) (7e).

2016 DRH 6-G Formation et accompagnement des contrats aidés - Signature d'un avenant à la convention 2016 avec le Fonds Local Emploi Solidarité (F.L.E.S.) de Paris.

2016 DDCT 71 Subventions Fonds du Maire (48.233 euros) à 11 associations, une SARL et deux établissements du (4e).

2016 DDCT 85 Subventions Fonds du Maire (9.800 euros) à 11 associations du 15e arrondissement.

2016 DDCT 87 Subventions Fonds du Maire (20.500 euros) à 13 associations (7e).

2016 DDCT 89 Subvention Fonds du Maire (14.988 euros) au comité des fêtes et des oeuvres de solidarité du 10e.

2016 DDCT 90 Subvention Fonds du Maire (3.599 euros) à l'association "Une Bonne Action" du 2e.

2016 DDCT 94 Subventions Fonds du Maire (36.600 euros) à 15 associations du 16e arrondissement.

2016 DDCT 102 Subventions Fonds du Maire (30.751 euros) à 5 associations du 6e arrondissement.

2016 DDCT 104 Subventions Fonds du Maire (10.040 euros) à 2 associations (3e).

2016 DDCT 106 Subventions Fonds du Maire (17.000 euros) à 10 associations domiciliées ou œuvrant dans le 9e arrondissement de Paris.

2016 DDCT 107 Subventions Fonds du Maire (15.072 euros) à 6 associations et à un établissement (11e).

2016 DDCT 108 Subventions Fonds du Maire (5.500 euros) à 6 associations (12e).

2016 DDCT 109 Subvention Fonds du Maire (4.595 euros) au "Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13e arrondissement".

2016 DDCT 113 Subventions Fonds du Maire (11.500 euros) à 4 associations du 19e arrondissement.

2016 DDCT 125 Subventions Fonds du Maire (29.533 euros) à un collège et à 13 associations du 14e arrondissement.

2016 DDCT 111 Subventions (19.500 euros) au titre de l'animation locale à 4 associations (9e, 13e, 14e et 19e).

2016 DDCT 116 Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'équipement polyvalent associatif Patronage Laïque Jules Vallès (15e).

2016 DDCT 120 Subventions (8.000 euros) à trois associations au titre de l'animation locale et de l'engagement solidaire.

2016 DDCT 121 Subventions (70.500 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à l'émergence de projets collectifs dans les quartiers populaires et signature de conventions.

2016 DJS 145 Gestion des centres Paris Anim' Ken Saro Wiwa et Wangari Muta Maathai (20e) - Marchés de services - Principe et modalités de passation.

2016 DJS 165 Subventions (20.000 euros) à 4 associations de jeunesse parisiennes.

2016 DJS 174 Subvention (3.000 euros) à l'association Nadjastream (11e).

2016 DJS 239 Subventions (9.000 euros) et conventions avec deux associations locales (10e).

2016 DJS 240 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne (2e).

2016 DJS 247 Subventions (7.000 euros) à deux associations de jeunesse (19e).

2016 DJS 248 Subvention (25.000 euros) et 2 conventions et 1 avenant à convention avec 3 associations de jeunesse (11e).

2016 DJS 249 Subvention (4.000 euros) à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (14e).

2016 DJS 250 Subvention (5.000 euros) à l'Association Florimont - Le Château Ouvrier (14e).

2016 DJS 252 Subventions (6.500 euros) et 1 convention avec 2 associations de jeunesse (12e).

2016 DJS 253 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Unis-Cité (18e).

2016 DJS 255 Subvention (3.700 euros) à l'association Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e).

2016 DJS 262 Subvention (8.500 euros) et 1 convention à convention avec l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion - AEPCR (20e).

2016 DJS 270 Subvention (68.000 euros) et convention annuelle avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15e).

2016 DJS 274 Mise à disposition de locaux 101, quai Branly (15e) - Convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

2016 DJS 277 - DDCT Subvention (20.000 euros) à l'Association Maison des Volontaires (13e).

2016 DPA 68 Centre d'animation Hébert (18e) - Mise à disposition à titre gratuit au profit de la Ville de Paris des parcelles CW 49 et CW 66 - Convention de mise à disposition temporaire avec la RIVP.

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2016 DJS 198 - DDCT Subvention (1.500 euros) à l'association Les Jardins Numériques (14e).

2016 DJS 221 - DDCT Subventions (12.500 euros) et 1 convention à 4 associations de jeunesse (20e).

2016 DJS 241 - DDCT Subventions (3.500 euros) à deux associations de jeunesse (10e).

2016 DJS 242 - DDCT Subventions (14.000 euros) et une convention avec cinq associations de jeunesse (19e).

2016 DJS 254 - DDCT Subvention (1.500 euros) à l'association ATNT-18 (Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement).

2016 DAE 58-G Subventions (67.500 euros) et conventions avec 3 associations dans le domaine de la formation professionnelle linguistique.

**Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL**, rapporteures.

2016 DAE 30-G Subvention (165.500 euros) et convention avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e) au titre du financement des clauses sociales.

**Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL**, rapporteures.

2016 DLH 234 Création d'un centre de premier accueil humanitaire mis en œuvre par l'association Emmaüs Solidarité, 33 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine (94).

2016 DASES 21 Subvention (100.000 euros) à l'association Paris tout p'tits pour son action de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge de familles démunies. Avenant n° 2.

2016 DFPE 176 Subventions (138.050 euros) à neuf associations dont sept avec convention et une avec avenant pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents.

2016 DFPE 178 Subventions (51.750 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école.

2016 DFPE 233 Subvention (10.000 euros) à l'association "Cafézoïde" pour des animations de rues dans le 19e arrondissement dénommées "La rue aux Enfants".

2016 DFPE 234 Subvention (13.500 euros) à l'association "A l'adresse du jeu" (Montreuil 93) pour l'organisation d'un Festival du jeu des ludothèques parisiennes sur la Place de la République le 1er octobre 2016.

2016 DFPE 240 Convention de partenariat entre l'association Restaurants du cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris.

2016 DFPE 250 Subvention (7.000 euros) à l'association "LIGARE" (15e) pour son action "Accompagnement et soutien pour les parents adoptifs".

2016 DASES 149-G Subvention (15.000 euros) à l'association Centre de Victimologie pour Mineurs.

2016 DASES 152-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Atout Cœur (ADEPAPE 75).

2016 DASES 161-G Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'association PEP 75.

2016 DASES 262-G Financement de prestations intégrées et subvention (300.000 euros) et avenant avec le Crédit Municipal de Paris pour son action en matière d'accès au microcrédit personnel et de prévention et de lutte con.

2016 DASES 263-G Subvention (40.000 euros) et avenant avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris pour son action de prévention et de lutte contre le surendettement.

2016 DASES 308-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) (9e).

2016 DASES 309-G Subvention (31.000 euros) à 2 associations pour leurs actions de convivialité en direction des personnes âgées. Convention avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants.

2016 DASES 310-G Subvention (13.000 euros) à 4 associations pour leurs actions de soutien en direction de migrants âgés.

2016 DASES 311-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Ayyem Zamen (20e) au titre de l'action Domiciles partagés.

2016 DASES 312-G Subvention (34.500 euros) à 7 associations pour leurs actions d'offre culturelle et de loisirs en direction des personnes âgées.

2016 DASES 324-G Subventions (36.000 euros), convention et avenant à convention avec 3 associations pour leurs actions de proximité en direction des personnes âgées et leur soutien aux seniors isolés.

2016 DASES 329-G Mutualisation de concours relevant du statut de la fonction publique hospitalière avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2016 DASES 333-G Financement (460.500 euros) des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par 5 associations et 7 épiceries solidaires. Conventions et avenants.

2016 DASES 341-G Subvention (20.000 euros) au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour son étude sociologique sur les personnes fréquentant les bains douches municipaux de Paris.

2016 DASES 347-G Subventions (10.500 euros) à deux associations de soutien à la parentalité adoptive : LIGARE et Enfance et Familles d'Adoption (EFA).

2016 DASES 357-G PPIE. Appel à projet actions de soutien auprès des équipes accompagnant des allocataires du RSA et autres atteints de troubles psychologiques. Montant : 94.124 euros.

2016 DASES 362-G Subventions (100.000 euros) au profit des associations Emmaus Défi et Aurore pour le dispositif Convergence - Conventions.

2016 DASES 366-G Subvention (5.000 euros) à l'Œuvre des Orphelins de la Préfecture de police.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2016 DASES 332-G Subvention (22.000 euros) à l'association "Le Foyer Jorbalan" (19e), pour son projet d'insertion sociale et professionnelle de femmes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation.

**Mme Dominique VERSINI et Mme Hélène BIDARD**, rapporteurs.

2016 DASES 342-G Convention pluriannuelle de financement avec l'association Estrelia pour le centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie Horizons (189.106,50 euros).

2016 DASES 355-G Participation et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris dans le cadre de la poursuite du fonctionnement en 2016 du dispositif des Equipes Mobiles Gériatriques Externes.

2016 DASES 373-G Signature de deux conventions entre le Département de Paris et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

**Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DPA 65 Bains douches 42, rue Oberkampf (11e) - Restructuration - Dépôt des autorisations administratives.

**Mme Dominique VERSINI, M. Jean-François MARTINS et Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DPA 10-G Restructuration de "La Maison de Lagny" (77) pour l'implantation d'un Service d'Accueil Familial Départemental - Autorisations d'urbanisme.

**Mme Dominique VERSINI, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DAC 487 Subvention (1.000 euros) à l'association Navarre Sans Peur (78650 Beynes).

2016 DAC 494 Subvention (3.000 euros) à l'association Comité Tlemcen Paris (20e).

2016 DAC 495 Subvention (4.000 euros) au Comité vérité et justice pour Charonne (93514 Montreuil).

2016 DAC 515 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Chambeiron 16 rue Gustave Zédé (16e).

2016 DAC 516 Plaque commémorative en hommage aux résistants torturés 180 rue de la Pompe (16e).

2016 DAC 528 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucien Dorland et Madeleine Passot 5 cité Falguière (15e).

2016 DAC 529 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Augustin Jordan 3 place d'Iéna (16e).

2016 DU 191 Dénomination allée Jean-Jacques Servan-Schreiber (16e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2016 DAC 520 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à José Barón Carreño à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Villersexel (7e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2016 DU 181 Dénomination placette Jacques Duhamel (5e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2016 DRH 67 Communication : Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la société du Grand Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2016 SG 28 Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles et Nomination de la Présidente de la Commission.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

## Comptes rendus des Commissions.

### 1ère COMMISSION

Réunion du mardi 20 septembre 2016

#### Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

#### Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Emmanuel GRÉGOIRE.

#### Absentes :

Mmes Rachida DATI et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

\*\*\*\*\*

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 121 à son ordre du jour (dont 24 au Conseil départemental) :

Présentation par M. BARGETON de tableaux de bord financier.

Emploi - Mme VÉRON, rapporteure.

DAE30G Subvention et convention avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences au titre du financement des clauses sociales : intervention de Mme GUHL.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure.

DAE314 Subvention et convention avec l'association La Table des Matières : intervention de M. POZZO Di BORGIO.

Commerce, artisanat - Mme POLSKI, rapporteure.

DAE160 Mission Vital Quartier 2 confié à la SEMAEST : intervention de M. de FROMENT.

DAE338 Réalisation de 8 kiosques autour de la Tour Eiffel : intervention de Mme SIMONNET et de M. LEGARET.

DAE354 Dérogations à la règle du repos dominical pour 2016 : intervention de Mme SIMONNET.

SG28 Réaménagement du quartier des Halles : intervention de M. LEGARET

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur.

DFA126 convention de délégation de service public avec "Le Jardin d'Acclimation/La Compagnie des Alpes" : intervention de M. GABORIAU.

SG33 Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à l'examen de la gestion de l'opération de construction de la Philharmonie de Paris : intervention de Mme de LA GONTRIE et de MM. LEGARET, GLEIZES, SAINT-ETIENNE.

Vœux et amendements :

22 vœux et 3 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 06.

Prochaine Commission le mardi 2 novembre.

-----

## **2e COMMISSION**

Réunion du lundi 19 septembre 2016

### **Présent-e-s :**

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD.

### **Excusé-e-s au sens du règlement :**

Mme Raphaëlle PRIMET et M. Christophe GIRARD.

### **Excusé-e-s :**

Mme Marielle de SARNEZ et M. Philippe DUCLOUX.

### **Absent-e-s :**

Mmes Yamina BENGUIGUI, Caroline MÉCARY et M. Grégoire CHERTOK.

\*\*\*\*\*

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures.

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris de septembre à octobre 2016.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 139 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) :

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme. VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER rapporte ses projets mettant en exergue le 2016 DAC 494 Subvention (3.000 euros) à l'association Comité Tlemcen Paris (20e) et le 2016 DAC 516 Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux résistants torturés 180 rue de la Pompe à Paris (16e).

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Mme GOLDGRAB a présenté les projets : 2016 DAE 65 Subvention (10.000 euros) à l'association Librest pour les "Petits Librest" (20e) et le 2016 DAE 66 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD a souligné l'importance des projets : 2016 DAC 694 Subvention (1.461.500 euros), avenant et convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé 8e, 2016 637 DAC Convention relative à l'occupation du domaine public pour l'association Théâtre de la Ville Pavillon des Ambassadeurs (8e), 2016 637 DAC Convention relative à l'occupation du domaine public pour l'association Théâtre de la Ville Pavillon des Ambassadeurs 8e, 2016 DFA 139 - Réaménagement d'un prêt au profit de l'établissement public La Cité de la Musique - Philharmonie de Paris souscrit auprès de la Société Générale. Maintien de la garantie de la Ville de Paris et de la convention de financement visant à subventionner l'établissement public pour assurer le remboursement de l'emprunt, 2016 DAC 681 Subvention (150.000 euros) et convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens relatives au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 1er octobre 2016 et 2016 DICOM-DAC 20 - Convention de mécénat Nuit Blanche 2016.

2016 DAC 288 Subventions (67.500 euros) conventions et avenants avec l'association Polynotes 75 (11e).

Intervention de Mme MÉHAL qui souligne l'efficacité et l'action de cette association.

2016 DAC 296 Conventions avec l'Académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre, XIIIe et XVIIIe relatives aux classes à horaires aménagés musique.

Interventions de Mmes MÉHAL et SOUYRIS.

2016 DAC 348 Approbation du nouveau règlement des bibliothèques municipales.

Intervention de Mme MÉHAL.

Amendements et vœux :

5 amendements (dont 4 de l'Exécutif), 8 vœux non rattachés ont été déposés.

4 amendements techniques de l'Exécutif sur le : DAC 296 Conventions avec l'Académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre, XIIIe et XVIIIe relatives aux classes à horaires aménagés musique, DAC 612 Subventions (12.500 euros) à 7 associations du 11e arrondissement au titre de l'action culturelle locale (11e), DAC 691 Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme et le DASC 138 Écoles d'arts appliqués-Dotations de fonctionnement (1.919.700 euros) et subventions d'investissement (1.080.440 euros), au titre des exercices 2016 et 2017.

Le groupe les Républicains a déposé 1 amendement rattaché au projet de délibération DDCT 42 États spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017.

Mme MAQUOI a présenté 2 vœux du groupe Socialiste et Apparentés relatifs à l'attribution du nom de Michel Rocard à un lieu parisien et à la dénomination d'une voie dans le cadre du projet urbain Daumesnil/Gare de Lyon en hommage à Edmonde - Roux.

M. AIDENBAUM a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un espace Elie WIESEL dans le 3e arrondissement de Paris.

Mme VIEU-CHARIER donnera un avis favorable à ces 3vœux.

Mme MAQUOI a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la prolongation de l'opération "Paris-Plages" sur le bassin de la Villette.

Mme MÉHAL a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à la plantation d'un arbre de la laïcité dans le 2e arrondissement.

M. HODENT a présenté les vœux du groupe les Républicains relatifs :

- au lancement d'un nouveau marché de panneaux historiques à Paris.

Interventions de Mmes VIEU-CHARIER, DUMAS et M. GAUDILLÈRE - M. JULLIARD a indiqué que ce vœu relevait plus de la compétence de M. MARTINS.

- à la médiathèque Hélène BERR - Réponse de M. JULLIARD qui précise que les modalités d'extension des horaires se fait en concertation avec les organisations syndicales, et qu'une partie des surcoûts pourraient être supportés par l'État.

Vœux déposés et non présentés.

Vœu du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à l'ouverture de la bibliothèque Hélène BERR le dimanche.

Séance levée à 13 heures 07.

Prochaine séance le lundi 31 octobre 2016 à 12 heures.

-----

### **3e COMMISSION**

Réunion du lundi 19 septembre 2016

#### **Présent-e-s :**

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU et Dominique TIBERI.

#### **Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :**

Mme Colombe BROSSEL et M. Philippe GOUJON.

#### **Excusés :**

MM. Thomas LAURET et Didier LE RESTE.

#### **Absent-e-s :**

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, MM. Patrick TRÉMÈGE et Yann WEHRLING.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 145 à l'ordre du jour (dont 25 au Conseil départemental) :

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

2016 DEVE 72 Instauration du dispositif "Un arbre dans mon jardin" - Subvention en nature d'arbres contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Paris :

Interventions de Mmes MOREL et KOMITÈS.

2016 DEVE 146 Attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Biodiversité :

Interventions de Mmes MOREL et KOMITÈS.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris - M. PENINOU, rapporteur :

2016 DPE 54 - DEVE Fourniture de sel et de sable de déneigement - Marché de fournitures - Modalités de passation :

Interventions de Mme MOREL et M. PENINOU.

#### **Vœux et amendements :**

3 amendements, 11 vœux rattachés et 24 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme MOREL a présenté le vœu du GEP rattaché au projet de délibération 2016 DEVE 126, relatif à la diminution du nombre des moineaux à Paris - Intervention de M. TIBERI.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP rattaché au projet de délibération 2016 DEVE 101 - DJS, relatif à l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre du projet de baignade dans le lac Daumesnil.

M. DARGENT a cité pour mémoire :

- le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2016 DAC 681, relatif la desserte du centre de Paris par le service Noctilien pendant l'opération Nuit Blanche ;

- les amendements et vœux rattachés aux projets de délibération 2016 SG 29 et 30 : 1 vœu du groupe RG-CI, 2 vœux du groupe PC-FG, 1 amendement et 2 vœux du groupe les Républicains.

M. PENINOU a évoqué :

- le vœu du groupe SOCA relatif à l'amélioration de la propreté ;
- le vœu du GEP relatif au projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry Paris 13 face aux objectifs municipaux de réduction des déchets ;
- le vœu de Mme Danielle SIMONNET relatif à l'usine d'incinération d'Ivry et aux prochaines décisions du Sycotm.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP relatif au bilan de la compensation de l'empreinte carbone de l'accueil de l'Euro 2016 à Paris et celui demandant un bilan du coût des dégâts engendrés par les débordements lors de la finale de l'Euro 2016.

Séance levée à 11 heures 07.

Prochaine Commission le lundi 31 octobre 2016 à 10 heures 30.

**Il faut lire dans le compte rendu de la 3e Commission de la séance des 4, 5 et 6 juillet 2016 que Mme Carine PETIT et M. Franck LEFEVRE sont excusés au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.**

-----

#### **4e COMMISSION**

Réunion du lundi 19 septembre 2016

##### **Présent-e-s :**

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, François HAAB et Atanase PÉRIFAN.

##### **Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :**

Mmes Colombe BROSEL, Emmanuelle DAUVERGNE et M. Bernard JOMIER.

##### **Excusé :**

M. Christian HONORÉ.

##### **Absentes :**

Mmes Myriam EL KHOMRI et Fanny GAILLANNE.

\*\*\*\*\*

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 160 à son ordre du jour (dont 82 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées -  
Mmes VERSINI et OUMER, rapporteuses :

Présentation de l'ensemble des délibérations sur l'accueil des réfugiés et présentation d'un centre de premier accueil humanitaire mis en œuvre par l'association Emmaüs Solidarité : intervention de Mmes TAÏEB, STOPPA-LYONNET, ATALLAH, CEYRAC et KONÉ, et M. DEBRÉ.

DASES 381 G Fixation de la redevance annuelle pour l'occupation, de locaux à Forges-les-Eaux, à destination des migrants sans domiciles fixe Emmaüs Solidarité : intervention de Mme CEYRAC.

Prévention spécialisée et intégration - Mme OUMER, rapporteure :

DASES 331 G, subventions avec 23 associations pour leurs actions sociolinguistiques en direction d'adultes d'origine étrangère : intervention de Mme ATALLAH.

Santé, handicap, relations avec l'AP-HP de Paris - Mme VERSINI, rapporteure :

DASES 179 G, DGRI 44 et 69 subventions aux associations pour la lutte contre la SIDA : intervention de Mme STOPPA-LYONNET et M. DEBRE.

DASES 340 G subvention et avenant avec l'association GAIA pour les travaux d'aménagement d'une salle de consommation à moindres risques sur le site de l'hôpital Lariboisière : intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

Egalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

DDCT 40 subventions à dix associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains: intervention d'Aurélié SOLANS.

DDCT, DGRI et DAE, subventions à diverses associations au titre de la discrimination : interventions de Mme ATALLAH et M. DEBRÉ.

Vœux et amendements :

1 amendement et 8 vœux ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 55.

Prochaine Commission le lundi 31 octobre.

-----

**5e COMMISSION**

Réunion du lundi 19 septembre 2016

**Présent-e-s** :

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huong TAN et Alexandre VESPERINI.

**Excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris** :

Mme Agnès EVREN.

**Absente** :

Mme Michèle ASSOULINE.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 114 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

2016 DLH 90 Transfert, par Paris Habitat OPH, de 59 structures collectives à la société anonyme "l'Habitation Confortable" et 2016 DLH 4 G Transfert, par Paris Habitat OPH, de 2 structures collectives à la société anonyme "l'Habitation Confortable" :

Interventions de MM. CONTASSOT, BROSSAT et MADEC.

Vœux et amendements :

2 amendements, 2 vœux rattachés et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DUBUS a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la réforme des aides personnalisées au logement - Réponse de M. BROSSAT.

Séance levée à 14 heures 24.

Prochaine Commission le lundi 31 octobre 2016 à 14 heures.

-----

## **6e COMMISSION**

Réunion du lundi 19 septembre 2016

### **Présent-e-s :**

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Nicolas NORDMAN.

\*\*\*\*\*

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 37.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 63 à l'ordre du jour (dont 8 au Conseil départemental):

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD , rapporteure :

2016 DASCO 148 - Communication de la Maire sur la rentrée scolaire 2016.

Intervention de Mme LECOUTURIER.

2016 DASCO 139 - Lycées municipaux transformés en EPLE - Dotations 2017 (962 460 euros).

Intervention de M. LECOQ.

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Aucun projet de délibération parmi les 12 inscrits à l'ordre du jour n'a fait l'objet de discussion.

Amendements et vœux :

1 amendement, 3 vœux rattachés et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme SOLANS a présenté le vœu du Groupe écologiste de Paris relatif à l'école publique sur le territoire parisien.

M. AQUA a présenté le vœu du Groupe Communiste-Front de Gauche relatif à la mixité sociale et scolaire et aux établissements privés.

Intervention de M. LECOQ.

Mme BOUGERET a présenté les vœux du Groupe les Républicains :

- rattaché au projet de délibération 2016 DASCO 143, relatif à l'accord-cadre à bons de commande pour l'organisation, l'animation et le suivi des temps d'activités périscolaires et des ateliers bleus scientifiques ou culturels pour les élèves des écoles publiques de la Ville de Paris - Modalités de passation.

- relatif au rétablissement de la subvention de la Ville de Paris à la manifestation "échecs en fête".

- relatif à la sécurisation des écoles.

M. LECOQ a présenté les 4 vœux du Groupe les Républicains relatifs :

- à l'implantation de caméras de vidéo protection à proximité des collèges et lycées parisiens identifiés sensibles.

- à l'apposition de la devise républicaine aux frontons de toutes les écoles et établissements d'enseignement du second degré.

- à la sécurisation de la cité scolaire Henri IV.
- à l'organisation et à la surveillance des points écoles.

Et le vœu du Groupe UDI-MODEM et les Républicains relatif à la formation aux premiers secours et à la mise en sécurité des élèves par les agents et vacataires recrutés par la mairie dans le cadre des "points école".

Amendement et Vœux déposés et non présentés :

- amendement de Mme SIMONNET, rattaché au projet de délibération 2016 DASCO 146 relatif à la réévaluation du forfait communal versé aux écoles parisiennes sous contrat d'association et sous contrat simple avec l'État et signature d'une convention avec les écoles sous contrat simple, et un vœu relatif à la réforme des caisses de écoles.

- 3 vœux (dont 2 rattachés) du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants rattachés aux projets de délibérations :

- 2016 DASCO 145 - Décharges de classe des directrices et directeurs d'école parisiens pour l'année scolaire 2015-2016 - Convention avec l'État.

- 2016 DASCO 148 - Communication de la Maire de Paris sur la rentrée scolaire.

- un vœu relatif au Forum de rentrée "Étudiants à Paris".

Séance levée à 16 heures 50.

Prochaine Commission le lundi 31 octobre 2016 à 15 heures 30.

-----

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 19 septembre 2016

**Présent-e-s :**

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Jean-François MARTINS et Sergio TINTI.

**Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :**

Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Patrick KLUGMAN et Hermano SANCHES RUIVO.

**Excusé :**

M. Jean-Didier BERTHAULT.

**Absent-e-s :**

Mme Marinette BACHE et M. Pierre LELLOUCHE.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 17 heures 04.

**Présentation :**

Synthèse sur les subventions aux associations versées en 2015 et prévues au BP 2016 - Mme VÉRON.

Aucun projet de délibération n'a fait l'objet d'une discussion parmi les 103 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental).

Le projet de délibération 2016 DGRI 77 - Subventions (105 000 euros) pour trois interventions d'urgence au Liban, en Irak et en Mer Méditerranée - est ajouté à l'ordre du jour.

**Vœux et amendements :**

1 vœu rattaché et 2 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme CHARNOZ a présenté le vœu du groupe SOCA relatif à l'attribution à M. Can Dündar de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris - Réponse de M. MARTINS, pour M. KLUGMAN, excusé.

M. MARTINS a évoqué le vœu du groupe UDI-MODEM rattaché au projet de délibération 2016 DJS 285, relatif à l'indemnisation des débits de boissons autour de la fan-zone du Champs-de-Mars.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu des groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au projet de réforme des maisons des associations - Réponse de Mme VÉRON.

Divers :

Communication du Conseil Parisien de la Jeunesse :

Le texte de la communication prévue devant le Conseil de Paris le 27 septembre 2016 a été remis aux membres de la commission présents, ainsi qu'un exemplaire du Rapport d'activité 2015/2016 du CPJ. Ces documents ont par ailleurs été publiés sur ODS.

Séance levée à 17 heures 40.

Prochaine Commission le lundi 31 octobre 2016 à 17 heures.

## Listes des membres présents.

### Lundi 26 septembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusées :**

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Lundi 26 septembre - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OLALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusées :**

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mardi 27 septembre - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huang TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jean-Didier BERTHAULT, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick OLIVIER, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusées :**

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Anne TACHÈNE

**Mardi 27 septembre - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa

FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jean-Didier BERTHAULT, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick OLIVIER, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusés :**

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

**Absente :**

Mme Yamina BENGUIGUI.

**Mercredi 28 septembre - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric

PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Claude GOASGUEN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Annick OLIVIER, Mme Danièle PREMEL, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

**Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 13 et 14 juin 2016.**

**Mardi 14 juin 2016 - Après midi**

- Mme Anne-Christine LANG est excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								LES BERGES DE LA SEINE Bastille/Tour Eiffel (1e-4e-7e-12e)			26-sept.-16
3	3, 5	1		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHOUT	A	2016 SG 29	relatif au déploiement de capteurs.	NAJDOVSKI, MISSIKA, JOMIER, KOMITES	<b>Rejeté</b>	26-sept.-16
3	3, 5	2		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	V	2016 SG 29	relatif au financement des transports collectifs et des circulations douces.	NAJDOVSKI, MISSIKA, JOMIER, KOMITES	<b>Retiré</b>	26-sept.-16
	3,5	2bis	252	Exécutif		V	2017 SG 29	En réponse au V2.	NAJDOVSKI, MISSIKA, JOMIER, KOMITES	<b>Adopté</b>	26-sept.-16
3	3, 5	3		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	V	2016 SG 29	relatif à la limitation du diesel.	NAJDOVSKI, MISSIKA, JOMIER, KOMITES	<b>Retiré</b>	26-sept.-16
	3,5	3bis	253	Exécutif		V	2017 SG 29	En réponse au V3.	NAJDOVSKI, MISSIKA, JOMIER, KOMITES	<b>Adopté</b>	27-sept.-16
3	3, 5	4		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 SG 29	relatif à l'ouverture de voie semi-piétonne.	NAJDOVSKI, MISSIKA, JOMIER, KOMITES	<b>Retiré</b>	27-sept.-16
	3,5	4bis	254	Exécutif		V		En réponse au V4.	NAJDOVSKI, MISSIKA, JOMIER, KOMITES	<b>Adopté</b>	27-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3, 5	5		LR	MONTANDON	V	2016 SG 29	relatif à des études complémentaires sur une continuité piétonne et cyclable.	NAJDOVSKI, MISSIKA, JOMIER, KOMITES	<b>Rejeté</b>	26-sept.-16
3	3, 5	6		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHOUT	V	2016 SG 29	relatif à la suspension du projet de fermeture.	NAJDOVSKI, MISSIKA, JOMIER, KOMITES	<b>Rejeté</b>	26-sept.-16
								LA RENTREE SCOLAIRE 2016			26-sept.-16
6	6	7		GEP	SOLANS, CONTASSOT	V	2016 DASCO 148	relatif à l'école publique sur le territoire parisien.	CORDEBARD	<b>Retiré</b>	26-sept.-16
6	6	8		PCF-FG	AQUA, BECKER	V	2016 DASCO 148	relatif à la mixité sociale et scolaire et aux établissements privés.	CORDEBARD	<b>Retiré</b>	26-sept.-16
	6	8bis	255	Exécutif		V	2017 DASCO 148	En réponse aux V7 et V8.	CORDEBARD	<b>Adopté</b>	26-sept.-16
6	6	9	256	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 DASCO 148	relatif à la distribution des produits non-consommés des cantines scolaires.	CORDEBARD	<b>Adopté</b>	26-sept.-16
6	6	10		LR	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ	V	2016 DASCO 148	relatif à l'apposition de la devise républicaine aux frontons de toutes les écoles publiques.	CORDEBARD	<b>Rejeté</b>	26-sept.-16
6	6	11		LR	KUSTER, KOSCIUSKO-MORIZET	V	2016 DASCO 148	relatif à la sécurisation des écoles.	BROSSEL	<b>Rejeté</b>	26-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	6	12		LR	BERTHOUT, KOSCIUSKO-MORIZET	V	2016 DASCO 148	relatif à l'implantation de caméras de vidéoprotection à proximité des collèges et lycées parisiens.	BROSSEL	Rejeté	26-sept.-16
6	6	13		LR	BERTHOUT	V	2016 DASCO 148	relatif à la sécurisation des abords de la cité scolaire Henri IV.	BROSSEL	Rejeté	26-sept.-16
6	6	14		LR	BERTHOUT, KOSCIUSKO-MORIZET	V	2016 DASCO 148	relatif à l'organisation et à la surveillance des points écoles.	BROSSEL	Rejeté	26-sept.-16
6	6	15		UDI - MODEM, LR	GATEL, TACHÈNE, WEHLING, LECOUTURIER, GOUJON, LAMOUR	V	2016 DASCO 148	relatif à la formation aux premiers secours pour les agents vacataires.	BROSSEL	Rejeté	26-sept.-16
	6	15bis	257	Exécutif		V	2017 DASCO 148	relatif au renforcement de la sécurisation des équipements municipaux accueillant des enfants.	BROSSEL	Adopté	26-sept.-16
6	6	16	258	NI	SIMONNET	V	2016 DASCO 148	relatif à la réforme des caisses des écoles.	CORDEBARD	Adopté	26-sept.-16
6	6, 2	17		LR	BERTHOUT	V	2016 DASCO 143	relatif à la consultation (marché ARE).	CORDEBARD	Rejeté	26-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PARISIENNE			27-sept.-16
2	1	18		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	V	2016 SG 34	relatif à l'ouverture de la bibliothèque Hélène Berr le dimanche.	JULLIARD	Rejeté	27-sept.-16
2	1	19		LR	MONTANDON	V	2016 SG 34	relatif à la médiathèque Hélène Berr.	JULLIARD	Rejeté	27-sept.-16
1	1	20	259	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 SG 34	relatif à la mise en place d'une charte de la parentalité dans les administrations parisiennes.	GREGOIRE	Adopté amendé	27-sept.-16
1	1	21		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 SG 34	relatif aux sites Internet des mairies d'arrondissement.	GREGOIRE	Retiré	27-sept.-16
								AUTRES DOSSIERS			
1	1	22		Exécutif		A	2016 DFA 126	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	26-sept.-16
1	1	23	260	PCF-FG	PRIMET, LE RESTE	VNR		relatif au recours aux travailleurs détachés.	BARGETON	Adopté amendé	26-sept.-16
1	1	24	261	GEP	GLEIZES, KONE, BOUTAULT	VNR		relatif aux commerces liés aux circuits courts et à l'ESS.	POLSKI	Adopté amendé	26-sept.-16
1	1	25		GEP	BOUTAULT, CONTASSOT	VNR		relatif au règlement des étalages et terrasses.	POLSKI	Rejeté	26-sept.-16
1	1	26		PCF-FG, GEP	PRIMET, BONNET-OULALDI, GLEIZES	VNR		relatif au commerce prévu 94 avenue Gambetta (20e).	POLSKI	Rejeté	26-sept.-16
1	1	27		NI	SIMONNET	VNR		relatif au commerce prévu 94 avenue Gambetta (20e).	POLSKI	Rejeté	26-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	1	27bis	262	Exécutif		VNR		relatif au développement des grandes surfaces alimentaires.	POLSKI	Adopté	26-sept.-16
1	1	28		LR	BOULARD	VNR		relatif aux marchands de 4 saisons sur l'espace public.	POLSKI	Rejeté	26-sept.-16
1	1	29	263	NI	SIMONNET	VNR		relatif à une coopérative SCIC de coursiers à vélo.	POLSKI	Adopté amendé	26-sept.-16
1	1	30	264	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux grévistes de l'avenue de Breteuil.	VERON	Adopté amendé	26-sept.-16
4	1	31	265	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation des travailleurs sans-papiers du chantier 46, avenue de Breteuil (7e).	VERON	Adopté amendé	26-sept.-16
1	1, 5, 6	32		Exécutif		A	2016 DFA 138	Amendement technique.	BARGETON, MISSIKA, LEMARDELEY	Adopté	26-sept.-16
2	2	33		Exécutif		A	2016 DAC 612	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	26-sept.-16
2	2	34		Exécutif		A	2016 DAC 691	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	26-sept.-16
1	2	35		GEP	CONTASSOT, ATALLAH	V	2016 DAE 337	relatif à la gestion du site "Les Frigos".	JULLIARD	Rejeté	26-sept.-16
2	2	36		Exécutif		A	2016 DASCO 138	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	26-sept.-16
2	2	37	266	SOCA	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif à la prolongation de l'opération "Paris-Plage" sur le bassin de la Villette.	JULLIARD	Adopté	26-sept.-16
3	3	38		GEP	BOUTAULT, MOREL	VNR		relatif à l'interdiction de cirques utilisant des animaux sauvages.	JULLIARD, KOMITES	Retiré	27-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	3	38bis	267	Exécutif		VNR		En réponse au V38.	JULLIARD, KOMITES	Adopté	27-sept.-16
3	2	39	268	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, GLEIZES	VNR		relatif à une expérimentation du naturisme à Paris.	JULLIARD	Adopté	26-sept.-16
1	2	40	269	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif aux célébrations de la journée nationale de la laïcité.	JULLIARD	Adopté	26-sept.-16
2	2	41	270	UDI - MODEM	JOHNSON, MEHAL	VNR		relatif à la plantation d'un Arbre de la laïcité dans le 2e.	JULLIARD	Adopté	26-sept.-16
1	2	42	271	LR	LEGARET, BLOCH	VNR		relatif à la Commission du Vieux Paris.	JULLIARD	Adopté	26-sept.-16
3	2	43	272	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux relations avec l'entreprise Lafarge.	JULLIARD	Adopté amendé	26-sept.-16
3	2, 3	44		LR	KUSTER	V	2016 DAC 681	relatif au service Noctilien.	JULLIARD	Rejeté	26-sept.-16
2	2	45	273	SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à l'attribution du nom de Michel Rocard à un lieu parisien.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept.-16
2	2	46	274	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à la dénomination d'un espace Elie Wiesel dans le 3e.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept.-16
2	2	47	275	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à la dénomination d'une voie Edmonde Charles-Roux dans le 12e.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept.-16
5	2	48	276	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à la dénomination d'une rue Claude Montal dans le 7e.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	2, 1	49		LR	KUSTER, BURKLI	A	2016 DDCT 42	relatif à la modification des critères.	JULLIARD	Rejeté	26-sept.-16
1	2, 1	50		Exécutif		A	2016 DDCT 44	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	26-sept.-16
1	2, 1	51		GEP	GLEIZES, MEES	V	2016 DFA 139	relatif au réaménagement du prêt de la Philharmonie.	JULLIARD	Rejeté	26-sept.-16
2	2, 6	52		Exécutif		A	2016 DAC 296	Amendement technique.	JULLIARD, CORDEBARD	Adopté	26-sept.-16
3	3	53	277	PCF-FG	LE RESTE, AQUA	VNR		relatif à l'installation des compteurs Linky.	BLAUDEL	Adopté	26-sept.-16
3	3	54		Exécutif		A	2016 DDCT 97	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	27-sept.-16
3	3	55		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la tranquillité publique Portes de Saint-Ouen et Montmartre.	BROSSEL	Rejeté	27-sept.-16
3	3	56		LR	BURKLI, KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la sécurisation des édifices cultuels.	BROSSEL	Retiré	27-sept.-16
3	3	57	278	LR	KUSTER, CHARON	VNR		relatif aux lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI).	BROSSEL	Adopté amendé	27-sept.-16
3	3	58	279	GEP	MOREL, JULIEN	V	2016 DEVE 126	relatif à la diminution du nombre des moineaux.	KOMITES	Adopté	27-sept.-16
3	3	59	280	GEP	MOREL, MEES	VNR		relatif au dispositif "Permis de végétaliser".	KOMITES	Adopté amendé	27-sept.-16
3	3	60		UDI - MODEM	HÉLARD, HAAB, JOHNSON	VNR		relatif à l'ouverture nocturne estivale des parcs et jardins.	KOMITES	Rejeté	27-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	3	61		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO	VNR		relatif à une convention avec les organisateurs d'événements sur le Champ de Mars.	KOMITES	Rejeté	27-sept.-16
3	3	62		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la création d'une traverse dans le Quartier Latin.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept.-16
3	3	63		LR	GOUJON, LAMOUR	VNR		relatif à l'éclairage public (15e).	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept.-16
3	3	64		LR	KUSTER, DEBRÉ	VNR		relatif aux embouteillages liés au chantier du tramway.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept.-16
3	3	65		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif aux travaux du tram entre la Porte de La Chapelle et la Porte de Saint-Ouen.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept.-16
1	3	66		LR, UDI - MODEM	KUSTER, DEBRÉ, HONORE, HAAB	VNR		relatif au stationnement des professionnels de santé.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept.-16
	3	66bis	281	Exécutif		VNR		En réponse au V66.	NAJDOVSKI	Adopté	27-sept.-16
3	3	67		UDI - MODEM, LR	GATEL, TACHÈNE, WEHRLING, GOUJON, LAMOUR	VNR		relatif au déploiement des bornes de recharges électriques Belib dans le 15e.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept.-16
3	3	68		LR, UDI - MODEM	KUSTER, NAHMIAS	VNR		relatif au parking d'autocars de la Porte Maillot.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	69		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, HÉLARD	VNR		relatif à la sécurité routière des deux-roues dans le cadre des livraisons.	NAJDOVSKI	Retiré	27-sept.-16
	3	69bis	282	Exécutif		VNR		En réponse au V69.	NAJDOVSKI	Adopté	27-sept.-16
3	3	70		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, NAHMIAS	VNR		relatif à la mise à disposition par la Ville des places de parking disponibles.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept.-16
3	3	71		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la privatisation du contrôle du stationnement payant.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept.-16
3	3	72		SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la propreté dans le 20e.	PENINO	Retiré	27-sept.-16
3	3	73		GEP	BOUTAULT, SOLANS	VNR		relatif à l'usine d'incinération d'Ivry.	PENINO	Rejeté	27-sept.-16
3	3	74		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'usine d'incinération d'Ivry et aux prochaines décisions du Sycotm.	PENINO	Rejeté	27-sept.-16
3	3	75		UDI - MODEM, LR	POZZO DI BORGIO, GALLOIS, HODENT	VNR		relatif à la propreté des berges de Seine et de l'Esplanade des Invalides.	PENINO	Retiré	27-sept.-16
4	4	76		GEP	SOUYRIS, SOLANS, ATALLAH	V	2016 DDCT 40	relatif à la "loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel".	BIDARD	Retiré	27-sept.-16
	4	76bis	283	Exécutif		V	2017 DDCT 40	En réponse au V76.	BIDARD	Adopté	27-sept.-16
4	4	77		LR	DEBRÉ, HONORE	VNR		relatif à la modernisation de l'AP-HP.	JOMIER	Rejeté	27-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	4	78		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation des Instituts de jeunes sourds et de jeunes aveugles.	JOMIER	Rejeté	27-sept.-16
4	4, 5	79		Exécutif		A	2016 DLH 233	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	27-sept.-16
4	4, 5	80	284	GEP	BRIDIER, JULIEN	V	2016 DLH 233	relatif à la mise en place d'un dispositif de régulation et de médiation.	VERSINI	Adopté amendé	27-sept.-16
4	4, 5	81		LR	BOURNAZEL, HONORE	V	2016 DLH 233	relatif à la création d'un comité d'évaluation.	VERSINI	Rejeté	27-sept.-16
4	4, 5	82		NI	SIMONNET	V	2016 DLH 233	relatif à l'accueil des exilés et aux solutions d'hospitalité.	VERSINI	Rejeté	27-sept.-16
4	4	83		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif aux campements sauvages (18e).	VERSINI	Rejeté	28-sept.-16
5	5	84		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2016 DLH 183	relatif à la production de logements sociaux pour les familles et de locaux adaptés pour les professionnels de santé.	BROSSAT	Rejeté	28-sept.-16
5	5	85		Exécutif		A	2016 DLH 207	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	28-sept.-16
5	5	86	285	SOCA	COUMET, OLIVIER	VNR		relatif à la lutte contre les punaises de lit.	BROSSAT	Adopté	28-sept.-16
5	5	87	286	PCF-FG, GEP	BEGUE, GAILLANNE, BRIDIER	VNR		relatif aux expulsions de ménages DALO.	BROSSAT	Adopté	28-sept.-16
5	5	88		PCF-FG	BEGUE, GAILLANNE	VNR		relatif aux logements de l'AP-HP.	BROSSAT	Retiré	28-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	5	89		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la situation des locataires des logements sociaux de l'AP-HP.	BROSSAT	Rejeté	28-sept.-16
	5	89bis	287	Exécutif		VNR		En réponse aux V88 et V89.	BROSSAT	Adopté	28-sept.-16
5	5	90		LR	DUBUS, HONORE	VNR		relatif à la réforme des APL.	BROSSAT	Rejeté	28-sept.-16
	5	90bis	288	Exécutif		VNR		En réponse au V90.	BROSSAT	Adopté	28-sept.-16
5	5	91		LR	GOUJON, LAMOUR	VNR		relatif à la préservation de la chapelle Sainte Rita.	BROSSAT	Rejeté	28-sept.-16
5	5	92	289	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la création de logements sociaux 1 bis, place des Vosges.	BROSSAT	Adopté amendé	28-sept.-16
5	5	93		LR	KUSTER, BOULARD	V	2016 DU 200	relatif à la relocalisation de la base territoriale de la DPP.	MISSIKA	Rejeté	28-sept.-16
5	5	94		LR	DUBUS	VNR		relatif au Brexit.	MISSIKA	Rejeté	28-sept.-16
5	5	95	290	LR	DUBUS	VNR		relatif aux appels à projets "Réinventer Paris" et "Réinventer la Seine".	MISSIKA	Adopté amendé	28-sept.-16
3	5	96		LR	BOULARD	VNR		relatif à l'adhésion à l'association des départements de l'Axe Seine.	MISSIKA	Rejeté	28-sept.-16
1	5, 3	97		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	V	2016 DVD 156	relatif à la composition du comité de suivi.	MISSIKA	Retiré	28-sept.-16
5	5, 2, 6	98		Exécutif		A	2016 DAE 292	Amendement technique.	MISSIKA, JULLIARD, LEMARDELEY	Adopté	28-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	6	99		NI	SIMONNET	A	2016 DASCO 146	relatif au financement des établissements privés.	CORDEBARD	Rejeté	28-sept.-16
6	6	100	291	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif au Forum de rentrée "Etudiants à Paris".	LEMARDELEY	Adopté amendé	28-sept.-16
1	6	101	292	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'attribution du statut de réfugié politique à un étudiant de Paris-1.	LEMARDELEY	Adopté amendé	28-sept.-16
7	7	102	293	SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à M. Can Dünder.	KLUGMAN	Adopté	28-sept.-16
1	7	103		LR	GOUJON, DATI	V	2016 DJS 285	relatif aux mesures d'indemnisation des commerces proches de la "fan zone".	MARTINS	Rejeté	28-sept.-16
7	7	104		UDI - MODEM	TACHÈNE, POZZO DI BORGIO	V	2016 DJS 285	relatif à l'indemnisation des débits de boissons.	MARTINS	Rejeté	28-sept.-16
3	7	105		GEP	CONTASSOT, MOREL	V	2016 DJS 286	relatif à l'empreinte carbone de l'Euro 2016.	MARTINS	Retiré	28-sept.-16
3	7	106		GEP	JIJIFEN, BOUTAULT	V	2016 DJS 286	relatif aux dégâts engendrés lors de la finale de l'Euro 2016.	MARTINS	Retiré	28-sept.-16
2	7	107	294	LR	BERTHOUT	VNR		relatif au lancement d'un nouveau marché de panneaux historiques.	MARTINS	Adopté amendé	28-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	7	108		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la subvention de la manifestation "échecs en fête".	MARTINS	Rejeté	28-sept.-16
1	7	109	295	UDI - MODEM	NAHMIAS, AZIERE	VNR		relatif à la diffusion de messages au sein du réseau RAMP.	MARTINS	Adopté amendé	28-sept.-16
7	7	110		UDI - MODEM, LR	JEGO, AZIERE, KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, LECOQ	VNR		relatif à la réforme des maisons des associations.	VERON	Rejeté	28-sept.-16
	7	110bis	296	Exécutif		VNR		En réponse au V110.	VERON	Adopté	28-sept.-16
3	7, 3	111	297	GEP	MOREL	V	2016 DEVE 101	relatif à la communication d'une évaluation environnementale.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Adopté	28-sept.-16
3	7, 3	112	298	GEP	SOUYRIS, BELLIARD	V	2016 DEVE 101	relatif à l'étude de la piétonisation de la partie nord de la route de ceinture du lac Daumesnil.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Adopté	28-sept.-16
3	7, 3	113	299	GEP	BELLIARD	V	2016 DEVE 101	relatif à la création d'une piscine dans le secteur Bercy-Charenton.	MARTINS, KOMITES, BLAUDEL	Adopté amendé	28-sept.-16
	3, 5	114		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	A	2016 DEVE 146	relatif à l'insertion d'une phrase dans l'article 1, après "biodiversité".	KOMITES	Rejeté	26-sept.-16
	4	115		Exécutif		A	2016 DDCT 124	relatif à la lutte contre les discriminations et l'égalité filles-garçons.	BIDARD	Adopté	28-sept.-16

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	1	116G		Exécutif		A	2016 DAE 71G	Amendement technique.	GUHL	Adopté	26-sept.-16
	3	117G		Exécutif		A	2016 DVD 12G	relatif à l'extension du Tramway T3 à l'ouest.	NAJDOVSKI	Adopté	27-sept.-16
	4	118G		Exécutif		A	2016 DASES 381C	Fixation de la redevance annuelle due par Emmaus Solidarité.	VERSINI	Adopté	28-sept.-16
	4	119		Exécutif		A	2016 DFPE 248	Amendement technique.	OUMER	Adopté	27-sept.-16



Cens. de dépt.	Cens. ODI	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. V. V. LR	N° dépt.	Objet	Adjs. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
												CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	
	6						2016 DASCO 145		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 48G		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 50G		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 51G		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 52G		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 54G		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 56G		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 57G		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 58G		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DPA 59		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DPA 66		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DPA 69		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DPA 81		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						CAISSE DES ECOLES					26-sept-16												
	6						2016 DASCO 117		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 118		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 119		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 120		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 121		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 122		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 123		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 124		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 125		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 126		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 127		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 128		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16											X		X
	6						2016 DASCO 129		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 130		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 131		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													

Cens. de dépt.	Cens. ODI	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. V. V. LR	N° dépt.	Objet	Adjs. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
												CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	CNTRE	AIST	
	6						2016 DASCO 132		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 133		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 134		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 135		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DASCO 136		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DSTI 10		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	6						2016 DSTI 6G		CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
							MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PARISIENNE					27-sept-16												
	1						2016 SG 34	PAS DE VOTE	JULLIARD	Adopté	27-sept-16													
	2	1	18	PCF-FG	BONNET-OLUALDI, PRIMEY	V	2016 SG 34	relatif à l'ouverture de la bibliothèque Hélène Bernier le dimanche	JULLIARD	Rejeté	27-sept-16		X				X		X					X
	2	1	19	LR	MONTANDON	V	2016 SG 34	relatif à la médiathèque Hélène Bernier	JULLIARD	Rejeté	27-sept-16		X				X							
	1	1	20	259	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 SG 34	relatif à la mise en place d'une charte de la parentalité dans les administrations parisiennes	GREGOIRE	Adopté amendé	27-sept-16												
	1	1	21		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 SG 34	relatif aux sites Internet des mairies d'arrondissement	GREGOIRE	Retiré	27-sept-16												
							AUTRES DOSSIERS																	
	1	1	22		Exécutif	A	2016 DFA 126	Amendement technique	BARGEON	Adopté	26-sept-16													X
	1						2016 DFA 126		BARGEON	Adopté	26-sept-16						X							
	1	1	23	260	PCF-FG	PRIMEY, LE RESTE	VNR	relatif au recours aux travailleurs détachés	BARGEON	Adopté amendé	26-sept-16													X
	1						2016 DAI 22		GREGOIRE	Adopté	26-sept-16													
	1						2016 DRH 29		GREGOIRE	Adopté	26-sept-16													
	1						2016 DAE 71G		GUIL	Adopté	26-sept-16													
	1	116G			Exécutif	A	2016 DAE 71G	Amendement technique	GUIL	Adopté	26-sept-16													
	1						2016 DAE 159		POLSKI	Adopté	26-sept-16													
	1						2016 DAE 169		POLSKI	Adopté	26-sept-16													
	1						2016 DPA 60		POLSKI	Adopté	26-sept-16													
	1						2016 DAE 354		POLSKI	Adopté	26-sept-16		X	X										
	1	1	24	261	GEP	GLEIZES, KONE, BOUFAULT	VNR	relatif aux commerces liés aux circuits courts et à l'ESS	POLSKI	Adopté amendé	26-sept-16													
	1	1	25		GEP	BOUFAULT, CONFASSOT	VNR	relatif au règlement des déchets et terrasses	POLSKI	Rejeté	26-sept-16								X					

Com <sup>n</sup> de dépôt	Com <sup>n</sup> ODD	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vni, LR	N° délb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche Centre et		Socialiste et Appareillés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
												CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	
1	1	26		PCF-FG, GEP	PRIMET, BONNET-OULALDI, GLEIZES	VNR		relatif au commerce prévu 94 avenue Gambetta (26e)	POLSKI	Rejeté	26-sept-16								X					
1	1	27		NI	SIMONNET	VNR		relatif au commerce prévu 94 avenue Gambetta (26e)	POLSKI	Rejeté	26-sept-16								X					
	1	27bis	262	Exécutif		VNR		relatif au développement des grandes surfaces alimentaires.	POLSKI	Adopté	26-sept-16		X										X	
1	1	28		LR	BOULARD	VNR		relatif aux marchands de 4 missions sur l'espace public.	POLSKI	Rejeté	26-sept-16		X					X						
1	1	29	263	NI	SIMONNET	VNR		relatif à une coopérative SCIC de courses à vélo.	POLSKI	Adopté amendé	26-sept-16												X	
1							2016 DAE 51		VERON	Adopté	26-sept-16													
1	1	30	264	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OULALDI	VNR		relatif aux grévistes de l'avenue de Breteuil.	VERON	Adopté amendé	26-sept-16										X	X		
4	1	31	265	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation des travailleurs transporteurs du chantier 46, avenue de Breteuil (7e).	VERON	Adopté amendé	26-sept-16									X	X			
1							2016 DAE 31G		VERON	Adopté	26-sept-16													X
1,3							2016 DAE 329		POLSKI	Adopté	26-sept-16													X
1	1,5,6	32		Exécutif		A	2016 DFA 138	Amendement technique.	BARGEON	Adopté	26-sept-16													X
	1,5,6						2016 DFA 138		BARGEON	Adopté	26-sept-16													X
	2						2016 DAC 127		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
	2						2016 DAC 139		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
2	2	33		Exécutif		A	2016 DAC 612	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
	2						2016 DAC 612		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
	2						2016 DAC 615		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
2	2	34		Exécutif		A	2016 DAC 691	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
	2						2016 DAC 691		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
	2						2016 DAC 328		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
1	2	35		GEP	CONTASSOT, ATALLAH	V	2016 DAE 337	relatif à la gestion du site "Les Frigos".	JULLIARD	Rejeté	26-sept-16			X		X		X		X				
	2						2016 DAE 337		JULLIARD	Adopté	26-sept-16	X	X				X		X					
2	2	36		Exécutif		A	2016 DASCO 138	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
	2						2016 DASCO 138		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
	2						2016 DDCOM 20		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
2	2	37	266	SOCA	DAGNAUD, MAJEC	VNR		relatif à la prolongation de l'opération "Paris-Plage" sur le bassin de la Villette.	JULLIARD	Adopté	26-sept-16													

Com <sup>n</sup> de dépôt	Com <sup>n</sup> ODD	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vni, LR	N° délb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche Centre et		Socialiste et Appareillés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
												CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	CONTRE	AIEST	
3	3	38		GEP	BOUTAILL, MOREL	VNR		(le coin passe en 3e coin) relatif à l'amélioration de cinq itinéraires de circuits utilisant des itinéraires aménagés.	JULLIARD, KOMITES	Retiré	27-sept-16													
	3	38bis	267	Exécutif		VNR		En réponse au VNR.	JULLIARD, KOMITES	Adopté	27-sept-16													
3	2	39	268	GEP	BELLJARD, SOYRIS, GLEIZES	VNR		relatif à une expérimentation de naturisme à Paris.	JULLIARD	Adopté	26-sept-16										X			X
1	2	40	269	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif aux célébrations de la Journée nationale de la bicyclette.	JULLIARD	Adopté	26-sept-16													X
2	2	41	270	UDI - MODEM	JOHNSON, MIAL	VNR		relatif à la plantation d'un Arbre de la bicyclette dans le 7e.	JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
1	2	42	271	LR	LEGAREF, BLOCH	VNR		relatif à la Commission de Vieux Paris.	JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
3	2	43	272	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux relations avec l'entreprise Lafarge.	JULLIARD	Adopté amendé	26-sept-16										X			X
3	2,3	44		LR	KUSTER	V	2016 DAC 681	relatif au service Nocilica.	JULLIARD	Rejeté	26-sept-16	X	X	X		X								
	2,3						2016 DAC 681		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
2	2	45	273	SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à l'amélioration du nom de Michel Becard à un lieu parisien.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept-16													
2	2	46	274	SOCA	AIDENBALM	VNR		relatif à la dénomination d'un espace Eric Wicard dans le 3e.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept-16													
2	2	47	275	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à la dénomination d'une voie Edouard Charles-Roux dans le 12e.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept-16													
5	2	48	276	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à la dénomination d'une rue Claude Monet dans le 7e.	VIEU-CHARIER	Adopté	26-sept-16													
2	2,1	49		LR	KUSTER, BURKLI	A	2016 DDCCT 42	relatif à la modification des critères.	JULLIARD	Rejeté	26-sept-16		X			X								
	2,1						2016 DDCCT 42		JULLIARD	Adopté	26-sept-16										X			
1	2,1	50		Exécutif		A	2016 DDCCT 44	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
	2,1						2016 DDCCT 44		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													X
1	2,1	51		GEP	GLEIZES, MEES	V	2016 DFA 139	relatif au réaménagement du pré de la Philharmonie.	JULLIARD	Rejeté	26-sept-16							X	X					X
	2,1						2016 DFA 139		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
	2,1						2016 SG 33		JULLIARD	Adopté	26-sept-16													
2	2,6	52		Exécutif		A	2016 DAC 296	Amendement technique.	JULLIARD, CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	2,6						2016 DAC 296		JULLIARD, CORDEBARD	Adopté	26-sept-16													
	3						2016 DEVE 107		BLAUDEL	Adopté	26-sept-16													
3	3	53	277	PCF-FG	LE RESTE, AQUA	VNR		relatif à l'installation des compteurs Linky.	BLAUDEL	Adopté	26-sept-16													X
3	3	54		Exécutif		A	2016 DDCCT 97	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	27-sept-16													

Cours de débat	Cours ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Électeur	Elus	A. V. Viz. LR	N° déib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche Centre et		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITE
												CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	
	3							2016 DDC1 97	BROSSEL	Adopté	27-sept-16													
	3							2016 DFP 14	BROSSEL	Adopté	27-sept-16													
	3	3	55	LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la tranquillité publique Portes de Saint-Ouen et Monnaieze.	BROSSEL	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	3	3	56	LR	BUNEL, KOSCIUSKO-MORZEZ	VNR		relatif à la sécurisation des édifices culturels	BROSSEL	Retiré	27-sept-16													
	3	3	57	LR	KUSTER, CHARON	VNR		relatif aux locaux automatisés de plaques d'immatriculation (LAPI)	BROSSEL	Adopté amendé	27-sept-16													
	3							2016 DEVE 72	KOMITES	Adopté	27-sept-16													
	3							2016 DEVE 90	KOMITES	Adopté	27-sept-16													
	3							2016 DEVE 11X	KOMITES	Adopté	27-sept-16													X
	3	3	58	GEF	MOREL, JULIEN	V		relatif à la diminution du nombre des motoneurs.	KOMITES	Adopté	27-sept-16													
	3							2016 DEVE 126	KOMITES	Adopté	27-sept-16													
	3							2016 DEVE 129	KOMITES	Adopté	27-sept-16													
	3	3	59	GEF	MOREL, MIES	VNR		relatif au dispositif "Pemis de végétaliser".	KOMITES	Adopté amendé	27-sept-16													X
	3	3	60	UDI - MODEM	HÉLARD, HAAR, JOHNSON	VNR		relatif à l'ouverture nocturne estivale des parcs et jardins.	KOMITES	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	1	3	61	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à une convention avec les organisateurs d'événements sur le Champ de Mars.	KOMITES	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	3							2016 DVD 96	NAJDOVSKI	Adopté	27-sept-16											X	X	
	3							2016 DVD 45	NAJDOVSKI	Adopté	27-sept-16													X
	3	117G		Exécutif		A		relatif à l'extension des tramway T3 à France	NAJDOVSKI	Adopté	27-sept-16													X
	3							2016 DVD 130	NAJDOVSKI	Adopté	27-sept-16													X
	3	3	62	LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la création d'une travée dans le Quartier Latin.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	3	3	63	LR	GOUBON, LAMOUR	VNR		relatif à l'échange public (15e)	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	3	3	64	LR	KUSTER, DEBRÉ	VNR		relatif aux embouteillages liés au chantier du tramway.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	3	3	65	LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif aux travaux de tram entre la Porte de La Chapelle et la Porte de Saint-Ouen.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	1	3	66	LR, UDI - MODEM	KUSTER, DEBRÉ, HONORE, HAAR	VNR		relatif au stationnement des professionnels de santé.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	3	66bis	281	Exécutif		VNR		En réponse au V66.	NAJDOVSKI	Adopté	27-sept-16													X
	3	3	67	UDI - MODEM, LR	GATEL, TACHENNE, WEHRLING, GOUBON, LAMOUR	VNR		relatif au déploiement des bornes de recharge électriques Belib dans le 15e.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								

Cours de débat	Cours ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Électeur	Elus	A. V. Viz. LR	N° déib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche Centre et		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITE
												CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	CONTRE	AIST	
	3	3	68	LR, UDI - MODEM	KUSTER, NAHBIAS	VNR		relatif au parking d'autocars de la Porte Maillot.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	3	3	69	UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, HÉLARD	VNR		relatif à la sécurité routière des deux roues dans le cadre des livraisons.	NAJDOVSKI	Retiré	27-sept-16													
	3	69bis	282	Exécutif		VNR		En réponse au V69.	NAJDOVSKI	Adopté	27-sept-16													X
	3	3	70	UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, NAHBIAS	VNR		relatif à la mise à disposition par la Ville des places de parking disponibles.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X								
	3	3	71	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la privatisation du contrôle du stationnement payant.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-sept-16			X	X	X	X					X		
	3	3	72	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la propreté dans le 20e.	PENINOU	Retiré	27-sept-16													
	3	3	73	GEF	BOUTAULT, SOLANS	VNR		relatif à l'usine d'incinération d'Ivry.	PENINOU	Rejeté	27-sept-16	X			X	X	X					X	X	
	3	3	74	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'usine d'incinération d'Ivry et aux productions dérivées du System.	PENINOU	Rejeté	27-sept-16	X		X	X	X	X					X	X	
	3	3	75	UDI - MODEM, LR	POZZO DI BORGIO, GALLOIS, HODDENT	VNR		relatif à la propreté des berges de Seine et de l'Esplanade des Invalides.	PENINOU	Retiré	27-sept-16													
	3	3,1						2016 DEVE 10, DAE 53	PENINOU	Adopté	27-sept-16													
	3	3,1						2016 DPE 49	PENINOU	Adopté	27-sept-16													X
	3	3,42						2016 DDC1 143	BROSSEL	Adopté	27-sept-16													
	3	3,47, 6						2016 DDC1 67, DFFE-DASCO	BROSSEL	Adopté	27-sept-16													
	4	4	76	GEF	SOUVHIS, SOLANS, ATALLAH	V		relatif à la "loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel".	HIDARD	Retiré	27-sept-16													
	4	76bis	283	Exécutif		V		En réponse au V76.	HIDARD	Adopté	27-sept-16													X
	4							2016 DDC1 40	HIDARD	Adopté	27-sept-16													X

Cours de séance	Cours	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Var. LR	N° déib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITE		
												CONTRE	AJST	CONTRE	AJST	CONTRE	AJST	CONTRE	AJST	CONTRE	AJST	CONTRE	AJST			
							2016 art X DDCCT-40		BIDARD	Adopté	27-sept-16															
	4	115		Exécutif		A	2016 DDCCT 124	relatif à la lutte contre les discriminations et égalité filles-garçons.	BIDARD	Adopté	26-sept-16													X		
	4						2016 DDCCT 124		BIDARD	Adopté	26-sept-16														X	
	4						2016 DASES 196G		JOMIER	Adopté	26-sept-16														X	
	4	77		LR	DEBRÉ, HONORE	VNR		relatif à la modernisation de l'AP-HP.	JOMIER	Rejeté	27-sept-16		X				X									
	4	78		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation des Institutes de jeunes sourds et de jeunes aveugles.	JOMIER	Rejeté	27-sept-16		X				X			X			X			
	4						2016 DFFE 248		OLMER	Adopté	26-sept-16															
	4	119		Exécutif		A	2016 DFFE 248	Amendement technique.	OLMER	Adopté	27-sept-16															
	4						2016 DASES 2A		OLMER	Adopté	27-sept-16														X	
	4						2016 DASES 369G		VERSIGNI	Adopté	27-sept-16														X	
	4						2016 DASES 31		VERSIGNI	Adopté	27-sept-16														X	
	4	4,5	79			A	2016 DLH 233	Amendement technique.	VERSIGNI	Adopté	27-sept-16														X	
	4	4,5	80	284	GEF	BRIDIER JULIEN	V	2016 DLH 1233	relatif à la mise en place d'un dispositif de régulation et de médiation.	VERSIGNI	Adopté amendé	27-sept-16													X	
	4	4,5	81		LR	BOURNAZEL, HONORE	V	2016 DLH 1233	relatif à la création d'un comité d'évaluation	VERSIGNI	Rejeté	27-sept-16		X			X									
	4	4,5	82		NI	SIMONNET	V	2016 DLH 1233	relatif à l'accueil des exilés et aux solutions d'hospitalité.	VERSIGNI	Rejeté	27-sept-16		X			X		X				X			
	4	4,5					2016 DLH 1233		VERSIGNI	Adopté	27-sept-16														X	
	4	118G		Exécutif		A	2016 DASES 384	Fixation de la relevance annuelle due par l'assuré Solidacé.	VERSIGNI	Adopté	26-sept-16															X
	4						2016 DASES 384G		VERSIGNI	Adopté	26-sept-16															X
	4						2016 DASES 26		VERSIGNI	Adopté	26-sept-16														X	
	4						2016 DASES 306G		VERSIGNI	Adopté	26-sept-16														X	
	4	4	83		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR	relatif aux composants sauvages (18c).	VERSIGNI	Rejeté	26-sept-16	X	X	X	X	X										
	4,3						2016 DASES 306G		JOMIER	Adopté	26-sept-16														X	
	5						2016 DLH 90		BROSSAT	Adopté	26-sept-16														X	
	5						2016 DLH 156		BROSSAT	Adopté	26-sept-16															
	5						2016 DLH 175		BROSSAT	Adopté	26-sept-16															

Cours de séance	Cours	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Var. LR	N° déib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITE	
												CONTRE	AJST	CONTRE	AJST	CONTRE	AJST	CONTRE	AJST	CONTRE	AJST	CONTRE	AJST		
	5						2016 DLH 170		BROSSAT	Adopté	26-sept-16											X		X	
	5						2016 DLH 190		BROSSAT	Adopté	26-sept-16														X
	5	5	84		LR	BURKILL, de FROMENT, BLOCHET	V	2016 DLH 183	relatif à la production de logements sociaux pour les familles et de locaux adaptés pour les professionnels de santé.	BROSSAT	Rejeté	26-sept-16	X	X	X	X									
	5						2016 DLH 183		BROSSAT	Adopté	26-sept-16														
	5	5	85		Exécutif		A	2016 DLH 207	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	26-sept-16											X		X
	5						2016 DLH 207		BROSSAT	Adopté	26-sept-16														
	5						2016 DLH 223		BROSSAT	Adopté	26-sept-16														
	5						2016 DLH 232		BROSSAT	Adopté	26-sept-16				X										
	5						2016 DLH 254		BROSSAT	Adopté	26-sept-16				X										X
	5	5	86	285	SOCA	COUMET, OLIVIER	VNR	relatif à la lutte contre les punaises de lit.	BROSSAT	Adopté	26-sept-16														X
	5	5	87	286	PCF-FG, GEP	BEGUE, GAILLANNE, BRIDIER	VNR	relatif aux expulsions de ménages DALO	BROSSAT	Adopté	26-sept-16												X	X	
	5	5	88		PCF-FG	BEGUE, GAILLANNE	VNR	relatif aux logements de l'AP-HP.	BROSSAT	Retiré	26-sept-16														
	5	5	89		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR	relatif à la situation des localités des logements sociaux de l'AP-HP.	BROSSAT	Rejeté	26-sept-16	X	X	X	X	X									
	5	5	89bis	287	Exécutif		VNR	En réponse aux V88 et V89.	BROSSAT	Adopté	26-sept-16														X
	5	5	90		LR	DUBUS, HONORE	VNR	relatif à la réforme des APL.	BROSSAT	Rejeté	26-sept-16	X	X	X	X	X									
	5	5	90bis	288	Exécutif		VNR	En réponse au V90.	BROSSAT	Adopté	26-sept-16												X		X
	5	5	91		LR	GOUJON, LAMOUR	VNR	relatif à la préservation de la chapelle Sainte Rita	BROSSAT	Rejeté	26-sept-16	X	X	X	X	X									
	5	5	92	289	NI	SIMONNET	VNR	relatif à la création de logements sociaux 1 bis, place des Vosges.	BROSSAT	Adopté amendé	26-sept-16											X		X	
	5						2016 DLH 80		MISSIKA	Adopté	26-sept-16				X										
	5						2016 DLH 83		MISSIKA	Adopté	26-sept-16				X										
	5						2016 DLH 89		MISSIKA	Adopté	26-sept-16												X		
	5	5	93		LR	KLISTER, BOULARD	V	2016 DLH 200	relatif à la relocalisation de la base territoriale de la DDP.	MISSIKA	Rejeté	26-sept-16	X	X	X	X	X								
	5						2016 DLH 200		MISSIKA	Adopté	26-sept-16														X
	5	5	94		LR	DUBUS	VNR	relatif au l'hexis.	MISSIKA	Rejeté	26-sept-16	X	X	X	X	X									
	5	5	95	290	LR	DUBUS	VNR	relatif aux appels à projets "Réinventer Paris" et "Réinventer la Seine".	MISSIKA	Adopté amendé	26-sept-16														
	3	5	96		LR	BOULARD	VNR	relatif à l'adhésion à l'association des départements de l'axe Seine.	MISSIKA	Rejeté	26-sept-16	X	X	X	X	X									

Cours de dépôt	Cours ODI	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Var. LR	N° déb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ	
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
	5,3						2016 DLH 192		MISSIRA	Adopté	28-sept.-16														
	5,3						2016 DLH 241		MISSIKA	Adopté	28-sept.-16											X			
1	5,3	97		PCF-FG	BONNET-OLAUD, LE RESTE	V	2016 DVD 156	relatif à la composition du comité de suivi.	MISSIKA	Retiré	28-sept.-16														
							2016 DVD 156		MISSIKA	Adopté	28-sept.-16		X												
5	5,2,6	98		Exécutif		A	2016 DAE 292	Amendement technique.	MESSIA, JULLIARD, LEMARDELEY	Adopté	28-sept.-16													X	
	5,2,6						2016 DAE 292		MISSIKA, JULLIARD, LEMARDELEY	Adopté	28-sept.-16														
6	6	99		NI	SIMONNET	A	2016 DASCO 146	relatif au financement des établissements privés.	CORDEBAR	Rejeté	28-sept.-16						X		X				X		
	6						2016 DASCO 146		CORDEBAR	Adopté	28-sept.-16	X		X	X										
	6						2016 DASCO 583		CORDEBAR	Adopté	28-sept.-16	X		X	X										
	6						2016 DAE 303		LEMARDELEY	Adopté	28-sept.-16														
6	6	100	291	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif au Forum de rentrée "Bouillottes à Paris"	LEMARDELEY	Adopté amendé	28-sept.-16														
1	6	101	292	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'attribution du statut de réfugié politique à un étudiant de Paris-1.	LEMARDELEY	Adopté amendé	28-sept.-16											X		X	
7	7	102	293	SOCA	FÉRALD	VNR		relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. Can Dindar	KLUGMAN	Adopté	28-sept.-16														
	7						2016 DHS 48		MARTINS	Adopté	28-sept.-16														
	7						2016 DHS 122		MARTINS	Adopté	28-sept.-16														
1	7	103		LR	GOURON, DATI	V	2016 DHS 285	relatif aux mesures d'indemnisation des commerces proches de la "Zan zone"	MARTINS	Rejeté	28-sept.-16	X		X	X		X								
7	7	104		UDI - MODEM	TACHÈNE, POZZO DI BORGIO	V	2016 DHS 285	relatif à l'indemnisation des débits de boissons	MARTINS	Rejeté	28-sept.-16	X		X	X		X								
							2016 DHS 285		MARTINS	Adopté	28-sept.-16														
3	7	105		GEP	CONTASSOT, MOREL	V	2016 DHS 286	relatif à l'empreinte carbone de l'Euro 2016.	MARTINS	Retiré	28-sept.-16														
3	7	106		GEP	JULIEN, BOUTAULT	V	2016 DHS 286	relatif aux dégâts engendrés lors de la finale de l'Euro 2016.	MARTINS	Retiré	28-sept.-16														
	7						2016 DHS 286		MARTINS	Adopté	28-sept.-16														
2	7	107	294	LR	BERTHOUT	VNR		relatif au lancement d'un nouveau marché de jumeaux historiques	MARTINS	Adopté amendé	28-sept.-16														
6	7	108		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la subvention de la manifestation "éclats en fête"	MARTINS	Rejeté	28-sept.-16	X		X	X		X								
1	7	109	295	UDI - MODEM	NAIRMIAS, AZHERE	VNR		relatif à la diffusion de messages au sein du réseau RATP.	MARTINS	Adopté amendé	28-sept.-16														X

Cours de dépôt	Cours ODI	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Var. LR	N° déb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ	
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
	7						2016 DDCI 133		VERON	Adopté	28-sept.-16											X	X		
	7						2016 DHS 278		VERON	Adopté	28-sept.-16														
	7						2016 DHS 103		VERON	Adopté	28-sept.-16														
	7						2016 SOCA 1	Évolutions de la carte "éco-citoyen-citoyen de Paris"	VERON	Adopté	28-sept.-16														X
7	7	110		UDI - MODEM, LR	JEGO, AZHERE, KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, LECOCQ	VNR		relatif à la réforme des maisons des associations.	VERON	Rejeté	28-sept.-16	X		X	X		X								
	7	110bis	296	Exécutif		VNR		En réponse au V110	VERON	Adopté	28-sept.-16											X		X	
							2016 DHS 256		VERON	Adopté	28-sept.-16														
3	7,3	111	297	GEP	MOREL	V	2016 DEVE 101	relatif à la communication d'une évaluation environnementale.	MARTINS, KOMITES, BLAUBL	Adopté	28-sept.-16														
3	7,3	112	298	GEP	SOUVRIS, BELLARD	V	2016 DEVE 101	relatif à l'étude de la pédonisation de la partie nord de la route de ceinture du lac Daumesnil	MARTINS, KOMITES, BLAUBL	Adopté	28-sept.-16												X		
3	7,3	113	299	GEP	BELLARD	V	2016 DEVE 101	relatif à la création d'une piscine dans le secteur Nevy-Chavron	MARTINS, KOMITES, BLAUBL	Adopté amendé	28-sept.-16														
	7,3						2016 DEVE 101		MARTINS, KOMITES, BLAUBL	Adopté	28-sept.-16														
	7,4						2016 DGRJ 59		KLUGMAN, BIDAUD	Adopté	28-sept.-16														
	7,1, 3,5						2016 DHS 304		MARTINS	Adopté	28-sept.-16														